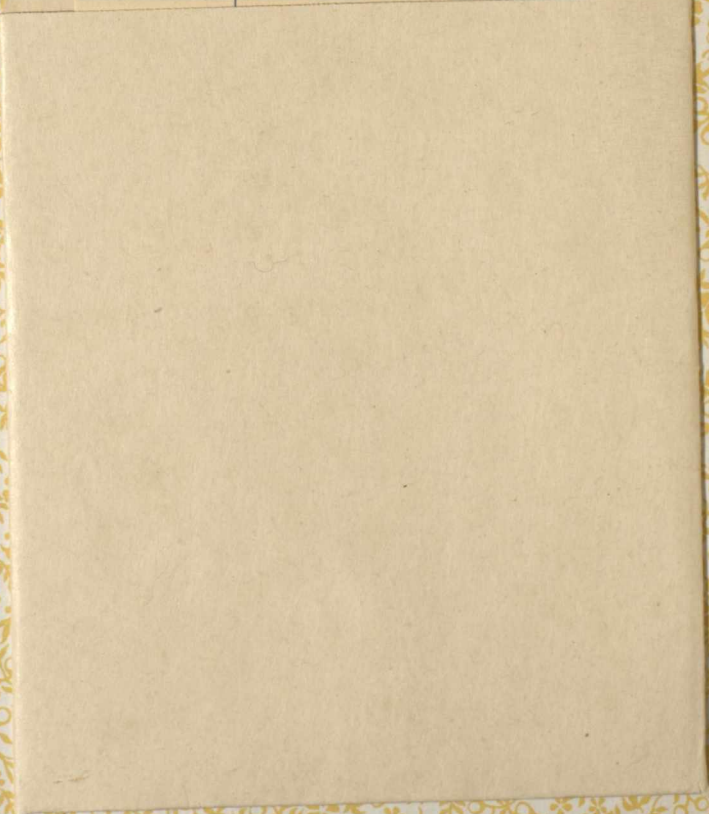


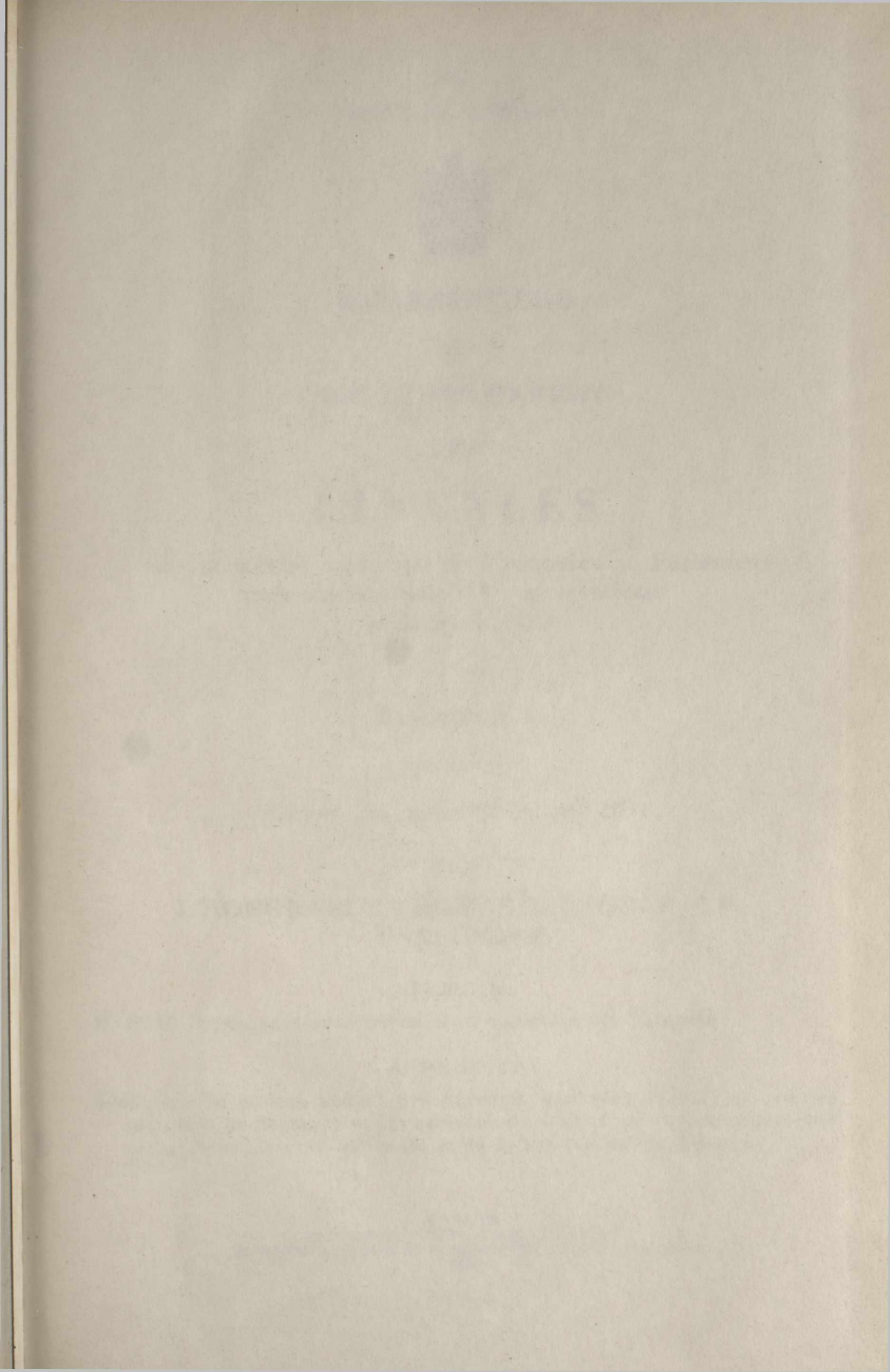


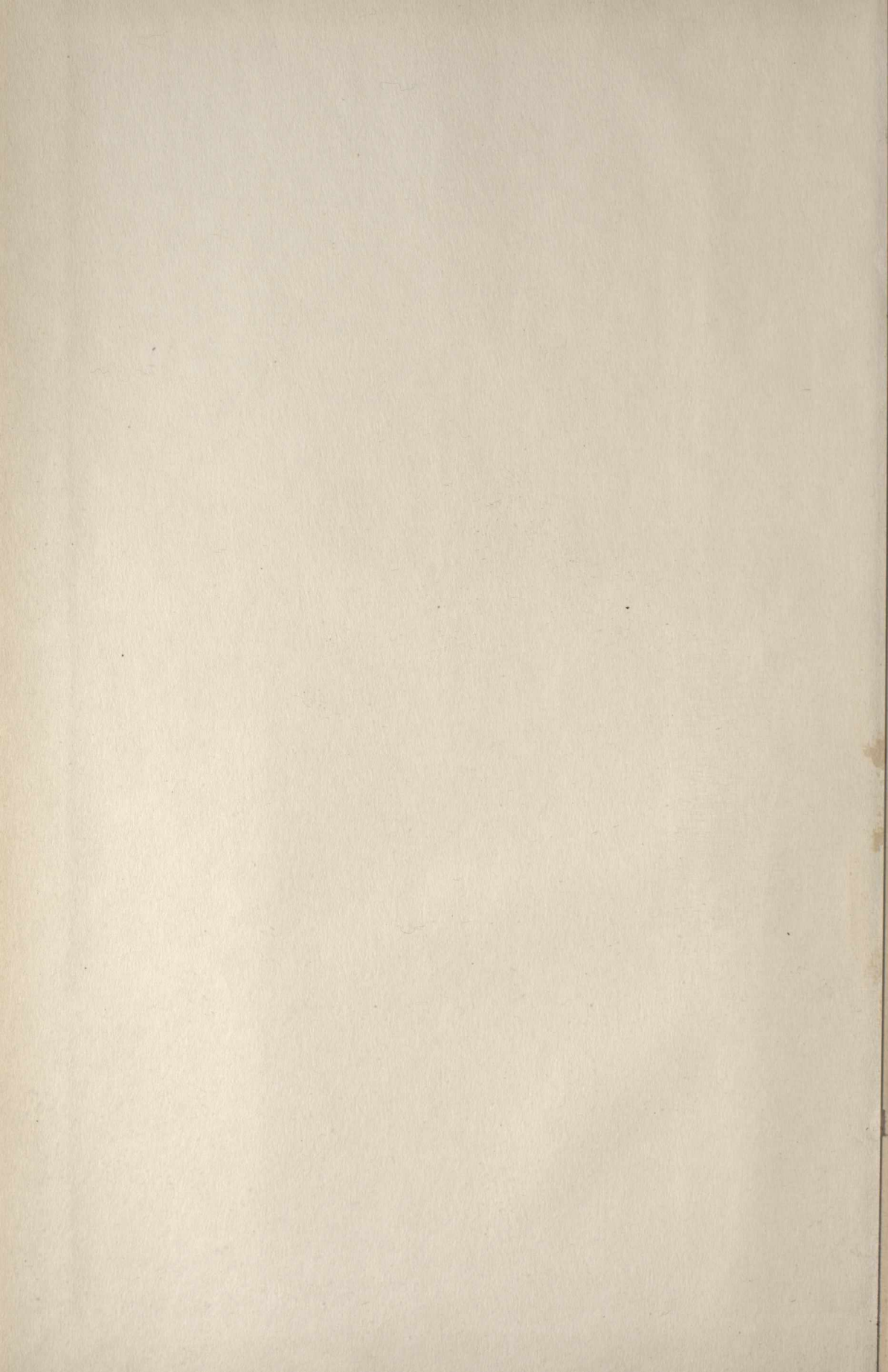
J CANADA. PARL. SENAT.
103 COM. PERM. DES FINANCES.
H72
1951 Délibérations ...
F5

A42	NAME - NOM
-----	------------









1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1952

Fascicule n° 1

Séance du mercredi 16 mai 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN :

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances.

APPENDICE :

Sommaire du budget annuel des dépenses groupées d'après les articles courants de dépenses et les catégories spéciales, ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

86579—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fafard	Hugessen	Paterson
Baird	Farquhar	Hurtubise	Petten
Barbour	Farris	Hushion	Pirie
Beaubien	Ferland	Isnor	Reid
Bouffard	Fogo	King	Robertson
Buchanan	Golding	Lacasse	Roebuck
Burchill	Gouin	Lambert	Ross
Campbell	Haig	McDonald	Taylor
Crerar	Hayden	McIntyre	Turgeon
Davies	Horner	McKeen	Vaillancourt
DuTremblay	Howard	McLean	Vien
Euler	Howden	Moraud	Véniot
			Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 16 mai 1951.

En conformité de l'avis de convocation, le comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Barbour, Beaubien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Euler, Golding, Gouin, Haig, Horner, Howden, Hugessen, Isnor, Lambert, McDonald, McIntyre, McKeen, Paterson, Petten, Reid, Taylor, Turgeon et Wilson—25.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité étudie l'ordre de renvoi du 14 mars 1951, qui commence par ces mots:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, etc...”

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, division du Conseil du Trésor, ministère des Finances, est entendu.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Haig, il est résolu de recommander dans un rapport que le Comité soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses délibérations au jour le jour, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 100 du Règlement.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 17 mai 1951, à 11 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi 16 mai 1951.

LE PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons reprendre nos délibérations maintenant, et je suppose que nous commencerons par le tableau dont le sous-titre est "Ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense". Je vous propose d'étudier les articles dans l'ordre où ils sont présentés dans ce tableau. Le premier est intitulé "Salaires et traitements civils". Il y a quatre colonnes de chiffres. Celle de l'extrême droite donne les dépenses de l'année financière 1938-1939, la suivante à gauche, celles de l'année 1949-1950, la suivante, celles de l'année 1950-1951, et la première, celles de l'année 1951-1952. Les montants indiqués se rapportent aux trois dernières années budgétaires, comparées avec le montant relatif à la dernière année d'avant guerre, celle de 1938-1939. Ces chiffres accusent un accroissement des dépenses faites de ce chef, allant de 282 millions de dollars en 1950-1951 à 301 millions en 1951-1952. M. Bryce voudrait-il nous éclairer sur ce sujet?

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, avant que M. Bryce entre dans ses explications, voudrait-il nous donner une idée de la méthode suivie pour calculer non seulement les montants en question mais tous ceux qui figurent au tableau? Ainsi, quand nous arriverons aux totaux relatifs aux articles courants, nous saurons comment ces totaux sont établis. Autrement, plus d'un article soulèvera les mêmes genres de questions. M. Bryce pourrait-il nous dire comment on aboutit à établir une comparaison entre les chiffres de l'année en cours et ceux de l'année 1938-1939?

LE PRÉSIDENT: Je crois pouvoir répondre à cette question.

L'hon. M. ISNOR: Si vous le pouvez, très bien, mais M. Bryce a été convoqué à titre de témoin spécialisé et j'aimerais que ce soit à lui de répondre, soit dit sans vous froisser.

LE PRÉSIDENT: J'ajouterais que la mise en tableau de ces renseignements est conforme à la méthode que nous avons adoptée l'année dernière, quand le Comité a demandé au Conseil du Trésor de décomposer toutes les dépenses du gouvernement fédéral par articles et catégories, ce qui est la seule méthode permettant d'aboutir à calculer les totaux de dépenses. Cependant, si vous avez besoin de précisions supplémentaires, M. Bryce pourra vous les donner.

L'hon. M. ISNOR: Nous verrons quel est le résultat.

M. BRYCE: Je ne comprends pas très bien la question relative au calcul de ces totaux. Se rapporte-t-elle à l'ensemble des prévisions budgétaires, ou à leur répartition en catégories spéciales?

L'hon. M. ISNOR: La réponse que vous pourriez nous donner sur l'ensemble se rapporterait naturellement au détail.

M. BRYCE: Dans ce cas, monsieur, je dirai pour commencer que l'exposé budgétaire présente bien entendu le programme fiscal du gouvernement, sous forme de dépenses présentées au Parlement. Les résolutions budgétaires sont fixées d'abord par le ministre des Finances, qui invite chacun des ministres à soumettre à l'examen du Conseil du Trésor, et en dernier ressort du gouvernement un exposé des crédits dont ils prévoient avoir besoin au cours de l'année financière suivante. Cela se fait normalement vers la fin de l'automne. Ces exposés sont reçus à mon bureau du ministère des Finances, où nous

les études en détail et les disposons de manière que le Conseil du Trésor les étudie. Cette analyse et cette élaboration exigent naturellement que nous tenions de nombreuses réunions avec les fonctionnaires des ministères pour savoir exactement ce qu'ils veulent dire. Il arrive souvent aussi, lors de ces réunions, que nous exprimons le point de vue du ministère des Finances à l'égard de ces prévisions budgétaires, conformément aux instructions reçues de la part du ministre. Puis le Conseil du Trésor, qui est bien entendu un comité formé de ministres du cabinet, examine ces prévisions assez à fond, les modifie sur certains points et les approuve. Toute question importante donnant lieu à une divergence de vues est présentée au cabinet, qui règle le désaccord en dernier ressort.

Ensuite, les prévisions en bloc sont soumises à l'approbation du cabinet et présentées à la Chambre des communes, comme vous vous en souvenez accompagnées d'une communication de Son Excellence qui les transmet à titre de prévisions pour l'année, conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le processus par lequel les prévisions sont étudiées, modifiées et approuvées fait partie des opérations normales du gouvernement ministériel. Il se peut que les ministres tiennent des discussions fort diverses sur les postes ou les montants à insérer ou à ne pas insérer au budget. Ces discussions font partie des opérations ordinaires du cabinet dont vous, messieurs les sénateurs, êtes sans doute au courant. C'est par là, cependant, que les résolutions budgétaires deviennent le budget. Il va sans dire qu'au cours de ce travail les fonctionnaires se livrent à des discussions approfondies, conformément aux directives qu'ils ont peut-être reçues de leurs ministres, que les fonctionnaires du ministère des Finances peuvent recevoir de leur ministre et que nous recevons tous, également du Conseil du Trésor. L'élaboration du budget est donc un travail long et compliqué.

Il a fallu quelques années pour mettre les prévisions sous la forme où elles apparaissent et les répartir entre les divers articles courants. Deux modifications importantes ont été apportées. D'après l'une d'entre elles, opérée deux ans avant la guerre et décrite je crois ici l'année dernière, on a cherché surtout à grouper au chapitre de chaque ministère et de chaque division de ministère tous les articles relatifs à tel ou tel service ou telle ou telle attribution, de manière que les membres du Parlement puissent voir quels sont les crédits requis, disons par les services de navigation du ministère des Transports ou par les fermes expérimentales du ministère de l'Agriculture. Auparavant, les montants requis pour telle ou telle attribution étaient indiqués, les uns dans une catégorie de crédits, les autres dans une autre. Au cours de l'année actuelle, la classification des prévisions a subi des modifications très importantes, à la suite des observations et propositions présentées au gouvernement par le présent Comité et d'autres comités du Sénat, l'année dernière, ainsi que par le comité des Comptes publics de la Chambre des communes et par des députés réunis en comité des subsides. En présentant son programme fiscal cette année, le ministre des Finances a exposé en matière d'explication les principales modifications apportées au mode de présentation des prévisions, pour donner suite aux propositions faites par les deux Chambres. Je peux vous donner maintenant un résumé de ces modifications, si vous le désirez. L'une d'entre elles consiste en l'adoption du tableau des articles courants que vous avez sous les yeux, tableau dans lequel on cherche à faire rentrer le détail de chaque chapitre du budget, de manière qu'il soit possible à l'avenir de fixer la disposition en tableau que le président vous a exposée.

Si cela vous convient, je peux donner au sténographe une copie de cet exposé explicatif, pour être versé au compte rendu. Cet exposé donne les modifications importantes apportées, autres que celles relatives aux articles courants de dépenses.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'un supplément aux renseignements que nous avons sous les yeux?

M. BRYCE: Oui monsieur. Quant à la question soulevée par le président et se rapportant aux notes explicatives des crédits compris sous les diverses rubriques, je dirai que, pour plus de commodité, nous avons inséré ce détail au dos du grand tableau inclus dans le budget. Quiconque désire savoir quels crédits figurent dans telle ou telle catégorie n'a donc qu'à retourner ce tableau et il verra que, sous les nombres correspondant aux rubriques, nous avons cherché à expliquer aussi clairement que possible quels crédits sont compris sous "salaires et traitements civils", "allocations civiles" et ainsi de suite.

Quelques mots pour terminer, avec votre permission, monsieur. Nous avons cherché à décomposer chaque chapitre du budget principal en item qui cadrent avec les articles courants. Quelquefois, le texte ne cadre pas exactement avec la ventilation, parce que nous nous sommes efforcés de donner des informations additionnelles d'un caractère plus informatif. Un exemple, pris au hasard: à la page 182 du budget, au chapitre des services sur les lieux, du ministère des Pêcheries, se trouvent au bas de la page deux item, "affrètement d'aéronefs" et "affrètement de bateaux", qui cadrent avec ces catégories fournissant au Parlement un supplément d'information. Chacun d'entre eux rentre sous notre rubrique (18), "loyer de matériel". Nous avons pensé qu'il serait utile de savoir que cette catégorie générale comprend une allocation de tant pour l'affrètement d'aéronefs et de tant pour l'affrètement de bateaux.

Ai-je répondu à votre question, monsieur?

L'hon. M. ISNOR: Merci beaucoup.

L'hon. M. REID: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser au témoin.

La rubrique (1), "salaires et traitements civils", comprend-elle les traitements du personnel de chaque service, tels que l'Office national du film ou la Société Radio-Canada?

M. BRYCE: Vous posez très finement le doigt sur le seul point où il y a discordance de principe, monsieur le sénateur. Comme vous le remarquerez à la ligne consacrée à l'Office national du film, au recto du feuillet, nous indiquons tous les frais de fonctionnement de cet Office sous la rubrique (10), "films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.". C'est parce que nous avons deux genres de ventilation qui s'opposent sur certains points: nous classons les crédits surtout en catégories de dépenses, tels que salaires et traitements, achats de matériel, loyers, etc., classement que nous cherchons à faire de préférence à tout autre, mais les comités parlementaires ont pris un intérêt spécial à certaines catégories de crédits, telles que celles relatives aux impressions, aux films, à la construction, aux bâtiments et ouvrages et aux fournitures, qui comprennent tous des dépenses qui pourraient être classées sous la rubrique des salaires et traitements ou sous celle du matériel. Il nous fallait trancher la question de savoir si les dépenses affectées par l'Office national du film à la production et à la distribution de films devaient tomber sous la rubrique des films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc., ou sous celles des traitements, du matériel ou d'articles divers.

L'hon. M. REID: Est-ce donc à dire que, pour obtenir le total et le détail des salaires et traitements, il faut extraire d'autres groupes des montants affectés à des services tels que l'Office national du film et la Société Radio-Canada?

M. BRYCE: Oui. Les seuls montants principaux relatifs aux salaires et traitements, non compris dans la première colonne, autant qu'il m'en souviennne, se rapportent l'un à l'Office, dont les frais sont rangés comme vous le verrez

sous la rubrique (10), et l'autre, au Service de radiodiffusion internationale de la Société, montant qui est rangé presque entièrement sous la rubrique "toutes autres dépenses".

L'hon. M. REID: Je me demandais sous quelle rubrique se trouvait ce montant.

M. BRYCE: La raison en est qu'il s'agit d'un paiement fait par nous à la Société Radio-Canada pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions en matière de ce Service. Le Conseil du Trésor, j'en suis sûr, et moi-même serions heureux que le Comité se prononce sur la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux ranger ce montant dans la colonne (10). Si nous avons quelque peu hésité sur le choix de la colonne dans laquelle ranger ce montant, c'est parce que les employés de ce Service ne sont pas payés à titre de fonctionnaires, mais à titre d'employés de la Société s'occupant de radiodiffusion internationale au nom du Gouvernement. Nous avons hésité, je le répète, sur la question de savoir s'il fallait ranger ce paiement entièrement sous la rubrique "films, étalages, radiodiffusion et publicité", comme nous l'avons fait pour l'Office national du film, ou entièrement sous la rubrique complémentaire finale (22). Quoi qu'il en soit, c'est là un des genres de dépenses non classés parmi les salaires et traitements.

Quant aux salaires et traitements du second groupe, savoir de l'Office national du film, nous les avons rangés sous la rubrique "films, étalages, radiodiffusion et publicité", d'abord parce que nous tenions à indiquer clairement que la somme était consacrée aux susdits objets; la seconde raison, qui pourrait nous poser un problème administratif intéressant pour le Comité, était la suivante: le ministre en cause et les fonctionnaires de l'Office estimaient que le fait de décomposer le crédit affecté à ce dernier en ces objets les obligerait de répondre aux interpellations qui pourraient être faites au Parlement au sujet de dépenses relatives auxdits objets.

L'Office national du film est un service administratif qui ne tient pas un état détaillé de ses comptes, comme le font d'autres services. Sa comptabilité est celle qui est fixée par la Loi de l'Office national du film votée lors de la dernière session du Parlement. Le but de la comptabilité prévue est de permettre à l'Office de savoir le coût de production d'un certain film et de mettre ce coût à la charge du ministère, du service ou de quiconque au compte de qui il est produit. Pour pouvoir rendre compte au Parlement de ses dépenses subies sous ces divers chefs, l'Office aurait besoin d'un crédit supplémentaire d'une dizaine ou d'une quinzaine de mille dollars pour instituer un service de comptabilité.

Le Conseil du Trésor a fini par décider qu'il était inutile de dépenser cette somme supplémentaire pour faire en sorte que l'Office ait un second jeu de registres comptables, dans le but de ventiler une somme d'environ \$2,500,000 entre une douzaine de rubriques, celles des traitements, du matériel, etc. Telles sont, monsieur le sénateur Reid, quelques-unes des difficultés auxquelles nous nous heurtons, lorsqu'il s'agit de résoudre la question du classement de ces articles.

L'hon. M. REID: Il me fait grand plaisir que vous ayez parlé de l'Office national du film, car c'est l'un des rares services administratifs dont le budget des dépenses ne dénombre pas le personnel. Je parle surtout de son administration. Je comprends fort bien que l'Office est obligé d'engager des employés qui ne figurent pas au budget, mais en parcourant le livre vous constaterez que l'Office est l'un des services publics dont le personnel administratif n'est pas mentionné. Je me demandais quelle était la raison de cette omission.

Mon autre question se rapporte aux crédits rangés sous la rubrique (1), "salaires et traitements civils". De 1949-1950 à 1950-1951, leur somme a

augmenté de près de \$5,500,000, alors que de 1950-1951 à 1951-1952 elle a augmenté de plus de 19 millions de dollars. A quoi attribuez-vous cette forte différence?

M. BRYCE: Je l'attribue, monsieur le sénateur, à la hausse des salaires et traitements moyens. A la fin de 1949, nous n'avons opéré aucune révision générale des barèmes de salaires et traitements, pareille à celle opérée à la fin de 1947 et de 1948. Mais vers la fin de 1950, le gouvernement a conclu qu'il lui fallait reviser ses barèmes de traitements minima et l'on est parvenu à grand peine à englober ces relèvements dans tout le détail du budget de cette année.

L'hon. M. REID: S'agit-il cette année d'un relèvement de traitements, ou d'une augmentation de personnel, administratif ou autre?

M. BRYCE: Je dirais que les salaires et traitements ont été relevés en gros de 10 ou 11 p. 100. Augmentez, disons, de 10 p. 100 le chiffre de \$282,000,000 indiqué ici et vous obtiendrez \$310,000,000. C'est dire que les chiffres indiqués ici sont inférieurs à la réalité, bien que le relèvement des traitements compris suffit grandement à annuler le premier chiffre.

L'hon. M. REID: Mais qu'en est-il du nombre du personnel?

M. BRYCE: En réponse à cette question, je pourrais me borner à citer ce que M. Abbott a annoncé dans un communiqué aux journaux lors du dépôt des résolutions budgétaires au Parlement, soit parce qu'il exposait son programme fiscal, soit parce que son communiqué contient quelques chiffres dont je ne peux me souvenir.

Le resserrement de nos programmes administratifs a comporté une réduction du nombre de fonctionnaires indiqué aux prévisions budgétaires, conformément à l'orientation du gouvernement annoncée il y a quelque temps.

C'était en décembre.

Les nombres réels prévus sont donnés presque toujours au détail de telle ou telle affectation, mais il est impossible de donner à présent les nombres se rapportant à quelques services et nous n'avons pu en général consigner le nombre des employés occasionnels.

Il s'agit là des employés que nous engageons pour quelques mois à la fois.

Sans compter le ministère de la Production de défense, qui ne dispose d'aucun chiffre comparable pour l'année courante, tout comme la Corporation commerciale canadienne, le total des employés énumérés dans le nouveau budget est de 108,454, contre un total de 117,230 énumérés dans le budget de l'année courante.

En d'autres mots, en parcourant tout le détail des affectations pour constater quel est le nombre des employés prévus, on découvre un total de quelque 108,000, contre 117,000 durant l'année courante.

Ces totaux comprennent des services dans lesquels on pouvait s'attendre de toute manière à une réduction du personnel, par exemple, la Division de l'impôt sur le revenu et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et d'autres services dans lesquels les travaux d'un genre ou d'un autre en vue de la défense ont exigé une augmentation de personnel. Ces deux groupes non compris, les résolutions budgétaires maintenant déposées prévoient que le nombre moyen des employés sera inférieur d'environ 5 p. 100 à celui donné au budget de l'année courante. Il est impossible de dire de combien le nombre des employés en service sera abaissé, ou combien ont été ou seront congé-

diés en vertu de ce programme fiscal. Il a été impossible de procéder à l'analyse détaillée de tous les services en cause, analyse qui serait requise pour l'élaboration de ce chiffre.

Je crois, monsieur, qu'on peut dire, en termes généraux, que dans ces services autres que ceux de la défense et à l'exclusion de la Division de l'impôt sur le revenu dont nous projetons de réduire de toute manière le personnel, le nouveau budget prévoit une réduction d'environ 5 p. 100 du nombre des employés.

L'hon. M. McKEEN: Vous avez dit "employés occasionnels". Ces employés sont-ils consignés comme "temporaires"?

M. BRYCE: Non monsieur, ils figurent dans nombre de chapitres, à une ligne spéciale, sous l'expression "emplois occasionnels et autres". C'est l'expression habituelle, je crois, mais leur nombre n'est pas donné, vu la si courte période de leur emploi.

L'hon. M. McKEEN: Mais vous dites que le nombre d'employés, temporaires comme titularisés, est réduit?

B. BRYCE: Oui monsieur.

LE PRÉSIDENT: Les maîtres de poste des bureaux à commission sont-ils englobés sous la remière rubrique, "salaires et traitements civils"?

M. BRYCE: Non.

LE PRÉSIDENT: L'année dernière, il y avait sauf erreur environ 14,000 maîtres de poste à commission sur le montant de leurs ventes dans les bureaux de poste. Ainsi donc leur rémunération diminue le revenu découlant de timbres et de mandats de poste qu'ils vendent.

L'hon. M. REID: Pourquoi ne sont-ils pas rangés sous la rubrique des traitements? Ne touchent-ils pas un traitement?

LE PRÉSIDENT: Peu importe, le total a été indiqué dans notre compte rendu l'année dernière. Si je mentionne ce fait, c'est parce qu'il se rapporte au total de la rubrique (1) qui fait l'objet de notre présente étude.

L'hon. M. McDONALD: Le Conseil national de recherches est-il rangé sous cette rubrique?

M. BRYCE: Oui monsieur, en ce qui touche les salaires et traitements des employés. Si vous jetez un coup d'œil sur le grand tableau, vous verrez que les montants de ces traitements sont indiqués à la ligne relative au Conseil national de recherches et à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

L'hon. M. McDONALD: Les exigences de la défense, résultant du programme de la défense nationale n'ont-elles pas obligé à augmenter fortement le personnel?

M. BRYCE: Oui monsieur.

L'hon. M. BURCHILL: Les employés de compagnies de l'État, comme la Corporation commerciale canadienne, sont-ils rangés sous la rubrique?

M. BRYCE: Je ne saurais guère le dire précisément, monsieur, car au moment du calcul de ces chiffres, on n'avait pas encore mis au point tous les plans relatifs au nouveau ministère de la Production de défense. Mais si vous jetez un coup d'œil au chapitre du budget relatif à la Production de défense, vous verrez que le nombre prévu des employés de ce ministère est un nombre rond, celui de 1,000, donné sans détail à l'appui. A vrai dire, il s'agit là seulement d'un estimé, mais ce nombre comprend beaucoup d'anciens employés de la Corporation commerciale canadienne, maintenant absorbés dans le personnel du ministère de la Production de défense.

LE PRÉSIDENT: Mais ces employés ne sont pas tous compris dans ce nombre?

M. BRYCE: Non. M. Howe a sauf erreur l'intention de garder une partie du personnel dans la Corporation, bien que le gros du personnel des achats soit absorbé dans un ministère distinct. Autrement dit, le ministère a maintenant comme attribution particulière de faire les achats pour celui de la Défense nationale, attribution conférée autrefois à la Corporation.

L'hon. M. REID: Les employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement tombent-ils sous la rubrique en question?

M. BRYCE: Pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Et ceux de la *Polymer Corporation*?

M. BRYCE: Eux non plus, tout comme n'importe quel employé de compagnies de l'État proprement dites. Cette question nous ramène bien entendu à ce que je disais au sujet de la Société Radio-Canada. Il est prévu, je crois, que cette Société aura environ 230 employés, en vertu du crédit affecté au Service de radiodiffusion internationale, mais le budget n'en donne pas le détail, bien qu'il faille dire, je crois, qu'il fournit quelques renseignements sur le montant des traitements.

L'hon. M. REID: Où peut-on se procurer les renseignements voulus sur ces compagnies de l'État? Il se peut fort bien, comme vous dites, que le total des employés ait diminué de 5 p. 100, mais il se peut aussi que le personnel de ces compagnies ait doublé. Je me demande où l'on peut se procurer des renseignements sur les compagnies de l'État. J'estime que nous devrions approfondir ce point, mieux que nous ne le faisons actuellement.

M. BRYCE: Le rapport présenté par le présent Comité l'année dernière contient, sauf erreur, un tableau qui donne un sommaire. Ce tableau est, je crois, une réimpression de celui que j'avais présenté au Comité et qui indiquait les nombres de fonctionnaires des divers ministères; il montre en outre le total des employés des compagnies de l'État et des agences constituées autres que les chemins de fer Nationaux du Canada et ses filiales, total qui est d'environ 13,000, soit peut-être légèrement inférieur au dixième du grand total. Je ne peux vous dire exactement, monsieur, au pied levé, quelles ont été les variations de l'effectif des compagnies de l'État. Je suppose que la *Canadian Arsenal* est l'une de celles dont l'effectif a augmenté probablement. Je doute un peu que la Société Radio-Canada ait accru son personnel. Je sais que la Société centrale d'hypothèques et de logement a accru le sien, pour exécuter certains travaux de construction au compte du ministère de la Défense nationale. Il s'agit de constructions en matériaux légers. Elle fournit à la *Defence Construction Limited* son personnel de direction et cette compagnie, à son tour, entreprend l'exécution de certains travaux de construction au compte du ministère de la Défense nationale. Ainsi donc, les circonstances varient de l'une à l'autre des compagnies de l'État.

Le PRÉSIDENT: Dans le rapport présenté par le Comité, il y a une année (page 585 des Débats du Sénat en 1950), le total indiqué des employés est de 155,960, y compris les maîtres de poste à commission.

M. BRYCE: Oui, c'est le chiffre indiqué en renvoi.

Le PRÉSIDENT: "Corporations de la Couronne et agences constituées, autres que le National-Canadien et ses subsidiaires, 13,189." Ce chiffre s'appliquait à toutes les compagnies de la Couronne, sauf le N.-C.?

M. BRYCE: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ce chiffre de 155,960 comprenait les employés de la Commission des grains et, je crois, ceux du Conseil des ports nationaux.

M. BRYCE: Je doute que ce chiffre comprenne les employés de ce dernier, qui est englobé, je crois, dans les agences constituées.

Le PRÉSIDENT: J'estime que vous avez raison. Quoi qu'il en soit, ce total prévu de \$301,856,000 en salaires et traitements civils ne comprend pas les maîtres de poste à commission, ni les compagnies de l'État ni les agences constituées.

M. BRYCE: Oui, ces deux dernières ne sont pas comprises.

L'hon. M. REID: Et il en est de même de l'Office national du film et de la Société Radio-Canada?

M. BRYCE: Oui. Je n'ai pas énuméré toutes ces compagnies pour le sénateur Reid. Il existe un autre groupe d'employés dont la rubrique (1) ne tient pas compte, car il nous fallait décider s'il convenait de les ranger sous une rubrique ou sous une autre. Il s'agit en général de ceux qui sont embauchés en vue de telle ou telle entreprise de construction. Ce sont presque toujours des employés occasionnels embauchés pour travailler à la tâche à une construction ou une autre, ou à une réparation ou une autre. Les dépenses de leur fait sont rangées dans les colonnes (13) et (14) des "bâtiments et ouvrages". Ils ne forment pas une forte proportion du nombre moyen des employés durant l'année, bien qu'il puisse y en avoir plusieurs milliers durant la saison de construction.

L'hon. M. BOUFFARD: A part de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film, qui ne figurent pas dans votre rapport de cette année, y a-t-il des compagnies de l'État qui y figurent quelque part?

M. BRYCE: Non monsieur.

L'hon. M. BOUFFARD: Dans aucun chapitre?

M. BRYCE: Je regrette d'atténuer constamment mes déclarations là-dessus, mais le gouvernement n'est plus un organisme simple. J'ai dû à l'occasion m'efforcer de classer des compagnies de l'État pour une raison ou une autre et il devient difficile de tracer une ligne de démarcation permettant de distinguer exactement entre une compagnie de l'État et un ministère. Le Conseil national de recherches, par exemple, est un corps constitué, revêtu des pouvoirs d'un tel corps à certaines fins, mais notre ministère le traite sur le même pied que les autres ministères. La seule différence est que ce Conseil possède un droit que les ministères proprement dits n'ont pas, celui d'utiliser ses revenus. D'autre part, nous ne tenons pas compte du Conseil des ports nationaux. Les dépenses de la Commission d'établissement de soldats, dont le directeur est une personne morale constituée par un seul individu, sont comprises dans le rapport. Ainsi donc, on ne peut vraiment pas dire qu'aucune agence constituée en société n'y est comprise. Je dirais plutôt que les agences considérées normalement comme ministères y figurent.

L'hon. M. BOUFFARD: Pourriez-vous donner la liste des compagnies de l'État non comprises dans votre rapport?

M. BRYCE: J'hésite à donner une liste fixe, mais, avec la permission du président, je pourrais vous donner lecture des noms des agences dont le personnel forme le nombre de 13,000 employés, donné au Comité l'année dernière. On aurait ainsi une idée de la situation.

La Banque du Canada, qui n'est même pas une compagnie de l'État...

L'hon. M. HAIG: N'est pas comprise?

M. BRYCE: Elle n'est comprise dans aucun de ces chiffres, monsieur le sénateur. La *Canadian Arsenal Limited* n'y figure que dans la mesure où les dépenses en vue de la défense comportent des frais subis du fait d'achats de sa part, si bien qu'une partie des montants figurant ici se rapportent à des achats faits au compte du ministère de la Défense nationale. Quant à la Société Radio-Canada, ne figurent que les dépenses connexes à son Service international de radiodiffusion et celles subies du fait de ce Service.

Il va de soi que, l'année dernière, le gouvernement a consenti un prêt à la Société, pour combler le déficit d'exploitation de cette dernière, mais ce prêt n'est pas compris dans ce sommaire du budget, car il figure au dernier budget supplémentaire paru à la fin de l'année. Comme je l'ai dit, la Corporation canadienne ne figure pas au budget de l'année dernière, mais le budget de cette année donne, en chiffre rond et plutôt arbitraire, le nombre de ses employés, dont beaucoup sont en train d'être transférés au ministère de la Production de défense. La Commission canadienne du Prêt agricole n'est nullement représentée. La Corporation canadienne de stabilisation du prix du sucre est liquidée. La Commission canadienne du blé n'est pas comprise. La Société centrale d'hypothèques et de logement ne l'est pas non plus, sauf dans la mesure où quelques-uns de ses employés travaillent pour le gouvernement, et les dépenses subies de ce fait figurent indirectement aux postes des dépenses d'autres ministères, tels que celui de la Défense nationale. La Corporation de la stabilisation des prix des denrées est représentée au chapitre du ministère des Finances sous la forme d'un montant en gros visant à combler son déficit d'exploitation, car ce n'est pas une société qui rapporte.

L'hon. M. McKEEN: Les traitements de ses employés ne figurent pas sous la rubrique "salaires et traitements civils"?

M. BRYCE: Non. Ni l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* ni l'*Export Credit Insurance Corporation* n'y figurent. Quant à la Commission du district fédéral, je ne suis pas bien au courant. Dans ce tableau elle est englobée avec le Conseil privé. Les crédits prévus couvriront une partie de ses dépenses, celles qui se rapportent aux travaux d'entretien des terrains entourant les édifices de l'État et exécutés au compte du gouvernement. Pour l'entretien des *parkways*, elle touche une subvention annuelle réglementaire de \$300,000. Je ne sais pas au juste quelle somme est affectée ici à la Commission du district fédéral. Tous les crédits qui lui sont fournis sont rangés dans la colonne (22), "Toutes autres dépenses". La Banque d'expansion industrielle n'est pas comprise dans le tableau. Je suppose que les dépenses de la Commission nationale des champs de bataille sont rangées dans la même colonne (22). Elle touche une subvention annuelle de \$100,000.

LE PRÉSIDENT: Son seul revenu provient de cette subvention officielle?

M. BRYCE: Il se peut qu'elle ait un faible revenu par ailleurs, mais je n'en suis guère certain, monsieur. Elle n'a pas d'autre revenu important.

L'hon. M. BOUFFARD: Le seul revenu qu'elle pourrait tirer proviendrait d'amendes perçues par elle.

M. BRYCE: Quant au Conseil des ports nationaux, nous avons tenu compte d'une partie de ses dépenses de construction et de ses déficits provenant de certaines opérations exécutées au compte du gouvernement, comme à Port-Churchill, mais non des traitements payés.

L'hon. M. McKEEN: Le ministère des Finances fournit-il des comptables au Conseil des ports nationaux?

M. BRYCE: Le service de la Comptabilité en est assuré par le contrôleur du Trésor, qui est chargé de la comptabilité et de l'émission des chèques au nom du gouvernement, mais je crois que c'est le Conseil qui couvre les frais de ce service à même ses revenus.

L'hon. M. McKEEN: En d'autres mots, il n'y a pas, postés dans les divers ports, d'hommes exécutant la comptabilité du Conseil et rémunérés non par ce dernier par le ministère des Finances?

M. BRYCE: Je ne saurais l'affirmer catégoriquement, mais je crois qu'il s'y trouve des comptables subordonnés au contrôleur du Trésor. Cependant, le coût de leurs traitements est couvert à même les revenus du Conseil.

L'hon. M. McKEEN: Ils travaillent de fait à la comptabilité du Conseil des ports nationaux dans des bureaux de ce dernier, mais ils relèvent de l'administration du Conseil du Trésor?

M. BRYCE: Oui monsieur, ils sont subordonnés au contrôleur du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres compagnies qui soient comprises?

M. BRYCE: La *Northwest Territories Power Commission* ne l'est pas: elle couvre ses frais d'exploitation à même ses revenus. Il en est de même de la *Northwest Transportation Company Limited*. Je crois que la *Park Steamship Company Limited* est inactive. Quant à la *Polymer Corporation*, il est entendu qu'elle fait ses frais d'exploitation à même ses revenus. La Corporation des biens de surplus de la Couronne fait ses frais à même le revenu tiré de la vente de surplus. Ce sont là les principales compagnies.

L'hon. M. REID: Il serait intéressant de savoir quelle est la proportion du total des dépenses formée par les dépenses de toutes les compagnies de l'État. Nous en créons chaque année et j'estime qu'il serait très intéressant de savoir quelle est cette proportion.

M. BRYCE: Je devrai chercher pour vous quel est ce taux, monsieur, car je ne peux vous le dire de mémoire, au pied levé. Comprenez-vous dans ce taux l'emploi fait par ces compagnies de subventions et de crédits parlementaires, ou en plus le montant de toutes leurs recettes? Par exemple, la *Polymer Corporation* est une entreprise de rapport. Désirez-vous tenir compte de ses recettes, compter dans le total ses recettes aussi bien que ses dépenses?

L'hon. M. REID: Les dépenses d'une compagnie de l'État qui rapporte diminuent dans la mesure de ses profits.

M. BRYCE: Je peux obtenir ce renseignement, monsieur, et le donner au président, pour le Comité.

L'hon. M. McKEEN: A quoi sont affectés les bénéfiques d'une compagnie de l'État qui rapporte, au remboursement des frais subis au début par le gouvernement en matière de construction de l'usine de la compagnie? Ou sont-ils portés à ses revenus divers, ou figurent-ils à son compte de réserve?

M. BRYCE: Cela dépend des compagnies, monsieur. Dans certains cas, la loi instituant la compagnie ou les termes de la charte de cette dernière exigent d'elle qu'elle rembourse les bénéfiques à la Couronne, sous forme de revenu. D'autres compagnies ont le droit de garder leurs bénéfiques. Quand la disposition des profits est laissée à la discrétion de la compagnie et ses directeurs ou du ministre ayant droit de regard général sur les affaires de la compagnie, la somme peut être affectée soit au remboursement de dettes dues à l'État soit à des paiements faits à l'État. Les dispositions prévues dans les diverses lois et les méthodes varient beaucoup. Par malheur, aucune de ces dispositions ne s'applique clairement à toutes ces compagnies. En outre, je le crains, aucun principe clair ne sert de fondement commun à toutes ces lois et méthodes.

L'hon. M. McKEEN: Qu'avez-vous fait au sujet de la *Polymer Corporation*?

M. BRYCE: Elle garde ses profits, dont une partie, sinon tous, servent sauf erreur à constituer un supplément d'immobilisations relatives à l'usine de la compagnie.

L'hon. M. LAMBERT: La *Polymer* fait l'objet d'un rapport annuel déposé sur le bureau?

M. BRYCE: Oui, je crois. J'ai vérifié la chose il y a un ou deux mois. Un rapport relatif à cette compagnie est déposé chaque année au Parlement.

L'hon. M. LAMBERT: Il va de soi que c'est l'État qui a fourni les capitaux requis pour fonder cette compagnie.

M. BRYCE: Durant la guerre.

L'hon. M. LAMBERT: Et les profits sont en train de servir à donner une plus grande expansion à la compagnie. Le point important, à mon avis, est de savoir pourquoi les traitements des hauts employés de la *Polymer* sont compris dans le budget?

M. BRYCE: Ils n'y sont pas compris.

L'hon. M. LAMBERT: Je croyais que vous aviez dit le contraire.

M. BRYCE: Oh! non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, est-il vrai que le gouvernement est tenu de combler éventuellement les pertes de toutes ces compagnies de l'État? Par exemple, si la *Polymer Corporation* exploitait à perte et non à profit, le gouvernement devrait lui porter secours et combler la perte, n'est-ce pas?

L'hon. M. LAMBERT: Comme dans le cas des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. BRYCE: Cela dépend, monsieur, du montant des réserves accumulées par telle ou telle compagnie. Par exemple, je crois que les comptes de la Société Radio-Canada accusent un déficit d'exploitation depuis quelques années. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a environ un an le gouvernement a consenti un prêt d'environ \$650,000 à la Société. Il est vrai que cette somme est bien inférieure aux déficits subis par cette dernière au cours des dernières années, mais la Société avait de l'argent liquide accumulé sous forme de comptes d'amortissement et provenant d'excédents d'années précédentes, réserves qu'elle a pu mettre à contribution. Mais il est exact de dire que le gouvernement, dans la mesure où l'exploitation de plusieurs de ces grandes compagnies est de son ressort, devra peut-être trouver de l'argent pour leur aider à combler leurs déficits ou à reconstituer leur capital de roulement, peut-être gaspillé en cas de déficits.

L'hon. M. McKEEN: Le gouvernement n'est-il pas placé devant la même alternative que les actionnaires d'une société, savoir, augmenter le capital de la compagnie ou permettre à cette dernière de faire faillite?

M. BRYCE: Oui monsieur.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, la colonne des "Salaires et traitements civils" accuse cette année une dépense plus forte que celle de l'année dernière. M. Bryce peut-il nous dire à peu près quelle proportion de cette augmentation provient de l'exécution des projets de défense? Par exemple, sous la rubrique "Conseil national de recherches, Commission de contrôle de l'énergie atomique", on constate une augmentation de \$1,200,000. Celle intitulée "Mines et Relevés techniques" accuse aussi une augmentation.

L'hon. M. HAIG: Sur quelle page se trouvent ces chiffres?

L'hon. M. McDONALD: Ils se trouvent sur le grand tableau. Il serait utile de pouvoir découvrir dans quelle mesure ces augmentations sont dues à l'exécution des projets de défense, car cette partie des augmentations ne devrait pas, à vrai dire, être rangée dans la colonne des traitements civils.

M. BRYCE: Je pourrais, à tout hasard, parcourir la colonne des ministères et formuler quelques observations sur quelques-uns d'entre eux.

Le ministère de l'Agriculture accuse une augmentation, mais due pour une assez faible part aux projets de défense. Cette augmentation est moins forte que celle des barèmes de traitements dont le relèvement a été autorisé. Il y a une petite dépense en matière de défense, pour combattre le danger dû à la guerre bactérienne et des dangers semblables. Il y a certains montants de ce genre, plutôt faibles, qui se rapportent indirectement aux travaux de défense.

Vient ensuite le Bureau général. Ses fonctionnaires vérifient bien entendu les dépenses en matière de défense, comme les autres dépenses. Par suite de la forte augmentation des premières, un plus grand nombre de membres du

Bureau sont astreints à la vérification de ces dépenses, par comparaison avec la vérification des dépenses non relatives à la défense. Il s'agit là réellement d'un transfert de quelques fonctionnaires d'un ministère à un autre.

Quant au Service international de radiodiffusion, de la Société Radio-Canada, bien fin est qui dira s'il s'agit ou non de dépenses apparentées aux projets de défense. Certains programmes sont radiodiffusés jusqu'en Russie et en Tchécoslovaquie.

L'hon. M. McDONALD: Une partie de ces dépenses se rapportent indirectement à la défense.

M. BRYCE: La question de savoir quelle proportion de ces dépenses peut à juste titre être attribuée aux besoins de la défense est affaire d'opinion.

Quant à la rubrique "Directeur général des élections", il est inutile que j'en parle.

Citoyenneté et Immigration: le gros travail de ce ministère ne se rapporte pas, même indirectement, à la défense, mais le gouvernement augmente à dessin les dépenses en traitements du personnel de la Division de l'immigration, pour faciliter l'admission d'un plus grand nombre d'immigrants et, par là, à satisfaire à la demande de main-d'œuvre requise pour la production d'articles d'un genre ou d'un autre. Cependant, le rapport entre cette activité et la défense est tout à fait indirect.

Commission du service civil: le gros de son activité ne se rapporte pas à la défense, mais elle aide d'une manière très sensible le ministère de la Défense nationale et celui de la Production de défense à recruter leur personnel. En outre, elle a aidé très efficacement le Conseil du Trésor et le gouvernement à nous permettre de réduire les dépenses non relatives à la défense. Donc, dans cette mesure, elle contribue à détourner du personnel de fins non défensives à des fins défensives.

Affaires extérieures: la question de savoir comment classer certains des travaux de ce ministère est de nouveau affaire d'opinion. Qu'il convienne ou non de les englober dans les projets de défense, ils n'en sont pas moins rattachés à ces derniers. Il est indubitable que certaines des dépenses prévues pour ce ministère se rattachent directement à la défense.

Finances: Dans ce ministère lui aussi, une partie des dépenses s'appliquent à des travaux de défense. Plusieurs de mes subordonnés s'en occupent presque exclusivement et nous serons obligés d'agrandir le personnel y travaillant aussi bien que le personnel qui s'efforce de réduire les dépenses non relatives à la défense, ce qui taxe plus lourdement les forces de notre personnel du Conseil du Trésor. Nous avons besoin d'un personnel plus nombreux pour démêler et éliminer les articles secondaires de dépenses relatives aux travaux sans rapport avec la défense. En outre, un nombreux personnel du contrôleur du Trésor travaille directement aux articles de dépenses relatifs à la défense.

Pêcheries: une faible partie des dépenses de ce ministère se rattache directement à la défense, et il en est de même des dépenses relatives au Gouverneur général. Le département des Assurances tombe dans la même catégorie, bien que le Service de la prévention des incendies prenne une certaine expansion requise par ses attributions en matière de défense de la population civile. Ce département a donc quelque rapport avec la défense. Quant au ministère de la Justice, il rend quelques services au ministère de la Défense nationale. Le Bureau du commissaire des pénitenciers n'a aucun rapport avec la défense.

Ministère du Travail: Le personnel engagé pour l'exécution du programme relatif à l'effectif national requis dans une période comme la présente, s'est agrandi quelque peu.

Commission de l'assurance-chômage: le Service de placement contribue pour sa part au recrutement général de main-d'œuvre pour la production et les

industries de défense. Le nombre de ses employés a baissé, comme il ressort du budget, et il a collaboré avec le gouvernement à cette réduction, pour répondre au besoin de détourner les ouvriers vers des fins de défense. Il faut cependant admettre qu'il remplit une fonction nécessaire dans les circonstances actuelles.

Service législatif: Les membres du Comité sont mieux à même que moi de juger des dépenses prévues à ce titre.

Mines et Relevés techniques: ce ministère soulève une question des plus discutables. La Division des levés et de la cartographie, dont l'activité prédominante est la cartographie, est ainsi reliée directement aux besoins des trois armes. J'ai causé souvent et longuement avec les fonctionnaires de ce ministère et ceux du ministère de la Défense nationale sur la question de la somme que nous pouvons et devrions affecter à l'exécution du programme des levés. Indubitablement, la plus grosse partie des levés en voie d'exécution cette année se font dans des régions jouissant d'une priorité en matière de défense, surtout en vue de préparatifs de guerre, bien que ce fait ne ressorte pas à première vue.

Commission géologique du Canada: les dépenses de cette Commission sont-elles aussi reliées, peut-être indirectement, à la défense, car parmi les rôles importants joués par le Canada se trouve celui de fournisseur de métaux et d'autres minéraux requis pour les préparatifs militaires. Quelques-uns des travaux exécutés par la Commission visent à être une contribution à ces préparatifs. Fixer en cette affaire quel est le montant qu'on peut considérer comme affecté à des fins de défense, dépend de nouveau des opinions individuelles.

Je ne sais si vous tenez à ce que je continue mon énumération des articles de dépenses.

L'hon. M. McDONALD: Je crois que cela suffit. En d'autres mots, il est difficile de savoir au juste si nous sommes plongés dans une guerre larvée ou dans une guerre déclarée et de séparer d'une manière précise le champ des travaux militaires des travaux publics?

M. BRYCE: Parfaitement, monsieur. Nous trouvons que cette séparation est chose difficile, exigeant de grands efforts de notre part dans le cas de tel ou tel service. Dans le cas du ministère des Mines et Relevés techniques, dont je viens de parler, on me dit que les observatoires fédéraux se livrent à des travaux qui, selon les autorités militaires, présentent une très haute valeur en matière de certaines recherches ayant un grand intérêt pour ces autorités.

L'hon. M. McDONALD: Il est évident que les travaux du Conseil national de recherches et ceux de la Commission de contrôle de l'énergie atomique tombent sous le programme de défense.

L'hon. M. HORNER: Monsieur Bryce, sous la rubrique (3), "Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale", à la ligne "Gendarmerie royale du Canada", figure la somme de \$14,588,000, supérieure d'environ \$4,500,000 à celle de l'année dernière. Pourquoi ranger cette somme dans les dépenses figurant dans un sommaire relatif aux "ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense"?

M. BRYCE: Si vous jetez un coup d'œil à la colonne (3) du grand tableau, vous verrez que ces chiffres sont rangés dans la rubrique intitulée "Solde et allocations, . . . Gendarmerie royale". Ici encore, on peut discuter la question de savoir dans quelle mesure la Gendarmerie royale est un service de défense, au sens large du mot.

Le PRÉSIDENT: Puis-je couper la parole au sénateur Horner? Nous avançons plus vite, à mon avis, si nous prenons l'étude de ces rubriques dans l'ordre où elles figurent. Nous en étions à la rubrique "Salaires et traitements civils", et la discussion s'est écartée du sujet.

A propos de l'explication que M. Bryce vient de donner, je suppose que les ministères désireux de faire en sorte que leurs crédits soient votés, s'efforcent parfois de les relier avec la défense?

M. BRYCE: Sans doute, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui donne du fil à retordre au Conseil du Trésor, je suppose.

Cependant, revenons-en à la rubrique (1). M. Bryce nous a expliqué que l'augmentation des traitements a fait plus que compenser la réduction du total des employés, si bien que le montant des traitements est supérieur d'environ \$18,500,000 à celui de l'année dernière. Il en est bien ainsi, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: J'estime qu'avant de terminer nous devrions obtenir si possible le nombre total des employés, monsieur Bryce, pour établir une comparaison avec l'exposé donné il y a une année. J'oublie dans quelle appendice se trouvait ce chiffre, mais il était très complet: les "nombres signalés d'employés du gouvernement du Canada" comprenaient les maîtres de poste de bureaux à commission et d'autres fonctionnaires. J'estime que, pour obtenir le chiffre exact, il faut avoir le grand total. Prenons l'exemple de ces maîtres de poste, dont la rémunération est l'article le plus important parmi ceux qui ne sont pas compris dans ce chiffre de \$301,000,000. Il est vrai qu'ils ne sont pas des fonctionnaires dans le sens où le sont ceux à salaires et traitements mensuels compris dans ce chiffre, mais ils sont payés à même des deniers publics que l'État percevrait sans cela; c'est ainsi qu'ils sont rémunérés, ce qui diminue bien entendu les revenus de l'État. Bien qu'ils n'aient qu'un seul pied dans le service public, ils peuvent à juste titre être classés comme gens rétribués à même les revenus de l'État. Il se peut que vous soyez en mesure d'obtenir ces chiffres. Vous êtes sauf erreur en train de chercher à les obtenir.

M. BRYCE: Oui. Vous m'avez dit que le Comité aimerait les avoir.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons différer la suite de l'étude de la question et y revenir quand nous disposerons du total des employés.

L'hon. M. TAYLOR: N'est-il pas également vrai que l'année dernière le ministère des Postes a transféré un grand nombre de maîtres de poste de bureaux à commission dans la catégorie des maîtres de poste à traitement?

M. BRYCE: Oui monsieur, c'est vrai. Je doute que le ministère continue d'en transférer. Je crois que l'opération s'est presque entièrement terminée l'année dernière, aussi complètement qu'on estimait pouvoir l'exécuter.

Le PRÉSIDENT: C'est là une pratique continuelle, je crois. Il arrive qu'un bureau de poste soit créé à titre de bureau à commission; son volume d'affaires s'accroît et il vient un moment où l'on accorde un traitement précis au maître de poste, puis ce traitement est englobé dans le chiffre de \$301,000,000.

L'hon. M. TAYLOR: Je crois que le ministère des Postes, modifiant quelque peu l'année dernière le règlement relatif aux maîtres de poste à commission et ceux à traitement, a fait passer de la première catégorie à la seconde un plus grand nombre de maîtres de poste que jamais auparavant.

Le PRÉSIDENT: Nous obtiendrons ce renseignement un peu plus tard, sénateur Taylor. Y a-t-il d'autres questions à poser sur cette rubrique?

L'hon. M. REID: Monsieur Bryce, dans le tableau des articles courants de dépenses, annexé comme dépliant au budget, pourquoi n'y a-t-il que quatre petits articles figurant à la ligne "Société Radio-Canada" et à la ligne "Office national du film", alors qu'on trouve dans le budget des articles relatifs aux traitements, aux services professionnels et aux frais de déplacement. A la première de ces lignes, rien n'est indiqué sous les rubriques "Salaires et traitements civils" et "Allocations civiles". On n'y trouve que quatre petits articles

formant un total de \$1,928,600. Il en est presque de même de l'Office national du film. Pourquoi avez-vous choisi ces articles, sans indiquer au tableau les traitements et les allocations de déplacement relatifs à ces deux organismes? J'espère que ces derniers ne cherchent pas à dissimuler des données?

M. BRYCE: Non monsieur. En voici la raison. Prenons par exemple les traitements payés aux employés du Service de radiodiffusion internationale, ondes courtes: ils ne sont pas payés à des fonctionnaires. C'est pourquoi nous les avons traités différemment. J'incline à croire (et j'aimerais que le Comité tienne un peu compte de cette observation en rédigeant son rapport) qu'il vaudrait mieux indiquer tous les articles de ce chapitre sous la rubrique (10), "Films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.", et non sous celle de "Toutes autres dépenses", car il s'agit réellement de dépenses en matière de radiodiffusion. Si nous n'avons pas indiqué cette somme de \$710,000 en traitements, c'est simplement parce que ces traitements ne sont pas ceux de fonctionnaires, mais d'employés de la Société Radio-Canada. Mais nous avons donné tous les renseignements que nous avons pu en faisant figurer le total de \$1,709,000 sous la rubrique "Toutes autres dépenses".

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Bryce, avez-vous raison de dire que les dépenses relatives aux services de communications sont rangées sous la rubrique "Toutes autres dépenses"? Ne sont-elles pas englobées sous la rubrique (8)?

M. BRYCE: De quels services de communications parlez-vous?

L'hon. M. ISNOR: Par exemple, des dépenses de la Société Radio-Canada ou de celles de l'Office national du film, rangées sous la rubrique "... autres services de communications".

M. BRYCE: Sous la rubrique (8), vous verrez qu'aucun chiffre n'est indiqué pour les services de communications de ces deux organismes, mais les chiffres figurent dans les totaux.

L'hon. M. ISNOR: Je crois que l'entreprise commerciale moyenne englobe dans un même article ses frais de services téléphonique et télégraphique et autres services de communications, aux fins de l'impôt sur le revenu. Je pensais que vous agiriez à peu près de même. Vous n'agissez pas ainsi: vous portez les services spéciaux et les services de communications à des articles différents?

M. BRYCE: C'est ce que nous faisons pour la plupart des ministères.

L'hon. M. ISNOR: Que faites-vous?

M. BRYCE: Nous indiquons, sous la rubrique "Services téléphonique et télégraphique et autres services de communications" toutes les dépenses de cette nature. Mais les dépenses de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film nous posent la difficulté particulière dont j'ai parlé, celle de savoir sous quelle rubrique il faudrait probablement les ranger. Dans le cas de la première, vu qu'il s'agit simplement de fait d'un paiement à une compagnie de l'État, et dans le cas du second, vu le surcroît de frais de comptabilité entraîné, il aurait fallu indiquer que leurs dépenses tombaient sous toutes ces différentes rubriques.

L'hon. M. ISNOR: Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une dépense faite par un ministère et de deniers publics reçus soit par l'une soit par l'autre, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, les sommes reçues sont tirées de l'allocation du service. Je dirai que l'Office national du film (ce qui pourrait rendre mes explications claires) tient un gros compte capital de roulement, qui lui permet de payer les salaires et traitements de ses employés et ses frais de production.

L'hon. M. REID: Cependant, une fois de plus, monsieur Bryce, ses frais d'administration, savoir, je suppose, ses frais de traitements d'employés, s'élèvent à \$408,454. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous allez jusqu'à omet-

tre cet article du tableau, à la ligne consacrée à l'Office. Le personnel administratif est sans doute composé d'employés réguliers, occupés au bureau central ou à d'autres bureaux.

M. BRYCE: Si vous voulez patienter quelques instants, je vous expliquerai la chose. Les chiffres de cette année relatifs à l'Office m'ont donné beaucoup de fil à retordre. Un coup d'œil jeté sur le détail de la page 278 du budget, ce à quoi vous pensez, je suppose...

L'hon. M. BRYCE: Oui.

M. BRYCE: ...vous fera constater que l'Office national du film peut, sous "administration", séparer les frais de traitements des frais de déplacement et ainsi de suite. Ses comptes relatifs à la réalisation et à la distribution de films ne comprennent pas ce genre de frais, mais des frais relatifs à d'autres fins qui sont importantes: films pour distribution aux cinémas, films pour fins autres que les cinémas, etc. Nous avons craint que le fait d'inscrire le chiffre de \$378,000 en traitements qui sont ceux du personnel administratif seulement, n'induisse députés et sénateurs à croire que ce total est celui des traitements de tout le personnel, ce qui n'est pas du tout le cas, car le gros des traitements est englobé dans les dépenses subies du fait de la réalisation et de la distribution de films. Il y est incorporé directement, d'abord sous la forme d'une grande masse commune groupant les frais de réalisation des films appartenant à l'Office lui-même et des films destinés à d'autres services officiels, dont le ministère de la Défense nationale par exemple, ainsi que des films destinés à des organismes de l'extérieur. Une fois ces frais subis en commun, une comptabilité des prix de revient les ventile entre le chapitre du budget consacré à l'Office et les comptes des autres organismes ou ministères pour lesquels l'Office réalise et distribue des films. Ainsi donc, la page 278 donne les chiffres du chapitre de l'Office et ce dernier pourra présenter au Parlement, à la fin de l'année, une comparaison entre ses dépenses réelles et le total de ses crédits. Mais M. Winters et le président de l'Office ont tous deux estimé que, si nous leur demandions d'exposer le détail de leurs dépenses ventilées entre tous ces articles normaux, puis de présenter la comparaison que je viens de dire, entre les dépenses réelles et le détail des affectations, il en coûterait \$10,000 ou \$15,000 pour instituer un service de comptabilité supplémentaire au sein de l'Office. Au jugement du Conseil du Trésor, le surcroît de dépenses entraîné de ce fait serait injustifié: le Parlement et lui-même s'intéressent surtout aux frais réels subis du chef de la réalisation de films de divers genres et de leur distribution par divers intermédiaires, et la comparaison la plus utile est celle qui indique les montants des crédits et les frais subis dudit chef. C'est pourquoi l'on a utilisé cette méthode de répartition. Peut-être que le Sénat et la Chambre des communes estiment qu'il vaudrait la peine de dépenser ce supplément de \$10,000 ou \$15,000 pour faire en sorte qu'un service de comptabilité mette les dépenses de l'Office sur le même pied que celles des autres ministères.

L'hon. M. HAIG: Quelle serait la différence? Il me plaît qu'on nous dise le prix de revient de chaque film, en comparaison de ces dépenses générales de \$480,000 ou quel que soit le chiffre. Voilà à mon avis, ce qui oblige l'Office à faire preuve d'initiative.

M. BRYCE: C'est là ce qu'il s'efforce de faire.

L'hon. M. HAIG: Comme le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) l'a déclaré, on aurait une fausse idée des comptes. Le public croirait que la somme indiquée représente le total des dépenses, ce qui n'est pas le cas. Je préfère votre façon de procéder, car le total est vraiment une chose distincte. Si nous demandons raison à l'Office, cela n'a rien à voir avec les frais. C'est en partie à cause des frais, je l'avoue, mais je crois que votre manière de présenter les chiffres au tableau vaut mieux que l'autre manière.

L'hon. M. McKEEN: Vous avez mentionné des "autres organismes". L'Office réalise-t-il des films pour d'autres organismes que les services officiels?

M. BRYCE: Quelques-uns seulement.

L'hon. M. McKEEN: Sont-ils vendus ou sont-ils prêtés?

M. BRYCE: Je crois que l'Office en a réalisé, par exemple, pour les Nations Unies ou pour d'autres organisations internationales.

L'hon. M. McKEEN: Non pour des compagnies commerciales?

M. BRYCE: Non, pas que je sache.

L'hon. M. BOUFFARD: Il distribue une partie de ses films. Il les prête sauf erreur à tel ou tel organisme.

M. BRYCE: Oh! oui, il fait une distribution marchande, qui lui rapporte des recettes, comme vous le verrez.

L'hon. M. HAIG: Je crois savoir que certains des films réalisés visent à faire de la publicité. Bien qu'ils coûtent peut-être \$10,000, ils sont loués pour \$5,000. J'ai entendu des gens regretter que le nombre des films réalisés et distribués aux États-Unis et dans des pays européens ne soit pas suffisant.

M. McKEEN: Vous parlez de films publicitaires pour tout le Canada. Je veux dire qu'il n'y a pas de films publicitaires réalisés pour diverses compagnies. Il se peut que certains d'entre eux soient destinés aux gouvernements provinciaux, mais ces films tomberaient dans une catégorie différente.

M. BRYCE: Je crois que l'Office a fait quelques travaux photographiques marchands, il y a une année ou deux. J'ignore s'il continue à en faire.

L'hon. M. BOUFFARD: Il distribue sauf erreur un bon nombre de films aux États-Unis?

M. BRYCE: Oui. Comme vous le verrez à la page 278, sa réalisation de films pour distribution aux cinémas constitue un article très important, qui comprend les films distribués hors du Canada.

L'hon. M. McKEEN: Lorsque ces films sont envoyés, disons, aux États-Unis, arrive-t-il que des membres du personnel s'y rendent en même temps pour les expliquer et à d'autres fins?

M. BRYCE: Beaucoup de ces films se passent d'explications, mais quand il s'agit de films non destinés aux cinémas, il arrive parfois que le Service de distribution envoie une personne pour montrer et expliquer les films.

L'hon. M. McKEEN: Lorsque nous étions en train d'étudier ce point précédemment, je me souviens que nous sommes tombés sur de gros frais de déplacement qui, nous a-t-on dit, étaient ceux des personnes qui se rendaient çà et là pour montrer des films.

L'hon. M. McINTYRE: N'y a-t-il pas un personnel régulier chargé de montrer ces films dans différentes localités du Canada?

M. BRYCE: Quelques employés de l'Office sont postés dans diverses parties du pays, mais vous entrez là dans des détails sur lesquels je ne saurais guère parler en témoin attitré.

LE PRÉSIDENT: Les item relatifs à l'Office national du film ont donné lieu à une assez longue discussion. Les totaux que vous nous avez donnés au sommaire sous 34 rubriques, monsieur Bryce, comprennent toutes ces dépenses sauf celles des compagnies de l'État. Quant à l'Office, il est possible de se demander où ses dépenses devraient figurer, mais elles figureront sous la rubrique (1) ou la rubrique (10) ou ailleurs.

M. BRYCE: Quelques-unes d'entre-elles figurent sous "Matériel".

LE PRÉSIDENT: Notre affaire, me semble-t-il, est le total de toutes ces dépenses. Nous ne pouvons étudier le détail des affectations de chaque

ministère pour découvrir si chacun dépense ses crédits dans un esprit avisé ou non. Nous avancerions plus vite à mon avis, si nous nous en tenions à l'étude du total des dépenses pour l'ensemble des ministères. Je crois qu'on nous a expliqué tout à fait à souhait l'augmentation prévue sous la première rubrique, "Salaires et traitements civils". Pouvons-nous passer aux "Allocations civiles"?

L'hon. M. HAIG: Certainement, poussons la besogne.

LE PRÉSIDENT: L'augmentation prévue dans cette colonne est d'environ \$425,000. M. Bryce peut-il nous en expliquer la raison?

L'hon. M. REID: Qu'entend-on par "allocations civiles"?

L'hon. M. HAIG: Je voudrais bien le savoir.

M. BRYCE: Cette expression comprend les allocations de subsistance, par exemple dans l'extrême nord du Canada. Elle comprend les allocations spéciales aux sténographes, qui, à une certaine époque, touchaient un supplément mensuel de \$5 en reconnaissance de leur service comme sténographes et non comme dactylographes. Elle comprend aussi les allocations de subsistance et de représentation à l'étranger.

Ces dernières sont payées aux membres de notre personnel diplomatique et à d'autres. Les allocations pour service spécial sont payées, disons, au fonctionnaire qui peut être chargé de diriger un petit service, alors qu'en temps normal il n'aurait pas les titres requis d'un chef de bureau; c'est le cas par exemple d'un bureau météorologique du ministère des Transports. En outre, on accorde des allocations milliaires au personnel du service postal et des allocations pour aides (j'avoue ne pas bien savoir de quoi il s'agit). Je crois que dans certains cas, un employé doit se procurer l'aide de commis de bureau. Les allocations de subsistance dans le Nord et celles d'isolement sont payées aux hommes en service dans l'extrême Nord, où le coût de la vie et les conditions d'existence obligent à payer une somme supplémentaire au traitement. Des fonctionnaires civils touchent aussi des allocations de table et pension et d'autres. Les allocations comprennent aussi celles payées aux ministres pour leur automobile et celles pour frais de déplacement des sénateurs et des députés.

L'hon. M. HUGESSEN: Je saisis pourquoi le montant des allocations civiles payées par le ministère des Affaires extérieures est plus élevé cette année que la dernière, mais pouvez-vous m'expliquer, monsieur Bryce, pourquoi le montant de celles payées par le ministère des Transports a augmenté de \$1,420,564 l'année dernière à \$1,601,400 cette année, d'après les chiffres donnés?

M. BRYCE: L'augmentation s'explique en grande partie, monsieur, du fait des allocations payées aux employés vivant dans le Nord.

L'hon. M. BOUFFARD: Que font-ils là-bas?

M. BRYCE: Ils exécutent divers travaux dans des stations météorologiques et des aéroports.

L'hon. M. MCKEEN: Ceux employés à Port-Churchill touchent des allocations spéciales, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Je ne crois pas que les allocations de subsistance dans le Nord, proprement dites, s'appliquent à Port-Churchill, mais je crois que ces employés touchent des allocations d'un genre ou d'un autre.

L'hon. M. HUGESSEN: Ces allocations sont payées surtout aux hommes employés aux aéroports et aux stations météorologiques?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAIG: A mon avis, c'est une erreur de payer un supplément de traitement à un employé, pour lui permettre de vivre à Port-Churchill. C'est un endroit ravissant, où il fait bon vivre et où l'on est très bien logé. Les gens devraient payer de leur poche pour y vivre.

L'hon. M. McKEEN: Combien de temps y avez-vous vécu?

L'hon. M. HAIG: Aussi longtemps qu'on m'a permis d'y séjourner. On m'y a transporté dans l'appareil le plus rapide disponible et l'on m'y a gardé aussi longtemps que possible.

Le PRÉSIDENT: La rubrique (2) soulève-t-elle d'autres questions? Sinon, nous passerons à la troisième, "Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale". Je regrette que le sénateur Horner soit absent, car il a soulevé une objection là-dessus tout à l'heure. Le total des dépenses indiquées sous cette rubrique accuse une augmentation d'environ \$4,400,000 d'une année à l'autre.

M. BRYCE: Toute l'augmentation provient de la Gendarmerie royale, monsieur.

L'hon. M. REID: Le sommaire porte en sous-titre "Ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense", ce qui n'empêche que la rubrique (3) comprend la solde et les allocations payées aux forces de défense et à la Gendarmerie royale.

M. BRYCE: Elle comprend uniquement la solde et les allocations payées à la Gendarmerie royale, monsieur.

L'hon. M. REID: Il faudrait donc biffer les mots "forces de défense"?

M. BRYCE: Oui monsieur. Les chiffres indiqués au sommaire se rapportent uniquement à la Gendarmerie royale.

L'hon. M. HUGESSEN: Il en est de même du grand tableau.

L'hon. M. McKEEN: L'augmentation en question provient-elle en partie de ce que la Gendarmerie s'est chargée du service d'ordre dans de nouveaux districts et de nouvelles provinces?

M. BRYCE: Oui monsieur, mais dans une proportion plutôt restreinte. Autant que je m'en souviens, c'est à peu près en août dernier que la Gendarmerie a pris la suite du service d'ordre en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, de sorte que le chiffre de l'année 1950-1951 englobe ses dépenses subies du fait de ces provinces durant huit mois environ, et qu'il y a seulement une somme à reporter pour les quatre mois supplémentaires de dépenses relatives à ces deux provinces.

L'hon. M. McKEEN: Dans quelle mesure les recettes compensent-elles cet accroissement de dépenses?

M. BRYCE: Le budget l'indique, monsieur.

L'hon. M. BURCHILL: A la page 418.

M. BRYCE: Si je ne fais erreur, nous faisons payer aux Provinces environ \$1,400 par gendarme et chaque gendarme nous coûte environ \$4,200.

L'hon. M. McKEEN: Ce que nous tenons à savoir, c'est l'augmentation des dépenses. S'il est vrai que l'augmentation est compensée par des recettes, le sommaire ne nous donne pas une idée exacte de la situation, car il indique une augmentation de \$4,000,000. Peut-être que les recettes devraient faire baisser quelque peu ce chiffre.

M. BRYCE: Les recettes prévues en 1951-1952 sont évaluées à \$1,300,000 et celles faites en 1950-1951 ont été de \$2,300,000, soit une augmentation d'environ un million de dollars.

L'hon. M. McKEEN: C'est dire que cette augmentation, mise en compte, devrait servir à réduire les dépenses prévues, de 14 à 13 millions de dollars?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: Pourquoi faites-vous payer aux Provinces une somme inférieure à celle que vous coûte un gendarme?

M. BRYCE: Je préfère que vous le demandiez au ministre de la Justice, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Je peux vous le dire. Dans chaque province, les gendarmes servent à la fois le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Si la province du Manitoba se passait des services de la Gendarmerie royale, cette dernière y enverrait quand même des gendarmes pour faire observer les lois fédérales.

L'hon. M. HUGESSEN: Il ressort des paroles de M. Bryce que les Provinces ne sont tenues de payer qu'environ un tiers du coût réel des gendarmes.

M. BRYCE: Je parle de mémoire. Je crois que nous faisons payer aux Provinces une somme annuelle d'environ \$1,400 par gendarme, qui nous coûte un peu plus de \$4,000.

L'hon. M. REID: C'est une question qu'il conviendrait vraiment de poser au ministre de la Justice.

L'hon. M. HAIG: J'étais membre de l'assemblée législative du Manitoba quand cette Province décida de se prévaloir des services de la Gendarmerie royale et, si je me souviens bien, la somme que la Province paya au gouvernement fédéral pour assurer le service d'ordre fut presque tout bénéfice pour ce gouvernement.

L'hon. M. REID: Il n'en est pas ainsi en Colombie-Britannique.

L'hon. M. McKEEN: En coûte-t-il moins à une Province pour assurer l'ordre par le moyen de la Gendarmerie, que par ses propres gendarmes?

L'hon. M. Haig: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Incontestablement.

L'hon. M. McKEEN: J'aimerais obtenir des renseignements là-dessus.

M. BRYCE: Je crois que c'est la vérité, monsieur, mais je l'affirme en me fondant seulement sur des données indirectes. Pour bien répondre à votre désir, monsieur, il faudrait que nous tâchions de faire un étude comparative, par exemple, du montant de l'augmentation de nos frais subis au moment de la prise de la suite du service d'ordre en Colombie-Britannique, et de la somme que cette Province avait dépensée.

L'hon. M. McKEEN: Votre déclaration m'étonne, car les gendarmes eux-mêmes récriminent, disant que la somme qu'ils touchent du gouvernement fédéral est inférieure à celle qu'ils touchaient du gouvernement provincial.

M. BRYCE: Je crois que, tout considéré, nous payons une somme supérieure à celle que payaient les gouvernements des provinces dans lesquelles nous avons pris la suite du service d'ordre, mais il se peut que tel ou tel gendarme soit moins bien payé par nous.

L'hon. M. McKEEN: Il se peut que les récriminations dont je parle soient le fait de cas isolés.

L'hon. M. REID: Dans ma ville, où il y avait neuf agents de police municipaux, il y a maintenant dix-huit agents de la Gendarmerie, de sorte que le maintien de l'ordre doit coûter au gouvernement fédéral bien plus que ce que coûtait le service d'ordre précédent.

L'hon. M. HUGESSEN: Dans les provinces où la Gendarmerie a pris la suite du service de police, le gouvernement fédéral payait-il autrefois une somme à la Province pour assurer le service d'ordre fédéral?

M. BRYCE: Non monsieur. Chaque province avait un contingent de la Gendarmerie, qui veillait à l'observation des lois fédérales.

L'hon. M. BOUFFARD: Ces frais qui selon vous sont d'environ \$4,200 par gendarme comprennent-ils le traitement et d'autres dépenses comme celle de l'entretien du logement du gendarme?

M. BRYCE: Oui monsieur, c'est le total des frais de subsistance du gendarme.

L'hon. M. BOUFFARD: Mais ce total ne comprend pas les frais relatifs aux cas dont le gendarme s'occupe?

M. BRYCE: Non, monsieur. C'est de mémoire que j'ai donné ce chiffre de \$4,200. Il se peut qu'il ne soit pas exact, car nous avons modifié très fortement le barème de la solde et des allocations fixées pour la Gendarmerie, en décembre dernier.

L'hon. M. BOUFFARD: Est-il vrai que la Province paie, en sus des \$1,400, les frais des travaux exécutés par des gendarmes en rapport avec un cas provincial?

M. BRYCE: Je crois que oui, monsieur. Il y a un point à partir duquel ces frais juridiques commencent et où les frais ordinaires d'administration du contingent cessent, mais c'est la Gendarmerie qui pourrait vous fournir ce renseignement, monsieur.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur, Bryce, estimez-vous, comme le sénateur McKeen, qu'il s'agit d'une augmentation de 3 millions de dollars seulement, sur le chiffre de l'année précédente?

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. GOLDING: Mais ce n'est pas en soustrayant les recettes de année précédente que vous arrivez à cet estimé?

L'hon. M. McKEEN: J'obtiens la différence entre dépenses et recettes, bien que ce chiffre soit très approximatif. A la question que j'ai posée, on a répondu sauf erreur que la somme requise pour couvrir la solde et les allocations est d'un peu plus de 4 millions de dollars. Mais comme le gouvernement fédéral a pris la suite du service d'ordre en Colombie-Britannique, les dépenses ont augmenté et cette Province paie un supplément d'un million de dollars. Il n'y a donc pas forcément diminution du total. C'est dire que dépenses et recettes sont toutes deux en train d'augmenter.

L'hon. M. GOLDING: Mais le montant des recettes de 1950-1951 est donné et le chiffre des dépenses de cette année-là est de \$10,157,000. Maintenant, quel est le montant des recettes prévues en 1951-1952? Ne nous faut-il pas obtenir les chiffres relatifs aux deux années?

L'hon. M. HAIG: Il a donné ce montant.

L'hon. M. McKEEN: J'ai demandé quel était le supplément de recettes.

M. BRYCE: Pardon, monsieur le sénateur. L'augmentation d'un million de dollars s'est produite entre 1949-1950 et 1950-1951. Je n'ai ni le chiffre réel ni le chiffre prévu des recettes de l'année courante. Cette estimation est un peu risquée, car il y a parfois divers comptes relatifs à des articles extraordinaires à régler lors d'une reprise du service d'ordre. Mais les recettes de 1950-1951 sont d'environ \$2,300,000, chiffre à opposer au coût total de la Gendarmerie, qui est de \$27,500,000 tout compris.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je crois que le sénateur Hugessen n'a pas reçu une réponse très claire à une question posée par lui, au sujet des frais subis par la Gendarmerie dans l'exercice de certaines fonctions remplies aux frais des Provinces. Si je me souviens bien, il en coûte \$150,000 à la Nouvelle-Écosse, pour un contingent de 100 hommes, en vertu d'un contrat conclu en 1932 par elle avec le gouvernement fédéral, alors qu'auparavant son service provincial d'ordre lui coûtait \$263,000. La Gendarmerie a rempli certaines fonctions qui étaient autrefois exercées par le personnel de sur-

veillance qui faisait partie du ministère du Revenu nationale. Ce n'est pas à dire, bien entendu, qu'il se pratiquait de la contrebande le long du littoral de la Nouvelle-Écosse...

L'hon. M. HAIG: Certes non.

L'hon. M. ISNOR: ...mais on l'a raconté. Depuis que la Gendarmerie a pris la suite du maintien de l'ordre, elle remplit toutes ces fonctions et elle a une division maritime.

L'hon. M. McKEEN: A-t-elle réduit le volume de la contrebande?

L'hon. M. ISNOR: Son service a réduit les frais du gouvernement provincial. Est-ce là répondre à la question posée par le sénateur?

L'hon. M. HUGESSEN: Oui. Je pensais aux récentes reprises du service d'ordre.

L'hon. M. BURCHILL: Il vaut la peine de relever que la Gendarmerie assure l'ordre non seulement dans les provinces, mais aussi dans les bourgs et les municipalités. Il est certain que la Sûreté provinciale coûtait plus cher que ne coûte actuellement la Gendarmerie. Je crois que ces divisions administratives sont en meilleure posture financière et que la Gendarmerie leur fournit un meilleur service d'ordre.

L'hon. M. ASELTINE: Elle avait déjà des contingents dans ces localités.

L'hon. M. BURCHILL: Non, pas dans l'Est.

L'hon. M. ASELTINE: Dans la plupart des cas, elle en avait déjà. Ce service d'ordre ne coûtait pas plus cher qu'un autre à ces localités.

LE PRÉSIDENT: Quoi qu'il en soit, monsieur Bryce, ce total de \$14,500,000 est virtuellement celui des dépenses prévues pour la Gendarmerie?

M. BRYCE: Oui.

LE PRÉSIDENT: Avons-nous besoin de continuer à l'étudier?

L'hon. M. HAIG: Non.

LE PRÉSIDENT: Passons donc à la rubrique (4), "Services professionnels et spéciaux". Le total des dépenses accuse une augmentation d'environ \$2,500,000 sur celui de l'année dernière. Pourriez-vous nous fournir quelques renseignements sur cette augmentation?

M. BRYCE: Elle provient presque toute des énumérateurs occupés au recensement.

L'hon. M. HAIG: Adopté.

M. BRYCE: Si vous regardez au chapitre du ministère du Commerce, vous verrez que l'augmentation est due presque toute au recensement, à propos duquel les énumérateurs sont payés tant par mot, je crois.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

L'hon. M. BURCHILL: Adopté.

L'hon. M. HUGESSEN: Vous dites que ces dépenses proviennent presque toutes des énumérateurs occupés au recensement?

M. BRYCE: Je veux parler de l'augmentation des dépenses par rapport à celles de l'année dernière.

LE PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à ce sujet, nous passerons à la rubrique (5), "Frais de déplacement et de déménagement". Le total atteint presque 14 millions de dollars, mais il est supérieur de \$100 seulement à celui de l'année dernière.

L'hon. M. HAIG: \$100,000.

L'hon. M. ASELTINE: Mais il est bien supérieur à ceux de 1938 et 1939.

LE PRÉSIDENT: N'oublions pas qu'il s'agit uniquement des ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense. Dans le grand

tableau, les frais de ces derniers ministères, sous cette rubrique, figurent pour une somme de \$22,360,000, ce qui élève le total, pour l'ensemble des ministères, à \$36,000,000, soit une augmentation par rapport à la somme de \$27,000,000 de l'année dernière, presque toute consacrée à la défense. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? J'estime pour ma part que les frais de déplacement ont fait un saut plutôt brusque, mais il se peut que ces frais soient nécessaires.

L'hon. M. ISNOR: Il est maintenant près d'une heure, et la rubrique (5) est importante, monsieur le président.

L'hon. M. HAIG: Je propose au Comité de s'ajourner.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, pouvez-vous nous rejoindre demain matin à 11 h. 30?

M. BRYCE: Oui.

LE PRÉSIDENT: Nous reprendrons alors l'étude de la rubrique (5) demain matin. Auparavant, le secrétaire m'informe que, si nous voulons faire imprimer les délibérations, il faut qu'une motion soit présentée à cet effet.

L'hon. M. BEAUBIEN: La motion ne presse pas.

LE PRÉSIDENT: Non, mais si nous voulons que les délibérations nous servent à quelque chose, il faut les faire imprimer.

L'hon. M. HAIG: J'estime qu'elles devraient être imprimées.

LE PRÉSIDENT: Dans ce cas, dois-je signaler la chose à la Chambre cet après-midi?

Entendu.

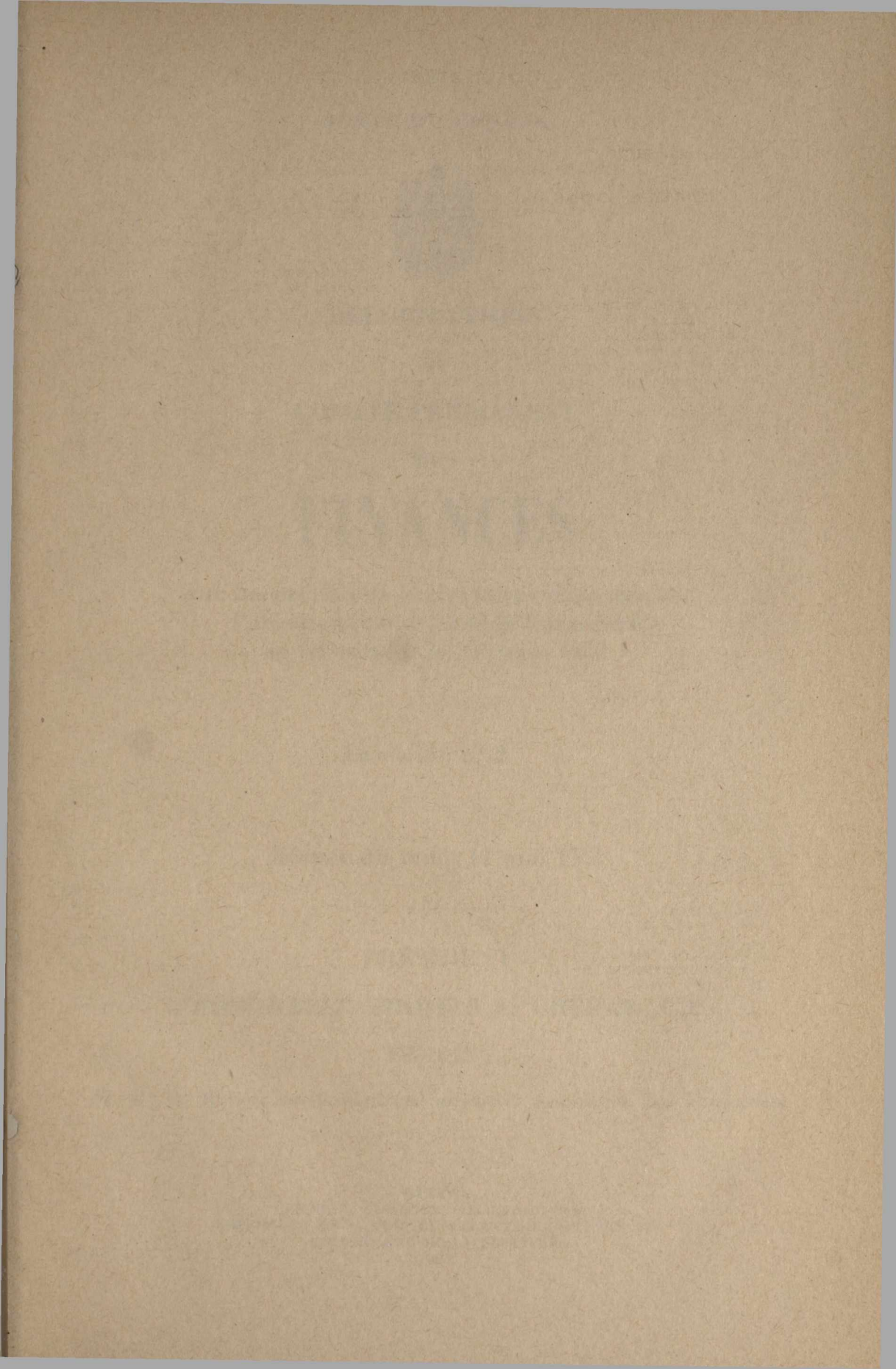
Le Comité s'ajourne au lendemain matin à 11 h. 30.

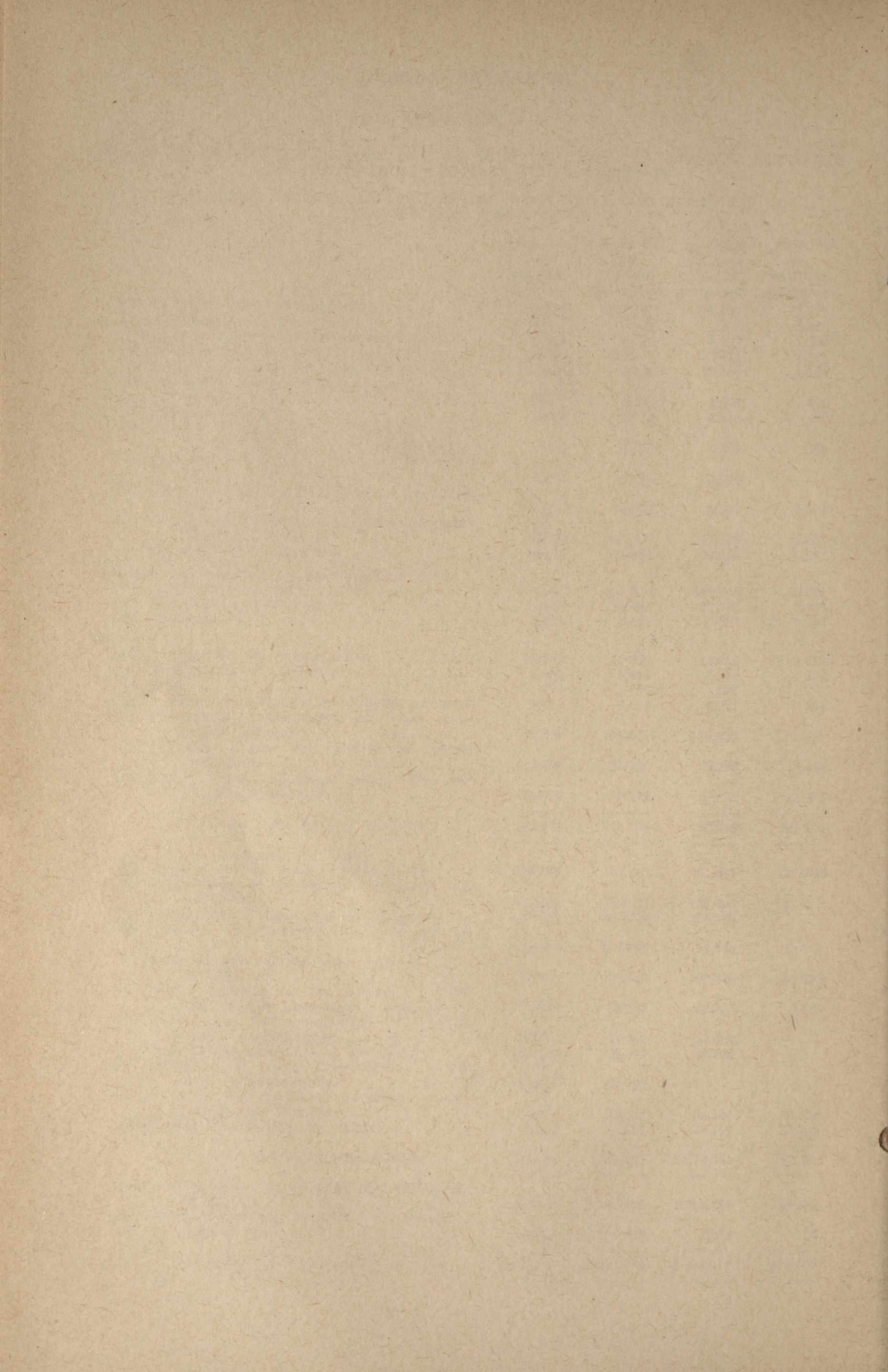
APPENDICE A

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

MINISTÈRES AUTRES QUE CEUX DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

	1951-1952 en milliers de dollars	1950-1951 en milliers de dollars	1949-1950 en milliers de dollars	1938-1939 en milliers de dollars
(1) Salaires et traitements civils	301,856	282,157	276,741	74,271
(2) Allocations civiles	6,393	5,964	5,172	1,183
(3) Solde et allocations, Gendarmerie royale ..	14,588	10,157	8,227	3,750
(4) Services professionnels et spéciaux	26,676	24,041	22,155	4,104
(5) Frais de déplacement et de déménagement	13,946	13,802	12,808	3,594
(6) Transport: petite vitesse, messageries et camion	2,379	2,159	2,097	479
(7) Affranchissement	3,023	3,092	2,918	449
(8) Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications ..	4,859	4,635	4,475	689
(9) Impression des rapports et autres publi- cations des ministères	3,905	4,018	3,950
(10) Films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.	4,850	5,083	4,373	1,794
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameub- lement de bureau	11,235	11,500	11,356	2,464
(12) Matériel et fournitures	39,438	37,601	32,920	5,967
<i>Bâtiments et ouvrages, y compris les terrains</i>				
(13) Acquisition et construction	114,252	145,634	144,949	30,631
(14) Réparations et entretien	15,643	18,944	15,103	2,958
(15) Location	8,034	8,031	7,194	1,763
<i>Matériel</i>				
(16) Acquisition et construction	15,695	19,200	16,482	2,013
(17) Réparations et entretien	5,056	5,017	4,386	584
(18) Loyer	774	886	597
(19) Services municipaux et d'utilité publique	5,717	5,334	4,371	924
(20) Allocations, subventions, etc., non com- prises ailleurs	60,163	105,591	116,023	50,629
(21) Pensions, caisse de retraite et autres prestations	12,406	11,132	9,168	5,446
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	14,319	19,175	33,471	12,254
Total des articles courants	685,207	743,153	738,936	205,846
<i>Catégories spéciales</i>				
(23) Intérêts sur la dette publique, etc.	437,642	433,046	451,441	132,368
(24) Subventions et versements spéciaux aux provinces	115,135	106,335	127,365	21,210
(25) Versements d'allocations familiales	320,000	307,000	284,880
(26) Pensions de vieillesse et pensions de cécité	111,350	104,697	74,646	30,541
(27) Pensions d'invalidité aux anciens com- battants, etc.	97,105	99,739	101,589	40,920
(28) Autres versements aux anciens combat- tants et aux personnes à leur charge	54,156	63,575	92,929	9,445
(29) Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	27,500	23,000	23,000
(30) Subventions générales à l'hygiène	25,000	25,000	33,200
(31) Contributions à la construction de la route transcanadienne	15,000	20,250
(32) Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)	36,471	33,357	34,104	15,574
(33) Déficit—Entreprises de l'État	2,604	3,238	49,407	57,185
Total des catégories spéciales	1,241,963	1,219,437	1,272,561	307,343
Total des articles courants et des catégories spéciales	1,927,170	1,962,590	2,011,497	513,089
(34) Moins économies prévues et montants recouvrables	4,466	4,618	2,582	104
Total net des dépenses prévues ..	1,922,704	1,957,972	2,008,915	512,985





1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au
Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 2

Séance du jeudi 17 mai 1951

PRÉSIDENT

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

TÉMOIN :

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., *président*.

Les honorables sénateurs:

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Beaubien,
Bouffard,
Buchanan,
Burchill,
Campbell,
Crerar,
Davies,
DuTremblay,
Euler,
Fafard,
Farquhar,
Farris,
Ferland,
Fogo,

Golding,
Gouin,
Haig,
Hayden,
Horner,
Howard,
Howden,
Hugessen,
Hurtubise,
Hushion,
Isnor,
King,
Lacasse,
Lambert,
McDonald,
McIntyre,

McKeen,
McLean,
Moraud,
Paterson,
Petten,
Pirie,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Ross,
Taylor,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat, séance du mercredi 14 mars 1951:

“Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière devant expirer le 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant ledit budget. Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements sous des titres distincts, ainsi que des estimations de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et de leur rapport avec ces dépenses totales pour l'année 1939 et pour la dernière année à l'égard de laquelle il existe des renseignements, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen du budget des dépenses; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 17 mai 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des Finances se réunit à 11 h. 30 du matin.

Présents: Les hon. sénateurs Crerar, *Président*, Aseltine, Barbour, Beau-bien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Campbell, Golding, Gouin, Haig, Hayden, Horner, Hugessen, Isnor, McDonald, McIntyre, McKeen, McClean, Reid, Taylor, Turgeon, Wilson—25.

Aussi présents. Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

En l'absence du président, et sur proposition de l'honorable sénateur Reid, l'honorable sénateur Bouffard est élu président intérimaire.

L'honorable sénateur Bouffard quitte le fauteuil.

L'honorable sénateur Crerar occupe le fauteuil.

On entend de nouveau le témoignage de M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, Division du Conseil du Trésor, ministère des Finances.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 22 mai 1951, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, jeudi 17 mai 1951.

Le Comité permanent des Finances, autorisé à étudier les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 h. 45 du matin.

L'hon. M. REID: Vu que le président, le sénateur Crerar, n'est pas ici, je propose que le sénateur Bouffard préside pour que nous puissions commencer.

La motion est adoptée.

L'hon. M. Bouffard occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Honorables membres, je présume que le Comité désire que M. Bryce continue son témoignage?

L'hon. M. HAIG: Oui.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Monsieur Bryce, voulez-vous avancer, s'il vous plaît.

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint des Finances, est rappelé.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Monsieur Bryce, lorsque nous avons ajourné hier, nous étions rendus à l'étude de l'article n° 5 du présent sommaire des prévisions budgétaires pour les ministères autres que la Défense nationale et la Production de défense. Il s'agit de la rubrique "Frais de déplacement et de déménagement". Seriez-vous assez bon d'expliquer cette rubrique?

M. BRYCE: Je crois que le titre en indique assez bien la nature et, évidemment, vous trouverez les explications au verso de la grande feuille, sous le poste n° 5. Comme il est indiqué, cette rubrique comprend les frais de déplacement, de transport et de déménagement des employés du gouvernement, des membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada. Y figurent aussi les frais de subsistance et autres de ces personnes en voyage commandé, les dépenses de voyage des juges et les dépenses et allocations de voyage payables aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes.

L'hon. M. Crerar, président du Comité arrive et l'hon. M. Bouffard quitte le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse de mon retard. Je vous l'avoue franchement, un ami est venu me voir et je ne me suis pas aperçu qu'il était si tard. Il serait peut-être bon que le Comité nomme un président intérimaire parce qu'il peut bien se présenter des circonstances qui m'empêcheront encore d'arriver à temps. Nous pouvons y réfléchir pour y revenir à la prochaine séance.

L'hon. M. HAIG: M. Bryce était à expliquer le poste n° 5 du tableau des estimations budgétaires. Voulez-vous continuer, monsieur Bryce.

M. BRYCE: L'article "Frais de déplacement et de déménagement" comprend les frais des employés du gouvernement, des juges, des sénateurs, des membres de la Chambre des communes et de d'autres. N'y figurent pas les frais de déplacement et de déménagement des personnes autres que les employés du gouvernement, telles que les personnes expulsées, les postulants à un traitement ou à une pension sous le régime du ministère des Anciens combattants, lesquels frais viennent sous la rubrique n° 22 "Toutes autres dépenses".

L'hon. M. HAIG: Quand je voyage sous mon certificat d'identité, le gouvernement assume-t-il des frais de transport?

M. BRYCE: Je ne le crois pas, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Ces frais de transport sont prévus par la loi.

M. BRYCE: Oui, monsieur; je ne crois pas que les chemins de fer soient remboursés.

L'hon. M. REID: Pourquoi une si grande augmentation des frais, de \$3,000,000 en 1939 à \$12,000,000 en 1950? Est-ce en raison du nombre élevé de personnes qui voyageaient pour le compte du gouvernement durant la guerre? Une majoration de \$9,000,000 uniquement pour les frais de transport constitue un saut assez considérable.

M. BRYCE: A mon avis, une des raisons est que les travaux du gouvernement qui donnent lieu à des déplacements ont considérablement augmenté. Par exemple, on a accru les services d'inspection dans les ministères de l'Agriculture et des Pêcheries.

L'hon. M. REID: Comment contrôle-t-on les déplacements?

M. BRYCE: Nous avons des règlements très élaborés relativement aux demandes de déplacement pour contrôler la validité des réclamations et les circonstances y opérant. Évidemment, c'est au ministre intéressé qu'il appartient de contrôler les raisons pour lesquelles une personne peut voyager et le nombre de ses voyages; cette question est sujette aux crédits et aux attributions des crédits que le ministère reçoit du gouvernement et du Conseil du Trésor. En somme on peut dire que les détails des réclamations sont contrôlés très rigidelement, mais que l'usage même des attributions pour déplacements prévues dans le budget relève du ministère et non d'un contrôle central.

L'hon. M. HORNER: J'imagine qu'une telle augmentation reflète la tendance générale dans tout état socialiste. Le nombre des employés grandit, les services d'inspection deviennent plus nombreux, et ainsi de suite, et plus nous avons de ces choses plus les dépenses augmentent.

M. BRYCE: Je veux vous faire remarquer, monsieur, que c'est au ministère de la Défense nationale que les dépenses augmentent le plus. Si vous voulez bien vous reporter au second tableau, celui de la Défense et de la Production de défense, vous verrez qu'avant la guerre les frais de déplacement relativement à la défense se chiffraient approximativement à un million de dollars, maintenant ils s'élèvent à 22 millions. Il est certain que cela ne change en rien le tableau que nous sommes à étudier, mais c'est une indication de la façon dont le total des autres tableaux est atteint.

L'hon. M. HAIG: En ma qualité de sénateur qui doit parcourir une grande distance pour se rendre à Ottawa, j'ai eu l'occasion de remarquer durant la guerre un trafic énorme d'officiers et d'autres fonctionnaires de la Défense voyageant d'un bout à l'autre du pays. Ce mouvement dure encore, quoique bien moins prononcé. J'ai parlé à quelques unes de ces personnes et j'ai découvert qu'on les renvoyait en Ontario ou en Nouvelle-Écosse après un séjour de deux ou trois semaines en Colombie-Britannique; quelques jours après, on les dirigeait vers d'autres parties du pays. Je parle de mouvements d'un grand nombre de personnes à la fois, pas seulement d'une ou de deux personnes. Le ministère des Finances peut-il de quelque façon forcer le ministère de la Défense à contrôler ce genre de mouvement?

M. BRYCE: Nous pourrions les limiter arbitrairement de la façon suivante: le Conseil du Trésor peut tout simplement avertir le ministère en question de limiter ses dépenses de voyage à un certain montant du crédit: les gens du ministère seraient forcés de s'en tenir à la somme prescrite. Mais pour cela il faudrait déterminer un montant arbitraire ou se faire guider soit par le ministère, soit par les fonctionnaires ou les ministres responsables. Il faut beaucoup de jugement pour définir le nombre et le but des déplacements de fonctionnaires civils ou militaires. Je sais, par exemple, que relativement à des affaires de défense, nous avons trouvé profitable d'envoyer un membre de notre personnel sur les lieux pour voir les constructions de défense pour lesquelles on nous demandait des crédits. Nous avons constaté qu'une telle connais-

sance du projet, acquise sur les lieux, nous permettait de conseiller des moyens d'épargner des sommes d'argent de beaucoup supérieures à celles dépensées pour les déplacements. Il est très difficile de délimiter les frais de voyage si l'on ne fait pas partie du ministère intéressé. Il faut un bon jugement administratif. Il nous est presque impossible de découvrir si chaque ministère fait montre d'un tel jugement. C'est au ministre, au sous-ministre et aux hauts fonctionnaires de chaque ministère qu'il revient de contrôler ces frais très soigneusement et très consciencieusement.

Le PRÉSIDENT: Si nous nous reportons au tableau pour la Défense nationale et la Production de défense, monsieur Bryce, nous voyons que le total des frais de déplacement et de déménagement pour cette année s'élèvent à plus de \$22,000,000. Ce montant inclut-il par exemple les mouvements de groupes du Canada en Corée?

M. BRYCE: Je le crois, monsieur. Vous constaterez que les prévisions budgétaires dépassent de beaucoup celles de l'an passé. Je crois que cette allocation supérieure couvre les frais de transport d'un nombre considérable de militaires.

L'hon. M. HAIG: Nous n'avons pas transporté beaucoup de soldats, quatre ou cinq mille seulement. Il n'en coûterait certainement pas \$22,000,000 pour en transporter un si petit nombre.

L'hon. M. HORNER: Ce montant comprendrait-il la somme payée au gouvernement américain pour l'entretien de nos troupes aux États-Unis?

M. BRYCE: Non, monsieur. Ce montant ne couvre que leurs frais de déplacement et leurs dépenses de voyage. Je ne suis pas sans constater que l'augmentation de l'an passé à cette année est de \$14,000,000 à 22 1/3 millions.

Le PRÉSIDENT: L'an passé, le montant s'élevait presque à \$14,000,000, et il n'y avait pas de mouvement de troupes vers l'Europe ou vers la Corée, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Si, les Princess Pats.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, j'oubliais les Princess Pats. Il me semble que le total des frais de déplacement et de déménagement pour fins de défense ou pour toute autre fin s'élève à un montant très élevé: \$36,000,000. Puis, si nous revenons au poste n° 5 présentement à l'étude, j'imagine que ce montant de \$14,000,000 pour fins autres que celles de défense, j'imagine que cette rubrique comprend les déplacements au Canada et les frais de déplacement des délégués canadiens aux différentes conférences internationales. Et, même là, le chiffre me paraît énorme.

M. BRYCE: Monsieur le président, si vous le voulez bien, je vais me permettre une remarque à ce sujet. Si les membres du Comité prennent note des ministères où les frais de déplacement constituent un poste considérable, ils comprendront un peu la nature des déplacements. Vous constaterez, messieurs, que l'on prévoit de fortes dépenses de voyage relativement au ministère de l'Agriculture en raison de différentes inspections; ce montant comporte le déplacement des personnes engagées dans l'exploitation au Canada. Pour ce qui est du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, une grande partie des frais de déplacement se rapporte aux fonctionnaires de l'immigration qui doivent voyager non seulement au Canada, mais à l'étranger, et aux personnes qui se déplacent relativement aux Affaires indiennes. Pour ce qui est des dépenses des Affaires extérieures, elles s'expliquent d'elles-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Quel est le montant assigné au ministère de l'Agriculture?

M. BRYCE: \$2,879,000.

Le PRÉSIDENT: Au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

M. BRYCE: \$827,000.

Le PRÉSIDENT: Aux Affaires extérieures?

M. BRYCE: \$476,000. Cette rubrique comprend, je crois, les frais des délégués se rendant aux conférences, et les dépenses de personnes ne faisant pas partie du ministère.

L'hon. M. REID: Ce poste est assez important, puisqu'il augmente chaque année. Il faudra bien finir par contrôler tous ces voyages de personnes se rendant à des conférences, si nous ne le faisons pas maintenant.

L'hon. M. McKEEN: Monsieur Bryce, les frais du ministère de l'Agriculture sont-ils causés par les voyages des inspecteurs du bétail, du blé et d'autres produits agricoles plutôt que par des déplacements pour assister à des conférences?

M. BRYCE: Je le crois. Il faudrait cependant vérifier chaque crédit pour s'en assurer. J'ai déjà examiné dans le passé les dépenses du ministère de l'Agriculture pour contrôler les frais de déplacement et j'en ai retiré l'impression que ces frais provenaient en grande partie des travaux d'essai et d'inspection qui se poursuivent partout au pays. Il nous est impossible d'envoyer des hommes visiter les usines et les fermes sans encourir de grosses dépenses.

L'hon. M. McKEEN: Les frais de déplacement des différents comités et commissions, comme la Commission du flétan, sont-ils pris à même leurs crédits, indépendamment du présent poste?

M. BRYCE: Dans de tels cas, les voyages sont payés à même les crédits particuliers de ces commissions.

L'hon. M. HORNER: Le montant de quelque deux millions de dollars alloué à l'Agriculture comprendrait-il, par exemple, les voyages en Angleterre relativement à la vente du blé et à la recherche du remboursement.

M. BRYCE: Il le comprend, monsieur; mais cette somme est modeste comparativement aux gros montants dépensés pour...

L'hon. M. REED: Il est difficile de découvrir le montant imputé à l'Agriculture, parce que ce ministère a des bureaux dans chaque province. Je sais qu'en Colombie-Britannique nous voyons un fonctionnaire de temps à autre, et cependant le ministère dépense \$2,879,000 en frais de déplacement. A mon avis, cela représente une forte somme, surtout quand il y a des divisions dans chaque province d'où les fonctionnaires dirigent les affaires de l'endroit. Le montant me paraît excessif. Y a-t-il des moyens de vérification?

M. BRYCE: Ce sont les ministères qui contrôlent les déplacements de leurs propres fonctionnaires; nous inscrivons leurs demandes de voyage chaque année. Le Conseil du Trésor est aussi intéressée que le Comité aux frais de déplacement, mais il est terriblement difficile de trouver un critérium objectif quand c'est surtout le jugement des gens du ministère qui décide si tel voyage est nécessaire. Il n'est pas faux de dire, je crois, que le ministère des Finances se sent incapable de proposer au Conseil du Trésor un critérium pour déterminer la nécessité d'un voyage quand celui qui décide ne fait pas partie du ministère intéressé.

L'hon. M. REED: Vous voyez que le montant s'élève à \$45,000 cette année.

L'hon. M. McDONALD: Je voulais justement souligner, monsieur le président, que sous le régime de la L.R.A.P. il faut effectuer beaucoup de déplacement dans les provinces de l'Ouest. Mon expérience dans le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse m'a enseigné que les fermiers demandent de plus en plus l'aide des experts du ministère de l'Agriculture et cela signifie un plus grand nombre de déplacements.

L'hon. M. HORNER: Quel rôle jouent les gouvernements provinciaux dans ce domaine? Relativement à l'inspection des bœufs et autres services du genre en Saskatchewan, il y a un fonds de \$500,000 prélevé chez les fermiers qui fournissent \$2.00 par bœuf. Comme je viens de le dire, le fonds dépasse main-

tenant \$500,000 et cette somme défraie des dépenses qui autrement retomberaient sur le gouvernement fédéral et que ce dernier payait auparavant.

L'hon. M. HUGESSEN: A la page 93 du Budget des dépenses au détail des affectations pour le ministère de l'Agriculture et sous le titre "Hygiène vétérinaire-Application de la Loi des épizooties et la Loi des viandes et conserves alimentaires", je vois que les frais de déplacement s'élèvent à \$425,000. C'est le poste le plus élevé de tous ceux qui constituent le montant de quelques deux cent millions de dollars. Pourquoi une somme si élevée pour cette Division, monsieur Bryce? Je remarque que le montant a augmenté de \$100,000 depuis l'an passé, alors qu'il s'élevait à \$325,000?

M. BRYCE: Les travaux de ce service ont augmenté considérablement ces dernières années, en raison de difficultés relatives aux bestiaux et de l'apparition de la maladie du Newcastle chez les volailles. Le montant de \$325,000 de l'année précédente était la somme prévue dans le budget, mais ce chiffre a bien pu être dépassé durant l'année et comblé à même les fonds affectés à d'autres rubriques. Si je me souviens bien, les travaux de ce service se sont multipliés il y a près d'un an et non pas seulement depuis quelques mois. Je me rappelle qu'on a voté à la fin du mois de mars des crédits supplémentaires pour l'administration de ce service. Je ne voudrais pas vous laisser avec l'impression que la présente majoriation reflète l'augmentation actuelle des frais. La nature même de ces travaux demande beaucoup de déplacement local; il ne s'agit pas ici de voyages d'Ottawa à la côte de l'ouest, mais plutôt des centres où les vétérinaires et les inspecteurs sont stationnés.

L'hon. M. HORNER: Vous avez fait mention de l'épidémie de Newcastle. Une somme considérable d'argent a été dépensée dans la région de New-Westminster. Je me demande si les fermiers n'ont pas été un peu trop dédommagés?

L'hon. M. REID: Le gouvernement a été très généreux à l'égard des éleveurs de volaille de là-bas. Mais j'aimerais savoir, monsieur Bryce, pourquoi il n'y a pas de frais de déplacement prévu sous la rubrique "Bestiaux et volailles" de la page 94?

L'hon. M. McKEEN: Il y a un montant de \$194,000 d'indiqué à cette fin à la page 95. L'année précédente, le montant était de \$197,000... Peut-être que la volaille est guérie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous trouvé le poste, sénateur Reid?

L'hon. M. REED: Oui.

Le PRÉSIDENT: Autre chose à ce sujet?

L'hon. M. ISNOR: Oui, monsieur le président. Je ne crois pas que nous suivions la bonne méthode. Chacun de nous s'intéresse à ses ministères; si nous étudions les frais de déplacement relativement à chaque ministère, ce n'est pas juste à l'endroit du témoin et nous n'accomplissons pas notre besogne. A mon avis, nous obtiendrons de bien meilleurs résultats si nous analysons l'aspect général du budget. Nous sommes désireux d'épargner de l'argent là où c'est possible. Tel est, je pense, le but du Comité. Prenons les chiffres pour l'année 1938-1939 et ceux pour l'année 1949-1950 et étudions la rubrique n° 5, Frais de déplacement et de déménagement. Nous verrons que ces frais ont quadruplé durant ces dix années; ils ont encore grandi les deux années suivantes; c'est donc que l'aspect général démontre que les frais de déplacement sont sept ou huit fois plus élevés dans tous les départements. Il est presque impossible à M. Bryce de nous expliquer les augmentations pour chaque ministère, mais il peut nous dire si les fonctionnaires voyagent maintenant par avions au lieu d'emprunter une méthode de transport moins dispendieuse, si les employés du gouvernement ne voyagent plus maintenant par train, et si ce changement est la cause d'une forte proportion de l'augmentation des frais.

L'hon. M. McKEEN: Ce n'est pas plus dispendieux.

L'hon. M. ISNOR: Cela dépend où vous allez, et d'autres facteurs. C'est une question de jugement. Il y a des compagnies qui, lorsqu'elles envoient une personne à un congrès...

L'hon. M. McKEEN: Je juge d'après les prix que j'ai payés pour mes propres déplacements.

L'hon. M. ISNOR: Y a-t-il quelque autre raison pour expliquer une telle augmentation? Comme je l'ai signalé, les frais de déplacement sont aujourd'hui sept ou huit fois plus élevés qu'il ne l'étaient en 1938.

M. BRYCE: Voici brièvement ce qui en est: voyez le poste "Frais de déplacement et de déménagement"; il est en somme environ quatre fois plus élevé qu'en 1938-1939. Le bordereau de paye des employés civils, est aussi environ quatre fois plus élevé: il n'y a donc pas une grande augmentation des frais de déplacement et de déménagement proportionnellement au total des traitements. A mon avis, cela indique qu'en pratique il n'y a pas eu de modification majeure dans la politique de l'administration.

Pour ce qui est de l'usage en matière de déplacement, je dois être prudent parce que je n'étais pas préposé à ce genre de travail avant la guerre, mais j'ai l'impression que le Gouvernement entreprend un bien plus grand nombre de tâches exigeant de nombreux déplacements. Prenez par exemple le service de placement; la Commission d'assurance chômage n'existait pas avant la guerre et donne maintenant lieu à beaucoup de déplacements, aussi bien local que du bureau central pour diriger les bureaux locaux et régionaux. Des services de ce genre atteignant tous les coins du pays ne se réalisent pas sans dépenses de voyage.

Je voudrais en deuxième lieu signaler que le rôle que nous assumons en matière de recherche, de relevés et d'autres fonctions du genre est beaucoup plus considérable. Ce genre d'occupations demande beaucoup de déplacement. Il est impossible, par exemple, d'effectuer des travaux de relevé sans assumer les frais de voyage des experts. Ces dépenses paraissent dans les affectations du ministère des Mines et Relevés techniques. Le ministère des Ressources et du Développement économique effectue également des travaux du genre. Vous remarquerez que ces deux ministères affectent des sommes assez considérables aux frais de déplacement et de déménagement relativement à leurs travaux respectifs de relevé. Finalement, les dirigeants des ministères croient que les personnes préposées aux travaux scientifiques ou de recherches bénéficient grandement quand ils voyagent et examinent le travail des autres, ou prennent part à des congrès ou des assemblées discutant les problèmes qui les intéressent. Je me suis rendu compte que c'était une tâche extrêmement ardue que d'exercer un jugement impartial de l'extérieur pour déterminer si un ministère permet ou conseille à ses travailleurs scientifiques, techniques ou professionnels de se rendre à trop ou trop peu de congrès, ou de se déplacer trop ou insuffisamment en vue de constater ce que font les autres qui sont engagés dans le même genre de travail. C'est à ceux qui effectuent ce genre de travail que revient, je crois, la plus grande responsabilité de déterminer les voyages qui s'imposent. Ce genre de déplacement est le plus difficile à contrôler. Je songe ici aux voyages de nos spécialistes et techniciens délégués à différentes sortes de réunions et de congrès, non pas au déplacement courant des gardes-chasse ou des inspecteurs agricoles. En général, je ne crois pas que les premiers représentent une forte fraction du total.

Il y a enfin les assemblées internationales qui sont maintenant devenues très nombreuses et où le Gouvernement canadien trouve approprié et nécessaire d'envoyer des délégations. Je sais que le ministère et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaient constamment de diminuer le nombre des délégués. Mais la façon dont ces conventions sont organisées rend souvent

difficile la réduction des délégués à un petit nombre sans nuire au travail de la représentation canadienne dans les différents champs d'action. Supposons qu'une convention internationale institue un comité budgétaire et administratif. Nous du ministère des Finances, essayons de fournir un homme aux délégations se rendant à ce genre de conférence, cela pour aider le ministère intéressé à réduire ses dépenses. En général notre aide en valait la peine, mais nous avons dû acquitter des frais importants de déplacement: voyages en Europe, à New-York et même en Amérique du Sud. Il était bien rare que nous assumions ce genre de dépenses avant la guerre. Tout cela fait partie de notre rôle international. Permettez-moi de le répéter, c'est le bon sens qui décide si une délégation est nécessaire et de combien de membres elle doit se composer. Nous sommes convaincus que les frais que nous avons dû encourir pour envoyer des membres de notre personnel en vue de traiter de questions budgétaires, administratives ou financières à de telles conférences ont été amplement compensés par le succès que nous avons obtenu à diminuer les budgets de ces organisations et par conséquent le montant que le Canada doit contribuer.

L'hon. M. ISNOR: Il y a une autre question que j'aimerais poser, si vous avez terminé votre exposé.

M. BRYCE: Oui, j'ai terminé. Je ne suis pas certain d'avoir répondu à toutes les questions. Vous avez fait mention des voyages par avion: je pourrais peut-être ajouter quelques mots à ce sujet. Les règlements relatifs au déplacement spécifient les circonstances et les mandats qui rendent nécessaires les voyages par avion. Je dois ajouter que depuis quelques années le Conseil du Trésor reconnaît de plus en plus que le transport aérien est économique, et plusieurs ministères ne manquent pas d'appuyer cette opinion. La différence des frais pour plusieurs voyages est très minime, et l'économie de temps réalisé par le fonctionnaire en mission compense les frais additionnels, quels qu'ils soient, du voyage par avion. En termes généraux, nous laissons maintenant à la discrétion des hauts fonctionnaires ministériels le soin de décider si le temps économisé en faisant voyager leurs employés par avion plutôt que par train vaut les frais additionnels, s'il y en a, d'un tel déplacement. Il y a donc plus de voyages par avion, mais en général je dirais que cela n'a pas augmenté énormément les frais de déplacement. La majeure partie de ces frais ne sont pas dus aux voyages par avion, mais au transport par automobile: nous remboursions les employés qui utilisent leur voiture pour effectuer des voyages d'enquête.

L'hon. M. BOUFFARD: Quel prix payez-vous au mille?

L'hon. M. ISNOR: L'allocation par mille.

M. BRYCE: Je crois que c'est présentement 9 cents par mille pour les voyages ordinaires. Si un employé fait un voyage quand il pourrait prendre le train ou l'autobus ou un autre moyen de transport du genre, nous lui allouons ordinairement 3 cents par mille pour que l'employé ne soit pas tenté de se servir de sa voiture lorsqu'il peut utiliser des moyens publics de transport. Mais quand son genre de travail le force à se servir souvent de son automobile, le tarif normal est de 9 cents par mille.

L'hon. M. ISNOR: Je voulais aussi savoir si M. Bryce pourrait, sans trop de difficulté, computer les frais de déplacement sous forme d'index en prenant la période de 1939 comme base de 100 p. 100 et présenter le tableau à notre prochaine séance. Ceci ne s'applique qu'au ministère de la Défense. Les deux facteurs qui entreraient en ligne de compte serait l'établissement des dépenses de voyage de 1939 et la comparaison de ces chiffres avec les frais de déplacement actuels. De cette façon nous pourrions découvrir la majoration réelle des frais.

M. BRYCE: Pour les services armés seulement?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. BRYCE: Certainement, nous pourrions établir un tel tableau mais cela nous prendrait un peu de temps à retrouver les chiffres.

L'hon. M. TURGEON: L'exposé opportun de M. Bryce a confirmé mon impression que le Comité, qui est un comité sénatorial très important, était institué pour étudier la question la plus discutée au Canada aujourd'hui, le coût élevé de la vie. C'est pour cette raison que nous étudions les frais des gouvernements provinciaux et municipaux aussi bien que ceux du gouvernement fédéral. Si justifiables que soient nos enquêtes sur les frais particuliers, et quelle que soit l'utilité de leurs résultats ultérieurs, je crains fort qu'il ne nous reste assez de temps d'ici la fin de la session pour étudier le rapport entre les frais généraux du gouvernement et l'inflation ainsi que le coût élevé de la vie. Je crois que ce serait profitable de consacrer maintenant tous nos efforts à établir pour le bénéfice des autorités fédérales et provinciales aussi bien que pour celui du peuple canadien le rapport entre les frais gouvernementaux et l'inflation ainsi que le coût élevé de la vie actuelle. Comme l'a déclaré M. Bryce, lorsqu'un gouvernement étend ses services, il est normal que ses frais augmentent. Je pense qu'il est de notre devoir de savoir pourquoi les services gouvernementaux se multiplient, si cette multiplication est justifiable et si elle s'effectue dans la bonne direction. Mais comme je l'ai dit, j'ai bien peur que si nous examinons les frais de chacun des services de chaque ministère nous n'arriverons pas à tirer la conclusion que nous nous étions fixés comme but: servir le peuple canadien en lui exposant la relation entre les frais gouvernementaux et le coût élevé de la vie. Si nous y parvenons, nous ferons beaucoup plus qu'en poursuivant ce genre d'enquête. L'étude des frais particuliers pourrait être accomplie en une autre occasion.

Le PRÉSIDENT: Je conviens avec le sénateur Turgeon que nous ne devons pas nous enliser dans trop de détails. L'explication m'apparaît bien simple. Si nous comparons l'année 1939 avec la présente année, douze ans plus tard, nous découvrons que le nombre de fonctionnaires a plus que triplé. Une étude détaillée des prévisions budgétaires ou de l'excellent tableau qui les accompagne, nous démontre clairement l'expansion formidable qu'ont prise, dans toutes les directions, les services gouvernementaux. Que cette expansion ait été trop rapide, qu'elle soit trop poussée, sont des questions sur lesquelles nous pourrions exprimer une opinion une fois la présente enquête terminée; mais il est certain que ces frais de déplacement, que les frais de loyer de propriétés, que les frais d'équipement et d'approvisionnement se rattachent tous à cette expansion formidable, dans toutes les directions, des services gouvernementaux. De fait, si vous examinez étroitement la plupart des budgets provinciaux, sinon tous, vous constaterez que le même phénomène se produit. Il se répète également dans le domaine municipal des grands centres. Comme l'a fait remarquer M. Bryce, c'est tout un problème de savoir jusqu'à quel point on peut contrôler chacun des ministères. Plusieurs, à mon avis, ont connu une expansion inutile. Par exemple, l'organisation de l'alimentation et de l'agriculture s'est réunie l'an dernier à Copenhague et elle doit se réunir bientôt à Mexico.

L'hon. M. REED: Ce qui va procurer de beaux voyages à ses membres.

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur le sénateur Reed. Qu'arrive-t-il lors de ces réunions? Plusieurs représentants des ministères assistent à ces séances. On y rencontre également autant, sinon plus, de conseillers officiels, et il est à se demander quelle contribution plusieurs de ces individus peuvent apporter aux discussions de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture. On a tendance à ses réunions d'amplifier son importance personnelle et de passer des mois autour d'une table pour régler une question qui pourrait l'être dans deux ou trois jours. Nous devons payer les frais de nos représentants

logés dans les meilleurs hôtels pour la durée de ces réunions. De cette façon nous avons pris, j'ai bien peur, l'habitude de dépenser largement pour ces déplacements que beaucoup croient essentiels mais que par contre beaucoup d'autres jugent stupides.

Une telle expansion des services gouvernementaux ainsi que ces perpétuels voyages dans tous les coins du monde de nos nombreux représentants entraînent nécessairement de lourds frais de déplacement et d'allocations de subsistance. Il est difficile de déterminer si cette expansion est due, ainsi que l'a laissé entendre il y a un moment le sénateur McDonald, aux demandes croissantes d'élargissement des services, mais l'expérience m'a appris que si un gouvernement obéit à toutes ces demandes, le montant des frais n'atteindra jamais de limite. Il est impossible de supporter un tel fardeau. Le sénateur Turgeon nous a ramenés à la tâche réelle que nous devons accomplir. Si nous découvrons, comme nous le ferons probablement à la fin de notre enquête, que le pays dépense probablement au moins un tiers de ses revenus naturels en frais gouvernementaux de toutes sortes, nous aurons une constatation pratique à soumettre au peuple canadien. Il faudra tenir le peuple au courant de ce fait si nous voulons mettre un frein aux dépenses exagérées. Je pense que cet aspect de notre étude est très important.

L'hon. M. HORNER: Les frais de déplacement relatifs aux réunions de l'Accord international du blé ont dû être très élevés. Un groupe très nombreux de fonctionnaires, de conseillers, et le reste, a effectué des voyages à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: J'oserais dire qu'au cours des quinze dernières années, le pays a dépensé des centaines et des centaines de mille de dollars en frais de déplacement et d'allocation relativement aux conventions internationales tenues en vue d'élaborer un accord international sur le blé, avec le résultat que la situation présente va certainement embarrasser tout le monde et créer du mécontentement au pays.

L'hon. M. BUCHANAN: Au sujet de la remarque faite par le sénateur Turgeon relativement à l'augmentation du coût de la vie, puis-je demander à M. Bryce si la majoration de ces frais de déplacement et de subsistance n'est pas due à l'augmentation des allocations qu'elle a entraînée. Par exemple, l'allocation de subsistance des employés qui se déplacent pour affaires gouvernementales n'a-t-elle pas été augmentée au cours des quelques dernières années? Et n'a-t-on pas augmenté l'indemnité pour l'usage des automobiles utilisées pour affaires gouvernementales, à cause même de la majoration du coût des véhicules, de l'essence et d'autres articles?

M. BRYCE: Les règlements qui prévoient une allocation par jour ou un plafond du coût des repas et des choses de ce genre ont été changés, ici et là, en vue d'augmenter l'allocation au cours des dernières années. L'allocation par mille au sujet des automobiles n'a pas été majorée au cours des deux dernières années, je crois, mais je me souviens qu'elle l'a été il y a environ trois ans.

L'hon. M. BUCHANAN: Les allocations augmentent parallèlement aux frais, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur, mais nous ne les changeons pas chaque année.

L'hon. M. BUCHANAN: Allouez-vous un montant fixe à une personne qui demeure dans un hôtel ou à un établissement de ce genre?

M. BRYCE: Non, monsieur. Nous avons longuement étudié cette possibilité, mais nous sommes arrivés à la conclusion, au ministère des Finances, qu'il nous est impossible de recommander un plan semblable parce qu'un tarif raisonnable dans certaines circonstances était trop élevé dans d'autres et vice versa. Le tarif des hôtels dépend, par exemple, de l'importance de la ville. Nous avons fait analyser nos frais de déplacement en relation de l'importance du centre où se trouvait un employé, et nous avons constaté que

les frais étaient beaucoup plus bas dans les petites villes et les villages que dans les grandes villes. Si vous décrétez qu'un employé ne pourra dépenser plus de deux dollars pour son dîner, disons à New-York ou à Washington, ce montant serait beaucoup plus que suffisant dans plusieurs petits endroits du Canada. Nous avons constaté qu'il est impossible d'établir une limite fixe sans encourager le gaspillage dans certains cas, et pour cette raison, nous laissons le soin à chaque ministère d'établir la limite des frais, de juger du montant de dépenses que chaque employé peut encourir.

Le PRÉSIDENT: Il nous faut arriver à la conclusion que le contrôle des frais est plutôt libre et facile. L'expérience m'a appris que ce sont le sous-ministre et les fonctionnaires de chaque ministère qui doivent vérifier les dépenses. Les ministres sont tellement occupés de nos jours qu'ils ne peuvent probablement pas exercer de surveillance sur les questions de ce genre. Je conviens avec monsieur Bryce qu'il est difficile pour le Conseil du Trésor d'établir une règle générale. Par exemple, il pourrait difficilement vérifier les frais de déplacement du ministère de la Santé et du Bien-être social. Le Conseil du Trésor peut poser certains principes généraux, faire des remontrances et donner des avertissements qui sont, pour la plupart, probablement ignorés.

L'hon. M. BUCHANAN: J'essayais de prouver qu'une partie de l'augmentation des frais de déplacement provient de la majoration générale du coût des voyages, des tarifs d'hôtel, et le reste.

M. BRYCE: Ah ! oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à passer à l'article suivant, le n° 6, "Transport: petite vitesse, messageries, camion" ?

L'hon. M. REED: Tous les articles de ce tableau sont groupés sous la rubrique générale "Ministères autres que la Défense nationale et la Production de défense", cependant, cet article traite de la Défense dans une certaine mesure. Mon deuxième point concerne le transport du courrier aux différents ministères. Ces frais ne sont-ils pas imputés au ministère des Postes ? Ordinairement, le coût du transport postal du bureau de poste aux habitants des districts ruraux et de villes est imputé à l'administration postale. Alors pourquoi le coût de la livraison du courrier des bureaux de poste de la ville aux différents ministères est-il imputé à ces derniers ?

M. BRYCE: A mon avis, c'est parce que c'est plus commode pour le ministère, monsieur. Ils vont chercher leur courrier au bureau de poste, ce qui leur permet de l'obtenir plus tôt et plus fréquemment peut-être qu'il ne le serait possible autrement. La plupart des ministères à Ottawa ont l'habitude d'envoyer quelqu'un au bureau de poste de bonne heure le matin pour chercher le courrier pour qu'il soit disponible tôt dans la matinée. Si le bureau de poste le faisait livrer régulièrement par ses facteurs, il faudrait dans certains cas, utiliser des camions; de plus, la livraison pourrait souvent être retardée de plusieurs heures. Au ministère des Finances, par exemple, nous employons un service de livraison pour ramasser notre courrier chaque matin au bureau de poste et l'amener au ministère; nous l'obtenons ainsi de bonne heure. Le ministère des Postes pourrait probablement nous le livrer, mais cela impliquerait l'embauchage de personnel et l'achat de matériel pour effectuer la livraison.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions relatives à la rubrique n° 6 ? Sinon, nous passerons à la rubrique n° 7, "Affranchissement". Nous constatons ici une augmentation de \$449,000 en 1938-1939 à \$3,023,000 en 1951-1952, soit un chiffre sept fois supérieur. Il serait intéressant de savoir comment cette augmentation est répartie entre les ministères. Les prévisions de l'Agriculture, cette année, se chiffrent à \$71,510, soit une majoration de moins de \$1,000 sur l'an dernier.

L'hon. M. HUGUESSEN: Le ministère des Finances a de beaucoup le poste le plus élevé pour l'affranchissement, soit \$1,140,000.

L'hon. M. REED: Et c'est une diminution sur l'an dernier. Pourquoi? Le ministère fait-il moins d'affaires?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, pouvez-vous nous donner une explication du poste "Affranchissement" pour le ministère des Finances?

M. BRYCE: La majeure partie de ce montant représente l'affranchissement des chèques d'allocation familiale. Ils sont postés de centres autres qu'Ottawa, et dans ce cas, évidemment, ils ne peuvent bénéficier de la franchise.

L'hon. M. REED: La majeure partie de l'affranchissement n'est-elle pas une question de comptabilité? Je remarque que beaucoup de messages originant à Ottawa sont affranchis, non pas timbrés.

M. BRYCE: Si vous regardez à la page 163 du Budget des dépenses, vous verrez que les deux postes importants d'affranchissement pour le ministère des Finances s'appliquent aux chèques d'allocations familiales, \$900,000, et à la recommandation des chèques de remboursement d'impôt sur le revenu, \$200,000.

L'hon. M. REED: Comment arrivez-vous à établir le total des frais d'affranchissement, quand une partie des frais, sinon tous, ont été affranchis par les ministères? Pouvez-vous obtenir ces renseignements de la machine à affranchir?

M. BRYCE: Ces chiffres indiquent le montant qu'on a dû dépenser et ne comprennent pas la valeur en argent que représente au ministère le privilège de la franchise.

L'hon. M. REED: Encore une fois, nous n'obtenons pas un tableau d'ensemble des transactions postales.

M. BRYCE: Non, monsieur.

L'hon. M. REED: Les différents ministères affranchissent des millions de circulaires, et les frais sont simplement représentés par des inscriptions aux livres de comptabilité.

M. BRYCE: Oui. Je ferai remarquer ici que l'an dernier le ministre des Finances, dans son discours du budget, a indiqué qu'à son avis il était préférable à la longue que le ministère des Postes tienne compte séparément des frais d'exploitation et de la valeur de tous les services qu'il rend. Au cours de l'an dernier, nous avons essayé d'appliquer cette méthode, et nous avons constaté qu'un tel système implique de nombreux changements en plus de l'imputation à chaque ministère des frais de transport de leur courrier d'Ottawa: bien des gens désirent cette forme de comptabilité. De fait, je pense que le Comité a recommandé l'an dernier. .

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BRYCE: . . . Que le gouvernement étudie la question. Il est également nécessaire d'imputer au ministère des Postes le coût de certains avantages dont il jouit, par exemple les loyers; le ministère occupe gratuitement de nombreuses propriétés. On peut se rendre compte que ce système requiert des changements importants.

Il est toutefois juste de dire que les ministères des Finances et des Postes sont portés à accepter en principe la proposition faite l'an dernier par le Comité, mais son application s'est avérée trop difficile. Je devrais peut-être également signaler que lorsque nous apporterons ce changement, nous imputerons aux ministères leurs frais d'affranchissement et ferons payer au ministère des Postes le loyer de l'espace qu'il occupe, le total des frais gouvernementaux paraîtra plus élevé, bien qu'en fait nous ne déboursions pas plus d'argent. Il nous faudra prévoir un budget de frais d'affranchissement pour chaque ministère et ces chiffres paraîtront ensuite sous la rubrique des revenus postaux.

L'hon. M. TURGEON: Ce travail additionnel exigerait-il un personnel plus nombreux?

M. BRYCE: Je ne crois pas; pas pour la peine.

L'hon. M. BURCHILL: Puis-je poser une question pour éclaircir un point? Pourquoi parlez-vous de frais postaux, si les ministères ne paient pas l'affranchissement?

M. BRYCE: Je regrette, monsieur. Les ministères doivent payer l'affranchissement de tout ce qu'ils expédient par la poste en dehors d'Ottawa; on leur impute également les frais d'enregistrement, de livraison spéciale et d'autres services semblables.

L'hon. M. BURCHILL: Alors ce poste ne comprend que le courrier mis à la poste ailleurs qu'à Ottawa?

M. BRYCE: Non, ce poste comprend aussi, entre autres choses, une somme de \$200,000 pour frais de recommandation relativement aux lettres de remboursement d'impôt sur le revenu, bien qu'elles soient postées d'Ottawa. Nous devons aussi payer les frais de recommandations et de livraison spéciale; nous déboursions les frais de poste aérienne si nous employons ce genre de courrier.

L'hon. M. McKEEN: Et vous n'avez pas à mettre de timbre sur vos chèques.

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. BURCHILL: Le gros de ce poste est prévu relativement au courrier expédié d'un endroit autre qu'Ottawa?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Il est juste de rappeler, monsieur le président, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui expédie un grand nombre de chèques a, l'an passé, diminué ses frais postaux de \$10,000.

M. BRYCE: Mais le ministère des Finances paie l'affranchissement des chèques d'allocation familiale; c'est le contrôleur du Trésor qui poste ces chèques.

L'hon. M. ISNOR: Je ne suis pas certain d'avoir bien entendu la question du sénateur Reid. Il a mentionné l'affranchissement. Pour ce qui est des chèques d'allocations familiales, je crois que le ministère paie l'affranchissement; de fait, je me souviens d'un slogan en particulier. Le ministère se sert d'un compteur postal.

L'hon. M. REID: Les gens du ministère se servent de timbres, mais il n'y a pas de contrôle; j'ai dit que ces frais étaient représentés par une inscription dans les livres: les frais d'affranchissement ne sont pas imputés au ministère. Il n'y a pas de contrôle pour déterminer le nombre de lettres postées.

L'hon. M. ISNOR: Non. Si on se sert de compteurs postaux on doit se rendre au bureau de poste pour faire remonter les compteurs, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Je regrette, mais l'affaire est un peu plus compliquée. On passe dans les compteurs postaux les grandes listes de lettres à poster; les chèques d'allocations familiales, par exemple, sont comptés par l'instrument, on ne lèche pas les timbres pour les coller. Le compteur est un moyen moderne et efficace d'effectuer l'affranchissement. Plusieurs ministères à Ottawa se servent des compteurs postaux même quand ils affranchissent les lettres. Ils le font pour faciliter la tâche du bureau de poste, parce qu'une lettre qui a été bien enregistrée au compteur n'a pas à passer par l'instrument d'annulation du bureau de poste; cette méthode sauve assez de travail au bureau de poste pour payer les frais de comptage du ministère et davantage. C'est pourquoi dans certains cas, les ministères déboursent en affranchissement les frais du compteur; en d'autres cas, on suit le même procédé parce que c'est plus pratique, bien que le courrier soit affranchi.

Le PRÉSIDENT: Le poste de \$900,000 relativement aux allocations familiales comprend-il les timbres apposés sur les chèques?

M. BRYCE: Non, monsieur. Comme vient de le dire un des sénateurs, nous n'apposons pas de timbre sur les chèques. En conformité de la Loi des banques, les banques doivent changer les chèques du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Et aucune loi n'est violée?

M. BRYCE: Non.

L'hon. HUGESSEN: Ce poste renforce en quelque sorte l'argument de tantôt au sujet des services gouvernementaux qui se sont multipliés depuis les dix dernières années. La majoration de deux millions et demi de dollars relative aux frais d'affranchissement comprend presque un million pour les chèques d'allocation familiale, un service qui n'existait pas en 1939.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Passons au poste suivant, numéro 8, "Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications". Il y a douze ans, ce poste était de \$689,000 et ne comprenait pratiquement que les dépenses pour fins civiles: la somme est maintenant sept fois plus élevée.

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons, j'imagine, attribuer aussi cette haute majoration à la grande expansion des services?

M. BRYCE: Je voudrais signaler, monsieur, que presque la moitié de ce montant est dépensé par le ministère des Transports et est prévu pour leurs services météorologiques, ainsi que leurs services d'aéroports et de contrôle de la circulation aérienne. Ces organisations représentent de nombreux frais, surtout les télétypes, les lignes télégraphiques et autres choses du genre. Mais il faut mettre ces services de côté, si nous voulons évaluer le développement normal des frais d'administration et des autres dépenses du genre. L'autre poste important sous cette rubrique est prévu pour le ministère des Finances. . .

L'hon. M. HUGESSEN: Avant de passer à un autre ministère, il est juste de signaler que le montant de deux millions sous la rubrique n° 8 pour le ministère des Transports provient presque entièrement des dépenses survenues depuis les dix dernières années. Cette somme comprend les aéroports et le reste.

M. BRYCE: Il y avait certainement des dépenses semblables avant la guerre, mais les services de météorologie, d'aviation, d'aéroports et de contrôle de la circulation aérienne ont considérablement grandi.

L'hon. M. HUGESSEN: Ce poste comprend un grand nombre des services de l'aviation relativement à la construction des avions et aux communications?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: Ces services vont toujours croissant.

M. BRYCE: Oui. Le transport aérien, voyez-vous, est différent de bien d'autres moyens de transport, parce que le gouvernement canadien fournit une grande partie des capitaux et même des frais d'exploitation de cette industrie; de sorte que les frais en question représentent pour la plupart les frais d'exploitation d'une industrie de base. Il ne s'agit pas simplement de ce que l'on pourrait appeler normalement une fonction gouvernementale.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions relatives à la rubrique n° 8? Le suivant "Impression des rapports et autres publications des ministères" est plutôt intéressant.

L'hon. M. ASELTINE: J'en ai un plein panier à papier tous les jours.

Le PRÉSIDENT: Le total se chiffre à plus de \$3,900,000.

L'hon. M. REID: Et pas un sou en 1938?

Le PRÉSIDENT: Cependant, le montant est demeuré stationnaire depuis les trois ou quatre dernières années.

M. BRYCE: Pour répondre au point soulevé par le sénateur Reid, nous n'avons pas pu ventiler les chiffres de l'année 1938. Ils étaient dissimulés parmi de très nombreux autres postes et, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu les en séparer. Vous les trouverez sous la rubrique n° 22, "Toutes autres dépenses".

L'hon. M. REID: Vous êtes membre du Conseil du Trésor, n'est-ce pas, monsieur Bryce ?

M. BRYCE: J'en suis le secrétaire monsieur.

L'hon. M. REID: Je me demande si le problème de l'impression des publications départementales n'a pas déjà été soulevé au Conseil du Trésor.

M. BRYCE: Oh ! ce problème nous a donné bien du travail au Conseil. Ce sujet a soulevé un nombre incroyable de difficultés, et je sais que bien des ministères se sont demandés de quel critérium ils pourraient se servir pour déterminer non seulement le nombre et la durée des publications, mais aussi le format et le genre de présentation. Il nous faut décider si nous devons permettre l'inclusion de photographies, si nous pouvons permettre qu'elles soient en couleurs, et autres choses du genre. Le Conseil du Trésor m'a demandé d'instituer une enquête beaucoup plus détaillée sur toutes les publications de l'année courante.

L'hon. M. REID: Voici où je veux en venir: vous prenez par exemple un bulletin d'agriculture et vous découvrez qu'il traite de pêcherie et d'autres choses différentes; vous lisez une brochure des affaires extérieures et vous constatez qu'elle touche à des questions d'industrie que vous avez rencontrées dans une autre publication. Ce chevauchement semble devenir de plus en plus fréquent. Comme les autres sénateurs, j'ai, tous les matins, un papier rempli de publications qu'il me faut jeter. Dans plusieurs cas, il y a, je crois, une perte énorme de matériel et d'argent.

L'hon. M. HORNER: Ici nous pourrions épargner un million de dollars.

L'hon. M. BUCHANAN: Je publie un journal et je reçois toutes sortes de publications d'Ottawa. J'ai quelquefois le temps de les ouvrir, mais je les jette presque toujours au panier. J'ai souvent pensé qu'il faudrait réduire le nombre de ces publications. Il y a peut-être des gens qui désirent certaines publications ou circulaires: alors, qu'ils les obtiennent; mais il me semble que c'est une perte de travail et de papier que de distribuer à tout venant.

M. BRYCE: Les chiffres mêmes indiquent que le gouvernement partage l'opinion que viennent d'exprimer les sénateurs: vous remarquerez que les montants affectés aux fins d'impression sont plutôt stationnaires depuis les trois dernières années malgré une augmentation assez considérable des frais. Le budget de cette année prévoit un volume de publications inférieur d'au moins dix pourcent à celui des deux dernières années.

Ici comme ailleurs, la difficulté est d'appliquer une ligne de conduite générale à l'impression de telle brochure en particulier: c'est ce que le Conseil du Trésor essaie de réaliser cette année. Elle a demandé d'étudier à fond toutes les publications des ministères pour être en mesure, lorsque viendra le temps d'établir les prévisions budgétaires de l'an prochain, de faire un examen beaucoup plus approfondi et plus détaillé des bulletins publiés par les ministères et des autres rapports annuels traitant de différents sujets. Mais chaque ministère peut justifier amplement l'impression de ses travaux et plusieurs gens font grand cas de ces brochures; c'est naturellement avec ces gens que les ministères font affaire et ils représentent l'opinion publique aux yeux des personnes préposées à ces publications.

L'hon. M. BUCHANAN: Je crois que le ministère des Mines et des Relevés techniques envoie des cartes postales relativement aux études géologiques entreprises dans certaines régions offrant aux intéressés telle ou telle publi-

cation. Si ces derniers refusent, l'affaire en reste là. Mais je songe à tous les rapports publiés et gardés en réserve, même s'ils ne sont pas en demande. Il est bien rare que mon bureau écrive pour obtenir de telles publications, mais quand nous le faisons, la brochure demandée arrive presque immédiatement. J'ai donc l'impression que beaucoup de ces rapports sont publiés à des milliers d'exemplaires et peut-être davantage, qu'ils ne sont pas en demande et qu'ils sont conservés inutilement. Si le ministère pouvait établir, avant l'impression, une liste de ceux qui sont intéressés à recevoir telle ou telle publication, le nombre d'exemplaires serait considérablement réduit.

M. BRYCE: Nous espérons qu'un contrôle du genre sera institué. On a demandé, entre autres choses, aux fonctionnaires préposés à l'étude de cette question de considérer la possibilité de scruter de plus près les listes d'envoi avant l'impression.

L'hon. M. REID: Il me semble que tous les ministères en sont rendus à faire à qui mieux mieux pour réaliser la publication la plus considérable et que leurs travaux se chevauchent. C'est peut-être le cours normal des événements, mais tous les sénateurs admettront, s'ils jettent un coup d'œil sur les publications, que le chevauchement continue de s'accroître.

L'hon. M. ASELTINE: Il serait peut-être bon de consigner ce point dans votre rapport, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je partage votre opinion. Tout comme le mentionnait tantôt le sénateur Buchanan en parlant de lui-même, moi aussi je constate que la majorité des publications gouvernementales va directement au panier. Quelques-uns des ministères font du zèle quand il s'agit de publier et de distribuer leurs travaux. Je suis fier d'apprendre que M. Bryce et ses collègues du Conseil du Trésor étudieront le problème des publications gouvernementales, parce que c'est une question que nous avons discutée l'an passé. Je conseillerais à M. Bryce d'examiner le procédé suivi en Angleterre. Quand le gouvernement britannique publie un Livre blanc, traitant comme les nôtres d'une question spéciale, il en demande un prix. Comme vous le savez, souvent ce que vous obtenez gratuitement n'a pour vous qu'une bien petite valeur. Après un certain temps, l'usage serait établi d'exiger un prix convenable pour telle brochure, par exemple pour celle qu'un manufacturier ou un autre veut obtenir régulièrement. Pourquoi ces gens ne paieraient-ils pas? A la longue le problème se réglerait. Il n'y a actuellement aucune façon pratique de contrôler les frais des publications et l'utilité qu'elles peuvent avoir pour ceux qui les reçoivent.

L'hon. M. BUCHANAN: A ce sujet, prenez tous ces rapports géologiques de différentes régions publiés par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Comme le proposait le président, pourquoi les compagnies minières ou pétrolières ne paieraient-elles pas ces rapports, si elles les veulent? Le font-elles? Quand elles demandent un exemplaire, l'obtiennent-elles gratuitement?

M. BRYCE: Je crois que certains rapports sont vendus. Cependant les ministères établissent des listes des différents genres de publications gratuites. On a demandé, entre autres choses, aux ministères de réduire leurs listes de publications gratuites et de demander un prix qui correspond mieux au coût de l'impression.

L'hon. M. REID: Puis-je poser à M. Bryce la question suivante: Quelqu'un a-t-il déjà rassemblé toutes les publications et les a-t-il présentées à une autre personne? Si cela ne s'est pas fait, moi j'aimerais voir tous les ouvrages publiés par le gouvernement. Ce serait une surprise instructive et révélatrice. Une telle présentation devrait avoir lieu.

M. BRYCE: Si l'honorable sénateur désire une exposition du genre, je suis persuadé que l'Imprimeur du roi pourrait en préparer une à condition qu'on lui en donne le temps et l'espace.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait beaucoup d'espace.

L'hon. M. BUCHANAN: Je propose qu'une telle exposition soit organisée et que l'Office national du film en prenne des photographies.

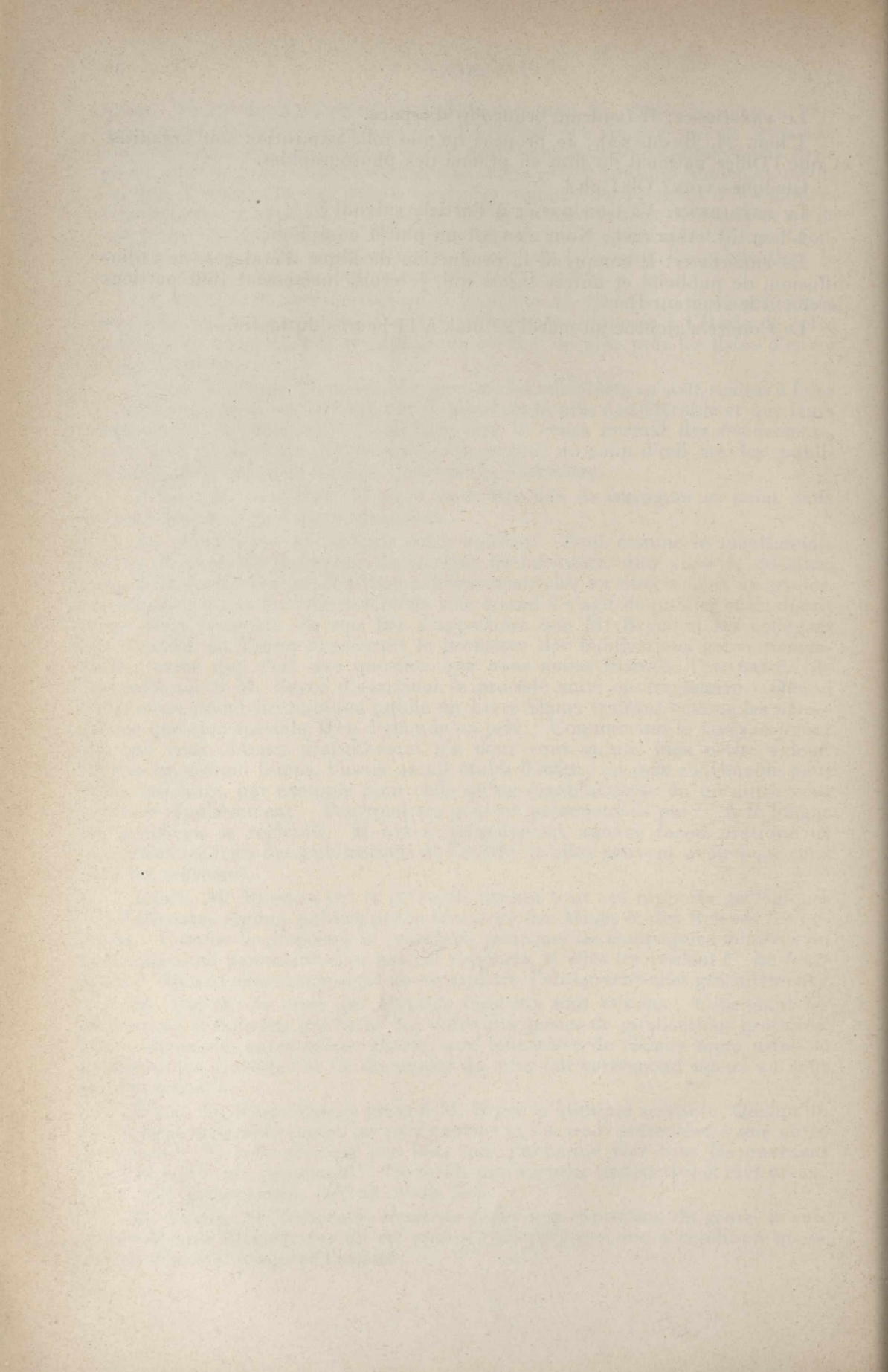
Quelques VOIX: Oh ! oh !

Le PRÉSIDENT: Va-t-on passer à l'article suivant ?

L'hon. M. ASELTINE: Non, c'en est un plutôt compliqué.

Le PRÉSIDENT: Il comprend la production de films, d'étalages, de radio-diffusion, de publicité et autres sujets qui, je crois, intéressent tout particulièrement le sénateur Reid.

Le Comité s'ajourne au mardi 22 mai, à 11 heures du matin.



1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1952

Fascicule n° 3

SÉANCE DU MARDI 22 MAI 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P., PRÉSIDENT

TÉMOIN :

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances.

APPENDICE B

Nombre signalé de fonctionnaires du gouvernement du Canada (A l'exclusion des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale) les 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950 et 1951.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

86742—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Golding	McLean
Baird	Gouin	Morand
Barbour	Haig	Paterson
Beaubien	Hayden	Petten
Bouffard	Horner	Pirie
Buchanan	Howard	Reid
Burchill	Howden	Robertson
Campbell	Hugessen	Roebuck
Crerar	Hurtubise	Ross
Davies	Hushion	Taylor
DuTremblay	Isnor	Turgeon
Euler	King	Vaillancourt
Fafard	Lacasse	Vien
Farquhar	Lambert	Véniot
Farris	McDonald	Wilson
Ferland	McIntyre	
Fogo	McKeen	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, de revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 22 mai 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*; Beaubien, Bouffard, Buchanan, Euler, Golding, Gouin, Haig, Hayden, Horner, Hugessen, Hurtubise, Isnor, McIntyre, Petten, Reid, Taylor, Turgeon et Véniot—19.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, de la Division du Conseil du Trésor, au ministère des Finances, est de nouveau entendu.

L'honorable sénateur Haig propose que l'examen de l'article 10 du tableau des articles courant traitant des films, de la radiodiffusion, etc., soit remis à une date ultérieure alors que des représentants des organismes intéressés pourront être présents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Bryce dépose un document établissant le nombre signalé des fonctionnaires du gouvernement du Canada les 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950 et 1951.

Ordonné,—que ledit document soit imprimé en appendice au n° 3 des délibérations.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain mercredi 23 mai 1951 à 11 h. 15 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, MARDI 22 mai 1951.

Le Comité des Finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, un peu d'attention, s'il vous plaît. Nous appellerons M. Bryce.

L'hon. M. REID: Monsieur le président, avant que vous appeliez M. Bryce, me serait-il permis de formuler une proposition au Comité, par votre entremise?

Il m'a semblé qu'il serait peut-être opportun, à un moment donné au cours de notre enquête, de convoquer le professeur Jackson, de Toronto. Il est venu à Ottawa récemment. Un jour de la semaine dernière, il a fourni à un groupe d'étude certains renseignements sur les dépenses du gouvernement, leur rapport avec le coût de la vie, ainsi que sur le rapport entre la production et le coût de la main-d'œuvre. D'après ce qu'on m'a dit des renseignements qu'il a fournis à ce moment-là, il me semble qu'il nous serait très utile de l'inviter à témoigner devant notre Comité. D'ailleurs, cela se conformerait au travail que le Comité projette d'entreprendre.

LE PRÉSIDENT: A ce sujet, je signale que j'ai discuté ces questions avec le comité du programme. Il avait été proposé à une réunion antérieure que nous invitions M. Slichter, de l'université Harvard, ainsi que M. Norris, de Washington, lequel était, jusqu'à ces derniers mois, président du conseil économique consultatif près le président des États-Unis. Autant que je me souviens, c'était là le poste qu'il occupait.

Les occupations de ces messieurs les empêchent malheureusement de témoigner devant notre Comité avant plusieurs semaines. Je propose donc que nous laissions en suspens la proposition du sénateur Reid; nous pourrions l'examiner demain matin. Cela vous conviendrait-il, monsieur le sénateur Reid?

L'hon. M. REID: Oui.

LE PRÉSIDENT: Si les membres sont prêts, nous commencerons. A la dernière réunion, nous examinions le crédit 9 qui a trait à l'impression des rapports et autres publications des ministères. On constatera que le budget des dépenses de 1938-1939 ne renfermait aucun chiffre à ce sujet. Sauf erreur, les dépenses s'y rapportant étaient insérées sous d'autres rubriques. Cependant, nous avons les chiffres des trois dernières années, qui sont passablement uniformes: \$3,950,000 en 1949-1950; \$4,018,000 en 1950-1951 et \$3,905,000 à l'égard de 1951-1952. N'oublions pas qu'il s'agit de dépenses à des fins civiles; elles ne se rapportent ni à la défense ni à la production de défense. Ce montant comporte une diminution de plus de \$100,000. Y a-t-il des questions à ce sujet?

L'hon. M. HAIG: Oui, j'aimerais poser une question. Je diffère peut-être des autres, mais je dois avouer franchement que je ne lis jamais ces rapports qui ne cessent d'affluer à mon bureau. Je ne connais personne qui les lise. Je

me demande pourquoi on les publie. A mon sens, si l'on gardait dans les dossiers du ministère un rapport dactylographié, quiconque s'y intéresse pourrait en acheter un exemplaire. Dans les circonstances actuelles, je reçois chaque jour de volumineux rapports que je jette au panier à rebut. Ils restent sur mon pupitre tant que ma secrétaire ne met pas un peu d'ordre. Elle me demande alors ce qu'elle doit faire de ces publications. Je lui dis de les jeter. Voilà ce que j'en fais. J'ai reçu ces derniers temps un mémoire au sujet d'un relevé géographique effectué dans un endroit quelconque. On me demandait si je désirais un exemplaire du rapport relatif au relevé. Cela ne sert à personne. J'en envoie parfois à mes amis à Winnipeg, mais je perds mes amis. C'est sans doute parce que je leur demande de lire des rapports de ce genre.

On dit parfois que des publications de ce genre ont une valeur politique, mais je suis certain que des rapports comme ceux que je reçois n'en ont aucune. J'avoue qu'une personne à la bibliothèque de Washington pourrait bien vouloir un exemplaire du rapport du ministère canadien de l'Agriculture, ou encore voudrait consulter le rapport concernant les mines du Canada. En ce moment, le gouvernement affecte des sommes considérables à ce genre de publicité; j'aimerais bien savoir pourquoi. Peut-être M. Bryce est-il en mesure de me fournir une explication.

M. BRYCE: Nous en avons parlé brièvement à la dernière séance. J'ai alors signalé que le Conseil du Trésor et les ministres directement intéressés ne cessent de poser la même question que le sénateur: ces divers rapports sont-ils vraiment nécessaires? Chaque année, lors de l'examen des crédits, nous étudions le budget relatif à l'impression des rapports et autres publications afin de savoir si les dépenses sont motivées. A mon sens, si les honorables sénateurs et les autres personnes ici présentes voient beaucoup de ces rapports, c'est sans doute parce que tous les ministères ont l'habitude d'envoyer presque toutes leurs publications aux membres de la Chambre et du Sénat, étant donné que les ministères ont une responsabilité très spéciale envers le Parlement et que les députés et sénateurs doivent être en mesure d'examiner les rapports qui semblent avoir trait à des questions qui relèvent de leurs attributions générales. Par conséquent, les députés et les sénateurs voient beaucoup plus de publications que n'importe qui en mesure de lire. Dans notre service, nous nous efforçons d'en examiner le plus possible.

L'hon. M. HAIG: Mais vous payez un homme pour s'en occuper.

M. BRYCE: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Je ne touche aucune rémunération pour le faire.

M. BRYCE: Mais personne ne lit tous ces rapports.

L'hon. M. REID: De fait un grand nombre de ces publications semblent démontrer que certains fonctionnaires cherchent à faire de la réclame à leur ministère. Je me souviens avoir reçu, il y a quelque temps, une note me demandant mon opinion au sujet d'une publication du ministère des Affaires extérieures; on me demandait aussi si je désirais la recevoir. J'ai répondu non, signalant que ce n'était qu'un gaspillage. J'ai cru comprendre que les autorités ont été fort ennuyée parce que j'avais exprimé une opinion défavorable et que je leur avais dit de ne pas m'envoyer la publication, qui n'était qu'une dilapidation des deniers publics. Comme je l'ai déjà dit, il suffit d'examiner une publication du ministère du Commerce pour y trouver des articles tirés, par exemple, d'une publication du ministère de l'Agriculture; d'autre part, une publication du ministère de l'Agriculture renfermera un article déjà publié par les soins du ministère des Pêcheries, et ainsi de suite. Ce que je reçois du ministère des Affaires extérieures comprend habituellement des extraits de débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes; il peut s'agir d'un discours du premier mi-

nistre ou d'une autre personne, qui a déjà été reproduit dans presque tous les journaux du pays. Il me semble que certains fonctionnaires se croient presque obligés de faire imprimer leurs discours. On peut constater à quel point nos travaux d'impression ont augmenté puisque nous sommes à construire un édifice de 13 millions de dollars pour loger l'Imprimerie nationale.

L'hon. M. BEAUBIEN: Quelles sont les fonctions du comité mixte des impressions à l'égard du poste que nous examinons en ce moment?

M. BRYCE: Je fais peut-être erreur, mais je crois qu'il ne s'occupe que de l'impression des travaux parlementaires.

L'hon. M. TURGEON: Je ne voudrais donner qu'un mot d'avertissement. Je partage la plupart des opinions qu'on a exprimées. Il y a peut-être un trop grand nombre de documents, ce qui accroît outre mesure le coût des impressions et de la soi-disant publicité. D'autre part, notre régime parlementaire exige que des rapports soient présentés au Parlement. Je désire autant que n'importe qui favoriser l'économie, mais nous devons nous demander s'il conviendrait d'ordonner aux fonctionnaires de ne pas présenter de rapports au Parlement. Le cas échéant, après avoir vécu pendant quinze ans sous un régime comportant la présentation de ces rapports au Parlement, nous serons peut-être accusés de passer outre au principe de la démocratie; on méprisera le Parlement. Il faut prendre garde. Il se peut qu'on imprime beaucoup trop de publications, mais je n'oserais me prononcer. Toutefois, je tiens à rappeler qu'il faut éviter de déroger au principe selon lequel les ministères du gouvernement doivent être en mesure de présenter des rapports complets et détaillés aux chambres du parlement.

L'hon. M. HAIG: Cela n'a rien à voir aux impressions. Les rapports présentés au parlement sont déposés sur le pupitre. Nous en avons eu un exemple hier soir.

L'hon. M. TURGEON: Si nous devons surveiller les dépenses de près, nous devons aussi éviter les dérogations au principe établi.

L'hon. M. HAIG: Le parlement exige que le gouvernement dépose certains rapports à la Chambre; c'est ce qu'il fait, mais rien ne l'oblige à faire imprimer toutes ces publications.

L'hon. M. REID: Il serait à souhaiter qu'on dépose tous ces rapports sur une même table, si nous pouvions en trouver une assez grande.

L'hon. M. HAIG: Prenons par exemple le ministère des Affaires extérieures. Il rédige et présente son rapport. Le ministre propose alors que cinq cents exemplaires anglais et deux cent cinquante exemplaires français soient imprimés. C'est ce qui fait monter les frais. Personne ne lit ces rapports. Un membre du Comité peut-il affirmer qu'il a lu tous les rapports que le gouvernement a distribués au cours de la présente session? A mon avis, personne n'en a lu même le dixième.

L'hon. M. TURGEON: D'où vient la coutume de proposer que tant d'exemplaires soient imprimés en anglais et tant d'autres en français? Mon court séjour à la Chambre des communes m'a appris qu'il y a parfois du mécontentement parce qu'on n'a pas imprimé assez d'exemplaires d'un rapport quelconque ou parce qu'il n'y a pas suffisamment d'exemplaires imprimés en une langue, et trop dans l'autre langue.

L'hon. M. HAIG: Peut-être bien.

L'hon. M. TURGEON: Ce sont là des choses dont il faut tenir compte.

L'hon. M. REID: Ces chiffres n'indiquent pas le montant global des sommes dépensées par l'Imprimerie nationale. Voici un chiffre approximatif de

\$230,000, tandis que nous examinons un poste de \$4,859,000. Cette façon de procéder donne une bien mauvaise idée des dépenses effectuées par l'Imprimerie nationale.

M. BRYCE: Je dois signaler que la plus forte partie des frais d'impression figure dans les crédits des divers ministères et services, étant donné que ce sont eux ou les ministres compétents qui doivent démontrer la nécessité de ces impressions. L'imprimerie nationale acquitte d'abord les dépenses à même son capital d'exploitation. La loi régissant l'Imprimerie nationale l'autorise à utiliser un compte de capital d'exploitation, à même lequel on verse le salaire des imprimeurs. L'Imprimerie envoie ensuite un compte au ministère intéressé. Le montant payé par le ministère est versé au compte de l'Imprimerie. Ce n'est qu'un procédé de comptabilité. La plus forte partie des frais d'impression sont compris dans les crédits des divers ministères. Je reconnais volontiers que les dépenses figurant sous la rubrique Imprimerie nationale sont très faibles si on les compare aux autres.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, si nous nous reportons au numéro 9 de la feuille qui accompagne le budget des dépenses, nous trouvons une ventilation assez précise du poste que nous étudions. Ainsi, je constate, sous la rubrique "Impression des rapports et autres publications des ministères", que le montant relatif au ministère de l'Agriculture est de \$485,000, soit une augmentation d'environ \$30,000 sur l'année précédente. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration accuse une diminution, ses dépenses se chiffrant par \$140,000. Un autre poste important est celui du ministère du Travail, dont les frais d'impression s'élèvent à \$141,000. Ceux du Service législatif, qui se rapportent sans doute à l'impression du *Hansard* et autres publications de la Chambre des communes et du Sénat, atteignent \$416,000. Les frais d'impression du ministère des Mines et Relevés techniques s'élèvent à \$192,000; ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à \$314,000 et ceux du service des Impressions et de la papeterie publiques atteignent \$387,000. Dans ce dernier cas, je suppose qu'il s'agit surtout de matériel.

M. BRYCE: Ah! et de certaines publications dont s'occupe ce service: la *Gazette du Canada*, les statuts et autres choses du genre.

Le PRÉSIDENT: Les frais du ministère des Ressources et du Développement économique s'élèvent à \$355,000; ceux du Secrétariat d'État, à \$372,000. Comment expliquez-vous ce dernier chiffre?

M. BRYCE: La plus forte partie a trait, je crois, à l'impression des brevets, qui nous rapportent un revenu.

L'hon. M. REID: A cet égard, quel est le chiffre du revenu du Secrétariat d'État?

M. BRYCE: Je crois être en mesure de vous fournir la réponse dans un instant, à l'égard de l'an dernier. Le chiffre approximatif était de \$270,000, l'année dernière. Si je ne m'abuse, nous avons ajouté à ce montant une légère somme supplémentaire. Le revenu, dont la plus forte partie,—non pas tout, mais une part importante,—provient de l'impression des brevets, s'élevait à environ \$527,000 l'an dernier.

L'hon. M. HAYDEN: Le service réalisait un bénéfice?

L'hon. M. HAIG: Mais il faut tenir compte du traitement du personnel. Si l'on ajoute le coût de la main-d'œuvre, il ne reste pas grand-chose.

L'hon. M. HAYDEN: J'allais vous demander si vous aviez les chiffres relatifs aux divers ministères. Toutes ces impressions de l'État rapportent-elles un revenu?

M. BRYCE: Oui. Je regrette, mais je n'ai pas fait tous les calculs. D'une façon générale, cependant, je crois qu'il est juste d'affirmer que l'impression des brevets est sans doute le service qui rapporte le plus.

LE PRÉSIDENT: Oui, de beaucoup.

M. BRYCE: Si je ne m'abuse, la *Gazette du Canada* fait ses frais dans une large mesure.

L'hon. M. HUGESSEN: Le poste de \$387,000 comprend-il la *Gazette du Canada*?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: La réclame dans la *Gazette du Canada* rapporte-t-elle un revenu, ou accuse-t-on un déficit?

M. BRYCE: Autant que je me souviene, je crois que les choses s'équilibrent dans l'ensemble.

L'hon. M. HUGESSEN: C'est dire que ces dépenses sont compensées par des recettes à peu près correspondantes, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur, dans ces cas-là.

L'hon. M. HAYDEN: Y a-t-il d'autres services à l'égard desquels le chiffre du revenu se rapproche passablement de celui des dépenses?

L'hon. M. HAIG: Prenons la *Gazette du Travail*.

M. BRYCE: Je sais que le revenu provenant de la *Gazette du Travail* est sensiblement inférieur au coût de l'impression.

L'hon. M. HAIG: Bien entendu.

M. BRYCE: Il en est de même dans certains des plus importants ministères. Ainsi, le revenu du ministère de l'Agriculture est sans doute de beaucoup inférieur au coût des impressions.

LE PRÉSIDENT: Touche-t-il un revenu quelconque?

M. BRYCE: Il exige une somme modique à l'égard de certaines publications.

L'hon. M. HAIG: Combien reçoit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Sauf erreur, ses frais d'impression s'élèvent à \$400,000.

M. BRYCE: Il me faudrait additionner les chiffres relatifs aux recettes, monsieur le sénateur. Elles ne représentent sûrement qu'une faible partie des frais d'impression.

L'hon. M. HAIG: Il peut vendre un article à quelque journal.

M. BRYCE: Il vend certaines de ses publications. J'ai discuté la question avec les divers ministères; le Conseil du Trésor en a aussi parlé aux ministres. Il se pose ici un problème, car une bonne partie du travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consiste à mettre à la disposition du public les résultats des études, recherches et enquêtes. En d'autres termes, il a pour objet d'assurer une sorte de service de renseignements. Ces ministères estiment qu'à moins d'être disposé à publier ces renseignements, on perd le bénéfice d'une grande partie du travail des ministères. Il est peu sage d'exiger une somme trop élevée à l'égard des publications qui ont trait aux enfants, à l'hygiène dentaire, au régime alimentaire et à d'autres questions semblables. Un prix de vente trop élevé empêchera tout simplement la dissémination des résultats du travail du ministère. Ce problème se pose en raison même de la nature du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Jusqu'à un certain point, il en va de même du ministère de l'Agriculture et aussi, mais dans une plus faible mesure, du ministère des Pêcheries. Une bonne partie du travail a pour objet de renseigner le public et les ministères y parviennent au moyen de leurs publications. Je sais que le Conseil du Trésor éprouve beaucoup de difficulté lorsqu'il s'agit de décider de la ligne de conduite à adopter dans de telles circonstances, en ce qui concerne le prix de ces publications. Il faut peser le pour et le contre.

L'hon. M. EULER: Certaines de ces publications ne sont jamais lues. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

L'hon. M. HAIG: C'est ce que j'aimerais savoir. Je ne connais personne qui les lise.

M. BRYCE: Nous avons recours à différentes formes d'enquêtes afin de déterminer jusqu'à quel point les gens dont les noms figurent aux listes de distribution s'intéressent vraiment aux publications. Un bon moyen de le savoir, c'est d'exiger une certaine somme pour une publication; c'est pourquoi nous agissons ainsi.

L'hon. M. REID: La question pourrait intéresser le Bureau de la statistique. Celui-ci envoie des hommes et des femmes dans les foyers canadiens afin d'obtenir des renseignements pour le recensement. Ils pourraient demander aux gens: "Lisez-vous parfois des publications du gouvernement?" Ce serait un service très utile, car certaines questions qu'on pose maintenant sont tout à fait absurdes.

L'hon. M. HAYDEN: Proposez-vous une enquête Gallup?

L'hon. M. GOLDING: N'est-il pas vrai que bien des sociétés d'assurance distribuent gratuitement des publications portant sur la santé?

M. BRYCE: Certaines le font, monsieur le sénateur.

L'hon. M. EULER: Oui, je sais que la *Metropolitan Life Insurance Company* le fait.

M. BRYCE: Nous nous sommes renseignés d'une façon spéciale sur le rapport qui existe entre les publications du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celles de la *Metropolitan Life Insurance Company*.

L'hon. M. HAIG: Je crois que vous devriez vous efforcer de procéder comme les sociétés d'assurance-vie. Elles font de la réclame à la radio et invitent tous ceux qui s'intéressent à tel ou tel article publié par la société à en faire la demande. Elles leur en envoient ensuite un exemplaire gratuitement. Si vous agissiez ainsi à l'égard de vos publications, vous seriez étonnés de constater que le service postal n'en serait guère encombré.

L'hon. M. HAYDEN: Examinons les chiffres relatifs aux impressions qui figurent au budget du ministère de l'Agriculture. Ce service exploite des fermes expérimentales par tout le pays. Je suppose qu'une partie des frais d'impression de ce ministère a trait à la publication du résultat d'enquêtes et de recherches effectuées à ces fermes.

M. BRYCE: C'est exact, il s'agit des fermes expérimentales et des services scientifiques.

L'hon. M. HAYDEN: Cela comprend-il une partie importante du chiffre?

M. BRYCE: Je vous conseillerais de vous reporter aux postes relatifs à la ferme expérimentale. La Ferme expérimentale centrale affecte \$75,000 aux travaux d'impression. Les impressions à l'égard des fermes annexes s'élèvent à \$94,000. Vous vous rendez compte de l'importance de ces dépenses. En outre, sous la rubrique "service scientifique" on trouve aussi des sommes affectées à l'impression des résultats de certaines enquêtes. La pathologie animale et avicole n'y consacre que la somme relativement faible de \$3,000. L'administration du service scientifique a également un montant relativement faible; il en va de même de la bactériologie et des recherches laitières. La botanique et la phytopathologie disposent d'environ \$20,000. Vous voyez que les dépenses sont réparties entre les divers services.

L'hon. M. HAYDEN: Oui.

M. BRYCE: Le service de l'entomologie agricole a également des frais d'impression. Les dépenses sont réparties ici et là.

L'hon. M. EULER: Certains de ces services n'envoient-ils pas des cartes afin de demander aux gens s'ils s'intéressent à telle ou telle publication? S'ils

ne reçoivent pas de réponse, ils n'envoient pas d'exemplaire. Cela réduit le gaspillage qui résulterait de la distribution générale de ces publications. Pour ma part, j'en jette un grand nombre au panier, tandis que j'écris afin d'en obtenir d'autres.

L'hon. M. HORNER: Eh bien, que vous les demandiez ou non, elles sont toutes imprimées et vous pouvez les obtenir.

L'hon. M. EULER: On devrait savoir par expérience le nombre d'exemplaires dont on a besoin. Je ne crois pas qu'on en imprime un trop grand nombre.

L'hon. M. ISNOR: Je crois qu'il nous est assez difficile d'affirmer qu'une publication est bonne ou mauvaise. Nous ne pouvons vraiment pas calculer ici les bénéfices pécuniaires dérivés de telle ou telle publication. Comme l'a signalé un des sénateurs, il se peut que personne ne lise ces publications, mais je suis enclin à différer d'avoir sur ce point.

L'hon. M. HAIG: En lisez-vous?

L'hon. M. ISNOR: Je lis à peu près toutes celles qu'on m'envoie.

L'hon. M. HAIG: Sapristi!

L'hon. M. ISNOR: Je ne suis peut-être pas aussi occupé que mon honorable ami de Winnipeg (l'hon. M. Haig). Non seulement je les lis, mais je les envoie à l'extérieur. Ainsi, je me suis efforcé de disséminer les publications du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je songe aussi à la *Gazette du Travail*. Je fais constamment circuler ces publications. Nous comptons vingt-six syndicats ouvriers à Halifax. J'ose affirmer que chacun de ces syndicats reçoit au moins un exemplaire de la *Gazette du Travail* par année.

L'hon. M. EULER: Ne les reçoivent-ils pas directement?

L'hon. M. ISNOR: Certains sont abonnés. Il y a trois ans, j'ai demandé au ministère du Commerce d'avoir l'obligeance de me fournir vingt-cinq exemplaires de la publication *Commerce Extérieur*. Je les ai adressés à des banquiers et à d'autres personnes qui, à mon avis, s'intéressent au commerce extérieur du Canada. Plusieurs se sont abonnés par la suite. J'ai aussi reçu d'aimables lettres me remerciant de l'intérêt que je porte à la question. A mon sens, c'est de la bonne publicité. Quelqu'un a parlé des sociétés d'assurance-vie. Elles font de la réclame à la radio, ce qui est un mode de publicité très dispendieux. Elles finissent par inviter les gens qui s'intéressent à la brochure à en faire la demande par lettre ou par téléphone, signalant qu'elles leur en fourniront volontiers un exemplaire. A mon avis, c'est de la bonne réclame. Si la publicité est profitable à une société privée, ne l'est-elle pas aussi pour le pays? N'est-il bon de faire connaître le travail accompli dans le domaine industriel, dans le commerce, la santé et le bien-être par exemple? Par conséquent, monsieur le président, je doute fort que nous puissions ici nous prononcer sur la valeur de telle ou telle publication. Il me semble que les fonctionnaires des divers ministères sont en mesure d'indiquer au Conseil du Trésor ce qui peut être favorable à leurs services respectifs.

Le PRÉSIDENT: Puis-je formuler une remarque? J'espère que M. Bryce, agissant au nom du Conseil du Trésor, et ses collègues feront une enquête assez approfondie sur ces dépenses. Pour ma part, je ne puis entreprendre de lire les nombreuses publications qui me parviennent des divers ministères. Si je le faisais, je n'aurais pas le temps de lire autre chose; mes idées seraient tellement confuses que je ne saurais où donner de la tête. Bien entendu, nous sommes dans une ère de publicité. Tout le monde s'adonne à la réclame et naturellement chaque ministre désire renseigner le public sur la magnifique besogne qu'il accomplit. Cependant, arrive un moment où la publicité cesse d'être efficace.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons proposé une réforme; j'espère que le Comité l'adoptera cette année. Nous proposons que tous les ministères acquittent le tarif postal à l'égard de tout ce qu'ils envoient d'Ottawa. Je suis convaincu que l'adoption de cette mesure réduirait de moitié les frais d'impression et de publication. Un fonctionnaire d'un ministère croit qu'il a une idée merveilleuse, dont il veut faire part à tout le monde. Il est facile de faire imprimer son travail, de le faire tirer à des centaines ou des milliers d'exemplaires qu'on mettra sous enveloppe et qu'on distribuera par la poste, franc de port si possible, c'est-à-dire à condition que cela n'entraîne aucune dépense pour le ministère, bien que le contribuable en acquitte les frais. A mon avis, la réforme que nous avons proposée atteindrait le mal à sa racine.

Je suis porté à croire qu'il existe un grand nombre de ces publications que le public ne lit pas, mais je me trompe peut-être. Par exemple, le ministère de l'Agriculture publie trimestriellement un volume intitulé *Economic Annalist*, d'une épaisseur d'environ un demi-pouce. Ce n'est qu'un pléthore de chiffres. Je me demande combien de ceux qui le reçoivent peuvent analyser les renseignements et en retirer un avantage véritable. Il peut être utile aux économistes qui font une étude de ces questions, mais combien d'autres l'examinent avec soin? J'ose affirmer que même le sénateur Isnor ne lit pas l'*Economic Annalist* en entier, car s'il le faisait il perdrait son temps. Ces choses prennent de l'envergure. J'en ai vu des exemples alors que je faisais partie du gouvernement et je suis certain que le sénateur Euler peut en dire autant. Il est naturel que le chef d'un service d'un ministère estime que le travail de son service revêt une grande importance pour la population et il veut renseigner le public à ce sujet. En réalité, le public ne s'y intéresse peut-être que très peu et ne prend pas la peine de lire les publications qu'on distribue et dont le contribuable acquitte les frais.

A mon sens, nous ne pouvons approfondir la question davantage. Nous avons participé à une intéressante discussion sur cette question. Quand nous poursuivrons notre enquête l'an prochain, nous comptons que M. Bryce sera en mesure de nous signaler quelque progrès dans ce domaine.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, vous avez mentionné mon nom en parlant de l'*Economic Annalist*. Cette publication n'est peut-être pas d'un intérêt particulier pour moi, mais je n'en consulte pas moins la table des matières afin de savoir si elle renferme quelque chose qui m'intéresse. Par exemple, si je veux savoir comment se compare la situation à l'égard de la laine cette année avec celle de l'an dernier, je me reporte à l'article relatif à la laine. En un clin d'œil, je puis découvrir pourquoi, par exemple, il y a cette année pénurie de laine comparativement à l'an dernier; on indique le nombre de moutons au cours des différentes années depuis 1935. Cela me donne une assez bonne explication du prix actuel de la laine. Chacune de ces publications rend service à une certaine catégorie de gens. Il va sans dire qu'elles ne renferment pas toutes des renseignements que nous désirons, mais elles intéressent toujours de façon particulière certaines personnes. C'est pourquoi je doute que nous puissions affirmer que ces publications sont inutiles.

Le PRÉSIDENT: J'aurais dû ajouter un autre point. Les journaux canadiens ont une très bonne idée de ce qui intéresse le public en ce qui concerne les nouvelles. Presque tous les jours, les journaux renferment des résumés des principaux renseignements fournis par bon nombre de ces publications. Les journaux pourraient tout aussi bien obtenir ces renseignements si les ministères distribuaient des exemplaires dactylographiés au lieu de livres qui coûtent un bon prix. Ces renseignements que publient ainsi les journaux atteignent un grand nombre de gens.

L'hon. M. BEAUBIEN: Les journaux ne disent pas grand'chose du Sénat.

L'hon. M. HAIG: Il était question du Sénat aux nouvelles diffusées à la radio ce matin.

Le PRÉSIDENT: Il est tout à fait inutile de parler du Sénat.

L'hon. M. REID: J'aimerais poser une autre question à M. Bryce. Chaque année, il doit rester des tonnes de publications. Qu'en fait-on? Elles doivent avoir une certaine valeur de récupération. Il serait intéressant de savoir ce que cela représente.

M. BRYCE: L'excédent de publications est vendu comme papier de rebut. Il s'agit de savoir combien de temps il faut garder telle ou telle publication avant de détruire l'excédent. Il y a à peine quelques semaines, à la demande de notre régisseur de l'économie administrative, M. Murphy, j'ai écrit aux divers ministères, leur signalant la pénurie de papier et les priant d'examiner leurs stocks de publications désuètes afin de les envoyer le plus tôt possible au rebut, en vue de la récupération et de la transformation, de manière qu'on utilise de nouveau le papier.

L'hon. M. EULER: Le revenu qui en provient n'est sans doute pas très élevé?

L'hon. M. BUCHANAN: Pourriez-vous nous dire quelle proportion de ces publications est imprimée à l'Imprimerie nationale et quelle autre est confiée à des entreprises privées?

M. BRYCE: Je ne pourrais vous le dire avec précision. Si j'ai bonne mémoire, il était indiqué dans le document déposé à la Chambre des communes l'autre jour que les travaux d'impression effectués à l'Imprimerie même représentent une valeur d'environ quatre millions, sur un montant global de cinq millions et un tiers. D'autre part, on indiquait aussi que les travaux d'impression effectués à l'extérieur représentaient une valeur dépassant un, ou deux millions. Je répète que le document déposé à la Chambre l'autre jour serait un meilleur guide que l'approximation que je pourrais faire à ce sujet.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, pour résumer la question, il semble bien évident que le Comité ne peut découvrir aucune dépense inutile ni exorbitante. A mon avis, nous ne pouvons guère faire plus que demander à M. Bryce et aux ministères d'exercer une plus grande circonspection lorsqu'il s'agit de décider du nombre de publications à imprimer et des sommes qu'il faut y affecter. Nous croyons tous qu'on pourrait ainsi réaliser des économies appréciables. Je ne crois pas qu'il soit possible, cependant, d'indiquer des postes précis à l'égard desquels on devrait diminuer les dépenses.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, comme j'ai déclenché cette discussion, je vais me prévaloir de mon droit en vue d'y mettre fin.

L'hon. M. HAYDEN: Mettez fin à la discussion.

L'hon. M. HAIG: Personne n'a prétendu que nous pouvions indiquer ce qui doit ou ne doit pas être imprimé. Nous estimons toutefois que le montant de quatre millions qu'on affecte aux impressions est fort élevé. Il m'a fait plaisir d'entendre le sénateur d'Halifax affirmer qu'il lisait toutes ces publications. Je suppose qu'il lit aussi les décrets...

L'hon. M. ISNOR: Non, je ne les ai pas lus.

L'hon. M. HAIG: Oh, vous ne les avez pas lus. Le seul endroit où ils sont de quelque utilité au Canada c'est au bureau des avocats. Mes employés se tiennent au courant de ces décrets.

L'hon. M. HAYDEN: Et les banquiers.

L'hon. M. HAIG: Ils ne sont utiles qu'aux avocats. Je sais cependant qu'on en imprime des milliers d'exemplaires qui sont distribués par tout le pays. Je répète qu'ils ne sont utiles qu'aux avocats dont la profession les met aux prises avec ces règlements.

L'hon. M. EULER: Les avocats les achètent-ils?

L'hon. M. HAIG: Non. On nous les envoie parce que nous désirons être au courant de ce qui se passe au pays.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il me semble que les avocats obtiennent tout gratuitement.

L'hon. M. HAIG: Certainement; nous travaillons aussi sans numération.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. HAIG: Il y a une quinzaine d'années, on a pris l'habitude au Manitoba de distribuer gratuitement aux intéressés des brochures publiées sur divers sujets par le ministère de l'Agriculture. Il suffisait d'en faire la demande au ministère. Par exemple, si un cultivateur s'intéressait à la laine, il n'avait qu'à écrire au ministère et demander s'il avait des publications sur cette marchandise. On lui envoyait les publications disponibles sur le sujet. Je faisais partie de l'Assemblée législative de cette province avant cette date. Je sais que la modification de la ligne de conduite à cet égard a permis de réaliser de fortes économies au chapitre des impressions. Il en va de même de l'envoi de circulaires sur l'extirpation des mauvaises herbes. Les circulaires concernant l'emploi du 2-4-D pour l'extirpation de la moutarde ne sont pas envoyées à tout le monde, mais seulement aux gens qui en font la demande.

De même, le ministère du Commerce pourrait imprimer un certain nombre de brochures qui seraient déposées sur une table. On pourrait demander aux spécialistes,—mon honorable ami connaît mieux que moi les banquiers,—et aux hommes d'affaires ce qui à leur avis serait le plus utile.

Le président a formulé une remarque opportune lorsqu'il a dit que chaque ministère fait autant de publicité qu'il peut. Si j'étais sous-ministre d'un ministère quelconque je sais que je m'efforcerais de faire imprimer autant de brochures que possible afin de les distribuer par tout le pays. La nature humaine est ainsi faite. C'est à nous qu'il appartient, en notre qualité de représentants des contribuables, de voir à ce qu'on comprime ces dépenses.

L'hon. M. GOLDING: Étant donné la discussion qui a eu lieu ici ce matin, croyez-vous, monsieur le président, que nous soyons motivés de faire imprimer le compte rendu de nos délibérations? Croyez-vous que nous donnions le bon exemple?

LE PRÉSIDENT: Est-ce à moi que vous posez la question, monsieur le sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

LE PRÉSIDENT: Je crois qu'il vous faudra la poser aux autres membres du Comité.

L'hon. M. EULER: Il faudrait beaucoup de temps.

L'hon. M. HAIG: Vous en avez beaucoup dit.

LE PRÉSIDENT: Si nous prenions l'habitude d'exiger que les ministères acquittent les frais de poste à l'égard des circulaires qu'ils envoient et vendent toutes leurs publications, nous pourrions peut-être réduire les dépenses. Prenons, par exemple, l'*Economic Annalist*. Si l'on vendait chaque numéro cinquante cents et que le ministère dût acquitter les frais de port, je crois que nous abaisserions d'environ 75 p. 100 les dépenses d'impression des rapports des ministères.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais si les ministères devaient acquitter les frais de port, ils ajouteraient tous simplement un poste à ce sujet dans les crédits. Quelle différence y a-t-il entre cette façon de procéder et l'expédition en franchise?

LE PRÉSIDENT: On aurait une idée juste des frais postaux.

L'hon. BEAUBIEN: Mais cela ne coûterait pas moins cher.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pas si l'on songe aux dollars et aux cents, mais si chaque ministère devait calculer combien il lui faudra de timbres au lieu de tout expédier en franchise, il enverrait sans doute moins de publications.

L'hon. M. REID: J'ose affirmer que si l'on restreignait le montant de timbres que les sénateurs et les députés peuvent utiliser, la quantité de hansards et d'autres envois de cet édifice diminuerait probablement.

L'hon. M. EULER: Voulez-vous dire que nous devrions abolir le droit d'expédier le courrier en franchise?

L'hon. M. REID: Oui, abolissons-le. Je suis d'avis que si l'on accordait aux membres du Parlement une certaine somme pour l'achat de leurs timbres, on réduirait la quantité de courrier expédiée par tonne de cet édifice.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons examiner ce poste à fond. Passerons-nous maintenant à l'article suivant?

Article 10, Films, étalages, radiodiffusion, publicité et le reste. A ce chapitre les dépenses globales en 1938-1939 s'élevaient à près de \$1,800,000. L'an dernier, en 1950-1951, le chiffre était de \$5,083,000. Cette année, 1951-1952, on l'a abaissé à \$4,850,000. Avez-vous quelque chose à dire, monsieur Bryce?

L'hon. M. HAIG: Avec l'approbation de M. Reid et des autres, je propose que nous laissions ce poste de côté jusqu'à un autre séance. Nous pourrions inviter des représentants de la radio et du film à nous exposer leur opinion.

L'hon. M. REID: Il serait injuste d'interroger M. Bryce au sujet de ce service.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Haig a proposé que nous remettions à une autre séance l'examen du poste 10 et que nous invitons le Commissaire du film...

L'hon. M. HAIG: Peu m'importe qui l'on enverra.

Le PRÉSIDENT: ... que nous demandions à ces deux organisme d'envoyer des représentants qui pourraient compléter les renseignements fournis par M. Bryce. Êtes-vous tous en faveur de cette façon de procéder? Qui s'y oppose? Adopté. Le poste est réservé.

Nous passerons maintenant à l'article 11, "Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau". Je regrette de voir certains membres du comité nous quitter. Pour ce qui est de ce poste, il y a douze ans les dépenses s'élevaient à environ \$2,400,000. Cette année elles atteignent \$11,235,000, somme qui représente une diminution d'environ \$265,000 sur l'an dernier. M. Bryce pourrait peut-être nous dire en quelques mots en quoi consiste ce poste. Les membres pourraient ensuite poser quelques questions.

M. BRYCE: Il s'agit des dépenses ordinaires de bureau. Dans certains cas, la papeterie représente une dépense élevée; dans d'autres, c'est la location d'outillage ou l'achat d'ameublement. Vous constaterez que la somme affectée à ce sujet au ministère des Travaux publics est passablement élevée; il s'agit en grande partie d'ameublement de bureau. Au ministère du Revenu national, il y a une forte somme qui sert, je crois, à l'achat de la papeterie nécessaire. Ces dépenses sont très élevées. il va sans dire, surtout à la division de l'impôt sur le revenu et moins au service de la douane. Ce poste ne comporte rien de bien excitant. C'est un crédit ordinaire qui vise les frais d'administration. Je suis heureux de signaler que nous avons réussi à l'abaisser cette année, malgré les augmentations de prix. Nous avons dû faire une campagne en vue d'abaisser ces dépenses administratives ordinaires.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous indiquer plus clairement, monsieur Bryce, ce qu'on entend par ameublement et par accessoires?

M. BRYCE: Des tables ordinaires, des chaises, des pupîtres, des cabinets classeurs et autres articles de ce genre. Les accessoires comprennent l'outillage des bureaux, les dactylographes, les machines à additionner, les tabulateurs, les machines à transcription, les enregistreurs et autres appareils semblables. Une transformation intéressante en ces dernières années a été la mécanisation graduelle du travail de bureau. Chaque année, nous réalisons des économies de main-d'œuvre en mécanisant davantage le travail de bureau. La transformation la plus révolutionnaire est sans doute le recours aux machines et aux appareils tabulateurs.

L'hon. M. EULER: Il devrait en résulter une diminution du personnel, du nombre des fonctionnaires? Est-ce bien ce qui se produit?

M. BRYCE: Dans bien des cas c'est ce qui arrive. Je crains cependant que ces économies ne soient contre-balancées par les fonctions supplémentaires qu'assument les divers ministères du gouvernement. Je crois qu'une des transformations intéressantes dans ce domaine c'est la location de machines complexes, dont le nombre augmente toujours. Ces appareils nous permettent d'économiser beaucoup de main-d'œuvre.

L'hon. M. HORNER: Il vous faut maintenant payer un homme pour lubrifier les machines.

M. BRYCE: Oh! oui, mais nous en tenons compte lorsqu'il s'agit de décider si nous devons installer des machines de ce genre.

L'hon. M. MCINTYRE: A l'égard du poste 11, vous avez dit qu'on a dépensé \$2,464,000 en 1938-1939; cette année, le montant à cette fin est de \$11,235,000. Selon l'état que j'ai sous les yeux, le chiffre relatif à 1951-1952 est de \$17,500,000. S'agit-il d'autre chose?

M. BRYCE: Je crois, monsieur, que le président parlait des dépenses à l'exclusion de celles qui ont trait à la Défense. Si l'on ajoute les chiffres relatifs à la Défense, le montant est de \$17,000,000.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant à l'avant-dernière page, monsieur le sénateur McIntyre.

L'hon. M. HUGESSEN: Je voudrais poser une question à M. Bryce au sujet de ce poste. Chaque ministère fait-il ses propres achats ou existe-il un organisme central chargé de tous les achats?

M. BRYCE: Non, monsieur. Dans ce domaine, on centralise la plus grande partie des achats. Règle générale, l'ameublement,—pupîtres, tables et autres articles du genre,—est fourni par le ministère des Travaux publics, qui en demeure propriétaire. Il fournit l'ameublement aux divers ministères. La papeterie et les autres choses du genre, ainsi que les dactylographes, même les machines à calculer et les autres appareils de bureau sont normalement achetés par l'Imprimeur du roi et contrôleur de la papeterie, pour l'appeler par son titre officiel.

L'hon. M. HUGESSEN: Puis débités au compte du ministère?

M. BRYCE: C'est exact,—débités au ministère.

L'hon. M. HAIG: Prenons le comité de la papeterie du Sénat. Pourriez-vous m'indiquer quel était le montant approximatif en 1939 et quel est le chiffre cette année?

M. BRYCE: Je regrette, mais je ne pourrais fournir le renseignement en utilisant les chiffres que j'ai ici.

L'hon. M. HAIG: A mon avis, ces dépenses ont beaucoup diminué. Le chiffre relatif à 1939 est plus élevé que celui de 1951.

M. BRYCE: Peut-être bien.

L'hon. M. HAIG: Je le crois. Vous n'en savez rien?

M. BRYCE: Je regrette, mais je n'ai pas le chiffre de 1939.

L'hon. M. HAIG: Je tiens à signaler, en ma qualité de membre du comité de la papeterie du Sénat, que le Sénat a grandement collaboré avec nous à cet égard. Je fais partie de ce comité depuis quinze ans. Grâce aux bons offices du président, qui n'a cessé de rappeler aux sénateurs le besoin de réduire les dépenses, les demandes ont diminué. Je suis convaincu que nous dépensons beaucoup moins aujourd'hui qu'en 1939.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Bryce, quand vous recevez une réquisition pour de l'outillage,—je songe maintenant aux machines,—la demande est-elle envoyée au Conseil du Trésor par le ministère afin que vous l'approuviez?

M. BRYCE: Oui. La tradition veut que le Conseil du Trésor soit saisi de toutes les réquisitions importantes d'ameublement de bureau. Je ne voudrais pas vous faire croire que les ministres qui font partie du Conseil du Trésor peuvent étudier les demandes chaque fois qu'il s'agit d'acheter une grosse machine à calculer, parce qu'ils n'en ont évidemment pas le temps. La plupart de ces réquisitions sont soigneusement examinées par nos fonctionnaires, M. Murphy ou M. Landry. Ils s'assurent que la requête du ministère est bien fondée et qu'elle semble motivée. Ils voient aussi à ce qu'on achète le genre de machine qui convient le mieux sans être d'une nature trop dispendieuse. Dans ce domaine, le Conseil du Trésor exerce une plus grande surveillance sur les dépenses que dans la plupart des autres cas.

Règle générale nous n'examinons pas les requêtes de matériel de moins de \$500. Les réquisitions de machines à écrire sont adressées directement à l'Imprimeur du roi, car elles sont très nombreuses. Je dois dire que depuis cinq ou six ans nous nous sommes tirés d'affaires presque entièrement avec les approvisionnements de machines à écrire qui restaient à la Corporation des biens de guerre. Nous avons donc pu nous dispenser dans une très large mesure, dans ces dernières années, d'acheter un grand nombre de nouvelles machines à écrire, sauf lorsqu'il s'agit d'un genre spécial. Nous agissons ainsi afin d'utiliser les stocks qui nous restaient à la fin de la guerre. Dans ce domaine, nous avons essayé de recourir à un organisme central de liquidation, car c'est une sphère où celui qui achète une de ces machines le fait très rarement. Nous tenons à nous assurer qu'il n'a pas été poussé par un vendeur qui en connaît beaucoup plus long que lui sur la machine en question et qui lui vendrait peut-être un modèle plus dispendieux que celui dont il a effectivement besoin.

L'hon. M. ISNOR: Vous êtes secrétaire du Conseil du Trésor, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Si l'on vous autorisait à écrire à l'Imprimerie nationale afin de vous enquérir de ses approvisionnements actuels de machines de tous genres, pourrait-on vous en fournir une liste?

M. BRYCE: On ne garde en magasin que des machines à écrire et une ou deux autres catégories d'appareils d'usage passablement courant. A l'exception des machines à écrire, on commande au fur et à mesure des besoins la plus grande partie de l'outillage de bureau, ce qui ne tient pas compte de la papeterie. On garde des approvisionnements de machines à écrire.

L'hon. M. ISNOR: Je ne songeais pas aux machines à écrire, car elles sont dans une catégorie à part; je pense plutôt aux machines dispendieuses dont certains ministères peuvent avoir besoin. Je me demandais si le Conseil du

Trésor pourrait dire: "Ils en ont acheté une l'an dernier et deux l'année précédente; ils en ont maintenant quatre, mais en demandent une autre coûtant \$3,400, bien qu'ils n'aient aucunement accru leur personnel."

M. BRYCE: Nos fonctionnaires qui se spécialisent dans ce genre de travail sont généralement au courant de cet état de choses. Nous n'effectuons pas de relevé annuel des stocks détenus par les divers ministères. C'est un domaine où nous nous efforçons d'améliorer nos méthodes à cet égard. La véritable difficulté c'est de savoir quand un ministère n'a plus besoin d'une machine. Lorsqu'un ministère présente une nouvelle demande nous avons l'occasion de nous renseigner à ce sujet. Le véritable problème consiste à découvrir quand un service n'a plus besoin d'une machine mais ne le signale pas. Du point de vue administratif, voilà où se trouve la difficulté.

Le PRÉSIDENT: Chaque ministère a-t-il l'habitude d'acheter des machines dispendieuses qui économisent la main-d'œuvre, ou bien existe-t-il un dépôt central où se trouvent toutes ces machines, dépôt où l'on exécute tout le travail des ministères?

M. BRYCE: Voulez-vous dire qu'on prêterait les machines?

Le PRÉSIDENT: Non. Prenons, par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui envoie probablement un million et quart de chèques d'allocation familiale chaque mois. Il se sert de machines à cette fin.

M. BRYCE: Ah! oui.

Le PRÉSIDENT: Il se peut que le ministère du Travail ou celui des Finances envoie aussi des chèques semblables. Chaque ministère a-t-il une de ces machines, ou bien n'en a-t-on qu'une qui sert à tous les ministères?

M. BRYCE: Je crois pouvoir répondre assez brièvement à la question. Les chèques d'allocation familiale sont émis par chaque centre provincial; il y a dix centres différents. C'est un travail tellement considérable qu'il vaut la peine de se procurer les machines spéciales pour adresser automatiquement les chèques, les poinçonner, les mettre sous enveloppe, puis affranchir les enveloppes. Tout ce travail est accompli dans des bureaux spécialisés. A Ottawa, le contrôleur du Trésor dispose d'un bureau d'où il envoie le grand nombre de chèques de pension et autres. Il a donc effectivement un dépôt central où se trouve l'outillage spécial nécessaire à cet important travail. Il existe un certain degré de centralisation, mais il ne s'étend pas aux besognes considérables comme l'émission des chèques d'allocation familiale. Je répète que ce travail est décentralisé dans les différentes provinces.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, les chèques d'allocation familiale ne sont pas établis à Ottawa?

M. BRYCE: C'est exact. Ils sont faits dans les divers centres provinciaux.

Le PRÉSIDENT: C'est dire qu'il y a dans chaque province un bureau fédéral chargé de la distribution de ces chèques?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Les chèques sont envoyés une fois par mois. Il va sans dire que le bureau du Trésor est plus occupé à certaines périodes du mois. Cependant, je crois qu'il est juste de dire qu'en général les fonctionnaires de ces bureaux provinciaux sont passablement bien employés.

L'hon. M. HORNER: Combien coûtent ces machines? Combien les ministères en ont-ils et où sont-elles fabriquées?

M. BRYCE: Je regrette, monsieur le sénateur, mais je ne puis vous fournir les chiffres de mémoire. Je sais toutefois que certaines machines sont très dispendieuses. Ainsi, les grosses machines à adresser utilisées dans les bureaux les plus importants coûtent de \$50,000 à \$100,000, mais je ne saurais préciser davantage. Il y a des machines de ce genre à Toronto, à Montréal et peut-être aussi à Vancouver. A un moment donné, il faut changer d'outillage. Il

faut tout équilibrer soigneusement, tenir compte des immobilisations et des frais d'exploitation. Dans les circonstances actuelles, le Conseil du Trésor nous a demandé d'essayer d'épargner sur les immobilisations qui seraient motivées en temps normal. Depuis un an ou deux, nous avons refusé d'autoriser l'installation de machines très dispendieuses, même si celles-ci nous permettraient d'épargner chaque année une somme représentant 10 ou 15 p. 100 de la valeur de ces machines, car on accroîtrait sensiblement les dépenses pendant des années particulièrement difficiles. L'industrie sidérurgique et celle de la fabrication des machines sont très occupées à d'autres genres de travaux. Nous nous sommes efforcés de remettre à plus tard les installations de ce genre.

L'hon. M. HORNER: Où achète-t-on ces machines? Où sont-elles fabriquées?

M. BRYCE: Tout dépend. Certaines machines des plus complexes viennent des États-Unis. Sauf erreur, plusieurs compagnies ont établi au Canada des usines pour la fabrication de l'outillage de bureau. La chose se fait beaucoup plus qu'avant la guerre. Si je ne m'abuse, il existe à Hamilton une société qui fabrique des machines à écrire; elle en exporte aux États-Unis. Je ne crois pas que nous en achetions un grand nombre. Il s'agit je pense, de machines silencieuses.

L'hon. M. EULER: Monsieur Bryce, ce sont les bureaux provinciaux qui envoient les chèques de pension de vieillesse, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: Le gouvernement fédéral contribue 75 p. 100 de la pension. Êtes-vous en mesure de vérifier afin de vous assurer que le gouvernement fédéral acquitte le montant exact de sa contribution?

M. BRYCE: Oui, des vérificateurs fédéraux sont chargés de contrôler les comptes provinciaux.

L'hon. M. EULER: Fait-on la vérification avant que le gouvernement fédéral ait versé les 75 p. 100?

M. BRYCE: Je ne sais trop si l'on effectue les vérifications avant que le montant soit versé, ou si l'on fait la vérification plus tard, quitte à rectifier les paiements par la suite.

L'hon. M. EULER: Quand effectue-t-on ces paiements?

M. BRYCE: Je crois que nous payons les gouvernements provinciaux tous les trois mois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, puis-je vous demander si l'on achète ou loue ces machines?

M. BRYCE: Je crois que nous achetons la plus grande partie des machines. Comme vous le savez sans doute, l'*International Business Machines Company* loue habituellement ses machines à poinçonner les cartes et refuse de les vendre. Les divers ministères louent un grand nombre de machines de ce genre. Une autre compagnie en fabrique maintenant de semblables, qu'elle est disposée à vendre. Il s'agit de décider s'il est préférable d'acheter les machines ou de les louer. La location comporte un avantage car, advenant la fabrication d'un modèle amélioré après deux ou trois ans, il n'est pas nécessaire de faire une importante mise de fonds, dont une bonne partie sera perdue si la machine devient désuète. D'autre part, dans l'ensemble il est plus économique d'acheter que de louer.

L'hon. M. BEAUBIEN: Quand vous louez des machines, c'est la compagnie qui les loue qui s'occupe de l'entretien, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui. Bien entendu, quand on achète la plupart de ces machines spéciales, on signe un contrat relatif à l'entretien.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, nous cherchons à établir une ligne de conduite qui pourra être utile à l'avenir. J'ignore combien de ces machines coûtant de \$50,000 à \$100,000 sont réparties entre les divers ministères au Canada, mais il semble bien qu'on ne les utilise que pendant une période relativement brève chaque mois. Serait-il juste d'affirmer qu'elles servent seulement de cinq à sept jours par mois?

M. BRYCE: Peut-être, monsieur le sénateur. Le reste du temps, on les utiliserait pour fabriquer des plaques.

L'hon. M. ISNOR: Ces machines, qui coûtent plusieurs milliers de dollars, ne sont utilisées que pendant une période relativement brève chaque mois; bien entendu, les préposés à ces machines travaillent seulement lorsqu'on les utilise. Je me demande si vous avez déjà songé à échelonner les périodes mensuelles pour l'envoi des chèques? Sauf erreur, certaines compagnies de téléphone, par exemple, ont divisé leurs abonnés en deux groupes; les premiers reçoivent leur compte vers le 15 du mois et les autres, le 30 ou le 31. Cette méthode permet à la compagnie de maintenir ses machines en usage et aux préposés de travailler au moins la moitié du temps.

M. BRYCE: Vous proposez, monsieur le sénateur, que nous envoyions une partie des chèques d'allocation familiale chaque semaine, mettons?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. BRYCE: Nous nous efforçons d'envoyer les chèques le plus tôt possible. La seule objection que comporterait une telle méthode, c'est que certaines gens devraient attendre une semaine ou deux de plus pour toucher leur premier chèque. Par la suite, ils recevraient leur chèque aussi régulièrement qu'en vertu de la méthode actuelle, mais cette période initiale d'attente est souvent déplaisante. Nous avons songé à adopter une méthode analogue à l'égard des chèques de paye. Je crois que nous pourrions épargner de l'argent dans ce domaine si nous pouvions payer en retard et remettre les chèques quelques jours plus tard. Normalement cela n'inquiéterait pas les fonctionnaires, mais au début l'émission des chèques serait retardée d'une semaine environ; les fonctionnaires ne verraient pas ce retard d'un très bon œil, surtout dans les circonstances actuelles.

L'hon. M. HORNER: Mais, en ce qui concerne les personnes qui touchent les chèques d'allocation familiale, seul le premier chèque serait retardé et les autres leur parviendraient ensuite régulièrement.

M. BRYCE: Oui, monsieur. Je crois que la proposition a du bon. Je la transmettrai sûrement à M. Davidson afin qu'il l'étudie.

L'hon. M. ISNOR: C'est une simple proposition.

L'hon. M. BUCHANAN: Monsieur Bryce, pourriez-vous nous dire si on procède, à l'imprimerie nationale, à l'inventaire du stock comme on fait dans une entreprise ordinaire? L'Imprimerie reçoit un certain nombre de machines à écrire et autres, ainsi qu'une grande quantité de papeterie. Pouvez-vous nous dire si l'on fait l'inventaire chaque année?

M. BRYCE: Parlez-vous de l'Imprimerie nationale ou des ministères en général?

L'hon. M. BUCHANAN: Je parle de l'Imprimerie nationale.

M. BRYCE: Sauf erreur, l'Imprimerie nationale tient présentement des registres assez précis de ses stocks. En ces dernières années, les ministères ont réalisé de grands progrès dans l'adoption de méthodes commerciales plus à la page. Il va sans dire que pendant la guerre la plupart des ministères étaient relativement à court de personnel et que leur budget était comprimé. Après la guerre, dans bien des cas les méthodes qu'ils utilisaient n'étaient pas aussi à la page que celles des sociétés commerciales bien organisées. Je sais que

L'Imprimeur du roi a apporté d'importantes réformes dans les méthodes commerciales en usage à l'Imprimerie; parmi ces réformes, je signale la façon de tenir des registres appropriés des stocks. Par exemple, l'Imprimerie a adopté à cet égard un système de cartes poinçonnées; les approvisionnements sont catalogués. On vérifie de temps à autre afin de savoir s'il faut commander de nouveaux approvisionnements; les réquisitions reçues sont classées et ainsi de suite.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez dit que c'est l'Imprimerie nationale qui s'occupe des machines à écrire. Pendant l'année, elle reçoit un certain nombre de machines et se défait de certaines autres. Fait-on l'inventaire du matériel, comme on le ferait dans un commerce ordinaire?

M. BRYCE: Oui, on fait une sorte d'inventaire. Cependant, je préférerais que vous posiez la question à M. Cloutier. Je suis certain qu'il serait des plus heureux de renseigner le Comité à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à l'égard du poste 11? Sinon, nous passerons au numéro 12, "Matériel et fournitures". On vient de me remettre une petite brochure intitulée "Publications courantes du Bureau fédéral de la statistique en 1950". Cette brochure renferme une liste des publications; certaines se vendent tandis que les autres sont distribuées gratuitement. Je prie le secrétaire d'obtenir un exemplaire de cette brochure pour chaque membre du Comité. Après l'avoir examinée, vous voudrez peut-être pousser l'enquête un peu plus loin. De toute façon, nous pourrions régler la question plus tard; dans l'intervalle, je ferai distribuer un exemplaire de la brochure à tous les membres du Comité d'ici quelques jours. Je l'ai regardée rapidement, mais elle constitue à mon avis un très intéressant répertoire.

L'hon. M. ISNOR: Vous êtes d'avis que cette brochure mérite d'être imprimée?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est un véritable livre de référence, de nature à accroître nos connaissances.

Nous passons au poste suivant, le numéro 12.

L'hon. M. HAIG: Dites-nous de quoi il s'agit, monsieur Bryce.

M. BRYCE: Il s'agit surtout d'approvisionnements et de fournitures épuisables, utilisées au cours des opérations. Ce ne sont pas des articles de bureau, mais des matériaux de construction pour le ministère des Travaux publics par exemple. Le poste comprend le combustible et les carburants, les fournitures de laboratoire et autres choses du genre utilisées dans divers ministères. Vous constaterez que le budget de plusieurs ministères ne comporte aucun crédit à ce sujet. En vous reportant au grand tableau, vous remarquerez que ce poste vise les plus importants ministères qui s'occupent de diverses entreprises: celui de l'Agriculture, dans une certaine mesure; celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, surtout la division des Affaires indiennes qui achète beaucoup de marchandises en vue de les distribuer aux Indiens; la Justice et les Pénitenciers,—il s'agit de l'achat de denrées alimentaires et d'autres articles servant à l'administration des pénitenciers. Dans le cas des Mines et Relevés techniques, il s'agit en grande partie de vivres et d'approvisionnements pour les équipes d'arpentage. Quant à la Santé nationale et au Bien-être social, les fonds servent surtout à l'achat d'articles destinés aux laboratoires et aux hôpitaux du ministère.

L'hon. M. HAIG: Nous ne pouvons réaliser aucun progrès dans ce domaine. Je dirais que c'est uniquement une question d'administration.

Le PRÉSIDENT: Ce poste comporte un montant de deux millions affecté à la Santé nationale et au Bien-être social.

M. BRYCE: Sauf erreur, monsieur, vous constaterez que la plus forte partie de ce montant est destinée au service de santé des Indiens, à l'administration des hôpitaux. Je vérifierai.

Le PRÉSIDENT: Le montant vise-t-il les approvisionnements du genre du combustible destiné aux édifices publics?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Vous remarquerez qu'un fort montant est affecté au ministère des Travaux publics.

Le PRÉSIDENT: Le poste a pour titre "Matériel et fournitures, bâtiments et ouvrages, y compris les terrains". Ce qui importe, c'est que le montant augmente constamment. Il y a douze ans, il dépassait à peine six millions; cette année, il atteint presque 39 millions et demi. C'est dire qu'il est d'environ six fois et demie plus élevé. Notre population ne s'est pas accrue à ce rythme.

L'hon. M. TAYLOR: Je vois qu'il s'agit de charbon, de bois et de fournitures électriques, dont le coût a sans doute augmenté dans cette proportion.

M. BRYCE: Oui. Je crois qu'une autre raison de cette importante augmentation est l'expansion des services hospitaliers du gouvernement. Une très forte partie de ce montant est affectée aux hôpitaux. Vous constaterez, par exemple, dans le grand tableau, qu'une partie importante de la somme globale, soit environ 20 p. 100, est destinée au ministère des Affaires des anciens combattants. Presque tout le montant vise les hôpitaux des anciens combattants. De même, en ce qui concerne la Santé nationale et le Bien-être social, une grande partie de l'augmentation vise les hôpitaux indiens. Ce sont là deux domaines où l'activité du gouvernement s'est accrue sensiblement plus qu'ailleurs au cours des douze dernières années. Sauf erreur, le gouvernement a agi ainsi délibérément.

L'hon. M. ISNOR: Quand vous parlez des nouveaux hôpitaux, vous n'entendez pas les immobilisations?

M. BRYCE: Non. Il s'agit de frais d'administration: fournitures, aliments pour les malades et le personnel, lingerie, articles de nettoyage, combustible et le reste.

Le PRÉSIDENT: De nouveau surgit une question plutôt complexe. Tout le monde admet qu'il faut assurer les soins hospitaliers nécessaires à nos anciens combattants, mais il se peut qu'on ait construit plus d'hôpitaux qu'il n'en fallait. Il serait intéressant d'obtenir des chiffres à ce sujet. Ainsi, pour ce qui est de la construction d'hôpitaux destinés aux Indiens, je crois qu'il y a eu tendance, ces dernières années, à dépenser plus qu'il n'était réellement nécessaire pour leur fournir les soins dont ils ont besoin. Je songe à l'hôpital indien de Sioux-Lookout, qui a coûté plus de \$600,000. Il peut loger 60 malades, mais il faut un personnel d'environ 32 employés. Si je me rappelle bien, ces \$600,000 ne comprenaient pas les fournitures et le matériel. Peut-être un hôpital plus modeste aurait-il suffi à fournir d'une manière efficace les soins nécessaires. Lorsqu'il s'agit de dépenser les deniers publics, il ne faut pas oublier que la nature humaine est ainsi faite qu'on cherche à obtenir ce qu'il y a de mieux quand on pourrait se contenter de quelque chose de moins dispendieux. C'est un poste considérable, mais ce qui importe, je le répète, c'est qu'il augmente constamment; cette année, il dépasse de près de deux millions celui de l'an dernier.

M. BRYCE: On me permettra peut-être de formuler une observation à cet égard. Comme j'ai examiné un grand nombre de crédits particuliers, je sais que, dans le présent cas, l'augmentation résulte en grande partie de la hausse des prix.

Le PRÉSIDENT: Cela se peut fort bien. Si l'on compare les prix d'aujourd'hui à ceux de 1939...

M. BRYCE: Excusez-moi. Je voulais parler de l'augmentation des prix survenue depuis l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous examiner ce poste plus à fond? S'il n'y a pas d'autres questions, nous passerons au numéro 13: acquisition et construction. Presque tout le montant est affecté au ministère des Travaux publics et une bonne partie servira à l'armée.

M. BRYCE: Non. Vous constaterez qu'il est réparti entre plusieurs ministères; bien entendu, le montant le plus élevé vise les Travaux publics. Par exemple, une forte somme est destinée à l'Agriculture, une autre aux Affaires indiennes ainsi qu'à la Citoyenneté et à l'Immigration. Un montant considérable est destiné au Conseil de recherches; une certaine somme est affectée aux Ressources et au Développement économique, ainsi qu'au Transport.

L'hon. M. TAYLOR: Le montant qui vise les Travaux publics a diminué d'environ 17 millions.

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. GOLDING: Mais il y a une très forte augmentation comparative-ment à 1939.

Le PRÉSIDENT: Les postes 13, 14 et 15 sont groupés. Il y a douze ans, les dépenses relatives à l'acquisition et à la construction, aux réparations et à l'entretien ainsi qu'à la location s'élevaient à environ 35 millions; cette année, le montant global est de quelque 140 millions. Pouvez-vous nous fournir les explications à ce sujet, monsieur Bryce?

M. BRYCE: Eh bien, monsieur, à l'exception des postes relatifs à la Défense, c'est ici que se trouve la plus forte partie de nos immobilisations. C'est également à ce chapitre que le gouvernement s'est véritablement efforcé cette année de réduire les dépenses. Les dépenses de ce genre peuvent plus facilement que bien d'autres être réduites à bref délai. La diminution au compte de l'acquisition et de la construction de bâtiments et d'ouvrages représente un effort réel de la part du gouvernement et du Conseil du Trésor en vue de réduire le programme de l'an dernier, comme le reflètent les chiffres visant les divers ministères. Je ne puis dire grand'chose à ce sujet. Je voudrais cependant souligner qu'un grand nombre d'ouvrages et d'édifices publics fédéraux sont anciens. Durant les années 1930, on en a retardé le remplacement à cause de la crise et de la pénurie de fonds; on a fait de même pendant les années 1940 à cause de la guerre et des difficultés qui ont suivi. Par conséquent, on peut motiver dans bien des cas le remplacement d'édifices publics, de jetées, de brise-lames ou autres travaux du genre. Toutefois, afin d'abaisser ces chiffres, le gouvernement a dû tenir bon malgré les arguments qu'on lui a présentés afin de motiver le remplacement ou l'amélioration de ces ouvrages.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire au pied levé combien coûtera le nouvel édifice des anciens combattants?

M. BRYCE: Celui d'Ottawa? C'est très compliqué. Les plans prévoient deux parties; sauf erreur, on a seulement commencé la première. Je regrette de ne pouvoir vous dire combien de millions de dollars coûtera cette première moitié, mais ce sera au moins 5 millions, je pense.

L'hon. M. HAIG: De quel édifice s'agit-il?

M. BRYCE: Du nouvel édifice des Affaires des anciens combattants, monsieur.

L'hon. M. HAIG: A Ottawa?

M. BRYCE: Oui, sur cette rue même, plus loin que la Banque du Canada. Si je ne m'abuse, c'est le seul gros édifice permanent dont la construction ait été envisagée ici en ces dernières années.

L'hon. M. BOUFFARD: A Ottawa?

M. BRYCE: A Ottawa,—à l'exception, bien entendu, de l'Imprimerie nationale.

Le PRÉSIDENT: On est à construire la nouvelle Imprimerie nationale, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui. Je n'y suis pas allé récemment, mais je crois qu'on a terminé les fondations.

Le PRÉSIDENT: L'an dernier, on nous a dit que le terrain et l'édifice coûteraient environ 13 millions.

M. BRYCE: Oui. C'est à peu près cela, je crois.

Le PRÉSIDENT: Ce sont les chiffres qu'on nous a donnés l'an dernier, je pense.

L'hon. M. BOUFFARD: C'était l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'était l'année dernière; cette année, le chiffre est probablement plus élevé.

L'hon. M. BOUFFARD: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Pouvez-vous me dire s'il est vrai, comme on le prétend, qu'on désire obtenir un certain édifice pour la Gendarmerie royale?

M. BRYCE: Je ne crois pas qu'il convienne que je formule des commentaires à ce sujet, que je confirme ni démentisse la rumeur.

L'hon. M. HAIG: Examinons-nous les numéros 13, 14 et 15?

Le PRÉSIDENT: Nous sommes au numéro 13; nous aborderons ensuite 14.

L'hon. M. HAIG: Il l'a indiqué. Il a dit qu'il faut effectuer des réparations à certains édifices et ouvrages.

Le PRÉSIDENT: Cela relève des Travaux publics. Il s'agit de l'acquisition, de la réparation et de l'entretien des édifices publics.

L'hon. M. ISNOR: Avant de laisser le numéro 13, je voudrais demander à M. Bryce s'il est au courant du nouvel édifice que construit la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je constate qu'on est à construire un nouvel immeuble en dehors d'Ottawa.

M. BRYCE: La Société centrale d'hypothèques et de logement construit cet édifice avec ses propres fonds, bien entendu. Je suis d'une façon générale au courant de la nature des plans.

L'hon. M. ISNOR: Qu'entendez-vous par "avec ses propres fonds"?

M. BRYCE: Il s'agit d'argent dont la Société dispose dans ses comptes. Le gouvernement ne lui avance pas de fonds à cet égard; je ne pourrais donc en être au courant de cette façon. Cependant, je le sais parce que j'en ai causé avec les fonctionnaires supérieurs de la Société.

L'hon. M. ISNOR: Cela semble indiquer qu'elle est bel et bien établie à demeure!

M. BRYCE: Je crois, monsieur, que le gouvernement lui a clairement donné à entendre qu'elle serait dans les affaires assez longtemps.

L'hon. M. BOUFFARD: De toute façon elle s'organise à cette fin.

L'hon. M. ISNOR: Voulez-vous nous donner une idée du coût probable de l'édifice?

M. BRYCE: Je regrette, mais je ne puis vous dire au pied levé le prix global. Je signale, cependant, que j'ai été frappé par le modèle et la nature économiques des plans. Il m'a semblé que la Société s'était efforcée de maintenir les frais au minimum.

L'hon. M. ISNOR: Quatre murs et un édifice relativement compact, est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. BRYCE: Oui; sauf erreur, l'édifice n'aura pas de sous-sol.

L'hon. M. ISNOR: Est-il situé dans un endroit salubre?

M. BRYCE: Je crois qu'on a passablement bien étudié ce point. La Société a obtenu le terrain à cet endroit à bien meilleur compte qu'en ville. Si je ne m'abuse, la Commission des transports d'Ottawa a assuré à la Société qu'elle fournirait un service de transport convenable pour ramener les employés en villes au pays qui seraient heureuses que le gouvernement y construise un Le président de la Société m'a même déclaré l'autre jour,—et ce n'est pas officiel,—qu'un déménagement graduel se fait dans cette direction.

L'hon. M. ISNOR: C'est à cela que je songeais, c'est pourquoi j'ai posé ces questions. Comme l'a indiqué M. Bryce, il est fort probable que la Société centrale d'hypothèques et de logement demeure. Elle est à s'établir à l'extérieur des limites d'Ottawa, où elle est à ériger un petit village. Je me demande pourquoi on concentre toute l'activité dans un endroit si près d'Ottawa, qui bénéficie déjà d'un grand nombre d'édifices. Il existe sans doute bien d'autres villes au pays qui seraient heureuses que le gouvernement y construise un édifice avec les deniers publics et y établisse une nouvelle agglomération, un nouveau village. L'autre dimanche, en passant, j'ai aperçu l'édifice pour la première fois. J'ai songé que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait eu l'occasion de construire cet immeuble à l'extérieur d'une de nos petites villes, par exemple, au lieu de faire comme on fait si souvent: accroître l'étendue de la capitale. Je ne suis pas satisfait de cette attitude qu'on adopte et qui consiste à éloigner les gens de leur travail, sans être assurés qu'ils auront les moyens de transport nécessaires. Si l'on ajoute aux services de transport, cela accroîtra les frais et peut-être aussi le revenu de la Commission de transport d'Ottawa. C'est encore quelque chose qu'on donne aux centres les plus importants du dominion. J'ai cru qu'il convenait d'exprimer cette opinion. Sans aborder la ligne de conduite du gouvernement, M. Bryce consentirait peut-être à nous dire s'il est d'avis que c'est une bonne façon de procéder.

L'hon. M. HAIG: Il en est incapable. La Société a sa propre administration. Les fonds dont elle dispose proviennent en grande partie des édifices que le gouvernement lui a cédés après la deuxième Grande Guerre.

L'hon. M. ISNOR: Des édifices que le gouvernement lui a donnés.

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. ISNOR: C'est une contribution directe. De nouveau, c'est dans le centre du Canada.

L'hon. M. HAIG: Oui, mais le centre est ici et il est difficile de s'en éloigner.

L'hon. M. ISNOR: Il s'agit de quelque chose de complètement nouveau. L'édifice pourrait être construit au Manitoba, mais on le construit juste en dehors d'Ottawa.

L'hon. M. BOUFFARD: Il doit y avoir avantage à posséder un édifice à proximité du quartier général du ministère intéressé.

L'hon. M. ISNOR: On ne peut affirmer d'une part qu'il est bon de décentraliser l'administration et dire d'autre part qu'il convient de la centraliser dans l'intérêt de la collaboration entre les services. C'est l'un ou l'autre.

M. BRYCE: Pour répondre à votre question générale, je ne crois pas que le gouvernement se soit prononcé catégoriquement en faveur de l'établissement des services loin du centre d'Ottawa, dans la banlieue, ou encore en faveur de la décentralisation, loin d'Ottawa dans d'autres centres du pays. Je puis sans doute signaler qu'on m'a donné à entendre que lorsqu'il s'agit d'examiner les dépenses projetées le gouvernement a adopté comme attitude générale de ne pas concentrer davantage dans le centre d'Ottawa en ce moment. C'est en partie pour des raisons de défense. Il y a déjà une très grande concentration d'immeubles dans le centre de la ville. Si l'on examine le plan Gréber on constatera qu'il y a une forte tendance, pour des raisons d'urbanisme, à s'éloi-

gner du centre de la ville. Vous constaterez aussi qu'on tient compte de cette tendance en construisant de nouveaux édifices administratifs à l'endroit désigné sous le nom de Tunney's Pasture. Nous pouvons donc croire qu'on s'efforce de s'éloigner de la zone hautement centralisée et de disperser un peu les services.

Pour ce qui est de la décentralisation en dehors d'Ottawa vers d'autres régions du pays, j'ai remarqué dans certains cas particuliers dans les instructions que j'ai reçues du Conseil du Trésor et du Cabinet, qu'on semble en général accorder la préférence à la décentralisation lorsqu'on peut procéder ainsi efficacement. La tendance naturelle des ministères est de centraliser les services. Le ministre et les fonctionnaires supérieurs du ministère peuvent surveiller plus facilement les divers services lorsqu'ils sont près d'eux. Cependant, on désire certes décentraliser les services quand il est possible de le faire sans nuire à l'efficacité de l'administration.

L'hon. M. ISNOR: Pouvez-vous me dire au juste où se trouve ce nouvel édifice?

M. BRYCE: Il est difficile de citer des cas particuliers...

L'hon. M. ISNOR: Non, je parle des nouveaux édifices qu'on construit pour la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. BRYCE: Oh! ils sont situés sur le chemin de Montréal, près des laboratoires du Conseil national de recherches.

L'hon. M. ISNOR: A quelle distance des limites de la ville?

M. BRYCE: C'est à l'intérieur des nouvelles limites de la ville, mais à environ quatre milles d'ici. De même les principaux édifices administratifs qu'on est à construire à Tunney's Pasture se trouvent à quelque deux milles et trois quarts d'ici, en ligne directe.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que le nouvel édifice de la Société centrale d'hypothèques et de logement n'est pas compris dans ces chiffres?

M. BRYCE: Non.

Le PRÉSIDENT: La Société le construit à même ses propres réserves, je suppose, à même le capital que le gouvernement lui a fourni.

L'hon. M. HAIG: Plus les bénéfices qu'elle a réalisés sur ses biens immeubles. Vous vous rappelez sans doute que nous avons discuté cette question à fond l'an dernier. Nous avons alors convoqué le commissaire du logement. Quand je l'ai interrogé, il a fini après bien des détours à m'avouer que la Société avait reçu gratuitement du gouvernement certaines propriétés, à condition que la Société verse au gouvernement le produit de son bénéfice net annuel, après déductions de certaines sommes aux fins de la réserve, comme paiement sur la valeur des maisons au moment où elles lui ont été cédées. J'ai signalé que le coût de la construction de maisons avait plus que doublé de 1940 à 1950, de même que la pénurie de logements. Par conséquent, quand la Société voulait vendre ses maisons, elle pouvait réaliser un bénéfice appréciable. Elle n'en a cependant vendu qu'un certain nombre à la fois, louant les autres dans l'interval. C'est cet argent qu'elle utilise maintenant. Comme l'a signalé le sénateur Isnor, elle ne peut le faire qu'avec l'assentiment du gouvernement, qui détient la haute main sur ces fonds. Le capital est là. L'autre jour, je suis allé voir l'édifice et je crois qu'il est passablement bien situé. Je ne crois pas qu'on puisse construire un édifice de ce genre loin d'Ottawa.

L'hon. M. ISNOR: Quel sera le nombre approximatif de fonctionnaires qui y travailleront?

M. BRYCE: Je regrette, mais je ne puis répondre catégoriquement à cette question. Je pense, toutefois, qu'il y en aura environ un millier.

L'hon. M. ISNOR: On déménage donc un millier de salariés.

M. BRYCE: Il y a présentement un grand nombre d'employés aux laboratoires du Conseil national de recherches sur le chemin de Montréal; en outre, il y a à Rockcliffe les casernes de la Gendarmerie royale ainsi que certains édifices du corps d'aviation. Ce n'est pas nouveau.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions portant sur ce poste de 114 millions, nous passerons au numéro 14, qui a trait aux réparations et à l'entretien. Il conviendrait peut-être d'en donner une brève explication.

M. BRYCE: Je crois qu'il s'agit ici de la réparation et de l'entretien des édifices, ce qui est un domaine distinct de celui de la construction d'immeubles. Le poste comprend les matériaux et les autres dépenses qui se rapportent directement aux réparations extraordinaires ou importantes. Il ne comprend pas toutefois les matériaux ordinaires qu'achète, par exemple, le ministère des Travaux publics pour les réparations à l'éclairage ou pour d'autres travaux dans un édifice quelconque. En d'autres termes, le coût de certaines réparations et de l'entretien est compris dans le poste relatif aux salaires et aux matériaux et approvisionnements.

L'hon. M. HAIG: Nous ne pouvons pas faire grand'chose à ce sujet. Je voudrais que M. Bryce apporte, à notre prochaine réunion, un mémoire au sujet du poste numéro 15, indiquant l'espace loué dans les divers édifices de Winnipeg et des environs. J'ai reçu de Winnipeg une communication dans laquelle on proteste parce que le gouvernement loue trop d'espace dans les édifices de cette ville. J'aimerais donc avoir des renseignements à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir quel espace on loue dans chaque édifice?

L'hon. M. HAIG: Oui. Par exemple, le gouvernement loue de l'espace dans l'édifice Power. On prétend qu'il en loue plus qu'il n'en a réellement besoin dans cet immeuble.

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner la séance, je tiens à signaler que M. Bryce a fourni un état indiquant le nombre de fonctionnaires au service du gouvernement canadien à l'exception des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale, les 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950 et 1951. Nous ferons distribuer ce tableau à tous les membres du Comité. Je vous prie de le conserver dans vos dossiers, afin de l'avoir sous la main au besoin.

Je rappelle de nouveau aux membres du Comité que le grand tableau présenté plus tôt et intitulé "Tableau des articles courants de dépenses et des catégories spéciales" que le ministre des Finances a déposé en même temps que le budget des dépenses pour l'année courante, est l'un des documents les plus utiles présentés au Parlement. Il permet aux sénateurs et aux députés d'avoir une idée juste et complète de la façon dont on dépense les fonds que nous votons.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain, le mercredi 23 mai 1951, à 11 h. 15 du matin.

APPENDICE B

NOMBRE SIGNALÉ DE FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(A l'exclusion des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale) les 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950 et 1951

28

	Nombre de fonctionnaires signalé par le Bureau fédéral de la statistique ⁽¹⁾					Nombre signalé par les ministères au ministère des Finances pour les fins du présent rapport	
	1939	1948	1949	1950	1951	1950	1951
Agriculture.....	3,122	5,381	5,914	6,667	7,078	6,495	6,863
Auditeur général.....	231	173	173	169	163	169	163
Directeur général des élections.....	15	10	19	13	14	(2) 14	(2) 14
Citoyenneté et Immigration.....	Voir les noms des anciens ministères			2,657	2,917	2,799	3,411
Commission du service civil.....	235	532	572	580	536	(3) 583	(3) 534
Affaires extérieures.....	193	1,054	1,234	1,301	1,341	1,302	1,368
Finances.....	213	677	698	645	602	636	(4) 607
Contrôleur du Trésor.....	1,073	4,653	4,524	4,300	4,034	4,344	4,031
Hôtel canadien des monnaies.....	126	288	402	222	222	222	222
Commission du tarif.....	20	11	11	17	17	17	17
Commission des prix et du Commerce en temps de guerre.....	1,145			1,029	690	260	260
Pêcheries.....	235	533	569	925	962	(5) 1,178	(5) 1,450
Secrétariat du gouverneur général.....	14	12	10	10	10	(6) 10	(6) 10
Chambre des communes.....	516	541	636	656	662	(7) 656	(7) 661
Assurance.....	53	59	63	72	82	72	81
Commission internationale mixte.....	6	4	4	10	11	10	11
Justice.....	106	152	179	192	204		204
Commissaire des pénitenciers.....	985	1,174	1,255	1,364	1,590	1,557	1,509
Travail.....	244	620	620	645	635	726	674
Commission d'assurance-chômage.....	7,140			6,957	7,148	8,347	7,724
Bibliothèque du Parlement.....	27	31	34	31	36	31	36
Mines et Relevés techniques.....	Voir les noms des anciens ministères			1,661	1,720	1,778	1,816
Défense nationale, administration.....					2,398		2,676
Armée.....	1,142	8,741	10,045	9,118	7,119	13,217	13,757
Marine.....	178	2,984	3,451	4,022	4,119	6,731	7,527
Aviation.....	104	3,314	3,408	3,707	4,121	4,628	5,795
Office national du film.....	598		547	596	561	603	572
Santé nationale et Bien-être social—							
Administration du ministère.....	223		236	268	257	264	251
Santé.....	725		497	847	880	841	864
Bien-être.....	752		743	755	733	779	765
Services de santé des Indiens.....	646		812	931	1,084	1,031	1,196
Conseil national de recherches.....	226	1,543	1,524	1,694	1,891	(8) 2,991	(8) 3,172
Commission de contrôle de l'énergie atomique.....	7		7	7	7	7	7
Revenu national—							
Douane et accise.....	4,415	5,552	5,776	6,086	6,211	6,086	6,194
Impôt sur le revenu.....	1,291	10,478	11,704	10,629	7,011	10,629	7,011
Postes.....	12,518	17,105	18,049	18,899	18,938	(9) 33,029	(9) 32,962
Cabinet du premier ministre ⁽¹¹⁾				34	37	34	35
Conseil privé.....	19	68	72	53	48	(10) 63	48

COMITÉ PERMANENT

Archives publiques.....	67	54	55	61	65	61	66
Impressions et papeterie publiques.....	652	786	856	991	1,041	991	1,041
Travaux publics.....	4,124	6,574	6,547	6,954	7,103	(12) 7,628	(12) 6,809
Ressources et Développement économique.....				1,570	1,689	2,277	2,397
		Voir les noms des anciens ministères					
Royale gendarmerie à cheval du Canada.....	86	463	490	568	622	668	910
Secrétariat d'Etat (13).....	346	528	557	608	588	608	575
Sénat.....	145	148	152	156	159	(7) 156	159
Commerce (y compris Bureau fédéral de la statistique).....	1,024	2,562	2,470	2,801	2,775	2,798	(16) 2,772
Commission des grains.....	642	781	791	813	779	806	774
Élévateurs de l'Etat.....	128	157	140	137	169	137	169
Transports.....	5,163	7,828	(14) 8,535	(14) 9,479	10,028	(14) 11,979	(14) 11,698
Commission des transports aériens.....		36	42	48	54	48	53
Commission des transports du Canada.....	97	136	144	155	158	155	158
Affaires des anciens combattants.....		(15) 15,173	(15) 14,011	(15) 13,748	12,931	(15) 13,748	(15) 12,917
Etablissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants.....		1,678	1,468	1,334	1,224	1,334	1,224
Mines et Ressources—							
Administration du ministère.....	70	108	127				
Immigration.....	595	1,079	1,281				
Affaires indiennes.....	1,038	771	877				
Terres et développement.....	558	683	789				
Mines, forêts et services scientifiques.....	437	1,562	2,107				
Entreprises spéciales.....	449	8	6				
Pensions et Santé nationale.....	2,638						
Reconstruction et Approvisionnement.....		329	408				
Total.....	46,106	118,370	123,924	127,044	124,866	155,960	156,220
Sociétés de la Couronne et organismes corporatifs, autres que le National-Canadien et ses filiales (17).....						13,189	15,194

Pour les chiffres de 1950 et 1951, voir les noms des nouveaux ministères d'après-guerre

(1) Le Bureau fédéral de la statistique publie chaque année un sommaire statistique relatif au Service civil du Canada. Les chiffres de 1939, 1948, 1949 et 1950 ont été tirés de ces publications. Les chiffres de 1951 n'ont pas encore été publiés. Nous les avons obtenus directement du Bureau fédéral de la statistique pour les fins du présent rapport.

(2) Ces chiffres comprennent le directeur général des élections.
 (3) Ces chiffres comprennent trois commissaires; ceux de 1951 comprennent quatre fonctionnaires en congé de retraite, un en congé d'études, un en congé militaire et quatre prêtés à d'autres services.

(4) Ces chiffres comprennent les 6 employés qui s'occupent de l'application de la loi sur les arrangements entre les cultivateurs et créanciers.
 (5) Ces chiffres comprennent les fonctionnaires du service technique et scientifique des pêches (276 en 1950; 328 en 1951) et ceux de la commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique ainsi que de la commission internationale de la pêche au flétan.

(6) Ces chiffres ne comprennent pas 2 aides de camps du gouverneur général.
 (7) Ces chiffres comprennent les personnes employées pendant la session.
 (8) Ces chiffres comprennent les employés de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River (Ontario), ainsi que 57 titulaires du grade de docteur qui poursuivent des études.

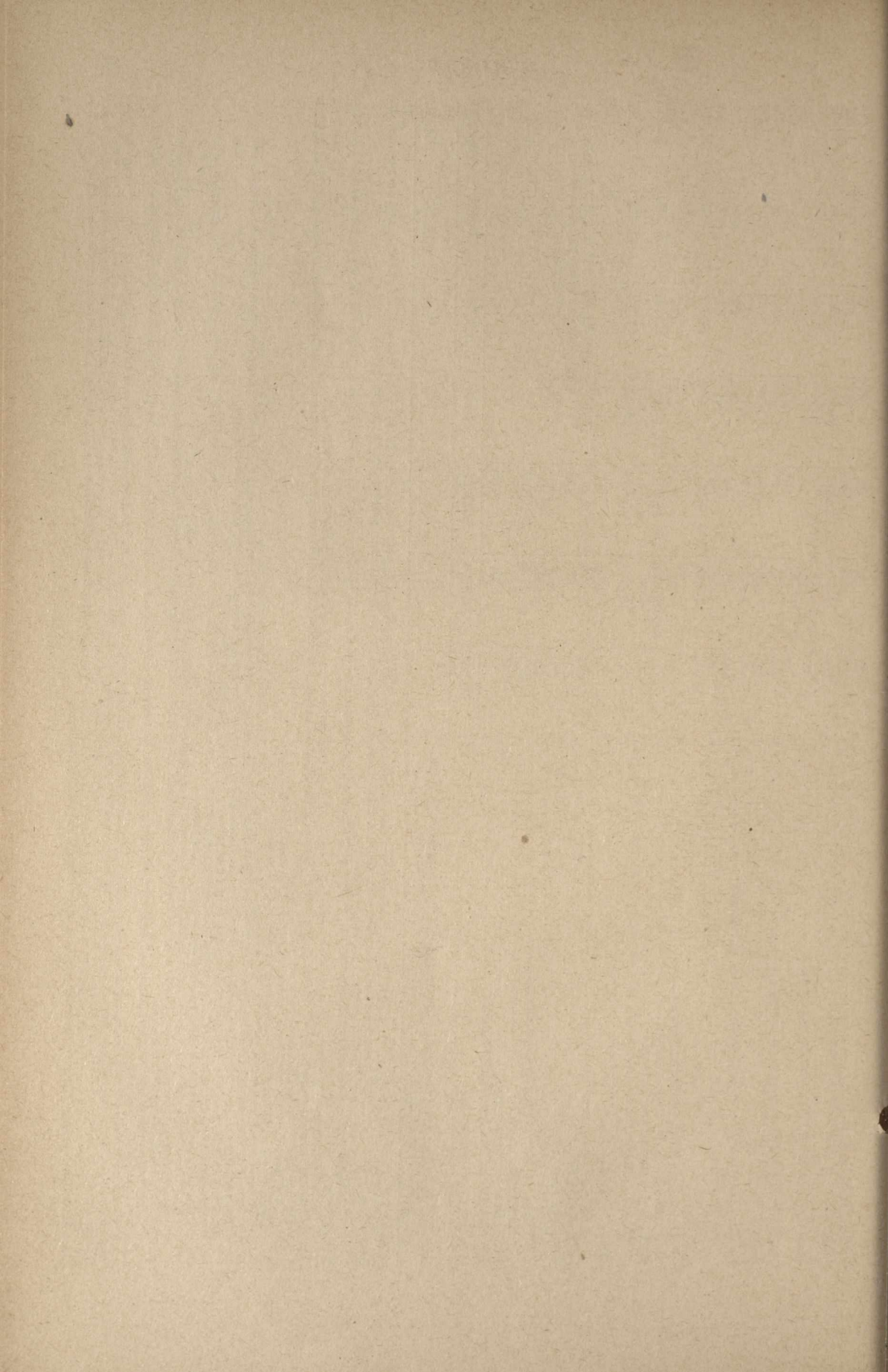
(9) Ces chiffres comprennent 14,065 employés (en 1950) et 14,024 (en 1951) des bureaux de poste à commission dont la rémunération est versée par la division des finances du ministère des Postes.
 (10) Ces chiffres comprennent 10 fonctionnaires au service de la Commission royale pour l'avancement des lettres, des arts et des sciences.

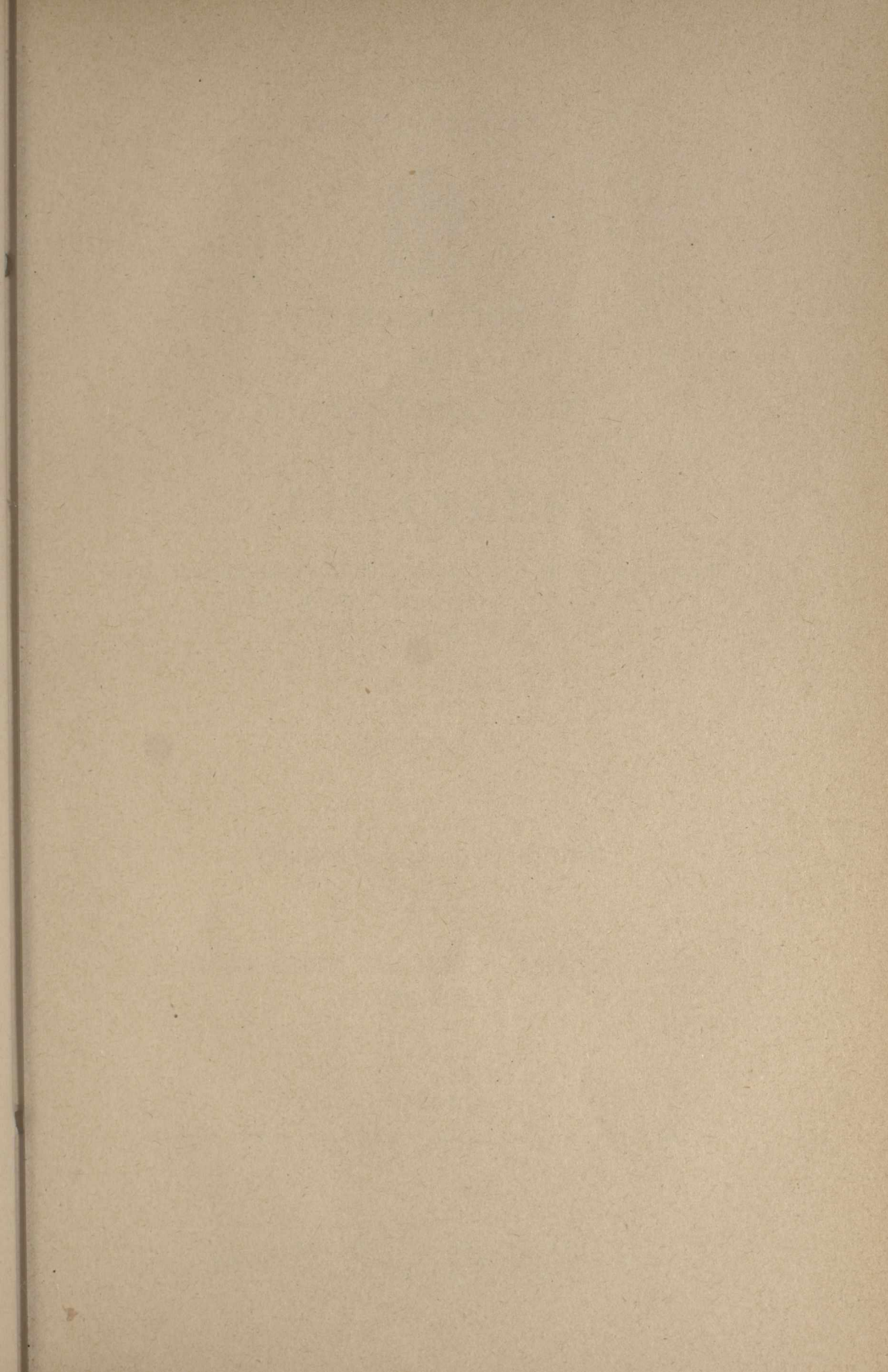
(11) Avant 1950, les membres du personnel du cabinet du premier ministre relevaient d'autres services.
 (12) Ces chiffres ne comprennent pas 240 maîtres de postes de bureaux à commission (en 1950) et 276 (en 1951), employés à service interrompu par le ministère des Travaux publics.

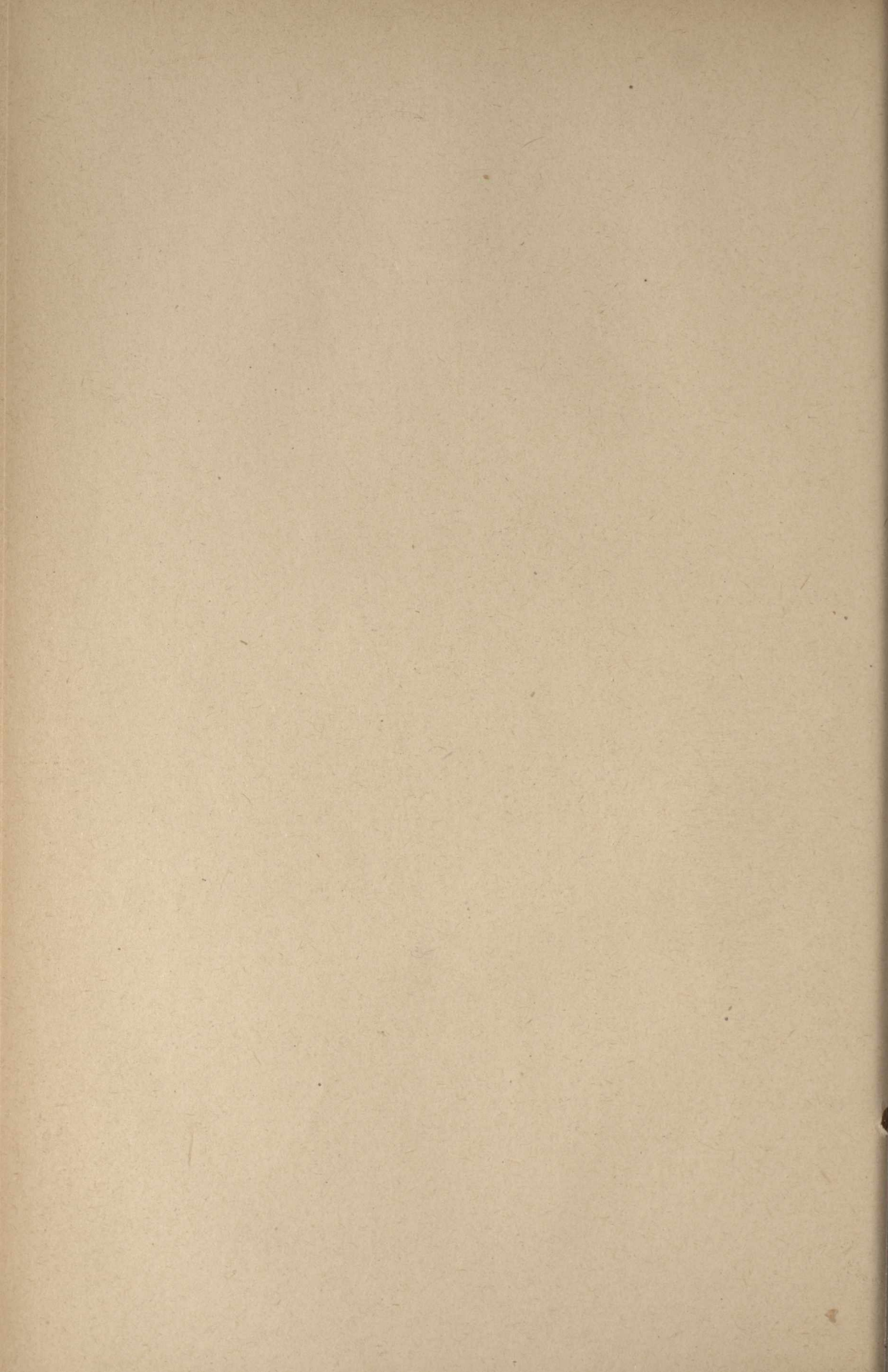
(13) Ces chiffres comprennent le personnel du séquestre des biens ennemis.
 (14) Ces chiffres comprennent les fonctionnaires de la Commission maritime canadienne et de la Commission royale du transport.
 (15) Ces chiffres comprennent les fonctionnaires de la Commission canadienne des pensions, de la Commission d'allocations aux anciens combattants et 56 préposés à des recherches spéciales en médecine dans les hôpitaux du ministère.

(16) Ces chiffres comprennent les nominations effectuées aux termes de la loi sur les matières essentielles à la défense et de la loi sur les approvisionnements de défense, avant l'adoption de la loi sur la production de défense.

(17) Les sociétés de la Couronne et les organismes corporatifs suivants sont compris: La Banque du Canada, la *Canadian Arsenals Ltd.*, la Société Radio-Canada, la Corporation commerciale canadienne, la Commission canadienne du prêt agricole, la Commission canadienne du blé, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Corporation de la stabilisation du prix des denrées, l'Office fédéral de la houille, l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Ltd.*, la Société d'assurance des crédits à l'exportation, la Commission du district fédéral, la Banque d'expansion industrielle, la Commission nationale des champs de bataille, le Conseil des ports nationaux, la Commission d'énergie électrique des Territoires du Nord-Ouest, la *Northern Transportation Company Ltd.*, la *Park Steamship Company Ltd.*, la *Polymer Corporation Ltd.*, la Corporation des biens de guerre.







1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1952

Fascicule n° 4

Séance du mercredi, 23 mai 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN:

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Buchanan
Burchill
Campbell
Crerar
Davies
DuTremblay
Euler
Fafard
Farquhar
Farris
Ferland
Fogo

Golding
Gouin
Haig
Hayden
Horner
Howard
Howden
Hugessen
Hurtubise
Hushion
Isnor
King
Lacasse
Lambert
McDonald
McIntyre

McKeen
McLean
Moraud
Paterson
Petten
Pirie
Reid
Robertson
Roebuck
Ross
Taylor
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Veniot
Wilson

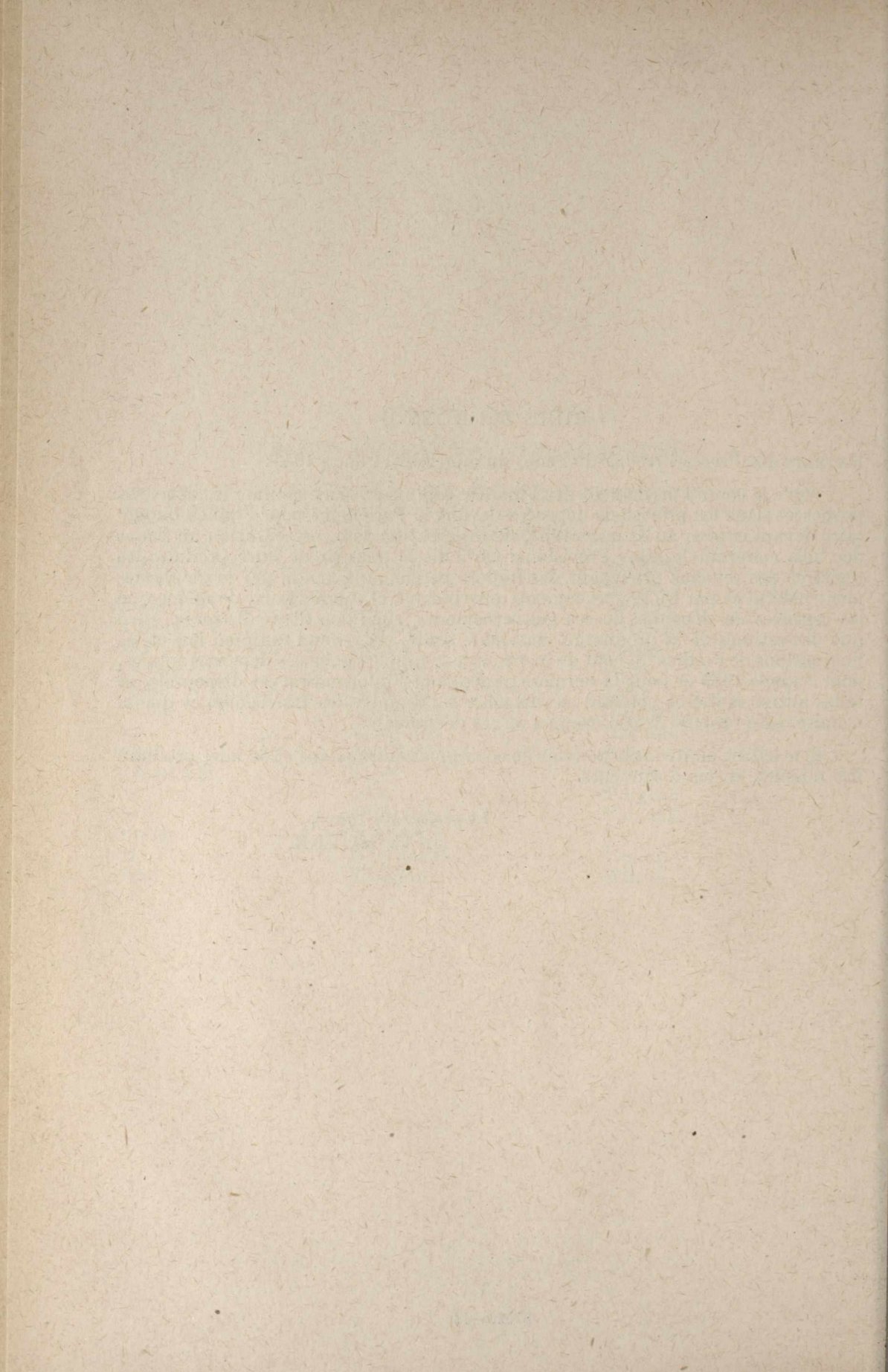
ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

MERCREDI, 23 mai 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 h. 15 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Barbour, Bouffard, Buchanan, Euler, Golding, Haig, Hayden, Horner, Hugessen, Isnor, Lambert, Reid, Taylor, Vien et Wilson—16.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

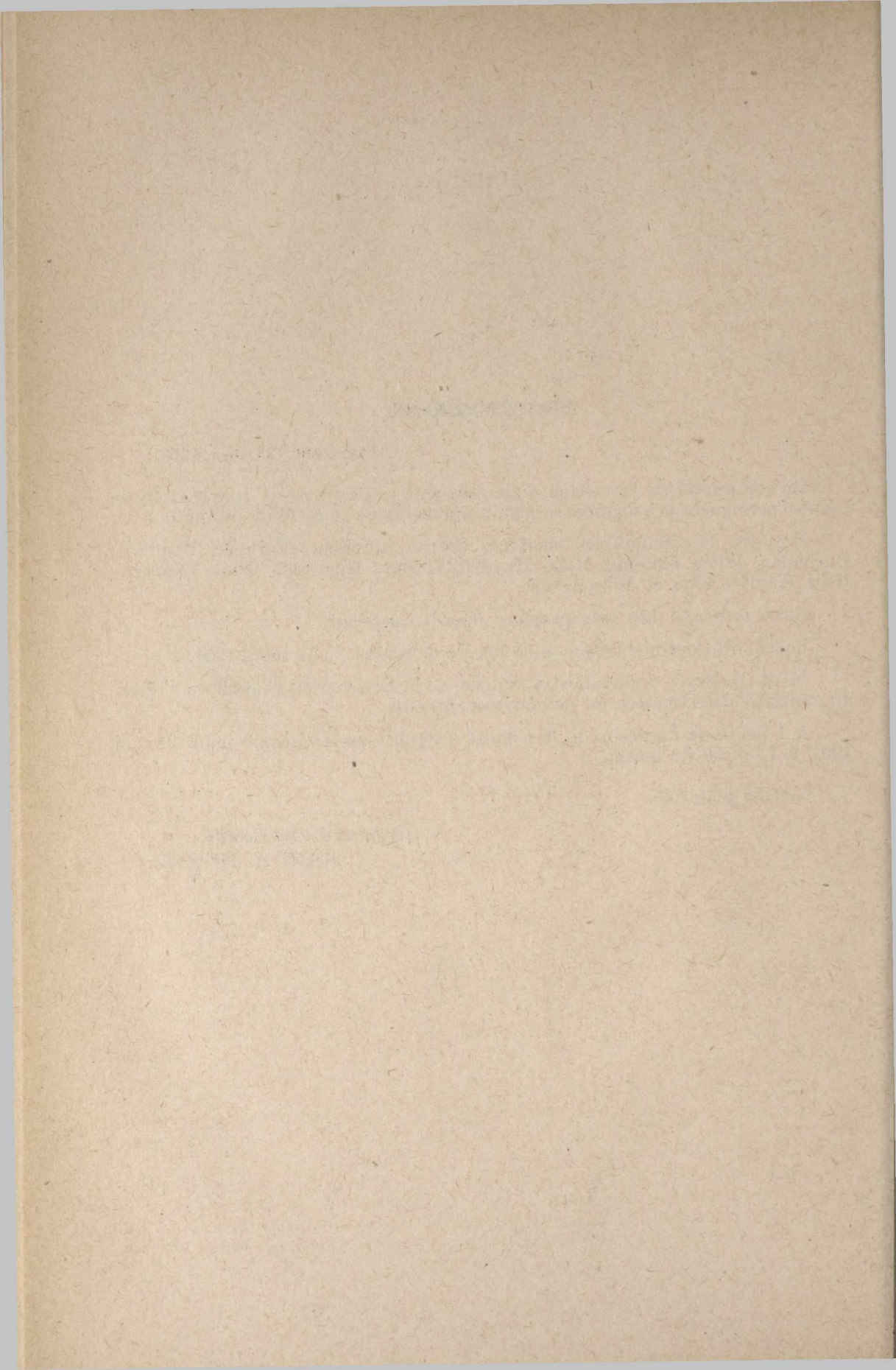
Le Comité continue l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, de la Division du Conseil du Trésor, au ministère des Finances, est de nouveau entendu.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain jeudi 24 mai 1951, à 11 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi 23 mai 1951.

Le Comité permanent des Finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 h. 15 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Comme nous sommes en nombre, nous allons commencer. A la fin de la séance d'hier, nous examinions les postes 13 à 15. Nous les avons laissés de côté jusqu'à ce matin, afin de permettre aux membres de poser toute nouvelle question qui aurait pu leur venir à l'esprit durant la soirée. Y en a-t-il? Sinon, nous poursuivrons.

L'hon. M. HAIG: Je voudrais avoir un rapport au sujet du numéro 15.

M. BRYCE: A propos des baux à Winnipeg?

L'hon. M. HAIG: Oui, monsieur.

M. BRYCE: J'ai immédiatement téléphoné au ministère des Travaux publics à mon retour du Comité, mais on n'a pu me fournir jusqu'ici les chiffres relatifs aux baux de Winnipeg.

L'hon. M. HAIG: Nous réserverons la question jusqu'à la prochaine réunion.

M. BRYCE: Oui. J'apporterai les chiffres ou je vous les enverrai.

Le PRÉSIDENT: Réservez.

L'hon. M. HAIG: Le numéro 15 seulement est réservé, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous passerons à l'article suivant, "Matériel", en commençant par le numéro 16 intitulé acquisition et construction de matériel.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, rendez-vous une décision au sujet de la requête du sénateur Reid, qui a demandé de convoquer M. Gilbert Jackson devant le Comité? Vous avez dit que vous étudieriez la question avant de prendre une décision, puis que vous nous feriez savoir si vous vous proposez de le convoquer.

L'hon. M. HORNER: A quel sujet?

L'hon. M. ISNOR: C'est le sénateur Reid qui a soulevé la question et non pas moi.

L'hon. M. REID: J'ai soulevé une question l'autre jour au sujet de M. Gilbert Jackson.

Le PRÉSIDENT: Oui. Je prie le sénateur Isnor d'attendre un instant. Je voudrais d'abord convoquer une réunion du sous-comité directeur dès l'ajournement de la Chambre cet après-midi. A cet égard, il y a d'autres propositions au sujet des témoins.

L'hon. M. HAIG: Je me permets de signaler aux sénateurs Reid et Isnor que le sous-comité directeur étudie présentement la question. C'est le président lui-même qui l'en a saisi. Nous n'avons pas encore pris de décision, car nous tenons à examiner d'autres communications au préalable.

L'hon. M. ISNOR: Je signale que le président a mentionné le nom de deux éminents économistes américains. Cette idée me plaît. Je n'en ai pas parlé à M. Reid, mais je suis fortement en faveur d'inviter un Canadien qui a étudié nos problèmes. Il a fait des calculs pour d'autres personnes; je possède certains de

ces documents. Je rappelle aussi qu'un récent éditorial du *Financial Post* citait M. Jackson. A mon sens, il devrait être parmi les premiers spécialistes de l'extérieur que notre Comité inviterait à traiter des dépenses en général.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je puis affirmer, si vous n'êtes pas en mesure de le faire, que le président a déjà proposé que nous cherchions à inviter quelque Américain, et plusieurs noms ont été mentionnés. Nous avons aussi tenté d'obtenir les témoignages de certains Canadiens; on en a proposé plusieurs. Nous avons communiqué avec ceux des États-Unis, mais aucun ne peut venir.

L'hon. M. ISNOR: Il nous l'a dit.

L'hon. M. HAIG: Quand il a été question d'inviter quelque Canadien, on a mentionné le nom de la personne dont vous avez parlé. On nous a demandé d'y songer afin de savoir si nous n'aurions pas d'autres noms à proposer. Nous nous réunirons après l'ajournement de la Chambre cet après-midi et, à la prochaine réunion, nous pourrons vous faire part de notre décision.

L'hon. M. ISNOR: Cela me va. Je ne faisais que souligner mon propre point de vue. La chose peut attendre.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, j'ai signalé hier,—mais peut-être pas à l'ensemble du Comité,—que les deux Américains que nous espérons convoquer ne pourraient venir. J'ai communiqué avec l'un et l'autre; tous les deux m'ont répondu qu'ils ne pourraient absolument pas venir à Ottawa d'ici trois mois. Je l'ai signalé à la séance d'hier. Aborderons-nous maintenant le poste 16, qui a trait au matériel? Il est intéressant de noter que la somme globale dépensée à ce chapitre il y a douze ans dépassait à peine 2 millions, tandis qu'elle s'élevait à environ 15 millions et demi en 1951. Toutefois, ce montant représente une diminution de quelque 3 millions et trois quarts sur l'année précédente.

L'hon. M. GOLDING: De quel genre de matériel s'agit-il?

M. BRYCE: Les articles les plus importants sous cette rubrique sont les navires, les automobiles, les avions, l'outillage de laboratoires et d'ateliers mécaniques. Je ne suis pas certain que ce soit là l'ordre d'importance, mais le montant le plus élevé est certes affecté aux navires.

L'hon. M. HORNER: Pourrait-on dire qu'il s'agit uniquement de dépenses à des fins non-militaires?

M. BRYCE: Par exemple, si vous vous reportez au budget des dépenses, vous remarquerez que la somme la plus importante est destinée au ministère des Transports, soit 6 millions. Si vous examinez les détails à ce sujet, vous constaterez que les crédits les plus élevés visent les navires.

L'hon. M. HAYDEN: S'agit-il de cargos?

M. BRYCE: Non, ce sont des navires dont le ministère se sert à diverses fins. L'une des plus fortes sommes est sans doute destinée au brise-glace, bien que je ne sois pas certain quand on l'achèvera.

L'hon. M. HUGESSEN: Oui. On trouve à la page 465, dans les détails relatifs au ministère des Transports, un poste de 2 millions pour la construction d'un brise-glace.

M. BRYCE: Oui. C'est le montant le plus élevé affecté à la construction de navires. Il y a aussi un ou deux autres crédits qui visent la construction de navires d'une catégorie ou d'une autre.

Le PRÉSIDENT: Il y a ici trois postes que nous pourrions bien examiner ensemble, je pense: acquisition et construction de matériel, réparations et entretien du matériel, loyer du matériel. Je constate, monsieur Bryce, qu'un montant d'un million et demi figure dans les dépenses de cette année au compte du ministère de l'Agriculture, sous la rubrique "Acquisition et construction".

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: A quoi cela sert-il?

M. BRYCE: Je pense qu'une bonne partie de cette somme est destinée à l'outillage des fermes expérimentales, aux laboratoires du service scientifique, aux automobiles des inspecteurs et autres fonctionnaires, au matériel de construction requis pour les importants travaux d'irrigation et autres dans l'Ouest. Il me faudrait examiner les détails au budget des dépenses pour vous donner plus de précisions.

Le PRÉSIDENT: L'aménagement du barrage sur la rivière Milk est-il compris dans ce chiffre? S'agit-il seulement de l'outillage dont on a besoin là-bas?

M. BRYCE: Non, l'aménagement du barrage n'est pas compris. Cela figurerait au poste relatif aux bâtiments et ouvrages. Cependant, sous cette rubrique, la somme de \$130,000 est destinée à l'achat de matériel pour les levés, les recherches concernant les projets ainsi que leur exploitation. Cela comprendrait également les grosses machines pour déblayer le terrain.

Le PRÉSIDENT: Vous constaterez que l'an dernier le ministère de l'Agriculture affectait la somme de \$1,592,000 à l'acquisition et à la construction. Achète-t-on constamment de l'outillage?

M. BRYCE: Non, pas constamment. Nous considérons les dépenses plutôt comme immobilisations, c'est-à-dire qu'elles ne se répètent pas. La durée de l'outillage est habituellement moins longue que celle des édifices et ouvrages. Ainsi, une automobile durera de six à huit ans, selon l'usage qu'on en fait.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous combien d'automobiles de l'Etat sont à la disposition du ministère de l'Agriculture?

M. BRYCE: Nous obtenons ce renseignement chaque année au Conseil du Trésor, mais je ne pourrais vous le fournir de mémoire. Il y en a sûrement des centaines, mais j'ignore combien.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous facilement nous indiquer le nombre d'automobiles utilisées par chaque ministère?

M. BRYCE: Je le crois, sénateur. Je pourrais fournir des chiffres assez récents à ce sujet, si la chose intéresse le Comité.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements nous seraient-ils utiles?

L'hon. M. HAIG: Je crois que ce ne serait pas très utile. Je ne pense pas que nous puissions aller jusque-là. Comme vous le savez, nous essayons de déterminer dans quelle mesure les dépenses du gouvernement favorisent l'inflation.

L'hon. M. HORNER: Les automobiles y contribuent?

L'hon. M. HAIG: Oui, mais il est très difficile de déterminer quand une automobile est nécessaire ou non. C'est uniquement à cela que je songe. Dans la profession à laquelle j'appartiens, on est souvent appelé à décider si un homme a besoin ou non d'une automobile. Il est très difficile de se prononcer.

M. BRYCE: Nous constatons la même chose.

L'hon. M. HAIG: J'en suis certain.

M. BRYCE: Le gouvernement a adopté comme ligne de conduite de remplacer habituellement ses automobiles lorsqu'elles ont roulé 100,000 milles. Il les conserve probablement un peu plus longtemps que la stricte économie l'exige, mais il en prolonge ainsi délibérément la durée afin de diminuer la concurrence pour l'achat d'acier et d'autres choses qui servent à la fabrication de voitures.

L'hon. M. REID: Vous êtes-vous renseigné afin de savoir s'il serait plus économique de verser de sept à neuf cents par mille à un fonctionnaire qui utiliserait sa propre voiture, au lieu de lui fournir une automobile du gouvernement? Je me demande si l'on a déjà établi une comparaison.

M. BRYCE: Les opinions diffèrent sur la question de savoir quelle est la méthode la plus économique. En général, nous sommes d'avis que tout dépend

de l'usage qu'on fait de la voiture. Si un fonctionnaire ne parcourt que quelques milliers de milles par année, dans l'ensemble il vaut mieux lui verser tant du mille pour l'usage de sa propre voiture. D'autre part, s'il doit parcourir plus de dix ou quinze mille milles par année, nous estimons qu'il est préférable que l'employeur fournisse la voiture. En outre, on peut difficilement demander aux fonctionnaires d'utiliser leur propre automobile, lorsqu'ils doivent transporter de l'outillage lourd, ou encore lorsqu'ils effectuent des levés qui peuvent endommager les automobiles dans une certaine mesure. Règle générale, nous pouvons affirmer, je crois, qu'il est plus économique de laisser les fonctionnaires se servir de leur propre automobile lorsqu'ils en font un usage plutôt restreint.

L'hon. M. BARBOUR: C'est un raisonnement juste; cependant, si le gouvernement était propriétaire d'une automobile qui parcourt environ 10,000 milles, je crois qu'il est plus économique de l'argent. Si elle ne parcourt que 2,000 milles, il est préférable qu'il ne possède pas la voiture.

Le PRÉSIDENT: Ce qui importe à l'égard de ces chiffres, c'est l'accroissement survenu depuis douze ans. Nous réalisons des progrès. Le pays a pris de l'expansion et la population a augmenté, mais le montant figurant au compte de l'acquisition et de la construction, sous la rubrique matériel, exclusion faite des réparations et du loyer, est sept fois plus élevé qu'il y a douze ans. Même si le dollar ne vaut présentement que la moitié de ce qu'il valait en 1939, ce chiffre représente quand même une augmentation de 2 millions à 7 millions et demi ou 8 millions; c'est dire qu'il a au moins quadruplé. L'augmentation me semble fort élevée.

L'hon. M. HAYDEN: Sommes-nous en mesure de déterminer à quel sujet et dans quels ministères ces augmentations se sont produites?

Le PRÉSIDENT: Les dépenses ont augmenté dans tous les ministères.

L'hon. M. HAYDEN: Oui, mais dans certains ministères elles ont sans doute augmenté plus qu'ailleurs. Où les plus fortes augmentations se sont-elles produites?

M. BRYCE: La plus forte augmentation est sûrement survenue au ministère des Transports. Ses frais se sont accrus parce qu'il lui a fallu remplacer des navires et ajouter à sa flotte; l'augmentation est également imputable aux services de transport aérien et de météorologie du ministère. Les services aériens exigent beaucoup d'outillage d'aéroports.

L'hon. M. HAYDEN: Serait-ce très compliqué de faire la ventilation de ces postes, en indiquant ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas?

M. BRYCE: Chaque année, le Conseil du Trésor s'efforce de déterminer la nécessité des divers crédits. Il faut plusieurs jours pour examiner les postes de ce seul ministère et en arriver à une conclusion provisoire. Il faut vérifier tous les détails afin de s'assurer de la nécessité de chaque crédit.

L'hon. M. HAYDEN: Ces chiffres ne comprennent pas les Lignes aériennes Trans-Canada?

M. BRYCE: Non, monsieur. Ils comprennent cependant certaines sommes pour l'achat d'avions pour le ministère des Transports même. Il utilise des avions pour ses propres services. Toutefois, les chiffres ne visent pas les appareils d'Air-Canada.

L'hon. M. HUGESSEN: Pour ce qui est de la comparaison entre les chiffres relatifs à 1938-1939 avec ceux des trois dernières années, il y a un point qui m'est venu à l'esprit plusieurs fois et qu'on n'a pas mentionné. Je suppose qu'une faible partie de l'augmentation est attribuable à Terre-Neuve? Les dépenses du ministère des Transports ont sans doute augmenté sensiblement en raison de Terre-Neuve?

M. BRYCE: Oui, tant à l'égard des services aériens que des services maritimes Gander est de beaucoup notre plus important aéroport; les dépenses s'y rapportant sont sans doute plus élevées qu'à l'égard de n'importe quels deux aéroports ensemble, mais son revenu est aussi plus élevé. Nous établissons le budget à l'égard des dépenses brutes et non à l'égard des dépenses moins le revenu.

Le PRÉSIDENT: Ce poste ne diminuera probablement pas beaucoup une autre année. Je constate qu'on est à effectuer d'importants travaux d'expansion à l'aéroport d'Uplands.

M. BRYCE: Mais il est surtout utilisé, monsieur, à des fins militaires et non civiles. Si je ne m'abuse, l'aéroport d'Uplands était considéré comme passablement convenable pour les besoins civils.

L'hon. M. HUGESSEN: Pouvons-nous vous demander, monsieur Bryce, quel pourcentage de l'augmentation des crédits civils en général, au cours des deux dernières années, résulte de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération?

M. BRYCE: Il est difficile de répondre à votre question, monsieur, car cela varie selon les ministères. Par exemple, l'augmentation a été très forte au ministère des Pêcheries; les dépenses se sont sans doute accrues du quart ou du tiers, mais ce n'est là qu'une approximation. En outre, au ministère des Transports, les frais d'exploitation des aéroports ont augmenté sensiblement, de plus de 10 p. 100, je crois.

L'hon. M. HUGESSEN: Je me demandais si vous aviez fait des calculs approximatifs lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, afin de déterminer l'accroissement probable des dépenses civiles annuelles.

M. BRYCE: Une année,—j'oublie l'année exacte, mais c'était immédiatement après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération,—on a présenté des crédits supplémentaires spéciaux qui en donnaient une bonne idée. Je n'en ai pas d'exemplaire sous la main, mais si je me souviens bien ces crédits atteignaient près de 50 millions au cours de l'année en question. Je n'affirmerais pas que les charges additionnelles seront toujours aussi élevées, car il y avait des postes spéciaux immédiatement après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Nous avons encore de ces postes qui ne se répéteront pas. Ainsi, en établissant les services d'aide à la navigation, le ministère des Transports doit fournir des navires qui navigueront à Terre-Neuve et dans les environs. Même la division de la douane a demandé des crédits spéciaux pour l'acquisition de navires afin de desservir bien des endroits de Terre-Neuve qu'on ne peut atteindre ni par automobile ni par chemin de fer.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Bryce, vous avez signalé la forte augmentation du montant affecté aux automobiles du ministère de l'Agriculture au cours de la période de douze ans. A mon sens, en établissant une comparaison, il faut tenir compte de l'augmentation du nombre des fonctionnaires de ce ministère. D'après le tableau relatif aux fonctionnaires de l'État, qu'on nous a distribué ce matin, le nombre d'employés de ce service est passé de 3,122 en 1939 à 6,863 en 1951. Dans ces circonstances, il est normal que les dépenses relatives aux automobiles aient augmenté, surtout si l'on songe que des fonctionnaires de ce ministère voyagent par tout le pays. L'une des raisons pour lesquelles je désirais obtenir ce tableau relatif au nombre de fonctionnaires, c'est qu'il nous permet d'établir des comparaisons dans les cas de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du poste 16? Sinon, nous passerons au numéro 17, "réparations et entretien". A ce chapitre, les dépenses ont passé de \$584,000 en 1939 à \$5,056,000 cette année. Quelqu'un veut-il faire quelque commentaire à ce sujet?

L'hon. M. ISNOR: En parlant du poste 16 "acquisition et construction", M. Bryce a dit que la question de savoir si l'on doit se défaire du matériel qui a servi pendant un certain temps est une question de ligne de conduite, par exemple lorsqu'il s'agit de décider si l'on doit remplacer les automobiles après qu'elles

ont roulé 50,000 ou 100,000 milles, ou s'il faut les réparer. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'on diminuera les dépenses relatives au poste 16 pour accroître celles qui figurent au poste 17 ou inversement.

L'hon. M. HAIG: Pourriez-vous nous dire à quoi sert cette somme de \$5,056,000 destinée aux réparations et à l'entretien?

M. BRYCE: Il s'agit de la réparation de navires dans des chantiers de l'extérieur, et de la réparation et de la revision des avions par le ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: La somme vise-t-elle aussi la réparation et l'entretien de machines agricoles appartenant aux fermes expérimentales?

M. BRYCE: Oui, elle vise la réparation et l'acquisition de pièces de rechange. Elle comprend aussi le carburant pour les automobiles et le matériel de construction. Le montant vise un très grand nombre d'articles. Pour ce qui est du point qu'a soulevé le sénateur Isnor, je signale que le gouvernement a adopté comme ligne de conduite d'accroître délibérément ce poste quelque peu afin d'éviter pour l'instant les immobilisations qui seraient nécessaires pour l'achat de matériel neuf. J'ai reçu des instructions en ce sens du ministre des Finances et du Conseil du Trésor quand j'examinais les programmes des ministères l'an dernier. On a reconnu qu'en temps normal on remplace le matériel à un moment donné, quand les frais de réparation et d'entretien s'accroissent. Cependant, en ce moment, le gouvernement cherche à maintenir ses dépenses globales au plus bas niveau possible et à combattre la concurrence inflationniste des particuliers. On a donc jugé qu'il était préférable de dépenser davantage aux fins de la réparation et de l'entretien du matériel actuel au lieu d'en acheter du neuf. Il s'agit de décider jusqu'à quel point on doit s'en tenir à cette façon de procéder.

Le PRÉSIDENT: Cette année l'augmentation sur l'an dernier est d'environ \$39,000, ce qui corrobore votre affirmation, monsieur Bryce, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Pour ce qui est des dépenses relatives aux réparations et à l'entretien, elles varient selon la date d'acquisition du matériel. A certaines périodes des revisions d'envergure s'imposent à certaines machines, de sorte qu'on ne peut affirmer trop catégoriquement que les chiffres resteront les mêmes chaque année. En outre, le coût des réparations et des pièces de rechange a augmenté. Je suis d'avis que cette augmentation est inférieure à la hausse du prix des articles nécessaires aux réparations et à l'entretien.

L'hon. M. HORNER: Monsieur Bryce, quelle différence y a-t-il entre "location" au poste 15 et "loyer" au poste 18?

M. BRYCE: Au numéro 18, il s'agit de la location d'outillage, du nolisement de bateaux et d'avions, par exemple.

L'hon. M. HAIG: Le poste 15 vise la location d'immeubles.

M. BRYCE: Oui. Quant au poste 18, la plus forte partie a trait à la location de navires et d'avions.

L'hon. M. HUGESSEN: Pour ce qui est du numéro 17, "réparations et entretien", le montant le plus élevé, et de beaucoup, est affecté au ministère des Transports, soit plus du tiers de la somme globale de 5 millions. Je suppose qu'il s'agit de la réparation de navires, d'avions et le reste?

M. BRYCE: Oui, je le pense.

Le PRÉSIDENT: Ici encore, monsieur Bryce, l'augmentation de ces dépenses ne résulte-t-elle pas de la grande expansion qu'ont prise les services du gouvernement?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Les dépenses relatives au matériel le démontrent très clairement. Le gouvernement exécute présentement bon nombre d'entreprises qui exigent l'emploi d'outillage. Par exemple, on ne peut briser la glace dans les eaux du Nord sans acheter des brise-glace et les réparer au besoin. De même, la grande expansion qu'a prise l'activité du gouvernement dans le domaine des recherches exige l'achat, la réparation et l'entretien de

matériel. Je puis sans doute affirmer que le gouvernement a adopté comme ligne de conduite, même cette année, de permettre l'expansion des travaux indispensables de recherches scientifiques à mesure qu'on peut se procurer au Canada les spécialistes et les hommes de science compétents. On estime généralement que notre pays ne s'est pas adonné suffisamment aux travaux de recherches avant la guerre. En ces dernières années, les travaux effectués sous l'égide du Conseil national de recherches et d'autres organismes ont donné d'importants résultats. C'est donc de propos délibéré et avec l'approbation du Parlement, je crois, que le gouvernement a décidé d'accroître ses travaux de recherches. Il faut donc accroître sensiblement les dépenses relatives au matériel. Il importe, à mon sens, de se rappeler que la nature de l'activité du gouvernement influe sur l'importance qu'il faut accorder aux divers postes de ce genre.

L'hon. M. BARBOUR: Monsieur Bryce, cela s'applique surtout à l'Agriculture, je pense. En ces dernières années, on a construit un grand nombre de nouveaux édifices à des fins scientifiques. Il a fallu y aménager les installations et fournir le personnel. Tout cela accroît les dépenses.

M. BRYCE: Oui, le service scientifique du ministère de l'Agriculture en fournit un bon exemple; il a pris une expansion rapide depuis la guerre.

Le PRÉSIDENT: Avant la dernière guerre, on ne s'occupait pas assez des travaux de recherches au Canada, je crois. Depuis, cependant, il semble s'être produit une véritable transformation; les hommes d'État, les journaux et d'autres ne cessent de souligner l'importance des travaux de recherches. Je me demande si nous ne péchons pas par l'excès contraire en ce moment; nous pouvons fort bien affecter aux recherches des sommes trop fortes pour nos moyens. Cependant, ce n'est là qu'une observation en passant.

S'il n'y a pas d'autres questions au sujet du poste 17 nous passerons au numéro 18 qui a trait, sénateur Horner, à la location d'outillage. Il y a douze ans ces frais étaient compris dans d'autres postes, semble-t-il.

M. BRYCE: Oui, monsieur, les chiffres n'étaient pas assez isolés pour que nous puissions nous en rendre compte en ce moment. La somme la plus importante a trait au nolissement de navires; elle atteint probablement plus de la moitié du montant global.

L'hon. M. HAIG: Nous ne pouvons discuter ce point sans passer par le sous-ministre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous passerons au numéro 19 qui se rapporte aux services municipaux et d'utilité publique. Il y a douze ans, les dépenses s'élevaient à \$924,000, tandis qu'elles atteignent maintenant \$5,717,000.

L'hon. M. HAIG: Monsieur Bryce, de quoi s'agit-il?

M. BRYCE: Le poste comprend toutes les dépenses relatives aux services d'aqueduc, d'électricité, de gaz et le reste, comme le coût de l'eau, de la lumière, de l'énergie et du gaz, l'impôt et le service d'aqueduc sur les propriétés diplomatiques, et autres frais de ce genre. Le chiffre comprend aussi les sommes versées aux municipalités en remplacement d'impôts; ces paiements ont été inaugurés récemment. C'est sans doute la principale raison de l'augmentation par rapport à 1949-1950.

L'hon. M. HAIG: A mon avis, c'est un poste qu'on n'a pas augmenté suffisamment. Je ne crois pas que les subventions que le parlement fédéral accorde aux municipalités canadiennes compensent assez les impôts ordinaires que les municipalités percevraient si les propriétés appartenaient à de simples citoyens. A l'exception des édifices du parlement, j'estime que chaque municipalité devrait toucher une subvention correspondant au montant des impôts relatifs aux biens de l'État.

Je songe maintenant à n'importe quelle ville, à l'exception d'Ottawa; je fais cette réserve parce que j'ignore quelle somme touche Ottawa sous forme de subvention. Je songe à des villes comme Montréal, Toronto, Halifax, Vancouver, Calgary, Winnipeg, et le reste. Dans ma propre ville de Winnipeg, la situation à l'égard des édifices utilisés par le gouvernement est d'une injustice flagrante; il obtient tous les services, mais ne paie à peu près rien en retour. Je me demande comment on peut s'attendre à ce que les propriétaires de cette ville assument le fardeau que supposent les services de police et d'incendie; peut-être doivent-ils acquitter eux-mêmes les impôts scolaires, mais le gouvernement devrait certes acquitter au moins une partie du coût des services de police et d'incendie. Je constate qu'on se propose de présenter une mesure législative en ce sens, mais je doute qu'elle soit raisonnablement juste. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire à propos de ce poste.

Le PRÉSIDENT: Si l'on adoptait ce principe et si les gouvernements fédéral et provinciaux acquittaient les taxes municipales d'après le barème ordinaire,— et sauf erreur c'est ce que propose le sénateur Haig . . .

L'hon. M. HAIG: C'est ce que je désire.

Le PRÉSIDENT: . . . le revenu municipal des villes les plus importantes s'accroîtrait sans doute considérablement.

L'hon M. HAYDEN: Il pourrait aussi en résulter un abaissement de l'impôt.

Le PRÉSIDENT: A moins que ce changement soit accompagné d'une diminution correspondante des taxes municipales ordinaires, le contribuable n'en serait guère mieux.

L'hon. M. HAIG: Cela modifierait l'assiette de l'impôt municipal. A l'heure actuelle, ce sont les propriétaires d'immeubles qui acquittent, dans une large mesure, les frais municipaux, tandis que ceux qui ne possèdent aucune propriété immobilière ne paient à peu près rien. Dans les endroits où la régie des loyers existe, aucun montant à cet égard n'est inclus dans leur loyer; c'est le propriétaire qui en assume le coût. C'est là un domaine où le gouvernement pourrait améliorer la situation.

Je reconnais comme vous, monsieur le président, que nos municipalités ainsi que nos gouvernements fédéral et provinciaux, sans tenir compte de la politique, se sont lancés dans de grandes dépenses depuis six ans. Je suis peut-être autant à blâmer que d'autres de cet état de choses. J'estime, cependant, que rien ne saurait motiver les gouvernements fédéral et provinciaux qui sont à vrai dire en affaires, de ne pas acquitter leur part équitable d'impôts. Si l'on modifiait cette situation, l'ensemble des contribuables canadiens acquitteraient probablement un impôt plus élevé, mais ce ne serait que juste. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les propriétaires immobiliers doivent être les seuls à porter tout le fardeau. La seule attaque que ce gouvernement ait lancée,—et je l'affirme politiquement,—c'est celle qu'il a menée depuis la guerre contre les propriétaires de biens immeubles. Le gouvernement fédéral ne s'en occupe plus et la chose relève maintenant des provinces. C'est révoltant; c'est ici que nous devons protester contre cette ligne de conduite. Voilà pourquoi je parle ainsi.

Le PRÉSIDENT: Je suis enclin à approuver une bonne partie des observations du sénateur Haig. Quelle qu'en soit l'explication, les faits démontrent irréfutablement que les administrations municipales, fédérale et provinciales ont dépensé sans compter. Elles ont peut-être été poussées par les groupements, les particuliers et les organismes divers à dépenser davantage. A mon avis, tant que les gens ne se rendront pas compte que ce sont eux qui doivent payer ces services, il sera difficile de remédier à cet état de choses. J'espère que notre enquête les éclairera un peu sur ce problème.

L'hon. M. ISNOR: Je crois qu'on a déjà pris des dispositions en ce sens, monsieur le président. Si j'ai bonne mémoire, on a voté un crédit de deux millions; cette somme sera versée en remplacement d'impôts. On a adopté un barème très précis à cet égard. Le gouvernement fédéral pouvait verser une subvention lorsqu'une municipalité était en mesure de démontrer à l'évaluateur,—M. Lobley, si je me souviens bien,—que 5 p. 100 des propriétés étaient utilisés par les gouvernements et exonérés d'impôt.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi 5 p. 100?

L'hon. M. ISNOR. Je n'en sais rien. Je signale simplement la chose.

L'hon. M. HAIG: Cela signifie que le gouvernement ne verse rien à Halifax. La seule municipalité à obtenir quelque chose est celle d'Ottawa.

L'hon. M. ISNOR: Je ne suis pas certain que le chiffre exact soit 5 p. 100.

L'hon. M. HAIG: Vous avez raison. C'est à peu près cela.

L'hon. M. ISNOR: Halifax n'obtient pas suffisamment, je l'avoue.

L'hon. M. BOUFFARD: La ville de Québec est dans une situation analogue. Elle accuse un déficit de \$1,600,000; des propriétés fédérales évaluées à \$14,000,000 sont exemptes d'impôt.

L'hon. M. HAIG: Cependant, nous ne pouvons rectifier ici cet état de choses.

L'hon. M. HAYDEN: Mais nous pouvons le signaler.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du numéro 19?

L'hon. M. HÖRNER: Après avoir entendu les plaintes du sénateur Haig et des propriétaires immobiliers, je me permets de faire une observation. Il suffit d'examiner les résultats de la tendance actuelle au socialisme pour se rendre compte qu'elle entraîne de nouvelles taxes sur les biens immeubles, car on cherche surtout à extorquer des riches au moyen d'impôts. Il en sera de même tant que nous poursuivrons cette ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres remarques au sujet de l'article 19? . . . Le poste suivant vise les "allocations, subventions, etc. non comprises ailleurs". C'est une sorte de crédit général, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Il comprend des paiements très divers, depuis les allocations relatives au tarif-marchandises à l'égard des céréales de provende jusqu'aux subventions aux Scouts.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi est-il moins élevé que l'an dernier? Quelles dépenses a-t-on réduites?

M. BRYCE: Si l'on examine les postes où il y a diminution, on constatera une diminution appréciable au compte du ministère de l'Agriculture. Cela résulte en partie de ce que les crédits principaux ne comportent habituellement les allocations relatives au tarif-marchandises à l'égard des céréales de provende que jusqu'à la fin de la campagne agricole; le gouvernement décide alors quelle ligne de conduite il adoptera à l'égard de la nouvelle année-récolte. Il ajoute ensuite dans le budget supplémentaire les sommes additionnelles requises. C'est là une des raisons de la diminution. Quant à la question de savoir s'il y aura effectivement une telle réduction, tout dépendra de la ligne de conduite que le gouvernement adoptera. Il y a aussi d'autres diminutions au compte des subventions à l'agriculture, mais pour les découvrir il faudrait examiner de près les détails s'y rapportant. Les crédits relatifs au ministère des Finances comportent aussi une très importante diminution, qui s'explique principalement par le fait que les chiffres de l'an dernier comprenaient les fortes sommes relatives aux inondations causées par la rivière Rouge. Il va sans dire que nous comptons que la chose ne se répétera pas.

L'hon. M. HAIG: Elle ne se répétera pas d'ici 125 ans.

Le PRÉSIDENT: Nous l'espérons.

L'hon. M. HAIG: Mais la chose est arrivée il y a 125 ans. En parlant de l'Agriculture, le montant comprend-il le misérable petit cadeau de 65 millions que le reste du Canada a fait à l'Ouest?

M. BRYCE: Ce montant de 65 millions n'est pas inclus, car la Chambre en a été saisie avant les derniers crédits supplémentaires de l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: L'an dernier le crédit de 105 millions ne comprenait pas ces 65 millions?

M. BRYCE: Non, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Parce que je cherchais un montant additionnel de 48 millions.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez parlé de subventions non incluses ailleurs. De quelles subventions s'agit-il?

M. BRYCE: Il y a aussi des octrois; les subventions aux municipalités figurent dans la colonne précédente. Voyons ce que les autres pourraient comprendre.

L'hon. M. HUGESSEN: Les subventions aux provinces?

M. BRYCE: Les subventions aux provinces sont dans une catégorie à part, monsieur. Le poste 24 est intitulé "Subventions et versements spéciaux aux provinces".

L'hon. M. HUGESSEN: Les subventions à l'hygiène?

M. BRYCE: Les subventions à l'hygiène sont visées par le poste 30.

L'hon. M. BOUFFARD: Pourrions-nous obtenir une liste des subventions versées? Cela exigerait-il beaucoup de travail?

M. BRYCE: Établiriez-vous une distinction entre une subvention à l'industrie et un octroi à un organisme comme les Scouts ou le *Victorian Order of Nurses*, par exemple?

L'hon. M. BOUFFARD: Je ne m'opposerais pas à ce que vous ne teniez aucun compte des compagnies ni des subventions statutaires. Mais faudrait-il beaucoup de travail pour établir une liste des autres subventions qui ne sont pas déterminées par la loi, qui ne sont pas des subventions statutaires?

L'hon. M. HAIG: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mentionner les Scouts et les autres organismes du genre.

L'hon. M. BOUFFARD: Pourquoi pas? Si l'on indiquait les subventions aux Scouts et aux autres groupements, nous saurions combien ils touchent et quelles associations ne reçoivent rien.

Le PRÉSIDENT: Je signale au Comité que les notes explicatives qui figurent au verso du tableau à l'étude fournissent toutes les explications nécessaires au sujet du numéro 20. On y indique que:

Cette rubrique comprend les prévisions nécessaires à la participation du Canada aux organismes internationaux et du Commonwealth; la quote-part canadienne des dépenses des organismes internationaux; les allocations à diverses organisations comme les Associations des Scouts et des Guides, les sociétés agricoles, les organismes de santé et de bien-être et autres paiements de cette nature; les subventions accordées comme aide pour l'amélioration du fromage et des fromageries; les versements aux provinces pour la formation professionnelle conformément aux ententes conclues; les versements en application de la Loi du transport des marchandises dans les provinces Maritimes, les cotisations à titre de membre, les bourses d'études, etc. Elle ne comprend pas les allocations versées aux municipalités en remplacement d'impôts; les subventions et les paiements spéciaux aux provinces; la contribution du gouvernement à la Caisse de l'assurance-chômage; les subventions générales aux services de santé; la quote-part fédérale pour la construction de la grande route transcanadienne; les déficits des entreprises de l'État.

Cela donne une bonne idée, je crois, des détails de cette rubrique.

L'hon. M. BUCHANAN: Ne serait-il pas préférable de tout inclure dans cette rubrique au lieu d'en exclure certains paiements?

M. BRYCE: Nous en avons inscrit d'autres ailleurs, afin de fournir des renseignements complets sur les postes les plus importants, comme les subventions à l'hygiène.

L'hon. M. BUCHANAN: Je songeais à obtenir une idée juste du chiffre réel. Ne serait-il pas préférable d'inclure tous ces paiements sous une seule rubrique?

Le PRÉSIDENT: On peut facilement le calculer, je pense, en additionnant tous ces postes.

L'hon. M. BUCHANAN: Nous ne voulons pas prendre le peine de les additionner. J'aimerais qu'ils figurent tous sous la même rubrique.

Le PRÉSIDENT: La proposition a peut-être du bon.

M. BRYCE: Nous pourrions calculer le total, monsieur, en ajoutant les postes qui sont exclus de la présente rubrique. Si vous désirez la liste des diverses subventions, nous pourrions vous la fournir. Il faudrait quelque temps pour l'établir, mais ce n'est pas un travail impossible.

Le PRÉSIDENT: Il serait peut-être utile de l'avoir.

L'hon. M. HAIG: Si le sénateur Bouffard désire la liste, je ne vois aucune objection à ce que nous l'obtenions.

L'hon. M. BOUFFARD: Je crois qu'une telle liste serait utile si on pouvait l'établir et nous la présenter d'ici dix ou quinze jours.

M. BRYCE: Si la chose vous convient, nous aimerions consacrer seulement quelques lignes aux subventions versées en ce moment à l'égard du transport du charbon, au lieu d'énumérer tous les bénéficiaires.

L'hon. M. HAIG: Je ne crois pas que le sénateur Bouffard désire qu'on rende compte du moindre cinq cents. Il sera sans doute satisfait d'obtenir les renseignements au plus près millier de dollars. Nous ne vous demandons pas d'attester que tel ou tel montant représente la somme exacte dépensée.

L'hon. M. BOUFFARD: En effet.

M. BRYCE: Nous établirons un sommaire que nous vous présenterons. Si vous désirez de plus amples renseignements, nous vous les fournirons.

Le PRÉSIDENT: Avec cette promesse nous pouvons passer, je pense, à la rubrique 21, "Pensions, caisse de retraite et autres prestations". Cette année, le montant s'élève à 12 millions; on indique aussi le chiffre des deux dernières années et celui d'il y a douze ans.

M. BRYCE: Je me permets de signaler que ce chiffre ne comprend pas l'important versement effectué à la fin de la dernière année financière en vue de compenser le déficit prévu au bilan à l'égard des engagements relatifs à l'application de la loi de la pension.

Le PRÉSIDENT: C'est très juste. Sauf erreur, il s'élevait à 75 millions.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je signale en passant que ce versement de 75 millions avait pour objet d'aider à rendre solvable la caisse de pension.

M. BRYCE: Il ne s'agit pas tant d'une question de solvabilité que de comptabilité. Nous indiquons sur notre bilan,—le Dominion du Canada est l'un des rares gouvernements qui publient un bilan,—nos engagements d'ordre actuariel, les rentes, les pensions et les autres versements de cette nature. Nos engagements indiqués à l'égard de la loi de la pension étaient trop faibles. Afin d'en relever la valeur, il a fallu demander au Parlement de voter des fonds supplémentaires, afin de relever la valeur de nos engagements indiqués au bilan. Il va sans dire que cela ne suppose aucun versement en espèces. C'est tout simplement une mesure destinée à rendre notre comptabilité plus exacte. Comme le ministre l'a expliqué à ce moment-là, même l'évaluation effectuée au

début des années 1930 accordait aux engagements figurant à notre bilan d'alors une valeur trop basse. La même chose s'est poursuivie depuis, de sorte que le chiffre est maintenant beaucoup trop faible. Cependant, en raison de l'expansion qu'a prise le service civil et de la répartition de l'âge des fonctionnaires, cela n'influe aucunement sur les versements effectués, étant donné que la caisse continue de s'accroître. Mais on s'en ressentirait un jour ou l'autre. Étant donné que nous indiquons à notre bilan la valeur de nos engagements pour l'avenir, le ministre des Finances a cru qu'il serait préférable d'inscrire un montant qui se rapproche davantage du chiffre réel. Il a reçu des actuaires un rapport relatif à la valeur de ces engagements à la fin de 1947. Comme le ministre l'a expliqué à la Chambre des communes, c'est la première fois qu'on demande au Parlement de voter des fonds permettant de relever à un chiffre plus convenable le montant indiqué dans notre bilan. Comme il l'a alors signalé, il faudra demander d'autres fonds si nous voulons que les chiffres donnent une idée exacte de nos engagements pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Je ne parle qu'en mon propre nom, mais j'estime que c'est une chose admirable. Elle donne à la population et aux membres du Parlement une meilleure idée de nos engagements à l'égard de la caisse de pension. Par conséquent, cette rectification est tout à fait opportune, afin que les chiffres soient exacts. Puis-je poser une autre question à ce sujet, monsieur Bryce? La caisse des rentes. . . .

L'hon. M. ISNOR: Allons-nous passer à autre chose? Je voudrais poser une question au sujet de cette somme de 75 millions.

Le PRÉSIDENT: Je voulais seulement poser une question à M. Bryce. C'est le ministère du Travail qui administre la caisse des rentes, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: L'an dernier, nous avons constaté que les contributions des détenteurs de rentes ne suffisaient pas à acquitter les engagements contractés par la caisse à mesure que les rentes arrivaient à l'échéance. Par conséquent, le gouvernement devait avancer des fonds à la caisse à même les rentes payées. Pouvez-vous nous dire s'il a effectué quelque versement à cet égard cette année?

M. BRYCE: Je regrette, monsieur, mais je ne puis fournir de renseignements bien précis à ce sujet. Si je me souviens bien, aux termes de la loi, le gouvernement peut et même doit compenser tout déficit de la caisse des rentes à la fin de chaque année quand les actuaires ont terminé leurs calculs. Je crois qu'il verse normalement un certain montant à la caisse à la fin de l'année financière. Cependant, je ne saurais vous dire si l'on a effectué le versement relatif à la dernière année financière terminée le 31 mars. Les comptes publics indiquent habituellement ce montant. De fait, on doit le révéler et indiquer de quelle façon il est établi. Pour ce qui est des rentes, on maintient la valeur actuarielle plus à jour que celle de la caisse de pension, comme cela convient d'ailleurs, tout d'abord parce qu'il est plus facile de calculer la valeur de la caisse des rentes. Il est très difficile d'évaluer une caisse de pension.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. BRYCE: C'est du moins le cas d'une caisse comme la nôtre. Il est plus facile de déterminer la valeur de la caisse des rentes; d'ailleurs, il s'agit d'une obligation contractuelle envers des tiers. Je suppose que le Parlement et le gouvernement ont cru qu'il fallait maintenir sa valeur à jour dans les livres.

Le PRÉSIDENT: A mon sens, c'est là un point assez important. Quand on a inauguré le programme de rentes sur l'État, il y a plusieurs années, on supposait que les contributions des personnes achetant les rentes seraient déterminées par des calculs d'actuaires et permettraient à la caisse de faire ses frais, de sorte que la caisse serait tout à fait solvable quand viendrait le moment de payer les rentes. Ce n'est pas ce qui est arrivé.

L'hon. M. HAIG: Mais il y a une raison. La situation a changé parce qu'on a relevé le taux d'intérêt. Je ne défends aucunement l'entreprise, mais on supposait aussi que le taux courant d'intérêt permettrait de verser une rente raisonnable. Il en fut ainsi jusqu'à l'an dernier. Les choses se sont passées de cette façon mais en ce moment, monsieur le président, c'est tout le contraire qui se produit.

L'hon. M. REID: Je suis de ceux qui croient que le moment est venu de mettre fin aux rentes. Quand on a entrepris ce programme, la situation à l'égard de la sécurité sociale n'était pas aussi avantageuse qu'en ce moment; il n'y avait pas de pensions de vieillesse. Nous exhortions alors les gens à faible revenu à économiser pour leurs vieux jours. A mon sens, le Comité serait bien avisé de signaler que le moment est venu de reviser le principe sur lequel s'appuie la loi des rentes sur l'État et de se demander s'il ne serait pas opportun d'abandonner le programme de rentes étant donné les mesures de sécurité actuelles. Nous verserons maintenant une pension aux Canadiens de 70 ans. Dans certains cas, ce sera une sorte de prime, car on ne peut dire qu'on versera une pension aux gens à l'aise. Par conséquent, certains, comme les sénateurs et les députés, toucheront un boni; il faut le reconnaître franchement. En outre, une pension sera versée aux personnes de 65 ans qui en ont besoin. De plus, des milliers d'établissements industriels et autres au pays ont adopté des programmes de retraite ou de pension à l'intention de leurs employés. Les employés contribuent à ces caisses; c'est pourquoi il est difficile aujourd'hui d'obtenir un emploi dans une industrie quand on a dépassé 45 ans; les patrons estiment que cela bouleverserait le programme de retraite. Par conséquent, à mon avis, nous n'avons plus besoin du programme de rentes de l'État et je propose que nous y mettions fin. Bien entendu, je conserverais les contrats existants. J'estime, toutefois, que nous n'avons plus besoin d'exhorter les gens à économiser ainsi pour leurs vieux jours. J'aimerais que le Sénat recommande l'abrogation de la loi des rentes sur l'État.

L'hon. M. HUGESSEN: Ne peut-on pas invoquer une autre raison à l'appui de la proposition du sénateur Reid? Quand la loi des rentes sur l'État a été adoptée, les sociétés ordinaires d'assurance-vie ne vendaient pas de rentes, mais elles le font maintenant et leurs taux sont à peu près les mêmes que ceux du gouvernement.

L'hon. M. REID: En effet. Nous ne devrions pas nous occuper de ce commerce.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, quand on a adopté la loi des rentes sur l'État, on s'attendait que la caisse touche un intérêt d'environ 5 p. 100. C'était alors le taux d'intérêt sur les meilleures obligations du gouvernement. Depuis, la puissance d'achat de la monnaie a diminué; nous pouvons affirmer, je crois, qu'on n'a pas apporté les rectifications nécessaires pour tenir compte de cet état de choses. M. Bruce me signale que le gouvernement devra probablement verser un million et demi cette année afin d'assurer la solvabilité de la caisse.

M. BRYCE: Pour l'année qui vient de se terminer, monsieur.

Le PRÉSIDENT: C'est un régime qui n'a aucun sens, car quelqu'un qui a les moyens verse une certaine somme au gouvernement pendant un certain nombre d'années en vue d'acquérir une rente, laquelle lui est versée quand il atteint l'âge prescrit, mais ce sont les contribuables qui doivent garnir la caisse afin qu'on puisse payer les rentes.

L'hon. M. HORNER: Je suis porté à partager l'opinion du sénateur Reid. Non seulement le gouvernement accuse un déficit à l'égard des rentes, mais il verse de très fortes commissions à ceux qui les vendent. On a dit qu'un homme de Winnipeg avait touché une commission de \$14,000 sur la vente de rentes. Le gouvernement accuse un déficit à l'égard des rentes et paie une commission à ceux qui les vendent. C'est là un genre de haute finance que je m'explique difficilement.

L'hon. M. BOUFFARD: N'est-il pas vrai, monsieur Bryce, que l'État vend ses rentes moins cher que les compagnies d'assurance?

M. BRYCE: Il est probablement juste d'affirmer que les rentes de l'État se fondent sur un taux d'intérêt plus élevé que celui de la plupart des compagnies d'assurance. Je ne puis me prononcer trop catégoriquement au sujet des tables de mortalité qui ont une grande importance. Il serait préférable, je crois, de demander à ceux qui s'occupent du programme de rentes d'établir la comparaison.

L'hon. M. VIEN: Les tables de mortalité diffèrent-elles de celles qu'emploient les compagnies d'assurance? Vous ne pourriez pas facilement comparer l'assurance-vie avec les rentes?

M. BRYCE: Non, monsieur, mais lorsqu'il s'agit d'établir une prime appropriée, il faut, bien entendu, tenir compte de certaines tables de mortalité. Le taux de la mortalité s'est modifié en ces dernières années; il s'agirait de savoir si les tables utilisées sont récentes. Je crois que les tables actuelles sont passablement à jour. Bien entendu, quand on vend des rentes on a l'habitude d'apporter certaines rectifications aux tables. Par exemple, on se fonde sur un âge qui est d'un an ou deux supérieur à l'âge réel, ou quelque chose du genre.

L'hon. M. VIEN: Mais on peut employer à l'égard de ces rentes les mêmes tables de mortalité que les compagnies d'assurance, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Si je ne m'abuse, on emploie une des tables régulières, mais on peut choisir. On est aussi libre d'apporter certaines rectifications aux tables qu'on a mises à jour il y a quelques années.

L'hon. M. BOUFFARD: La caisse accuse un déficit d'environ un million et demi?

M. BRYCE: En ces dernières années, oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: L'an dernier, le Comité a convoqué et interrogé longuement M. MacNamara, qui est sous-ministre du Travail, ministère qui s'occupe de l'application de la loi des rentes sur l'État. Je ne suis pas chargé de me faire le défenseur des rentes, mais je tiens à ce qu'on examine cette question sous son vrai jour. Si le Comité désire donner suite à la proposition du sénateur Reid, il n'y a qu'une chose à faire: convoquer M. MacNamara afin qu'il nous fournisse les renseignements nécessaires. Autant que je me souviens, il nous a signalé qu'on calculait un certain taux d'intérêt sur l'argent reçu; pendant plusieurs années durant lesquelles on vendait des rentes, le taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement était d'environ 5 p. 100. Je me souviens d'avoir acheté des obligations de l'État qui rapportaient plus de 5 p. 100.

L'hon. M. HUGESSEN: Revenu libre d'impôt.

L'hon. M. HAIG: Oui. A l'époque, l'impôt sur le revenu n'était pas très élevé. Mais en ces dernières années, le gouvernement a maintenu le taux d'intérêt à un bas niveau.—je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles,—et il serait encore bas si le gouvernement consentait à acheter aujourd'hui ses obligations au pair. Il refuse de le faire; par conséquent, on peut présentement acheter des obligations du gouvernement portant intérêt à 3 p. 100 à un prix qui rapportera plus de 3 p. 100. Il y a un an environ, le gouvernement ontarien vendait des obligations dont l'intérêt était inférieure à 3 p. 100; cependant, à l'égard de sa dernière émission, il a dû relever l'intérêt à 3½ p. 100 et vendre ses obligations \$99.50. M. MacNamara nous a dit qu'il y a trois ou quatre ans, quand on a établi les nouveaux taux à l'égard des rentes, le ministère a cherché à établir des calculs qui lui seraient plus favorables qu'à l'acheteur de rentes. Il a fait en sorte que le gouvernement ne perde pas d'argent, même quand les taux d'intérêt seraient bas; il s'est arrangé de manière que le gouvernement n'ait qu'à acquitter les frais d'administration du programme. Il va sans dire que les nouveaux taux d'intérêt devraient permettre au ministère de réaliser un bénéfice. Je ne crois donc pas qu'on rétablisse avant plusieurs années l'ancien taux d'intérêt.

A mon sens, nous devons procéder avec prudence avant de proposer l'abolition des rentes. J'avoue franchement que je suis en faveur des rentes. Bien des gens estiment qu'il est sage d'acheter une rente; les fonds affectés à cette fin sont retirés de la circulation. Je connais bien des hommes qui ont acheté des rentes pour leurs enfants, il y a plusieurs années. Ils versent encore des primes à l'égard de ces rentes. Tout cet argent est retiré de la circulation. Je me permets de citer un exemple qui me touche personnellement. Chaque année, je verse \$375 à la division des rentes sur l'État à l'égard de rentes que j'ai achetées à cinq de mes enfants. Cet argent est retiré de la circulation, mais si je n'achetais pas les rentes, je donnerais probablement cet argent à mes enfants. Dans environ trente ans, quand le plus jeune enfant touchera la rente, le dollar ne vaudra peut-être plus que cinquante cents. Dans l'intervalle, l'argent est retiré de la circulation.

Le sénateur Horner a parlé de ce qui s'est passé il y a une quinzaine d'années; depuis, le gouvernement a révisé les taux de sorte qu'aucun vendeur ne peut gagner plus qu'une certaine somme. Celui qui a apporté cette modification est maintenant un des administrateurs de la *Great West Life Insurance Company*, en Ontario. Reconnaisant sa valeur, cette compagnie n'a pas tardé à retenir ses services.

Je persiste à croire qu'aux taux actuels d'intérêt, on peut réaliser des bénéfices à l'égard des rentes; d'ailleurs ces taux ne cessent d'augmenter. De plus, cet argent sera retiré de la circulation pendant les vingt-cinq ou trente prochaines années. En ce qui me concerne, à mon décès mes enfants devront continuer d'acquiescer eux-mêmes les primes relatives à leurs rentes. Je sais que les compagnies d'assurance-vie vendent des rentes, mais je ne pense pas qu'elles s'opposent trop fortement à ce que le gouvernement s'occupe aussi de ce commerce. Les compagnies préfèrent vendre de l'assurance-vie; c'est ce qui les intéresse le plus.

L'hon. M. REID: Mais elles s'y sont opposées jusqu'à ce qu'on modifie le taux d'intérêt afin qu'il se conforme davantage au leur.

L'hon. M. HAIG: J'en conviens. Si nous avons réellement l'intention de formuler des vœux à ce sujet, nous devrions inviter M. MacNamara à témoigner. C'est un homme compétent, qui pourrait nous donner une idée du genre de rapport que nous devrions présenter. Je n'insiste pas pour que nous agissions ainsi, mais j'estime que nous devrions entendre M. MacNamara si nous avons l'intention de formuler quelque proposition au sujet des rentes.

L'hon. M. REID: Nous avons ici la preuve qu'une fois que le gouvernement s'est lancé dans quelque activité il est difficile d'y mettre fin. Le sénateur Haig serait peut-être étonné d'apprendre combien de personnes de 65 à 70 ans ont affecté toutes leurs économies aux rentes. Je songe, en particulier, à la Colombie-Britannique. Un habitant de cette province et sa femme m'ont dit qu'ils recevraient \$100 par mois du gouvernement, sans avoir versé aucune contribution à cet égard, tandis qu'un autre homme et son épouse ont dû verser \$30,000 pour toucher le même montant. Dans l'État tutélaire, nous recevons des cadeaux et des bonis sans avoir à verser de contribution. A mon avis, il serait sage d'inviter M. MacNamara à nous renseigner sur la question des rentes. N'oublions pas cette somme d'un million et demi, qui s'accroîtra sûrement.

L'hon. M. HAIG: Je partage la dernière opinion que l'honorable sénateur vient d'exprimer, mais non pas la première.

L'hon. M. HORNER: Je ne suis pas de l'avis du sénateur Haig. Depuis quand est-il avantageux de retirer des fonds de la circulation? Notre pays a eu plus à souffrir de la pénurie que de l'abondance d'argent.

Le PRÉSIDENT: Nous devons maintenir l'ordre au sein de la famille.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, j'aimerais savoir si la somme d'un million et demi versée à la caisse l'an dernier afin de compenser le déficit s'ajoute

aux \$805,000, qui représentent les frais d'administration de la division des rentes sur l'État?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. REID: J'ignore si j'obtiens l'appui des membres du Comité, mais je propose que nous convoquions M. MacNamara.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est de la proposition du sénateur Haig, j'allais dire qu'il vaudrait peut-être mieux laisser de côté cette question pour l'instant; nous verrons comment vont les choses. Il ne nous reste que quelques semaines pour accomplir notre besogne. Si nous découvrons certains points sur lesquels nous aimerions obtenir des renseignements, nous pourrions peut-être inviter M. MacNamara.

L'hon. M. GOLDING: A-t-il témoigné ici l'an dernier?

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. REID: J'ai formulé la même déclaration, que je lui ai demandé de corroborer ou de réfuter.

Le PRÉSIDENT: La seule chose à ajouter avant de poursuivre, c'est que les frais d'administration ne figurent pas sous cette rubrique; ils sont inclus dans le poste qui a trait aux traitements des fonctionnaires, à la pension et ainsi de suite.

L'hon. M. REID: Pour ce qui est de la pension de retraite, j'aimerais interroger M. Bryce au sujet d'un point qui m'intrigue. A-t-on déjà enquêté afin de déterminer si les fonctionnaires gagnant \$5,000 et plus par année reçoivent du Trésor une pension plus élevée que ceux dont le traitement est inférieur à \$5,000? Je me suis souvent demandé s'il était sage de prévoir à l'intention d'un fonctionnaire touchant \$10,000 par année une pension dont l'État acquitte la moitié des frais. Pour ma part, si je gagnais \$10,000 par an, je n'aurais pas besoin de pension, mais j'ai peut-être été élevé dans un pays où j'ai appris l'économie. Nous acquittions 50 p. 100 de la pension. Je me demande s'il ne faudrait pas prévoir à cet égard un traitement maximum.

M. BRYCE: La limite est actuellement de \$15,000, monsieur; c'est le parlement qui l'a insérée dans la loi. Bien entendu, c'est là une question de ligne de conduite qui touche un sujet assez délicat. Je me permets de vous signaler le point suivant: on reconnaît généralement que les fonctionnaires supérieurs de l'État pourraient souvent gagner plus ailleurs, mais l'une des raisons qui les retient dans le fonctionnarisme, c'est la pension qu'ils espèrent toucher. En second lieu, il est également avantageux qu'ils consentent à se retirer lorsqu'ils arrivent à l'âge où ils devraient prendre leur retraite. Je sais par expérience que nous sommes parfois aux prises avec des problèmes difficiles d'ordre administratif lorsque des fonctionnaires, qui n'ont droit à aucune pension, atteignent l'âge de la retraite. Même si l'on veut être sévère, on peut difficilement faire la sourde oreille.

Le PRÉSIDENT: Nous abordons maintenant le numéro 22, "Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)". Y a-t-il des questions à ce sujet?

M. BRYCE: Ce sont là des reliquats sur lesquels il est bien difficile de fournir des explications.

Le PRÉSIDENT: C'est une sorte de rubrique générale.

M. BRYCE: Il s'agit d'un groupe de postes que nous n'avons pu classer ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait inutile de s'y arrêter. Nous passons à la page suivante, où il est question des catégories spéciales.

L'hon. M. GOLDING: Avant de tourner la page, ne pourrions-nous pas revenir un instant au numéro 1, salaires et traitements civils? Une très forte augmentation se produit à ce chapitre chaque année. Nous savons que l'administration des affaires de la nation a pris beaucoup d'expansion. Cependant, a-t-on déjà

établi une comparaison avec une société privée par exemple, afin de savoir dans quelle mesure les traitements et salaires versés par cette compagnie ont augmenté par suite du récent accroissement de ses affaires? Avez-vous déjà tenté d'établir une comparaison de ce genre?

M. BRYCE: Nous avons fait des comparaisons, monsieur, à l'égard des barèmes de traitement des catégories d'employés lorsqu'il était possible d'établir une comparaison assez précise. Nous ne l'avons pas fait en ce qui concerne tous les montants, car tout dépend, bien entendu, du rythme d'expansion de l'entreprise, s'il y a affectivement expansion.

L'hon. M. GOLDING: Ainsi que de la nature de l'entreprise.

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. GOLDING: Mais je me demandais si vous pouviez établir la comparaison avec une entreprise ordinaire dont les affaires se sont multipliées cinq ou six fois et qui a également augmenté ses traitements et salaires. A cet égard, avez-vous déjà essayé d'établir une comparaison entre les fonctionnaires de l'État et les employés de compagnies privées?

L'hon. M. HORNER: M. Bryce l'a fait hier. Vous étiez peut-être absent. Il a expliqué que l'accroissement des dépenses résultait entièrement de l'augmentation des traitements.

L'hon. M. GOLDING: J'étais présent, mais je ne crois pas que nous lui ayons demandé s'il avait déjà établi la comparaison avec quelque entreprise privée dont les affaires ont augmenté.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'en général l'augmentation résulte de la très forte expansion des services, qui semble se poursuivre; il faut donc embaucher d'autres fonctionnaires et, en second lieu, tenir compte de l'accroissement du coût de la vie en accordant des indemnités ou des relèvements de salaire.

L'hon. M. GOLDING: Je sais. Une société privée est aux prises avec les mêmes difficultés. Je me demandais si M. Bryce avait pu déterminer si la situation est à peu près la même au gouvernement que dans une compagnie privée dont les affaires se sont multipliées cinq ou six fois.

M. BRYCE: On peut sans doute établir assez facilement la meilleure comparaison de cette nature en se reportant aux chiffres relatifs à l'ensemble des salaires et traitements et au revenu de la main-d'œuvre supplémentaire pour le pays en général; le Bureau de la statistique établit présentement un état de ce genre. A la page 36 du Budget, il est indiqué que le total était de \$2,583 millions en 1939; en 1950, le chiffre global s'établissait à quelque \$8,300 millions. Le chiffre s'est donc multiplié plus de trois fois. J'entends par là que le chiffre le plus récent, celui de 1950, est de trois à quatre fois plus élevé que celui d'avant-guerre. Nous avons à établir la comparaison avec 1950-1951; le chiffre des traitements versés par le gouvernement est donc près de quatre fois plus élevé. Par conséquent, le montant global des salaires versés par le gouvernement n'a pas augmenté beaucoup plus rapidement que celui qui a trait à l'ensemble de la nation.

L'hon. M. GOLDING: C'est précisément ce que je voulais savoir.

L'hon. M. ISNOR: Cependant, il faut ici tenir compte d'un facteur très important. Du point de vue commercial, notre aptitude de production a augmenté très sensiblement; c'est là un élément important en ce qui concerne le progrès de la nation. Mais peut-on dire qu'il en va de même du gouvernement ou cela dépend-il uniquement des employés?

M. BRYCE: En ce qui concerne la faculté de produire?

L'hon. M. ISNOR: Oui. Sauf erreur, vous songez uniquement au point de vue des employés.

M. BRYCE: Il est très difficile de se prononcer sur l'aptitude de production du service de l'État.

L'hon. M. ISNOR: Oui. A mon avis, votre comparaison n'est pas très juste.

L'hon. M. VIEN: En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de maintenir un rapport constant entre le chiffre des traitements versés par l'État et celui de la nation, car les affaires de la nation se multiplient et augmentent très rapidement et il appartient aux administrateurs d'apporter ici et là les restrictions qui s'imposent; au gouvernement, la situation est entièrement différente.

De fait, je me demandais si nous aurions le temps de revenir sur cette question au cours de notre enquête, monsieur le président. J'ignore si nous pourrions discuter avec les hauts fonctionnaires du gouvernement la question du nombre de services, de divisions, de directeurs de services dans chaque ministère, ainsi que l'utilité ou l'à-propos de comprimer cette expansion, de fusionner deux ou trois services. Pour y arriver, je ne voudrais pas qu'on destitue de leurs fonctions les titulaires actuels, mais je suis d'avis qu'on pourrait prévoir une meilleure coordination du service civil dans chaque ministère, en fusionnant les services, en nommant un seul directeur au lieu de deux ou trois, et des sous-directeurs ou des directeurs adjoints et des adjoints administratifs dans chaque service, de façon à diminuer les frais du service civil sans nuire aux titulaires actuels. Lorsqu'on abolirait un poste, on pourrait garder le titulaire en fonctions jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite et ainsi de suite. Je crois que nous en avons un bon exemple à Montréal. Ainsi, quand le gouvernement a mis en œuvre, il y a environ un an, son programme de diminution des fonctionnaires et des dépenses s'y rapportant, on a renvoyé un certain nombre d'hommes, trois ou quatre, cinq ou six ou peut-être davantage, dont les emplois étaient temporaires et journaliers pour la plupart. On m'a signalé le cas d'un fonctionnaire du ministère des Travaux publics qui travaillait comme nettoyeur dans divers édifices. Il était âgé de soixante-huit ans et occupait ce poste depuis trente ans. Il va sans dire que les fonctionnaires doivent prendre leur retraite au plus tard à soixante-cinq ans. Ce fonctionnaire n'avait droit à aucune pension, parce son emploi n'était pas permanent. On l'a donc mis à pied et il a dû émarger à l'assistance publique deux ans avant de pouvoir réclamer pour lui et son épouse la pension de vieillesse. J'affirme donc que nous n'avons guère épargné en renvoyant ainsi cinq ou six journaliers. Nous pourrions probablement économiser des millions de dollars grâce à une meilleure coordination des divers services ministériels, en comprimant l'organisation de façon qu'un seul directeur puisse accomplir le travail de deux ou trois. On pourrait quand même garder ces fonctionnaires. Il faudrait élaborer et mettre à point un programme dont l'application serait répartie sur cinq ou six ans. Au Sénat, environ 10 p. 100 des vacances résultent du décès ou de la démission des titulaires. Sauf erreur, au service civil, de 5 à 7 p. 100 des fonctionnaires prennent leur retraite chaque année en atteignant l'âge réglementaire. Si l'on appliquait un programme de ce genre, dans une dizaine d'années il y aurait une grande différence. Je me demandais si nous allions étudier cette question à un moment donné?

Le PRÉSIDENT: C'est un point très intéressant. J'espère qu'avant la fin de nos séances nous aurons eu des renseignements sur l'accroissement effectif de la production de denrées et de services survenu d'année en année. Nous ne devons pas nous leurrer au point de croire que l'inflation a grandement modifié l'ensemble de cette situation. Nous espérons obtenir les renseignements.

L'hon. M. HAIG: Avant d'aborder la prochaine rubrique, je propose que le Comité lève la séance.

Le Comité s'ajourne au lendemain jeudi 24 mai, à 11 h. 30 du matin.

1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour
l'année financière se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 5

SÉANCE DU 24 MAI 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN :

M. R. B. BRYCE, sous-ministre adjoint, ministère des Finances

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Farquhar	Hurtubise	Petten
Baird	Farris	Hushion	Pirie
Barbour	Ferland	Isnor	Reid
Beaubien	Fogo	King	Robertson
Bouffard	Golding	Lacasse	Roebuck
Buchanan	Gouin	Lambert	Ross
Burchill	Haig	McDonald	Taylor
Campbell	Hayden	McIntyre	Turgeon
Crerar	Horner	McKeen	Vaillancourt
Davies	Howard	McLean	Vien
DuTremblay	Howden	Moraud	Véniot
Euler	Hugessen	Paterson	Wilson
Fafard			

ORDRE DE RENVOI

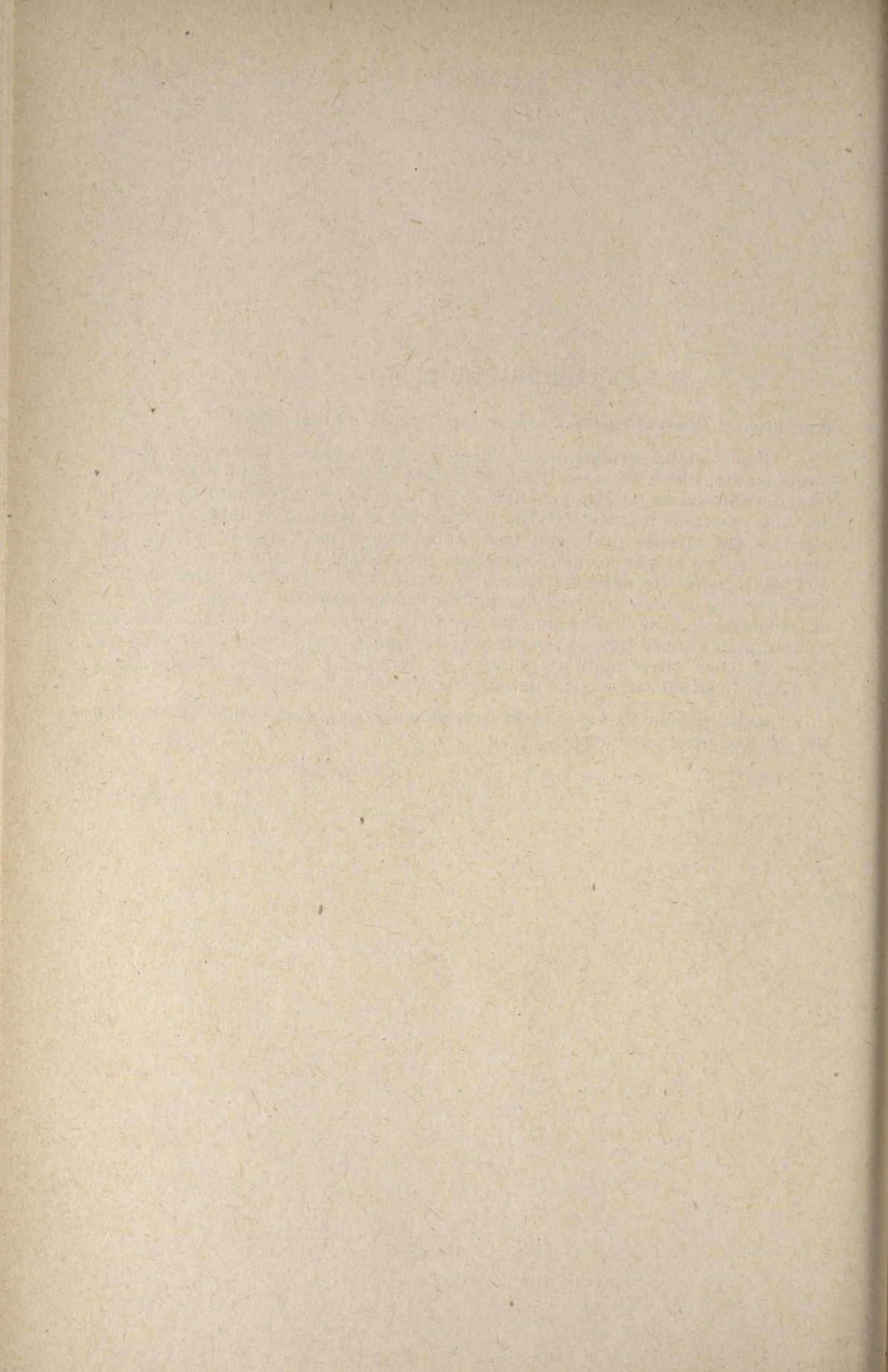
EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951 :

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

JEUDI, 24 mai, 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Barbour, Beaubien, Buchanan, Farquhar, Golding, Haig, Horner, Hugessen, Isnor, McLean, Petten, Reid, Taylor, Turgeon, Vien et Wilson—17.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

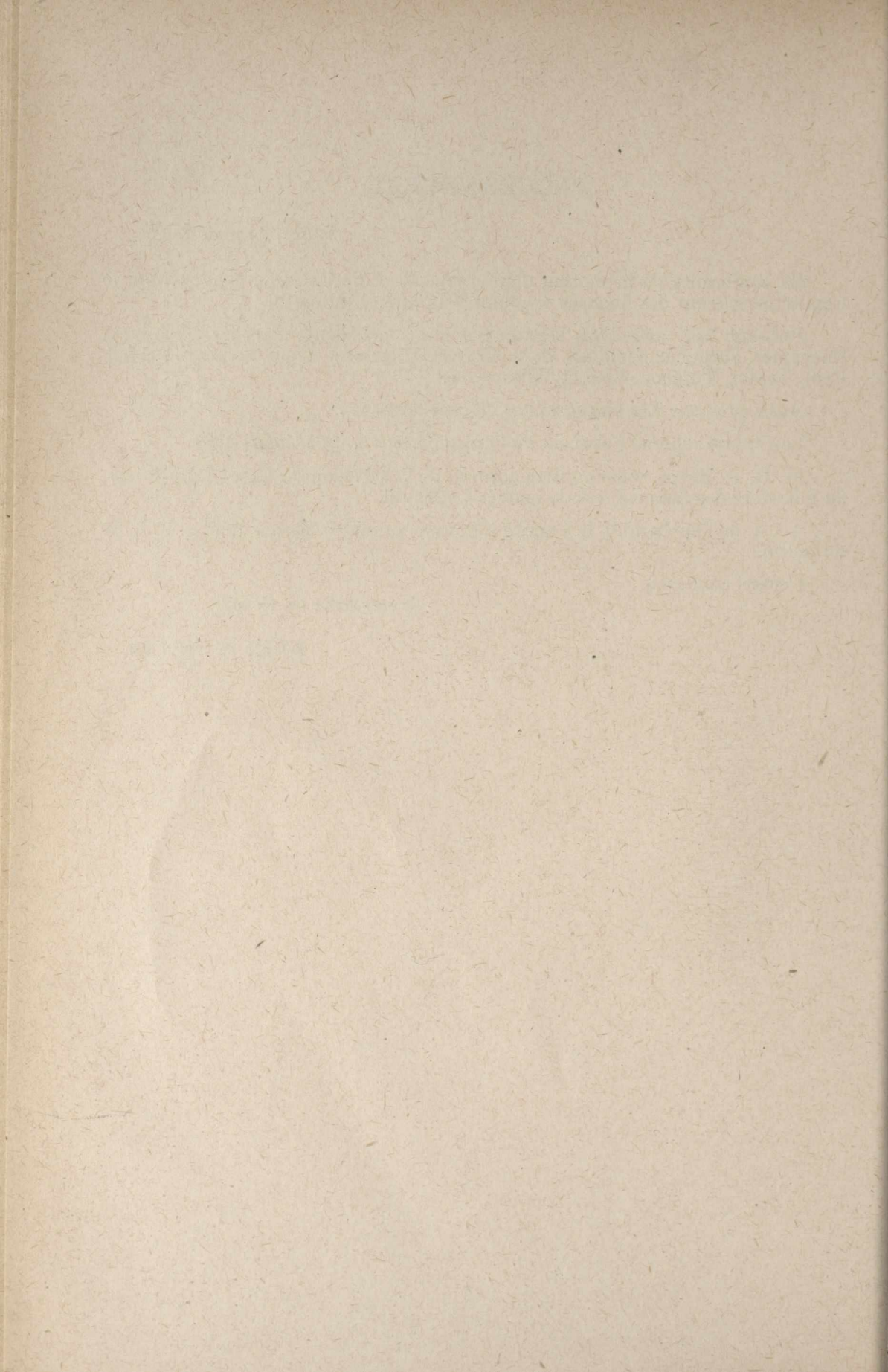
M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, de la Division du Conseil du Trésor, au ministère des finances, est de nouveau entendu.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 29 mai 1951, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, jeudi 24 mai 1951.

Le Comité permanent des Finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je vous invite au silence.

L'hon. M. REID: Avant que nous poursuivions l'étude du budget des dépenses j'aimerais dire quelques mots. Hier matin, j'ai formulé certaines critiques et j'ai posé quelques questions au sujet du Bureau fédéral de la statistique. Afin de corroborer mes remarques, je voudrais signaler au Comité quelques questions que posent les préposés au recensement. Je prie les membres du Comité de me dire s'ils jugent ces questions sensées. Question 20: "Quelle a été votre principale occupation au cours de la semaine se terminant le 2 juin 1951?". A mon avis, on ne pourrait poser de question plus ridicule au cours d'un recensement. En voici une autre: "Avez-vous accompli un travail pour lequel vous avez touché une rémunération ou un bénéfice?". Et une autre: "Combien d'heures avez-vous travaillé?".

Je signale au Comité que juste avant Pâques aucun membre du Parlement, y compris la Chambre des communes et le Sénat, n'a pu se procurer d'exemplaire de ce questionnaire envoyé à tous les préposés au recensement. Cependant, à mon arrivée chez moi, j'ai reçu de la Banque Royale du Canada une reproduction de toutes les questions qui seraient posées ainsi que tous les renseignements relatifs au recensement. On a refusé ces renseignements aux membres de la Chambre des communes et du Sénat. Je crois qu'il est temps que nous nous rendions compte de la haute main qu'exerce le Bureau fédéral de la statistique sur les questions, relevés et enquêtes. A notre prochaine réunion, je compte avoir sous la main les questions que pose un préposé au recensement qui visite mon voisinage pour la troisième fois et qui prétend qu'il doit revenir une quatrième fois. Je crois être doué d'une intelligence moyenne. A mon avis, ces questions sont tout à fait absurdes.

L'hon. M. HUGESSEN: La chose m'intéresse un peu, étant donné que j'étais en Angleterre le mois dernier. On procédait là-bas au recensement. Les gens critiquaient beaucoup les questions qu'on posait. Les préposés au recensement en Angleterre posaient plus de questions que les nôtres. Parmi les questions qui ont soulevé bien des protestations, je signale celle-ci: "Partagez-vous l'évier de la cuisine?". Au moins, nous n'en demandons pas tant.

L'hon. M. REID: Non, mais si nous n'y mettons pas un frein, je crains fort que nous en arrivions là.

Le PRÉSIDENT: Je suppose, sénateur Reid, que vous nous signalez la question à titre d'exemple de dépenses inutiles?

L'hon. M. REID: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Vos paroles sont consignées au compte rendu. Nous aborderons maintenant la rubrique 23. Au préalable, cependant, M. Bryce

a quelques renseignements au sujet d'une question qu'a posée le sénateur Haig, hier ou avant-hier. Vous ne voulez pas que ces renseignements soient consignés au compte rendu des délibérations, n'est-ce pas sénateur Haig ?

L'hon. M. HAIG: Non, il peut me les donner en mains propres. C'est tout ce que je désire.

M. BRYCE: J'ai ici une liste des immeubles que le ministère des Travaux publics loue à Winnipeg; on y indique l'étendue en pieds carrés, le taux au pied carré et le loyer annuel.

L'hon. M. HAIG: Je vous remercie beaucoup. Je ne tiens pas à ce qu'on insère ces renseignements au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Nous examinerons maintenant le poste 23, "Intérêts sur la dette publique, etc.". En douze ans, le montant est passé de 132 millions à 437 millions; ce dernier chiffre représente une augmentation d'environ 4 millions et demi sur celui de 1950-1951. Quels sont les autres éléments de dette, monsieur Bryce ?

M. BRYCE: Cela comprend les frais d'émission de nouvelles obligations, l'amortissement annuel des escomptes, primes et commissions et autres frais afférents au service de la dette publique.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ?

L'hon. M. REID: J'aimerais poser une question à M. Bryce. Sauf erreur, on prévoit une augmentation à l'égard de 1951-1952. Je croyais que le gouvernement avait adopté comme ligne de conduite d'obtenir le plus possible au moyen des impôts pour acquitter ses dépenses accrues et qu'une partie de notre dette avait été remboursée l'an dernier. S'il en est ainsi, pourquoi prévoit-on une augmentation du taux d'intérêt ?

M. BRYCE: Sénateur, si vous examinez le volume du budget des dépenses, à la page 17, vous constaterez que l'augmentation de l'intérêt n'a pas trait au reliquat de la dette fondée, mais à d'autres obligations, qui comprennent la caisse des rentes, la caisse de pension, divers fonds de fiducie et autres choses du genre qui augmentent graduellement. Par conséquent, l'augmentation de l'intérêt ne résulte pas des emprunts ordinaires, mais plutôt de l'accroissement de ces caisses de fiducie. En outre, dans l'autre partie de notre bilan, la valeur de divers biens de l'Etat augmente. Règle générale, ils ne rapportent pas un intérêt aussi élevé que celui qui est versé ici à l'égard de l'accumulation des fonds dans les caisses de pension, de fiducie et des rentes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ? Nous passerons au numéro 24, "Subventions et versements spéciaux aux provinces". Le chiffre était de 21 millions en 1938-1939; il atteint maintenant 115 millions.

L'hon. M. HAIG: Cela est prévu dans les accords.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que l'augmentation résulte presque entièrement des accords avec les provinces ?

M. BRYCE: Oui. Le chiffre comprend non seulement les subventions statutaires prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais les versements aux termes des accords relatifs à la location des domaines fiscaux.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose ?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant, le numéro 25, a trait aux "Versements d'allocations familiales".

L'hon. M. REID: A-t-on effectué récemment une enquête afin de savoir comment les bénéficiaires utilisent les allocations familiales? Nous sommes tous au courant du but que visent les allocations familiales, mais je pose la question étant donné ce qui se passe en Colombie-Britannique et peut-être aussi dans d'autres provinces. Bon nombre de nos commissions scolaires s'inquiètent de l'accroissement du nombre de jeunes garçons, et parfois de jeunes filles, qui font l'école buissonnière. Je songe surtout aux jeunes de quinze à dix-huit ans. Quand je voyage en voiture, j'en vois des groupes de deux ou trois qui cherchent à obtenir un tour sur les routes principales. Ils ne sont ni à l'école ni au travail. Cette population nomade de jeunes garçons et filles, qui devraient fréquenter l'école, pose un problème. Quand on a discuté la question, il y a quelque temps, un commissaire d'école a déclaré que ces jeunes n'aimaient guère fréquenter l'école parce qu'ils n'avaient pas suffisamment d'argent de poche.

J'ai remarqué à une nouvelle école supérieure un groupe de jeunes garçons, et parfois aussi de jeunes filles, qui fumaient des cigarettes et mangeaient des bonbons. On estime qu'il en coûte environ un dollar par jour pour garder ces jeunes à l'école. Aujourd'hui on envoie les jeunes à l'école qu'ils aient ou non l'aptitude pour bien réussir dans leurs études, à un âge où ils pourraient faire un travail utile à l'extérieur. Un homme m'a dit que les allocations familiales sont loin de suffire à fournir à leurs enfants toutes les cigarettes, eaux gazeuses et tous les bonbons qu'ils réclament. La tendance à dépenser de l'argent de cette façon semble s'accroître. Je me demande s'il ne serait pas opportun d'enquêter sur l'usage qu'on fait des allocations familiales. Il va sans dire que je ne prétends pas que l'on gaspille tout l'argent versé sous forme d'allocations familiales. Une bonne partie est utilisée afin de fournir de meilleurs vêtements et de meilleurs aliments aux enfants. Je signale cependant qu'on voit souvent des étudiants d'écoles supérieures dépenser à l'égard de cigarettes, eaux gazeuses et bonbons. N'importe quel dentiste peut dire que les eaux gazeuses sont nuisibles; il est certain toutefois qu'une bonne partie des allocations familiales sont dépensées de cette façon. Si je soulève la question, c'est que je me demande s'il est vrai, comme on l'affirme, que le manque d'argent pousse les enfants à faire l'école buissonnière.

L'hon. M. BARBOUR: Je crois que les allocations familiales sont versées à la mère et non aux enfants.

L'hon. M. REID: C'est exact.

L'hon. M. BARBOUR: La mère devrait être en mesure de régler les dépenses.

L'hon. M. REID: Sans doute bien des mères le font-elles, mais toutes ne peuvent exercer une surveillance appropriée sur la façon dont leurs enfants dépensent l'argent.

L'hon. M. GOLDING: Si un enfant ne fréquente pas l'école, l'allocation familiale à son égard peut être supprimée.

L'hon. M. BARBOUR: Elle l'est effectivement.

L'hon. M. GOLDING: C'est ce que je pensais.

L'hon. M. REID: Je me demande à quel point le ministère est sévère lorsqu'il s'agit de supprimer l'allocation dans les cas de ce genre.

L'hon. M. BARBOUR: Il est passablement sévère.

M. RRYCE: Je me demande si l'on s'attend à ce que je réponde au sénateur Reid.

L'hon. M. REID: Non. Je ne formulais qu'une proposition à l'intention des fonctionnaires du Conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Reid nous a signalé la chose et ses remarques sont consignées au compte rendu.

L'hon. M. HORNER: Comme le sénateur Reid, je suis d'avis que bien des jeunes dépensent beaucoup d'argent pour l'achat de cigarettes, d'eaux gazeuses et aussi de bière. On a beau affirmer que c'est la mère qui touche l'allocation familiale, dans la plupart des cas les jeunes qui fréquentent l'école supérieure disposent eux-mêmes de l'argent. Comme l'a signalé le sénateur Reid, en vertu du régime actuel les enfants continuent de fréquenter l'école même lorsqu'ils ne possèdent aucune aptitude spéciale, tandis que bon nombre d'entre eux se tireraient mieux d'affaires en travaillant.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de cette rubrique? Sinon, nous passerons au numéro 26, "Pensions de vieillesse et pension de cécité". Au cours de la période de douze ans, ce poste est passé de \$30,541,000 à \$111,350,000.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, nous devrions examiner soigneusement ce chiffre de 111 millions car nous ne reverrons jamais un crédit aussi bas à l'égard de la pension de vieillesse. C'est un chiffre digne d'un musée. Plus tard, les gens se diront sans doute que les sénateurs et les députés de 1951 étaient de vieilles cruches de considérer la somme de 111 millions comme fort élevée en ce qui concerne la pension de vieillesse. Avant longtemps on abaissera à 65 ans l'âge d'admissibilité des vieillards qui auront droit à la pension sans évaluation des ressources; plus tard, ce sera 60 ans. Dans un avenir assez rapproché, l'ensemble des versements relatifs à la pension atteindra un milliard.

L'hon. M. REID: A l'avenir, il faudrait donner à cette rubrique le nouveau titre suivant: "Pensions de vieillesse et bonis aux gens à l'aise".

L'hon. M. HAIG: L'an prochain les pensions coûteront 400 millions au pays, mais avant bien longtemps ce montant nous semblera insignifiant quand les versements atteindront quelques milliards.

L'hon. M. REID: Je me souviens que l'honorable M. Dunning faisait une sainte colère à la Chambre des communes et levait les bras au ciel lorsqu'il s'agissait de dépenser 75 millions: il demandait comment on pouvait jamais songer à prélever ce montant. Il était tellement énervé qu'il en tremblait.

Le PRÉSIDENT: Il y a toujours une compensation, sénateur Haig, car vous toucherez vous-même la pension de vieillesse.

L'hon. M. HAIG: Mais je devrai acquitter l'impôt sur le revenu à cet égard. Quand j'étais jeune, je n'ai jamais songé qu'un jour je pourrais toucher une pension de vieillesse. Je pensais qu'il me faudrait économiser pour mes vieux jours. Je ne m'attendais pas à devenir sénateur et à occuper un poste public. Je me suis donc efforcé d'épargner pour l'avenir. Malheureusement j'ai encore cet argent qui m'assure un revenu imposable. Par conséquent, les \$480 que le pays me versera sous forme de pension ne me seront guère utiles.

Le PRÉSIDENT: L'épargne est maintenant considérée comme démodée.

L'hon. M. HAIG: Je m'en rends compte.

L'hon. M. HUGESSEN: La pension vous permettra d'acheter des cigarettes et des eaux gazeuses.

L'hon. M. HAIG: Je ne fume pas et je ne bois pas d'eaux gazeuses.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous pourrez utiliser l'argent pour régaler vos amis.

L'hon. M. HAIG: Ils sont plus à l'aise que moi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, pourriez-vous nous indiquer quelle partie de cette somme est affectée à la pension de cécité ?

M. BRYCE: Je regrette, mais je n'ai pas le renseignement sous la main. Le montant atteint quelques millions. (Ajouté plus tard: quatre millions environ).

L'hon. M. HAIG: Nous ne nous opposons pas à ces pensions.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de la rubrique 26 ?

L'hon. M. HAIG: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Alors nous passerons au numéro 27, "Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements prévus par la loi de pension".

L'hon. M. HAIG: Nous ne pouvons rien faire au sujet de ce poste.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bryce, pourriez-vous nous donner quelques mots d'explication au sujet de ce poste ? Comprend-il les allocations aux anciens combattants ?

M. BRYCE: Non, monsieur. Durant la guerre ou immédiatement après, on a adopté deux ou trois arrêtés en conseil qui autorisaient le versement d'une pension à certaines personnes autres que celles qui sont directement visées par la loi de la pension. J'oublie les détails à ce sujet. Je crois, cependant, qu'ils visaient les veuves d'employés de l'Etat tués au cours d'envolées non régulières, et d'autres cas spéciaux. Ce poste ne comprend qu'un important crédit, le numéro 546 du budget des dépenses, où les détails sont indiqués.

L'hon. M. REID: Le maximum a-t-il été atteint en 1949-1950 ? Le montant diminuera-t-il à compter de maintenant ? Je constate que les chiffres de 1950-1951 et de 1951-1952 sont moins élevés. C'est en 1949-1950 que le montant était le plus élevé. Je me demande si c'était l'année où l'on a atteint le maximum.

M. BRYCE: Je puis vérifier dans un instant.

L'hon. M. HAIG: Le Comité a entendu le sous-ministre, il y a quelques années. Il nous a dit que c'était l'année où le chiffre serait le plus élevé et qu'il diminuerait par la suite. Il a cité des chiffres pour le démontrer.

M. BRYCE: Sénateur, c'est en 1948-1949 qu'on a atteint le chiffre le plus élevé à l'égard des pensions. Cette année-là, le montant s'y rapportant s'élevait à 103 millions de dollars, comme on l'indiquait à la page 97 des documents accompagnant le budget.

Le PRÉSIDENT: Et ce montant a eu tendance à diminuer graduellement ?

M. BRYCE: Oui, très peu.

L'hon. M. HUGESSEN: D'environ deux millions par année.

L'hon. M. HAIG: C'est ce que le sous-ministre nous a dit en 1948 ou 1949 quand il a témoigné devant notre Comité. Maintenant, le montant s'accroîtra peut-être à la suite du conflit coréen.

Le PRÉSIDENT: Peut-être bien.

L'hon. M. HAIG: Mais pas de beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Nous abordons maintenant le numéro 28, "Autres versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge". Monsieur Bryce, comment établissez-vous la différence entre les postes 27 et 28 ?

M. BRYCE: Nous les avons séparés, monsieur, parce que le poste 27 est le plus important et le plus précis de ces montants; de plus, c'est le plus permanent.

Quant au numéro 28, le poste le plus important a trait aux allocations aux anciens combattants; on peut en trouver les détails dans les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Parmi les autres postes importants, signalons les allocations hospitalières, les prestations de réadaptation consécutives à la libération, au montant de \$6,400,000, et les crédits de réadaptation qui s'élèvent à 15 millions pour l'année courante.

Le PRÉSIDENT: Ces deux derniers postes résultent de la dernière guerre.

M. BRYCE: Oui, monsieur; ce sont les crédits de réadaptation relatifs à la dernière guerre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous les chiffres relatifs aux sommes versées sous forme d'allocations aux anciens combattants ?

M. BRYCE: Le budget des dépenses comporte à ce sujet un crédit de \$26,585,000. Vous savez sans doute qu'il y a, en plus, la somme de \$850,000 destinée à un fonds de secours où l'on puise pour ajouter aux allocations aux anciens combattants dans certaines circonstances.

L'hon. M. HUGESSEN: Je suppose que le poste 28 comprendrait aussi la formation universitaire et autres choses semblables ?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Bien entendu, les dépenses à ce sujet diminuent.

L'hon. M. HUGESSEN: Oui.

L'hon. M. HAIG: Nous en sommes à peu près à la dernière année.

L'hon. M. VIEN: Comment se répartissent les dépenses entre les anciens combattants de la première guerre et ceux de la seconde ?

M. BRYCE: Les crédits ne l'indiquent pas. Sauf erreur, par le passé on a établi une distinction dans les comptes publics à l'égard de la pension. Naturellement, on verse très peu d'allocations aux anciens combattants, sauf aux ex-militaires de la première Grande Guerre qui ne touchent d'ailleurs à peu près rien sous forme de crédits de réadaptation.

L'hon. M. ISNOR: Je crois que la proportion est de 24 à 1.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de la rubrique 28 ?

L'hon. M. REID: J'aimerais interroger M. Bryce au sujet des décisions du Conseil du Trésor sur les questions qui lui sont déférées par les divers chefs de services. Ces questions sont-elles étudiées par un fonctionnaire particulier ou par l'ensemble du Conseil du Trésor ?

M. BRYCE: Lorsque le Conseil du Trésor rend une décision, il a habituellement été saisi préalablement de la question; cependant, avant de l'examiner, le Conseil demande au personnel d'obtenir la documentation nécessaire et d'en préparer une sorte de résumé, afin qu'il puisse statuer rapidement. La difficulté résulte du grand nombre de questions administratives de ce genre et du besoin de séparer les questions de routine des plus importantes.

L'hon. M. REID: Je songeais à une décision qu'on a apparemment rendue aux termes de la loi d'établissement de soldats. Je m'y suis opposé à ce moment-là et je m'y oppose encore. Le directeur m'a dit qu'il était impuissant parce que le Conseil du Trésor s'était prononcé sur la question. Je soutiens encore qu'on a vu dans la loi une disposition qu'elle ne renferme pas. C'est pourquoi je me demandais s'il s'agissait d'une décision d'un seul fonctionnaire ou de l'ensemble du Conseil du Trésor.

M. BRYCE: Dans les cas de ce genre, je puis vous assurer que les ministres examinent la question attentivement.

Le PRÉSIDENT: Poste 29, Contribution du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage. Je ne crois pas que cela exige beaucoup d'explications.

L'hon. M. HAIG: Non, nous n'y pouvons rien.

L'hon. M. REID: Quelle partie de la contribution le gouvernement acquitte-t-il ?

M. BRYCE: Je crois que c'est 20 p. 100 du total. L'an dernier on a apporté quelques modifications d'ordre secondaire qui ont altéré le caractère simple de l'ancienne fraction. La contribution est d'environ 20 p. 100.

L'hon. M. REID: Quels employés sont visés par l'assurance-chômage ?

M. BRYCE: Il y en a des millions

L'hon. M. REID: Dans chaque province ?

M. BRYCE: Oui, dans chaque province. Il existe une liste très complète qui définit les emplois.

L'hon. M. HUGESSEN: Sauf erreur, environ 3 millions et demi d'employés contribuent à la caisse.

L'hon. M. HAIG: Un grand nombre se sont fait attraper, car ils ne toucheront jamais de prestations. Je songe aux étudiants en droit, aux jeunes employés de banque et autres, qui n'ont aucun espoir de toucher de prestations.

Le PRÉSIDENT: De toute façon, cela représente environ 20 p. 100. Si je ne m'abuse, en plus de cette contribution, le gouvernement fournit les rouages administratifs nécessaires à l'application de la loi ?

M. BRYCE: Oui. Les frais d'administration sont répartis, bien entendu, sous d'autres rubriques.

Le PRÉSIDENT: Ils sont inscrits sous d'autres rubriques, mais ces frais d'administration s'ajoutent à la contribution.

M. BRYCE: Je puis vous indiquer le montant des frais d'administration.

Le PRÉSIDENT: Il serait intéressant d'obtenir le renseignement.

M. BRYCE: Ces frais s'élèvent à quelque 24 millions pour l'année courante.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment se comparent-ils à ceux de l'an dernier ?

M. BRYCE: L'an dernier, les frais d'administration s'élevaient à environ 22.4 millions; l'augmentation cette année est d'environ un million et demi. Il faut aussi tenir compte des crédits supplémentaires à la fin de l'année dernière, mais je ne crois pas qu'on y ait ajouté de somme importante, monsieur.

Le PRÉSIDENT: De toute façon, les frais d'administration et la contribution du gouvernement dépassent 50 millions par année ?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ?

L'hon. M. REID: Le gouvernement oblige-t-il les sténographes, commis et autres fonctionnaires du genre à contribuer à la caisse d'assurance-chômage ?

M. BRYCE: Sauf erreur, les fonctionnaires temporaires . . .

L'hon. M. REID: Je me demande si les fonctionnaires permanents sont assujettis à l'assurance-chômage ?

L'hon. M. BRYCE: Les règlements de la Commission d'assurance-chômage indiquent quels fonctionnaires doivent contribuer à la caisse. En général, je crois que les fonctionnaires temporaires sont assujettis à l'assurance-chômage tant qu'ils ne sont pas au service de l'État depuis un certain nombre d'années, ce qui permet de supposer qu'ils continueront indéfiniment à travailler pour le gouvernement. La question de savoir quand on doit exempter un fonctionnaire temporaire de l'assurance-chômage a été très controversée, je crois.

L'hon. M. REID: Par exemple, vous n'êtes pas visé par l'assurance-chômage.

M. BRYCE: Non, car je suis permanent.

L'hon. M. REID: Vous êtes classé comme fonctionnaire permanent ?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. REID: Et les fonctionnaires permanents ne sont pas assujettis à l'assurance-chômage ?

M. BRYCE: Oui. En outre, on tient compte du traitement. Un fonctionnaire dont le traitement dépasse un certain montant n'est pas visé.

L'hon. M. HAIG: \$4,000.

M. BRYCE: Ceux qui touchent plus de \$4,000 par année sont exclus.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons maintenant passer à la rubrique 30, subventions générales à l'hygiène. Le chiffre est le même que l'an dernier.

L'hon. M. GOLDING: Oui, mais il y a une forte réduction comparativement à 1949-1950.

M. BRYCE: Il n'y a réduction qu'au budget, car de fait les dépenses ont augmenté. Quand on a constaté que les dépenses étaient restreintes par des considérations d'ordre pratique, le gouvernement a jugé qu'il n'avait pas à voter le montant global qu'on pourrait théoriquement affecter aux subventions. Le chiffre de 25 millions représente en quelque sorte le maximum que le gouvernement estime pouvoir affecter aux subventions.

L'hon. M. VIEN: Connaissez-vous le chiffre exact des dépenses ?

M. BRYCE: J'ai ici le montant pour l'année la plus récente à l'égard de laquelle les chiffres sont disponibles. Durant l'année financière 1949-1950 on a dépensé \$15,716,000; pendant la dernière année financière qui vient de se terminer, soit 1950-1951, les dépenses estimatives s'élèvent à \$22.3 millions. Par conséquent, les 25 millions prévus au budget des dépenses permettent de dépenser un peu plus que l'an dernier. Je regardais afin de savoir si le budget renfermait une prévision plus récente à l'égard du montant global.

L'hon. M. VIEN: A quelle page ?

M. BRYCE: A la page 97 de la brochure relative au budget vous constaterez qu'à ce moment-là on prévoyait une dépense de \$19,300,000 à l'égard des subventions générales à l'hygiène. Ce chiffre apparaît vers la 8e ligne de la colonne de droite. Ces prévisions ont été établies quelques mois plus tard que le chiffre qui figure au livre du budget des dépenses.

L'hon. M. REID: Ne croyez-vous pas que les autres subventions au montant de quelque \$250,000 devraient être incluses dans ce poste relatif aux "subventions générales à l'hygiène ?" Je songe aux subventions aux organismes de santé,—le Conseil canadien d'hygiène mentale, à la Ligue canadienne de la santé,—et à toutes les subventions diverses qui figurent au tableau des prévisions, dont le montant dépasse 25 millions, poste 283, 25 millions à l'égard des subventions générales à la santé. Ces subventions ne devraient-elles pas être incluses dans

la rubrique relative aux subventions générales à l'hygiène, car en somme elles ont trait à l'hygiène ?

M. BRYCE: En effet. La seule raison pour laquelle nous avons inséré ces catégories spéciales à part c'est à cause de l'importance de ces postes, qui sont si élevés qu'ils encombreraient les catégories générales que le Comité a examinées, les numéros 1 à 22. Les petites subventions aux autres organismes sont incluses dans le poste 20 "Allocations et subventions", au compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si nous insérions les 25 millions relatifs aux subventions générales à l'égard de l'hygiène versées aux provinces dans la colonne 20, ils encombreraient tellement tous les autres postes qu'il serait beaucoup plus difficile d'établir une comparaison. C'est pourquoi nous les avons insérés ici.

Le PRÉSIDENT: La rubrique suivante devrait faire l'objet de bien des commentaires: "Contributions à l'aménagement de la route transcanadienne".

L'hon. M. GOLDING: Moins cette année que l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Cette année on prévoit des contributions de 15 millions.

L'hon. M. VIEN: Comparativement à 20 millions. Quelle partie des 20 millions a-t-on effectivement dépensée ?

L'hon. M. HAIG: Très peu. On n'en dépensera guère cette année également.

M. BRYCE: J'ai les renseignements dans le détail des postes. On a effectivement dépensé beaucoup moins que le montant prévu au budget.

L'hon. M. VIEN: Et la somme non dépensée devient périmée, n'est-ce pas ?

M. BRYCE: Non, monsieur. Cette contribution est une dépense statutaire; la somme inscrite au budget des dépenses n'est qu'une approximation.

L'hon. M. VIEN: Mais le Parlement vote l'argent au moyen de résolutions ?

M. BRYCE: Non, monsieur. Le Parlement a déjà autorisé cette dépense en adoptant une loi à cet égard.

L'hon. M. VIEN: En effet, mais la somme inutilisée des crédits votés par le Parlement au moyen de résolutions ne devient-elle pas périmée si on ne l'emploie pas ?

M. BRYCE: Non. L'autorisation du Parlement est uniquement sous forme de loi; elle ne devient pas périmée, mais elle vaut pour sept ans.

Le PRÉSIDENT: Combien a-t-on dépensé l'an dernier à l'égard de la route transcanadienne ?

M. BRYCE: On n'a rien dépensé en 1949-1950, bien entendu. Jusqu'au 31 janvier 1951,—soit il y a environ trois mois,—on avait dépensé \$1,605,000. Au cours du reste de l'année financière, soit jusqu'à la fin de cette année-là, les dépenses prévues étaient de \$6,300,000, portant à 8 millions le total relatif à l'année financière terminée. C'était peut-être là une approximation plutôt optimiste du nombre de comptes qui seront reçus; vous remarquerez dans les crédits qu'une partie de la somme est à voter de nouveau. On estime à 12 millions les dépenses relatives aux tronçons de la route qui devaient être aménagés et payés l'an dernier.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il faut voter de nouveau ces fonds ?

M. BRYCE: De fait, c'est réellement un crédit statutaire, mais nous avons cru qu'il serait plus clair de le désigner de cette façon afin d'indiquer qu'à même le montant de 15 millions, la somme de 12 millions vise les tronçons dont on a projeté l'aménagement l'an dernier et où on exécute les travaux.

L'hon. M. VIEN: Peut-on trouver quelque part une description des travaux en cours? Ce que je voudrais savoir c'est comment on a dépensé cet argent. Combien a-t-on affecté aux travaux et combien à d'autres choses?

M. BRYCE: Vous savez sans doute que la loi autorisait le paiement de certaines sommes aux provinces à l'égard de travaux effectués antérieurement, c'est-à-dire en ce qui concerne les parties de la route aménagées plus tôt. Je regrette, mais je ne puis vous fournir les chiffres à ce sujet.

L'hon. M. VIEN: Peut-on les trouver quelque part dans les documents publics?

M. BRYCE: Ils figureront aux comptes publics quand le volume sera publié. D'ici là, cependant, je suis d'avis qu'il suffirait d'inscrire une question au feuilleton, ou quelque chose du genre, afin d'obtenir du ministère intéressé la répartition de ces versements en diverses catégories.

L'hon. M. VIEN: Les travaux d'aménagement de la route sont-ils exécutés sous la surveillance des autorités fédérales ou les travaux sont-ils effectués par les gouvernements provinciaux?

L'hon. M. HAIG: Je puis répondre à la question. Les gouvernements provinciaux exécutent les travaux; le gouvernement fédéral nomme des inspecteurs et des ingénieurs qui s'occupent de chaque division. Il y en a un au Manitoba, un en Saskatchewan et un en Alberta. On les a nommés il y a environ un an. Je suppose qu'on procède de même dans les autres régions du Canada.

L'hon. M. REID: Il serait intéressant de savoir si des gouvernements provinciaux ont obtenu de l'argent à l'égard de routes déjà construites sans entreprendre d'eux-mêmes l'aménagement de tronçons inachevés de la route transcanadienne.

M. BRYCE: Je crois que la loi et les ententes prescrivent que les provinces ne peuvent obtenir d'indemnités à l'égard des travaux déjà accomplis que d'après une certaine proportion des nouveaux travaux qu'elles entreprennent.

L'hon. M. VIEN: Y a-t-il quelque part une carte du tracé de la route transcanadienne ainsi que des devis relatifs à son aménagement?

M. BRYCE: On a tracé des cartes à diverses étapes. Si je ne m'abuse, il appartenait aux gouvernements provinciaux de décider de l'endroit où passeraient certaines parties de la route. Il se peut que certains gouvernements n'aient pas encore pris de décision à ce sujet.

L'hon. M. BEAUBIEN: Bien des décisions n'ont pas encore été prises.

M. BRYCE: Je ne saurais vous dire où en sont rendus ces décisions.

L'hon. M. VIEN: De quel ministère la question relève-t-elle?

M. BRYCE: Je crois que c'est M. Wardle, du ministère des Ressources et du Développement économique, qui s'en occupe.

L'hon. M. VIEN: Merci.

L'hon. M. HORNER: Avant d'affecter d'autres fonds à la route transcanadienne, nous devrions, il me semble, prendre une décision au sujet des camions et des services d'autobus qui pourront utiliser la route. Les autobus pourraient enlever bien des voyageurs aux chemins de fer et les camions, les priver du transport des marchandises, ce qui entraînerait l'augmentation de notre tarif ferroviaire. Par ailleurs, il n'existe aucune bonne route allant du nord au sud. Exigera-t-on un droit quelconque pour l'usage de la route? Permettra-t-on aux énormes camions d'encombrer la route de Vancouver à Halifax?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de ce poste ?

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est une question qui touche les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. REID: Il est vrai que ce sont les gouvernements provinciaux qui s'en occupent, mais je ne crois pas que nous puissions fermer les yeux tout en contribuant 50 p. 100 des frais d'aménagement et d'entretien de la route transcanadienne. Les États-Unis possèdent de magnifiques routes, mais on constate outre-frontière que les camions de 50 tonnes les endommagent. Si la chose se produit au Canada, le gouvernement fédéral devra assumer les frais d'entretien des routes.

L'hon. M. BEAUBIEN: On ne peut empiéter sur les prérogatives provinciales en décrétant le genre de véhicules qui pourront circuler sur la route transcanadienne dans les diverses provinces.

L'hon. M. VIEN: A mon avis, M. Bryce nous a fourni tous les renseignements que nous pouvons raisonnablement lui demander. Pour ce qui est de la ligne de conduite du ministère, M. Bryce a signalé que c'est au ministre des Ressources et du Développement économique qu'il incombe d'appliquer le programme de gouvernement fédéral. Si l'occasion se présente plus tard, nous pourrions demander au ministre ou au sous-ministre de ce service de nous expliquer comment on procède et quelles garanties on fournit à cet égard.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur Bryce, pour ce qui est de l'entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de l'aménagement de ces routes, a-t-on décidé qui s'occupera plus tard de leur entretien ?

M. BRYCE: Je ne le pense pas.

L'hon. M. GOLDING: C'est ce que je croyais.

M. BRYCE: Sauf erreur, elles n'ont trait qu'aux immobilisations.

L'hon. M. GOLDING: Oui.

M. BRYCE: Ce sont les provinces qui s'occuperont de l'entretien des routes.

L'hon. M. HAIG: On demandera au gouvernement fédéral d'assurer l'entretien des routes; c'est aussi certain que le soleil se couchera demain.

L'hon. M. GOLDING: Mais jusqu'ici on ne s'est pas entendu au sujet de l'entretien de la route ?

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. HAIG: Mettons que le gouvernement manitobain adopte une loi interdisant aux camions de plus de deux tonnes de circuler sur la route transcanadienne au Manitoba. Que fera un camion de ce poids qui se rend de l'Ontario à la Saskatchewan ?

L'hon. M. BEAUBIEN: Il enfreindra les lois provinciales du Manitoba s'il traverse cette province.

L'hon. M. GOLDING: Il existe des lois semblables en Ontario aussi.

L'hon. M. HAIG: Ils feront concurrence aux chemins de fer; quiconque achète un permis pour sa propre voiture s'en ressentira. L'autre jour j'ai fait le trajet de Montréal à Ottawa par la route n° 17. J'étais fort inquiet de voir des autobus de cinq ou six tonnes passer à côté de nous à grande vitesse.

L'hon. M. VIEN: Ils ont cinquante pieds de longueur.

L'hon. M. HAIG: J'avais une voiture neuve et nous ne filions qu'à quarante milles à l'heure; quand ces autobus nous dépassaient on aurait dit que nous étions arrêtés.

Le PRÉSIDENT: Je signale au Comité que nous n'avancerons guère en discutant cette question. Je crois que la proposition du sénateur Vien a du bon. Si nous en avons l'occasion, nous pourrions plus tard obtenir plus de précisions à ce sujet.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je voulais seulement tirer les choses au clair: c'est la seule raison pour laquelle je suis intervenu

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous maintenant à la rubrique 32: "Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)". Il y a douze ans ce poste s'élevait à 15 millions, tandis que l'an dernier il atteignait 36 millions, soit une augmentation de quelque 3 millions sur l'année précédente. Je suppose qu'on peut se dispenser de commentaires à ce sujet.

L'hon. M. HAIG: Je ne voudrais faire qu'une remarque. Je tiens à remercier le ministère des Postes du bon service qu'il fournit pour le transport du courrier du Manitoba à Ottawa

Le PRÉSIDENT: Je crois que le compliment est bien mérité. Y a-t-il autre chose au sujet du poste 32 ?

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Bryce, avez-vous quelque compétence dans ce domaine ou encore les autorités postales s'adresseraient-elles à vous à l'égard des augmentations qu'elles se proposent d'apporter au tarif relatif aux journaux, comme le mentionnait le ministre des Postes dans sa récente déclaration ?

L'hon. M. HAIG: C'est une question de ligne de conduite.

M. BRYCE: Normalement le Cabinet étudie les mesures de ce genre; il va sans dire que le ministre des Finances aime aussi les examiner. Il m'a demandé d'étudier l'aspect financier du projet de loi relatif aux postes.

L'hon. M. ISNOR: Alors vous seriez saisi de la question et vous auriez l'occasion de décider si les journaux destinés aux lecteurs ruraux par comparaison aux hebdomadaires . . .

Une voix: Oh! alors.

L'hon. M. ISNOR: Laissez le témoin répondre à la question.

M. BRYCE: Les fonctionnaires du ministère ne se prononcent pas sur des questions de ce genre. Les fonctionnaires du ministère fournissent seulement à leur ministre les renseignements et les conseils qu'il leur demande.

L'hon. M. ISNOR: Je vois; vous n'allez pas plus loin. Vous n'êtes pas en mesure de signaler que les augmentations du tarif postal à l'égard des journaux frappent injustement les régions rurales ?

M. BRYCE: Non, monsieur.

L'hon. M. BEAUBIEN: Le revenu du ministère des Postes suffit-il passablement aux dépenses ?

M. BRYCE: En général, oui. Cependant, il peut se produire chaque année un léger écart dans un sens ou dans l'autre.

Le PRÉSIDENT: Bien qu'il transporte plusieurs tonnes de courrier en franchise ?

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. GOLDING: Dans quelle situation se trouve-t-il après avoir acquitté le loyer de ses immeubles et ainsi de suite ?

M. BRYCE: Sauf erreur, l'an dernier, le ministère, dont la valeur des entreprises atteint environ 90 millions, a accusé un léger déficit de quelques millions.

Le ministère des Postes s'efforce de réaliser un revenu suffisant pour compenser ses dépenses. Il est vrai que la valeur de location des édifices qu'il occupe atteint peut-être 5, 6 ou 7 millions de dollars; d'autre part, il assure aux divers ministères, aux députés et sénateurs des services qui valent bien aussi quelques millions.

L'hon. M. HAIG: En effet.

M. BRYCE: Si l'on établissait des comptes et si l'on exigeait un loyer à l'égard des immeubles qu'il occupe, mais si d'autre part il exigeait à son tour une rémunération des services de l'Etat, au moins, à l'égard de tout le courrier qu'il transporte pour leur compte, les calculs définitifs ne seraient guère modifiés croyons-nous. Le ministère des Finances estime que cette façon de procéder fournirait toutefois au Parlement et à la population une meilleure idée de la situation.

L'hon. M. VIEN: Les bureaux de poste sont des édifices publics administrés par le ministère des Travaux publics ?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. VIEN: Le ministère des Postes loue-t-il ces immeubles ?

M. BRYCE: Non, monsieur.

L'hon. M. VIEN: Il les fournit gratuitement ?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. VIEN: Par conséquent, les frais d'entretien des immeubles du service postal sont indiqués au compte du ministère des Travaux publics à la rubrique "Édifices publics" ?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Je crois, cependant, que le ministère acquitte à même son revenu les frais d'entretien des petits bureaux de poste.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, un maître de poste d'un bureau à commission, qui touche une commission à l'égard des timbres et mandats, verrait lui-même au chauffage de ses locaux, je suppose ?

L'hon. M. VIEN: Pas toujours.

M. BRYCE: J'hésite à généraliser, monsieur le président, car je pense qu'il y a certaines différences quant aux détails.

L'hon. M. VIEN: A Montréal, et je suppose qu'il en va de même à Toronto et ailleurs, on permet à certains particuliers de vendre des timbres. Ces personnes touchent une commission calculée d'après le volume de leurs ventes.

Le PRÉSIDENT: Je songeais à un bureau de poste d'un petit village qui compte environ cinquante habitants. Le maître de poste d'un tel bureau ne touche habituellement pas de salaire, mais on lui verse une commission fondée sur ses ventes de timbres et de mandats. C'est sûrement lui-même qui fournit le local nécessaire et qui le chauffe.

L'hon. M. BEAUBIEN: On lui verse un certain loyer.

L'hon. M. HAIG: On en verse à certains, mais pas à tous.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Bryce ? Si j'ai bien saisi, vous avez dit, monsieur Bryce, que le ministère des Postes, à l'exception de l'an dernier où il a accusé un léger déficit, accuse un surplus d'exploitation depuis un certain nombre d'années ?

M. BRYCE: J'hésite à me prononcer trop catégoriquement sans examiner les chiffres. On constatera à la page 328 du budget principal que le revenu net du

ministère des Postes prévu à l'égard de l'année 1950-1951 est de 89 millions. Cette année-là, l'ensemble des crédits affectés au ministère des Postes était de 87.6 millions. Il y avait, en outre, cependant, des crédits supplémentaires à la fin de l'année, surtout pour compenser, je crois, l'accroissement des frais relatifs au transport du courrier par chemin de fer. Ces crédits s'élevaient à 5 millions, si j'ai bonne mémoire. Par conséquent, l'ensemble des crédits atteignait 92.6 millions, tandis que le revenu prévu s'élevait à 89 millions.

L'hon. M. ISNOR: En tenant compte de ces chiffres, à combien s'élèverait le déficit ?

M. BRYCE: Le déficit serait d'un peu plus de 3 millions.

L'hon. M. REID: Le tableau que nous avons sous les yeux comporte quatre colonnes: une à l'égard de 1938-1939; une autre vise 1949-1950, une troisième, 1950-1951 et la quatrième, 1951-1952. Les chiffres indiqués à l'égard de 1951-1952 ne sont, bien entendu, qu'une approximation. Les chiffres relatifs à 1950-1951 représentent-ils l'ensemble des dépenses cette année-là, y compris les millions prévus dans le budget supplémentaire, ou seulement l'ensemble des montants figurant au budget principal de l'année en question? Je me demande si nous pouvons établir une comparaison assez juste entre ces deux années.

M. BRYCE: Les chiffres relatifs à 1950-1951 représentent les dépenses prévues au cours de cette année-là, à l'exception du budget supplémentaire final présenté à la fin de mars. Je dois ajouter que j'ai toujours beaucoup de peine à expliquer aux journalistes qu'on s'efforce d'inclure dans le budget principal toutes les dépenses qu'on se propose d'effectuer au moment où le budget des dépenses est déposé; rien n'est délibérément ou sciemment remis jusqu'à la présentation du budget supplémentaire. Dans la mesure où les crédits supplémentaires de l'année précédente ont trait à de nouveaux projets, de nouveaux programmes, de nouvelles lignes de conduite et ainsi de suite, ces frais sont inclus dans le budget principal de l'année suivante. Toutefois, l'expérience a démontré qu'il est nécessaire, vers la fin de chaque session, de présenter un budget supplémentaire qui vise toutes les dépenses à l'égard desquelles on n'avait encore pris aucune décision lors de la présentation du budget principal. J'ajoute qu'on a l'habitude de voter à la fin de l'année financière les crédits nécessaires pour combler le déficit du National-Canadien et d'Air-Canada. Il va sans dire qu'ils ne sont pas inclus dans les chiffres relatifs à 1950-1951 et 1951-1952, qui figurent au présent tableau.

L'hon. M. REID: Le montant global indiqué ici pour l'année 1950-1951 est de \$1,957,972,000 et de \$1,992,704,000 pour l'année 1951-1952. A première vue, on dirait que les dépenses sont moins élevées cette année; cependant, nous ne pouvons confirmer cette impression sans connaître le montant du budget supplémentaire. Quand tous les chiffres seront inclus, il pourrait y avoir augmentation cette année ?

M. BRYCE: C'est fort possible.

L'hon. M. REID: Il faut en prendre bonne note. Les chiffres que nous avons sous les yeux ne représentent pas nécessairement une diminution, car nous ne pouvons le savoir tant que nous n'aurons pas été saisis du budget supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: En effet. Nous abordons maintenant le poste 33 qui a trait aux déficits relatifs aux entreprises de l'État.

L'hon. M. HAIG: Veuillez nous dire en quoi ils consistent.

L'hon. M. REID: Le poste comprend Radio-Canada.

M. BRYCE: Cette rubrique comprend les déficits subis en raison de l'exploitation du chemin de fer de la baie d'Hudson, du réseau de communications du

Nord-Ouest, du service de transbordement et des ports terminus de l'Île du Prince-Edouard, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, du port de Churchill et de la Société Radio-Canada, lorsque nous sommes appelés à combler son déficit. Pour ce qui est des années antérieures à 1950-1951, les chiffres indiqués au tableau comprennent le déficit du National-Canadien et d'Air-Canada.

L'hon. M. REID: Pourquoi comprennent-ils la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* et non le National-Canadien qui est exploité par l'État ?

M. BRYCE: Nous pouvons calculer approximativement le déficit de la société maritime, mais en ce qui concerne le National-Canadien il s'agit de la différence assez faible entre deux chiffres importants; au début de l'année, il est impossible de dire si le déficit sera de 3 millions ou de 30 millions.

L'hon. M. REID: La rubrique 33 ne comprend pas toutes les entreprises exploitées par l'État ?

M. BRYCE: Non, monsieur, car elle ne comprend pas le budget supplémentaire final.

L'hon. M. HORNER: L'usine de caoutchouc synthétique que possède le gouvernement n'est pas incluse ici.

L'hon. M. HAIG: Mais cette entreprise réalise des bénéfices.

M. BRYCE: Oui, il est vrai qu'elle réalise des bénéfices.

L'hon. M. ISNOR: Le poste comprend-il l'activité de la Corporation commerciale canadienne ?

M. BRYCE: Non; normalement la Corporation commerciale canadienne n'accuse aucun déficit. On vote certaines sommes qui servent à acquitter les frais subis par la Corporation à l'égard de ses achats pour le compte de la Défense nationale. Ces dépenses sont visées par un crédit spécial.

L'hon. M. ISNOR: L'exposé budgétaire publié sous forme d'une brochure verte comporte, à la page 102, une somme de \$2,500,000 à l'égard de la Corporation commerciale canadienne.

M. BRYCE: Oui, cette somme a trait à 1947.

L'hon. M. ISNOR: Il y a également un crédit au compte de l'Office canadien de la laine, dont s'occupe la Corporation commerciale canadienne, n'est-ce pas ?

M. BRYCE: Non, c'est une entreprise distincte, je crois, qui relève de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

L'hon. M. ISNOR: Mais dont s'occupe maintenant la Corporation commerciale canadienne ?

M. BRYCE: Il en était ainsi jusqu'à la fin de mars: l'Office relève maintenant du ministère de la Production de défense.

L'hon. M. ISNOR: Je voulais seulement signaler qu'on indique un crédit de \$6,457,000 à ce sujet.

M. BRYCE: Il s'agit du remboursement de sommes qu'on lui a avancées ou de bénéfices d'exploitation.

L'hon. M. ISNOR: S'agit-il de bénéfices ou du remboursement de certaines sommes ?

M. BRYCE: C'est un remboursement, ou autre crédit de cette nature; c'est un montant payé à la Couronne.

L'hon. M. ISNOR: N'êtes-vous pas en mesure de dire s'il s'agit d'un bénéfice d'exploitation ?

M. BRYCE: Je regrette, mais je ne puis m'en souvenir car cela se passait il y a plus de cinq ans.

L'hon. M. ISNOR: Je songe plutôt à ce qui se passe à l'heure actuelle et j'aimerais savoir si son activité a le même résultat aujourd'hui.

M. BRYCE: Les prix de la laine sont sujets à des hausses et à des baisses, de sorte qu'il est assez difficile de prédire ce qui arrivera.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ?

L'hon. M. HAIG: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant épuisé les catégories spéciales. On indique ici le montant global relatif aux catégories spéciales, dont il faut soustraire les économies prévues et les montants recouvrables. Si M. Bryce peut le faire, j'aimerais qu'il nous donne des explications à ce sujet.

M. BRYCE: Vous constaterez, par exemple, que l'un des montants recouvrables les plus élevés figure au compte du ministère des Affaires des anciens combattants. Il recouvre une certaine partie des frais d'exploitation de ses hôpitaux, des malades ou de ministères, ou des forces armées, qui n'ont pas droit aux traitements gratuits.

L'hon. M. HAIG: Et il loue au public, à certaines conditions, de l'espace dans les hôpitaux.

M. BRYCE: Oui, je le pense.

L'hon. M. HAIG: Quand il y a de l'espace libre, le public peut l'utiliser, mais il doit payer.

M. BRYCE: Ainsi, si vous vous reportez à la page 517 du budget des dépenses vous y trouverez la somme de \$2,900,000 recouvrable pour le traitement des patients qui ne relèvent pas du ministère des Affaires des anciens combattants. Comme vous voyez, ce montant représente plus de la moitié de ce poste. Dans certains autres cas, il y a . . .

L'hon. M. HAIG: Je sais qu'on agit ainsi à Toronto.

L'HON. M. ISNOR: Recouvre-t-on une certaine somme du ministère des Transports, à l'égard des marins malades ?

M. BRYCE: Peut-être s'occupe-t-on des marins malades; il peut s'agir de membres du ministère de la Défense nationale et de quelques membres de la Gendarmerie royale.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ?

L'hon. M. VIEN: Quelle est la nature des économies prévues ?

M. BRYCE: C'est là l'un des postes secondaires les plus complexes. Dans certains cas, nous avons inscrit un chiffre global dans les crédits à telle ou telle fin, puis, en dernier lieu, nous avons soustrait le montant des économies prévues sur l'ensemble de ces crédits comparativement au total des postes individuels.

L'hon. M. VIEN: Par économie, on entend, je suppose, que les dépenses sont inférieures au total prévu; les économies se rapportent à la différence.

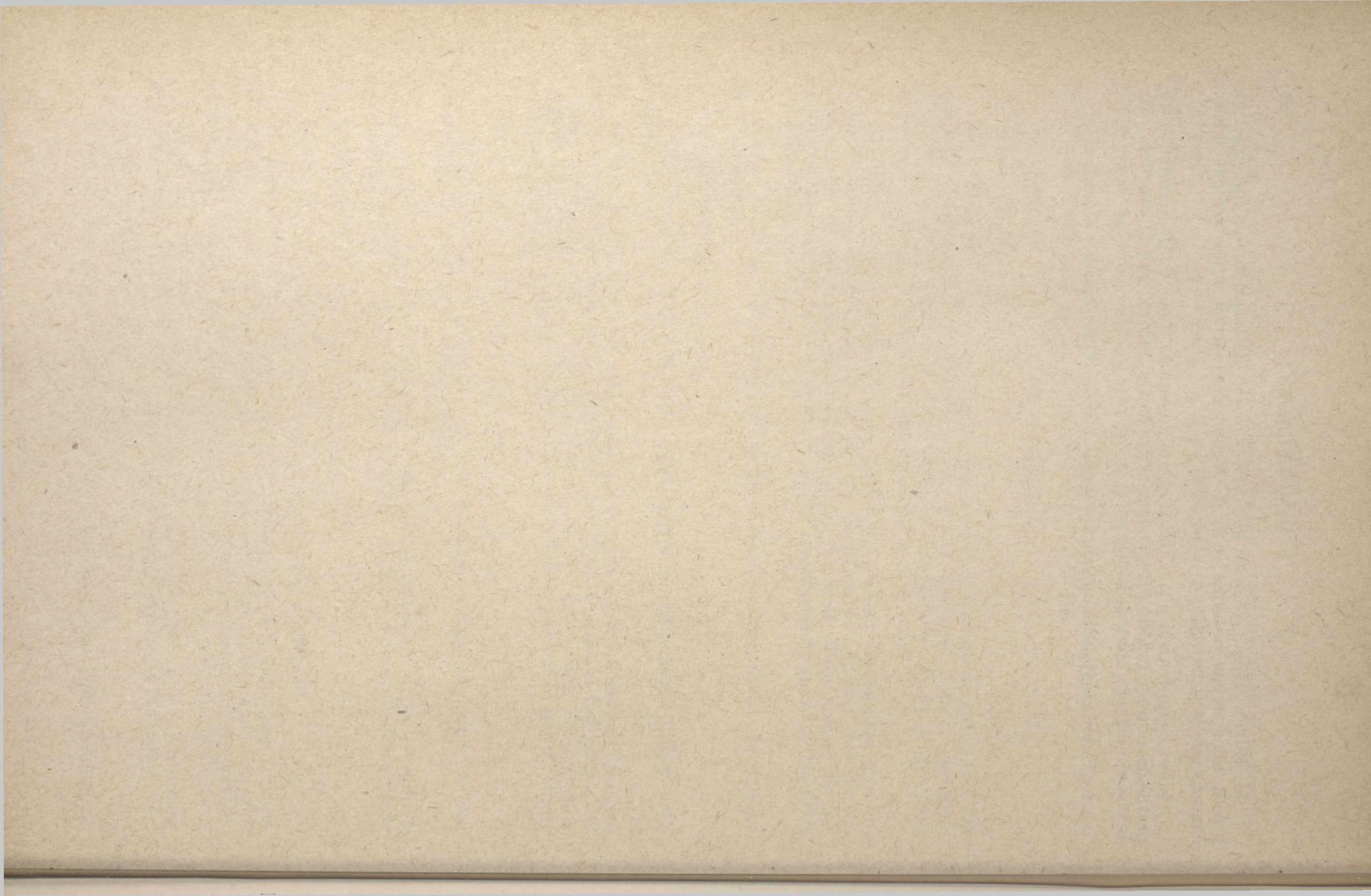
M. BRYCE: Oui, c'est exact, monsieur.

L'hon. M. VIEN: Ce ne sont pas des économies dans le sens ordinaire du mot ?

M. BRYCE: Non. Comme nous n'avons pas de terme tout à fait exact et précis, nous avons cru que le mot "économies" serait probablement mieux compris que tout autre.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, nous avons terminé cette partie de notre enquête. Le Comité s'ajournera jusqu'à mardi prochain. M. Bryce témoignera alors de nouveau.

Le Comité s'ajourne au mardi 29 mai à 10 h. 30 du matin.



1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au
Parlement pour l'année financière se
terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 6

SÉANCE DU 29 MAI 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P., PRÉSIDENT

TÉMOINS:

M. J. H. Lowther, directeur de la Division des finances et du transport au
Bureau fédéral de la Statistique.
M. H. Marshall, statisticien du Dominion.

APPENDICE "C"

Dépenses et recettes combinées de tous les gouvernements au Canada (Années
financières terminées le plus près des 31 décembre 1939, 1948 et 1949)

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable THOMAS A. CRERAR, C.P., Président.

Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Buchanan
Burchill
Campbell
Crerar
Davies
DuTremblay
Euler
Fafard
Farquhar
Farris
Fogo

Goulding
Gouin
Haig
Hayden
Horner
Howard
Howden
Hugessen
Hurtubise
Hushion
Isnor
King
Lacasse
Lambert
McDonald
McIntyre

McKeen
McLean
Moraud
Paterson
Petten
Pirie
Reid
Robertson
Roebuck
Ross
Taylor
Turgeon
Vaillancourt
Véniot
Vien
Wilson

ORDRE DE RENVOI

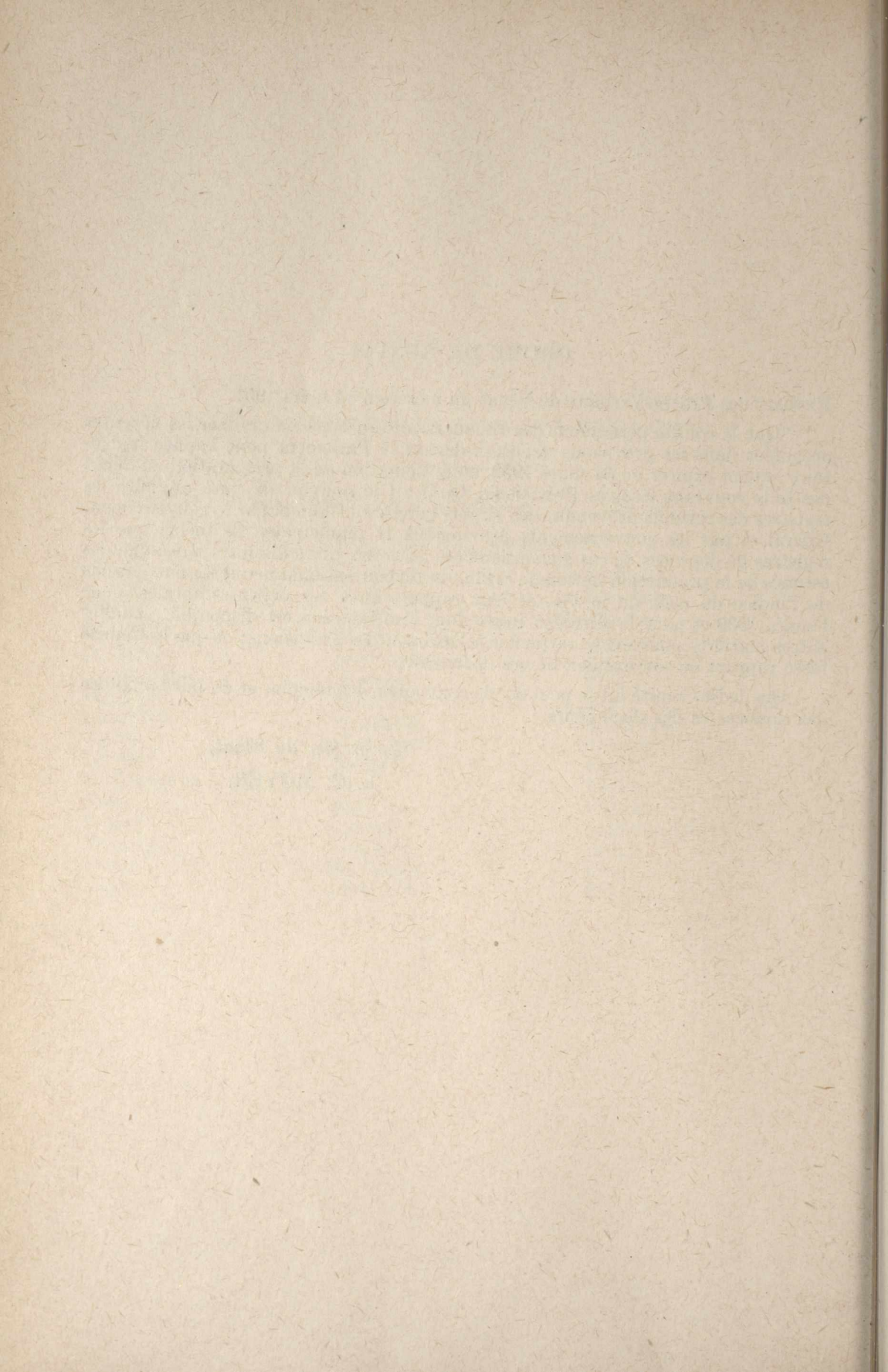
EXTRAIT des Procès-Verbaux du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER,



PROCÈS-VERBAL

MARDI, 29 MAI 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Beaubien, Buchanan, Euler, Golding, Gouin, Haig, Horner, Isnor, King, Lambert, McDonald, Reid, Taylor et Vaillancourt. — 17.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

Les témoins suivants sont entendus:

M. J. H. Lowther, directeur de la Division des finances et du transport au Bureau fédéral de la Statistique.

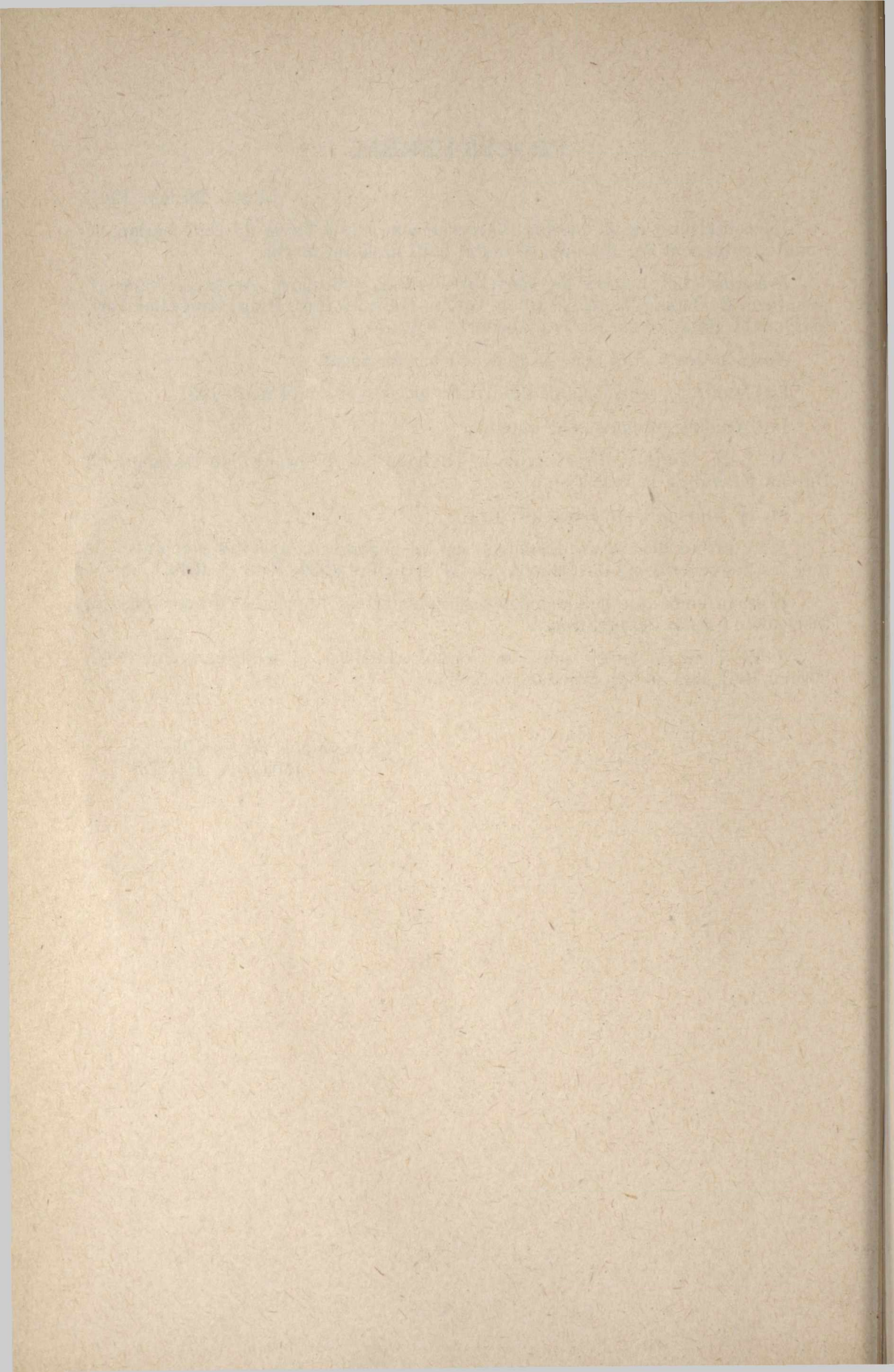
M. H. Marshall, statisticien fédéral.

M. Lowther dépose un document sur les dépenses et recettes combinées de tous les gouvernements du Canada, du 31 décembre 1939, 1948 et 1949.

Il est ordonné que les documents suivants soient imprimés en appendice au fascicule n° 6 des délibérations.

A 12 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain, mercredi, 30 mai 1951, lors de l'ajournement du Sénat.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mardi, 29 mai 1951.

Le Comité permanent des finances, autorisé à examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit à 10 h. 30 du matin.

L'honorable M. CRERAR préside.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. J'ai annoncé au Sénat, hier soir, que M. Bryce ne serait pas ici ce matin; il m'a dit, lundi, qu'il devait être présent aujourd'hui à une autre réunion importante, et j'ai obtenu de M. Lowther, de la Division des finances au Bureau fédéral de la Statistique, qu'il vienne nous communiquer le résultat de son enquête sur l'ensemble des recettes et des dépenses des divers gouvernements au Canada. L'exposé a été envoyé aux membres du Comité et j'espère que chacun a apporté sa copie. Je prie maintenant M. Lowther d'avancer.

Peut-être devrais-je signaler au Comité que le Bureau prend un peu de temps à compiler le détail exact des chiffres. J'ai prié M. Lowther de préparer une estimation du total des recettes et des dépenses des différents gouvernements pour les années 1950 et 1951. Il nous expliquera le procédé employé à cette fin.

Les prévisions de 1951 ont été extraites des exposés budgétaires des gouvernements provinciaux; M. Lowther a tous ceux de cette année. Ces mêmes données ne sont pas disponibles en ce qui concerne toutes les municipalités, mais je crois que M. Lowther vous expliquera que, tout en étant approximative, son estimation pour cette année est à peu près exacte. Il prend pour acquis que les municipalités ne dépenseront pas, dans l'ensemble, moins en 1951 qu'en 1950: il est probable qu'elles dépenseront un peu plus, car, à observer les difficultés des conseils municipaux des villes les plus importantes, j'ai constaté que leurs budgets avaient tendance à être plus élevés cette année, et l'on cherche constamment à trouver de nouvelles sources de revenus pour faire face aux dépenses supplémentaires.

Ceci dit en préliminaire, il serait peut-être bon de demander à M. Lowther de nous indiquer brièvement le but que le Bureau espère atteindre en compilant ces chiffres et comment il a obtenu ces derniers.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, que comprennent les recettes et les dépenses des municipalités? S'agit-il de toutes les municipalités et de toutes les villes?

Le PRÉSIDENT: Municipalités et villes.

L'hon. M. ASELTINE: Villes et municipalités.

L'hon. M. McDONALD: Je croyais que le président avait dit que ce n'était pas complet. En quel sens, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Pas pour 1951, en ce sens que le Bureau n'a pas encore reçu tous les chiffres; toutefois, l'on peut supposer sans crainte que les dépenses totales des municipalités ne seront pas moindres en 1951 qu'en 1950. J'ai dit il y a un moment que, selon les preuves à notre disposition, les dépenses tendent à augmenter dans les villes les plus importantes. Je crois donc que l'on peut sans crainte prendre le niveau des dépenses de 1950 comme base pour 1951. Si nous

exagérons, ce sera du bon côté.

Encore un mot. Ces tableaux que nous avons devant nous sont très intéressants. Ils sont intitulés: "Dépenses de tous les gouvernements au Canada, 1939, 1948 et 1949." Je vous ai déjà dit que les chiffres de 1950 pouvaient être acceptés comme à peu près exacts et ceux de 1951 le sont probablement aussi. Le Bureau n'a pas encore reçu toutes les données qui lui permettraient des calculs jusqu'à la décimale.

Vous observerez, dans ce premier état des recettes combinées, que les sources des taxes ont été analysées et groupées sous les titres: impôts sur le revenu et sur les corporations; le n° 6 porte sur les droits de succession, indiquant le chiffre total perçu du public; les numéros 7 à 15: comprennent les biens immeubles et personnels relevant presque toujours du gouvernement municipal, les droits de douane et autres droits d'importations, les droits d'accise et les taxes de vente, la taxe sur l'essence et les liqueurs, et la régie des liqueurs, la taxe sur le tabac, la taxe générale de vente, la taxe d'amusement, la taxe frappant d'autres marchandises et services; les licences et honoraires, l'excédent de revenu des chemins de fer Nationaux, s'il y en a, les contributions aux services d'utilité publique municipaux, et un groupe intitulé "autres revenus".

Vous trouverez, du côté des dépenses, l'affectation détaillée de toutes les recettes: service de la dette; bien-être public, dont les différentes divisions paraissent aux numéros 2 à 7. Le numéro 10 montre les dépenses ayant trait aux transports, voies publiques, ponts, voies aériennes, chemins de fer, voies navigables, etc. Le numéro suivant est l'Agriculture, puis viennent le domaine public, la défense nationale, les pensions aux anciens combattants et les soins ultérieurs, l'aide mutuelle, ce que nous affectons à l'expansion industrielle, et autres. Nous avons maintenant une idée de ce que nous étudierons aujourd'hui et j'invite M. Lowther à nous expliquer aussi complètement qu'il le voudra bien, à titre de directeur de la Division des finances publiques du Bureau, comment il obtient ces données, les analyse et les compile sous leur forme actuelle.

L'hon. M. ISNOR: Avant que M. Lowther ne commence son exposé, je le prie de m'indiquer dans quelle colonne je trouverai le total de toutes les dépenses effectuées pour le transport, les voies publiques, etc. par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux? J'entends le grand total.

M. J.-H. LOWTHER: Dans les premières colonnes du second tableau, monsieur, vis-à-vis du numéro 10, 1949: dépenses totales des différents gouvernements pour le transport, les voies publiques, ponts, etc. \$514,825,000.

L'hon. M. ISNOR: Qu'est-ce que cela représente?

M. LOWTHER: Cela représente les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour les chemins et les grandes routes, l'aide à l'aménagement de voies navigables, etc.

Le PRÉSIDENT: M. Lowther peut-il commencer maintenant? Nous vous écoutons, monsieur Lowther.

M. LOWTHER: Il y a d'abord trois points principaux que je crois devoir éclaircir pour que vous compreniez parfaitement par quel procédé l'on aboutit à ces chiffres. Premièrement, comme les honorables sénateurs le savent probablement, la fin de l'année financière n'est pas la même pour tous les gouvernements. Le premier problème consiste donc à ramener la statistique à la période financière qui se rapproche le plus de celle de la majorité des gouvernements. Alors, nous prenons les exercices financiers se terminant le plus près du 31 décembre de chacune des années à l'étude. Ainsi, lorsque je parle de l'année financière 1949 du gouvernement fédéral, cela signifie l'année se terminant le 31 mars 1950; il en est de même pour les gouvernements provinciaux dont l'année financière se termine le 31 mars. Au cours de cette période, il y a eu deux provinces dont les années financières se sont terminées, non pas le 31 mars, mais

le 31 octobre dans un cas et le 30 novembre dans l'autre. Je disais donc que, pour la compilation de ces données, nous prenons comme base les périodes financières se terminant le plus près du 31 décembre, et nous obtenons ainsi, réunies en un grand total, les opérations de tous les gouvernements pour la période financière la plus commune.

Je dois ajouter, ainsi que votre président vous l'a signalé dans ses remarques préliminaires, que cela explique pourquoi nous ne pouvons aujourd'hui vous fournir des détails complets sur les revenus et les dépenses de 1950 et 1951. L'année 1950, par exemple, signifierait l'exercice financier terminé le 31 mars 1951 et, comme vous le savez tous, les comptes publics des gouvernements provinciaux ne sont disponibles que 12 ou 14 mois après la fin de l'exercice. Par conséquent, tous chiffres que je mentionnerai pour 1950, ou pour la période de 1951, lesquels constitueront les prévisions pour le 31 mars 1952, ne seront qu'estimatifs et par conséquent sujets à une marge d'erreur ou à quelque changement lorsque nous obtiendrons les chiffres définitifs.

Le PRÉSIDENT: Un moment. Vos chiffres seraient approximativement exacts, avec juste une étroite marge d'erreur?

M. LOWTHER: Je le crois. Ils sont certainement assez exacts pour le genre de considérations que votre Comité apporte à ce problème. Ils n'ont pas, il est vrai, l'exactitude d'un bilan vérifié, mais ils sont suffisamment justes pour permettre une étude générale de la portée économique des transactions gouvernementales.

Le deuxième point, assez important, est la façon dont nous traitons les versements effectués entre gouvernements. Ils sont de deux sortes: les uns sont des subventions pour certains services exécutés par un autre gouvernement. L'un des meilleurs exemples de ce cas se trouve dans les pensions de vieillesse. Comme vous le savez tous, la dépense incombe réellement au gouvernement provincial, mais le gouvernement fédéral contribue un pourcentage ou une quote-part. En d'autres termes, le gouvernement fédéral ne paie pas lui-même de pensions de vieillesse, mais il verse l'argent aux provinces qui, à leur tour, effectuent les versements aux pensionnés. Nous essayons d'éviter le double emploi aux fins de notre statistique. Vous comprendrez que, si nous faisons figurer cette dépense relative aux pensions de vieillesse (j'entends le montant versé par le gouvernement fédéral) sous la rubrique "dépenses" et si nous montrions également comme dépense le montant global versé en pensions de vieillesse par les provinces, il y aurait inscription en double quant à la contribution du gouvernement fédéral. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'une subvention d'appoint quelconque accordée aux gouvernements provinciaux ou municipaux pour les défrayer du coût de certains services institués ou fournis par eux, les revenus que ces gouvernements perçoivent ou les subventions qu'ils reçoivent d'autres gouvernements sont déduits de leurs dépenses, de sorte que les dépenses que nous inscrivons représentent le coût net de tous ces services des gouvernements concernés. Ainsi, le montant inscrit comme dépense à l'égard des pensions de vieillesse dans la colonne intitulée "gouvernement provincial" est la dépense nette qui incombe aux provinces pour ces pensions, déduction faite de ce qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral. Et il en sera de même en ce qui concernera le programme fédéral de subvention pour la santé. Le chiffre que nous inscrirons comme dépense pour la santé sera la dépense provinciale nette sous ce rapport.

L'hon. M. HAIG: En est-il de même pour les bons chemins? Les grandes routes?

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. HAIG: Pour la route trans-canadienne aussi?

M. LOWTHER: C'est bien cela. Et également en ce qui concerne les transactions des gouvernements municipaux et provinciaux entre eux.

Il y a toutefois un second genre de transactions que nous traitons d'une façon différente: ce sont les subventions d'ordre général ou les allocations versées par un gouvernement à un autre, mais non pour des fins spécifiques, comme les subventions prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ces versements ne se rattachent pas nécessairement à des services particuliers fournis par le gouvernement provincial, non plus que les versements effectués par le gouvernement fédéral en vertu des ententes fédérales-provinciales relatives aux taxes. Conséquemment, dans nos tableaux, ces versements sont exclus tant des revenus des provinces que des dépenses du gouvernement fédéral. Par exemple, à la 24e ligne de votre premier tableau d'ensemble, vous verrez que les totaux indiquent les revenus entiers que tous les gouvernements obtiennent du public, en général. De même, à la 19e ligne du tableau 2 se trouve le total des dépenses de tous les gouvernements, à l'exclusion des transferts intergouvernementaux que j'ai déjà mentionnés. Pour les fins de balance, ces derniers montants ne sont pas inscrits non plus du côté des recettes, mais figurent au-dessous de chaque tableau. Si vous avez sous les yeux les transactions d'un quelconque des gouvernements, vous pouvez trouver le total de ses recettes ou de ses dépenses en y rajoutant les chiffres des transactions intergouvernementales. En 1949, cette sorte de compilation a indiqué que les revenus du gouvernement fédéral étaient de \$2,411,000,000 et que ses dépenses, moins les subventions versées aux provinces, se chiffraient à \$2,011,000,000. De plus, 105 millions avaient été versés en subventions, ce qui portait les dépenses globales à \$2,116,000,000. Vous avez là les deux particularités principales du procédé de compilation qui consiste à additionner les revenus et les déboursés résultant de versements effectués entre gouvernements, afin qu'aucun montant ne soit compris deux fois dans les grands totaux d'aucun des trois genres de gouvernements.

Une quatrième explication importante est la raison pour laquelle nous nous servons de termes de classification qui ne vous sont peut-être pas familiers, ou qui pourraient parfois être en contradiction avec les termes, expressions ou classifications employés dans les comptes publics officiels des gouvernements en cause. Cela vous expliquera également en quelque sorte pourquoi ce que nous présentons comme revenu global ou dépenses globales du gouvernement fédéral ou des provinces peut ne pas s'accorder entièrement avec les dépenses et les revenus globaux qui figurent aux comptes publics. Dans le cas des subventions fédérales-provinciales, par exemple, lesquelles sont inscrites en contre-partie des dépenses provinciales, nous prenons séparément tout revenu d'un gouvernement qui se trouve directement associé à un service ou à une dépense quelconque, ou qui s'y rapporte, et nous le soustrayons de cette dépense pour découvrir le coût net de ce service pour le gouvernement en question. C'est cette méthode que nous avons employée dans chacune de ces séries, dans le champ fédéral, provincial ou municipal. C'est cela que nous appelons les dépenses et recettes nettes combinées des gouvernements.

Pour les fins de cette statistique, nous avons classifié les dépenses de tous les gouvernements selon ce que nous appelons les fonctions des dépenses. Il est ici question de services plutôt que d'organes administratifs ou de divisions du gouvernement qui exécutent ces services. De même, nous avons établi une classification normale pour la répartition des recettes des différents gouvernements, afin de les placer tous dans une même perspective par l'emploi de termes communs. Je crois, monsieur le président, que ces explications peuvent suffire pour le moment, à moins que les membres du Comité n'aient des questions à poser.

L'hon. M. REID: Y a-t-il eu une vérification ou un relevé pour confronter les prévisions budgétaires et les dépenses? Je veux dire qu'il semble y avoir tendance à l'heure actuelle, dans tous les gouvernements, à présenter un budget aussi mince que possible que l'on dépasse ensuite. Je me demande si cette tendance

existe vraiment ou si je me fais illusion. Il me semble que le budget présente un tableau assez exact, mais lorsque vous le comparez avec les dépenses, l'année suivante, vous constatez une grande différence. Je parle des budgets fédéraux et provinciaux. Voyez-vous cette tendance, vous aussi?

M. LOWTHER: D'une façon générale, je crois que vous voyez juste en ce qui concerne les revenus, sauf pour ce qui est des gouvernements municipaux.

L'hon. M. REID: Ils ne préparent pas de budget, rien qu'un bilan.

M. LOWTHER: Ils doivent dresser un certain budget, mais la méthode qu'ils emploient pour établir leurs revenus est bien différente de celle des gouvernements fédéral et provinciaux. Par conséquent, lorsqu'ils prélèvent une taxe, c'est tout ce qu'ils en ont. Il n'est pas question pour eux de percevoir plus de taxes si le niveau de l'emploi et du revenu monte dans une année financière quelconque. Lorsqu'ils fixent le taux des taxes d'après l'évaluation établie, ils ne perçoivent que ces revenus, cette année-là, quel que soit le niveau économique général du pays. Par contre, dans le domaine fédéral et provincial, une élévation du niveau d'activité économique entraînera automatiquement, en certains cas, une augmentation de revenus qu'on n'avait pas espérée dans l'élaboration des prévisions budgétaires.

L'hon. M. REID: Il n'est peut-être pas juste de vous poser une telle question, mais avez-vous constaté, dans vos études, que les exposés budgétaires de la majorité des gouvernements ne donnent pas toujours une idée exacte de la situation? Je songe en particulier à ma propre province, la Colombie-Britannique. Lorsque le ministre des Finances présente son budget, il veut que cela paraisse bien, mais le tableau n'est pas toujours fidèle. Il me semble que cette tendance s'accroît. Je dirais qu'ils cherchent à berner le peuple.

L'hon. M. GOLDING: Je crois que toutes les municipalités doivent préparer un budget, qu'il s'agisse d'une ville ou d'un village. C'est là-dessus qu'elles se basent pour établir le taux de leurs taxes pour l'année. Leurs budgets ne sont peut-être pas aussi élaborés que ceux des gouvernements fédéral et provinciaux, mais il vous faut tout de même un budget pour établir vos taxes.

M. LOWTHER: C'est entendu.

L'hon. M. REID: Je crois que nous comprenons cela, mais elles ne préparent pas un discours du budget qui est censé donner une idée exacte de leurs finances. Le Conseil municipal se réunit, donne une estimation des dépenses et établit ainsi le millième. Les gouvernements provinciaux préparent un discours du budget censé présenter les faits.

L'hon. M. EULER: Vous ne pouvez tout de même pas demander à ce témoin de nous dire s'il croit que les gouvernements essaient de duper le peuple.

L'hon. M. REID: Je crois que le sénateur Euler impute à ma question un sens que je ne désirais pas lui donner. J'ai posé au témoin une question spécifique. Je sais autant que quiconque ce qu'on peut lui demander.

Le PRÉSIDENT: Veuillez adresser vos remarques au président.

L'hon. M. ISNOR: Je voudrais demander au témoin où je pourrais trouver le coût total de nos voies publiques fédérales, provinciales et municipales.

M. LOWTHER: Le coût total jusqu'ici?

L'hon. M. ISNOR: Non, celui de n'importe quelle année, disons de 1949, y compris le coût d'entretien.

M. LOWTHER: Cela se trouverait à ce même numéro . . .

L'hon. M. ISNOR: Le numéro 10.

M. LOWTHER: . . . que je vous ai déjà mentionné, mais vous ne pourriez avoir la certitude que ces chiffres se rapportent uniquement aux dépenses relatives aux voies publiques. D'autres dépenses relatives à d'autres systèmes

de transport sont comprises dans ce chiffre.

L'hon. M. ISNOR: Est-ce que cela comprend la dépense initiale, plus l'entretien?

M. LOWTHER: C'est bien cela.

L'hon. M. ISNOR: Et quelles autres dépenses que celles des voies publiques, des ponts et des voies aériennes?

... M. LOWTHER: Par exemple, le gouvernement fédéral dépense de fortes sommes pour les canaux, les voies navigables, les rivières, les brise-lames, l'entretien et le service du ministère des Transports par des aides à la navigation et autres déboursés de ce genre.

L'hon. M. ISNOR: Peut-on dire sans crainte de se tromper que cela représente le coût de tous les transports, sauf des chemins de fer et des voies aériennes?

M. LOWTHER: Je ne vous suis pas très bien, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: J'essaie d'en arriver au coût des transports et je me sers des voies publiques pour illustrer ma question. Que coûtent les transports au peuple, en tout?

M. LOWTHER: Voici: les chiffres de cette ligne-ci indiquent les dépenses totales des gouvernements pour les moyens de transport, de transport public.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, l'article de dépenses suivant: transports, voies publiques, ponts, voies aériennes, chemins de fer, voies navigables, etc., comprend les chemins, les ports, les canaux et toutes les choses de ce genre. En 1949, les dépenses totales de tous les gouvernements se sont élevées pour cela à 514 millions; la part du gouvernement fédéral a été de 157 millions, celle des provinces de 254 millions et celle des municipalités de 102 millions. En chiffres ronds.

L'hon. M. ISNOR: J'en reviens à ma question d'il y a un moment: est-ce là la dépense totale relative à nos transports, à part le coût des chemins de fer et des voies aériennes? Est-ce bien cela?

M. LOWTHER: Il en serait ainsi en ce qui concerne le gouvernement fédéral, y compris les déficits des chemins de fer Nationaux dans les années où il y en a eu, et cela s'est produit à chacune des années à l'étude ici. Vous observerez qu'il y a un chiffre de renvoi² vis-à-vis ce numéro, dans les colonnes du gouvernement fédéral. La note se lit ainsi: "y compris les déficits (nets, après déduction des profits) des différents systèmes de transport gouvernementaux. Le bac transbordeur de l'Île du Prince-Edouard, le chemin de fer de la Baie d'Hudson, les chemins de fer Nationaux, Air-Canada, les ports de Quebec et de Churchill et la "Canadian National (West Indies) Steamship Limited."

L'hon. M. EULER: Voulez-vous dire que le chemin de fer de la Baie d'Hudson accuse un bénéfice?

M. LOWTHER: Non, je veux dire qu'il est représenté dans les déficits compris dans ces chiffres de dépenses: ou, si vous voulez, quand l'un des réseaux de transport gouvernemental accuse un déficit qui doit être comblé à même les fonds du Revenu consolidé, ce déficit est traité comme faisant partie des dépenses de transports de l'année en cause.

Le PRÉSIDENT: Il serait peut-être bon de jeter un coup d'œil sur le détail des sources de revenu.

L'hon. M. BARBOUR: Monsieur le président, avant cela, j'observe que la plupart des augmentations proviennent de cinq items, soit: item 2, soins hygiéniques et hospitaliers; item 3: assurance-travail et assurance-chômage; item 5: pensions de vieillesse; item 6: allocations familiales; item 18: autres dépenses. A ce dernier, il semble y avoir une augmentation de 494 millions. Qu'est-ce que cela comprend? La Défense nationale?

M. LOWTHER: Non, la Défense nationale constitue un item séparé, à la ligne 13.

L'hon. M. BARBOUR: Cependant, il me semble que la plus grande part d'augmentation de dépense se trouve dans ces cinq items et ce sont des choses qui ont contribué à ce que les budgets des gouvernements provinciaux soient plus élevés.

Le PRÉSIDENT: Si vous prenez les items de 2 à 7 sous cette rubrique, monsieur le sénateur, vous constaterez qu'ils appartiennent tous au bien-être social. En 1949, les dépenses totales de tous les gouvernements se sont élevées à 801 millions répartis ainsi: gouvernement fédéral, 477 millions; gouvernements provinciaux, 217 millions; gouvernements municipaux: 107 millions. Voilà la répartition de cet item total de 801 millions. A propos, Monsieur Lowther, pouvez-vous nous donner les totaux de l'année 1950?

M. LOWTHER: Non, je ne pourrais vous les fournir en détail. Les seuls chiffres sur lesquels je pourrais me prononcer pour 1950 et 1951 seraient des totaux. Tel que je vous l'ai déjà dit, "1950" signifie le 31 mars 1951 et certaines provinces n'ont pas encore arrêté leurs comptes, de sorte que les chiffres exacts ne seraient pas disponibles.

Le PRÉSIDENT: A votre connaissance, la tendance est-elle à la hausse ou à la baisse?

M. LOWTHER: En ce qui concerne les totaux du bien-être social?

Le PRÉSIDENT: Le total de 801 millions.

L'hon. M. ASELTINE: A la hausse.

M. LOWTHER: D'après les chiffres que j'ai ici, la tendance semble être à monter. Il n'y a aucune indication que je sache que ce programme doit diminuer d'envergure.

Le PRÉSIDENT: Il est intéressant de noter, sous la rubrique "Bien-être social", les totaux suivants: pour 1939, 208 millions; pour 1948, 659 millions et en 1949, 801 millions. La tendance a donc été vers la hausse dans ces années-là du moins, et il sera intéressant de l'observer de nouveau lorsque nous aurons reçu les chiffres de l'année prochaine ou de l'année suivante en détail.

L'hon. M. EULER: Je suis sûr qu'ils seront plus élevés: il ne peut en être autrement si l'on songe à l'augmentation des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'ils devraient être plus élevés à cause des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Ces dernières, qui étaient de 299 millions, atteindront cette année, je crois, 320 millions. Au fédéral seulement.

L'hon. M. EULER: Si les pensions de vieillesse augmentent, les dépenses totales seront certainement plus élevées.

Le PRÉSIDENT: Les pensions de vieillesse entraîneront certainement une augmentation de dépenses. Il y a aussi les allocations aux anciens combattants incapables de travailler; les pensions versées aux combattants licenciés de la guerre de Corée seront une autre cause d'augmentation, de même que la Santé publique et presque toutes les divisions du Service social. Il nous faudra attendre une autre année pour obtenir le détail de ces dépenses.

L'hon. M. REID: L'un des plus gros pourcentages d'augmentation se trouve en matière d'éducation, domaine que l'on considère toujours comme étant du gouvernement provincial. De trois millions et demi qu'elles étaient en 1949, ces dépenses ont monté, durant le dernier exercice financier, à \$28,691,000. Je relève ce fait parce que le fardeau des municipalités n'est que peu allégé en ce qui concerne les taxes, les taxes sur la propriété foncière, vu que nous défrayons encore plus de 50 p. 100 du coût total de l'éducation, ou du moins nous l'avons fait en 1949.

Le PRÉSIDENT: Les dépenses totales de tous les gouvernements pour l'éducation ont été de 128 millions en 1939, de 364 millions en 1948 et de 406 millions en 1949. De ce dernier chiffre, le gouvernement fédéral a fourni 28 millions. Je ne sais au juste pour quelles fins. Les provinces ont déboursé 156 millions et les municipalités 221 millions.

L'hon. M. REID: Je ne m'oppose pas à cela, parce que je connais la situation des municipalités en ce qui concerne l'éducation; mais j'étais un peu intrigué de constater que le gouvernement fédéral, qui, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, laisse le soin de l'éducation aux provinces, commence à accroître ses allocations pour ces fins. Je répète que je ne m'y oppose pas, mais j'aimerais savoir à quoi ces allocations sont destinées.

M. LOWTHER: Je pourrais vous dire où vont les déboursés du gouvernement fédéral en matière d'éducation. Cet item comprend, pour ce gouvernement, l'éducation des Indiens (y compris les allocations aux écoles indiennes résidentielles), l'administration de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle relevant du ministère du Travail et l'instruction professionnelle des soldats démobilisés. Nous traitons cela comme des frais d'éducation plutôt que de réhabilitation des anciens combattants. Bien que les dépenses du gouvernement fédéral pour fins d'éducation aient augmenté, ces chiffres ne signifient pas que des versements directs ont été effectués par ce dernier pour ce que l'on connaît généralement comme les systèmes d'éducation à la charge des municipalités.

L'hon. M. EULER: Puis-je poser une question? Lorsque le Comité a été formé, j'ai cru que la majorité était d'opinion qu'il ne nous serait pas très utile d'approfondir les différents item et que, cette année, nous nous bornerions plutôt à inviter ici des experts, soit des Etats-Unis, soit du Canada, afin d'obtenir un tableau d'ensemble des motifs d'augmentation, et ainsi de suite. Cependant, je crois que nous sommes en train d'agir de la même façon que l'année dernière. Je me demande ce que nous en tirons et si nous ne dérogeons pas à notre décision.

Le PRÉSIDENT: Il y a du vrai dans ce que vous dites, monsieur le sénateur Euler. Nous devons essayer, si possible, de nous en tenir à l'augmentation des dépenses en général et des taxes. Je crois que, pour le peuple comme pour le Comité, ce qu'il a de réellement important est que nos dépenses, toutes justifiables qu'elles soient sous les différents titres que nous avons devant nous, ont tendance à augmenter sans cesse. Nous voyons des taxes qui s'accroissent constamment, nous voyons des provinces et des municipalités qui ne peuvent plus trouver de sources nouvelles de revenus par les taxes. Il me semble que la conclusion qui s'impose est que nous augmentons nos dépenses à un rythme qui dépasse l'augmentation de nos moyens de production, j'entends notre production réelle totale. Les chiffres de nos productions disparaissent en grande partie sous l'inflation et nous ne devons pas l'oublier. Pour moi, plus j'étudie ces chiffres de dépenses et de revenus; plus je comprends les problèmes qui confrontent les gouvernements dans le financement de leurs entreprises, plus je suis convaincu de ceci: nous imposons à notre pouvoir de production une tension qui atteindra bientôt, si elle ne l'a déjà fait, la ligne où les revenus commencent à diminuer, et c'est très, très important pour le bien-être national comme pour celui de chacun en particulier. Si, dans la conduite de ses affaires personnelles, chacun dépense plus vite qu'il ne produit, cela ne peut se terminer que d'une seule façon.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, puis-je vous interrompre un moment?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: M. Lowther pourrait-il nous expliquer les item se rapportant au bien-être national, dont les dépenses s'élèvent maintenant à plus d'un billion chaque année, y compris les pensions aux anciens combattants et autres dépenses qui en résultent, ainsi que les sommes totales déboursées pour le

bien-être social? Avez-vous des moyens de comparaison entre ces dépenses au Canada et dans d'autres pays?

M. LOWTHER: Non.

L'hon. M. LAMBERT: Un pays jouissant des mêmes revenus que le Canada?

M. LOWTHER: Non, monsieur, nous n'en avons pas.

L'hon. M. LAMBERT: Il devrait être possible d'obtenir un tel renseignement. Je n'insinue pas que ce soit la fonction du Bureau de la Statistique, mais le ministère du Bien-Etre national pourrait l'avoir.

M. LOWTHER: Il serait possible de connaître approximativement ces sortes de déboursés dans d'autres pays, je suppose. Peut-être pas pour un exercice financier aussi récent, toutefois.

L'hon. M. LAMBERT: Bien. Y aurait-il lieu de croire que la somme totale pour l'exercice financier en cours s'élèverait probablement à quelque deux cents millions de plus?

M. LOWTHER: Je ne voudrais pas me prononcer là-dessus. Il en dépend grandement, comme vous l'a dit votre président il y a quelques minutes, du programme des pensions de vieillesse qui aura un effet important sur ces totaux.

L'hon. M. LAMBERT: Cela veut dire, en somme, qu'un tiers de nos dépenses va maintenant à ces pensions et au bien-être national.

M. LOWTHER: Presque le tiers pour l'année en cause.

L'hon. M. LAMBERT: C'est ce que je veux dire. Ces chiffres s'établissent à \$3,496 millions et le total est de plus d'un billion (et demi). De sorte que nous avons ici, disons, de un à trois et demi.

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois qu'il serait intéressant de rattacher ce total aux dépenses totales et aussi de comparer notre revenu national à celui d'autres pays. Par exemple, je crois que la Suède s'est déjà trouvée dans la même situation, mais a dû abandonner la partie, il y a quelques années parce qu'elle était économiquement incapable de supporter le fardeau. Je peux me tromper, mais, si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est bien ce qui s'est produit. Supposons que les conditions économiques du Canada subissent un changement, par la cessation de l'effort de guerre, par exemple, ce qui diminuerait nos revenus; les dépenses occasionnées par le bien-être national demeureraient presque les mêmes, ou augmenteraient; et je crois que nous devrions essayer d'établir certaines comparaisons concluantes, au moins, entre la part de dépenses affectée au bien-être national et notre capacité de les supporter.

Le PRÉSIDENT: Si je vous ai bien compris, monsieur Lowther, vous avez répondu au sénateur Lambert que vous estimiez les dépenses totales de tous les gouvernements à un billion, en ce qui concerne le bien-être public?

M. LOWTHER: Le sénateur Lambert parlait aussi des pensions aux anciens combattants et des autres dépenses qui en résultent. Le total des deux atteindrait un peu plus d'un billion.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous donner une estimation des chiffres correspondants pour l'année 1951?

M. LOWTHER: Non. Les allocations familiales, y compris les frais d'administration, s'élèvent pour 1951 à environ 322 millions, constituant une augmentation de 22 millions relativement à 1949 alors qu'elles étaient de 300 millions. Les pensions de vieillesse seront certainement plus élevées, à cause du programme envisagé actuellement.

L'hon. M. GOUIN: De toute façon, cela veut dire que le coût du bien-être public augmente constamment. Il serait intéressant de savoir dans quelles proportions, mais il nous est impossible d'avoir une juste idée de la situation à

cause de l'inflation qui dérange tout. Nous avons certains revenus, mais notre pouvoir d'achat n'est plus le même, et d'autres choses ont changé aussi. Il nous faudrait comparer la valeur de notre dollar canadien de 1939 à sa valeur en 1949 et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Les membres ont-ils d'autres questions à poser? Nous avons toute une série de chiffres à étudier.

L'hon. M. BARBOUR: Il doit y avoir une cause pour les augmentations de dépenses des gouvernements provinciaux. Je crois que l'augmentation du coût de la vie figure en premier en ce qui concerne le service civil provincial. Puis, à cause des ententes interprovinciales des dernières deux ou trois années, je crois que, dans certains cas, le gouvernement fédéral a fait délibérément certaines dépenses afin de préparer une entente plus favorable, le temps venu. D'après moi, c'est là une des causes de l'augmentation des dépenses des gouvernements provinciaux.

L'hon. M. ISNOR: Je voudrais dire un mot à la suite des remarques des sénateurs Euler et Lambert. Je ne crois pas que l'année en soit importante. Je croyais que votre sous-comité directeur avait étudié comment nous nous y prendrions pour connaître le total de nos revenus et les sommes totales déboursées, surtout pour nos services sociaux. Je croyais qu'il établirait également une comparaison avec d'autres payes et j'avais espéré que vous nous feriez rapport à la dernière réunion ou aujourd'hui. Je pensais que nous devions essayer de savoir si nous pouvons continuer à dépenser à un tel rythme ou si nous avions à diminuer nos dépenses. C'était là mon idée des fonctions du Comité. Avez-vous étudié la question sous cet aspect, tel que nous vous l'avons suggéré à nos deux premières réunions?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous devrions poser à M. Lowther aucune question dont la réponse pourrait impliquer une critique de politique, ni lui demander de se prononcer sur des éventualités. Après tout, M. Lowther est un employé civil. Il nous a donné une excellente analyse des sources de revenus de tous nos gouvernements; il nous a également dit comment ces derniers dépensent ces sommes. Ces chiffres ont été compilés pour nous de façon à ce que nous puissions avoir une idée assez exacte, par exemple, de ce que nous coûtent la santé publique et le bien-être, l'éducation, les transports, les voies publiques, les ponts, etc., de même que la défense nationale. Puis, en ce qui concerne le bien-être public, ces chiffres nous sont donnés par le détail sous six rubriques. Ces renseignements nous sont très utiles pour nous faire une idée d'ensemble de notre économie nationale. Du côté du revenu, nous trouvons nos sphères d'impôt. Nous avons un groupe qui comprend l'impôt sur le revenu personnel et sur les corporations, les taxes sur les corporations, les retenues de l'impôt. Dans le groupe suivant, nous avons: taxes indirectes, droits de douane et d'accise, taxes sur l'essence, les liqueurs et le tabac, et les taxes de vente générales. Il est intéressant de noter, ainsi, qu'en 1939 nous avons perçu du peuple 144 millions en taxes de vente générales. En 1949, ce chiffre s'est élevé à 478 millions. En supposant que notre chiffre d'affaires nationales soit plus haut en 1951, cet item sera encore plus élevé, à cause de l'augmentation des taxes de vente. Je crois que cela constitue des renseignements très importants si nous voulons analyser l'état de notre santé économique.

L'hon. M. ISNOR: Je n'ai pas l'intention de poser à monsieur Lowther aucune question embarrassante sous le rapport de la politique établie. Je comprends que nous avons ici un document d'une grande valeur. J'essayais de savoir si votre sous-comité directeur avait étudié la question sous son aspect général et pouvait nous faire rapport quant au programme à suivre à l'avenir. Vous nous avez déclaré à deux reprises que le sous-comité directeur étudierait la question et nous ferait rapport. Avez-vous étudié le programme?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre, monsieur Lowther?

L'hon. M. ISNOR: Ce n'est pas à M. Lowther que je m'adresse c'est à vous, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais je vous demanderais de répéter votre question.

L'hon. M. EULER: Il désire savoir ce que se propose le sous-comité directeur surtout quant à la décision que nous avons prise de ne pas discuter les items de moindre importance, mais d'entreprendre une étude générale des finances, à cause de l'inflation. Nous devrions faire venir ici quelqu'un qui pourrait nous donner une opinion intelligente là-dessus. Bien entendu, cette remarque n'est pas de nature à nuire au témoin de ce matin. Je croyais que nous adopterions une procédure toute différente de celle de l'an dernier et qui ne comprendrait pas de discussion sur les petits items. Je pense que nous perdons du temps.

L'hon. M. ISNOR: Puis-je m'exprimer autrement, monsieur le président? Dans le monde du commerce, on fait une estimation du chiffre d'affaires que l'on atteindra dans l'année, disons 1950.

D'après ce tableau, nous savons ce que nous avons retiré pendant une période d'années, de 1939 à 1949, et nous connaissons certains de nos déboursés. Je croyais que le Comité ferait un relevé des dépenses maintenant prévues pour les services sociaux, tel que mentionné par le sénateur Lambert, et considérerait si le Canada était financièrement en état d'entreprendre un tel programme. Je pensais que votre sous-comité directeur agirait de même et nous ferait rapport. Je vous le demande: l'avez-vous fait et êtes-vous prêt à nous présenter ce rapport aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Si je vous comprends bien, cela impliquerait une étude de notre situation économique qui nous permettrait de dire s'il est désirable que nous augmentions nos dépenses relatives au bien-être. Est-ce cela?

L'hon. M. ISNOR: A peu près. Je veux savoir si votre sous-comité s'est réuni et a dressé un programme.

Le PRÉSIDENT: A cela je dois répondre que non.

L'hon. M. ISNOR: Non quoi?

L'hon. M. EULER: Non tout court.

Le PRÉSIDENT: Ce que nous faisons actuellement est une enquête pour connaître l'ampleur de nos dépenses et surtout l'effet que les déboursés du gouvernement produisent sur le danger d'inflation.

L'hon. M. EULER: Est-ce là la décision de votre sous-comité...? Avez-vous adopté, après vous être réunis, une certaine ligne de conduite?

Le PRÉSIDENT: Non, cela n'est pas la décision du sous-comité, cela a été décidé par ce Comité-ci au début, lorsque nous avons convenu d'abandonner l'examen individuel des ministères durant la présente session, à cause du manque de temps. C'était une décision du Comité.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, je présume que les autres membres du Comité sont dans la même situation que moi. Je n'ai pas d'inquiétudes au sujet des revenus et des dépenses, du moment que l'embauchage est à son plein, que les revenus arrivent rondement et que nous pouvons joindre les deux bouts. Ce qui m'inquiète, c'est quand un gouvernement ou une municipalité s'engage dans des dépenses fixes d'où ils ne pourront sortir si les revenus cessent d'être extraordinaires comme aujourd'hui. Je crois que le gouvernement ferait bien de toujours tenir compte de cela avant de s'engager trop à fond dans des dépenses fixes.

L'hon. M. REID: Puis-je poser une question au témoin? J'ignore s'il a été pour quelque chose dans les renseignements qui ont été fournis au Comité sur le revenu national et les dépenses nationales brutes, mais, s'il l'a été, je voudrais lui

signaler un item qui m'a quelque peu intrigué. Les traitements, salaires et revenus de travail supplémentaires sont établis à 8 billions 300 millions sous la rubrique de revenus personnels. Les dépenses personnelles sont de 11 billions 810 millions. Je me demande comment expliquer la différence d'environ 3 billions. D'où provient-elle? Il s'agit de dépenses de 11 billions 810 millions pour des marchandises de consommation et des services, contre un revenu de 8 billions 300 millions.

L'hon. M. LAMBERT: Il faudrait ajouter à cela les revenus sur les placements, vous n'auriez plus ce déficit de 3 billions.

L'hon. M. REID: C'est peut-être là la réponse.

L'hon. M. LAMBERT: Ce que le peuple dépense, ce sont les salaires et les revenus de placement.

Le PRÉSIDENT: M. Lowther nous a expliqué comment on est arrivé à ces chiffres. Si vous avez d'autres questions à poser là-dessus, nous avons ici M. Marshall, le statisticien en chef, et l'un de ses assistants. Je crois qu'ils peuvent nous fournir des renseignements sur ce que l'on appelle nos productions nationales brutes et la méthode employée pour trouver le revenu national net.

L'hon. M. LAMBERT: Cela est très important.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les économistes qui étudient ces deux questions de productions nationales brutes et de revenu national net sont unanimes à reconnaître qu'elles doivent avoir une portée tout à fait directe sur le volume total de dépense. Si nous dépensons trop largement pour notre revenu total, nous nous en allons vers l'endettement, à moins que l'inflation ne déguise la situation. C'est là, à mon avis, le point décisif. Il n'y a aucun doute que l'inflation que nous subissons a déguisé considérablement toute notre situation économique. Nous avons aujourd'hui un dollar dont le pouvoir d'achat n'est qu'un peu plus de la moitié de ce qu'il était il y a douze ans. Nous voyons des chiffres exorbitants aux chapitres de nos productions nationales et de nos revenus nationaux, mais dès que nous replaçons ces dollars au niveau de ceux de 1939, nous avons un tout autre tableau. Nous ne faisons que nous leurrer. Est-ce tout pour M. Lowther?

L'hon. M. ISNOR: J'ai encore une question à lui poser au sujet du premier item "Intérêt sur la dette"... qui se chiffre par \$492,265,000. Je constate que, de 1939 à 1949, les provinces ont diminué leur chiffre de 7 millions, que les municipalités ont aussi effectué une diminution, mais que le gouvernement fédéral accuse une très grosse augmentation. M. Lowther peut-il nous dire où cela s'est produit?

M. LOWTHER: Cela résulte de la grosse dette publique que le gouvernement a dû contracter pour financer la guerre.

L'hon. M. ISNOR: Celle de 1939?

M. LOWTHER: La dette fédérale a augmenté considérablement depuis 1939 et il en résulte automatiquement un accroissement d'intérêt sur la dette publique.

Ainsi, à la fin de 1948, la dette fédérale avait atteint plus de 17 billions. En 1944, elle était déjà de 15 billions. Elle devait être beaucoup moindre en 1939; à cette date, la dette nette du gouvernement fédéral ne devait pas excéder de beaucoup 3 billions. Cette augmentation n'a pu faire autrement que d'accroître substantiellement les intérêts courants.

L'hon. M. GOLDING: Le témoin serait-il assez bon de nous indiquer les pages à même lesquelles il cite actuellement? Les membres du Comité y trouveront des renseignements de grande valeur quant à la dette, aux dépenses et autres choses de ce genre. Il s'agit d'un plus grand nombre d'années que celles que nous avons présentement à l'étude, et tout se trouve dans ce document.

M. LOWTHER: Monsieur le président, je me réfèrais au chapitre des Finances publiques, pages 285 et *sequitur*, de l'Annuaire du Canada de 1951, un manuel publié par le Bureau fédéral de la Statistique.

Le PRÉSIDENT: Les membres peuvent s'en procurer un?

M. LOWTHER: Certainement, il a été publié.

L'hon. M. McDONALD: Puis-je demander à M. Lowther ce que comprend l'item 18? Il y a là une grosse dépense qui passe de 185 millions à 494 millions.

M. LOWTHER: L'item comprend principalement les frais généraux du gouvernement en cause. Ainsi, dans le cas du gouvernement fédéral, il y a ce qui suit: ministère des Finances, Commission du service civil, Secrétariat d'Etat, une partie du ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère de l'Immigration, les Affaires extérieures, la Gendarmerie royale canadienne, le Sénat et la Chambre des communes: pour ainsi dire, tous les services auxiliaires plutôt que les organismes qui sont appelés à desservir directement le public.

L'hon. M. McDONALD: Pourrais-je trouver ici ou ailleurs les dépenses totales du gouvernement fédéral pour la publicité?

M. LOWTHER: Pas dans nos rapports, mais probablement dans celui que M. Bryce a déjà étudié avec vous. Il y a l'article 10 du sommaire: "films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.". C'est peut-être ce que vous désirez, mais je ne voudrais pas me commettre là-dessus. Monsieur Bryce pourrait peut-être vous renseigner à même son rapport.

L'hon. M. McDONALD: J'ai été obligé de m'absenter la semaine dernière, monsieur le président. Peut-être pourriez-vous nous le dire! La publicité se trouve-t-elle entièrement comprise dans l'article 10?

Le PRÉSIDENT: Non. La seule explication que nous ayons sur cela se trouve au verso de cette feuille (montrant le tableau des articles courants de dépenses et des catégories spéciales figurant en appendice aux prévisions budgétaires de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952).

10. Films, étalages, réclames et autre publicité d'information, sauf les publications.

Comprend les prévisions relatives aux films, étalages et autre matériel de présentation visuelle; réclame pour fins publicitaires et autres telles que les offres, les soumissions, l'achat ou la vente de propriétés, et la publication de proclamations, d'annonces, d'avis, etc., et autres formes de publicité éducative et instructive par la radio, les affiches, la presse et autres moyens. Les prévisions totales relatives à l'Office national du Film tombent sous cette rubrique.

L'hon. M. McDONALD: Nous pouvons trouver cela nous-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lowther, nous n'avons pas encore discuté cet item de la première page de ce document (montrant la copie miméographiée du Résumé des crédits annuels), mais nous pourrions demander plus de détails à M. Bryce qui sera ici jeudi.

L'hon. M. GOUIN: Une partie du numéro 9 traite de la publicité.

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous voulons surtout nous en tenir aux chiffres que nous avons aujourd'hui. Y a-t-il d'autres questions à poser? Personnellement, j'en ai une. Je désirerais demander à M. Lowther s'il peut nous donner une estimation provisoire de ce que sera le total des dépenses de 1950 et 1951?

M. LOWTHER: Sur la petite feuille que nous étudions en ce moment, les dépenses totales de tous les gouvernements, à l'exclusion des transferts gouvernementaux, sont estimées approximativement, pour 1950, à 4,105 millions. En ce qui concerne l'année 1951, je vous ai déjà dit que nous n'avons pas encore reçu les derniers chiffres, mais si l'on en juge par un relevé très, très superficiel que nous pourrions faire des renseignements actuellement à notre disposition, il semblerait que les dépenses combinées des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux atteindront, pour l'exercice financier devant se terminer le 31 mars 1952, bien près de 5 billions. Cela dépendra, évidemment, de plusieurs choses, par

exemple, jusqu'à quel point les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral seront en mesure de mettre à exécution leurs programmes de dépenses tels qu'ils les envisagent en ce moment. Il se peut que par la transformation de la production civile en production de défense et les préparatifs de défense, les matériaux, les approvisionnements et la main-d'œuvre qui, en d'autres temps, seraient disponibles pour des travaux de construction importants ne le soient plus. Il se peut que les provinces et les municipalités à la fois aient à réduire leurs programmes de dépenses à cette fin.

L'hon. M. LAMBERT: L'augmentation des dépenses relatives à la défense portera seule le total à près de 5 billions?

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Nous donneriez-vous une définition du terme: "Revenu national et Production nationale brute"?

M. LOWTHER: Cela sort de mon champ de connaissances, monsieur, mais il y a ici d'autres employés qui peuvent vous la donner.

L'hon. M. ISNOR: Je croyais que vous pourriez répondre à ma question au point de vue de la finance.

M. LOWTHER: D'autres connaissent mieux ce sujet que moi et je ne voudrais pas tenter de vous donner cette définition.

L'hon. M. ISNOR: Très bien, alors.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous laisserons aller M. Lowther en le remerciant d'être venu et des renseignements qu'il nous a donnés.

Monsieur Marshall, seriez-vous assez bon de nous donner quelques détails sur les chiffres relatifs à la production nationale brute et le revenu national et de nous dire comment on y arrive. Je n'ai aucun doute que tous les membres du Comité savent que M. Marshall est le Statisticien en chef du gouvernement fédéral, et que c'est lui qui voit à recueillir toutes ces statistiques. Chacun sait qu'il n'y a presque aucun domaine des affaires publiques du pays sur lequel on ne puisse obtenir des renseignements précis de notre Bureau de la Statistique. C'est probablement l'un des meilleurs bureaux de tous les gouvernements du monde. Après un tel compliment, monsieur Marshall, vous pourriez peut-être nous dire ce qu'on entend par production nationale brute et production nationale nette, quelle est la différence entre les deux, ainsi que le chiffre le plus propre à considérer comme étant la santé économique.

M. HERBERT MARSHALL, statisticien du gouvernement fédéral: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, je ferai certainement tout mon possible après ce gentil bouquet que votre président a offert au Bureau. Je dois vous dire qu'en écoutant le débat de ce matin, j'ai pensé qu'il serait peut-être bon de voir à ce que chacun de vous soit pourvu d'un exemplaire de la brochure ou du rapport que j'ai ici: comptes fédéraux, revenus et dépenses, révisés en préliminaire pour l'année 1950. Ce rapport tend à expliquer avec force détails les divers items de nos comptes et nos rapports de revenus nationaux. Il y a un grand nombre de définitions au début. Ces comptes et ces rapports contiennent tant d'item et de classifications qu'il me serait difficile en si peu de temps de répondre de façon satisfaisante à toutes vos questions. Voici ce que je suggérerais s'il m'était permis d'offrir une suggestion.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. MARSHALL: Chacun de vous devrait posséder un exemplaire de ce rapport. Le texte n'en est pas très long; vous pourriez le lire et y penser et je reviendrais ensuite ici avec nos meilleurs experts en comptabilité et en revenus nationaux. Nous aurions ainsi un débat qui porterait profit et je suis certain que vous comprendriez comment ces rapports sont compilés. Au cours de vos délibérations de ce matin, le chiffre de \$8,300,000,000 a été mentionné à l'item des

salaires, traitements et revenus de travail supplémentaires. Bien entendu, ce n'est qu'un aspect du revenu national. Vous devez y ajouter 137 millions en soldes et allocations militaires, \$2,996,000,000 pour les revenus de placements, puis les revenus de l'agriculture et d'autres genres d'affaires non incorporés, et cela vous donne le chiffre de \$14,308,000,000 pour le revenu national net de 1950. Pour trouver ce que nous appellerons la production nationale brute aux prix des marchés, nous traitons ce \$14,308,000,000 comme le revenu national net au prix de revient à la source? Cela signifie simplement que ces chiffres indiquent les prix de revient ou les revenus relatifs à nos différentes sources de production. Nous savons tous que ces dernières sont la terre, le travail et le capital. Dans le travail, nous avons les traitements, salaires et les revenus supplémentaires de travail, à \$8,300,000,000. Puis, il y a les soldes et allocations militaires qui entrent sous une autre sorte de travail. Il y a ensuite les revenus provenant des capitaux, \$2,996,000,000 et les montants issus des fermes et d'autres genres de commerce. Vous tenez compte aussi des revenus provenant de la terre. Voilà donc les revenus des différentes sources de production: la terre, le travail et le capital. Maintenant, pour trouver la production nationale brute aux prix des marchés, vous devez ajouter quelque chose à ces dépenses relatives au travail, au capital et à la terre, vous ajoutez les taxes indirectes moins les subventions de 2 billions, la dépréciation et autres frais d'affaires de \$1,471,000,000. Vous en arrivez à la production nationale brute aux prix des marchés. C'est donc votre revenu. De l'autre côté de la page, vous avez le tableau correspondant qui montre la répartition de ce revenu en 1951. Une partie de ce dernier se rattache aux dépenses personnelles relatives aux marchandises de consommation et aux services: \$11,810,000,000

L'hon. M. ISNOR: Nous donneriez-vous plus d'explications sur ce premier item?

M. MARSHALL: Les dépenses personnelles relatives aux marchandises de consommation et aux services?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. MARSHALL: Cela comprend l'achat de denrées alimentaires, de vêtements, etc. Si vous vous faites couper les cheveux chez le coiffeur, on en tient compte. Et ainsi de suite. Toutes ces choses sont comprises dans le premier item. Viennent ensuite les dépenses gouvernementales se rattachant aux marchandises et aux services, puis les placements bruts sur habitations, les placements sur l'équipement, l'aménagement et l'habitation, les modifications d'inventaires. Tout cela est porté aux dépenses.

L'hon. M. ISNOR: Pendant que vous en êtes aux inventaires, que représentent ces \$805 millions?

M. MARSHALL: L'accumulation des inventaires durant l'année 1950. Vous prenez la valeur d'inventaire au commencement et à la fin de l'année et vous obtenez ce chiffre.

L'hon. M. ISNOR: Qui fait cela?

M. MARSHALL: Les firmes d'affaires, les magasins de gros et de détail, etc.

L'hon. M. LAMBERT: La hausse des prix y compte pour beaucoup.

M. MARSHALL: C'est vrai, mais nous avons un autre tableau où nous avons calculé le revenu national en déflation, sur la base de 1939 en dollars.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas d'exemplaires de ce rapport, mais M. Marshall a eu l'obligeance de nous dire qu'il peut nous en procurer. Je suggérerais que nous attendions de les recevoir pour considérer ces chiffres. Nous devrions avoir l'avantage de les étudier, et, un autre jour de cette semaine, si vous, monsieur Marshall, et vos adjoints pouviez arriver dès l'ajournement du Sénat, nous pourrions consacrer une couple d'heures à cette étude dans l'après-midi. Cela

vous convient-il?

M. MARSHALL: J'en serais très heureux.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord là-dessus?

L'hon. M. GOLDING: Je crois que c'est une bonne idée.

Le PRÉSIDENT: J'ai l'impression que nous marchons à tâtons.

M. MARSHALL: Puis-je vous offrir une suggestion? Une des questions qui a surgi ce matin a été le pourcentage de nos dépenses nationales brutes affecté aux services de bien-être. Nous pouvons vous donner ces chiffres, et même tout de suite, quoique de façon bien estimative. A notre souvenance, c'est 7 p. 100 de nos dépenses nationales brutes, et ce pourcentage est presque le même que celui des Etats-Unis et passablement plus bas qu'au Royaume-Uni.

L'hon. M. LAMBERT: Voilà un renseignement très utile.

Le PRÉSIDENT: La production nationale brute?

M. MARSHALL: Les dépenses nationales brutes.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-il plus avantageux de prendre, le revenu national net ou la production nationale brute?

M. MARSHALL: Cela dépend grandement de l'usage que vous voulez en faire.

L'hon. M. LAMBERT: Lorsque j'ai posé une certaine question, ce matin, je songeais aux dépenses totales de 1949, de presque trois billions et demi. Les pensions aux anciens combattants et soins subséquents, plus les totaux relatifs au bien-être public, s'élevaient à plus d'un billion. Je présume qu'environ un tiers des dépenses annuelles est représenté dans ces services sociaux.

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: J'ai donné cela comme exemple pour essayer de trouver un pourcentage de comparaison, afin de voir si le pays peut se permettre de consacrer tant d'argent à ces sortes de choses. On peut en dire autant de la défense nationale, bien qu'il n'y ait pas de limite à ce que le pays peut faire sous ce rapport si la dépense est nécessaire. Je ne sais si vous placeriez le Bien-être public et la Défense nationale dans la même catégorie.

M. MARSHALL: Il nous serait difficile, bien sûr, de donner une opinion sur ce que le pays devrait dépenser pour ces choses, mais nous pouvons établir des pourcentages à la lumière des faits.

L'hon. M. LAMBERT: Vous dites 7 p. 100 du revenu national, et je sais que c'est sur cette base générale que les dépenses de bien-être social sont établies, mais notre chiffre de revenu national diminuerait beaucoup plus vite que nos obligations en bien-être social si l'adversité nous frappait en matière économique. Il nous faut penser à un niveau normal pour ces sortes de dépenses par rapport à notre revenu.

L'hon. M. REID: Puis-je demander à M. Marshall si ce 7 p. 100 est le même dans tous les gouvernements?

M. MARSHALL: Je crois que cela a trait à tout le programme de bien-être social du Canada.

L'hon. M. REID: Je vous demande cela, parce que je sais que plusieurs municipalités dépensent plus que 7 p. 100 en bien-être social. Peut-être obtient-on ce chiffre moyen en étendant la question aux provinces et au gouvernement fédéral.

M. MARSHALL: J'ai cité ce chiffre de mémoire, je ne l'ai pas cherché avant de venir ici: ne le prenez donc pas comme étant définitif. Nous pouvons vous procurer ce renseignement plus tard.

L'hon. M. GOVIN: Il serait intéressant de savoir quelle est la proportion de nos dépenses en bien-être public par rapport à nos déboursés entiers.

M. MARSHALL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Marshall, qu'il nous serait également utile de connaître cette proportion par rapport à notre revenu national net. Est-ce bien là votre terme?

M. MARSHALL: Oui

Le PRÉSIDENT: Ainsi, un billion et demi s'en vont en dépréciation.

M. MARSHALL: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire que par tout le Canada la machinerie s'use; elle ne valait pas autant, le 1er janvier 1951 qu'à la même date en 1950 et cet argent disparaît en fumée. Etes-vous disposé à suivre le programme qui a été suggéré?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quand pouvez-vous nous donner nos renseignements, monsieur Marshall?

M. MARSHALL: Nous vous enverrons les exemplaires des comptes nationaux sans tarder.

Le PRÉSIDENT: S'ils arrivent avant six heures, je les ferai placer dans les cases postales des membres du Comité. Cela vous donnera le temps, messieurs, de les examiner avant notre réunion qui aura lieu à l'ajournement du Sénat, demain après-midi.

Le Comité s'ajourne jusqu'à l'ajournement du Sénat, le mercredi 30 mai, 1951.

APPENDICE "C"

DÉPENSES ET RECETTES COMBINÉES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS DU CANADA

Années financières terminées le plus près du 31 décembre 1939, 1948 et 1949

DOCUMENTS ANNEXÉS

Source: 1939—"Statistiques comparatives relatives à la Finance publique" préparées pour la Conférence fédérale-provinciale de 1945 sur la Reconstruction.

1948 et 1949—Selon les compilations du Bureau fédéral de la Statistique et de la Banque du Canada, pour fins de comparaison.

Note explicative: Les totaux de la ligne 24 des recettes et de la ligne 19 des dépenses ne comprennent pas les transferts intergouvernementaux sous forme de subventions générales. Ces dernières paraissent au bas de chaque tableau. Par exemple, les subventions versées sous l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en vertu des ententes fédérales-provinciales relatives aux taxes sont exclues, et des dépenses du gouvernement fédéral et des revenus des provinces. Cependant, les allocations versées pour des fins spécifiques, comme pour la Santé et les pensions de vieillesse, sont comprises dans les dépenses du gouvernement qui les donne, mais déduites par contre des dépenses brutes du gouvernement d'une autre échelle qui les reçoit.

Cette procédure a été adoptée afin qu'aucune dépense ne paraisse en double, nous permettant ainsi d'aboutir à des totaux généraux de revenus et de dépenses pour tous les gouvernements.

ÉVALUATIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE TOUS
GOUVERNEMENTS, SANS DÉTAILS, 1948, 1949 ET 1950

Année financière terminée
le plus près du 31 décembre
(En millions de dollars)

RECETTES ¹	
Total	\$ 4,112
Gouvernement fédéral	2,864
Provinces	708 ²
Municipalités	540 ²
DÉPENSES ¹	
Total	\$ 4,105
Gouvernement fédéral	2,518
Provinces	936 ²
Municipalités	651 ²

Notes:

- 1—Les transferts effectués entre gouvernements non compris.
- 2—Comprend Terre-Neuve.
- 3—Sans compter une dette de 62 millions assumée pour Terre-Neuve.

NOTE:—Les chiffres relatifs à l'année 1950 ne sont qu'approximatifs, puisqu'ils font l'objet d'une révision et de certains redressements lorsqu'on dispose des comptes définitifs à l'égard des années financières visées.

ENSEMBLE DES
REVENUS ET DEPENSES

ENSEMBLE DES REVENUS DE TOUS LES GOUVERNEMENTS DU CANADA POUR 1939, 1948 ET 1949

SOMMAIRE SELON LA PROVENANCE

Années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre

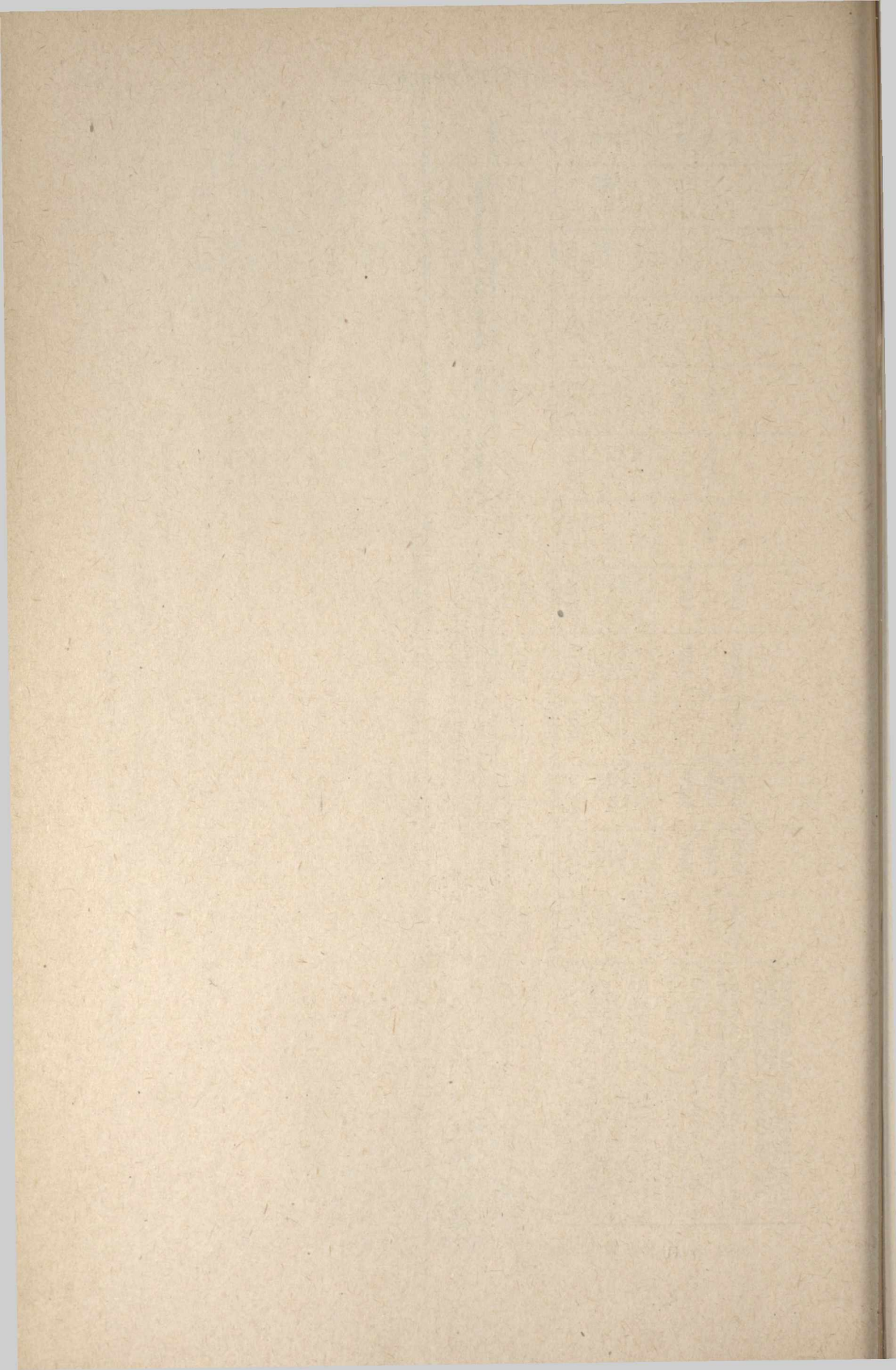
(en milliers de dollars)

Poste n ^o	Total			Fédéral			Provinciaux			Municipaux			Poste n ^o	
	1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949	1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949 ¹		
	Impôts:													
	Impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés—													
1	Impôts sur le revenu des particuliers	60,678	762,749	622,012	45,407	762,563	621,982	12,113	186	30	3,158	1
2	Impôts sur le revenu des sociétés..	89,452	623,029	702,876	77,920	536,782	601,415	11,082	86,247	101,461	450	2
3	Autres impôts sur les sociétés....	23,153	23,267	24,661	1,875 ²	3,505 ²	3,900 ²	21,278	17,762	20,761	3
4	Impôt de rétention.....	11,122	43,445	47,475	11,122 ³	43,445 ³	47,457 ³	4
5	Sous-total (postes 1 à 4).....	184,405	1,452,490	1,397,024	136,324	1,346,205	1,274,772	44,473	106,195	122,252	3,608	5
6	Droits successoraux.....	27,850	54,672	58,391	25,550	29,920	27,850	29,122	28,471	6
7	Biens réels et personnels.....	248,922	341,265	375,501	5,504	4,709	4,779	243,418	336,556	370,722	7
8	Droits de douanes et autres droits d'importation.....	106,819	223,786	226,403	106,819	223,786	226,403	8
	Taxe d'accise et de vente—													
9	Impôts sur l'essence.....	53,069	124,305	136,601	53,069	124,305	136,601	9
10	Boissons alcooliques et régie des spiritueux.....	54,423	229,712	237,876	21,014	100,875	107,077	33,409	128,837	130,799	10
11	Tabac.....	42,447	199,398	216,791	42,447	190,501	207,234	8,897	9,557	11
12	Taxe générale de vente.....	144,861	440,502	478,718	137,446	377,303	403,437	2,717	48,351	59,274	4,698	14,848	16,007	12
13	Taxe sur les divertissements.....	2,615	19,735	17,571	2,588	2,615	17,147	17,571	13
14	Denrées et services divers.....	24,175	169,244	74,274	24,175 ⁴	169,244 ⁴	74,274	14
15	Autres taxes.....	25,547	48,471	54,553	2,624	7,324	7,785	22,923	41,147	46,768	15
16	Total des impôts (postes 5 à 15)....	915,133	3,303,580	3,273,703	468,225	2,436,142	2,323,117	172,261	474,887	517,089	274,647	392,551	433,497	16
	Licences, permis et droits divers—													
17	Véhicules moteurs.....	28,092	51,471	55,939	28,092	51,471	55,939	17
18	Autres.....	18,498	30,793	32,656	2,542	2,977	3,430	8,975	16,118	16,356	6,981	11,698	12,870	18
19	Sous-total (postes 17 et 18).....	46,590	82,264	88,595	2,542	2,977	3,430	37,067	67,589	72,295	6,981	11,698	12,870	19
20	Domaine public.....	24,745	74,228	89,751	736	2,315	1,790	24,018	71,913	87,781	20
21	Revenus excédentaires du National-Canadien ⁵	21
22	Recettes des services d'utilité publique versées par les municipalités.....	10,181	20,415	24,378	10,181	20,415	24,378	22
23	Recettes diverses.....	36,556	193,701	148,562	8,524	134,080 ⁶	82,881 ⁶	2,877	21,308	25,815	25,155	38,313	39,866	23
24	Revenu global.....	1,033,214	3,674,188	3,624,809	480,027	2,575,514	2,411,218	236,223	635,697	702,980	316,964	462,977	510,611	24

TRANSFERTS INTER-GOUVERNEMENTAUX NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS														
25	Subventions versées par le gouvernement fédéral aux provinces.....	19,184	17,034	18,673	19,184	17,034	18,673	25
26	Subventions versées par les provinces aux municipalités.....	4,507	8,192	10,075	4,507	8,192	10,075	26
27	Accords visant la suspension des impôts.....	84,279	102,913	84,279	102,913 ⁶	27
28	Intérêts sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires.....	1,585	1,466	1,466	1,585	1,466	1,466	28
29	Garantie relative à la taxe sur l'essence.....	29
30	Taxe routière de la Nouvelle-Ecosse..	452	342	251	452	342	251	30
31	Commission municipale du Manitoba..	828	1,303	400	828	1,303	400	31
32	Total ⁷	26,556	112,616	133,778	22,049	104,424	123,703	4,507	8,192	10,075	32

RENOIS:

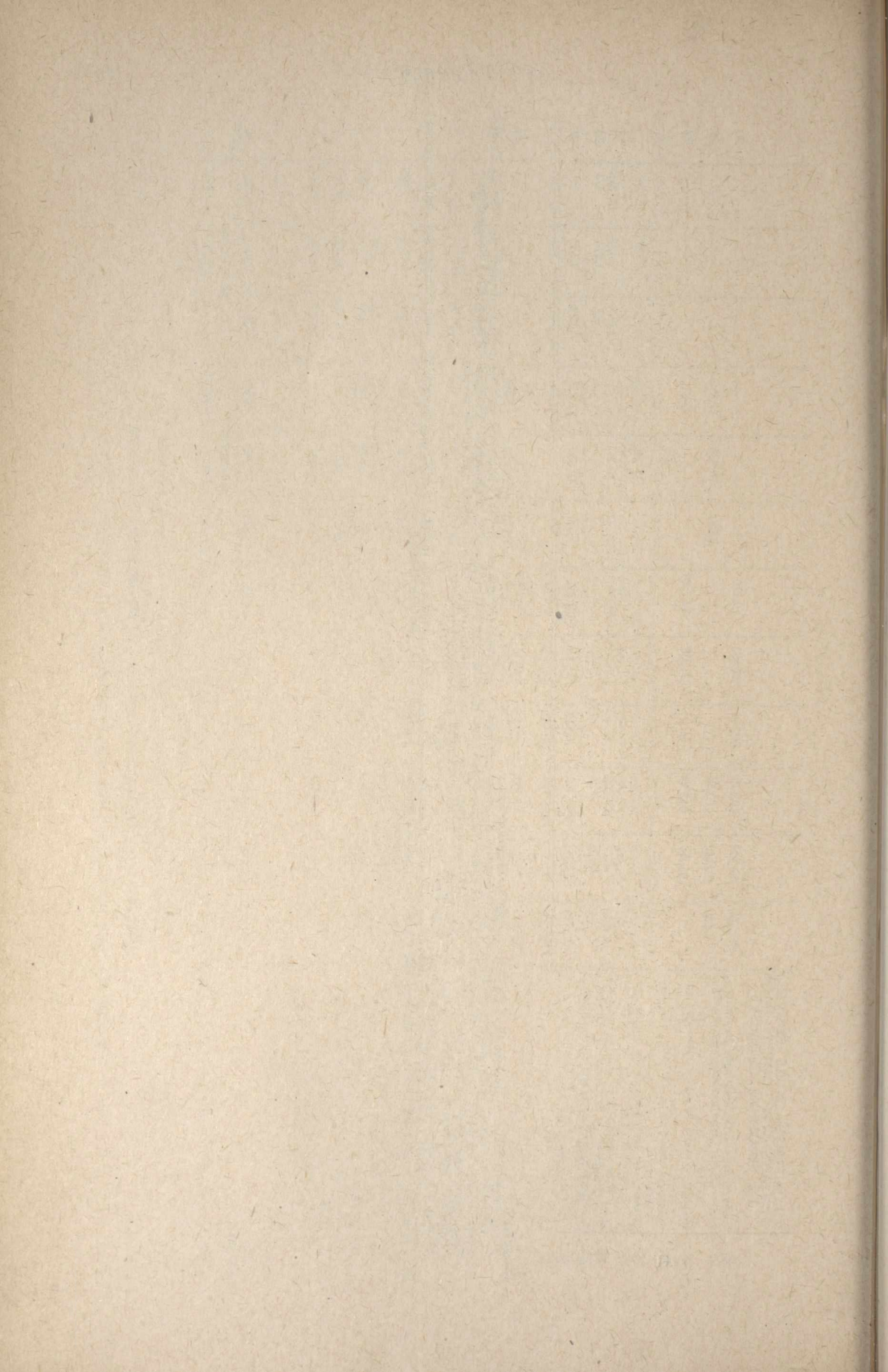
- ¹ Provisoire. Comprend Terre-Neuve pour la première fois.
- ² Se compose de la taxe sur la circulation des billets des banques à charte et de la taxe sur les primes des compagnies d'assurance.
- ³ Principalement pour les non-résidents.
- ⁴ La taxe de 3 p. 100 sur les importations est reportée au poste 8.
- ⁵ Comprend 86,142 (1948) et 31,596 (1949) représentant l'excédent des remboursements sur les dépenses, au chapitre de l'expansion industrielle.
- ⁶ Comprend la subvention temporaire versée à Terre-Neuve, soit: 6,500.
- ⁷ Les écarts entre les chiffres de ce tableau et ceux du tableau des dépenses, en ce qui concerne les transferts intergouvernementaux, s'expliquent par la diversité des méthodes de comptabilité et le fait que les années financières ne prennent pas toutes fin en même temps.
- ⁸ Toutes les années en cause ont accusé un déficit qui est porté au poste no 10 du tableau des dépenses.

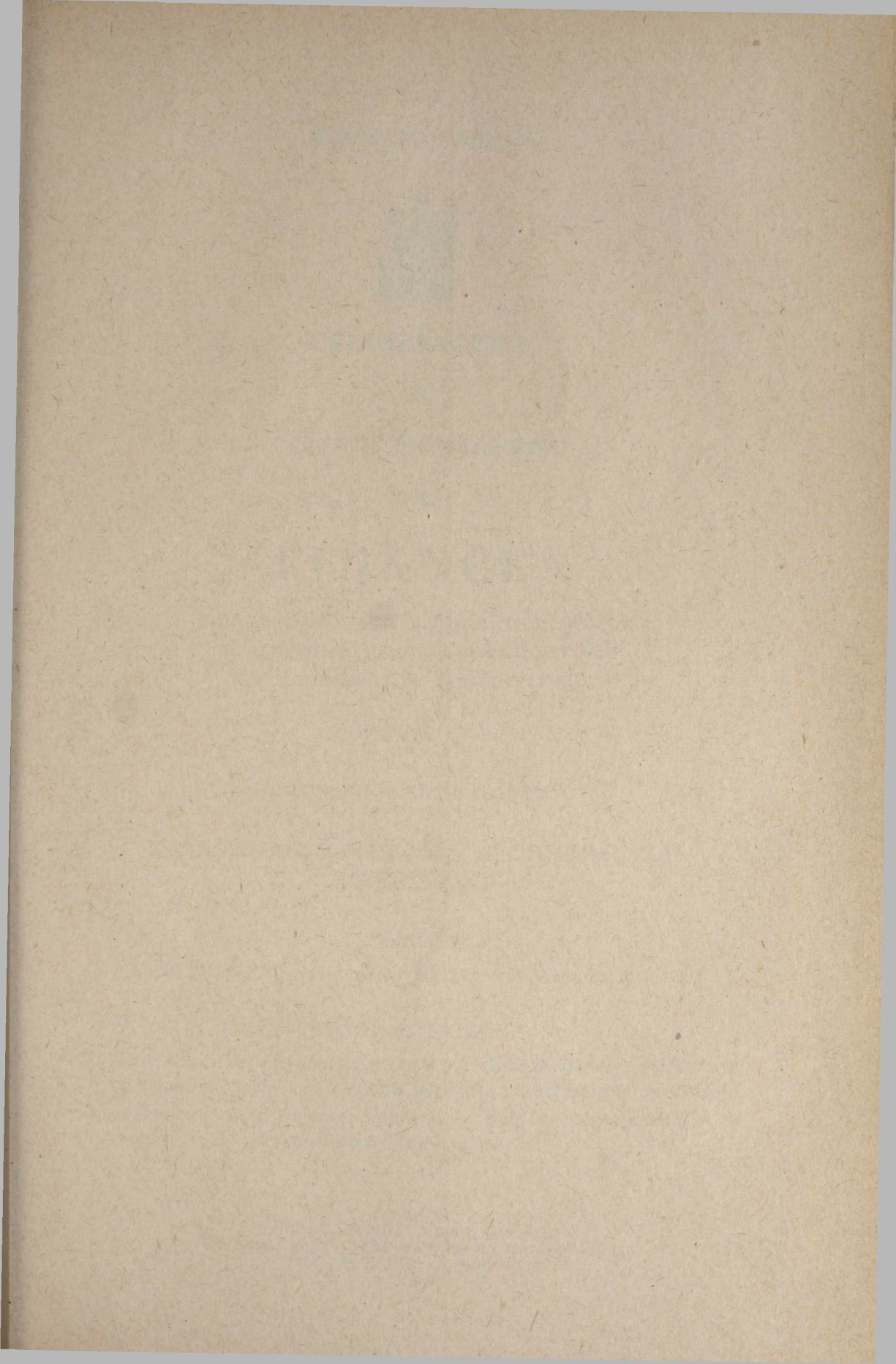


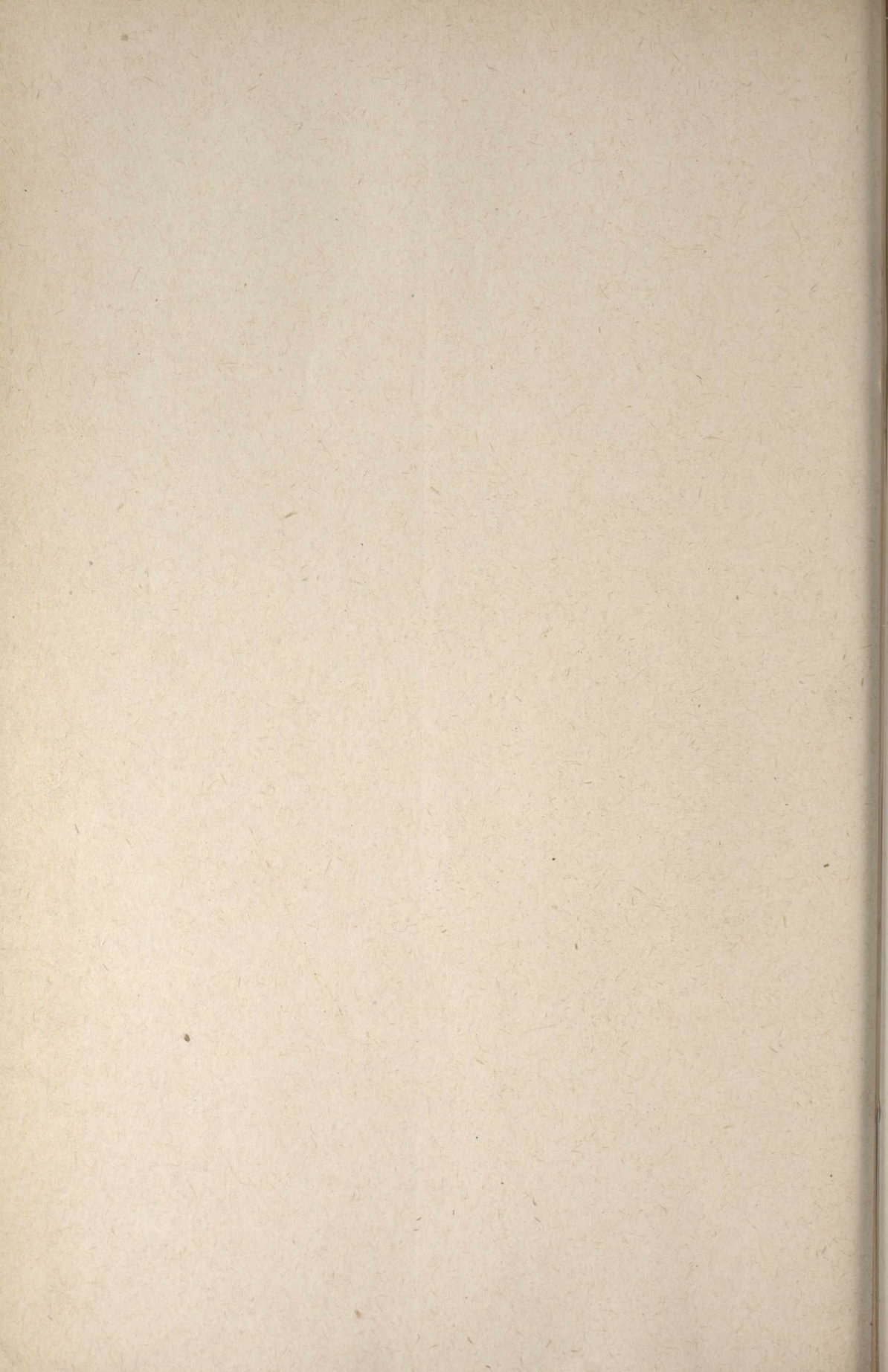
TRANSFERTS ENTRE GOUVERNEMENTS NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS														
20	Subventions fédérales aux provinces.	19,244	17,095	19,170	19,244	17,095	19,170	20
21	Subventions provinciales aux municipalités	4,511	10,930	11,846	4,511	10,930	11,846	21
22	Accords visant la suspension des impôts	84,387	84,756	84,387	84,756 ⁵	22
23	Garantie relative à la taxe sur l'essence	23
24	Intérêt sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires.....	1,585	1,466	1,466	1,585	1,466	1,466	24
25	Taxe routière de la Nouvelle-Ecosse..	455	321	246	455	321	246	25
26	Commission municipale du Manitoba.	763	1,314	473	763	1,314	473	26
27	Total ⁶	26,558	115,513	117,957	20,829	102,948	105,392	4,511	10,930	11,846	1,218	1,635	719	27

RENOIS:

- ¹ Provisaires; comprend également Terre-Neuve pour la première fois.
- ² Comprend les déficits (nets, déduction faite des bénéfices) des diverses entreprises de transport appartenant à l'Etat: Service de transbordement de l'île du Prince-Edouard, Chemin de fer de la Baie d'Hudson, Lignes aériennes Trans-Canada, ports de Québec et de Churchill et *Canadian National (West-Indies) Steamships*.
- ³ Comprend l'excédent des remboursements sur les dépenses au chapitre de l'expansion industrielle. Voir le renvoi no⁵ sur le revenu.
- ⁴ Comprend 345 (1948) et 1,132 (1949) versés après que les secours de l'UNRRA eurent pris fin.
- ⁵ Comprend la subvention provisoire au montant de 6,500, versée à Terre-Neuve.
- ⁶ Les écarts entre les chiffres du présent tableau et ceux du tableau des rentrées, sous la rubrique des transferts entre gouvernements, sont attribuables aux divergences dans la date à laquelle les années financières ont pris fin et dans les méthodes comptables des gouvernements.







1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées
au parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 7

Séance du jeudi 31 mai 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.
PRÉSIDENT

TÉMOIN:

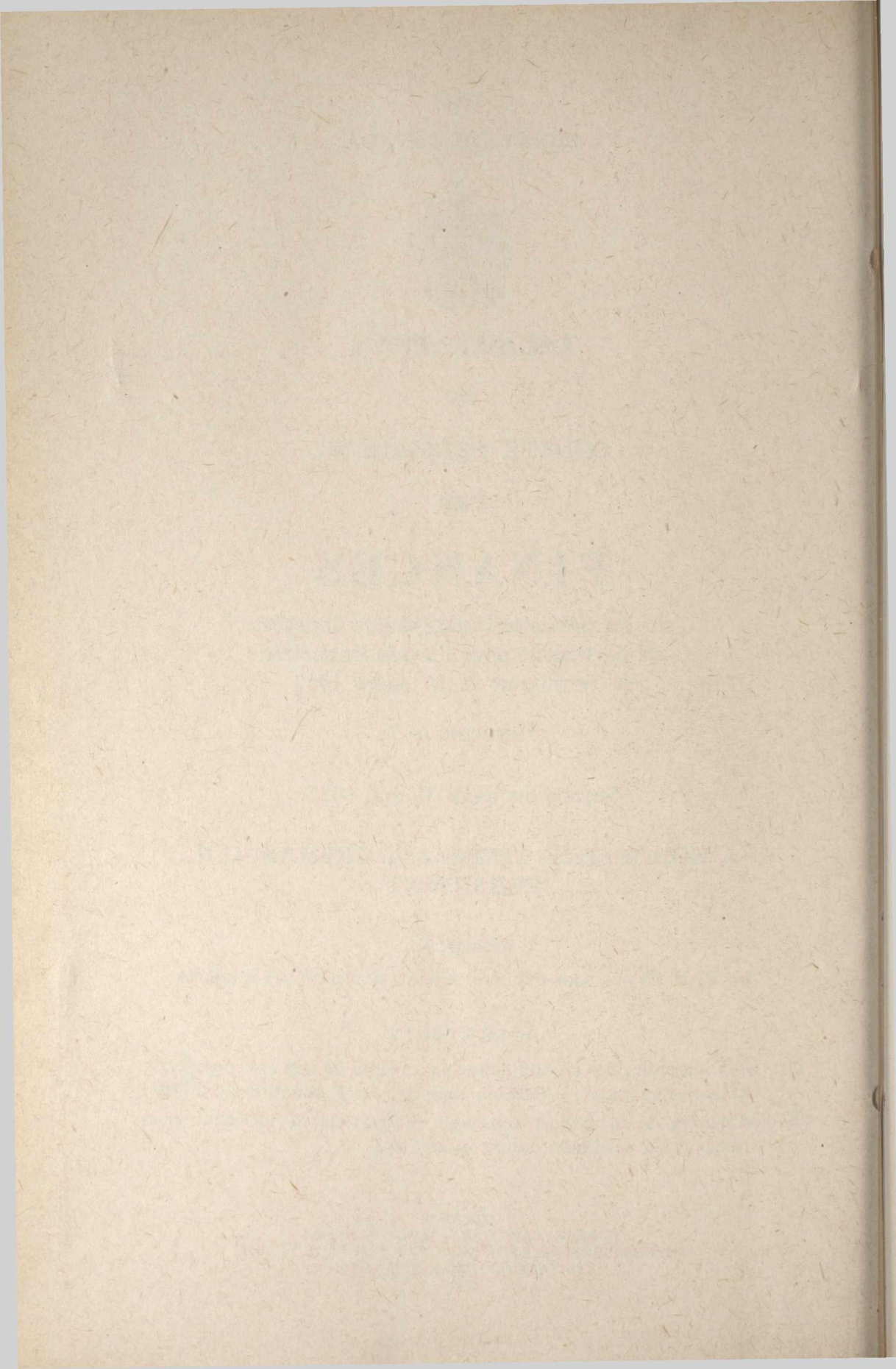
M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, ministère des Finances.

APPENDICES

- D. État sommaire des crédits annuels par chefs de dépense réguliers et catégories spéciales — Défense nationale et Production de défense.
- E. Ministère de la défense nationale — Frais de déplacement et de transport du personnel durant quatre ans.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1951



PROCÈS-VERBAL

JEUDI 31 mai 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Beaubien, Euler, Golding, Gouin, Haig, Howden, Hugessen, Hurtubise, Isnor, King, Lambert, McDonald, Paterson, Pette, Roebeck, Taylor et Vaillancourt—19.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint, de la Division du Conseil du Trésor, au ministère des finances, est de nouveau entendu.

Il est ordonné que les documents suivants, déposés par M. Bryce, soient imprimés en appendice au Fascicule n° 7 des délibérations:

“D”—État sommaire des crédits annuels par chefs de dépense réguliers et catégories spéciales—Défense nationale et Production de défense.

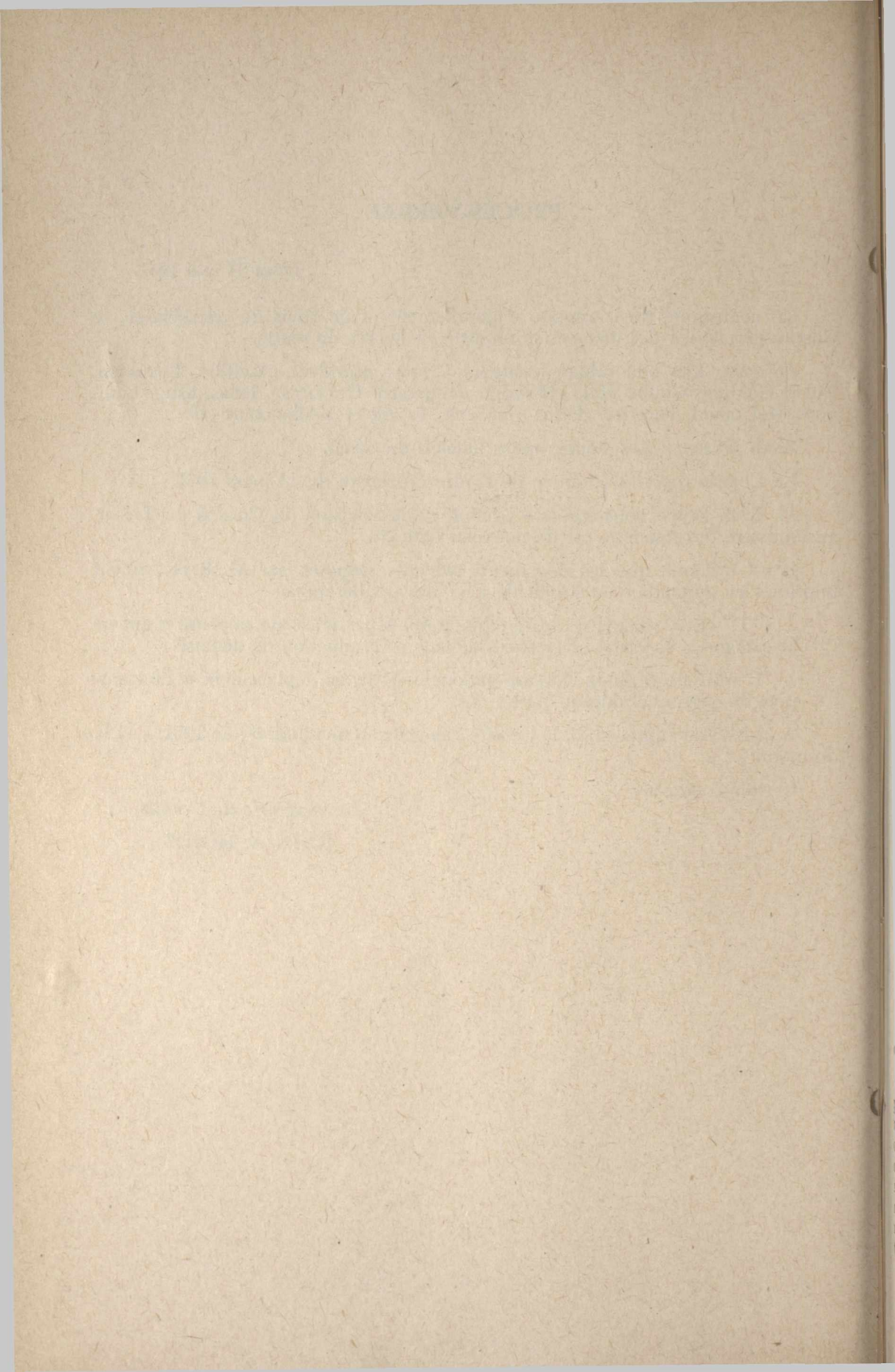
“E”—Ministère de la Défense nationale—Frais de déplacement et de transport du personnel durant quatre ans.

A 12 h.45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 6 juin 1951, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

Ottawa, JEUDI 31 mai 1951.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

M. Bryce est de nouveau ici ce matin et nous ferons mieux de l'interroger pendant qu'il est disponible; je le prierai donc de s'avancer. Nous comptons terminer son interrogatoire ce matin, mais pour cela il va falloir avancer un peu plus vite que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Nous aborderons à la fois ce matin les budgets de la Défense nationale et de la Production de défense, qui figurent à la première page de l'état que vous avez devant vous.

Quelqu'un avait demandé la décomposition des frais de déplacement et de transport du personnel inscrits au compte de la Défense nationale, mais je ne me rappelle plus qui. Comme nous n'étions pas encore rendus à ce poste, peut-être vaut-il mieux attendre pour le discuter; c'est le poste n° 5 sur la feuille que vous avez devant vous.

Le premier poste est celui des « traitements et salaires civils ». On se rapellera que ce crédit fait partie du budget de la Production de défense et qu'il est complètement à part du budget civil ordinaire de l'État. Ce crédit s'élève à 61 millions de dollars pour 1951-1952, comparativement à 2 millions et demi en 1938-1939 et à 44 millions en 1950-1951. Peut-être M. Bryce pourra-t-il nous donner quelques explications à cet égard.

M. R. B. BRYCE: Je peux dire que la plus grosse partie de cette dépense porte sur le ministère de la Défense nationale proprement dit; les dépenses du département de la fabrication militaire ne représentent que 3 millions sur un total de 61 millions de dollars. Relativement aux dépenses du département de la Défense nationale, le ministre a, je crois, fourni à la Chambre certaines explications concernant l'emploi de civils au lieu de militaires et aussi l'emploi de civils pour des travaux de construction et dans les services de l'administration centrale. Je crois que c'est déjà consigné au compte rendu officiel des débats. Je dois reconnaître que je n'ai pas pu en prendre entièrement connaissance, mais j'ai parcouru le compte rendu rapidement hier soir.

Le PRÉSIDENT: Il a été déclaré, je crois, que nous avons déjà ou que nous aurons bientôt environ 30,000 employés civils dans le ministère de la Défense nationale. Y a-t-il d'autres questions au sujet du poste n° 1?

L'hon. M. HAIG: Non.

Le PRÉSIDENT: Nous prendrons alors le n° 2, qui se rapporte aux indemnités civiles. Qu'entend-on au juste par « indemnités civiles », monsieur Bryce?

M. BRYCE: Je crois qu'il s'agit surtout des indemnités pour les membres du personnel qui sont dans le nord ou en dehors du pays, ou peut-être des quelques rares cas de ce que nous appelons les indemnités terminables, qui sont en réalité des suppléments de traitement accordés à ceux qui sont chargés provisoirement de fonctions additionnelles. Par exemple, il y a un fonctionnaire supérieur du ministère de la Défense nationale proprement dit qui touche une allocation terminable parce que ses fonctions sont considérées comme étant bien au-dessus de la normale du fait de la construction de logements pour les militaires mariés des trois armes. Ces travaux doivent durer deux ou trois ans.

L'hon. M. HAIG: Je n'aurai qu'un mot à dire: je m'oppose à ce système-là.

Un homme ne peut faire qu'un travail et on ne doit pas lui accorder de rémunération spéciale sous prétexte qu'il en fait un autre. Il ne peut pas accomplir sa besogne régulière s'il fait autre chose. Il ne peut s'acquitter que d'une tâche et ne devrait avoir qu'un seul traitement. Que je m'intitule n'importe quoi, cela n'accroît nullement ma capacité. C'est une chose qui devient trop courante, non seulement dans l'administration fédérale, mais aussi dans les services provinciaux et j'estime que c'est un très, très mauvais principe, car soit que le fonctionnaire ne fasse pas sa nouvelle besogne comme il faut, soit qu'il néglige son travail régulier. S'il est exceptionnellement capable, qu'on lui donne un plus gros traitement et un emploi supérieur.

M. BRYCE: Monsieur le président, permettez-moi un mot d'explication. Je ne sais pas si le sénateur a bien saisi la description que j'ai donnée. Dans certains cas la besogne d'un fonctionnaire devient provisoirement plus étendue qu'en temps normal. Lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire permanent, la Trésorerie et la Commission du service civil sont peu disposées à le hausser de classe pour une période indéfinie ou à titre permanent si la nature des nouvelles fonctions laisse supposer qu'elles ne dureront que deux, trois ou quatre ans. Le cas échéant, plutôt que de lui donner un traitement plus élevé à titre permanent, elles ajoutent un supplément à son traitement régulier.

L'hon. M. HAIG: Mais il n'accomplit pas deux besognes.

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. HAI: C'est à cela que je m'oppose: le fait d'accomplir deux besognes à la fois.

M. BRYCE: Le travail comporte provisoirement une plus haute responsabilité qu'en temps normal.

L'hon. M. HAIG: C'est très bien. Je ne m'oppose pas à cela, mais bien à ce qu'on fasse deux besognes à la fois.

M. BRYCE: Je dois dire que ces cas-là sont toujours revus par la Commission du service civil, tout comme les classements ordinaires des emplois de l'administration civile.

L'hon. M. HAIG: C'est parfait.

L'hon. M. GOUIN: Monsieur le président, si je ne me trompe, les allocations civiles sont très variées. Il y a d'abord les indemnités de subsistance, les allocations spéciales pour sténographes et ainsi de suite jusqu'aux indemnités le frais des sénateurs et des membres de la Chambre des communes. Il y a toutes sortes de montants qui sont groupés.

L'hon. M. GOLDING: Cela ne figurerait pas sous cette rubrique.

M. BRYCE: Les indemnités versées aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes sont inscrites au compte de la législation. Elles figureraient dans cette colonne, mais au compte du département approprié et non à celui de la Défense nationale.

L'hon. M. HAIG: Ce poste-ci ne vise que la Défense nationale.

M. BRYCE: Oui et il y aussi des allocations pour le département de la Production de défense, qui s'élèvent à \$302,000.

Le PRÉSIDENT: C'est un peu moins que le quart de la somme globale.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le n° 2? Vient ensuite le n° 3: Soldes et allocations, Forces armées et Gendarmerie. En 1938-1939, le montant s'élevait à \$11,395,000; en 1950-1951, qui est un exercice plus facilement comparable, il se chiffrait à \$138,346,000 et cette année, il s'élève à \$209,184,000. J'aurai une question à poser. Les dépenses de la Gendarmerie sont incluses dans les dépenses civiles autres que celles de la Défense nationale et de la Production de défense du poste n° 3.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et elles figurent ici également. Pouvez-vous expliquer cela?

M. BRYCE: Nous nous sommes servis du titre général qui est en tête de la colonne du grand tableau. Le chiffre de 209 millions ne vise que les soldes et allocations des services militaires.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a rien là-dedans pour la Gendarmerie?

M. BRYCE: Non.

Le PRÉSIDENT: Le point se trouve réglé.

L'hon. M. ISNOR: Est-ce que le Conseil de la trésorerie a jamais fait le calcul de la rémunération globale pour les différents grades de l'armée — capitaine, major, général — y compris la solde et le total des indemnités de logement, de subsistance et le reste? Pourriez-vous nous dire ce que cette somme représente pour un capitaine, un major et un général?

M. BRYCE: Les chiffres figurent à la page 14 du relevé déposé par le ministre de la Défense nationale; ils indiquent la solde de base d'un major. Or, si je me rappelle bien, la solde de base d'un major varie suivant le nombre d'années de service. La solde augmente jusqu'à ce que l'officier ait atteint un certain nombre d'années de service.

L'hon. M. ISNOR: Veuillez prendre un de ces chiffres.

M. BRYCE: La solde de base d'un major est de \$312 par mois. S'il vit en dehors du quartier et n'a pas d'autres vivres ou de logement, il touche en outre une indemnité de subsistance de \$98. S'il est marié, il a droit à une allocation conjugale de \$40. S'il est séparé de sa famille pour des raisons de service et qu'il ait un ou plusieurs enfants à sa charge, il reçoit une allocation familiale de \$98 par mois. Par conséquent, qu'il soit marié ou célibataire, il touche \$410 par mois si on ne lui fournit pas les vivres et le logement. Il a plus s'il est marié et encore plus s'il est séparé de sa famille.

L'hon. M. LAMBERT: De quel grade s'agit-il?

M. BRYCE: Du grade de major dans l'armée et des grades équivalents dans les autres armes.

L'hon. M. ISNOR: Dans le cas que vous avez cité, le tout s'élèverait à \$548 par mois.

M. BRYCE: S'il est marié et séparé de sa famille. Je dois dire que normalement on fournit le logement ou les vivres aux militaires mariés qui sont séparés de leur famille, car ils se trouvent quelque part avec leur unité ou quelque chose de ce genre-là, de sorte qu'il est possible qu'ils ne touchent pas l'indemnité de subsistance et qu'ils soient logés et nourris à la place; nous considérons normalement que cela revient au même.

L'hon. M. HOWDEN: Quel est le maximum qu'un major pourrait toucher?

M. BRYCE: Il pourrait toucher jusqu'à \$548 par mois.

L'hon. M. HAIG: Mais il lui faut payer l'impôt sur le revenu?

M. BRYCE: Bien entendu.

L'hon. M. HOWDEN: Vous dites \$548 par mois?

M. BRYCE: Oui, éventuellement. Je répète que cette somme de \$312 comme solde de base varie suivant le nombre d'années de service.

L'hon. M. HOWDEN: C'est ce qu'il touche en activité de service et aussi quand il n'y a pas de service actif?

M. BRYCE: Techniquement parlant, je crois que l'armée est actuellement sur un pied d'activité de service.

L'hon. M. ISNOR: Permettez-moi de vous poser la question sous une autre forme. Sur cette somme de \$548 que touche un major, la solde de base est de \$312, ce qui laisse \$232 de supplément sous forme de frais divers?

M. BRYCE: Oui, \$236.

L'hon. M. ISNOR: Oui, \$236; c'est bien cela.

M. BRYCE: C'est bien cela, mais il ne touche ce montant que dans certaines conditions.

L'hon. M. ISNOR: Oui, je le sais, mais il peut toucher éventuellement un supplément de \$236?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cette somme qu'il touche pour certains motifs spéciaux n'est pas imposable.

L'hon. M. HAIG: Les allocations spéciales ne sont pas imposables.

M. BRYCE: Je crois que l'indemnité de subsistance l'est, mais je ne suis pas sûr si l'allocation familiale l'est également. C'est considéré comme le remboursement de frais supplémentaires encourus par l'officier du fait qu'il est affecté à un endroit où il ne peut pas amener sa famille.

L'hon. M. HAIG: Le gens de l'impôt sur le revenu n'accordent pas la même prérogative aux membres du Parlement. J'ai une maison à Winnipeg, mais ils ne reconnaissent pas qu'il me faut en entretenir une ici pendant que je suis à Ottawa.

M. BRYCE: Je parle de mémoire.

L'hon. M. HAIG: Moi, je parle de faits.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. ISNOR: Oui, je voudrais avoir des précisions au sujet de ce qui vient d'être dit. Avant la confédération, les employés civils travaillant pour la défense nationale à Terre-Neuve jouissaient d'un dégrèvement d'impôts. En ce qui concerne les troupes en garnison à Halifax, à Vancouver et ailleurs, est-ce que les officiers qui sont transférés à ces endroits bénéficient d'un dégrèvement pour leurs frais de logement comme hommes mariés?

M. BRYCE: Je ne pense pas qu'un officier soit exonéré de l'impôt sur le montant que représente le logement qui lui est fourni ni sur l'indemnité de subsistance. Je regrette de ne pouvoir vous fournir de précisions au sujet de l'allocation familiale. Je ne sais pas au juste si elle est imposable ou non.

L'hon. M. ISNOR: Je crois que l'on devrait s'en assurer, monsieur le président. Cela a un effet sur certaines questions qui pourront être soulevées plus tard relativement aux familles qui sont séparées.

M. BRYCE: Je prendrai volontiers des renseignements pour savoir au juste les divers émoluments qui sont imposables et quand ils le sont et je les communiquerai au président du Comité.

Le PRÉSIDENT: Est-on satisfait?

L'hon. M. ISNOR: Parfaitement. Pouvez-vous nous donner les mêmes renseignements pour un général?

M. BRYCE: Si vous le voulez bien, je me reporterai au tableau qui figure dans le relevé de M. Claxton et qui contient la liste complète, à partir du simple soldat à son entrée dans le service jusqu'au major-général.

L'hon. M. ISNOR: Voulez-vous faire consigner les mêmes renseignements qui se rapportent à un major-général?

L'hon. M. HOWDEN: Cela me paraît très intéressant, mais c'est comme la température; que peut-on y faire?

L'hon. M. ISNOR: Je ne répondrai au sénateur Howden que par votre intermédiaire. Cela a un rapport direct avec certains cas que nous aurons peut-être à examiner et où il s'agit de savoir si les allocations distinctes sont exonérées d'impôt ou non.

Le PRÉSIDENT: M. Bryce a dit qu'il pourrait faire un relevé.

L'hon. M. HAIG: Je ne m'oppose pas à la question sur laquelle insiste mon honorable collègue d'Halifax, mais j'estime que nous ne devrions pas trop éplucher les crédits de la Défense nationale. Personnellement, je n'ai pas l'intention de le faire, car nous sommes en guerre et beaucoup de majors ont été tués dans les deux guerres. On ne nomme pas quelqu'un major simplement pour un oui ou pour un non, mais bien parce que c'est un bon soldat. L'armée entière compte sur les hommes qui la conduisent. Il est possible que le public juge que ces officiers sont trop bien rétribués, mais j'estime qu'on ne peut pas comparer l'état de militaire en activité de service à n'importe quel autre genre d'emploi. La plupart d'entre nous se souviennent des deux guerres mondiales. Je me rappelle, par exemple, qu'un bataillon de Winnipeg comptait 1000 hommes et tous ses cadres d'officiers quand il est allé à Vimy et qu'il en est revenu avec 125 hommes de troupe et un seul officier. Il n'y a pas d'argent qui puisse compenser les officiers qui conduisaient ce bataillon.

Je ne m'oppose pas aux questions de mon honorable collègue, mais, comme le sénateur Howden, j'estime qu'on ne devrait pas tant insister. Je peux me plaindre des pensions que touchent certains officiers à leur mise à la retraite, mais je ne veux pas soulever la question de savoir s'ils sont trop bien rétribués pendant qu'ils sont en activité de service. Je partage le point de vue des gens de ma province, à savoir que si nous sommes capables de dépenser un peu d'argent aujourd'hui en préparatifs de défense et pour éviter une autre guerre mondiale, nous ne devrions pas lésiner sur la dépense. Il est possible qu'on ait tort, mais c'est mon point de vue.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, ce que le sénateur Isnor désire, . . .

L'hon. M. ISNOR: Si vous voulez répondre pour moi, faites.

Le PRÉSIDENT: . . . c'est de savoir sur quel principe est basée la rémunération des officiers. Il a pris, par exemple, le cas d'un major et d'un major-général pour savoir au juste sur quel principe on se base pour établir la quote-part d'impôt. Il n'est pas question de critique là-dedans.

L'hon. M. HAIG: Cela en fait l'effet.

L'hon. M. HOWDEN: Ce ne peut pas être autre chose quand on dissèque la solde des combattants, à l'heure actuelle où nous sommes en guerre.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, après le long discours du sénateur Haig dans lequel il m'attribue certaines intentions, je dois dire que je n'ai nullement l'idée de contester la solde des militaires. Halifax a eu autant de soldats que Winnipeg.

L'hon. M. HAIG: Peut-être plus, mais la Nouvelle-Écosse n'a pas eu autant de volontaires que le Manitoba.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. ISNOR: Rien que la marine dans la dernière guerre me suffit. Nous de Nouvelle-Écosse avons toujours fait notre devoir; n'en doutez pas.

Je n'ai pas l'intention de faire tout un discours comme le sénateur Haig, mais je veux poser une question aussi directe que possible pour me servir du renseignement plus tard dans un but constructif; il sera question de la pension de retraite et il nous faut savoir quel est le montant total de la solde et des allocations des différents grades. Je n'ai pris que deux grades: ceux de major et de major-général. Au lieu de tourner autour de la question, ayons donc une réponse directe de M. Bryce au sujet de ces semblables, en ce qui concerne le grade de major-général.

L'hon. M. LAMBERT: Pour faire suite à ce que vient de dire le sénateur Isnor, je ferai remarquer que nous sommes ici pour examiner ou que nous sommes censés examiner l'effet des dépenses de l'État sur le coût de la vie et l'inflation. Comment pourra-t-on le juger à moins d'analyser des cas typiques? Il ne s'agit pas de chercher à enquêter sur la question de savoir si le traitement d'un major est approprié ou non, mais bien d'avoir telle et telle pièce au dossier se rapportant à notre objectif général qui, je le répète, est de déterminer le rapport que les dépenses de l'État peuvent avoir avec l'inflation. Comment pouvons-nous le faire si nous n'avons pas une base quelconque pour les prévisions budgétaires?

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que M. Bryce nous fournisse un exposé à une séance ultérieure, indiquant le principe sur lequel on se base pour déterminer l'impôt sur le revenu que doivent payer les officiers relativement aux diverses indemnités qu'ils touchent?

L'hon. M. LAMBERT: Permettez-moi de préciser. Cette question comporte un point très important. Il y a la vieille question de la base établie sur laquelle les services vont être maintenus. Il ne s'agit pas nécessairement que de ceux qui sont en activité de service; il y a évidemment des officiers dans les armées régulières qui sont jusqu'à un certain point toujours en activité de service. Il y a la règle établie concernant la solde, l'allocation familiale et l'indemnité de subsistance et aussi concernant la mise à la retraite et le chiffre de la pension.

Je crois savoir que depuis la réorganisation du ministère, la règle générale est de prendre des hommes aussi jeunes que possible: on leur donne une formation générale qui les prépare soit à des fonctions administratives, soit au service en campagne. Ils quittent le service à la fleur de l'âge, soit environ à 50 ou 55 ans, avec un grade qui n'est probablement pas plus élevé que celui de major. S'ils sont très capables on les garde et ils peuvent atteindre le grade de colonel

avant d'être mis à la retraite. Je prétends que c'est là un point très important dans le régime des dépenses du ministère de la Défense nationale, mais ce n'est pas une critique à l'adresse de ce ministère. J'estime qu'on devrait nous fournir un état indiquant la rémunération et la base sur laquelle les officiers sont mis à la retraite.

Le PRÉSIDENT: Proposez-vous, monsieur le sénateur Lambert, que M. Bryce nous fournisse ces renseignements pour tous les grades à partir du simple soldat jusqu'au major-général?

L'hon. M. LAMBERT: Je ne demande pas trop de renseignements, mais je crois que nous devrions prendre les grades que le sénateur Isnor a mentionnés. Il est presque impossible de concevoir qu'un homme va rester pendant trente ans comme simple soldat dans l'armée active et qu'il va ensuite être mis à la retraite à l'âge de 50 ans, quand il est trop vieux pour aller à la guerre telle qu'on la fait de nos jours. Je visais plutôt les grades de major et de major-général.

Le PRÉSIDENT: Demandons à M. Bryce de nous fournir le renseignement demandé par le sénateur Isnor en ce qui concerne les grades de major et de major-général.

L'hon. M. ISNOR: Il nous a donné les détails au sujet d'un major. Tout ce qu'il lui reste à faire — et il a le renseignement devant lui — c'est de nous citer les chiffres relatifs au grade de major-général.

Le PRÉSIDENT: Mais je voulais parler du prélèvement de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. ISNOR: C'est une autre question.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que le principe est le même sur toute la ligne.

M. BRYCE: Oui, monsieur le président, le principe est le même sur toute la ligne en ce qui concerne l'imposition des diverses indemnités.

L'hon. M. HAIG: Combien de majors-généraux y a-t-il dans l'armée?

M. BRYCE: Je ne pourrais le dire que de mémoire.

L'hon. M. HAIG: En activité de service.

M. BRYCE: Environ dix ou douze.

L'hon. M. HAIG: Il est très important de rechercher combien ces dix officiers touchent! En vérité, c'est très important! Le pays va être ruiné si jamais ils sont trop bien rétribués. Je suis d'accord qu'on fournisse le renseignement à M. Isnor.

Le PRÉSIDENT: Très bien; alors qu'on nous le fournisse.

L'hon. M. ISNOR: C'est du sarcasme; ce qui m'occupe, c'est le principe qui est en jeu.

L'hon. M. HAIG: Oh! non, loin de moi cette pensée.

Le PRÉSIDENT: Veuillez nous indiquer le traitement.

M. BRYCE: Le traitement mensuel de base d'un major-général, d'un contre-amiral ou d'un vice-maréchal de l'air est de \$786. L'officier qui n'est ni logé, ni nourri touche une indemnité de subsistance de \$135. L'allocation d'homme marié est la même que pour les autres officiers, soit \$40 par mois. Lorsqu'il est séparé de sa famille — ce qui arrive rarement — l'allocation familiale est de \$135.

L'hon. M. ISNOR: Cela fait en tout \$1,057 par mois. Est-ce exact?

M. BRYCE: Je crois que cela fait \$1,096.

L'hon. M. LAMBERT: Est-il logé?

M. BRYCE: S'il est logé à titre d'homme marié, on lui retranche une partie de son indemnité de subsistance et aussi une partie de son allocation d'homme marié — je crois que c'est \$10 — comme les autres officiers et hommes de troupes.

L'hon. M. HAIG: Nous devrions avoir ce renseignement. On économisera beaucoup d'argent en rognant cette dépense!

L'hon. M. GOLDING: J'ai cru comprendre que le Comité avait décidé de ne pas entrer dans de plus amples détails, mais d'avoir plutôt un aperçu général des dépenses de l'État et de chercher leur rapport avec l'inflation. N'est-ce pas ce que le Comité avait décidé de faire?

Le PRÉSIDENT: C'est exact, mais il est assez difficile d'établir la ligne de démarcation. Si nous constatons qu'on fait des dépenses pour tel ou tel service de l'administration publique qui, à notre avis, sont exagérées ou inutiles, notre mandat nous permet parfaitement, je crois, d'enquêter sur le sujet et, si l'on en convient, de faire un rapport à cet égard. Prenez, par exemple, la question des publications que nous avons examinée il y a quelques jours; nous avons parfaitement le droit, aux termes de notre mandat, d'examiner la totalité des dépenses et leurs motifs. En tout cas, tout va très bien.

L'hon. M. GOLDING: La question a été soulevée à maintes reprises déjà quand on a tenté de discuter trop longuement telle dépense en particulier. Vous vouliez avoir une idée d'ensemble et c'est pour cela que nous avons fait venir ces témoins.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement. Nous pouvons laisser le sujet de côté, je crois, et M. Bryce nous fournira ces renseignements. Est-ce satisfaisant?

L'hon. M. HAIG: Pas pour moi. Je m'oppose absolument à ce genre d'enquête; je vous le dis bien franchement. Je ne m'intéresse pas à rechercher si dans toute notre armée il y a dix officiers qui touchent \$10 de plus ou de moins que ce qu'ils devraient toucher. Je suis tout à fait d'accord avec notre honorable collègue qui vient de prendre la parole, quand il dit que cela ne nous servira à rien et que le Comité fera rire de lui dans tout le pays. C'est mon avis. Je sais que je fais partie de la minorité et je suis tout à fait disposé à me conformer à la décision de la majorité, mais je m'oppose à ce genre d'enquête.

Le PRÉSIDENT: Nous allons vite régler l'affaire. Que tous ceux qui désirent avoir ce renseignement de M. Bryce veuillent bien lever la main.

L'hon. M. GOLDING: Il l'a déjà fourni.

L'hon. M. ISNOR: Il a fourni le renseignement. Il a répondu à ma question et je suis satisfait. Il est possible que je m'en serve plus tard.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous satisfait?

L'hon. M. ISNOR: Oui, je suis satisfait.

L'hon. M. HAIG: Alors qu'il n'en soit plus question; mais je n'aime pas l'allusion de l'hon. sénateur d'Halifax (l'hon. M. Isnor) qui a l'air de dire que je ne sais pas ce que je raconte. Je le sais parfaitement. Je suis ici depuis bien plus longtemps que lui et j'ai représenté ma ville natale au parlement provincial à plusieurs reprises, sans jamais avoir connu une défaite. Je suis au courant de la question et c'est pour cela que j'en parle. Je ne veux pas qu'on épluche les crédits de cette façon. Le sénateur savait avant de poser la question ce que serait la réponse. Il ne peut l'avoir posée que dans un but autre que celui de nous aider à résoudre les problèmes qui nous confrontent et c'est de cela que je me plains vivement.

Le PRÉSIDENT: Cessons la discussion et prenons le poste suivant qui est le n° 4: Services professionnels et spéciaux, \$8,700,000.

L'hon. M. HAIG: Qu'est-ce que cela comprend?

M. BRYCE: Il est difficile de citer les catégories importantes pour la Défense nationale, mais je crois que cela comprend surtout les services d'architectes et d'ingénieurs pour les grands travaux de construction qui sont en cours; ils entrent dans cette catégorie. Il y a ensuite les services du Corps canadien des commissaires qui s'occupent de la surveillance, notamment des chantiers maritimes. En troisième lieu, il y a certains services d'inspection confiés au besoin à des gens de l'extérieur, mais pas en temps normal.

L'hon. M. HAIG: Est-ce que cela comprend une dépense quelconque pour les expériences que fait l'armée? Par exemple, l'armée a un poste d'expérimentation à Fort-Churchill. Serait-il visé dans ce chef de dépense?

M. BRYCE: Ce serait surtout dans les crédits visant les travaux de recherche de la Défense nationale.

L'hon. M. HAIG: Pas dans ce crédit-ci?

M. BRYCE: Non. Toutefois, si le service en question engageait un expert de l'extérieur pour faire un travail spécial moyennant un prix à forfait ou de tant par jour, la dépense figurait dans ce poste-ci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le n° 4? Nous prenons maintenant le n° 5: « Frais de déplacement et de déménagement ». Ce crédit a monté de \$14,000,000 à \$22,000,000, mais je crois que la raison est bien évidente.

M. BRYCE: Comme on avait déjà posé une question à ce sujet, j'ai fait préparer un tableau assez détaillé. Si le Comité le désire, je peux le faire consigner. Si les honorables sénateurs veulent se procurer dès maintenant les chiffres, j'ai ici des exemplaires. C'est une décomposition des frais de déplacement et de déménagement par rapport aux effectifs militaires et civils, indiquant les moyennes annuelles avant la guerre et au cours des dernières années. Je peux soit le faire consigner, soit vous en distribuer des exemplaires, à votre gré.

L'hon. M. LAMBERT: Est-ce que cela comprend les frais de transport des troupes outre-mer?

M. BRYCE: Oui et aussi les frais du service de transport aérien du Pacifique-Canadien au Japon pour l'année 1950-1951.

Le PRÉSIDENT: Nous avons des exemplaires pour tous les membres du Comité.

L'hon. M. HAIG: Veuillez nous les faire distribuer.

(Voir l'appendice pour le tableau des frais de déplacement et de transport de personnel du Ministère de la Défense nationale pendant une période de quatre ans).

M. BRYCE: Les chiffres indiqués ici représentent les dépenses effectives et non les dépenses prévues dans le budget. L'estimation pour 1950-1951 est de \$20,630,380, qui diffère légèrement du chiffre des prévisions budgétaires. La raison pour laquelle ce chiffre diffère de celui qui est indiqué dans le grand tableau est que nous n'avons pas essayé de calculer les dépenses du Bureau des recherches de la Défense nationale ni celles des services de cadets.

Le PRÉSIDENT: Ce qui est intéressant dans ce tableau, c'est de voir que la dépense par homme pour les armées actives en 1938-1939 était de \$76, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: En 1949-1950 elle s'élevait à \$156; en 1950-1951, à \$234 et en 1951-1952, à \$229. Je suppose que cela n'exige aucune explication spéciale?

M. BRYCE: Peut-être pourrai-je signaler à l'attention du Comité les paragraphes de la deuxième page. Le premier indique les indemnités autorisées pour repas et logement au cours des déplacements et aussi les changements de tarifs par mille accordés depuis la guerre aux chemins de fer pour le transport des troupes. Le paragraphe 2 dit ceci:

« La différence entre les frais par homme d'avant-guerre et ceux d'après-guerre est due à la transformation des services armés. En 1938-1939 les forces armées se composaient de petits groupes stationnaires servant dans des endroits relativement peu nombreux, tandis qu'après la guerre l'effectif a été maintenu à un chiffre beaucoup plus élevé et pour satisfaire aux exigences de l'époque est devenu beaucoup plus mobile. L'établissement de nouveaux centres d'instruction et la création d'installations militaires dans les territoires du nord du pays ont causé un plus grand mouvement de troupes et de familles de militaires, qui se manifeste dans les frais de déplacement de chacun des trois services armés ».

Peut-être pourrai-je terminer en attirant votre attention sur le dernier paragraphe qui signale certains chefs de dépense spéciaux au cours de l'an dernier: Engagements, déplacements pour fins d'instruction et un certain nombre de libérations, congés d'embarquement, transport d'une partie des troupes en Corée. Dans le cas de l'aviation militaire, il y a les frais de déménagement de mobiliers, mis auparavant au compte des « frais de transport de marchandises et de messageries » et inclus maintenant, comme il convient, dans les « frais de déplacement et de transport de personnel » en 1950-1951. On y signale que les frais du service aérien du Pacifique-Canadien figuré pour la somme de \$2,000,000 et que le déplacement de l'escadrille 426 de Tacoma, Washington, à Tokio, Japon, est inclus.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque chose à ajouter au sujet de ce crédit? Alors, nous passons au poste suivant: Transport de marchandise, messageries et camionnage. A-t-on quelque chose à demander à ce sujet: Passons alors au poste n° 7, qui a trait à l'affranchissement. Pourriez-vous nous dire quelques mots à cet égard, monsieur Bryce?

M. BRYCE: Habituellement cela viserait les frais d'affranchissement des matières postales de la Défense nationale qui sont mises à la poste ailleurs qu'à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les frais d'affranchissement du courrier en provenance ou à l'adresse des troupes en Corée sont à la charge de l'envoyeur ou bien sont-ils payés par l'État?

M. BRYCE: Le courrier à l'adresse des troupes en Corée est, bien entendu, considéré comme courrier régulier en provenance du Canada, mais il n'en est pas de même de celui est adressé par les troupes. Je crois que le sujet fait actuellement l'objet de pourparlers entre le ministère des Postes, le ministère de la Défense nationale et notre ministère. Sans vouloir anticiper la décision, je crois pouvoir dire que le Conseil du Trésor a été d'avis jusqu'ici que les frais d'aff-

franchissement devraient être à la charge du ministère de la Défense nationale plutôt que du ministère des Postes.

Le PRÉSIDENT: Je suis de cet avis. Le poste n° 8 vise les frais de téléphone, télégraphe et autres services de transmissions.

L'hon. M. HAIG: Certaines objections ont été soulevées au sujet des appels téléphoniques interurbains.

M. BRYCE: Quand il a été question des besoins civils on a trouvé que cela devait être réglé par chaque département, plutôt que par des organismes centraux tels que le Conseil de la Trésorerie. Le ministère de la Défense nationale a un service de télétypie très étendu qui transmet la plupart de ses messages entre les différents centres. Une partie des frais de ce service figure dans ce crédit-ci, parce que cela comporte la location de certaines lignes télégraphiques. Une autre partie figure dans le crédit pour la solde et les indemnités et les traitements civils, en raison des appointements versés aux employés du service de télétypie. Je dois dire que ce grand réseau de transmissions et de télétypie du ministère de la Défense nationale desservait également les départements civils depuis quelques années, mais il nous faut maintenant prendre d'autres dispositions pour les services civils parce que, les transmissions militaires s'accroissant, il n'y a plus de place pour les messages des départements civils.

L'hon. M. LAMBERT: Le ministère des Affaires extérieures n'a-t-il pas lui aussi un service de télétypie?

M. BRYCE: Oui, de même que le ministère des Transports, comme on l'a fait remarquer il a quelques jours.

L'hon. M. HAIG: Ils ne figurent pas dans ce crédit-ci?

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. HAIG: Je veux parler des appels téléphoniques interurbains au Canada même. Y a-t-il un système de contrôle quelconque? Par exemple, si je fais partie des services armés et que je veuille téléphoner d'Ottawa à Winnipeg, comment cet appel est-il contrôlé?

M. BRYCE: Au sein même de chaque département, il y a un système quelconque de contrôle. Par exemple, au ministère des Finances il y a un tableau de raccordement par lequel passent les lignes privées que le gouvernement a à Toronto et à Montréal. Nous avons plusieurs lignes louées qui sont reliées à ces deux centres et qui nous permettent d'économiser des milliers de dollars chaque mois sur nos comptes de transmissions téléphoniques interurbaines. J'ai fait en sorte que notre bureau de téléphone prenne note des conversations d'une longueur excessive que nous constatons, bien entendu, d'après les comptes que nous débitons au département à raison de tant par minute; les conversations longues, c'est-à-dire qui dépassent un certain nombre de minutes, sont signalées à l'attention du département en question, afin qu'il puisse voir si M. Untel se sert fréquemment du téléphone pour une durée plus longue que la normale. C'est le seul contrôle que nous puissions exercer, comme organisme central.

L'hon. M. HAIG: Est-ce que l'armée a un système de contrôle analogue au moyen de son bureau de raccordement pour les appels interurbains?

M. BRYCE: Oui, mais, bien entendu, avec son immense organisation il lui faut sans doute décentraliser son système de vérification. Il est excessivement difficile de juger quand une personne a besoin de faire un appel interurbain.

L'hon. M. HAIG: Dans le cas, par exemple, d'une attaque aérienne russe au Canada, est-ce que le service des transmissions serait interrompu? Bien entendu, le service téléphonique le serait.

M. BRYCE: Je suis au courant de ce qui se passerait, mais je ne sais pas si je devrais le dire.

L'hon. M. HAIG: Très bien, je n'insisterai pas.

L'hon. M. LAMBERT: On n'exerce pas de contrôle sur les sujets de ces communications interurbaines par téléphone ou télétype. Autrement dit, vous contrôlez la durée de la conversation, mais vous comptez entièrement sur la discrétion des usagers du téléphone pour décider si l'affaire est suffisamment urgente pour motiver un message téléphonique?

M. BRYCE: Oui. Bien entendu, dans notre propre ministère, par exemple, les comptes d'appels interurbains sont examinés minutieusement chaque mois par les hauts fonctionnaires du département concerné; chaque employé est individuellement responsable des appels qu'il fait et doit pouvoir expliquer pourquoi il a dû faire un appel interurbain.

L'hon. M. LAMBERT: Il n'y a pas de doute qu'on pourrait réduire cette dépense de moitié, si seulement les gens qui se servent du téléphone jugeaient . . .

L'hon. M. HAIG: Bravo!

L'hon. M. LAMBERT: . . . à quel point la circonstance est suffisamment importante pour motiver un appel. Mais c'est la même chose dans tous les bureaux d'affaires du Canada, sauf qu'on peut contrôler les appels dans les cas ordinaires.

L'hon. M. HAIG: C'est excessivement difficile.

L'hon. M. LAMBERT: Cela devient une manie.

L'hon. M. HAIG: Oui, je suis d'accord avec vous, mais je dis que c'est difficile à contrôler.

L'hon. M. LAMBERT: Il faut exercer une certaine surveillance dans les départements.

L'hon. M. HAIG: Il y a une chose que je voudrais signaler à M. Bryce, monsieur le président. Je reconnais ce que fait son département et il y a des gens qui, habitués à se servir du téléphone, ont appris de bonne heure ce que coûtent les appels interurbains, mais je ne pense pas que ce soit le cas du ministère de la Défense nationale, où beaucoup de gens ont pris l'habitude d'employer le téléphone pour communiquer avec l'extérieur. Ils y ont pris goût et parlent un peu trop longtemps.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, ils se servent peut-être du téléphone lorsqu'une lettre adressée par la poste aérienne ferait aussi bien.

L'hon. M. HAIG: Et mieux, ou encore une lettre de nuit.

L'hon. M. LAMBERT: Le service aérien est si régulier de nos jours.

L'hon. M. HAIG: Certes, lorsqu'il s'agit d'une affaire urgente exigeant une décision rapide, il n'y a rien de mieux que le téléphone interurbain, mais il faut que le sujet soit suffisamment important et lourd de conséquences pour que l'appel en vaille la peine. Par exemple, si quelqu'un achète du grain et doit déposer sa soumission en dedans de quelques heures, il faut bien de se servir du téléphone pour appeler une autre ville; mais s'il a deux jours pour présenter sa soumission, ce n'est plus la même chose.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose que la plupart des messages importants sont ensuite confirmés par lettre?

M. BRYCE: Oui. Je crois que dans les forces armées la plupart des messages pressés sont envoyés par télétype, de sorte qu'ils se trouvent enregistrés.

Il est juste de faire remarquer que ces chiffres comprennent certains frais de transmissions pour les départements civils. Vu qu'il fallait entretenir un réseau de transmissions pour le ministère de la Défense nationale et pour les fins de défense, le gouvernement a donné ordre de l'employer pour la transmission de messages civils quand la chose est possible et pourvu que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires.

L'hon. M. HAIG: Toutefois, je ferai observer que \$3,689,000 rien que pour cela est une grosse somme.

M. BRYCE: Sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Le total pour la Défense nationale et la Production de défense s'élève à \$8,500,000; c'est une somme considérable.

L'hon. M. HAIG: C'est ce que je veux faire ressortir.

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur le président, je ne voudrais pas paraître ridicule, mais ce que je ne digère pas, c'est qu'il n'y ait aucune autorité à laquelle nous puissions avoir recours pour nous conseiller lorsque nous constatons que telle ou telle dépense est superflue. Nous acceptons ce qui figure dans le texte imprimé et je ne vois pas à quoi cela nous avance.

Le PRÉSIDENT: La critique de ces dépenses peut avoir son utilité en certains lieux. A-t-on quelque chose à ajouter au sujet de ce crédit?

L'hon. M. HAIG: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au n° 9.

L'hon. M. LAMBERT: Pourriez-vous prendre les poste 9 et 10 ensemble; il s'agit de la même chose.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être prendre d'abord le poste n° 9. La dépense globale pour tous les départements se chiffre à plus de 6 millions; là-dessus, celle de la Défense nationale et de la Production de défense est d'environ \$2,250,000.

L'hon. M. HAIG: Est-ce pour l'impression des ordonnances et règlements?

M. BRYCE: Oui, cela comprend l'impression des ordonnances, règlements et manuels d'instruction.

L'hon. M. HAIG: Ce qui est imprimé dans la *Gazette du Canada*; j'en vois des pages et des pages.

M. BRYCE: Non, cela figurerait au compte de l'imprimeur du roi pour la *Gazette du Canada*.

Le PRÉSIDENT: Le poste n° 9 ne comprend-il pas la publicité?

L'hon. M. HAIG: Pardon, monsieur le président, je n'ai pas saisi la réponse. Je vois dans la *Gazette du Canada* des pages et des pages d'ordres militaires se rapportant aux avancements de grade. Qui paie pour cela?

M. BRYCE: Les frais d'impression de la *Gazette du Canada* sont payés par l'imprimeur du roi, à même un crédit voté à cet effet.

L'hon. M. HAIG: Ce n'est pas payé par les services militaires?

M. BRYCE: Non, mais c'est une bien petite somme comparée aux frais d'impression du ministère proprement dit.

L'hon. M. HAIG: Quelles impressions fait faire le ministère?

M. BRYCE: Il y a énormément d'ordres qui ne sont pas publiés dans la *Gazette du Canada*; il y a beaucoup d'autres ordonnances, règlements et documents administratifs.

L'hon. M. HAIG: Des documents autocopiés.

M. BRYCE: Certains sont autocopiés et d'autres sont imprimés à la presse ordinaire. On économise beaucoup depuis quelques années en se servant du procédé de multilithotypie.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous une idée de ce que coûte le rapport annuel du ministère, le Livre bleu?

M. BRYCE: Non, je l'ignore; cela ne représenterait qu'une fraction de la dépense, probablement quelques milliers de dollars.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que la publicité est incluse dans ce crédit?

M. BRYCE: Non, elle figure au n° 10.

Le PRÉSIDENT: Passons au n° 10: Films, affiches, radiodiffusion, publicité, etc., \$3,800,000. C'est presque le double de l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: Est-ce que ce n'est pas pour le recrutement militaire?

M. BRYCE: Une grande partie est pour les fins de recrutement.

Le PRÉSIDENT: Je remarque depuis plusieurs semaines de grandes réclames dans les divers journaux pour encourager l'enrôlement. Cela figure dans le n° 10?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Nous avons réservé le n° 10; or je crois que le sénateur avait quelques questions d'ordre général à poser.

L'hon. M. GOLDING: Pas sur ce crédit-ci.

L'hon. M. ISNOR: Non, mais cela en fait partie.

L'hon. M. LAMBERT: Ceci ne représente en réalité que la moitié du montant global.

L'hon. M. HAIG: Je suis d'accord avec le sénateur Isnor et je demanderai de réserver ce poste en même temps que l'autre. Le sénateur Reid veut parler de la question des films et ce sont des sujets connexes.

Le PRÉSIDENT: Mais cela ne se rapporte pas aux dépenses militaires.

L'hon. M. HAIG: Peut-être que non.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons passer au n° 11: Papeterie, fournitures, appareils et meubles de bureau. Ce crédit est passé de \$2,400,000 à \$6,300,000.

L'hon. M. HAIG: C'est pour du matériel.

M. BRYCE: Du matériel de bureau seulement. Je ne veux pas créer l'impression qu'il s'agit de matériel militaire.

Le PRÉSIDENT: Dites-moi, à la fin de la dernière guerre on avait des milliers de pupitres, de clavigraphes, de machines à additionner et de matériel de toute sorte.

L'hon. M. LAMBERT: Les biens de guerre.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi faut-il aujourd'hui un si gros crédit pour la papeterie, les fournitures, les appareils et le reste? Qu'est-il advenu de ce qui restait après la dernière guerre?

M. BRYCE: Nous avons récupéré effectivement les dactylographes que nous gardons pour les besoins futurs, parce qu'on sait que le gouvernement a toujours besoin de machines à écrire; mais à part cela la grande quantité d'objets en surplus qu'on possédait a été vendue pour des fins civiles. La politique générale du gouvernement était de vendre les fournitures spéciales qui étaient de trop ou les articles dont l'État n'aurait pas normalement besoin d'ici un ou deux ans.

L'hon. M. LAMBERT: Cela a été vendu par la Corporation des biens de guerre?

M. BRYCE: Oui. Évidemment, il faut se rappeler qu'en 1945 et 1946 on manquait de marchandises pour les fins civiles et il avait été décidé à l'époque de vendre les articles tels que les pupitres et les machines à calculer pour satisfaire aux besoins civils.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire ce qu'on a retiré de la vente de ce matériel?

M. BRYCE: Il vous faudrait pour cela vous adresser à la Corporation des biens de guerre qui s'appelle maintenant la Corporation de liquidation des biens de la Couronne.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous si certains de ces objets qui ont été vendus par la Corporation de biens de guerre ont été ensuite rachetés?

M. BRYCE: Je crois qu'il en a été question dans les témoignages des représentants du ministère de la Défense nationale devant le Comité des comptes publics. Je n'ai pas d'autres renseignements que ceux qui ont été fournis à l'époque et je ne voudrais pas essayer de me rappeler les détails.

Le PRÉSIDENT: Je comprends. Ceci est le n° 11. Nous passons maintenant au n° 12: Matériaux et fournitures.

L'hon. M. GOLDING: Qu'est-ce que cela comprend?

M. BRYCE: Cela comprend les matériaux de construction dont on a souvent besoin pour l'entretien des nombreux ouvrages de défense et aussi le combustible pour les navires et les aéronefs, de même que les vivres et autres fournitures pour les camps militaires et les aéroports. Il s'agit de tous les articles de consommation pour la vaste organisation que constituent aujourd'hui nos forces armées.

L'hon. M. ISNOR: Avons-nous adopté le n° 4?

L'hon. M. GOLDING: C'est toute une organisation, mais ce n'est pas surprenant quand on en connaît le but.

M. BRYCE: Non. Cela indique assez bien l'activité des services armés. Bien entendu, cette année, comme l'an dernier, nous avons non seulement des effectifs plus considérables, mais les opérations se font sur une bien plus grande échelle, notamment les opérations aériennes qui s'étendent aujourd'hui à la campagne de Corée.

L'hon. M. HAIG: Je ne vois pas comment on peut comprendre les chiffres. Je crois que nous ferons mieux d'adopter les crédits, qui sont respectivement de 375 millions, 362 millions et 737 millions de dollars. Je ne vois pas comment on peut se rendre compte de ce qu'ils représentent.

Le PRÉSIDENT: Nous les aborderons en temps voulu, mais je conviens avec le sénateur Haig que la somme globale est assez renversante.

Lhon. M. HAIG: Elle l'est certainement.

L'hon. M. ISNOR: J'aurai une seule question à poser à M. Bryce au sujet du n° 11. Est-ce que le ministère des Travaux publics exerce une autorité quelconque sur l'achat des fournitures, appareils et meubles de bureau pour le ministère de la Défense nationale?

M. BRYCE: Il s'occupe de meubler les bureaux qui sont à Ottawa. Quant aux bureaux de l'extérieur, je ne me rappelle pas au juste; mais pour ce qui est des appareils et des fournitures, le ministère des Travaux publics ne fournit pas de machines, de clavigraphes et autres articles de la sorte. C'est l'Imprimeur du roi qui les achète. Il est question de savoir si les fournitures telles que les machines à calculer dont les services armés ont besoin seront achetées par l'imprimeur du roi comme pour les services civils, ou bien par la Corporation commerciale canadienne ou le ministère de la Production de défense, comme cela se fait pour les autres objets d'équipement à l'usage des services militaires. C'est une question purement de démarcation administrative.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est adopté. Passons au n° 13, qui se rapporte d'une façon générale aux bâtiments et travaux, y compris les terrains. Ce crédit comprend l'achat et la construction et s'élève à 362 millions de dollars, soit 300 millions de plus que l'an dernier. Je suppose que cela vise toutes les dépenses de ce genre pour la construction d'aéroports et les logements qui les accompagnent, sauf à des endroits comme Churchill, et autres construction du même genre.

L'hon. M. McDONALD: Est-ce le ministère des Travaux publics qui fait les achats pour le compte du ministère de la Défense nationale?

B. BRYCE: Non. C'est la Société de construction de défense, Limitée, qui est maintenant chargée de faire exécuter les travaux de construction pour le ministère de la Défense nationale et la direction proprement dite des travaux est confiée dans bien des cas, je crois, à la Corporation centrale de prêt et de logement. La construction des aérodromes, les travaux techniques sur les pistes d'envol et autres travaux du genre sont effectués par le ministère des Transports qui agit au même titre pour les départements civils. Il adjuge les travaux et surveille la construction des pistes d'envol et le reste.

Le PRÉSIDENT: La Société de construction de défense, Limitée, surveille la construction des nouvelles installations comme celles qui ont été établies à Churchill?

M. BRYCE: Oui. On a recours à deux sociétés: la Société de construction de défense, Limitée, qui, je crois, adjuge les travaux et la Corporation centrale de prêt et de logement qui fournit les services d'inspection et autres qui se rapportent à l'exécution des travaux en question.

Le PRÉSIDENT: Ces sociétés se chargent du travail lorsque le ministère de la Défense nationale leur en fait la demande?

M. BRYCE: Oui, sous la haute autorité du ministre de la Production de défense.

L'hon. M. McDONALD: Du point de vue économique, ne serait-il pas logique que le ministère des Travaux publics se charge de ces achats pour le ministère de la Défense nationale comme pour les autres ministères?

M. BRYCE: Pour les travaux de construction?

L'hon. McDONALD: Oui.

M. BRYCE: Le programme est si vaste comparativement au sien qu'il lui faudrait pour cela un supplément de personnel et le gouvernement a conclu qu'il était plus facile de créer ce personnel sous les formes que j'ai indiquées qu'en augmentant celui du ministère des Travaux publics à cette fin.

L'hon. M. ISNOR: Pourriez-vous nous faire la décomposition de ces deux chefs de dépense: Achats et construction?

M. BRYCE: Dans les prévisions budgétaires les montants sont séparés par services.

L'hon. M. ISNOR: Je ne demande pas une décomposition détaillée, mais simplement celle des deux chefs de dépense.

M. BRYCE: Je pourrais vous citer rapidement le montant pour chaque service. Il y a \$3,350,000 à cette fin sous la rubrique de l'administration départementale, dont une partie pour la défense passive, ce qui a été expliqué à la Chambre par l'hon. M. Martin. Il y a \$24,000,000 pour la marine et \$75,500,000 pour l'armée puis \$4,000,000 de plus pour l'armée sous la rubrique du réseau routier du Nord-ouest.

L'hon. M. HUGESSEN: S'agit-il de la grande route de l'Alaska?

M. BRYCE: Oui. Dans le budget de l'armée il y a une autre somme de \$3,000,000 à cette fin pour les troupes de réserves et environ \$10,000 pour le réseau radiophonique des Territoires du Nord-ouest et du Yukon. Dans le budget de l'aviation militaire ce chef de dépense est inclus presque entièrement dans le crédit général et se chiffre à environ \$194,000,000. Il y a une petite somme pour ce qu'on appelle la route d'étapes du Nord-ouest, qui est une série de terrains d'atterrissage allant jusqu'en Alaska; le montant est de \$325,000. Sous la rubrique des recherches et inventions militaires, il y a un crédit de \$6,000,000 pour la construction. Je crois que c'est tout. Je ne suis pas sûr d'être arrivé au total qui figure là.

L'hon. M. HUGESSEN: Plus de la moitié va à l'aviation militaire?

M. BRYCE: L'aviation militaire a le gros du programme de construction.

L'hon. M. HUGESSEN: Vous avez cité le chiffre de 190 millions, je crois.

M. BRYCE: 194 millions.

L'hon. M. HAIG: C'est bien cela.

L'hon. M. HUGESSEN: Sur un total de 362 millions de dollars.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose au sujet du poste n° 13?

L'hon. M. HAIG: Je ne suppose pas que M. Bryce puisse répondre à la question, car il s'agit de politique générale, mais qui a décidé de dépenser tout cet argent pour l'outillage à Churchill?

M. BRYCE: Tous les travaux de construction à Churchill?

L'hon. M. HAIG: Oui, l'outillage militaire.

M. BRYCE: La décision visant l'établissement d'une base arctique à Churchill a été prise par le gouvernement il y a quelques années, après qu'on eût examiné les endroits où les travaux de recherche concernant la région arctique pouvaient le plus facilement s'effectuer. Churchill a évidemment le grand avantage d'être à la fois dans la région climatique arctique et au terminus d'un chemin de fer. Les divers ouvrages de construction sont mis à l'étude sur la recommandation du ministre de la Défense nationale et sont approuvés chaque année dans les prévisions budgétaires par le Conseil du Trésor et le Cabinet.

L'hon. M. HAIG: Merci.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Bryce, je crois que le sénateur Isnor a demandé ce que l'achat et la construction représentent respectivement dans ce total de 362 millions.

M. BRYCE: Oh! pardon. La majeure partie est pour des travaux de construction. On achètera un bâtiment ici et là, mais d'après la nature même du programme de défense le gros de la construction se fera aux postes de l'aviation militaire ou dans les camps de l'armée, ou encore là où il n'existe pas déjà de bâtiments civils.

Le PRÉSIDENT: Prenons le crédit suivant de \$30,000,000 pour réparations et entretien. La dépense était de 20 millions il y a un an et de 15 millions l'année précédente.

L'hon. M. HAIG: Il n'y a rien pour nous indiquer si la dépense est juste ou non.

Le PRÉSIDENT: Comment dites-vous?

M. BRYCE: Je peux répondre à cela en disant que si cette dépense pour les réparations et l'entretien est élevée, c'est en raison de la nature même des bâtiments qui ont été construits pour les troupes durant la guerre et qui sont en grande partie des constructions provisoires. On ne pensait pas devoir s'en servir pendant plus de cinq ou six ans; or, voilà dix ans qu'elles existent et leur entretien coûte très cher. Un des principaux problèmes du programme de construction actuel consiste à savoir quel caractère plus ou moins permanent doivent avoir les nouveaux bâtiments. C'est une des importantes lignes de conduite que le Conseil du Trésor a dû étudier en repassant les programmes de construction des services armés.

L'hon. M. HAIG: Vous pourriez difficilement le demander à M. Staline.

L'hon. M. HUGESSEN: Pour savoir combien de temps durera la crise? (Exclamations).

M. BRYCE: C'est justement le point. Il importe de dire que si ces chiffres sont si élevés, c'est parce que les bâtiments construits pendant la guerre n'avaient qu'un caractère provisoire et, partant, il faut dépenser beaucoup d'argent pour les réparer et les entretenir en bon état.

L'hon. M. ISNOR: Certes, c'était des bâtiments provisoires, mais je me rappelle que les experts ont déclaré devant un certain comité que, tout en étant d'un caractère temporaire, les baraquements de bois et autres dureraient environ trente ans. C'est à cela que je pensais quand je vous ai demandé de faire le décompte des frais d'achat et de construction. Je me demandais combien avaient coûté les terrains achetés et ensuite combien coûteraient les travaux de construction.

M. BRYCE: Je m'excuse, monsieur le sénateur. Le montant pour l'achat des terrains serait assez élevé, mais je ne peux pas vous dire au juste ce qu'il repré-

sente. Comme vous le savez, l'aviation militaire a dû acheter pas mal de nouvelles propriétés. Quant à savoir si les bâtiments de bois construits pendant la guerre peuvent durer trente ans, cela dépend, je crois, de leurs fondations et de certaines pièces de charpente. Plusieurs des bâtiments de bois qu'on construit actuellement sont posés sur de bonnes fondations, de sorte qu'ils pourront, au besoin, servir pendant une trentaine d'années, si on les entretient comme il faut. D'autre part, en ce qui concerne les bâtiments construits pendant la guerre, ce sont les fondations qui clochent.

Le PRÉSIDENT: Nous arrivons maintenant au poste n° 16: Achat et construction. C'est sous la rubrique générale du matériel et le chiffre est de \$737,444,000. Je suppose qu'il s'agit de canons, de navires et d'avions?

M. BRYCE: Il s'agit surtout d'avions; il y a aussi des navires, des canons et des chars d'assaut.

Le PRÉSIDENT: Les frais de réparation et d'entretien de ce chef s'élèvent à \$131,333,000. Je suppose que cela s'explique pour ainsi dire naturellement.

M. BRYCE: Une grande partie de cette dépense est nécessitée par la réparation des aéronefs et d'autres travaux du genre.

Le PRÉSIDENT: Sous la rubrique de la location, il n'y a rien. C'est encourageant de constater un poste où il n'y a pas de dépense. Passons au n° 19: Services municipaux et d'utilité publique.

L'hon. M. HAIG: C'est pour les impôts et l'électricité, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, les taxes locales pour travaux d'amélioration, d'électricité, l'eau et ainsi de suite.

L'hon. M. HAIG: Que dire du poste n° 20: Subventions, subsides?

L'hon. M. GOLDING: De quelles subventions s'agit-il?

M. BRYCE: Il me faudrait vérifier, mais je crois qu'il s'agit principalement des subventions aux sociétés de préparation militaire.

L'hon. M. HAIG: Je crois qu'on accorde une subvention pour les cadets de l'aviation qui suivent un cours d'instruction. Je suis le président de l'association de Winnipeg et je sais que nous touchons chaque année une subvention suivant le nombre d'hommes qui suivent le cours d'instruction et qui assistent aux exercices du camp. Je ne sais pas à combien elle se monte, mais c'est une somme assez rondelette.

M. BRYCE: Oui. Ces subventions sont énumérées aux pages 275 et 276, sous le titre de « Subventions aux associations militaires et autres »; puis il y a les subventions versées aux services de cadets et d'autres encore.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que c'est important, bien que peut-être étant donné les lourdes dépenses pour les préparatifs de guerre . . .

L'hon. M. HAIG: C'est de l'argent dépensé bien à propos. Peut-être ai-je un parti pris du fait que je suis le président du groupement de Winnipeg, mais je sais que beaucoup d'aviateurs ont débuté dans ce même camp d'instruction.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au poste n° 21: Pensions de retraite et autres gratifications. Il s'agit purement de pensions de retraite et cela ne comprend pas les pensions d'invalidité.

M. BRYCE: Non, il ne s'agit pas des pensions d'invalidité versées en vertu de la Loi des pensions. Ce sont des pensions de retraite payées en grande partie à même une caisse à laquelle l'État et les militaires contribuent.

Le PRÉSIDENT: Comprenons-nous bien. Par exemple, un major-général du service permanent prend éventuellement sa retraite à 60 ans ou plus tôt. Contribue-t-il à la caisse de retraite.

M. BRYCE: Oui, sous le régime actuel. Avant la guerre, les régimes de pensions ne prévoyaient pas de contribution: l'État en faisait alors tous les frais. Ce sont les parties I et IV de la Loi des pensions de la milice. Les versements effectués en vertu de ces prescriptions de la loi s'élèvent à \$5,000,000 par an; les détails figurent à la page 277 des prévisions budgétaires. Le régime principal de pensions actuel est celui que prescrit la Partie V de la Loi des pensions de la milice, aux termes de laquelle l'État et les militaires contribuent à la caisse de retraite. Pour l'année courante, la contribution de l'État est estimée à \$16,700,000.

L'hon. M. ISNOR: Quand le nouveau régime est-il entré en vigueur?

M. BRYCE: Je crois que c'est 1947, mais ma mémoire peut me faire défaut.

L'hon. M. ISNOR: Auparavant, c'est l'État qui payait la totalité des pensions de retraite?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Ces versements se chiffrent, je crois, à \$5,000,000 cette année?

M. BRYCE: Oui, les versements courants sont estimés à \$5,000,000, comme l'an dernier, tandis que les versements faits à la nouvelle caisse de retraite s'élèvent à \$16,700,000.

L'hon. M. ISNOR: Pouvez-vous nous dire sur quelle base sont payées les pensions? Le gouvernement verse-t-il 5 p. 100?

M. BRYCE: D'après le nouveau régime, si je me rappelle bien, le militaire contribue 6 p. 100 de sa solde et de certaines indemnités. Je ne peux pas vous dire au juste comment c'est calculé. Je crois que la contribution de l'État est de 10 p. 100. L'État paie plus cher pour les pensions militaires que pour les pensions civiles, parce que, comme on l'a déjà mentionné, l'âge de la mise à la retraite est habituellement moins avancé: normalement, on ne garde pas les militaires dans le service au delà d'un certain âge, suivant leur grade.

L'hon. M. ISNOR: La moyenne est d'environ 55 ans, si je me rappelle bien.

M. BRYCE: Je crois que la limite d'âge est de 55 ans pour les officiers supérieurs et de 45 pour les officiers subalternes.

L'hon. M. GOUIN: Dites-vous que lorsqu'ils restent dans le service ils touchent une partie de leur pension, ou bien celle-ci n'est-elle versée qu'à la mise à la retraite?

M. BRYCE: A la mise à la retraite seulement.

L'hon. M. ISNOR: Est-ce que les pensions pour longs services ont quelque rapport avec les pensions de retraite?

M. BRYCE: Ce sont ces pensions dont j'ai parlé; elles équivalent aux pensions de retraite des fonctionnaires civils.

L'hon. M. ISNOR: S'appliquent-elles aux officiers comme aux hommes de troupe?

M. BRYCE: Oui, à tous les grades.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il beaucoup d'officiers qui prennent leur retraite avant l'âge normal?

M. BRYCE: Cela se présente de temps à autre. Naturellement, les officiers font du service militaire une carrière et y demeurent jusqu'à l'âge normal de la mise à la retraite; mais si l'on constate qu'un officier est inapte à l'avancement, on peut le mettre à sa retraite pour les motifs énumérés dans la Loi des pensions de la milice.

L'hon. M. HAIG: Il leur faut servir pendant vingt ans.

M. BRYCE: Oui, mais il y a d'autres conditions que je ne me rappelle pas.

L'hon. M. HAIG: Et le service actif compte double.

Le PRÉSIDENT: Mais si un officier est jugé impropre au service, on peut vouloir s'en débarrasser pour faire place à un autre.

L'hon. M. HAIG: Je crois que cela s'applique surtout aux officiers qui ne donnent pas satisfaction pour d'autres motifs.

Le PRÉSIDENT: Alors ils sont impropres au service.

M. BRYCE: J'ai souvent eu connaissance de cas présentés au Conseil de la Trésorerie où un officier, qui avait pu s'acquitter de ses fonctions quand il était relativement jeune, était inapte à remplir les fonctions administratives qui lui étaient dévolues en raison de son âge.

L'hon. M. HAIG: Il y a aussi d'autres cas.

M. BRYCE: Dans le cas que je viens de citer, l'officier peut être mis à sa retraite et je crois que, en fin de compte, c'est dans l'intérêt du pays. On ne veut pas avoir comme officiers d'administration des hommes qui sont incapables de faire ce genre de travail.

L'hon. M. HAIG: Non, mais il y a d'autres cas: cela ne se passe pas à l'arrière comme au front. J'ai certains cas particuliers en vue, en disant cela.

Le PRÉSIDENT: Nous arrivons maintenant au poste n° 22: Toutes autres dépenses. Ce crédit est bien inférieur à celui de l'an dernier. Pouvez-vous dire brièvement ce qu'il comprend?

M. BRYCE: Franchement, je suis un peu surpris qu'il soit si élevé; je vous demanderai un instant pour l'examiner. Le montant considérable qui apparaît ici est une dépense faite en vertu de l'article 3 de la Loi des crédits de la défense nationale de l'an dernier pour les gouvernements alliés; c'est en réalité une dépense d'aide mutuelle qui est incluse dans ce crédit.

L'hon. M. HAIG: C'est pour les armes que nous donnons à la Belgique et à d'autres pays?

M. BRYCE: Justement. La majeure partie sert à payer le coût de l'équipement qui est cédé; en réalité, cela devrait être dans le poste n° 16.

Le PRÉSIDENT: Cela vise le matériel qui a été envoyé notamment à la Hollande, au Danemark et à d'autres pays.

M. BRYCE: Comme l'a annoncé le gouvernement, on a cédé le gros du matériel pour trois divisions: une en Belgique, une en Hollande, une en Italie.

Le PRÉSIDENT: C'est défrayé par ce crédit-ci?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. HAIG: Non.

Le PRÉSIDENT: Cela termine les catégories spéciales, « Total des chefs de dépenses réguliers et des catégories spéciales », \$2,177 millions, moins les économies éventuelles et les frais recouvrables. Peut-être serait-il bon de nous faire expliquer le poste n° 34.

M. BRYCE: Du point de vue militaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BRYCE: Cela découle de la nature même des prévisions budgétaires de la Défense nationale qui ont été présentées à la Chambre. Si vous voulez bien vous reporter à la page 275 du cahier des dépenses budgétaires, vous remarquerez que l'ensemble du programme pour tous les services armés représente un total de 1,924 millions de dollars. Là-dessus, on a déduit la somme de 512 millions, qui représente en grande partie ce que nous appelons dans notre argot « twilight ». D'abord, on déduit 183 millions de dépenses qu'on croit devoir être défrayées à même la caisse d'aide mutuelle. Autrement dit, il y a certains achats de matériel qui seront payés à même la caisse d'aide mutuelle dont les fonds proviendront du compte d'ordre. Par exemple, quand on a cédé l'équipement d'une division à la Belgique, la somme approximative que coûtera l'équipement de remplacement, soit environ 57 millions de dollars, a été placée dans un compte d'ordre que nous appelons compte de remplacement. En vertu de la loi des crédits de la Défense nationale de septembre dernier, on peut, quand on cède du matériel à un autre pays, placer la valeur courante de ce matériel dans un compte d'ordre et cet argent peut servir à remplacer l'équipement ainsi cédé à un pays allié. Nous avons maintenant plusieurs millions au compte de remplacement et sur le total du coût approximatif du programme d'ensemble des services armés on a d'abord déduit 183 millions pour les montants qui peuvent être payés à même le compte de remplacement ou les montants, comme dans le cas de l'instruction aérienne, qui peuvent être débités directement au crédit d'aide au gouvernements alliés.

Le PRÉSIDENT: D'où le compte de remplacement tire-t-il son origine?

M. BRYCE: De la loi des crédits de la défense nationale, article 3, paragraphe 3.

Le PRÉSIDENT: La loi autorisait le gouverneur en conseil à transporter certaines sommes du compte des crédits de la défense nationale au fonds dont vous venez de parler?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Au fonds de remplacement.

M. BRYCE: L'article de la loi est court; je peux vous le citer.

Le PRÉSIDENT: Veuillez donc le faire.

M. BRYCE: « Lorsqu'on a effectué un transfert d'équipement ou d'approvisionnements de défense sous le régime du présent article, et que le coût de cet équipement ou de ces approvisionnements n'a pas été acquitté à même le crédit consenti par le présent article, la valeur estimative actuelle de cet équipement ou de ces approvisionnements doit être imputée sur ce crédit et un montant correspondant versé à un compte spécial, au Fonds du revenu consolidé, qui peut être employé, en tout temps, sous réserve de l'approbation du

gouverneur en conseil, à l'achat d'équipement ou d'approvisionnement pour les services navals, militaires ou aériens des forces canadiennes. »

L'hon. M. HUGESSEN: Cette somme de 300 millions de dollars a été votée dans les crédits de l'an dernier?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: C'est une sorte de dédommagement.

M. BRYCE: Voici ce qu'on fait: Lorsque du matériel que possède, par exemple, l'armée est cédé disons à la Belgique, la valeur estimée de ce matériel est imputée sur le crédit de 300 millions . . .

L'hon. M. HUGESSEN: Déjà voté.

M. BRYCE: . . . et le montant ainsi débité est versé à ce compte spécial et peut servir pour remplacer le matériel en question. Voilà comment on paie le matériel de remplacement.

L'hon. M. HUGESSEN: On réduit d'autant les nouveaux crédits?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAIG: C'est comme cela que vous avez les 513 millions.

M. BRYCE: On économise 183 millions de cette façon; le reste, soit 329 millions, est ce que nous appelons le « twilight », autrement dit, ce que nous considérons être, d'après notre expérience, l'écart entre le total des dépenses que les services armés doivent engager et qui ostensiblement seront à faire au cours de l'année budgétaire et celles qui seront faites réellement. Nous pouvons ainsi réduire d'autant cet énorme montant et demander au parlement une plus petite somme.

L'hon. M. HUGESSEN: Comment l'estimez-vous? Est-ce tant pour cent du crédit total?

M. BRYCE: C'est un calcul très compliqué qui se fait entre le ministère des Finances et le ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. McDONALD: Sur une base de pourcentage?

M. BRYCE: Nous regardons de quel genre de dépense il s'agit. Par exemple, nous considérons l'étendue du programme de construction, jusqu'à quel point il sera possible d'adjuger les travaux et si ces travaux, même s'ils sont censés être exécutés au cours de l'année budgétaire, seront effectivement accomplis. On tient compte de tout cela. On ne peut pas prévoir ce qui se fera dans chaque cas, mais sur un total de centaines de millions de dollars on peut facilement établir une moyenne d'ensemble. Voilà le genre d'économie dont on tâche de tenir compte dans le crédit qui nous occupe: cela et le fonds de remplacement, qui forment un total de 513 millions de dollars.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous déduisez cinq cents et quelques millions sur un total de 2,100 millions?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment pouvez-vous le deviner avant que l'année commence?

M. BRYCE: Nous sommes obligés de faire des conjectures, afin de demander au parlement un chiffre de crédit qui se rapproche assez bien de la réalité; toutefois, nous reconnaissons parfaitement que le montant est aléatoire.

L'hon. M. BEAUBIEN: Habituellement, vous devinez assez juste?

M. BRYCE: Jusqu'ici, oui. Cette coutume a été inaugurée par le ministre de la Défense nationale il y a trois ou quatre ans, après qu'on eût constaté, durant les années qui suivirent immédiatement la guerre, qu'il nous fallait demander plus qu'on ne dépenserait en réalité pour avoir la marge en question.

Le PRÉSIDENT: Mais vous supposez que le montant ne sera pas dépensé intégralement?

M. BRYCE: Oui, à l'époque où les prévisions budgétaires sont établies.

L'hon. M. TAYLOR: C'est une estimation basée sur les données que vous avez à ce moment-là. Ne serait-il pas préférable d'appeler cela une estimation plutôt qu'une conjecture?

L'hon. M. HAIG: C'est ce qu'on sait par expérience.

Le PRÉSIDENT: Peut-être. Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. HAIG: Avons-nous fini l'interrogatoire de M. Bryce?

Le PRÉSIDENT: Oui, à moins que vous ne désiriez qu'il revienne.

L'hon. M. HAIG: Au nom des membres du Comité, je tiens à remercier M. Bryce des éminents services qu'il nous a rendus. (Applaudissements).

Le Comité s'ajourne au mercredi 6 juin 1951.

APPENDICE D

ÉTAT SOMMAIRE DES CRÉDITS ANNUELS PAR CHEFS DE DÉFENSE RÉGULIERS
ET CATÉGORIES SPÉCIALES

DÉFENSE NATIONALE ET *PRODUCTION DE DÉFENSE

	1951-52	1950-51	1949-50	1938-39
	(en milliers de dollars)			
(1) Traitements et salaires civils.....	\$ 61,035	\$ 44,625	\$ 41,611	\$ 2,586
(2) Indemnités civiles	1,191	487	316	2
(3) Soldes et indemnités des forces armées et de la Gendarmerie	209,184	138,346	112,526	11,395
(4) Services professionnels et spéciaux.....	8,771	4,822	3,897	198
(5) Frais de déplacement et de déménagement	22,363	13,985	10,964	1,101
(6) Transport de marchandises, messageries et camionnage.....	10,935	8,660	5,974	167
(7) Frais d'affranchissement	483	255	253	6
(8) Téléphone, télégraphe et autres services de transmissions.....	3,689	2,409	2,074	57
(9) Impression des rapports et autres publica- tions du ministère.....	2,269	1,381	1,276
(10) Films, affiches, radiodiffusion, réclame, etc.	3,862	1,995	1,022	5
(11) Papeterie, fournitures, appareils et meubles de bureau.....	6,327	2,488	1,622	232
(12) Matériaux et fournitures.....	375,918	108,225	64,568	190
Bâtiments et travaux, y compris les terrains—				
(13) Achat et construction.....	362,767	57,750	52,384	4,261
(14) Réparation et entretien.....	30,334	20,537	15,448	1,046
(15) Location	1,086	974	840
Matériel—				
(16) Achat et construction.....	737,444	127,142	73,988	12,265
(17) Réparation et entretien.....	131,333	62,074	45,604	588
(18) Location
(19) Services municipaux et d'utilité publique..	3,702	3,402	2,964
(20) Subventions, subsides, etc., non compris ailleurs.....	2,320	4,190	1,383	104
(21) Pensions de retraite et autres gratifications	22,214	16,163	14,365	2
(22) Toutes autres dépenses (autres que les caté- gories spéciales)	180,096	205,859	6,838	1,762
Total des chefs de dépenses réguliers.....	\$2,177,323	\$825,769	\$459,957	\$35,967
(22)-(33) Catégories spéciales
Total des chefs de dépense réguliers et des catégories spéciales	\$2,177,323	\$825,769	\$459,957	\$35,967
(34) Moins les économies prévues et les dé- penses recouvrables	513,111	55,186	68,823
Total net des dépenses prévues.....	\$1,664,212	\$770,583	\$391,134	\$35,967

*Pas de crédits pour la fabrication militaire en 1938-1939. En 1949-1950, seul le crédit pour The Canadian Arsenals Ltd. est inclus dans les chiffres de ce tableau.

APPENDICE E

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT DU PERSONNEL DURANT QUATRE ANS

Sources:

Rapports du ministère
Comptes publics
Crédits du ministère

Année budgétaire 1938-1939 (dépenses réelles)

	Effectif	Dépenses	Moyenne par homme
Troupes actives	\$ 7,945	\$ 602,925	\$ 76
Troupes de réserve.....	54,055	483,321	9
Fonctionnaires civils	2,236
	64,236	\$1,086,246	

Année budgétaire 1949-1950 (dépenses réelles)

Troupes actives	47,185	\$6,890,369	\$146
Troupes de réserve	49,017	1,326,809	27
Fonctionnaires civils	13,398	510,380	38
	109,600	\$8,727,558	

Année budgétaire 1950-1951 (dépenses réelles)

Troupes actives	68,427	\$16,054,521	\$234
Troupes de réserve	53,467	1,560,290	29
Fonctionnaires civils	13,544	627,869	46
	135,438	\$18,242,680	

Année budgétaire 1951-1952 (dépenses prévues)

Troupes actives	77,211	\$17,688,860	\$229
Troupes de réserve.....	67,800	2,457,220	36
Fonctionnaires civils	14,217	484,300	34
	159,228	\$20,630,380	

(Ce tableau ne vise pas les Services de cadets ni le Bureau de recherches de la Défense nationale).

1. A compter de 1939, à la suite de la hausse générale des prix des repas et d'hôtel, les nouveaux tarifs suivants ont été établis dans le tarif de soldes et d'indemnités pour le remboursement de ces frais encourus en cours de déplacement.

	1939 par jour	1942 par jour	1947 par jour	1950 par jour
Colonel	\$8.00	\$8.00	\$10.00	\$10.50
Capitaine	5.00	6.00	8.00	8.50
Sous-officier breveté de 2e classe et sergent.....	3.00	5.00	5.50	7.00
Au-dessous de sergent.....	2.75	3.50	5.00	7.00

On a accordé aux chemins de fer canadiens une augmentation de tarif pour le transport du personnel militaire. En 1939, le tarif était 2.5 cents le mille en 1ère classe et de 1.66 cents le mille en 2e classe; aujourd'hui, les tarifs sont respectivement de 3.25 cents et de 2.33 cents le mille.

2. La différence entre les frais par homme d'avant-guerre et ceux d'après-guerre est due à la transformation des services armés. En 1938-1939, les armées se composaient de petits groupes stationnaires servant dans des endroits relativement peu nombreux, tandis qu'après la guerre l'effectif a été maintenu à un chiffre beaucoup plus élevé et, pour satisfaire aux exigences de l'époque, est devenu plus mobile. L'établissement de nouveaux centres d'instruction et la création d'installations militaires dans les territoires du nord ont causé un plus grand mouvement de troupes et de familles de militaires, qui se manifeste dans les frais de déplacement de chacun des trois services armés.

3. L'augmentation des frais par homme en 1950-1951 comparativement à 1949-1950 est due entièrement aux engagements pris par le Canada en vertu des accords internationaux. Les chiffres suivants donnent une idée de ce que ces engagements représentent au point de vue des frais de déplacement:

ARMÉE: L'augmentation se chiffre à environ \$2,000,000. L'effectif a été porté de 22,000 à 35,000. Les causes spéciales de l'augmentation sont les suivantes:

Troupes spéciales—

Enrôlement, déplacement pour instruction et un certain nombre de libérations	\$1,538,000
Congés d'embarquement	674,000
Transport de troupes en Corée	108,000

AVIATION:

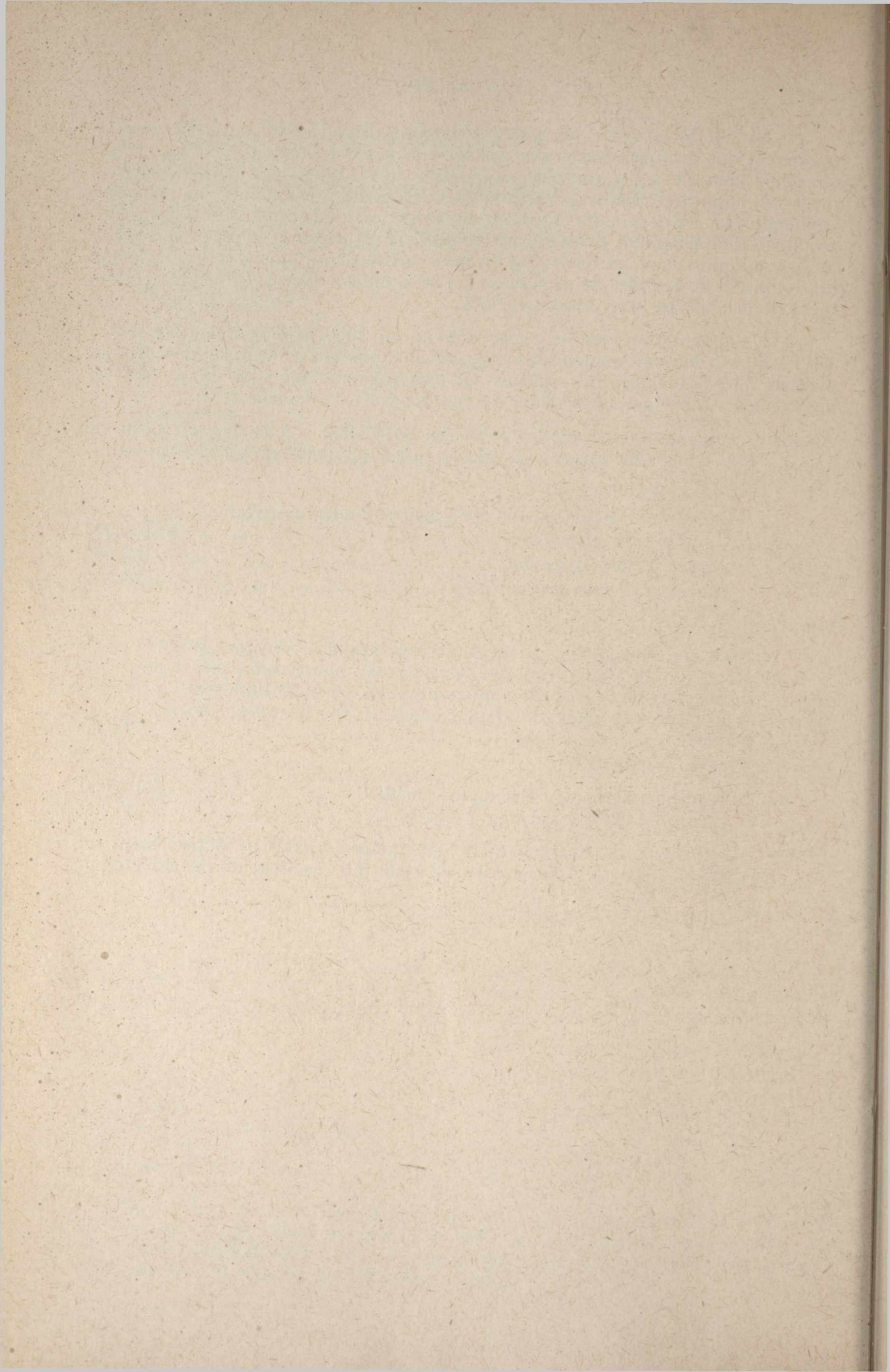
Frais de déménagement de mobiliers, imputés auparavant sur le crédit des « frais de transport de marchandises et de messageries » et justement imputables en 1950-1951 sur le compte des frais de déplacement et de transport de personnel

654,000

Troupes Spéciales—

Transport aérien du Pacifique-Canadien	2,063,000
Escadrille 426 de Tacoma à Tokio	95,000

MARINE: Il y a peu de changements à noter dans les frais de déplacement du personnel naval, à l'exception de ceux qui résultent de l'augmentation de l'effectif.



1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées
au Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule No 8

Séance du mercredi 6 juin 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOINS:

- M. S. A. Goldberg, directeur de la Division des recherches et du développement, Bureau de la statistique.
- M. W. Arthur Irwin, Commissaire du film du gouvernement, Office national du film.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable THOMAS A. CRERAR, C.P., président

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Golding	McKeen
Baird	Gouin	McLean
Barbour	Haig	Moraud
Beaubien	Hayden	Paterson
Bouffard	Horner	Petten
Buchanan	Howard	Pirie
Burchill	Howden	Reid
Campbell	Hugessen	Robertson
Crerar	Hurtubise	Rœbuck
Davies	Hushion	Ross
DuTremblay	Isnor	Taylor
Euler	King	Turgeon
Fafard	Lacasse	Vaillancourt
Farquhar	Lambert	Véniot
Farris	McDonald	Vien
Ferland	McIntyre	Wilson
Fogo		

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 6 juin 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Barbour, Basha, Beaubien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Euler, Golding, Gouin, Haig, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Isnor, King, McLean, Quinton, Reid, Tylor et Wilson.—22.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

Les témoins suivants sont entendus:

M. S. A. Goldberg, directeur de la Division des recherches et du développement, Bureau de la statistique.

M. W. Arthur Irwin, Commissaire du film du gouvernement, Office national du film.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain, 7 juin 1951, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi 6 juin 1951.

Le Comité permanent des Finances, autorisé à examiner les Prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRESIDENT: Messieurs, silence, s'il vous plaît. Ce matin, nous entendrons M. Goldberg, du Bureau fédéral de la statistique. Vous vous rappelez que M. Marshall a témoigné la semaine dernière; il espérait revenir lui-même expliquer au Comité la question de la production nationale brute et du revenu national net et la façon dont on les calcule. M. Marshall a dû se rendre à Washington afin d'assister à une conférence; avant son départ, il a communiqué avec moi. Au Bureau de la statistique, comme c'est M. Goldberg qui s'occupe de ces données, je me suis entendu avec M. Marshall afin que M. Goldberg expose au Comité ses vues sur le problème et réponde aux questions que les membres pourraient lui poser. J'espère que cela ne durera pas plus d'une heure. M. Irwin, de l'Office national du film, doit venir à midi. On se souvient sans doute que lorsque nous examinâmes un des postes, —je crois qu'il s'agissait du no 10 qui a trait aux films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.,—les membres ont proposé que nous invitâmes un représentant de l'Office du film ainsi qu'un représentant de Radio-Canada à nous expliquer leurs dépenses plus en détail. M. Irwin, qui dirige l'Office du film, sera ici à midi. J'espère que nous terminerons ce matin l'interrogatoire de MM. Goldberg et Irwin. J'espère que nous pourrons tenir une réunion demain, au cours de laquelle nous pourrons entendre les témoignages des représentants de l'Office du film. Certains témoins que nous désirions convoquer sont actuellement en dehors de la ville. M. Gilbert Jackson doit venir mardi prochain à 11 heures du matin. C'est son seul jour libre. Nous lui consacrerons toute la séance. Je crois que son témoignage nous sera utile. Ayant terminé mes remarques préliminaires, j'invite maintenant M. Goldberg à s'approcher. Le témoin pourrait nous expliquer tout d'abord ce qu'on entend par la production nationale brute, comment on établit les totaux, quelles modifications on apporte à ces chiffres pour en arriver au revenu national net. Il pourra aussi nous fournir les autres renseignements que les membres du Comité jugeront à propos de lui demander.

M. S. A. GOLDBERG, directeur des recherches et du développement, Bureau fédéral de la statistique: Messieurs, vous remarquerez que la brochure que vous avez sous les yeux est intitulée Comptes nationaux. La première question est donc la suivante: qu'est-ce que les comptes nationaux? On peut y répondre en une ou deux phrases. Voici en quelques mots: les comptes nationaux sont une série de volumes sur l'ensemble de l'économie; ils ressemblent aux livres dont les sociétés se servent pour établir leur ligne de conduite et juger de leur exploitation antérieure. Il serait peut-être ensuite intéressant de se demander pourquoi on les utilise et en quoi ils consistent. En répondant à cette question, je touche au premier point que le président a mentionné,—la production nationale brute. Les comptes permettent, en autres choses, de calculer approximativement la valeur de la production de l'année. Nous savons qu'au début de l'année nous possédons un certain nombre de biens capitaux. Nous avons aussi des ressources naturelles et de la main-d'œuvre; cette dernière sert à l'exploitation des biens capitaux et des ressources naturelles. Il en résulte des marchandises et services pour notre usage matériel. La valeur globale de ces marchandises et services s'appelle produit national brut ou production nationale brute. Nous nous efforçons de répondre à la question: quelle est la valeur de nos efforts pendant l'année, non pas directement, mais indirectement. Pour atteindre nos objectifs, nous avons recours, pour ainsi dire, à un mouvement d'encerclement plutôt qu'à une

attaque de front. Si nous procédions par la méthode directe, nous additionnerions la production de différentes industries, en effectuant certaines rectifications de façon à tenir compte des matériaux utilisés par les industries, obtenus d'autres industries et le resté. Nous ne le faisons pas dans cette brochure. Nous calculons indirectement la valeur des marchandises et services de l'année de deux façons différentes. Pourquoi procédons-nous par la méthode indirecte? Pour deux raisons. La première, c'est que les données statistiques disponibles se prêtent mieux à cette façon de procéder et la seconde, c'est que nous pouvons obtenir un plus grand nombre de renseignements utiles et en faire la synthèse en employant cette méthode.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce sujet. Une façon de calculer la valeur des marchandises et services produits durant l'année consiste à additionner tous les revenus et les autres frais qui découlent de la production. Nous savons que cette somme représente nécessairement la valeur des nouvelles marchandises et des nouveaux services. Les revenus comprennent les traitements et salaires, les bénéfices et un mélange de bénéfices, de traitements et de salaires qu'on appelle revenu net dans les entreprises non constituées en corporations, y compris le revenu agricole. Ce total est appelé revenu national. A ce montant nous ajoutons les impôts indirects et les allocations de dépréciation, afin de compenser la valeur des biens capitaux utilisés à la production. Le résultat obtenu représente la valeur marchande des denrées et services produits, qu'on appelle produit national brut. Si vous vous reportez au tableau 1, vous y trouverez une liste des principaux revenus qui surgissent au cours de la production. Vous constaterez comment le total nous donne d'abord le revenu national, puis les autres postes qu'il faut ajouter afin d'obtenir le produit national brut d'après les prix du marché. L'ensemble des chiffres de ce tableau indique la valeur des marchandises et services produits. C'est une façon de calculer la valeur des marchandises et services produits.

Il y a une autre façon que voici. Nous commençons par poser la question: quel a été le total des ventes finales dans l'économie? Je dis "finales" parce que si le fabricant vend d'abord des chaussures par exemple à un détaillant, qui les vend ensuite à un consommateur, nous n'en tenons pas compte deux fois, mais seulement lors de la vente finale, c'est-à-dire quand le consommateur les achète.

Nous additionnons ensuite le chiffre de ces ventes, en apportant les rectifications nécessaires à l'égard des importations et des inventaires, car les importations sont comprises dans le chiffre des ventes finales. Nous obtenons ensuite ce qu'on appelle les dépenses nationales brutes aux prix du marché. Cela figure à la page 2. Nous savons que cette façon de procéder doit représenter la valeur de toutes les marchandises et de tous les services produits durant l'année, car ce qui est produit doit être vendu ou ajouté aux stocks. De cette façon nous atteignons notre objectif par le mouvement d'encerclement dont j'ai parlé tout à l'heure.

Par conséquent, notre premier but est d'établir la valeur marchande des denrées et services; nous la calculons de deux manières. Comme ces deux méthodes servent à faire les mêmes calculs, elles doivent nécessairement donner le même résultat. De fait, si les résultats varient c'est uniquement pour des raisons d'ordre statistique. Vous comprenez que nous ne pouvons établir nos chiffres avec la même précision, en dollars et en cents, qu'une compagnie qui tient des livres, car dans nos calculs nous devons tenir compte de transactions de certains groupes de l'économie qui ne tiennent aucun livre, ou s'ils en tiennent ils ne nous ont pas encore fourni les renseignements nécessaires, ce qui nous oblige à nous fonder sur des chiffres approximatifs. Ces calculs approximatifs laissent évidemment un certain reliquat,—ce serait un pur accident si nos calculs arrivaient exactement au même montant.

Voici un avantage de cette façon de procéder. Nous calculons la valeur de la production, mais nous employons deux méthodes, ce qui nous permet de vérifier. Une méthode vérifie l'autre. En outre, comme vous le constaterez en vous reportant aux tableaux 1 et 2, nous pouvons nous rendre compte de la façon dont les principaux groupes de l'économie absorbent la production. Par exemple, à même les dépenses nationales brutes de 17,791 millions, les consommateurs ont absorbé en 1950 des marchandises et services d'une valeur de 11,810 millions. Les principaux groupes de ventes sont indiqués séparément, ce qui facilite l'analyse. Voilà pour ce qui est de la production et des dépenses nationales brutes.

J'ai déjà indiqué un avantage de cette façon de procéder. Un autre avantage c'est qu'elle nous permet de calculer séparément le revenu et les dépenses des principaux groupes de l'économie. Ainsi, à la page 5 vous trouverez le revenu et les dépenses de toutes les personnes de notre économie; vous y verrez également les sources de revenu personnel et la façon dont on dispose de ce revenu. De même, les pages 11 et 12 indiquent les principales sources de revenu du gouvernement et la façon dont il en dispose. Ces chiffres sont indiqués séparément et de manière à révéler le rapport entre le revenu et les dépenses de ces groupes, personnes et gouvernements, dans les exemples que j'ai donnés et de l'ensemble de l'économie par rapport à d'autres groupes. Par exemple, à la page 6 nous indiquons séparément l'impôt sur le revenu des particuliers. En se reportant au tableau à la page 11 qui a trait au gouvernement, on voit qui touche ces impôts. Il en va de même des autres éléments tout le long de la brochure.

Je me permets de me résumer. En plus de mesurer la production, cette série de tableaux que vous avez sous les yeux permet d'estimer la valeur des différents éléments de revenu et de dépenses de groupes distincts de l'économie, comme les gouvernements, les particuliers et autres. C'est une perspective qui permet d'évaluer l'ordre d'importance de certains éléments. En second lieu, ces tableaux indiquent clairement le rapport entre les transactions des différents groupes de l'économie. Cela démontre l'importance du rapport des transactions dans l'ensemble de l'économie. On peut donc utiliser cette série de tableaux comme cadre d'étude sur le fonctionnement de l'économie au cours de n'importe quelle période; avec d'autres données, ces renseignements permettent aux gens de prévoir le cours des événements futurs.

Je me demande, monsieur le président, si je devrais dire quelques mots sur la source des données statistiques servant à ces comptes.

Le PRÉSIDENT: Ce serait intéressant et utile.

M. GOLDBERG: Je m'efforcerai d'être bref. Comme vous le savez, au Canada les données statistiques sont centralisées au Bureau fédéral de la statistique. La plupart des renseignements qui servent à ces états sont obtenus à la source même, au Bureau de la statistique. Les questionnaires que le Bureau doit envoyer aux entreprises commerciales et à d'autres organismes nous permettent d'obtenir des chiffres sur les traitements et salaires, les achats de marchandises et de services par les particuliers, les exportations et les importations ainsi que les placements de capitaux. Outre les sources disponibles au Bureau, nous utilisons les états publiés par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Nous nous servons également de renseignements publiés par d'autres services de l'Etat, par exemple les chiffres relatifs aux bénéfices des sociétés, indiqués à la page 9, sont tirés en grande partie d'une brochure publiée par la division de l'impôt du ministère du Revenu national. Cela vous donne une idée d'ensemble des principales sources qui sont à notre disposition et où nous puisons.

Il y a un autre point qui est pertinent, je crois. Comme je l'ai signalé au début, certains groupes de l'économie ne tiennent pas de livres; par exemple l'épicier du coin et bien des cultivateurs ne tiennent pas de comptes précis.

D'autres tiennent des livres, mais ne nous fournissent pas les renseignements. Nous devons faire des calculs afin de déterminer approximativement le revenu et les dépenses de ces groupes en nous fondant sur divers renseignements disponibles au Bureau.

J'ai résumé aussi brièvement que je le pouvais les principaux éléments qui constituent le cadre de cette comptabilité nationale.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Goldberg, pourriez-vous établir une comparaison entre la tenue de livres de l'État et celle d'un particulier? Je vais essayer de m'expliquer, si je le peux, mais j'avoue que nous sommes plutôt dans le vague à l'égard de ces questions.

L'hon. M. HAIG: Bravo.

Le PRÉSIDENT: Du moins je le suis.

L'hon. M. EULER: Moi aussi.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, un particulier qui exploite une entreprise obtient certaines recettes brutes de cette activité. S'il s'agit d'un fabricant, il doit déduire certains frais des recettes brutes: ses machines tendent à se détériorer et, plus tard, il lui faudra les remplacer. Il accuse donc une perte à cet égard. Il peut avoir encouru d'autres frais de cette nature dans l'exploitation de son entreprise. Lorsqu'il soustrait ses frais, il obtient ce qu'on pourrait appeler son revenu net après déduction des dépenses. Serait-ce exact de dire que ses recettes brutes correspondent à ce que vous appelez la production nationale brute, par analogie, et que les déductions qu'il doit effectuer à l'égard de la dépréciation et à d'autres fins, et qui lui permettent de calculer son revenu net, sont des frais semblables à ceux dont vous tenez compte dans vos calculs pour en arriver à ce que vous appelez le revenu national net?

M. GOLDBERG: Je crois que la comparaison est exacte, mais j'aimerais faire une observation. Dans la mesure où l'homme d'affaires comme celui dont vous parliez dans votre exemple achète des matériaux produits par d'autres entreprises, il faudrait en déduire le coût afin d'obtenir un chiffre analogue à celui de notre produit national brut, car on en tiendra compte dans le revenu de l'autre commerce. Cependant, dans la mesure où cette entreprise est indépendante et n'achète pas d'autres producteurs, votre comparaison est exacte. Les traitements et salaires que cet exploitant paie sont inclus dans le revenu national; son revenu net, le reliquat, est inclus dans le revenu net de l'agriculture et des autres entreprises non constituées en corporations. Si l'entreprise est constituée en corporation, son revenu sera compris dans les bénéfices des sociétés et les déductions relatives à la dépréciation seront incluses dans nos chiffres se rapportant à la dépréciation. Toutefois, si l'exploitant en question utilise des produits d'autres entreprises, il faut en soustraire le coût de ses recettes brutes.

Le PRÉSIDENT: Je termine par une autre question. Dans quelle mesure les chiffres relatifs à la production nationale brute et au revenu national net sont-ils atteints par l'augmentation des prix, c'est-à-dire par l'inflation? Je m'explique. La mesure véritable de l'augmentation de nos richesses dépend du volume réel de l'accroissement de nos produits et services. Si les prix augmentent, il me semble que nous n'avons pas une idée juste de la situation. Ainsi, quel était par exemple le chiffre de notre produit national brut en 1939?

M. GOLDBERG: J'ai le renseignement sous la main, dans l'appendice au budget. En 1939, le produit national brut était de 5 milliards 598 millions.

Le PRÉSIDENT: Cela illustre bien mon point. Le chiffre du produit national brut relatif à 1950 s'établit à près de 18 milliards; c'est dire qu'en ces douze

années il est passé de 5.6 milliards à 18 milliards, montant deux fois et demie plus élevé.

M. GOLDBERG: C'est exact; un peu moins, l'augmentation est d'environ 220 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Notre production n'a certes pas augmenté dans la même mesure. Par conséquent, lorsque nous établissons à près de 18 milliards la valeur de notre production nationale brute,—et le ministre des Finances a signalé qu'elle atteindrait probablement cette année 20 milliards,—est-ce que nous ne nous leurrions pas, dans une certaine mesure, si nous acceptons ces chiffres comme le tableau réel de l'accroissement dans notre production de marchandises et de services?

M. GOLDBERG: Il va sans dire que nous ne nous leurrions pas si nous comprenons le problème aussi clairement que vous l'avez expliqué. Vous avez parfaitement raison. En premier lieu, nous calculons la valeur des marchandises et services produits dans une année quelconque d'après les dollars de cette année-là. Permettez-moi de vous donner un exemple hypothétique. Nous sommes actuellement en période d'emploi plus ou moins intégral. Nous pouvons légèrement accroître notre main-d'œuvre, mais si on compare la situation avec celle des années 1930, nous sommes en période d'embauchage intégral. Dans ces circonstances, il est facile de comprendre que notre production réelle en une année ne peut s'accroître que d'une façon restreinte. Elle est restreinte par les ressources dont nous disposons, étant donné que la plus forte partie de ces ressources est déjà utilisée. Pour ce qui est de savoir si l'accroissement sera de 3, 4 ou 5 p. 100, c'est une affaire d'opinion, mais il est évidemment restreint.

En ce qui concerne la production matérielle, les limites de son expansion sont évidentes; cependant, si les prix montent et que l'on calcule la valeur de la production matérielle en se fondant sur les prix augmentés, il en résultera nécessairement un chiffre plus élevé à cause de la hausse des prix.

Mon collègue, M. Leacy, vient de me remettre un tableau où il a calculé approximativement la production réelle de l'économie canadienne; en 1950, elle était d'environ 80 p. 100 supérieure à celle de 1939, année qui a précédé la guerre. En 1950, la valeur de la production réelle des marchandises et services était de 80 p. 100 plus élevée, compte tenu de l'augmentation des prix.

Le PRÉSIDENT: En somme, on pourrait dire que l'accroissement de 80 p. 100 représente la production matérielle.

M. GOLDBERG: Oui, de marchandises et de services, d'après la valeur constante du dollar durant la période 1935-1939.

Le PRÉSIDENT: Mais comme l'indiquent les chiffres que vous nous avez donnés, la valeur de la production est passée d'environ 5.6 milliards à près de 18 milliards.

M. GOLDBERG: C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Mais ce chiffre représente environ 320 p. 100 de celui de 1939, soit une augmentation de 220 p. 100.

M. GOLDBERG: C'est à peu près cela, un peu moins. L'augmentation exacte est de 218 p. 100.

Le PRÉSIDENT: C'est là, je crois, un point très important qu'il ne faut pas oublier.

L'hon. M. REID: Avez-vous calculé le pourcentage de l'augmentation de volume par rapport à l'augmentation des prix? Vous pouvez nous dire que les

dépenses personnelles se sont accrues dans telle proportion par rapport à notre revenu national, mais il serait intéressant de savoir quel pourcentage du volume d'articles et de marchandises a...

L'hon. M. HAIG: Il a dit 80 p. 100.

M. GOLDBERG: Depuis 1939.

L'hon. M. REID: Par exemple, les gens mangent-ils plus de beurre et d'œufs et achètent-ils plus de vêtements? Vous pouvez démontrer que les dépenses personnelles étaient plus élevées en 1950 qu'en 1949, mais j'aimerais savoir si les gens achètent réellement plus de marchandises. J'aimerais connaître le pourcentage de leurs achats en 1950, compte tenu de la hausse des prix, comparative-ment à 1949.

M. GOLDBERG: Vous voulez comparer 1950 avec 1949? Si vous voulez bien vous reporter à la page 4, le tableau 2, 1949 à 1950, indique les changements, calculés en pourcentage, à l'égard de la valeur, du volume et du prix. Je répète que ce ne sont que des approximations. A mesure que nous obtenons plus de renseignements et que nous étudions ces problèmes, nous cherchons à donner des chiffres plus précis. Mais d'après les données actuelles, nous estimons que la valeur des dépenses personnelles à l'égard des services et biens de consommation s'est accrue de 6.5 p. 100 de 1949 à 1950,—et voici le point qui vous intéresse, —tandis que le prix et le volume ont augmenté respectivement de 3.5 et de 3.0 p. 100.

L'hon. M. EULER: Vous avez dit qu'en 1939 le chiffre était de 5 milliards, n'est-ce pas?

M. GOLDBERG: 5.6.

L'hon. M. EULER: Il atteint maintenant environ 18 milliards et atteindra peut-être même 20 milliards. Pourriez-vous faire une comparaison en transformant le chiffre actuel d'après la valeur du dollar en 1939? Serait-ce une comparaison de l'augmentation réelle?

M. GOLDBERG: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: Alors quel serait le chiffre? Au lieu de près de 18 milliards, quel serait le montant d'après la valeur du dollar en 1939?

M. GOLDBERG: Environ 10 milliards en 1950, si nous nous fondons sur la valeur constante du dollar de 1935 à 1939.

L'hon. M. EULER: Environ le double?

M. GOLDBERG: 9,982 millions. Vous avez demandé quel était le volume; le volume a-t-il doublé?

L'hon. M. EULER: Comparativement à 1939, d'après la valeur de l'ancien dollar.

M. GOLDBERG: Oui. Il n'a pas tout à fait doublé parce que nous avons commencé à 5.5; il a donc augmenté de 80 p. 100, d'un peu plus de 80 p. 100.

L'hon. M. EULER: Ce qui porte le chiffre à quelque 9 milliards?

M. GOLDBERG: Il est passé de 5,523 millions à près de 10 milliards, si l'on se fonde sur la valeur du dollar de 1935 à 1939:

L'hon. M. EULER: Et c'est de ces 80 p. 100 dont vous parliez plus tôt?

M. GOLDBERG: Oui.

L'hon. M. EULER: Et la comparaison est juste ?

M. GOLDBERG: Il s'agit d'une comparaison du volume des marchandises et services, calculé d'après les dollars de 1935 à 1939.

L'hon. M. HAIG: Mais cela n'indique pas qu'on employait un plus grand nombre de personnes. Le nombre de travailleurs était plus élevé en 1950 qu'en 1939 ?

M. GOLDBERG: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: De même que la valeur des placements sous forme d'immobilisations ?

M. GOLDBERG: C'est tout à fait juste.

L'hon. M. REID: Cela ne répond pas précisément à la question que j'ai posée.

M. GOLDBERG: Vous m'avez demandé dans quelle proportion le volume des dépenses relatives aux services et aux biens de consommation en 1950 a augmenté par rapport à 1949. L'augmentation est de 3 p. 100. Elle est de 6.5 p. 100 à l'égard de la valeur, de 3.0 p. 100 en ce qui concerne le volume et de 3.5 p. 100 pour ce qui est du prix.

L'hon. M. GOLDING: Prenons le volume de 1939 à aujourd'hui: quel est-il ?

M. GOLDBERG: Des dépenses relatives aux biens de consommation ?

L'hon. M. GOLDING: Le volume de la production.

M. GOLDBERG: Il est de 80 p. 100, un peu plus de 80 p. 100. De 1939 à 1950 le volume de la production a augmenté d'environ 80 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Et d'après la valeur du dollar en 1939, notre produit national brut en 1950 serait d'environ . . . ?

M. GOLDBERG: D'environ 10 milliards.

L'hon. M. BURCHILL: Mais la question du sénateur Reid avait trait à 1949 et 1950. Il serait intéressant, je pense, d'obtenir une comparaison entre les chiffres de 1939 et ceux de 1950.

M. GOLDBERG: A l'égard des dépenses relatives aux biens de consommation ?

L'hon. M. BURCHILL: Oui. Avez-vous tous ces détails ?

M. GOLDBERG: C'est à peu près la même chose. Le chiffre est d'un peu plus de 80 p. 100 plus élevé qu'avant la guerre.

L'hon. M. PRATT: Lorsqu'on a fait ces calculs, — en somme, les chiffres de ce genre sont surtout utiles quand on veut établir des comparaisons, — a-t-on conservé la même formule, mettons de 1939 à nos jours, afin que les comparaisons restent justes, ou au cours des calculs a-t-on ajouté de nouveaux éléments qui donneraient une idée erronée de la situation ?

M. GOLDBERG: A mon avis, voilà une excellente remarque. Au cours de notre travail, nous tenons soigneusement compte de ce point car, comme vous l'avez signalé, les chiffres ont une plus grande valeur si les éléments de comparaison sont tout à fait les mêmes. En effet, nous suivons la même formule pour ce qui est de la façon dont elle est conçue. Un grand nombre d'éléments entrent maintenant dans le cadre de notre travail, car nous nous efforçons de maintenir nos méthodes conformes à celles qui sont en vigueur dans les autres pays, de sorte, que d'année en année, on peut établir des comparaisons non seulement avec d'autres données se rapportant au Canada, mais aussi à d'autres pays, surtout les États-Unis et le Royaume-Uni. En plus d'établir ces comparaisons fondamen-

tales, nous pouvons faire des comparaisons d'ordre statistique. Quand nous modifions une méthode, nous cherchons à la rendre applicable à toute la série. Nous tâchons de ne pas briser la série, ce qui rendrait les comparaisons boiteuses. Autant que je sache et dans la mesure du possible, nos données peuvent se comparer.

L'hon. M. BURCHILL: Vous parlez d'établir des comparaisons avec d'autres pays, les États-Unis par exemple. Se servent-ils de la même formule pour effectuer leurs calculs ?

M. GOLDBERG: Dans l'ensemble, oui, monsieur. Il y a quelque temps, nous avons eu plusieurs entretiens avec des spécialistes américains et nous avons adopté un programme général pour l'établissement des données nationales. A cause de certaines divergences particulières entre les pays comme il en existe entre les individus, nous devons apporter certaines modifications adaptées aux besoins spéciaux du Canada; cependant, lorsque nous apportons de telles modifications nous essayons de les rendre suffisamment claires pour permettre aux intéressés de comparer nos chiffres avec ceux des États-Unis et du Royaume-Uni.

L'hon. M. EULER: Au Canada procède-t-on de la même façon qu'aux États-Unis pour calculer l'indice du coût de la vie,—j'ignore ce qu'il est présentement, —179, par rapport au chiffre de base, 100 en 1939 ?

M. GOLDBERG: De 1935 à 1939.

L'hon. M. EULER: Lorsque vous calculez l'indice du coût de la vie,—quel est-il en ce moment ?

M. GOLDBERG: 182.

L'hon. M. EULER: Pour en arriver là, vous ne tenez compte que de certaines denrées importantes, je ne sais trop lesquelles. Il y a en plus de 28 ou 30, n'est-ce pas ?

M. GOLDBERG: Il y en a beaucoup plus.

L'hon. M. EULER: Croyez-vous que cela vous donne une idée juste, car les calculs ne tiennent aucun compte de plusieurs autres denrées, n'est-ce pas ? Y en a-t-il beaucoup ?

M. GOLDBERG: Il y a un groupe représentatif à l'égard de certaines catégories moyennes de revenu.

L'hon. M. EULER: Et procédez-vous de la même façon qu'aux États-Unis ? Le coût de la vie est-il à peu près le même dans les deux pays ? Je veux dire la façon dont vous calculez l'indice correspond-elle assez bien à la méthode américaine ? Car nous comparons toujours le coût de la vie chez nous avec celui des États-Unis.

M. GOLDBERG: Je signale que je ne suis pas spécialiste dans les données relatives au coût de la vie. Sauf erreur, dans l'ensemble nos données se comparent avec celles des États-Unis. Etant donné l'interdépendance de nos économies, nous nous efforçons d'établir autant que possible nos calculs d'après une méthode comparable à celle des États-Unis et, si possible, à celle du Royaume-Uni et d'autres pays.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur Goldberg, pourriez-vous nous dire pourquoi vous vous fondez sur la période de 1935 à 1939 pour établir la comparaison relative à l'indice du coût de la vie ? Le prix des denrées alimentaires était très bas pendant cette période et le prix des vivres joue aujourd'hui un rôle très important en ce qui concerne le coût de la vie. Est-ce une façon équitable de calculer l'augmentation du coût de la vie que de fixer à 100 p. 100 l'indice relatif à la période de 1935 à 1939 et d'en arriver à 182 ou 183 p. 100 aujourd'hui ?

M. GOLDBERG: Je répète que le coût de la mie n'entre pas tout à fait dans mon domaine, mais je puis répondre que, comme vous le savez sans doute, le Bureau est en train de reviser son indice du coût de la vie. La division des prix y travaille ferme depuis quelque temps.

L'hon. M. REID: Pour ce qui est du coût de la vie, que comprendraient, par exemple, les dépenses personnelles?

M. GOLDBERG: Je ne puis, de mémoire, vous en donner un état détaillé, mais je peux vous fournir un ou deux exemples. Certains articles de luxe ne sont pas inclus dans l'indice du coût de la vie, mais ils sont compris ici, car notre but est de donner une idée d'ensemble. Nous voulons calculer toutes les dépenses personnelles relatives à l'acquisition de marchandises et de services, tandis que l'indice du coût de la vie est conçu à d'autres fins précises. Par conséquent, s'il existe de nombreux points communs, certaines choses sont cependant exclues.

L'hon. M. HAIG: Pour ce qui est de l'indice du coût de la vie, de 1935 à 1939 le gouvernement n'a-t-il pas envoyé des jeunes femmes spécialisées mener une enquête afin de savoir comment les personnes appartenant à certains groupes de revenu dépensent leur salaire?

M. GOLDBERG: C'est exact, monsieur. Je crois qu'on l'a fait en 1937-1938. A cette époque, le Bureau s'est efforcé d'obtenir un ensemble de dépenses qui représentait le mieux le groupe qui l'intéressait. Avec le temps, il faut modifier cet ensemble-échantillon. Vous comprenez qu'il est bien difficile de se souvenir avec précision de toutes les modifications qu'on y apporte. Il y a environ deux ans, comme vous vous en souvenez sans doute, le Bureau a fait une nouvelle enquête; c'est le résultat de cette enquête que nous utilisons en ce moment,—du moins à la division des Prix,—afin de mettre l'indice du coût de la vie aussi à jour que possible.

L'hon. M. HAIG: Ces gens se sont efforcés de découvrir comment une famille de cinq ou six personnes, mettons, dépensait son revenu de \$3,000 ou \$4,000; ils voulaient savoir comment l'argent était réparti.

M. GOLDBERG: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Et l'indice du coût de la vie se fonde sur ces renseignements?

M. GOLDBERG: Ils leur ont fourni des données pour l'indice.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous vous êtes fondés sur les prix en vigueur de 1935 à 1939.

M. GOLDBERG: Ils représentent 100 p. 100.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous vous rendez sans doute compte qu'il n'est pas juste de comparer le coût de la vie, surtout en ce qui concerne les denrées alimentaires, aujourd'hui avec celui de la période 1935-1939? Pendant cette dernière période le prix des produits agricoles était très bas. Le prix du bœuf était bas de même que celui du blé. Je ne vois donc pas comment vous pouvez fixer à 100 p. 100 les prix de cette période, établir la comparaison avec le coût actuel de la vie et en arriver au chiffre de 182 p. 100. Je ne crois pas que ce soit une comparaison équitable.

L'hon. M. HAIG: Il faut songer à une famille de cinq personnes, mettons et tenir compte de ce qu'elle dépense pour le vivre, le vêtement, les frais médicaux et à d'autres fins. Il se peut que seuls les vivres aient augmenté.

L'hon. M. BEAUBIEN: Tout le reste a augmenté.

L'hon. M. HAIG: Très bien. Le point, c'est qu'un homme et une femme ayant trois enfants doivent dépenser une certaine somme pour se nourrir, peu importe que le prix des vivres ait été bas de 1937 à 1938.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous ne comprenez pas ma question. Pourquoi prendre comme base des chiffres se fondant sur les années 1935 à 1939, période qui n'était pas normale?

L'hon. M. HAIG: Pour être exact, je signale que les chiffres se fondent sur les années 1937-1938.

M. GOLDBERG: Pour ce qui est des dépenses.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous prétendez obtenir un chiffre de 100 p. 100 à l'égard de l'année 1937-1938. Ce n'était pas une période normale. Un chiffre relatif à 1926 serait plus élevé que celui de 1937-1938.

L'hon. M. McLEAN: Ils l'ont fait...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le président est un peu sensible et tient à ce que toutes les questions lui soient adressées.

L'hon. M. BEAUBIEN: J'aimerais qu'on réponde à ma question, si les membres du Comité voulaient bien garder le silence un instant. Voici ma question: Obtenons-nous une juste comparaison en prenant le chiffre de base au cours d'une période durant laquelle une forte partie des marchandises, les denrées alimentaires en particulier, se vendaient à un prix plus bas que d'habitude, chiffre qui sert ensuite à déterminer le niveau actuel du coût de la vie?

M. GOLDBERG: Bien entendu, on peut établir la comparaison avec n'importe quelle période. On peut fixer à 100 p. 100 les chiffres de 1946, 1947 ou 1948. Pour ce qui est de la justesse de la comparaison, c'est affaire d'opinion. Lorsqu'on se prononce on a sous les yeux des données statistiques annuelles qu'on peut transformer. Ainsi, on peut déterminer le pourcentage d'augmentation de 1949 à 1950 ou de 1939 à 1950. On peut ensuite transposer les chiffres à n'importe quelle période comme base de calcul des pourcentages.

L'hon. M. REID: Est-ce votre service qui s'occupe de conduire certaines enquêtes en vue d'obtenir des renseignements? Je me demande si c'est votre service qui s'occupe d'une enquête qu'on effectue présentement dans ma région? A mon avis, on pose bien des questions absurdes au cours de cette enquête et on gaspille beaucoup d'argent à ce sujet.

M. GOLDBERG: Ma division est celle des recherches et du développement. Il y a quelque temps, l'association du barreau nous a demandé d'enquêter sur le revenu des membres de cette profession. Le hasard a voulu que nous ayons besoin de ces renseignements pour nos données nationales. Nous étions enchantés de collaborer avec l'association du barreau; l'enquête a été très utile. Toutefois, d'autres divisions s'occupent d'autres enquêtes. Tout dépend du genre.

L'hon. M. REID: Pour ce qui est du revenu national, je songe aux pêcheurs qui prennent certaines quantités de poisson et dont on inscrit le revenu provenant de la vente de leur pêche. Ce poisson est expédié à des établissements de transformation où on le met en conserve. Le poisson n'a plus la même valeur. Est-ce que vous vérifiez et voyez-vous à ce que la valeur du poisson ne soit pas calculée deux fois?

M. GOLDBERG: C'est un des problèmes que nous devons surveiller dans le calcul des données nationales. Vous avez parfaitement raison. Si nous tenions compte deux fois, le produit national brut serait plus élevé qu'il doit l'être. Nous prenons bien soin de ne pas en tenir compte deux fois. Comme je l'ai dit,

notre méthode, notre façon de procéder tend à éviter la répétition des chiffres.

L'hon. M. REID: Je constate d'après cette brochure que le prix initial versé aux producteurs de blé en 1950 est inférieur de 11 p. 100 à celui de 1949. Ces données se fondent-elles sur les chiffres véritables?

M. GOLDBERG: Le prix initial est le montant que les cultivateurs ont reçu de la Commission du blé lorsqu'ils lui ont remis leur blé. Le chiffre relatif au revenu en espèces était inférieur de 11 p. 100.

Le PRÉSIDENT: C'est une question qui s'écarte un peu du sujet.

L'hon. M. HAIG: C'est une question que j'aimerais approfondir.

L'hon. M. ISNOR: J'aimerais poser une question au sujet du tableau 2 à la page 4. Le sénateur Euler en a posé une dans le même sens. Comment le Bureau arrive-t-il à l'écart de prix et de valeur à l'égard de 1950 comparativement à 1949? Si je me souviens bien, le service commercial du Bureau cherche à connaître le volume des ventes pendant le mois en question en 1950 par rapport au même mois de 1949, ainsi que le volume des achats pour la même période. Comment obtenez-vous ce chiffre?

M. GOLDBERG: Nous demandons la valeur des ventes, dont nous déduisons les différents frais, ce qui nous donne le revenu net provenant de la vente des marchandises. Les questionnaires que remplissent les marchands nous indiquent la valeur des ventes; un autre service du Bureau nous fournit des données sur les prix. Nous essayons ensuite de faire nos calculs d'après ces deux chiffres. Dans certains cas, nous devons faire nous-mêmes une approximation des prix, au meilleur de notre connaissance. En répartissant les prix d'après la valeur nous obtenons le volume pour l'ensemble de l'économie.

L'hon. M. ISNOR: Le rapport mensuel que vous envoie un magasin à rayons vous indique la valeur globale de ses ventes au cours du mois; le seul autre renseignement que vous fournit le magasin c'est la valeur de ses achats durant la même période. Comment pouvez-vous déterminer la hausse ou la baisse par unité, à l'égard d'un produit quelconque, les glacières par exemple, ou les complets, ce dont je suis au courant? Comment pouvez-vous savoir le nombre de complets que j'ai vendus au cours d'un, deux ou trois mois, d'après les rapports que vous fournissent les marchands?

M. GOLDBERG: Nous ne pouvons préciser le nombre d'unités que vend un marchand en particulier, à moins que le renseignement ne soit fourni dans le questionnaire. Nous additionnons la valeur des ventes comme celles dont vous parlez, de même que celle des ventes d'autres établissements, ce qui nous donne le chiffre global des ventes. Il s'agit ensuite d'obtenir un prix moyen applicable à l'ensemble de ces ventes. Ce n'est pas une unité en particulier qui nous intéresse, mais l'ensemble. Une fois que nous connaissons la valeur globale des ventes de vêtements, mettons, ainsi que le prix moyen de cette marchandise, nous disposons du moyen de déterminer les chiffres relatifs à la valeur et le volume des ventes et achats d'après le prix pendant l'année particulière que nous avons choisie comme base.

L'hon. M. REID: J'aimerais poser une question au sujet du revenu national. A l'exception de l'intérêt et des dividendes, quel est le pourcentage des sommes du revenu national touchées par tous ceux qui reçoivent les allocations familiales, les pensions de vieillesse et ainsi de suite en 1950, par comparaison avec 1949? Ce que je voudrais savoir, c'est le montant que les divers gouvernements affectent à ces paiements directs.

M. GOLDBERG: Les paiements effectués par le gouvernement sous forme de

virements comprennent les allocations familiales, les gratifications de service de guerre, les prestations de réadaptation, les pensions aux anciens combattants des première et seconde guerres mondiales, l'assurance-chômage et ainsi de suite. En vous reportant au tableau 3, vous constaterez que la valeur de ces paiements en 1949 était de 947 millions. Ce chiffre comprend les paiements de cette nature aux individus par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. En 1950 il s'élevait à 1,016 millions. Cela répond-il à votre question, monsieur ?

L'hon. M. REID: Oui.

L'hon. M. EULER: Je suppose que l'argent dépensé par les touristes, surtout ceux des États-Unis, est une source de revenu national. Comment calculez-vous le montant que ces gens dépensent ici et comment pouvez-vous déterminer la somme à soustraire à cause de l'argent que les Canadiens dépensent à l'étranger, lorsque vous calculez le revenu net ?

M. GOLDBERG: Tous les renseignements relatifs aux transactions internationales comprises dans nos données proviennent de la division du Bureau qui s'occupe de la balance des paiements. Ce service possède des chiffres concernant les dépenses des touristes au Canada et les sommes dépensées à l'étranger par les Canadiens. Nous utilisons ces approximations.

L'hon. M. EULER: Ces chiffres ne sont que des approximations, n'est-ce pas ?

L'hon. M. REID: Il n'est pas difficile de déterminer le nombre de touristes américains qui viennent au Canada au cours d'une année, mais comment peut-on calculer combien ils dépensent ? Bien des Américains qui traversent la frontière apportent suffisamment de vivres et d'autres articles de première nécessité pour la durée de leur séjour au Canada. Quatre personnes peuvent venir en automobile, mais leurs dépenses se limiteront à l'achat d'essence. Ne se contente-t-on pas de faire une approximation de la somme dépensée par chaque personne et de multiplier ensuite ce chiffre par le nombre de touristes ? Je ne vois pas comment le chiffre que vous obtenez puisse être autre chose qu'une conjecture. De fait, je soutiens que le chiffre est établi à l'aveuglette.

L'hon. M. HORNER: Vous obtenez les renseignements de la division de la balance des paiements, dont vous avez parlé ?

M. GOLDBERG: Oui, monsieur. Le fonctionnaire qui dirige ce service serait plus en mesure que moi de répondre à ces questions.

L'hon. M. REID: Nous essayons de savoir si les chiffres que vous utilisez à l'égard du revenu provenant du tourisme sont dignes de foi. Vous devez obtenir ces chiffres d'une source quelconque.

M. GOLDBERG: Oui, nous les obtenons de la division du Bureau qui s'occupe de la balance des paiements; ce service a des sources où il puise les renseignements servant à ses calculs. Nous pouvons affirmer, je crois, que les chiffres canadiens relatifs à la balance des paiements sont parmi les plus sûrs au monde. Je le sais.

L'hon. M. REID: Il n'y a aucun moyen de vérifier combien les touristes américains dépensent au Canada.

L'hon. M. HAIG: Comment les Américains vérifient-ils les dépenses faites par les touristes ? Mettons qu'une jeune fille achète un billet de retour pour un voyage par avion de Winnipeg à Los-Angeles. A cet endroit elle passe huit jours chez une amie, qui lui fournit le vivre et le logement, puis elle retourne à Winnipeg sans avoir dépensé un centin aux États-Unis. Comment calculez-vous les dépenses quand il s'agit d'un voyage de ce genre ?

L'hon. M. EULER: On lui demande à la frontière combien elle a dépensé.

M. GOLDBERG: Au port d'entrée elle doit répondre à certaines questions.

L'hon. M. HAIG: Elle doit déclarer combien elle a d'argent.

M. GOLDBERG: Combien elle a d'argent et ce qu'elle a acheté.

L'hon. M. EULER: On vous demande simplement combien vous avez dépensé là-bas. Je suis allé aux États-Unis la semaine dernière et c'est tout ce qu'on m'a demandé. On ne m'a pas demandé combien j'avais d'argent ni ce que j'avais acheté, mais seulement combien j'avais dépensé. Quand les Américains retournent chez eux, nous leur demandons, je suppose, combien ils ont dépensé ici. Comment pourrions-nous le savoir si nous ne leur posons pas des questions de ce genre? Ils pourraient bien nous répondre que cela ne nous regarde pas.

L'hon. M. REID: On brosse un beau tableau selon le service auquel les renseignements sont destinés.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Nous avons maintenant épuisé l'heure à notre disposition; M. Irwin est ici afin de nous renseigner sur l'Office du film.

L'hon. M. HAIG: Je n'ai qu'un autre commentaire à faire. Tout le pays s'intéresse au coût de la vie. Je crois que nous devrions inviter un spécialiste du ministère à nous renseigner sur la façon dont on calcule le coût de la vie. J'aimerais qu'il nous fournisse les chiffres sur la tendance du coût de la vie au cours des périodes suivantes: 1910 à 1915, 1915 à 1920, 1920 à 1925, 1925 à 1930, 1930 à 1935, et 1935 à 1940. Nous constaterons, je crois, que le coût de la vie était plus élevé de 1935 à 1939 que de 1909 à 1914.

Le PRÉSIDENT: A cette fin, sénateur Haig, il nous faudrait inviter un fonctionnaire du Bureau qui soit au courant de la façon dont on calcule l'indice du coût de la vie.

L'hon. M. HAIG: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je vais voir ce que je puis faire à ce sujet cet après-midi.

L'hon. M. HAIG: Merci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. HAIG: Je suis lent à saisir, mais je ne comprends pas très bien les renseignements que nous a fournis le témoin; toutefois, je suis convaincu qu'ils sont exacts. J'ai pu suivre certaines de ses explications, mais pas toutes.

Le PRÉSIDENT: Quand le compte rendu sera imprimé, nous pourrions l'étudier; les explications nous paraîtront peut-être alors un peu plus claires.

L'hon. M. BURCHILL: Puis-je poser une question avant que le témoin se retire? J'aimerais qu'il nous dise franchement dans quelle mesure, selon lui, ces chiffres sont exacts. Je reconnais que c'est une question d'ordre général, mais comme le sénateur Isnor et quelques autres, les renseignements fournis m'ont laissé perplexe. Je sais que bien des gens se sont abstenus de fournir des renseignements; je m'étonne souvent qu'on puisse faire des calculs un tant soit peu exacts en se fondant sur les données fournies par des producteurs, fabricants et autres particuliers. Je me demande si vous croyez sincèrement que ces chiffres sont exacts.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir, monsieur le sénateur Burchill, quelle est la part des erreurs. M. Goldberg pourrait peut-être nous donner son opinion là-dessus.

M. GOLDBERG: En vous écoutant, je me demandais en mon âme et conscience

quelle est mon opinion et je vais essayer de vous en faire part. Tout d'abord, ce qui est inconnu, nous l'ignorons. Vous demandez à quel point nos approximations se rapprochent de la réalité. Nous affirmons que nos calculs reflètent la réalité autant qu'il est humainement possible de le faire au moyen des ressources à notre disposition. Si nous obtenons parfois d'autres données ou d'autres renseignements sur la question qui nous convainquent que certaines modifications s'imposent, nous les effectuons à la première occasion. Je dois répondre que nos résultats sont les meilleurs que nous puissions obtenir à même les renseignements et les ressources à notre disposition. Nous pouvons constater exactement dans quelle mesure nous nous trompons grâce aux deux méthodes que nous employons pour calculer les mêmes données. Vous constaterez aux pages 1 et 2 qu'on a calculé approximativement la part d'erreur possible.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous nous indiquer quelle est l'erreur maximum possible ?

M. GOLDBERG: Si vous voulez vous reporter aux pages 1 et 2, vous remarquerez que l'erreur, autant que nous puissions le déterminer,—il va sans dire que nous ne pouvons inclure dans les calculs les chiffres que nous ignorons,—est l'écart entre les deux chiffres. Si nous calculons les mêmes données de deux façons différentes et que nous obtenions un écart, il doit y avoir une erreur. Nous ne savons pas exactement où elle se trouve, mais nous en attribuons la moitié à une partie et la seconde moitié à l'autre. Cela n'est pas caché, mais indiqué bien clairement dans nos publications. Je répète qu'il s'agit ici de données générales intéressant l'ensemble de l'économie et bien souvent il n'est pas nécessaire que les calculs soient tout à fait exacts. Dans bien des cas, il suffit que le degré d'exactitude atteigne 95 p. 100. Alors, pourquoi encourir des dépenses supplémentaires pour assurer les autres 5 p. 100 d'exactitude ?

L'hon. M. EULER: Si vous dites que la part d'erreur est de 5 p. 100, c'est la réponse à ma question.

M. GOLDBERG: Non, cela varie. Vous constaterez que la part d'erreur varie d'une année à l'autre. Il y a un autre point. Quelqu'un a parlé de la possibilité d'établir des comparaisons, signalant qu'on devrait être en mesure de comparer les chiffres d'une année en année. En réponse à la présente question, je dois dire qu'on devrait comparer l'exactitude de nos chiffres avec les données semblables d'autres pays. Je crois que la comparaison nous serait favorable.

L'hon. M. HORNER: Nos chiffres soutiennent bien la comparaison avec ceux des autres pays ?

M. GOLDBERG: Oui, monsieur.

L'hon. M. HORNER: J'aimerais poser une question, monsieur le président, mais je suppose que le Bureau de la statistique n'a pas fait d'étude spéciale sur ce point. Le sénateur de Waterloo trouverait sans doute les renseignements utiles. J'aimerais savoir si l'on a fait une étude des répercussions de la vente de la margarine sur le coût de la vie et de ses effets sur la diminution des troupeaux laitiers et de la production de lait.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette question s'attache trop aux détails et qu'il faudrait la déclarer irrégulière.

L'hon. M. HORNER: C'est une question très pertinente.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est une bonne question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que l'explication de M. Goldberg au sujet de la marge d'erreur . . .

L'hon. M. BEAUBIEN: Avez-vous dit "margarine" ?

Le PRÉSIDENT: . . . indique qu'elle est très faible par rapport au volume.

L'hon. M. EULER: Si elle est de 5 p. 100, je ne crois pas que personne trouve à redire.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier M. Goldberg d'avoir bien voulu venir témoigner ce matin. Je tiens à lui assurer que nous nous efforcerons d'assimiler ces renseignements complexes.

L'hon. M. EULER: Je crois qu'il comprend mieux que certains d'entre nous ce qu'il a dit, mais je ne le blâme aucunement.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez vous retirer, monsieur Goldberg.

Comme je l'ai indiqué au commencement de la séance, il a été décidé à une réunion antérieure, au cours d'une discussion sur les dépenses relatives aux films et à la radiodiffusion, que nous nous efforcerions d'obtenir les témoignages des représentants de l'Office du film et que nous inviterions plus tard les représentants de Radio-Canada à nous renseigner sur l'activité de cet organisme. M. Irwin est ici ce matin. Je l'invite donc à prendre place dans ce fauteuil. Vous aimeriez peut-être d'abord formuler une déclaration explicative, monsieur Irwin.

M. W. ARTHUR IRWIN: Très bien, monsieur le président. Il serait peut-être utile que je donne un bref aperçu de l'Office du film, de son activité au cours de l'année dernière et que je dise un mot de certains changements survenus durant l'année écoulée.

En premier lieu, l'Office du film est un groupe de personnes. A la fin de mars, son personnel régulier comptait 533 employés, comparativement au maximum de 787 à la fin de la guerre. Le personnel du service de distribution comprend 166 employés, dont 100 se trouvent au Canada, à l'extérieur d'Ottawa et 15 outre-mer.

L'Office a un bureau régional dans chacune des dix provinces ainsi que des centres de distribution à New-York, Chicago et Londres.

A Ottawa nos services sont logés dans sept immeubles, dont aucun n'a été conçu pour la réalisation de films; la plupart conviennent mal aux fins auxquelles ils servent présentement. Nous possédons aussi trois entrepôts. Notre outillage est évalué à \$992,000.

L'an dernier nos dépenses brutes s'élevaient à \$3,048,000.

L'hon. M. HAIG: Cela comprend-il les salaires ?

M. IRWIN: Oui. A même cette somme les crédits parlementaires directs accordés à l'Office national du film étaient de \$2,307,000. Le reste de notre revenu provenait de travail commandité, c'est-à-dire de sommes versées par d'autres ministères à l'égard de la production d'aides visuelles par l'Office du film et d'autres sources étrangères au gouvernement. L'an dernier, le revenu des sources extérieures a été de \$238,000. Notre production cinématographique, l'année dernière, s'élevait à \$1,155,000. Les frais de distribution atteignaient \$961,000. Si vous le désirez, je vous donnerai plus de précision sur la répartition de ces dépenses.

L'hon. M. HAIG: Quel revenu vous ont rapporté toutes vos entreprises ?

M. IRWIN: Le revenu global provenant du gouvernement ?

L'hon. M. HAIG: Combien avez-vous dépensé et combien avez-vous reçu ?

M. IRWIN: Nous avons reçu \$3,048,000 et dépensé \$3,011,000.

L'hon. M. HAIG: Votre revenu total n'était pas de \$3,048,000 parce que vous avez reçu \$2,307,000 du gouvernement. Combien avez-vous vendu le produit de votre travail?

M. IRWIN: Je me permets de signaler que notre revenu provient de trois—sources: premièrement, des crédits directs votés par le parlement; deuxièmement, des crédits indirects votés par le parlement à d'autres ministères; troisièmement, du public en général.

L'hon. M. HAIG: Combien avez-vous reçu du public en général?

M. IRWIN: \$238,000.

L'hon. M. HAIG: C'est ce que je voulais savoir.

M. IRWIN: Pendant l'année qui vient de se terminer, le personnel a été réduit de 577 à 533,—diminution d'un peu moins de 8 p. 100. Durant l'année, nous avons achevé 187 films comparativement à 177 l'année précédente. De ce nombre 130 étaient des pellicules à long métrage d'une bobine ou plus. Nous avons aussi réalisé 37 films sur des faits d'actualité, que nous avons distribués un peu partout aux États-Unis, en Europe et en Asie. Nous avons produit 45 bandes d'images, comparativement à 33 l'année précédente. Nous avons aussi produit environ 114,000 photographies, surtout pour d'autres ministères du gouvernement. Pendant l'année, notre laboratoire de la rue John a développé 11,278,000 pieds de pellicule, ce qui représente une augmentation de 5.4 p. 100 sur l'année précédente. C'était le plus grand nombre de pieds de pellicule développés par l'Office depuis sa création en 1939. Au cours de l'année, le personnel technique préposé à ce travail a été réduit de 7.1 p. 100.

Quant à la distribution, nous disposons de quatre sphères principales. La première a trait aux films de théâtres, au Canada et à l'étranger; la seconde, aux films non-théâtraux, au Canada et à l'étranger; la troisième, à la télévision, qui se limite à l'étranger en ce moment; la quatrième, à la vente directe de photos, que nous remettons aux acheteurs lesquels s'en servent comme ils l'entendent. Les locations de films par les théâtres canadiens ont augmenté de 15 p. 100 au cours de l'an dernier. A l'heure actuelle, elles dépassent de 90 p. 100 celles de l'an dernier à pareille date. Quant à la télévision, les locations pour l'année ont augmenté de 262 p. 100, presque uniquement aux États-Unis. Pendant l'année, la distribution au Canada de films non destinés à des théâtres s'est accrue de 8 p. 100; cette année, ces films seront vus par environ 9,600,000 personnes au cours d'une période de douze mois; les chiffres que j'ai ici ne représentent que les dix premiers mois. A l'étranger, notre auditoire s'est accru de 27 p. 100,—et je parle des films qui ne passent pas dans les théâtres,—et atteindra probablement 8 millions à la fin de l'année. Durant l'année, nous avons distribué 12,475 reproductions de films au Canada et à l'étranger.

Au cours de l'année, l'Office du film a remporté 19 prix à divers festivals du film.

L'hon. M. EULER: Vous avez distribué des films gratuitement?

M. IRWIN: Ces chiffres comprennent les films gratuits et vendus.

L'hon. M. EULER: Qui les a achetés? Les théâtres?

M. IRWIN: Les films distribués aux théâtres sont tous loués et sujets à une redevance. Nous ne distribuons aucun film gratuitement aux théâtres, à l'exception des bandes d'actualités. Une partie des films de 16 millimètres est distribuée gratuitement et une partie est vendue sous forme de reproductions.

Il conviendrait peut-être que je dise quelques mots des changements apportés à l'organisation au cours de l'année. Comme vous le savez, j'ai été nommé commissaire du film il y a eu un an en février dernier. Quelque temps plus tard, la maison Woods-Gordon a présenté un rapport proposant d'effectuer certaines modifications d'ordre administratif. Entre autres choses, on proposait que le commissaire étudie le fonctionnement de l'Office afin de savoir quels services on pourrait supprimer, le cas échéant. Comme résultat, la division des étalages, qui produisait des étalages pour les autres ministères du gouvernement, a été fusionnée avec la division des expositions du ministère du Commerce, qui fait un travail semblable. Le service des affiches et des publications, qui réalise des publications pour le compte d'autres ministères, a été transféré à l'Imprimerie nationale, de même qu'un petit service de microfilms, qu'on avait confié à l'Office pendant la guerre. Par conséquent, le service dit des arts graphiques a, pour ainsi dire, été tronqué et les deux autres divisions relevant de ce service, — celles des photographies et des bandes d'images, — ont été confiées au directeur de la production. Ainsi, les services des films, des bandes d'images et des photographies relèvent tous du même directeur. Cela est conforme à la proposition formulée dans le rapport Woods-Gordon; il en est résulté une réduction des frais généraux.

L'hon. M. HAIG: Ces frais sont tout simplement passés de votre service à quelque autre ministère ?

M. IRWIN: En réalité, monsieur, on pourrait dire qu'il en est ainsi, mais le montant global des frais généraux a diminué. Ces changements ont eu comme résultat net de réduire l'ensemble des frais généraux.

L'hon. M. HAIG: Dans votre service ?

M. IRWIN: Au gouvernement en général. Au lieu d'avoir deux services administratifs, il n'y en a plus qu'un.

L'hon. M. HAIG: Je n'ose formuler de conjecture à ce sujet, car je ne suis pas au courant de l'autre service.

L'hon. M. HAIG: Je ne puis comprendre où vont vos films. Je ne fréquente pas les théâtres, mais quand j'y vais on n'y montre jamais vos pellicules. De temps à autre, je vois une bande d'actualités, mais rien d'autre. Quels avantages les contribuables en retirent-ils ?

M. IRWIN: Parlons d'abord des bandes d'actualités. L'an dernier, nous avons tourné trente-sept pellicules sur des faits d'actualité. Nous les envoyons au centre de distribution de films d'actualités, à New-York. Toutes les bandes canadiennes d'actualités sont montées à New-York; on les appelle "Canadian Locals". Ces bandes sont versées au centre de distribution, où les intéressés font le choix des pellicules qu'ils veulent projeter sur les écrans canadiens.

L'hon. M. HAIG: Si je vois une bande d'actualités dont une partie a été tournée par l'Office national du film, pourrai-je la reconnaître comme telle ?

M. IRWIN: On n'indiquera pas que c'est un produit de l'Office national du film, bien que l'actualité ait été filmée par notre service. On en peut en indiquer la provenance.

Quant aux films destinés aux théâtres, nous avons deux séries principales dans les deux langues. Il y a d'abord *Canada Carries On*, réalisé douze fois par année, et sa contrepartie française, *En Avant Canada*, aussi réalisé douze fois l'an. Nous avons également une sorte de revue d'actualités, appelée *Eye Witness*, qui traite de trois ou quatre sujets.

L'hon. M. EULER: Comme on a montré hier soir à la salle du comité des chemins de fer ?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. EULER: Il y avait bien peu de spectateurs.

M. IRWIN: Ils auraient été plus nombreux s'il n'avait pas fait si chaud. Nous avons ensuite la contrepartie française d'*Eye Witness*, Coup d'Oeil, qui est distribuée dans la province de Québec. Il y a aussi une série française intitulée Vigie. Peut-être n'avez-vous vu aucune de ces pellicules quand vous êtes allé au cinéma, mais elles sont maintenant présentées dans environ 750 salles de spectacle chaque mois.

L'hon. M. HAIG: Mais le bénéfice va au théâtre.

M. IRWIN: Les cinémas louent ces films de la façon commerciale ordinaire. Ils les paient. Ils tirent leur bénéfice du prix payé par les spectateurs. Nous en bénéficions aussi parce que nous pouvons distribuer nos films; nous pouvons aussi affirmer, je crois, que l'ensemble du pays en bénéficie parce que les spectateurs de toutes les parties du pays se rendent compte des progrès réalisés dans les autres régions du Canada.

L'hon. M. REID: L'autre soir je suis allé à un cinéma de la ville et j'y ai vu une partie d'un film qu'on avait projeté peu de temps auparavant dans la salle du comité des chemins de fer. C'était au théâtre Capitol. Il s'agissait d'une pellicule *Eye Witness* et j'ai reconnu une partie du film réalisé par l'Office national du film, que j'avais vu à la salle du comité des chemins de fer. Le cinéma vous paie-t-il directement ou devez-vous passer par quelque intermédiaire qui touche une commission?

M. IRWIN: Conformément à la coutume établie dans le commerce, nous confions nos films à un distributeur commercial. Au Canada, c'est *Columbia Pictures*.

L'hon. M. REID: Pourquoi notre propre nom ne figurerait-il pas sur la pellicule? On n'y mentionnait pas l'Office national du film. Rien n'indiquait d'où elle provenait. La plupart des films mentionnent le nom des acteurs, des directeurs, des réalisateurs et ainsi de suite. Il n'en était aucunement question dans ce film.

M. IRWIN: Était-ce dans un cinéma d'Ottawa?

L'hon. M. REID: Oui.

M. IRWIN: On a comme ligne de conduite d'indiquer sur l'écran la provenance de toute pellicule produite par l'Office national du film.

L'hon. M. REID: Le cinéma reçoit le film du distributeur qui en encaisse sans doute les bénéfices.

M. IRWIN: Avez-vous vu les titres du commencement et de la fin?

L'hon. M. REID: Oui.

M. IRWIN: J'aimerais être mieux renseigné là-dessus. J'enquêterai à ce sujet car c'est contraire à la ligne de conduite établie.

L'hon. M. REID: J'avais vu le même film à la salle du comité des chemins de fer. C'est très bien d'affirmer que ces pellicules sont instructives et amusantes, mais je me demande quels avantages nous en retirons.

M. IRWIN: Nous les distribuons, mais ceux qui les présentent devraient indiquer qu'ils viennent de nous.

L'hon. M. EULER: Sauf erreur, vous avez dit tout à l'heure qu'on ne peut pas toujours dire qu'il s'agit d'une réalisation de l'O.N.F.

M. IRWIN: Cela s'applique aux bandes d'actualités.

L'hon. M. EULER: Pourquoi pas?

M. IRWIN: Parce qu'une bobine de dix minutes peut se rapporter à une dizaine

de faits filmés un peu partout dans le monde. C'est la coutume dans le commerce de ne pas indiquer qui a filmé tel ou tel événement. Nous nous conformons tout simplement à cette coutume.

L'hon. M. REID: Lorsqu'un cinéma loue un film, mais n'en montre qu'une partie, vous paie-t-il pour l'ensemble du film ou seulement pour la partie qu'il montre ?

M. IRWIN: Je dois avouer que vos paroles me laissent perplexe; j'irai sûrement aux renseignements. Je signale d'abord que nous touchons un loyer à l'égard de toutes nos pellicules qui sont projetées dans les salles de spectacle, à l'exception des bandes d'actualités. On ne peut couper un de nos films sans notre permission.

L'hon. M. HORNER: Voulez-vous dire qu'on doit le montrer en entier ?

M. IRWIN: Personne ne peut modifier un de nos films sans notre permission, pas plus qu'on ne peut publier la moitié d'un roman sans l'autorisation de l'auteur.

L'hon. M. REID: Pour ce qui est de la pellicule dont je parle et que j'ai vue au théâtre Capitol, on a montré une scène d'une demi-minute extraite d'un film *Eye Witness*, que j'avais vu à la salle du comité des chemins de fer la veille. Ils devaient avoir toute la bobine, mais n'en ont montré qu'une partie.

M. IRWIN: S'agit-il d'une bande d'actualités ?

L'hon. M. REID: Non.

M. IRWIN: A-t-on indiqué au cinéma qu'il s'agissait d'un film *Eye Witness* ?

L'hon. M. REID: Oui.

M. IRWIN: Je n'y comprends rien.

L'hon. M. REID: Ce n'était pas d'un bout à l'autre le même film *Eye Witness* que j'avais vu à la salle du comité des chemins de fer. Ce n'était qu'une partie de ce film.

M. IRWIN: Pour l'instant, la seule explication que je puisse en donner, c'est qu'il se soit agi d'une section reproduite en série.

L'hon. M. REID: La chose m'a intéressé, car on y montrait un député et sa famille. C'est ce qui me l'a fait remarquer. Le film passait ensuite à un autre sujet. Je me demande si le cinéma avait tout le film et n'en a montré qu'une partie, car le reste était différent de ce que j'avais vu précédemment. On n'y montrait pas la scène photographiée dans une fonderie, comme dans l'autre film que j'avais vu. Je me demande de quelle façon on vous paie à cet égard. Si un cinéma loue tout un film, mais n'en montre qu'une partie vous paie-t-il pour l'ensemble du film ou seulement à l'égard de la section utilisée ? Comme c'est la nation qui acquitte les frais de production de ces pellicules, nous devrions être renseignés à ce sujet.

L'hon. M. HAIG: Oui.

M. IRWIN: Aucun cinéma ne peut présenter nos films sans en acquitter le loyer.

L'hon. M. EULER: Est-ce que vous recherchez ce commerce ? Poussez-vous la distribution de vos films ?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. EULER: Disposez-vous d'un organisme de vente ?

M. IRWIN: Oui. C'est précisément la question dont je voulais parler. Depuis le commencement de l'année nous avons créé une section qui s'occupe de la distribution commerciale au sein de notre service de distribution. Cela n'existait pas autrefois.

L'hon. M. EULER: Et elle s'occupe de pousser la distribution des films, n'est-ce pas? Vous n'attendez pas que les cinémas s'adressent à vous?

M. IRWIN: Pas du tout. Nous avons l'intention d'accentuer ce travail. Le chef de cette section était autrefois dans les affaires.

L'hon. M. REID: Vous avez réalisé un film spécial intitulé *Red Runs the Salmon*, qui intéressait les membres de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique. Les cinémas des diverses régions du pays l'ont annoncé et le film a fait l'objet de bien des commentaires favorables. Quand je me suis renseigné, on m'a dit que le film avait été vendu à Hollywood.

M. IRWIN: Puis-je vous demander quand cela se passait?

L'hon. M. REID: Il y a un an et demi. Après avoir tant dépensé à réaliser un aussi beau film, pourquoi le vendre à Hollywood? J'aimerais obtenir quelques renseignements à ce sujet. Comme ce sont les contribuables canadiens qui en ont acquitté les frais, j'aimerais savoir combien a coûté sa réalisation et combien on l'a vendu.

L'hon. M. HAIG: C'est précisément ce que nous voudrions savoir.

M. IRWIN: Je ne puis répondre maintenant à la question, mais j'obtiendrai les renseignements et je vous les transmettrai. Nous parlons d'une chose dont je ne suis pas au courant. Je ne puis me prononcer sans connaître les faits.

L'hon. M. BASHA: Se peut-il que deux photographes filment la même scène? Cela répondrait à la question.

M. IRWIN: C'est tout à fait possible.

L'hon. M. McLEAN: Il y aurait deux bobines semblables?

L'hon. M. REID: Non, il s'agit d'un film spécial tourné au Canyon Hell's Gate, pendant que nous nous occupons de la pêche à cet endroit.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Irwin, vous avez parlé de certains fonctionnaires qui sont passés à d'autres ministères. Combien y en avait-il?

M. IRWIN: Autant que je me souviens, il y en avait dix-huit.

L'hon. M. ISNOR: Cette année, le nombre d'employés a-t-il augmenté ou diminué?

M. IRWIN: Voulez-vous dire dans l'ensemble?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. IRWIN: Il a nettement diminué.

L'hon. M. ISNOR: Et seulement dix-huit employés sont passés à d'autres ministères?

M. IRWIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: L'Office du film produit des films et des photographies représentant diverses scènes de la vie canadienne. Si je comprends bien, on les distribue ensuite à un grand nombre de cinémas aux États-Unis et dans d'autres pays. Monsieur Irwin, combien de cinémas américains utilisent ces réalisations de l'O.N.F.?

M. IRWIN: En ce moment, notre circulation de films dans les cinémas américains n'est pas aussi grande qu'elle devrait l'être, à mon avis. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons créé ce service de distribution.

Le PRÉSIDENT: Et quelle est la circulation exacte en ce moment?

M. IRWIN: Dans l'ensemble, elle est de cinq à six mille.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de la location?

M. IRWIN: Je parle du nombre de cinémas.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la circulation dans d'autres pays? En distribuez-vous en Amérique du Sud?

M. IRWIN: Parlez-vous des films destinés aux cinémas ou non ou à la télévision?

Le PRÉSIDENT: Je songe aux films sur le Canada projetés à l'extérieur par votre organisme.

M. IRWIN: Pour ce qui est des films qui ne sont pas destinés aux cinémas, nous les faisons circuler, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, dans quarante-quatre pays.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de nous expliquer comment vous procédez?

M. IRWIN: Nous avons des cinémathèques dans cinquante-sept missions canadiennes dans ces quarante-quatre pays. Ces cinémathèques se trouvent dans nos ambassades ou autres missions dont les membres du service d'information s'occupent de la circulation des films.

Le PRÉSIDENT: Qu'arrive-t-il ensuite?

M. IRWIN: On projette les films à l'intention de groupes choisis. On envoie parfois nos pellicules dans les écoles, à des groupes qui les utilisent pour l'éducation des adultes et ainsi de suite, selon le pays. Nous avons des dossiers détaillés à ce sujet; nous recevons des rapports trimestriels de chaque mission à l'étranger ce qui nous permet de dire combien de personnes ont vu ces films en Malaisie, par exemple.

L'hon. M. REID: Quel en est le but?

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. Les films qu'on fait circuler de cette façon ont trait à quelque aspect de la vie canadienne?

M. IRWIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Et en plus vous en distribuez aux cinémas?

M. IRWIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Dans quels pays en distribuez-vous aux cinémas?

M. IRWIN: Les principaux pays à cet égard sont la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Afrique du Nord, la France, un peu en Australie et en Nouvelle-Zélande. Nous entretenons aussi des relations avec une vingtaine d'autres pays où la circulation est faible. A mon avis, nous pourrions atteindre beaucoup plus grand de cinémas qu'en ce moment.

Le PRÉSIDENT: C'est un point très important. Je suppose que ces films sont projetés dans des théâtres quelconques.

M. IRWIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une idée du nombre de personnes que vous atteignez de cette façon, j'entends le nombre global de personnes?

M. IRWIN: Par le passé on a cité divers chiffres à ce sujet, jusqu'à 200 millions par année, mais je ne crois pas que nous puissions nous en tenir à ces chiffres qui ne sont en somme que des conjectures. Il y a quelque temps nous avons filmé un rassemblement de rennes dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous y faisons du travail pour le compte du ministère des Ressources et du Développement économique; nous avons dit au photographe de filmer des scènes d'actualités s'il s'en présentait. Parmi ces scènes, une qui portait sur le rassemblement de rennes a été envoyée au centre des bandes d'actualités. On l'a utilisée dans quatre bobines au Canada dans deux bandes importantes des États-Unis, et dans trois de l'Amérique du Sud. On estime à environ 200 millions le nombre de personnes qui ont vu ces films.

L'hon. M. HORNER: Mais quel revenu en avez-vous obtenu ?

M. IRWIN: Aucun, car ces bandes sont distribuées afin de renseigner les gens.

L'hon. M. HAIG: Je me demande pourquoi on veut montrer aux États-Unis des scènes relatives à un rassemblement de rennes dans les Territoires du Nord-ouest. Cela ne peut être d'aucun avantage au Canada. Je suis de ceux qui doivent acquitter l'impôt sur le revenu et je n'aime guère qu'on dépense mon argent à filmer des rennes qu'on montrera ensuite aux habitants des États-Unis, du Brésil ou d'autres pays. J'aimerais que M. Irwin nous dise quel avantage le Canada retire de la distribution de ces films.

Le PRÉSIDENT: Un instant.

L'hon. M. HAIG: Vous avez beaucoup parlé, monsieur le président. Vous avez parlé plus que n'importe lequel d'entre nous ce matin. Donnez une chance aux autres.

Le PRÉSIDENT: Un moment, sénateur Haig. On répondra à votre question. J'ai attendu et j'ai écouté assez patiemment, je pense.

L'hon. M. HAIG: Ce matin vous avez parlé plus que tout autre membre du Comité. Ce n'est pas juste. Le président est censé écouter.

Le PRÉSIDENT: Nous essaierons de faire compter les mots plus tard.

L'hon. M. HAIG: Je demande à M. Irwin quel est le but de tout cela. Peut-il me donner une raison qui motive la présentation de scènes relatives à un rassemblement de rennes et autres choses du genre aux habitants des États-Unis et de bien d'autres pays ? Pour l'amour de Dieu, comment la projection de telles scènes dans ces pays peut-elle être avantageuse au Canada ?

L'hon. M. BEAUBIEN: Elles font connaître le Canada.

L'hon. M. HAIG: Comment ?

L'hon. M. BEAUBIEN: De diverses façons.

L'hon. M. HAIG: Je n'y vois aucune valeur publicitaire. Le printemps dernier j'ai vu une scène représentant des caribous qui traversaient la rivière Churchill. C'était très joli à voir, mais quel bien la représentation d'une telle scène peut-elle apporter au Canada ? J'aimerais obtenir une réponse à la question générale suivante: que vaut au Canada toute cette propagande ?

Le PRÉSIDENT: Maintenant que M. Irwin peut parler, il répondra sans doute à la question.

M. IRWIN: Monsieur le président, aux termes de la loi de 1950 sur l'Office national du film, notre service a pour fonctions de transmettre, au moyen de films, des renseignements sur le Canada et la vie canadienne aux Canadiens eux-mêmes et aux habitants des autres pays. C'est le parlement qui a confié ces fonctions à l'O.N.F. On me demande en ce moment pourquoi nous montrons à l'étranger des scènes ayant trait aux rennes canadiens. Tout d'abord, pour ce qui est de la question de savoir si un organisme de l'Etat doit disséminer à l'étranger des renseignements sur le Canada, cela relève de la ligne de conduite du gouvernement. En ma qualité de fonctionnaire, je ne puis faire de commentaires à ce sujet.

L'hon. M. REID: Qui désigne les divers pays auxquels on envoie les films ? A mon avis, il y a des pays où il ne serait guère utile de faire de la réclame au Canada. Parmi les soixante ou quatre-vingts pays du globe, j'en choiserais quelques-uns. Je ne crois pas qu'il soit sage de faire de la publicité au Canada dans tous les pays; il y en a au moins vingt avec lesquels nous n'entretenons aucune relation. Je me demande qui établit la ligne de conduite en ce qui a trait au choix des pays. Par exemple, prenons les pays de l'Amérique latine où le chiffre de la circulation atteint 1370. Je ne crois pas que plus d'une douzaine d'habitants de

ces pays viennent au Canada. C'est peut-être beau de vouloir instruire les enfants et de les renseigner sur le Canada. Cependant, qui décide à quels pays on enverra les pellicules ?

M. IRWIN: Toute décision touchant la ligne de conduite relative à la distribution des films à l'étranger est prise en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Commerce.

L'hon. M. REID: S'agit-il du ministre ou des fonctionnaires du ministère ? La ligne de conduite est-elle établie par le ministre des Affaires extérieures ou par le ministre du Commerce, ou par les fonctionnaires de ces services ? Voilà ce que je voudrais savoir.

M. IRWIN: Lorsque nous avons affaire à un ministère, nous devons nous adresser au ministre ou au fonctionnaire qu'il désigne.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, la réponse que le témoin a donnée au sénateur Haig répond également à une question que j'allais poser. A mon avis, nous interrogeons le témoin sur des points qui relèvent uniquement de la ligne de conduite du gouvernement. Si nous désirons ces renseignements, nous devrions inviter le ministre et non le témoin à nous les fournir. M. Irwin est un fonctionnaire qui voit simplement à exécuter les fonctions et responsabilités d'un service établi par une loi du parlement. Ce n'est pas lui que nous devrions interroger sur des questions qui ont trait à la ligne de conduite.

L'hon. M. REID: De quelle question le sénateur Golding veut-il parler ? S'oppose-t-il à certaines questions que j'ai posées au sujet du revenu provenant des cinémas ?

L'hon. M. GOLDING: Non.

L'hon. M. REID: On n'a pas besoin de protéger le témoin contre moi. Je ne lui demande pas de se prononcer sur la ligne de conduite. Je veux simplement obtenir des renseignements sur son service.

L'hon. M. GOLDING: Mon honorable ami me permettra-t-il de poser une question ? Je ne parlais pas d'une question qu'il a posée, mais d'une question de notre bon ami, le sénateur Haig. N'empêchez pas les autres d'interroger le témoin de temps en temps.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je suis de ceux qui voient d'un bon œil le beau travail qu'accomplit l'Office national du film ; sur ce point, plusieurs de mes collègues ne partagent pas mon opinion.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous ne différez pas d'opinion avec moi.

L'hon. M. ISNOR: J'ai dit "plusieurs". M. Irwin est sans doute au courant des critiques qu'on formule principalement, je crois, au sujet des dépenses. Par exemple, le public aimerait savoir ce que coûte la production des photographies, le revenu qu'elles rapportent, leur circulation et leur utilité. Pourriez-vous nous fournir ces renseignements, monsieur Irwin ? Dites-nous le coût global de vos photos (stills), le revenu global qui en provient, afin que nous puissions comparer les chiffres et savoir si l'activité de votre service dans le domaine de la photographie est profitable.

L'hon. M. REID: Ajoutez à cela . . .

L'hon. M. ISNOR: Cela suffit ; il ne faut pas embrouiller les choses.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre !

L'hon. M. BEAUBIEN: Je crois que nous devrions permettre à M. Irwin de terminer son exposé, comme on l'avait convenu au début. Qu'il fasse sa déclaration ; nous l'interrogerons ensuite.

Le PRÉSIDENT: Les questions sont tout à fait dans l'ordre.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais nous n'aboutissons à rien.

M. IRWIN: Puis-je répondre à la question qu'on m'a posée au sujet de nos dépenses à l'égard de nos différentes réalisations l'an dernier? Nous avons affecté \$1,155,000 aux pellicules et \$47,000 aux bandes d'images.

L'hon. M. ISNOR: Tenez-vous-en à ma question au sujet des photos (stills).

M. IRWIN: Nous avons affecté \$121,000 au service de la photographie.

L'hon. M. ISNOR: Et votre revenu?

M. IRWIN: Le revenu global de ces trois . . .

L'hon. M. ISNOR: Du service de la photographie (stills).

M. IRWIN: Qu'entendez-vous par "revenu"? Il vaudrait mieux définir les termes.

L'hon. M. ISNOR: Vous en savez plus long que moi à ce sujet. Vous êtes au courant de l'expressions "stills" (photographies); vous l'avez employée et elle figure dans votre rapport. Vous nous dites que la production de photographies a coûté \$121,000. Il va sans dire que vous savez ce que vous entendez par photographies (stills).

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. McLEAN: Quelle sorte?

L'hon. M. ISNOR: Je veux savoir quel est le revenu provenant des photos.

M. IRWIN: Le revenu global s'élevait à \$121,000.

L'hon. M. ISNOR: Le revenu global?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Je croyais que ce chiffre représentait le coût de la production.

M. IRWIN: \$121,000. Nous devons aligner nos comptes.

L'hon. M. ISNOR: Le coût global de votre production de photos était de \$121,000?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Et votre revenu était exactement de \$121,000?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. ISNOR: D'où provient ce revenu?

M. IRWIN: De trois sources: de crédits votés directement par le parlement . . .

L'hon. M. ISNOR: Est-ce là un revenu?

L'hon. M. HAIG: C'est ce qu'il m'a dit.

L'hon. M. ISNOR: C'est pourquoi je poursuis l'interrogatoire dans le même sens. Dans le commerce, monsieur Irwin, nous déterminons le coût de certains articles . . .

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Et en l'occurrence vos frais de production s'établissent à \$121,000.

M. IRWIN: C'est exact.

L'hon. M. ISNOR: L'utilisation de vos photographies vous rapporte certaines recettes, en dollars et en cents. Pourriez-vous nous indiquer la source de votre revenu, à l'exception du gouvernement et nous dire à combien s'établissent vos recettes ou votre revenu provenant de ces photos?

M. IRWIN: Les crédits directs s'élèvent à \$75,000.

L'hon. M. ISNOR: C'est le montant que vous verse le gouvernement.

M. IRWIN: C'est juste. Cette somme représente le montant des crédits que le parlement affecte directement à l'Office du film. Les sommes reçues d'autres ministères du gouvernement s'élevaient à \$41,000. Nous ne vendons pas nos photos aux commerçants; nous ne faisons pas le commerce de la photographie.

L'hon. M. ISNOR: Alors tout votre revenu provient du gouvernement?

M. IRWIN: Nos ventes aux acheteurs de l'extérieur ont rapporté \$6,900 l'an dernier.

L'hon. M. ISNOR: Je vous remercie beaucoup, c'est la réponse que je voulais. Vos frais de production s'élevaient à \$121,000 et votre revenu provenant de sources extérieures était de \$6,900?

M. IRWIN: C'est exact; mais nous n'en faisons pas un commerce. C'est à dessein que nous agissons ainsi.

L'hon. M. ISNOR: Je voulais simplement savoir ce que vous faites de vos photos (stills).

L'hon. M. BEAUBIEN: Qu'est-ce qu'un "still"?

M. IRWIN: C'est une photographie ordinaire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur le sénateur Isnor?

L'hon. M. ISNOR: Je pense que j'ai obtenu une réponse.

Le PRÉSIDENT: Me serait-il permis de formuler une observation?

L'hon. M. BEAUBIEN: Nous vous le permettons, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Voici: je prends comme exemple le film portant sur les rennes, qu'on a présenté en Amérique du Sud; le gouvernement canadien envoie à grands frais des agents du commerce dans les pays étrangers. Il y en a un grand nombre en Amérique du Sud, aux États-Unis et ailleurs. Ces fonctionnaires s'efforcent d'établir des relations commerciales dans ces pays où ils représentent le Canada. Ils ont donc à cœur d'accroître les échanges commerciaux et de renseigner les habitants de ces pays sur le Canada. A mon avis, le principal avantage qu'on puisse retirer de la distribution des films, si l'on adopte des méthodes économiques et efficaces,—ce qui a toujours une grande importance,—c'est du point de vue publicitaire. Le sénateur Isnor est commerçant...

L'hon. M. ISNOR: Oublions cela.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît.

L'hon. M. ISNOR: Ces données intéressent aussi les autres sénateurs.

Le PRÉSIDENT: Un moment, je vous prie. Le sénateur Isnor est commerçant. Il affecte peut-être \$50,000 par année à la publicité. Toutefois, si on lui demandait de nous indiquer à quel point sa réclame a influencé un tel ou un tel dans ses achats, il ne pourrait le faire.

L'hon. M. ISNOR: Oui, il le peut. Il ne peut probablement pas le dire avec exactitude, mais il sait que la réclame à la radio rapporte tant, la sollicitation directe par le courrier rapporte tant, la publicité dans les journaux rapporte tant. Voilà ce que nous cherchons.

Le PRÉSIDENT: Mais ce ne serait pas précis.

L'hon. M. ISNOR: Non, mais ce serait assez précis pour satisfaire celui qui s'intéresse à la réclame.

Le PRÉSIDENT: En somme, la réclame a pour objet d'attirer les clients.

L'hon. M. REID: J'aimerais bien qu'on réponde à ma question.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai signalé la chose c'est qu'à mon avis il convient de ne pas oublier ce point en examinant ces dépenses. Les deux questions les plus importantes consistent à savoir d'abord si le travail est exécuté efficacement et, en second lieu, si on l'effectue d'une manière économique.

L'hon. M. BEAUBIEN: A l'avantage du pays.

Le PRÉSIDENT: Dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

L'hon. M. REID: En toute justice pour le sénateur Isnor, il convient, je pense, de signaler que nous sommes tous, ou la plupart d'entre nous, en faveur de l'Office du film; toutefois, certains d'entre nous, qui posent ces questions, s'inquiètent quelque peu de ses ramifications et commencent à se demander où l'on aboutira. Pour ma part, voilà pourquoi j'ai posé ces questions. Je ne m'oppose pas à l'Office du film et je crois qu'il en va de même des autres; à mon avis, il convient de l'affirmer clairement. J'aimerais cependant savoir quel revenu rapportent les films que les cinémas canadiens et autres louent de l'Office national du film et dans quelle mesure il se compare au coût de production. Il se peut que vous produisiez un très beau film, qui plaise aux cinéphiles canadiens et américains, mais sa réalisation peut avoir coûté très cher,—il va sans dire que le coût varie selon la pellicule et le métrage. J'aimerais donc savoir le revenu que vous touchez des cinémas canadiens qui utilisent ces films et dans quelle mesure il se compare aux frais qu'entraîne au pays leur réalisation. Je ne voudrais pas qu'on pense que je m'oppose à l'Office national du film parce que je pose des questions de ce genre. Pas du tout, mais je me demande avec inquiétude où nous allons. Il est maintenant une heure, mais j'aurai d'autres questions à poser à M. Irwin quand il reviendra.

L'hon. M. GOLDING: Je crois qu'il est tout à fait dans l'ordre que le Comité cherche à obtenir tous les renseignements possibles à l'égard des dépenses et du revenu de ce service. On peut parfaitement bien poser ces questions au témoin. Cependant, lorsqu'on touche à la ligne de conduite, il ne faut pas oublier que ce service a été créé à certaines fins; par conséquent, si nous voulons poser des questions de ce genre, nous devrions inviter le ministre à témoigner.

L'hon. M. REID: Parfaitement. Quand j'ai demandé à M. Irwin qui établissait la ligne de conduite, je n'avais pas l'intention de le mettre sur la sellette à ce sujet. En examinant la liste des pays avec lesquels vous faites affaire, il est intéressant de noter qu'en 1950 la circulation était de 1370 en Amérique latine, où vous avez neuf distributeurs, tandis qu'au Royaume-Uni, pays avec lequel nous faisons beaucoup de commerce, vous ne comptiez que cinq distributeurs, alors que le chiffre de la circulation était deux fois plus élevé qu'en Amérique latine. Naturellement, je suis porté à me demander pourquoi nous cherchons à pénétrer en Amérique latine. Quel en est le but? Vous pouvez facilement distribuer un grand nombre de films au Canada et sans doute bien des gens assistent aux représentations. Qui n'irait pas voir un spectacle gratuit? Pourquoi distribuons-nous des films gratuitement? Qui décide qu'on affectera à l'Amérique latine un plus grand nombre de distributeurs qu'à la Grande-Bretagne, bien que la circulation y soit de moitié inférieure à celle de ce grand pays commercial qu'est la Grande-Bretagne? Si je voulais trouver des colons ou accroître le commerce, il me semble que je ferais plus de propagande aux États-Unis et en Grande-Bretagne. C'est du moins ce que je ferais si je me proposais de renseigner les gens sur la beauté de notre pays et sur les magnifiques ressources du Dominion du Canada. Si je visais ce but, je m'adresserais aux pays dont nous pouvons attendre des immigrants. Toutefois, aucun habitant de l'Amérique latine, ou du moins un très petit nombre, vient au Canada pour y rester. Naturellement, je suis enclin à me demander qui vous a conseillé de faire circuler un si grand nombre de films en Amérique latine. Je crois qu'il faudrait examiner de nouveau e point.

M. IRWIN: Monsieur le président, je me demande à quelle question vous aimeriez que je réponde en premier lieu. J'ignore si je puis me souvenir de toutes celles qu'on m'a posées.

L'hon. M. REID: La première a trait au revenu provenant des théâtres.

M. IRWIN: Permettez-moi d'abord de traiter de l'Amérique latine. Je crois que je partage l'opinion du sénateur à ce sujet. A mon sens, il conviendrait d'accroître sensiblement notre circulation au Royaume-Uni et dans d'autres pays de l'Europe occidentale. En ce moment, nous ne poussons pas la circulation en Amérique du Sud. Le Comité apprendra sans doute avec intérêt, monsieur le président, qu'un spécialiste de la distribution vient de passer six semaines en Europe afin de se renseigner sur la possibilité d'étendre la circulation des pellicules de l'Office du film dans les pays de l'Europe occidentale. Cet homme est rentré au Canada lundi; je m'attends de recevoir son rapport définitif d'ici dix jours. Il nous a été prêté par les principaux organismes cinématographiques du Canada, je dirais même de l'univers. C'est un homme très compétent, qui s'est rendu en Europe dans le but précis d'accroître le genre de distribution dont vous avez parlé.

L'hon. M. REID: J'en comprends l'utilité, mais non . . .

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur le président, il est une heure et je crois que nous avons fait de la bonne besogne.

Le PRÉSIDENT: Nous ne demanderons pas à M. Irwin de revenir, car le temps nous manque.

L'hon. M. REID: Il y a une question très importante sur laquelle nous devrions être renseignés et c'est la télévision. Nous ne sommes pas encore lancés dans ce domaine, mais comme il y a ici un poste qui s'y rapporte j'aimerais savoir pourquoi. Je sais que nous utiliserons probablement les services de l'O.N.F. quand la télévision fonctionnera à Montréal ou Toronto, mais nous n'en sommes pas encore là. Pour ma part, j'aimerais savoir pourquoi nous réalisons des films destinés à la télévision dans quelque autre pays, surtout si l'on songe au rapport de cette commission qui vient d'être déposé au parlement.

L'hon. M. HAIG: En ce qui me concerne, je n'ai plus besoin des services de M. Irwin, car quand je l'ai interrogé il m'a répondu: "Cette question touche à la ligne de conduite et je ne puis y répondre." Toutes mes autres questions tombent. Il n'a pu me répondre, alléguant que mes questions touchaient à la ligne de conduite du gouvernement et le Comité l'a appuyé. Je ne puis donc aller plus loin parce qu'on me fait taire. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de le faire revenir.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il y a sûrement d'autres membres qui aimeraient poser des questions.

M. IRWIN: J'ignore quel est le statut d'un fonctionnaire à cet égard, mais on a dit que je ne pouvais répondre à la question.

L'hon. M. HAIG: Je vous ai demandé pourquoi on avait décidé d'agir de telle ou telle façon et vous avez répondu: "Cette question touche à la ligne de conduite du gouvernement et je ne puis y répondre." Le sénateur Golding a affirmé que votre réponse était tout à fait appropriée.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre.

L'hon. M. HORNER: Vous n'avez pas d'affaires à poser la question.

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires de Radio-Canada pourraient probablement nous renseigner mieux que M. Irwin sur la télévision.

L'hon. M. REID: Non, l'O.N.F. réalise des films pour la télévision. J'aimerais être renseigné sur ce point. Nous n'avons pas encore la télévision au Canada;

le rapport qu'on a présenté mentionne précisément ces films et les relations futures avec Radio-Canada.

M. IRWIN: Je signale d'abord que les films actuellement en circulation n'ont pas été tournés spécialement pour la télévision; ils proviennent de nos stocks destinés aux représentations cinématographiques. En second lieu, la télévision a donné naissance à de nouvelles techniques pour la réalisation de films; on espère que ces nouvelles méthodes abaisseront les frais de production des films, premièrement pour la télévision et deuxièmement pour le cinéma. L'O.N.F. a fait quelques modestes expériences en utilisant ces techniques, afin de savoir si nous pourrions abaisser nos frais de production au point où il nous sera possible d'utiliser les films pour la télévision. En troisième lieu, le parlement a chargé Radio-Canada de mettre sur pied un réseau de télévision au Canada. Nous n'avons rien à y voir. Cependant, pour ce qui est de l'emploi de films pour la télévision, nous avons consulté Radio-Canada afin de savoir de quelle façon elle entend les utiliser. Notre attitude au sujet de l'ensemble de la question, c'est que les services de l'Etat ne devraient pas faire double emploi dans les domaines du film et de la télévision.

L'hon. M. REID: A-t-on expédié aux États-Unis ou à d'autres pays certains films réalisés en vue de la télévision?

M. IRWIN: Pas encore. Le travail expérimental n'a été effectué qu'au cours des derniers mois.

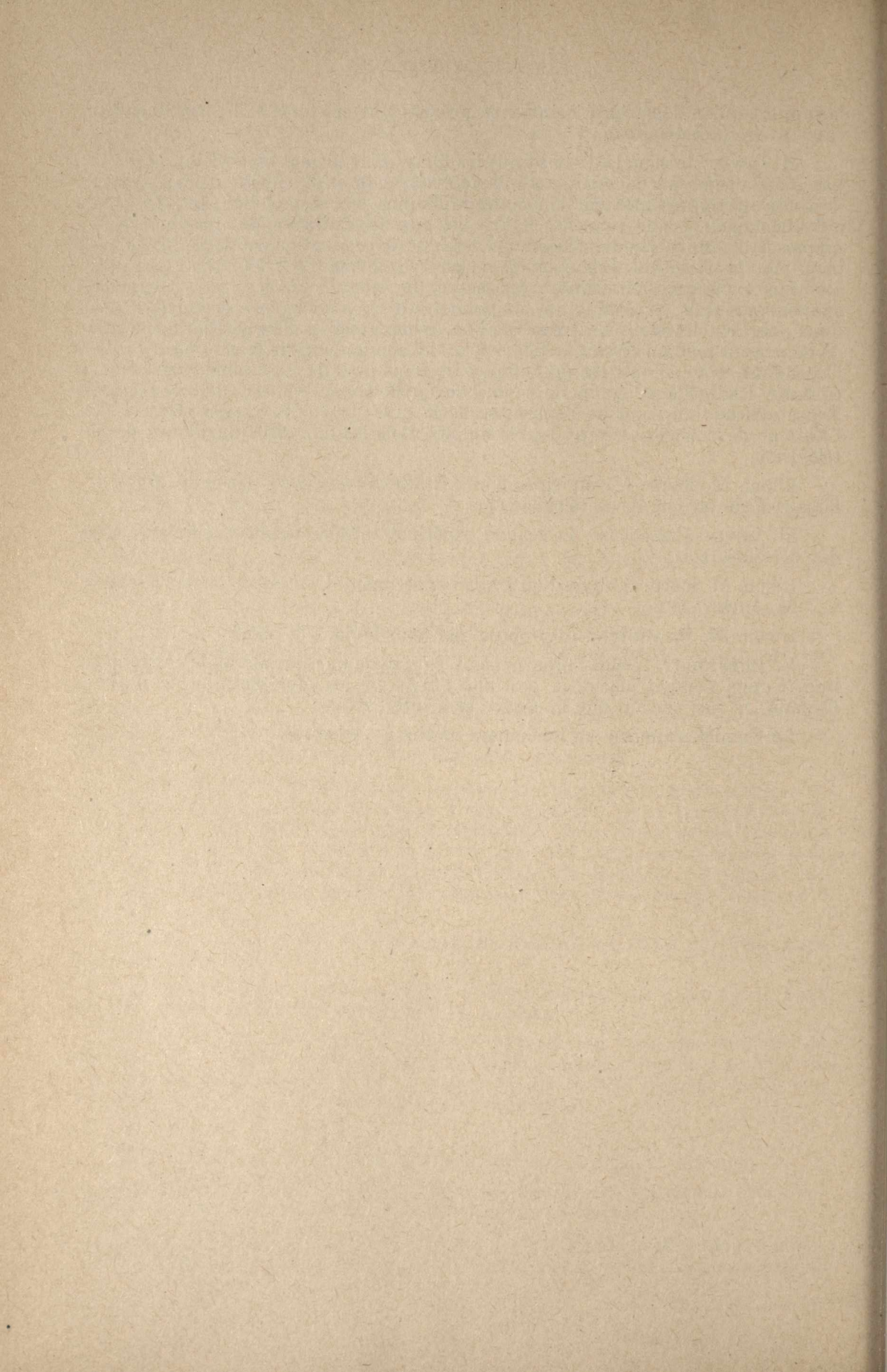
L'hon. M. REID: Il s'agit d'un travail expérimental, en prévision de l'avenir?

M. IRWIN: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je propose que nous levions la séance.

Le PRÉSIDENT: Avant l'ajournement, je signale que j'essaierai de convoquer une réunion demain matin; si possible, j'inviterai les représentants de Radio-Canada. Je suis certain que la séance sera intéressante.

Le Comité s'ajourne au lendemain matin, à 11 heures.



1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées
au Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 9

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOINS:

- M. H. F. Greenway, directeur de la Division du travail et des prix au Bureau fédéral de la statistique.
- M. L. E. Rowebottom, chef de la section des prix, à la Division du travail et des prix du Bureau fédéral de la statistique.
- M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951



DELIBÉRATIONS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Golding	McKeen
Baird	Gouin	McLean
Barbour	Haig	Paterson
Basha	Hayden	Petten
Beaubien	Horner	Pirie
Bouffard	Howard	Quinton
Buchanan	Howden	Reid
Burchill	Hugessen	Robertson
Campbell	Hurtubise	Roebuck
Crerar	Hushion	Ross
Davies	Isnor	Taylor
DuTremblay	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien
Farquhar	McDonald	Véniot
Farris	McIntyre	Wilson
Fogo		

L'HONORABLE THOMAS A. CRRERAR, C.P.
PRÉSIDENT

MEMBRES

M. H. F. Greenway, directeur de la Division du travail et des prix au Bureau fédéral de la statistique.
M. E. E. Kowebottom, chef de la section des prix à la Division du travail et des prix du Bureau fédéral de la statistique.
M. A. D. Dinton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Royale du Canada.

PROCÈS-VERBAL

Jeudi 7 juin 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures de matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président, Austin, Barbour, Bader, Buchanan, Burchill, Egan, Farquhar, Golding, Ross, Starnes, Howden, Hugheson, Lunn, McLean.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 7 juin 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Basha, Buchanan, Burchill, Euler, Farquhar, Golding, Haig, Horner, Howden, Hugessen, Isnor, McLean, Petten, Reid et Wilson — 18.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

Les témoins suivants sont entendus:

M. H. F. Greenway, directeur de la Division du travail et des prix au Bureau fédéral de la statistique.

M. L. E. Rowebottom, chef de la section des prix, à la Division du travail et des prix du Bureau fédéral de la statistique.

M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

A 1 h. de l'après-midi la séance est suspendue.

A 4 h. de l'après-midi la séance est reprise.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Basha, Buchanan, Burchill, Farquhar, Fogo, Golding, Haig, Howden, Isnor, King, Lambert, McLean, Quinton et Reid — 17.

M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est de nouveau entendu.

A 5 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 12 juin 1951, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

PROCES-VERBAL

Janua 7 igit 1951

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Cresser, président; Aseltine, Harbord, Baska, Buchanan, Burchill, Eyles, Ferguson, Golding, Hogg, Howden, Howden, Hugeson, Janor, Johnson, Poirer, Reid et Wilson—18.

Il n'y avait pas de députés. Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre du travail du 14 mars 1951.

Les témoins suivants sont entendus:

M. H. E. Greenway, directeur de la Division du travail et des prix au Bureau fédéral de la statistique.

M. J. E. Rowbottom, chef de la section des prix, à la Division du travail et des prix du Bureau fédéral de la statistique.

M. A. D. Duntson, président du Bureau des gouvernements de la Société Radio-Canada.

A 1 h. de l'après-midi la séance est suspendue.

A 4 h. de l'après-midi la séance est reprise.

Présents: Les honorables sénateurs Cresser, président; Aseltine, Harbord, Baska, Buchanan, Burchill, Ferguson, Foy, Golding, Hogg, Howden, Janor, King, Lambert, McLean, Quinton et Reid—17.

M. A. D. Duntson, président du Bureau des gouvernements de la Société Radio-Canada, est de nouveau entendu.

A 6 h. 30 de l'après-midi le Comité se réunit au jeudi 12 juin 1951, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, JEUDI 7 juin 1951.

Le Comité permanent des finances, autorisé à examiner les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je puis exposer brièvement les questions que nous étudierons au cours de la présente réunion. Hier, on a posé certaines questions sur la façon dont l'indice du coût de la vie est calculé, — il s'agit des chiffres publiés chaque mois indiquant combien de plus ou de moins nous devons payer certains articles. Un membre a aussi demandé pourquoi on a choisi comme période de base les années 1935 à 1939, je crois. Je signale la présence parmi nous ce matin de M. H. F. Greenway, directeur de la division de la main-d'œuvre et des prix au Bureau fédéral de la statistique, et de M. L. E. Rowebottom, également du Bureau. Je propose, si la chose convient au Comité, que M. Greenway ou M. Rowebottom, nous fasse brièvement l'historique de l'indice du coût de la vie.

M. H. F. GREENWAY, directeur de la division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique: Monsieur le président, messieurs les sénateurs membres du Comité des Finances, si je ne m'abuse, M. Goldberg vous a fourni bien des renseignements hier au sujet de l'indice du coût de la vie, de sorte qu'il me suffit maintenant de vous exposer brièvement certains détails relatifs à la constitution de l'indice et de vous expliquer les raisons fondamentales qui nous motivent de l'établir. Il est très important d'indiquer clairement au début que nous cherchons uniquement à déterminer les changements qui surviennent à l'égard des prix. D'une manière ou d'une autre, on semble fort perplexe quant au but que vise cet indice. On croit parfois qu'il sert à deux fins: mesurer non seulement les changements relatifs aux prix, mais aussi les modifications du niveau d'existence. Il n'est pas juste de le considérer de ce point de vue. Il sert uniquement à calculer les changements relatifs aux prix des biens de consommation qui surviennent d'un mois à l'autre et d'année en année. Plus précisément, il a pour objet de déterminer l'influence qu'exercent ces changements de prix des marchandises et services sur le budget d'une famille de salarié moyen habitant la ville.

Je crois que ce qui vous intéresse surtout ce matin, c'est de savoir comment on établit un barème de ce genre. Voici la réponse fort simple: on calcule chaque mois, pendant de longues périodes, essentiellement le même budget familial. Ce qui importe ensuite, c'est de savoir quel est ce budget. Depuis l'établissement de l'indice, nous avons employé une série de budgets différents. L'indice remonte à 1913. Il n'aurait évidemment pas été raisonnable de conserver indéfiniment le budget de 1913; nous y avons donc apporté certains changements de temps à autre. Nous avons conservé le premier budget jusqu'en 1926 alors que nous en avons adopté un autre. Celui que nous utilisons en ce moment se fonde sur un relevé des dépenses d'une famille de salarié, effectué en 1937 et 1938, comme M. Goldberg vous l'a sans doute signalé. A cette époque, nous avons envoyé des spécialistes faire une enquête auprès des familles de douze villes représentatives de Charlottetown à Vancouver, où ils ont obtenu un échantillon-type des dépenses réelles des familles. Les familles visées par l'enquête touchaient un revenu variant de \$2,400 à \$2,500 par année. Le nombre d'enfants dans ces familles variait d'un à cinq. Elles

habitaient des logements indépendants, c'est-à-dire qu'elles avaient leur propre maison particulière et elles vivaient uniquement de leur revenu. Nous cherchions à trouver un budget qui représenterait les dépenses d'une famille de salarié moyen.

Aux fins de l'indice, ce budget est divisé en six parties qui se rapportent chacune à ce que nous appelons le dollar du consommateur. Vous serez sans doute intéressés à apprendre quelle proportion de ce dollar nous attribuons à chacun de ces groupes principaux. En moyenne, ces familles dépensaient 31 cents à l'égard des vivres; loyer, 19c., combustible, 6c., vêtements, 12c., fournitures et services, 9c., et 23c., à l'égard des autres articles du budget, y compris les soins médicaux, le transport, les amusements et le reste.

L'hon. M. BURCHILL: Auriez-vous l'obligeance de répéter ces chiffres?

M. GREENWAY: Avec plaisir. Le dollar du consommateur était divisé de la façon suivante: vivres, 31c., loyer, 19c., combustible et éclairage, 6c., vêtements, 12c., fournitures, 9c., c'est-à-dire l'ameublement et les services comme la buanderie, le téléphone, et 23c. à l'égard des autres postes, qui comprennent les soins médicaux, les amusements, le transport et quelques menues dépenses.

L'hon. M. HUGESSEN: Cela comprend-il les économies, l'assurance et autres choses du genre?

M. GREENWAY: L'assurance est comprise dans les dépenses du consommateur, mais non pas les économies sous forme d'argent déposé à la banque, ni l'achat d'obligations ou de rentes.

L'hon. M. HUGESSEN: Mais l'assurance est incluse?

M. GREENWAY: Oui. Ces chiffres sont importants car nous les utilisons pour déterminer la répercussion ultime de ces principaux groupes sur l'ensemble de l'indice du coût de la vie. En d'autres termes, les vivres à 31c. sont environ cinq fois plus importants que le combustible à 6c.

L'hon. M. ASELTINE: Pourquoi?

M. GREENWAY: Parce qu'on dépense cinq fois plus pour les vivres que pour le combustible; par conséquent, il n'est que raisonnable d'accorder ce degré d'importance aux vivres par rapport au combustible.

L'hon. M. ASELTINE: En ce moment, il y a 16 pouces de neige dans l'Ouest, ce qui nous oblige à chauffer nos maisons tout l'été.

M. GREENWAY: D'après l'enquête vous pouvez le faire. Il va sans dire qu'on y affecte bien des dollars au cours de l'année.

L'hon. M. ASELTINE: A quelle région du pays cela s'applique-t-il?

M. GREENWAY: Le chiffre vaut pour l'ensemble du Canada, monsieur. Nous n'avons qu'un indice du coût de la vie. Il serait intéressant de connaître les chiffres des diverses régions. J'ajoute que nous possédons un indice relatif à certaines villes, ce qui a son importance à votre point de vue. Ces indices urbains subissent à peu près les mêmes hausses et baisses que l'indice principal pour l'ensemble du pays.

L'hon. M. BUCHANAN: Les pourcentages que vous avez mentionnés se fondent-ils sur l'enquête de 1937-1938?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. BUCHANAN: Les mêmes pourcentages valent-ils aujourd'hui?

M. GREENWAY: Ils s'appliquent encore à l'indice que nous publions présentement.

L'hon. M. BUCHANAN: Les pourcentages ne varient pas?

M. GREENWAY: Non, monsieur.

L'hon. M. BUCHANAN: C'est-à-dire entre 1937-1938 et 1950-1951?

M. GREENWAY: Cela est conforme à la façon de procéder dont j'ai parlé au début de mes remarques. Nous travaillons présentement à une nouvelle révision générale de l'indice qui modifiera quelque peu ces chiffres.

L'hon. M. HOWDEN: Il est raisonnable de supposer qu'il peut varier d'un point ou deux d'une saison à l'autre?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. HOWDEN: Pour contre-balancer le chiffre d'une saison très froide, il faudrait que la saison suivante soit douce?

M. GREENWAY: C'est tout à fait juste. Toutefois, pour nous en tenir à l'idée fondamentale de la seule modification des prix,— et ne pas confondre avec la variation des quantités de marchandises et de services,— nous devons accepter les limites que pose un budget constant. De temps à autre nous apportons de très légères modifications à la constitution des budgets.

L'hon. M. HOWDEN: C'est le plus près que vous puissiez arriver de la moyenne ordinaire?

M. GREENWAY: En effet, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Vous avez dit qu'on affecte 19c. du dollar aux loyers?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. HAIG: Et ce chiffre se rapporte à un logement unique d'un propriétaire?

M. GREENWAY: Non, il s'agit seulement d'un logement unique.

L'hon. M. HAIG: Vous avez obtenu le chiffre des loyers à cette époque-là, mais en 1941 et les années suivantes les loyers étaient assujétis à la régie. On relâche maintenant ces restrictions; je veux dire qu'en ces dernières années les nouveaux règlements soustrayaient un logement de la régie des loyers quand le locataire déménageait; de même, étaient exemptés de la régie les habitations construites après le mois de janvier 1947 ou 1948, je crois. Lequel de ces chiffres avez-vous utilisé? Celui qui s'applique aux logements assujétis à la régie ou celui qui vise les habitations exemptes de la régie, quand vous avez fait vos calculs en 1949-1950?

M. GREENWAY: Les deux. J'aimerais, si vous me le permettez, dire quelques mots des prix des marchandises et services utilisés dans les diverses parties de l'indice.

L'hon. M. HAIG: Très bien.

L'hon. M. ASELTINE: C'est-à-dire qu'environ le cinquième du dollar est affecté au loyer?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. ASELTINE: Cela se conforme-t-il au coût ordinaire des loyers?

M. GREENWAY: On a beaucoup utilisé la fraction d'un cinquième et il semble que ce pourcentage ait bien représenté le coût du logement en général jusqu'à la période d'après-guerre. Cela peut paraître étrange, mais le résultat de notre enquête d'après-guerre et d'enquêtes semblables faites dans d'autres pays, aux États-Unis et ailleurs je crois, révèle que ce pourcentage diminue, probablement parce que les revenus augmentent plus rapidement que les loyers.

L'hon. M. ASELTINE: Ou à cause des régies.

M. GREENWAY: Elles en sont partiellement responsables. Il est vrai qu'au moment de notre enquête un grand nombre de logements étaient encore assujétis à la régie.

L'hon. M. REID: Tient-on compte de la situation dans les diverses provinces? Je songe, par exemple, qu'à Vancouver 85 p. 100 des gens sont propriétaires et ne paient aucun loyer, tandis qu'à Ottawa seulement 15 p. 100 environ sont propriétaires, les autres étant locataires. Cela influe-t-il sur l'ensemble de la comparaison? Je comprends qu'il vous faut établir une moyenne, mais vous avez mentionné 19c. à l'égard du loyer.

M. ROWEBOTTOM: Les 19c. ont trait au logement et non pas au loyer. Ils visent les frais d'habitation.

L'hon. M. HUGESSEN: Dans le cas des propriétaires de maisons, le chiffre comprend l'impôt ?

M. GREENWAY: Comme l'a signalé M. Rowebottom, les 19c. représentent une moyenne à l'égard du logement et s'appliquent également à une maison que possède celui qui l'habite, mais l'indice vise le coût des loyers. Aucun pays au monde n'a encore réussi à établir ce qu'on pourrait appeler un véritable indice du logement. Dans tous les cas, l'indice suppose que les loyers et les frais d'entretien d'une maison qui appartient à celui qui l'habite sont passablement les mêmes. Il va sans dire qu'au pays la situation pendant la guerre a été très différente, étant donné que les loyers étaient assujétis à la régie et que les dépenses d'une maison habitée par le propriétaire ne tombaient pas sous le coup des mêmes restrictions. Nous nous efforçons maintenant de trouver un meilleur indice du logement. Nous travaillons présentement à résoudre les problèmes qui ont dérouté jusqu'ici les préposés à l'indice; nous avons bon espoir de trouver des chiffres qui permettront de calculer à la fois les loyers et les frais des propriétaires. Nous ne pouvons toutefois rien promettre à ce sujet, mais je signale ce point afin de vous indiquer que nous nous rendons compte des limites que pose l'emploi des seuls chiffres relatifs aux loyers.

L'hon. M. EMMERSON: Les frais du logement ne diffèrent guère pour les locataires et pour les propriétaires ?

M. GREENWAY: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: A moins qu'il n'y ait régie. Dès qu'on applique la régie, la situation change complètement.

L'hon. M. ASELTINE: A cause des lourds impôts et des frais élevés d'entretien, il me semble qu'il est plus onéreux de posséder une maison à Ottawa que d'en louer une.

M. ROWEBOTTOM: Nous ne calculons pas le coût absolu qui résulte de la propriété par opposition au coût de location d'un logis. Pour ce qui est de l'indice, tout ce qui nous intéresse c'est de calculer les variations relatives aux frais qui résultent de la location ou de la propriété; il semble bien que les changements qui surviennent à l'égard de l'une ou de l'autre se rapprochent passablement. Les frais peuvent être plus élevés. Cependant, ce que nous calculons c'est la variation dans les frais qui résultent de la location ou de la possession d'une maison, selon le cas.

L'hon. M. EMMERSON: Mais la différence n'est pas bien grande.

M. ROWEBOTTOM: Il semble que non, en effet.

M. GREENWAY: Me permettra-t-on d'ajouter quelques commentaires sur le coût de ce budget, tout en répondant à la question du sénateur Haig au sujet des chiffres utilisés pour calculer les variations des frais relatifs au logement. C'est à peu près tout ce que j'aurai à dire, monsieur. Nous obtenons directement des marchands, épiciers, bouchers, exploitants de magasins à rayons, médecins (pour ce qui est des frais médicaux) et autres les prix que nous utilisons dans le calcul de l'indice mensuel. L'idée fondamentale consiste à obtenir les prix directement des gens qui en sont le plus au courant. Nous disposons d'un personnel peu nombreux, mais compétent qui s'occupe d'obtenir les renseignements sur les prix dans certaines des plus grandes villes et dans d'autres villes moins importantes, qui sont toutefois des centres principaux de distribution à travers le pays; nous prenons bien garde de recueillir d'un mois à l'autre des prix qui ont trait exactement à la même catégorie et à la même qualité de marchandise. De temps à autre il faut passer d'une qualité à une autre, selon les marchandises disponibles sur le marché. Cependant, quand ces changements s'imposent nous prenons soin d'ajuster les prix de la nouvelle qualité ou catégorie de marchandise, afin d'avoir les mêmes normes de comparaison d'un mois à l'autre.

Les renseignements relatifs aux loyers sont obtenus directement des locataires. Tous les trois mois, le personnel extérieur du Bureau fait une enquête spéciale, sous

forme d'échantillonnage, qui nous fournit des données correspondantes à l'égard du loyer des maisons neuves, des maisons dont l'âge varie, des maisons qui étaient assujéties à la régie pendant la période où elle existait, de celles qui en étaient exemptes, de manière à tenir compte de toutes les catégories de maisons occupées par des locataires. Nous n'avons pu appliquer cette méthode que depuis cinq ans; elle constitue une des principales améliorations apportées à notre travail d'obtention des prix. Elle a été rendue possible grâce à la formation de notre personnel spécial.

Comme le temps à notre disposition est limité, il vaut mieux que je m'arrête là. De toute façon, j'ai expliqué les points principaux auxquels je songeais.

L'hon. M. BUCHANAN: Une enquête vous a-t-elle permis de savoir si le coût de la vie est moins élevé dans certaines provinces que dans d'autres ?

M. GREENWAY: Non, monsieur; elle nous permet tout simplement de suivre les mouvements des prix à travers le pays et dans les huit villes distinctes à l'égard desquelles nous établissons un indice spécial du coût de la vie.

L'hon. M. EULER: Mais vous constatez que les prix varient selon les régions du pays? Ils sont peut-être plus élevés ou moins élevés dans l'extrême ouest qu'en Ontario, en ce qui concerne la viande? Établissez-vous la moyenne?

M. GREENWAY: En effet.

L'hon. M. ISNOR: Quelles sont ces villes?

M. GREENWAY: Halifax, Saint-Jean, Montréal, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

L'hon. M. REID: Il n'est pas question de Saint-Jean de Terre-Neuve?

M. GREENWAY: Nous travaillons présentement, de concert avec le ministère terre-neuvien des approvisionnements, à l'établissement d'une série relative à Saint-Jean.

Le PRÉSIDENT: Tout à l'heure, vous avez parlé d'une enquête que vous effectuez en ce moment. Vous envisagez la possibilité d'établir un nouvel indice. Avez-vous commencé?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, aurais-je raison de supposer que, par suite de cette enquête, vous établirez probablement un indice en vous fondant sur le niveau actuel des prix?

M. GREENWAY: Voulez-vous parler de la période sur laquelle se fondera le chiffre 100?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GREENWAY: Nous n'avons encore pris aucune décision quant à la période sur laquelle se fondera le chiffre 100. La chose est en suspens.

Le PRÉSIDENT: Vous vous fondez actuellement sur la moyenne des prix en vigueur pendant la période de base, 1936-1939?

M. GREENWAY: De 1935 à 1939.

Le PRÉSIDENT: Et en ce qui concerne les chiffres en question, vous les fixez à 100 pour cette période?

M. GREENWAY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Si nous comparons les prix en vigueur en mai dernier avec ceux de la période de base, soit il y a environ douze à quatorze ans, nous en arrivons à 182 à l'égard du début de mai; cela signifie que le coût moyen de ce budget familial s'est accru de 82 p. 100?

M. GREENWAY: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Votre division ou un autre service du Bureau établit-il le rapport entre l'indice du coût de la vie et le niveau des salaires? En d'autres termes, savez-vous quel était le niveau des salaires au cours d'une certaine période, mettons de 1936 à 1939, comparativement à ceux d'aujourd'hui?

M. GREENWAY: On peut faire bien des comparaisons entre l'indice du coût de la vie et les salaires. Je ne me souviens pas exactement des chiffres relatifs aux salaires, mais je puis sincèrement affirmer que l'indice des salaires établi par le ministère fédéral du Travail en se fondant sur la période de 1935 à 1939 est maintenant d'au moins 100 p. 100 plus élevé que celui de la période de base.

L'hon. M. EULER: Cela signifie que les salaires ont augmenté plus rapidement que le coût de la vie en général?

M. GREENWAY: Sans aucun doute, si l'on en juge par ces chiffres.

L'hon. M. EULER: Dans la proportion de 82 à 100?

M. GREENWAY: Oui. Certains autres calculs donneront des résultats quelque peu différents. On peut comparer des chiffres qui représentent le salaire hebdomadaire moyen. Ces chiffres tiennent compte des variations dans la durée de la semaine de travail et d'autres facteurs comme le temps supplémentaire. Je n'ai pas sous la main les données à ce sujet.

L'hon. M. EULER, Hier j'étais intéressé à connaître la liste des articles sur lesquels se fonde votre indice. A peu près combien d'articles comprend cette liste?

M. GREENWAY: Environ 150. De fait, ce matin M. Rowebottom a apporté un exposé concernant la façon de calculer l'indice.

L'hon. M. EULER: Cette liste est-elle constante ou bien remplacez-vous certains articles de temps à autre?

M. GREENWAY: Nous apportons parfois certains changements; ainsi nous avons ajouté les bas de nylon pour les femmes et apporté d'autres changements analogues importants à la liste des marchandises.

L'hon. M. EULER: Votre liste correspond-elle assez bien à celle des États-Unis?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. EULER: Mais vous jugez parfois nécessaire de retrancher certains articles et d'en ajouter d'autres?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. HAIG: Sauf erreur, certaines ententes entre patrons et ouvriers au Canada stipulent que les salaires doivent se fonder sur le coût de la vie. Je suis loin d'exagérer. Si vous modifiez la façon de calculer le coût de la vie, vous rendrez difficile la comparaison entre les salaires et le coût de la vie, n'est-ce pas?

M. GREENWAY: Dans ces ententes, on attribue ordinairement une certaine valeur monétaire à un changement d'un point dans l'indice.

L'hon. M. HAIG: Je le sais, mais vous avez dit que vous étiez à élaborer une nouvelle méthode. Celle-ci ne se fondera peut-être pas sur les mêmes normes que l'ancienne.

M. GREENWAY: Nous ne pouvons éviter le problème, sénateur. Nous devons modifier notre méthode de temps à autre...

L'hon. M. HAIG: J'en conviens.

M. GREENWAY: ... à mesure que les habitudes des consommateurs varient.

L'hon. M. HAIG: Oui, mais je croyais que vous aviez dit que vous étiez à élaborer une nouvelle méthode de calculer le coût de la vie. Il me semble que si vous modifiez votre méthode vous bouleverserez l'équilibre qui existe actuellement entre les salaires et le coût de la vie.

M. ROWEBOTTOM: Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet, monsieur le sénateur. Il ne s'agit ou il ne s'agira que d'une révision de la façon actuelle de calculer l'indice du coût de la vie. Quand on fera connaître l'indice révisé, il soulèvera probablement certaines discussions, mais cet indice révisé sera exactement le même qu'en ce moment. Si les patrons et ouvriers conviennent de la nécessité d'une disposition compensatoire, nous ne croyons pas qu'il sera trop difficile de les faire passer d'un indice à l'autre.

L'hon. M. EULER: Avez-vous une idée des changements qu'on se propose d'apporter? Pouvez-vous nous dire pourquoi ces modifications peuvent s'imposer? Je conviens qu'il est probablement opportun d'effectuer ces changements, mais pourriez-vous nous dire ce qui vous oblige à le faire?

M. ROWEBOTTOM: C'est tout simplement que nous nous efforçons de maintenir l'indice à jour. C'est une coutume internationale reconnue.

L'hon. M. EULER: Il y a une différence de principe, n'est-ce pas?

M. ROWEBOTTOM: Non.

L'hon. M. EULER: Oh! le principe demeure le même.

L'hon. M. HAIG: C'est très bien alors.

L'hon. M. HUGESSEN: Si vous revisez l'indice, au fond ce qu'il vous faut faire, c'est de déterminer de nouveau la proportion de son revenu que la famille moyenne canadienne affecte à ces divers articles. Est-ce bien ce que vous faites maintenant?

M. ROWEBOTTOM: Exactement.

L'hon. M. HUGESSEN: Vous cherchez à savoir si les proportions que vous nous avez indiquées plus tôt ont changé; à cette fin, je suppose que vous demandez des renseignements aux familles moyennes du pays. Ensuite, vous établirez votre indice révisé en tenant compte de ces changements et du chiffre de base à l'égard de la période 1935-1939, n'est-ce pas?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: Où en êtes-vous rendus? Avez-vous commencé votre enquête?

M. GREENWAY: Oui. Comme nous l'avons signalé, nous avons maintenant les résultats de l'enquête, qui nous a fourni une série de données relatives aux dépenses familiales semblables à celles que nous avons obtenues quand nous avons établi l'indice actuel.

L'hon. M. HUGESSEN: Vous avez terminé l'enquête et vous êtes maintenant à en analyser les résultats?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Faisiez-vous partie du Bureau en 1937-1938, quand on a fait l'enquête précédente?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Si vous réussissez aussi bien que la dernière fois, vous ferez du bon travail. Je sais que l'enquête relative à Winnipeg a été très bien faite.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Greenway une question au sujet d'un point qu'a soulevé hier le sénateur Beaubien, qui est absent aujourd'hui. Celui-ci a signalé qu'à son avis la période de 1935 à 1939 ne convenait guère comme base du chiffre cent, étant donné qu'à cette époque le prix des vivres était extrêmement bas. Il estimait qu'il eût été plus juste d'employer 1926 comme base. J'aimerais connaître l'avis de M. Greenway sur ce point.

M. GREENWAY: On a choisi la période de 1935 à 1939 parce qu'on jugeait qu'elle constituait une base aussi juste que possible pour l'établissement de diverses catégories d'indices. Il faut faire en sorte qu'on puisse comparer l'indice du coût de la vie avec l'indice des salaires par exemple, avec l'indice de la production et ainsi de suite, et avec les indices d'autres pays, comme les États-Unis, qui se servent de la même période de base à l'égard de leur indice du coût de la vie. Il n'existe pas de période de base idéale à toutes fins. On choisit une période en se fondant sur les renseignements qu'on possède à ce moment-là. A mesure que le temps passe, on s'inquiète de moins en moins de la période en question. Par exemple, pour ce qui est des salaires, personne ne s'occupe guère en ce moment de ce qu'est la période de base. Dans l'ensemble, les gens s'intéressent au niveau de l'indice juste avant

le déclenchement des hostilités en Corée. Peu après l'établissement de l'indice actuel, le mois d'août 1939 est devenu le principal point d'intérêt. A notre avis, il ne faut pas attacher trop d'importance à la période précise choisie comme base. Nous fournissons ces chiffres de façon qu'on puisse établir des comparaisons en pourcentage tout simplement en divisant l'indice actuel par l'indice relatif à décembre 1949 ou 1950, par exemple, de manière à déterminer le pourcentage par rapport au niveau des prix. Par ailleurs, s'il s'agit d'une question de points par rapport aux valeurs monétaires utilisées pour la modification des salaires, on ne s'occupe que du nombre exact de points dont l'indice a changé entre deux périodes de temps.

L'hon. M. GOLDING: Mais vous reconnaissez que le prix de presque toutes les denrées était extraordinairement bas au cours de la période 1935-1939? Il n'était pas aussi bas que de 1930 à 1935, mais il était exceptionnellement bas. En se fondant sur les années 1935 à 1939, on se sert comme base d'une période durant laquelle le prix des vivres, des vêtements et de tout le reste était extraordinairement bas.

M. GREENWAY: Quand on a pris la décision, monsieur, cette période ne semblait pas comporter des prix excessivement bas. La crise venait de prendre fin et le niveau des prix des produits agricoles aussi bien que des autres marchandises était sensiblement supérieur à celui des pires années de la crise.

L'hon. M. GOLDING: Comment se compare le niveau des prix en 1926 par rapport à celui de la période 1935-1939?

M. GREENWAY: Bien entendu, les prix étaient beaucoup plus élevés en 1926 que durant les années 1935 à 1939. Cependant, le barème des dépenses familiales de 1926 était démodé et pour résoudre la difficulté nous avons délibérément choisi une période plus récente.

L'hon. M. GOLDING: Etes-vous maintenant d'avis que les salaires ont effectivement augmenté plus que le coût de la vie?

M. GREENWAY: Depuis 1935-1939, oui.

L'hon. M. GERSHAW: Monsieur Greenway, une famille mange du gruau au petit déjeuner tandis qu'une autre utilise des céréales achetées en boîtes. Une famille fait ses propres pâtisseries, tandis qu'une autre les achète. Il y a une si grande différence entre le mode de vie des familles que je me demande comment vous calculez le coût de la vie.

M. GREENWAY: Notre budget se fonde sur l'expérience collective de toutes les familles appartenant au groupe échantillon dont j'ai parlé; il s'agit de familles comptant un certain nombre d'enfants et dont le revenu ne dépasse pas \$2,500. Nous visitons ces familles et nous demandons à chacune comment elles dépensent effectivement leur revenu, comment elles vivent. Nous ne pouvons établir un indice particulier pour chacune; nous devons trouver un chiffre aussi représentatif que possible de ce groupe de familles. Voilà la difficulté.

L'hon. M. EULER: Dans la liste des denrées achetées par ces familles, le beurre est sûrement inclus, n'est-ce pas?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: Mais non la margarine?

M. GREENWAY: La margarine sera comprise dans le nouvel indice.

L'hon. M. REID: On a récemment affirmé à la Chambre des communes que l'augmentation du prix du beurre avait modifié l'indice du coût de la vie. Je me demande souvent pourquoi on a dit que ce seul article a fait grimper l'indice. Nous savons que certaines gens ne mangent pas de beurre.

L'hon. M. GOLDING: Il s'est vendu jusqu'à 82 cents.

L'hon. M. REID: Comment cette hausse a-t-elle pu modifier l'indice? A mon sens, le Comité serait bien avisé de consacrer quelque temps à l'étude de l'indice. Il n'y a rien de plus important dans notre économie aujourd'hui. Tous les Canadiens s'en préoccupent.

Le PRÉSIDENT: Je conviens que la question est très importante, mais malheureusement nous ne pouvons y consacrer plus de temps à cette étape de notre enquête. J'aimerais poser une question.

L'hon. M. HAIG: Auparavant, j'aimerais poursuivre dans le même sens que le sénateur Gershaw. Sa question m'a révélé qu'il n'était pas au courant de l'enquête initiale effectuée en 1937-1938. A Winnipeg, l'enquête a été faite par M^{lle} Christine Fisher, B. Sc., de l'université du Manitoba. C'était une amie de ma fille et elle est souvent venue chez moi. Pendant près de cinq mois, elle est allée de porte en porte. Elle demandait à chaque ménagère si elle achetait ses tartes ou les faisait elle-même, si elle utilisait de la farine d'avoine pour son gruau ou si elle l'achetait en boîte; après tous ces interrogatoires elle dressait ses rapports. Voilà comment on a procédé à Winnipeg; j'ignore ce qu'on a fait ailleurs.

M. GREENWAY: Exactement la même chose.

L'hon. M. REID: J'aimerais que vous répondiez à ma question au sujet du beurre et que vous me disiez pourquoi la hausse a fait grimper l'indice. La déclaration a été formulée par un ministre et elle a fait l'objet d'une grande publicité.

M. ROWEBOTTOM: Le prix du beurre a beaucoup augmenté.

L'hon. M. REID: Bien des gens n'emploient pas de beurre, mais se servent de succédanés. Les vieillards pensionnés et les salariés suivent l'indice de près et dès qu'il augmente, ils réclament une pension ou une rémunération plus élevée. Aujourd'hui rien ne préoccupe autant les gens que l'indice du coût de la vie; tous le surveillent. J'aimerais avoir une réponse à ma question relative au beurre, car à mon avis la déclaration n'était pas fondée. Je ne crois pas qu'un seul article ait fait monter l'indice. Comment peut-on savoir si l'on ignore quelle proportion de la population mange du beurre?

M. GREENWAY: Le prix du beurre a probablement augmenté parce qu'il était rare; les gens n'ont pas cessé d'en manger. On a considéré le beurre comme un article important pendant cette période tout comme on l'a fait au moment de l'enquête.

L'hon. M. REID: Mais la consommation du beurre a diminué tandis que celle de la margarine a augmenté. On sait très bien que l'apparition de la margarine sur le marché a fait fléchir les ventes de beurre. Même certains cultivateurs mangent de la margarine.

L'hon. M. EULER: Un grand nombre d'entre eux en mangent.

L'hon. M. REID: J'aimerais bien savoir comment un seul article peut faire monter l'indice du coût de la vie.

M. ROWEBOTTOM: En ce moment, la margarine ne figure pas à l'indice. Nous devons nécessairement décider, de temps à autre, s'il convient de modifier la liste des denrées sur lesquelles porte l'indice. M. Greenway vous a donné un exemple d'un changement apporté récemment au sujet des bas de nylon. Pour le calcul de l'indice on a remplacé les bas de rayonne qu'on achetait avant l'apparition des bas de nylon. Ce changement était tellement prononcé qu'il nous fallait absolument l'apporter. Pour ce qui est de la margarine, jusqu'à ces tout derniers temps, l'importance relative du beurre et de la margarine ne s'était pas encore affirmée nettement; il nous était impossible de prendre une décision quant à l'importance relative de ces deux articles. C'est pourquoi jusqu'ici nous avons fait calculé le prix du beurre et de la margarine en nous fondant sur le prix du beurre.

L'hon. M. HOWDEN: Qu'entendez-vous par importance relative?

M. ROWEBOTTOM: La consommation relative de ces denrées par les familles; leur importance relative pour elles. La situation était instable et incertaine, mais de plus nous prévoyions cette révision; nous avons donc jugé qu'il serait préférable d'attendre que nous disposions de renseignements plus précis avant d'ajouter la margarine à l'indice.

L'hon. M. REID: En dépit du fait qu'on emploie la margarine depuis plus d'un an ?

M. ROWEBOTTOM: On s'en sert depuis quelque temps.

L'hon. M. HORNER: Vous constaterez que cela ne fait guère de différence, car il faut une livre et demie de margarine pour remplacer une livre de beurre.

Le PRÉSIDENT: Silence!

M. ROWEBOTTOM: Je voudrais signaler un point au sujet de l'inclusion ou de l'exclusion de la margarine. L'addition de la margarine à l'indice n'aurait d'effet que dans la mesure où le mouvement du prix de cette denrée diffère du mouvement du prix du beurre.

L'hon. M. REID: Est-ce vrai que le prix du beurre a modifié l'indice par tout le Canada, bien qu'on ne consomme à peu près pas de beurre dans certaines provinces ?

M. ROWEBOTTOM: On vend du beurre dans toutes les provinces. Il est vrai que la fluctuation du prix du beurre a fait monter l'indice.

L'hon. M. HUGESSEN: Vous prétendez que si le prix de la margarine avait augmenté de la même façon cela n'aurait fait aucune différence ?

M. ROWEBOTTOM: Cela n'aurait fait aucune différence, en effet.

L'hon. M. FARQUHAR: Avez-vous dit que les salaires avaient entraîné une plus forte augmentation du coût de la vie que les articles de consommation ou que le loyer ?

M. GREENWAY: Depuis la période 1935-1939 ?

L'hon. M. FARQUHAR: Depuis dix ou quinze ans.

M. GREENWAY: Non.

M. ROWEBOTTOM: Avez-vous demandé si les salaires ont fait monter le coût de la vie ?

L'hon. M. FARQUHAR: Je voulais savoir si les salaires avaient fait monter le coût de la vie plus que les denrées de consommation ou que les loyers et à peu près dans quelle proportion.

M. GREENWAY: J'ai dit que l'indice des salaires a augmenté de 100 p. 100 environ.

L'hon. M. EULER: Et le coût de la vie de 82 p. 100, soit une différence de 18 p. 100.

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, ma question est d'une portée un peu plus générale. Je me permets de donner quelques mots d'explication. Je vais parler de l'écart de 18 p. 100 entre l'augmentation des salaires ou traitements et la hausse de l'indice général du coût de la vie. A mon sens, notre niveau d'existence est en rapport étroit avec l'indice du coût de la vie. Voici ma question: Dans vos tableaux ou données établissez-vous le rapport entre l'indice du coût de la vie et l'aptitude au gain en 1935, par exemple, et en 1950 ? Ma question est-elle claire ?

M. GREENWAY: Je le pense, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Avant que vous répondiez, je signale, monsieur le président, que tout le monde s'intéresse à l'indice du coût de la vie. On dit que le coût de la vie au Canada a augmenté de 80 points depuis la période 1935-1939. On ne tient pas compte de la situation dans son ensemble et on n'établit pas le rapport entre cette augmentation et nos aptitudes au gain. Voilà pourquoi je pose ma question.

M. GREENWAY: De nouveau, je voudrais me reporter à mes paroles antérieures. Je répète qu'il y a plusieurs moyens de mesurer ce qu'on considère généralement comme l'aptitude au gain. Le taux des salaires n'en est qu'un; j'ai signalé qu'il y avait également le salaire hebdomadaire moyen. L'augmentation du revenu hebdo-

madaire moyen n'est pas aussi forte que la hausse du taux des salaires parce que la moyenne des heures de travail est légèrement inférieure à celle de 1939. Une autre série intéressante est le groupe de chiffres dont M. Goldberg a parlé hier, je crois: l'ensemble des traitements et salaires. Dans l'ensemble le chiffre des salaires et traitements a augmenté sensiblement plus que le taux des salaires. Ils s'agit de l'ensemble. Il faut tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'il s'agit de déterminer les répercussions du coût de la vie sur l'ouvrier.

L'hon. M. ISNOR: Cela ne répond pas encore à ma question.

M. GREENWAY: Je le regrette, monsieur. Alors, vous voulez savoir si nous établissons un seul chiffre à cet égard. Nous n'en publions pas, sénateur Isnor.

L'hon. M. ISNOR: Je soutiens que nous n'avons pas une idée juste du rapport entre ces deux éléments. Nous sommes peut-être dans une situation des plus heureuses. Nous pourrions peut-être dire au reste du monde: "Pourquoi nous montrer du doigt; songez au niveau élevé d'existence dont nous jouissons au Canada par comparaison avec d'autres pays". Le chiffre 180 ne reflète pas avec exactitude les conditions d'existence au Canada. Je tiens à le souligner.

L'hon. M. HAIG: Bien entendu, mais il révèle l'écart entre le coût de la vie de 1935 à 1939 et en ce moment,— la partie du revenu individuel qu'il absorbe.

L'hon. M. ISNOR: J'accepte ces renseignements comme tableau 1.

L'hon. M. HAIG: Vous ne pouvez faire autre chose.

L'hon. M. ISNOR: Je vous pose ensuite la simple question suivante: Avez-vous un tableau semblable établissant le rapport entre votre indice du coût de la vie et l'aptitude au gain au cours de ces deux périodes?

M. GREENWAY: La difficulté, monsieur, c'est que de temps à autre on s'intéresse à des périodes différentes.

L'hon. M. ISNOR: Je parle de la même période.

M. GREENWAY: Dans votre cas, vous voulez établir une comparaison en vous fondant, mettons, sur la moyenne de 1935-1939. D'autres voudraient obtenir des renseignements analogues au sujet d'une période plus restreinte, de 1949 à 1951 par exemple. Un très grand nombre de points de référence dans le temps intéressent d'une façon spéciale des particuliers et des groupes différents; ces personnes et ces groupes peuvent facilement faire les calculs en examinant les diverses séries de chiffres disponibles et en les comparant. M. Rowebottom me rappelle que le ministère du Travail publie de temps à autre un état comparatif, établi, je crois, de la façon suivante: on prend l'indice du coût de la vie et l'indice des salaires et on divise le chiffre relatif au taux des salaires par celui du coût de la vie.

Le PRÉSIDENT: Le point qu'a soulevé le sénateur Isnor est très important. Je doute, cependant, que M. Greenway puisse nous fournir des renseignements complets à ce sujet. Il indique l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Il affirme d'une façon plutôt générale qu'en ce moment comparativement à la période 1935-1939 les salaires ont augmenté d'environ 100 p. 100 tandis que l'indice du coût de la vie a grimpé de 80 p. 100. Sans renseignements plus précis, il me semble qu'il faut prendre bien garde aux conclusions que nous tirons. Il y a un point intéressant: Si l'on se reporte aux données que M. Goldberg nous a fournies hier, il a indiqué l'augmentation à l'égard des salaires, des traitements et du revenu supplémentaire de la main-d'œuvre...

L'hon. M. HUGESSEN: A quelle page?

Le PRÉSIDENT: A la page 1 de sa déclaration d'hier. En 1948, le chiffre des salaires, des traitements et du revenu supplémentaire s'établit à 7,139 millions. En 1950, il était de 8,300 millions. Il convient d'ajouter que ce dernier chiffre comprend les données relatives à Terre-Neuve, qui n'étaient pas incluses dans le chiffre de 1948. Prenons maintenant ces deux chiffres représentant une augmentation de 7,139 millions à 8,300 millions de 1948 à 1950; au cours de cette période,

l'indice du coût de la vie est passé de 155 à 166.5 points. Ces données semblent indiquer que de toute façon le taux des salaires, des traitements et du revenu supplémentaire au cours de ces deux années a augmenté tout à fait dans la même mesure que le coût de la vie.

L'hon. M. ISNOR: L'explication est bonne et se rapproche passablement de celle que je cherche. Je signale toutefois, en toute déférence, que M. Greenway répondra probablement: "Non, notre Bureau n'a aucun tableau de ce genre." Je soutiens néanmoins qu'un tableau comme celui dont j'ai parlé est nécessaire pour donner une idée juste de la situation.

L'hon. M. HAIG: Le ministère du Travail ne pourrait-il pas nous en fournir un ?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

L'hon. M. ISNOR: Peut-être bien, mais c'est du Bureau de la statistique qu'on attend des chiffres de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Je crois, sénateur Isnor, que ces renseignements particuliers ne relèvent pas de la compétence de M. Greenway.

L'hon. M. REID: Lorsque vous passez à différents groupes,— mettons que vous demandiez aux cultivateurs comment ils dépensent leurs dollars,— est-ce que vous communiquez toujours avec les mêmes personnes ? Par exemple, combien de maisons visitez-vous ? Allez-vous dans une maison sur dix, dans un groupe d'habitations ? Si un enquêteur se rend dans un quartier pendant un mois, visitera-t-il un autre quartier trois mois plus tard ? Comment êtes-vous organisés ?

M. GREENWAY: Il s'écoule de longs intervalles entre les enquêtes qui nous fournissent des chiffres relatifs aux dépenses familiales. La dernière a eu lieu en 1937-1938; c'est sur celle-là que le présent indice se fonde.

L'hon. M. REID: Comment pouvez-vous savoir que la famille moyenne affecte présentement 31 cents aux vivres et 19 cents au loyer, si vous ne l'avez pas demandé à ces familles depuis 1937-1938 ? Il y a longtemps de cela, de sorte que vos renseignements ne peuvent être à jour. Je croyais qu'on interrogeait les familles à quelques mois d'intervalle à ce sujet.

M. GREENWAY: Seulement à l'égard des loyers, monsieur.

L'hon. M. REID: Et les vivres ? La situation a changé. Les gens qui ont plus d'argent achètent peut-être plus de denrées alimentaires, ce qui modifierait votre indice.

M. GREENWAY: Comme je l'ai signalé au début, nous ne nous occupons pas des changements relatifs à la quantité ou au niveau de vie; nous cherchons tout simplement à déterminer les hausses et les baisses du niveau des prix.

L'hon. M. HAIG: Certainement.

L'hon. M. REID: Je ne m'explique pas comment on peut affecter aux vivres 31 cents à même un dollar. Les vivres comptent parmi les articles les plus importants. Comment pouvez-vous préciser qu'une famille affecte aux vivres 31 cents de chaque dollar ?

M. GREENWAY: L'indice ne mesure pas la quantité, mais la hausse ou la baisse du prix.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il nous faudra terminer ce matin cette partie de notre enquête, car nous devons entendre les représentants de Radio-Canada, qui disposent de très peu de temps.

L'hon. M. HORNER: Pour ce qui est du coût de la vie, y a-t-il une baisse appréciable dans la consommation individuelle de denrées fondamentales comme le bœuf ?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet, monsieur Greenway ?

M. GREENWAY: Non, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer le chiffre de l'indice du coût de la vie en 1948?

Le PRÉSIDENT: Je dois rappeler aux membres du Comité que les honorables sénateurs désiraient, il y a plusieurs jours, que nous invitions des représentants de Radio-Canada à témoigner. Ils ne pourront probablement pas se présenter un autre jour et, à moins que la présente discussion ne prenne fin, le temps pourrait bien nous manquer.

M. GREENWAY: Monsieur, en 1948, l'indice du coût de la vie s'établissait à 155.0.

L'hon. M. REID: Le témoin veut-il dire que le Bureau est d'avis que la famille moyenne affecte à même chaque dollar 31c. aux vivres et 19c. au loyer? Les chiffres se fondent-ils sur des renseignements obtenus des familles?

M. ROWEBOTTOM: Ce sont les familles elles-mêmes qui nous ont fourni les renseignements.

L'hon. M. REID: Et vous ne les avez pas interrogées depuis 1937?

M. ROWEBOTTOM: La dernière enquête a été achevée en 1948-1949; en utilisant les renseignements que nous avons obtenus à ce moment-là nous espérons reviser ces chiffres de 31c. et 19c.

L'hon. M. REID: Nous tenons à bien comprendre, car c'est très important.

M. ROWEBOTTOM: On ne les a pas révisés parce que l'objet premier de l'indice est de calculer les variations de prix d'un groupe de marchandises en se fondant sur la période de base. Si nous modifions constamment ce groupe fondamental nous ne saurons plus où nous allons.

L'hon. M. BARBOUR: L'une de nos grandes difficultés, c'est que la période de base 1935-1939 à 1951 est tout à fait différente des autres périodes de 1913 à 1926 et de 1926 à 1935, car il y a eu une crise au cours de chacune de ces périodes. Durant celle-ci nous sommes passés d'une période de prospérité à une autre, sans traverser de crise. C'est pourquoi nous constatons une si grande différence entre 1935-1939 et 1951.

Le PRÉSIDENT: Il est intéressant de se demander ce qui se produirait si l'on annonçait demain que toutes les difficultés se sont aplanies dans le monde, que tout danger de guerre est disparu et que nous pouvons reprendre nos habitudes normales. Il serait intéressant de savoir ce qu'il adviendrait de notre économie d'ici deux ou trois ans. Il y aurait probablement une autre crise.

L'hon. M. HAIG: Je propose que nous ajournions cette partie de la séance.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous remercions MM. Greenway et Rowebottom d'avoir bien voulu venir témoigner ce matin. C'est là une question sur laquelle nous pourrions peut-être nous renseigner davantage un peu plus tard.

L'hon. M. ASELTINE: Ce fut très intéressant.

M. GREENWAY: J'aimerais formuler une dernière remarque. Nous avons parlé des quantités et j'ai signalé que c'était un des facteurs importants dans la constitution d'un indice des prix. J'ajoute que l'expérience nous a démontré que l'exactitude de nos renseignements relatifs aux prix est plus importante que les modifications de quantités. Je ne veux pas dire que celles-ci ne sont pas importantes, mais l'exactitude des prix influera davantage sur le mouvement de l'indice que des modifications légères ou même importantes dans la quantité.

Le PRÉSIDENT: Le document qu'on vous distribue en ce moment est un exposé explicatif comprenant toutes les révisions apportées jusqu'au 2 janvier 1951.

L'hon. M. REID: C'est malheureux que nous ne l'ayons pas eu avant d'entendre les témoins ce matin.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas eu de veine à ce sujet, car nous venons de le recevoir.

Nous permettrons maintenant à ces messieurs de se retirer, puis M. Dunton et ses collègues pourront nous parler de la Société Radio-Canada.

L'hon. M. HAIG: Nous allons nous en donner.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons maintenant M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. Je m'attends à une discussion intéressante. Je propose que nous permettions à M. Dunton de formuler sa déclaration avant de le cribler de questions.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'entendre un fonctionnaire faire un long exposé, ce qui ne nous laisserait qu'environ cinq minutes pour l'interroger avant la fin de la séance. Nous avons bien des questions à poser au sujet de Radio-Canada; à mon avis, on devrait nous permettre de les poser maintenant.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être prendre une décision après que les membres auront exprimé leur avis en levant la main. J'invite d'abord à lever la main ceux qui désirent que nous passions immédiatement aux questions. J'en compte sept. Et maintenant, ceux qui s'y opposent. Il y en a cinq. Je suppose que nous devons passer immédiatement aux questions. Maintenant, sénateur Haig, vous avez la parole.

L'hon. M. HAIG: J'ai ici le compte rendu d'une émission qui est passée le 26 novembre 1950, sans doute avec l'approbation de la Société Radio-Canada. Approuvez-vous à l'avance les émissions diffusées par tous les postes?

M. A. D. DUNTON, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada: Cette émission émanait-elle d'un poste de Radio-Canada, monsieur?

L'hon. M. HAIG: L'en-tête est "CKNX".

L'hon. M. GOLDING: Mais l'émission avait été réalisée ici par Radio-Bureau.

M. DUNTON: Je dois dire, monsieur le sénateur, que nous n'approuvons pas à l'avance ni d'aucune façon les émissions des postes privés. La société est autorisée à édicter des règlements généraux, à publier des règlements au sujet des émissions émanant de tous les postes, mais nous ne vérifions à l'avance aucune émission.

L'hon. M. HAIG: Quelles dispositions prenez-vous quand on porte à votre attention une émission comme celle-ci?

M. DUNTON: Si l'on se plaint et si l'on nous signale la chose, nous l'examinons afin de savoir si l'émission enfreignait un règlement.

Le PRÉSIDENT: Quel est le règlement?

M. DUNTON: Nous publions une série de brochures renfermant les règlements. Notre loi nous oblige à publier nos règlements, afin que les postes de radio et le public en soient au courant, de façon que les gens sachent s'il y a infraction aux règlements.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais savoir si le poste qui a diffusé cette émission a enfreint vos règlements.

M. DUNTON: J'ignore de quelle émission il s'agit, monsieur. Je n'en ai pas entendu parler.

L'hon. M. HAIG: Vous en êtes sûrement au courant. Permettez-moi de vous en lire un extrait. Elle est intitulée "Reportage de la colline du parlement" et commence ainsi:

Nous pourrions, pour ce qui est du Sénat canadien, paraphraser le dicton célèbre au sujet de la température: "Tout le monde parle du Sénat, mais on ne peut jamais rien y changer."

On parle du Sénat depuis la Confédération. Peu après la création d'un Canada uni, un journal réputé, *The Week*, s'exprimait ainsi au sujet du Sénat:

Le Sénat de sir John Macdonald n'est qu'une infirmerie politique et une caisse à pots-de-vin; il est impossible d'imaginer en quelle occasion un organisme aussi dépourvu de valeur morale puisse rendre de service véritable à la nation.

C'est très joli, n'est-ce pas ? Toutefois, comme nous ne faisons pas partie du Sénat à cette époque, nous ne sommes pas visés par cette sortie. L'émission poursuit en ces termes :

Cependant, Goldwin Smith exprime ainsi le point de vue du gouvernement :

“Pour chaque poste vacant il y a un prétendant qui a fait quelque chose, ou dépensé quelque chose pour le parti et dont on ne peut rejeter la réclamation.

“Le ministre, poursuit-il, peut être aussi convaincu que ses critiques de la mesure dans laquelle il affermirait le Sénat et agrandirait sa propre réputation en y nommant des gens dont le mérite, la compétence et l'expérience n'ont pas été acquis uniquement sur les tribunes politiques. Mais le parti est bien exigeant.” Quand le gouvernement Macdonald était au pouvoir, le mot d'ordre des libéraux était “Réformons le Sénat”. Toutefois, quand les libéraux ont pris les rênes du pouvoir, ils ont continué à nommer les membres de leur parti au Sénat. La seule différence était qu'il s'agissait d'un autre parti.

Je ne lirai pas toute la causerie. A la page suivante on lit :

De nos jours, quand on parle du Sénat, la plupart d'entre nous estiment qu'il “ne fait rien, mais qu'il s'acquitte bien de sa tâche”. On a proposé d'inscrire au-dessus de la porte d'entrée de la salle du Sénat “Qu'ils reposent en paix”. De fait, cependant, le Sénat est encore en mesure “d'empêcher les autres de faire bien des choses”. Lorsque le gouvernement et la majorité au Sénat partagent la même idéologie politique, les sénateurs se contentent de sommeiller, de s'occuper des bills de divorce et, de temps à autre, de prononcer des discours préconisant la réforme de la Chambre des communes. Cependant, quand un gouvernement d'une autre allégeance politique est au pouvoir, les choses peuvent se passer bien autrement.

Ainsi, un Sénat libéral a empêché le gouvernement conservateur de Borden de faire adopter un bill relatif à la marine, bien que la Chambre l'ait adopté devant la menace de l'agression allemande. Bien peu de gens se rendent compte que le Sénat canadien est mille fois plus puissant que la Chambre anglaise des Lords, que cette chambre, qui n'est pas comptable envers le peuple et dont les membres sont nommés à vie, peut faire avorter tout projet de loi adopté par les représentants élus du peuple.

Aujourd'hui, le Sénat peut empêcher l'adoption non seulement de mesures ordinaires, mais aussi de modifications d'ordre constitutionnel. Il peut apposer son veto aux amendements qu'il ne faut pas faire sanctionner par une loi britannique; d'autre part, — et c'est la coutume, — les modifications qui exigent l'adoption d'une loi britannique sont maintenant toujours précédées d'une adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des communes.

On compare ensuite le Sénat et la Chambre des Lords. Et plus loin le texte poursuit :

En Grande-Bretagne, si la Chambre des Lords s'obstine, le gouvernement peut “l'inonder”, c'est-à-dire qu'il peut nommer un assez grand nombre de nouveaux lords pour vaincre l'opposition. Il n'en est pas ainsi au Canada. L'article 26 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique permet au gouvernement de nommer seulement quatre ou huit sénateurs supplémentaires (en plus du nombre normal de 102).

En ce moment, la nomination de quatre ou huit nouveaux sénateurs n'améliorerait pas beaucoup les choses. Supposons qu'un gouvernement conservateur progressiste prenne la direction des affaires à Ottawa et que

le Sénat rejette tous les projets de loi adoptés par le gouvernement. En d'autres termes, le Sénat libéral refuse complètement de collaborer avec un gouvernement conservateur.

Comme riposte, le premier ministre ne pourrait nommer que huit sénateurs de plus. En ce moment, il n'y a que onze sénateurs conservateurs progressistes. Tous les autres sont libéraux. Si les libéraux restent au pouvoir encore trois ou quatre ans, il n'y aura peut-être plus un seul partisan de l'opposition au Sénat. Advenant une telle situation, quel bien pourrait résulter de la nomination de huit nouveaux sénateurs? Le pire c'est que les sénateurs sont nommés à vie et ils ont la réputation de jouir longtemps de leur pension de vieillesse de six mille dollars par année.

Demandez l'avis des quatorze millions de Canadiens qu'interrogeront l'an prochain les préposés au recensement; ils vous diront sans doute qu'il serait opportun de réformer le Sénat. Interrogez n'importe quel député et il exprimera la même opinion. Toutefois, il semble qu'on ne s'attaque jamais à cette tâche; dans l'intervalle, à chaque session il en coûte plusieurs millions de dollars aux Canadiens. En outre, il y a le personnel de bureau du Sénat, les sténographes officiels des débats du Sénat et toutes les autres dépenses d'administration générale.

Si M. Abbott a besoin d'un moyen rapide de réaliser des économies de plusieurs millions de dollars par année, il pourrait abolir le Sénat. Il n'y aurait probablement que 96 des quatorze millions de Canadiens qui protesteraient. Ces 96 seraient, il va sans dire, les sénateurs eux-mêmes qui, de l'avis du sénateur John T. Haig, "la catégorie de pensionnés la plus privilégiée au Canada". Ce projet comporte cependant une lacune. Le Sénat n'adopterait probablement pas le projet de loi et il faudrait son approbation pour que la mesure devienne loi!

D'ailleurs, il est peu probable que le gouvernement cherche à économiser de cette façon intéressante. Étant donné que le Sénat est toujours bondé d'anciens partisans du gouvernement de l'époque, le parti au pouvoir estime toujours que la réforme est à conseiller, mais qu'il faut y aller avec prudence. Quant aux députés de l'opposition, qui n'ont guère plus de chance d'être nommés à vie au Sénat où ils toucheraient un traitement annuel de six mille dollars, que d'être nommés whips du gouvernement, ils préconisent habituellement tous la réforme pendant qu'ils font partie de l'opposition. Par la suite, quand les membres de l'opposition deviennent d'ardents partisans du gouvernement, le besoin ne leur semble pas si pressant.

Cependant, les visiteurs à Ottawa, qui pénètrent dans la Chambre rouge pendant qu'elle siège, en sortent toujours dégoûtés. Les absences sont nombreuses à la Chambre des communes, mais si on les compare aux sénateurs, la plupart des députés méritent une mention honorable pour leur assiduité. Il y a foule lorsque douze sénateurs sur quatre-vingt-seize assistent aux séances.

Mettons que tout le reste soit vrai, quinze présences constituent un quorum. Votre service ou vos règlements ont permis la diffusion de cette causerie par bien des postes au pays. Je vais poursuivre, mais au préalable j'aimerais que vous me disiez ce que vous avez fait quand on vous a signalé la chose, ce qui est sûrement arrivé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé votre lecture, sénateur Haig?

L'hon. M. HAIG: Non, je commence seulement.

L'hon. Mme WILSON: Ayez pitié de nous.

L'hon. M. HAIG: J'en lirai encore quelques extraits.

Pourquoi un plus grand nombre de sénateurs ne s'intéressent-ils pas aux affaires du Sénat? D'abord, il y a très peu à faire. En outre, comme le

Sénat est constitué de membres du parti au pouvoir à la Chambre des communes, il n'est plus qu'une machine à sanctionner les mesures de cette chambre. Les bills sont adoptés automatiquement, presque toujours sans discussion. Un indice du peu d'importance qu'a le Sénat c'est l'espace restreint que les journaux du pays lui consacrent. On parle beaucoup de la Chambre des communes lorsqu'elle siège, mais on ne souffle à peu près pas un mot du Sénat, à moins qu'il ne s'agisse de le réformer.

D'autre part, bien des sénateurs seraient incapables de travailler s'il y avait de la besogne. On ne peut exiger que des vieillards de 80 ou 90 ans, des infirmes, des hommes qui sont constamment sous les soins des médecins, s'attardent longuement à étudier des mesures législatives. Mais le pays n'a aucune raison non plus de verser six mille dollars par année à de tels hommes.

Bien entendu, il y a des sénateurs compétents: Stanley McKeen, l'éminent homme d'affaires de Vancouver, en est un; il y a aussi Rupert Davies, l'éditeur qui a été l'artisan de son propre succès, ainsi que le vétéran du journalisme, Charles Bishop. Les deux sénatrices, Iva Fallis et Cairine Wilson, sont de maîtresses femmes. Parmi les autres sénateurs compétents signalons l'homme d'affaires entêté qu'est Norman Paterson, le magnat du commerce Alexander Neil McLean, ainsi que le vaillant défenseur des opprimés, Thomas D. Bouchard. Il est facile de les nommer, mais il est bien malheureux qu'ils aient si peu à faire. Au début, le Sénat avait pour objet de protéger les droits des provinces. Chaque région du pays jouit d'une représentation égale à la Chambre rouge. Les provinces Maritimes comptent 24 sénateurs.

Je n'irai pas plus loin, de crainte de gêner quelques sénateurs. J'aimerais savoir quelles dispositions on a prises à l'égard des postes privés qui ont diffusé cette causerie.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait être intéressant de savoir qui l'a prononcée.

L'hon. M. ASELTINE: Je l'ai écoutée en entier.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous qui l'a prononcée?

L'hon. M. GOLDING: Oui. C'était Mme Frances Baldwin, 6, rue Percy, Ottawa.

L'hon. M. EULER: Qui est-elle?

L'hon. M. HAIG: C'est la femme qu'on a nommée l'autre jour.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. GOLDING: Pour faire suite aux paroles du sénateur Haig, je signale que le dimanche après-midi 26 novembre dernier, j'étais à la maison et j'ai entendu la fin de cette émission. On n'a pas dit qui avait prononcé la causerie, diffusée par le poste CKNX de Wingham. J'ai écrit au poste en question afin de savoir qui avait parlé. On m'a répondu que la causerie avait été rédigée et prononcée sous les auspices du Radio-Bureau, à Ottawa. On me disait de demander les renseignements à ce Bureau. C'est ce que j'ai fait. On m'a répondu que la causerie avait été prononcée par Mme Baldwin. Je lui ai écrit, signalant certaines inexactitudes dans la causerie dont le sénateur Haig a parlé, entre autres choses la dépense annuelle de plusieurs millions par année et l'allégation selon laquelle il y a foule quand douze des quatre-vingt-seize sénateurs assistent aux séances. Je souligne, en passant, que le Sénat a refusé par deux fois d'adopter l'Adresse, une fois en 1914 et de nouveau en 1936. J'ai obtenu tous ces renseignements du greffier de la Chambre. Ce qu'on a dit au sujet des dépenses est tout à fait faux; je crois d'ailleurs que tout le monde le sait.

L'hon. M. ASELTINE: Quelles sont les dépenses moyennes au cours des derniers cinquante ans?

Le PRÉSIDENT: Comme le sénateur Haig désire poser une question, je ne voudrais pas l'interrompre.

L'hon. M. HAIG: Cette conversation a trait à ma question. Nous ne voulons pas abuser de ces messieurs, mais nous tenons à ce qu'ils sachent ce qui a été dit.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

L'hon. M. GOLDING: Le comptable m'a fourni un état selon lequel la moyenne des cinq dernières années, dont une où il y a eu deux sessions, s'établit à \$893,124; la moyenne des dix dernières années est de \$737,850, tandis qu'elle s'établit à \$608,745 pour les trente dernières années. C'est donc de beaucoup inférieur à plusieurs millions par année. Quant à l'affirmation selon laquelle il y a foule à la Chambre lorsqu'on y compte douze des quatre-vingt-seize sénateurs, je m'explique mal qu'une personne ayant le sens de ses responsabilités formule une telle assertion à la radio. On sait sûrement qu'il existe un registre des présences au Sénat; quiconque désire écrire un article sur la question peut se procurer les renseignements. Cette femme, et bien d'autres écrivains, semble d'avis que plus un article est rempli de sarcasme plus il est efficace. Pour ma part, je ne crois pas que le public soit de cette opinion. J'estime que n'importe qui a le droit d'exprimer son avis sur le Sénat, la Chambre des communes, sur l'administration municipale ou sur toute autre question. Il faut s'attendre à des critiques de toutes sortes. Cependant, on n'atteint aucune fin utile en formulant de fausses affirmations. J'ignore à qui il appartient d'éviter que de telles choses se produisent à la radio, mais j'estime que quelqu'un devrait être chargé de s'en occuper, car elles ne font que du tort. En 1939, *Canadian Business*, revue mensuelle publiée par la Chambre de commerce, a déclaré dans un article que le Sénat coûtait 5 millions par année. J'ai écrit au rédacteur, signalant que des articles de ce genre n'ont aucune fin utile, étant donné que les intéressés peuvent se procurer les renseignements. Il a eu la courtoisie de me répondre et de reconnaître qu'il avait fait erreur. On a cherché à faire croire que c'était une erreur typographique. Toutefois, on a publié ma lettre dans la revue, ce qui rectifiait un peu la situation.

J'ai communiqué avec M. Allard, qui est sans doute l'auteur de la causerie. Dans sa lettre du 10 janvier 1951 il écrivait: "De nouveau, je vous remercie de votre bienveillant intérêt. Nous nous efforcerons de corriger les inexactitudes que renfermaient nos premières affirmations. Dans l'intervalle, je vous remercie de vos bons vœux et vous prie d'accepter les miens en retour." Il a déclaré dans cette lettre qu'il essaierait de mettre les choses au point, de rectifier les fausses affirmations, qui ne pouvaient que nuire. J'ignore cependant ce qu'on a fait à ce sujet et quelles dispositions on a prises en vue de rectifier ces erreurs.

Je ne m'oppose aucunement aux critiques. Je crois que tout homme public doit s'y attendre. Toutefois, je n'aime pas que les critiques aient recours au mensonge. Voilà ce à quoi je m'oppose. Je croyais que Radio-Canada exerçait une surveillance sur les émissions des postes privés. Sauf erreur, le sénateur Haig avait la même impression. C'est pourquoi je signale la chose ce matin. A mon avis, il est honteux d'utiliser les services de la radio qui permet d'atteindre des milliers de personnes, à la seule fin de formuler de fausses affirmations. Comment peut-on jamais les corriger? Comment peut-on rassembler de nouveau le même groupe d'auditeurs? C'est impossible. Il reconnaît dans sa lettre que c'est impossible. Raison de plus d'être plus prudent lorsqu'il s'agit de formuler de telles affirmations à la radio.

L'hon. M. HAIG: Quelle surveillance exercez-vous à ce sujet?

M. DUNTON: Nous n'exerçons aucune surveillance.

L'hon. M. HAIG: Aucune?

M. DUNTON: Nous avons le pouvoir et la responsabilité d'édicter des règlements. Nous en avons publié une série. Ces règlements ne comportent aucune vérification de l'exactitude des déclarations ou des opinions exprimées. Cela équivaldrait à de la censure.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous édicter un règlement à ce sujet?

M. DUNTON: Oui. Nous avons ici un livre renfermant nos règlements.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous édicter des règlements qui vous permettraient d'exercer une surveillance sur les questions de ce genre?

M. DUNTON: Je suppose que oui. La loi nous confère des pouvoirs assez vastes pour réglementer la nature des programmes et pour voir à ce que le temps réservé aux émissions politiques soit équitablement réparti. Je crois que nous avons les pouvoirs nécessaires. Toutefois, je doute fort qu'il soit sage d'agir ainsi, car de cette façon la Société jouerait le rôle de censeur sur les questions de fait et d'opinion.

L'hon. M. EULER: Estimez-vous qu'il vous serait possible d'examiner les textes avant les émissions?

M. DUNTON: Je crois que la Société ne tient pas à être chargée de cette responsabilité.

L'hon. M. HAIG: Ne censurez-vous pas les textes des émissions politiques?

M. DUNTON: Non.

L'hon. M. HAIG: En temps d'élections, si je désire parler à la radio, je dois vous fournir à l'avance le texte de mon discours.

M. DUNTON: Non, monsieur. Pas à Radio-Canada. Aucun de nos règlements n'oblige les postes à vous demander votre texte à l'avance. Cela les regarde. Il appartient au poste de prendre une décision à ce sujet. Nous exigeons seulement que les postes voient à l'observance du règlement.

L'hon. M. HAIG: Si je veux prononcer un discours électoral à Radio-Canada je dois en fournir le texte.

M. DUNTON: Aucun parti politique ne peut "acheter" du temps à Radio-Canada. Nous accordons gratuitement certaines périodes aux divers partis politiques.

L'hon. M. HAIG: Si je veux prononcer une causerie, je ne puis le faire à moins de présenter d'avance une copie de mon texte.

M. DUNTON: Tout d'abord, vous ne pouvez retenir une période de temps sur les ondes de Radio-Canada. Nous vous accorderons peut-être une certaine période en vertu de notre programme qui consiste à réserver certaines heures aux divers partis politiques. Le reste relève de l'administrateur local. Il n'y a aucune règle à ce sujet. L'administrateur du poste local doit s'assurer qu'on n'enfreint aucun règlement. Peut-être voudra-t-il examiner d'abord votre texte, non pas pour en vérifier les opinions ou les faits, mais afin de s'assurer qu'il n'y a rien de contraire aux règlements.

L'hon. M. HAIG: En êtes-vous certain?

M. DUNTON: Oui.

L'hon. M. HAIG: Est-ce ainsi qu'on procède à Winnipeg?

M. DUNTON: Je n'en sais rien, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Je puis vous renseigner. On exige que vous remettiez à Radio-Canada une copie de votre texte vingt-quatre heures avant l'émission; s'il renferme certains passages qui ne plaisent pas, il faut les biffer.

M. DUNTON: Est-ce votre opinion?

L'hon. M. HAIG: J'expose les faits. Il faudrait biffer de prétendues inexactitudes.

M. DUNTON: J'aimerais obtenir plus de précisions à ce sujet car nous donnons bien ordre au personnel de Radio-Canada de ne pas mettre en doute des énoncés de faits ou d'opinions.

L'hon. M. HAIG: Ils nous demandent notre texte vingt-quatre heures d'avance.

M. DUNTON: La question relève des autorités locales. Nos administrateurs doivent s'assurer qu'on respecte les règlements; bien des directeurs de poste n'exigent pas que vous soumettiez votre texte à l'avance. Pouvez-vous me dire si on l'a fait?

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. HOWDEN: Nous devons tous soumettre à l'avance copie du discours que nous voulons prononcer.

M. DUNTON: Pouvez-vous m'en indiquer la date?

L'hon. M. HAIG: On agit ainsi depuis plusieurs années.

M. DUNTON: Vous ne songez pas aux règlements du temps de guerre?

L'hon. M. HAIG: Je me suis présenté de 1920 à 1935.

M. DUNTON: La Société n'existe que depuis 1936.

L'hon. M. HAIG: Je sais ce qui se passe, car j'ai prononcé des discours au nom d'autres personnes.

M. DUNTON: Si vous voulez bien me fournir des dates, je vais m'enquérir afin de savoir si quelque fonctionnaire de Radio-Canada a cherché à modifier des exposés de faits ou d'opinions, car ils ont des ordres très précis à ce sujet.

L'hon. M. HAIG: Ils se contentent de vous dire que telle ou telle chose devrait être omise.

M. DUNTON: Ils ne devraient pas le faire.

L'hon. M. HAIG: J'ignore à quoi vous songez, mais je sais comment les choses se passent.

L'hon. M. EULER: D'après ce qu'a dit M. Dunton, il semble évident que l'organisme qu'il dirige ne peut rien faire au sujet de causeries comme celle dont le sénateur Haig a donné lecture. Est-ce exact?

M. DUNTON: Oui.

L'hon. M. EULER: Reste ensuite à savoir s'il serait opportun que la Société obtienne les pouvoirs nécessaires. Y avez-vous songé?

M. DUNTON: Oui. Radio-Canada a toujours été d'avis qu'elle devait éviter tout ce qui ressemblerait à la censure des idées ou des faits.

L'hon. M. GOLDING: Pour ma part, je m'opposerais catégoriquement à ce qu'on empêche quelqu'un d'exprimer son opinion sur un sujet quelconque, soit dans les journaux, soit à la radio. Cependant, je m'opposerais à ce qu'on permette à quelqu'un de formuler dans les journaux ou à la radio de fausses déclarations.

L'hon. M. EULER: Si les déclarations sont diffamatoires ou calomnieuses on peut intenter des poursuites devant les tribunaux.

L'hon. M. GOLDING: Pendant que nous discutons cette question, je voudrais signaler un autre point. On dit ici que le Sénat a refusé à deux reprises d'adopter l'Adresse, en 1914 et en 1936.

L'hon. M. HAIG: C'est faux.

L'hon. M. GOLDING: J'étais ici en 1936; quand j'ai lu cette affirmation je ne pouvais me souvenir que le Sénat ait jamais refusé d'adopter l'Adresse. Je me suis donc adressé au greffier qui m'a fourni les renseignements suivants:

Le 11 juin 1914, le Sénat a été saisi d'un message émanant de la Chambre des communes, l'invitant à adopter une Adresse priant Sa Majesté de bien vouloir consentir à la présentation d'une mesure au parlement du Royaume-Uni en vue de modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. Les amendements projetés visaient surtout à accroître le nombre de sénateurs. Le message et l'Adresse ont été étudiés en comité plénier, mais on a réservé au lendemain la décision à ce sujet.

Le 12 juin 1914, le Sénat a adopté l'Adresse en y apportant une modification qu'il demandait à la Chambre des communes d'approuver.

La Chambre des communes a rejeté le projet d'amendement du Sénat, mais celui-ci a insisté. Comme le gouverneur général attendait pour proroger le parlement, on a automatiquement laissé tomber l'affaire.

Cela n'avait rien à voir avec l'adoption de l'Adresse proprement dite.

L'hon. M. ASELTINE: Le discours du Trône.

L'hon. M. GOLDING: Le discours du Trône; c'est la conclusion que tirerait quiconque lirait cet article ou entendrait la causerie à la radio, comme je l'ai fait. Le greffier m'a aussi fourni les renseignements suivants:

Le 19 mai 1936, le Sénat a été saisi d'un message émanant de la Chambre des communes, l'invitant à adopter une Adresse priant Sa Majesté de bien vouloir permettre qu'on prenne au parlement du Royaume-Uni les mesures nécessaires pour modifier, à certains égards, l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. Le 10 juin 1936, le sénateur Hardy a présenté un projet d'amendement à ladite Adresse; ledit amendement a été rejeté par 40 contre 15, lors de la mise aux voix. On a ensuite mis aux voix la motion principale et l'Adresse telle que proposée en premier lieu a été adoptée par 40 voix contre 15.

L'hon. M. ASELTINE: Il y en avait sûrement plus que douze au Sénat ce jour-là.

L'hon. M. GOLDING: Ce sont les deux seuls cas qui soient consignés et, comme je l'ai signalé, il n'était pas question du tout de l'Adresse telle que le public l'entend généralement, c'est-à-dire le discours du Trône. Cela m'a fort déplu.

M. DUNTON: Je serais très étonné d'apprendre que l'organisme des postes privés n'ait pas eu l'occasion d'exposer l'envers de la médaille.

L'hon. M. ASELTINE: J'ai moi-même entendu la causerie, qui a été diffusée d'un littoral à l'autre, sous la rubrique "Reportage de la colline du parlement". Tous les gens que j'ai rencontrés croyaient qu'il s'agissait d'une émission de Radio-Canada.

M. DUNTON: On nous accuse de bien des choses et souvent d'erreurs dont nous ne sommes pas coupables. Mais nous sommes parfois coupables.

L'hon. M. ASELTINE: J'ai fait ma propre petite enquête. J'ai communiqué avec le sénateur Lambert et nous avons appris qu'il ne s'agissait pas d'une émission de Radio-Canada.

L'hon. M. HOWDEN: Le moment n'est-il pas venu de songer à remédier à cet état de choses?

L'hon. M. Haig: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Je n'ai pas entendu la causerie, mais comment une émission provenant d'un poste privé peut-elle être diffusée sur le réseau national? Le sénateur Aseltine l'a entendue en Saskatchewan.

M. DUNTON: Sauf erreur, Radio-Bureau fonctionne de concert avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Elle enregistre des discours sur la cire; certains, prononcés par des membres de la Chambre des communes, sont destinés à être transmis dans leurs circonscriptions tandis que d'autres discours proviennent de commentateurs comme celui-ci. Je suppose que ces disques sont envoyés à tous les postes affiliés à Radio-Bureau. Je crois que la plupart des membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs sont affiliés à Radio-Bureau; chacun recevrait donc un disque de cette causerie et pourrait l'utiliser. C'est de cette façon qu'elle pourrait être entendue un peu partout.

L'hon. M. HAIG: Je crois que cet article est une plaisanterie, mais néanmoins la chose me blesse. Avant de vous poser une question, je tiens à souligner que

Radio-Canada me plaît. La région que j'habite a grandement besoin de Radio-Canada et en reconnaît l'importance. Je ne voudrais donc pas qu'on pense que je censure Radio-Canada. Je tiens à ce que ce soit bien compris. J'aimerais cependant savoir si l'on peut m'assurer que ce genre d'émission ne se répètera pas. Monsieur Dunton, vous devriez être en mesure de me renseigner.

M. DUNTON: Puis-je faire une proposition? J'estime, — et je crois que c'est également l'opinion de notre bureau, — qu'il serait dangereux d'instituer un régime de censure car, vous en conviendrez sans doute, la liberté de parole n'existerait plus. Dans le cas qui nous occupe, je pense que la meilleure façon de procéder serait de communiquer avec l'organisme des postes privés qui, j'en suis certain, prendrait volontairement les mesures qui s'imposent. S'il refusait de collaborer, nous pourrions exiger, en vertu de nos règlements, que les postes privés exposent convenablement l'envers de la médaille dans les discussions de ce genre. De fait, nous n'entretenons pas de relations avec Radio-Bureau, mais nous avons affaire aux postes qui détiennent des permis. Je suis d'avis que Radio-Bureau se montrerait raisonnable et collaborerait; sinon, nous insisterions certainement pour que les postes privés voient à ce qu'on présente l'autre côté de la question. Je me demande si ce n'est pas la meilleure façon d'aborder le problème.

L'hon. M. EULER: Les permis de ces postes privés relèvent-ils de votre autorité?

M. DUNTON: Nous formulons des propositions. Chaque demande nous est transmise par le ministère des Transports.

L'hon. M. EULER: Je crois qu'il serait très utile de les avertir que leur permis sera révoqué si la chose se répète.

Le PRÉSIDENT: Je me permets de signaler qu'un principe important est en jeu. Personne ne voudrait, je pense, faire quoi que ce soit qui puisse nuire à la liberté de parole.

L'hon. M. GOLDING: Certes non.

Le PRÉSIDENT: M. Dunton nous dit que les règlements sont de nature générale, mais on s'attend que les postes de radio s'assurent de la véracité de leurs avancés et évitent tout ce qui peut être diffamatoire. J'ignore dans quelle mesure le poste local avait la responsabilité, dans l'incident qui nous occupe, de vérifier les affirmations relatives aux dépenses qu'occasionne le Sénat et certaines autres allégations présentées comme des faits...

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, la causerie émanait d'Ottawa même.

L'hon. M. McLEAN: Puis-je prendre la parole?

Le PRÉSIDENT: Un instant. J'essaie d'exposer un principe général en me servant de cette émission comme exemple. Mettons qu'il s'agisse d'une émission politique. Certains d'entre nous croient parfois que ces émissions renferment des affirmations qui ne concordent pas avec les faits. Allons-nous obliger quelqu'un à interdire une telle émission? Dans le cas de l'affirmative, où s'arrêtera notre ingérence?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je favorise l'existence des postes privés qui veulent diffuser. J'ai toujours cru, — apparemment à tort, — que Radio-Canada avait une très grande mesure d'autorité sur les postes privés. Si l'on permet aux postes privés de diffuser des inepties comme celle que j'ai portée à votre attention ce matin, où en viendra-t-on? On pourrait s'attaquer de la même façon à un parti politique; aujourd'hui ce sera la C.C.F., demain, le Crédit social, puis le parti conservateur progressiste, et ainsi de suite. J'estime que M. Dunton devrait soumettre la question au bureau des gouverneurs de Radio-Canada et avertir les postes privés que la répétition d'émissions de ce genre forcera les autorités à signaler la chose au gouvernement, en lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent. Je suis convaincu que l'opinion publique approuverait des sanctions

dans les cas de ce genre. Je propose que M. Dunton signale aux postes privés que les émissions de cette nature ne se conforment pas aux plus nobles principes de la radiodiffusion. Nous ne cherchons pas à ruiner les postes privés. Ce n'est certes pas mon intention, ni celle du sénateur Golding, j'en suis sûr.

L'hon. M. GOLDING: Non.

L'hon. M. HAIG: Nous n'en voulons pas non plus à Radio-Canada. J'avoue franchement que nous avons besoin de Radio-Canada dans la région où j'habite, car nous ne pouvons pas capter les émissions des autres postes. Mais nous nous opposons à ce que les postes diffusent ces fadaïses. Je demande donc à M. Dunton de prendre les dispositions qu'il jugera opportunes. A mon avis, il ne faudrait pas empêcher les discussions publiques, mais franchement il me semble que les postes privés n'ont aucun sens de leur responsabilité lorsqu'ils permettent la diffusion de telles inepties par tout le Canada.

L'hon. M. McLEAN: Monsieur le président, je pense que les postes de radio, comme les journaux, sont assujétis à la loi visant les propos diffamatoires. L'Association canadienne des radiodiffuseurs, dont le siège social est à Toronto, est l'organisme compétent dont relèvent tous ces postes privés. L'Association a beaucoup de fonds. Elle envoie des représentants à Ottawa, afin qu'ils témoignent devant les comités parlementaires et s'opposent à Radio-Canada, comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises. A mon avis, l'émission dont on a parlé ce matin devrait être signalée à l'Association par des voies juridiques. Il va sans dire que la causerie était ridicule; il me semble que quiconque l'a entendue s'est rendu compte que l'auteur n'avait aucun souci de l'exactitude.

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur le président, Radio-Canada est un organisme public constitué en corporation en vue de servir la population canadienne. Il me semble que l'une de ses principales fonctions devrait être de prendre des moyens propres à éviter, à la radio, les propos diffamatoires à l'endroit de la population et des institutions canadiennes. A mon sens, Radio-Canada devrait prendre des mesures pour éviter la répétition d'une émission comme celle qu'on vient de décrire. C'est de la pure diffamation; il convient sûrement que nous soyons protégés contre de tels propos.

L'hon. M. BUCHANAN: Monsieur Dunton, dispose-t-on du moyen d'obliger un poste privé à se rétracter s'il a exposé sous un faux jour des faits touchant des personnes ou des événements?

M. DUNTON: Nous avons des règlements généraux prescrivant que si l'on expose une opinion au cours d'une émission, les tenants de l'opinion contraire doivent avoir l'occasion de faire connaître leur point de vue. Quant à la question de savoir si une chose est exacte ou non, c'est parfois affaire d'opinion. Nous n'empêchons pas la diffusion d'une telle opinion, mais nous insistons pour que les partisans de l'opinion contraire aient l'occasion de s'exprimer.

L'hon. M. BUCHANAN: Comme je publie un journal, je sais que les gens s'offusquent parfois d'une opinion exposée dans un éditorial et écrivent au rédacteur afin de signaler la prétendue erreur. On a l'habitude de publier la lettre de protestation. Peut-on demander à un poste privé de présenter la réfutation d'une causerie que quelqu'un estime erronée?

M. DUNTON: Je répète, monsieur, que si un poste diffuse un aspect d'une question ou d'une autre, nous exigeons qu'il permette aux tenants de l'opinion contraire d'exprimer leur avis. Nous estimons que c'est peut-être le meilleur moyen d'aborder le problème.

L'hon. M. BUCHANAN: Les postes qui ont diffusé cette causerie seraient tombés dans le ridicule si on les avait obligés à déclarer sur les ondes que certaines allégations formulées au cours de la causerie étaient fausses. Il me semble que si l'on peut obliger un journal à se rétracter afin d'éviter une poursuite en diffamation, un poste de radio devrait être assujéti à la même loi.

L'hon. M. REID: J'aimerais savoir comment Radio-Canada obtient ses renseignements sur l'activité du parlement.

M. DUNTON: Nous obtenons nos nouvelles, y compris celles qui ont trait au parlement, des principales agences de nouvelles, la Presse canadienne et la *British United Press*.

L'hon. M. REID: Et vous ne vérifiez jamais afin de savoir si ces nouvelles sont empreintes de parti pris? Certaines nouvelles au sujet du parlement, du Sénat et de la Chambre des communes sont souvent partiales, bien qu'elles ne soient pas inexactes. Si vous vous contentez de diffuser un article paru dans un journal, vous transmettez le parti pris dont le journal fait preuve. Je soutiens que vous devriez vérifier certaines de ces nouvelles. Je n'ai pas l'intention de citer des exemples de nouvelles empreintes de partialité, diffusées par Radio-Canada. Toutefois, je pense que vous devriez vérifier les nouvelles qui vous sont transmises ou affecter un de vos propres journalistes à ce travail.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je propose que nous ajournions jusqu'à la fin de la séance du Sénat cet après-midi.

L'hon. M. REID: Nous n'avons qu'effleuré la question ce matin. Nous n'avons discuté qu'un sujet et j'ai une cinquantaine de questions à poser. Quand nous reprendrons la séance, je propose que nous considérons la discussion close sur ce point.

L'hon. M. GOLDING: Avant d'ajourner, monsieur le président, j'aimerais dire un mot du vœu qu'a formulé mon bon ami, le sénateur McLean. Il a proposé qu'on prenne des dispositions quelconques à l'égard des personnes qui font des déclarations comme celle dont on a parlé. Ce n'est pas pratique du tout. Cette affirmation avait trait à une partie du parlement. Elle renfermait plusieurs faussetés et c'est la seule chose à laquelle je m'oppose. Les gens peuvent me critiquer tant qu'ils voudront, à condition qu'ils ne mentent pas.

L'hon. M. HAIG: Je propose que nous levions la séance.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau cet après-midi après la séance du Sénat. Nous tâcherons d'en finir avec les témoignages des représentants de la radio.

A 1 h. 15 la séance est suspendue jusqu'à 4 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à quatre heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous commencerons donc. Nous étions à interroger M. Dunton et je suppose que nous pouvons reprendre au même point.

L'hon. M. HAIG: Quand nous avons levé la séance, le sénateur Reid avait la parole. Je propose que nous lui permettions de continuer afin qu'il puisse interroger le témoin.

L'hon. M. REID: Je tâcherai d'y aller doucement et de ne pas accaparer toute la séance de cet après-midi. Toutefois, j'aimerais poser quelques questions pertinentes à M. Dunton. Je passe d'abord au service international. On indique dans le rapport de 1950, — j'ignore si c'est le plus récent, mais ma question s'appliquerait que le rapport vise 1950 ou 1951, — que le correspondant de Radio-Canada et d'autres correspondants à Lake-Success assurent des émissions régulières des Nations Unies en diverses langues. A la demande des Nations Unies on a maintenu ce service international. Ces fonctions ont-elles été confiées au service radiophonique international du Canada par les Nations Unies? Y a-t-il d'autres membres des Nations Unies, comme les États-Unis, qui diffusent des émissions de l'ONU et transmettent des renseignements sur ce qui s'y passe, pour la gouverne des auditeurs européens?

M. DUNTON: Oui. Les États-Unis font de même. Les États-Unis et le Canada sont peut-être les seuls pays en mesure de le faire, étant donné que Lake-Success se trouve aux États-Unis, que nous sommes voisins de ce pays et que nous avons des émetteurs. Voici en quoi cela consiste. Une ligne relie New-York à nos bureaux de Montréal et, de temps à autre, on nous transmet des renseignements des Nations Unies que l'ONU désire diffuser à divers pays. Cet organisme accorde certaines périodes aux diverses délégations nationales pour qu'elles les communiquent à leur pays. Il s'agit en somme d'un travail de collaboration du Canada avec l'Organisation des Nations Unies.

L'hon. M. REID: Pourquoi a-t-on besoin du service international en vue de parer à la pénurie de chants canadiens distinctifs? Je suis tout à fait en faveur des chants canadiens. Le concours est ouvert à tous les compositeurs habitant le Canada. Il me semble qu'il appartient plutôt à Radio-Canada même d'organiser un concours de mélodies. Pourquoi confier un tel travail au service international?

M. DUNTON: La chose résulte de ce que notre service international a constaté qu'il y a une grande demande dans d'autres pays pour la musique typiquement canadienne. Nous recevons de nombreuses demandes de musique vraiment canadienne de la part d'organismes radiophoniques outre-mer.

L'hon. M. REID: Mais il s'agit d'un concours auquel peuvent se présenter tous les Canadiens habitant le pays; on les invite à soumettre une mélodie appropriée. Il me semble que Radio-Canada même aurait pu se charger de ce travail. Je me suis demandé pourquoi le service international s'en occupe.

M. DUNTON: Je vais vous expliquer comment la chose est arrivée. Quand on a demandé au service international de diffuser plus de musique typiquement canadienne, il a constaté qu'il y avait pénurie de mélodies vraiment canadiennes. Il a donc décidé d'organiser un concours afin d'obtenir plus de chants canadiens. Je souhaiterais que Radio-Canada même puisse faire davantage en ce sens et offrir des prix pour différentes sortes de concours. Mais les fonds nous manquent.

L'hon. M. REID: Comment les compositeurs de la Colombie-Britannique peuvent-ils l'apprendre par le service international? N'auraient-ils pas plus de chance d'en être informés par vous?

M. DUNTON: On a fait beaucoup de publicité à ce sujet par tout le Canada. J'oublie comment on a procédé, mais je sais que nous avons communiqué avec tous les groupements musicaux afin de les mettre au courant. On a aussi pris d'autres dispositions pour en informer ceux que le concours pourrait intéresser. On en a beaucoup parlé dans les journaux et ainsi de suite.

L'hon. M. REID: J'aimerais obtenir quelques renseignements au sujet de la télévision. Ma première question a trait aux droits qu'on exigera à l'égard des permis quand le réseau de télévision fonctionnera. En ce moment, je suppose que bien des habitants de la Colombie-Britannique, comme aussi d'autres provinces, peuvent capter les émissions de télévision des États-Unis. Quand il y aura deux postes, à Montréal et à Toronto, je suppose qu'un jour vous transmettez les émissions par l'intermédiaire d'un réseau quelconque. Qu'arrivera-t-il à ceux qui possèdent présentement un appareil récepteur et peuvent capter gratuitement toutes les émissions télévisées qu'ils désirent?

M. DUNTON: Je signale que nous avons aussi certains problèmes que nous aimerions voir résolus. Nous ne fixons pas les droits de permis. C'est le gouvernement, par l'entremise du ministère des Transports, qui s'en occupe. En ce moment, nous ignorons à combien on se propose de fixer le prix du permis de télévision, ni quels règlements on appliquera. Nous aimerions bien le savoir.

L'hon. M. REID: Il en était question dans votre rapport.

M. DUNTON: Oui. Le rapport Massey en a parlé, entre autres choses.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais poser une question au sujet de la télévision, mais elle n'a réellement rien à voir à notre enquête. S'il y a un poste de télévision

à Montréal et à Toronto, à quelle distance pouvez-vous transmettre les émissions? Pourrait-on les diffuser à Ottawa, par exemple?

M. DUNTON: Oui, mais il faudrait utiliser un réseau de communication. Pour ce qui est de la radio sonore, nous avons recours à des câbles aériens qui relient les postes entre eux. En ce qui concerne la télévision, il faudrait un réseau quelconque pour transmettre les émissions de Toronto à Ottawa et à Montréal. On peut employer les câbles coaxiaux, mais c'est un mode de communication très dispendieux, étant donné qu'on ne peut utiliser les fils téléphoniques; on peut aussi se servir de ce qu'on appelle postes de relais radiophoniques. Il s'agit de tours, espacées à des distances appropriées les unes des autres, à quelque vingt milles par exemple, qui communiquent directement entre elles. La première transmet le faisceau à la deuxième, qui le transmet à son tour à la troisième et ainsi de suite.

L'hon. M. HAIG: Il serait très coûteux de transmettre à Winnipeg les émissions télévisées de Toronto?

M. DUNTON: Oh, il faudrait un très vaste réseau de communication, qui pourrait également comporter des milliers de circuits téléphoniques et télégraphiques.

L'hon. M. REID: Avant d'obtenir la télévision de Radio-Canada, nous devons attendre qu'elle existe dans les autres provinces.

M. DUNTON: Il faudra l'étendre à tout le pays.

L'hon. M. REID: Oui.

M. DUNTON: Il s'écoulera quelque temps. Nous y songeons pour l'avenir. Nous sommes d'avis que ce sera un grand avantage pour le Canada quand nous l'aurons obtenue.

L'hon. M. REID: D'autres attendent la seconde venue du Christ. Je ne parle pas à la légère; je suis sérieux.

M. DUNTON: Je ne plaisante pas non plus, mais je crois que la télévision viendra en premier lieu. Cela ne dépasse pas les ressources économiques du Canada.

L'hon. M. REID: Je constate qu'on a affecté 4 millions et demi à deux postes importants. Il va sans dire que même si j'habite la Colombie-Britannique je veux qu'on me traite aussi bien que les habitants des environs de Montréal et de Toronto. J'aimerais savoir jusqu'à quand il nous faudra attendre.

M. DUNTON: Je signale, monsieur le sénateur, que nous prévoyons qu'il nous faudra assurer la communication avec un poste de Vancouver au moyen de transcriptions kinésopiques, c'est-à-dire l'enregistrement sonore et visuel d'un programme de télévision. Nous enregistrerions ce qu'on appelle une transcription télévisée, qui serait envoyée de Toronto à Vancouver, pour être présentée le soir suivant. La qualité est inférieure à celle d'une émission diffusée directement sur le réseau, mais c'est une méthode très satisfaisante de distribuer les programmes de télévision. On l'a essayée aux États-Unis; nous pourrions commencer par transmettre les émissions de cette façon partout au pays.

L'hon. M. REID: Quand vous attendez-vous que les stations seront terminées? Combien ont-elles coûté jusqu'ici?

M. DUNTON: D'après les renseignements les plus récents dont nous disposons, il semble que le centre de production de Toronto sera terminé vers le mois de janvier. Tout dépend de la construction. Certains appareils fort complexes sont prêts à être livrés ou le seront très prochainement. Nous avons été retardés parce que les travaux de construction n'avancent pas rapidement aujourd'hui. Il peut se produire d'autres retards. On ne peut compter sur l'acier tant qu'il n'a pas été livré sur place. Cependant, nous espérons que l'immeuble sera prêt vers le 1^{er} janvier.

L'hon. M. HAIG: L'an prochain?

M. DUNTON: Oui, en 1952.

L'hon. M. REID: Je remarque dans le rapport que vous avez rédigé à ce sujet, que vous avez envoyé des hommes se renseigner sur la façon de procéder en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis?

M. DUNTON: Oui. Un petit groupe de Montréal et un autre de Toronto étudient la question. On peut apprendre beaucoup en se renseignant sur ce qui se fait en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

L'hon. M. REID: Songez-vous quelque peu à l'influence qu'a la télévision sur les Américains?

M. DUNTON: À notre avis, c'est l'un des facteurs les plus importants de la télévision. Nous estimons qu'elle peut être et sera sans doute une force d'une grande portée sociale. Elle pénétrera dans les foyers tous les soirs et elle aura une grande influence sur nos gens, surtout sur les enfants.

L'hon. M. REID: Avez-vous songé à la fois à la bonne et à la mauvaise influences qu'elle peut avoir?

M. DUNTON: Nous sommes d'avis qu'elle peut avoir une grande portée bienfaisante contre les forces du mal. Elle doit d'abord être fondamentalement canadienne et non pas étrangère. Je ne veux pas dire que nous excluons toutes les émissions provenant de l'extérieur du pays. Nous en diffuserions un nombre raisonnable des États-Unis et d'autres pays, mais la plus grande partie des émissions destinées aux foyers canadiens devrait être d'origine canadienne. Ces programmes devraient avoir une portée bienfaisante, surtout chez les jeunes. La télévision a un immense attrait pour les enfants.

Le PRÉSIDENT: Combien vous faudra-t-il d'argent pour la télévision?

M. DUNTON: L'an dernier on nous a consenti un prêt de 4 millions et demi. Cette année, les crédits comportent un autre prêt d'un million et demi. En outre, comme M. McCann l'a indiqué à la Chambre l'an dernier, nous demanderons des emprunts jusqu'à concurrence de 10 millions.

L'hon. M. LAMBERT: Uniquement pour la télévision?

M. DUNTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cette dépense fera rentrer la discussion dans l'ordre.

L'hon. M. REID: Avez-vous été obligés d'acquitter l'intérêt sur les prêts avant de commencer vos opérations?

M. DUNTON: Certainement, monsieur le sénateur. Dès que nous recevons un emprunt du gouvernement nous commençons à payer l'intérêt.

L'hon. M. REID: Et le revenu provenant de la télévision?

M. DUNTON: La plus forte partie proviendrait des droits de permis. Nous croyons aussi toucher quelque revenu de source commerciale. L'emprunt de 10 millions a été calculé en tenant compte du fait que nous aurions bientôt un revenu. Au début, nous estimons qu'il ne suffira pas à défrayer toutes les dépenses d'exploitation.

L'hon. M. REID: Et l'immeuble de la radio? Est-il entièrement utilisé? Est-il complètement loué?

M. DUNTON: Nous comptons disposer d'un étage ou deux que nous conserverions comme réserve. Je crois que presque tout l'espace est maintenant utilisé ou le sera. Un étage est libre, mais il sera probablement occupé avant longtemps par notre personnel du service de télévision.

L'hon. M. REID: J'aimerais dire quelques mots de ces pièces larmoyantes ou programmes de savon, où un homme fait la cour à l'épouse d'un autre et la femme est toujours en pleurs. Certaines de ces émissions durent une heure. Voici ma question: avez-vous déjà fait une enquête afin de savoir combien de personnes écoutent ces romans-fleuves? Je n'y vois rien de formateur ou d'instructif. Pour

mé servir d'une expression populaire, c'est de la camelote. Je parle en connaissance de cause. On maintient Radio-Canada sur un plan élevé, mais c'est le genre d'émission qu'elle nous fournit. Je me demande si vous cherchez à vous renseigner sur la popularité de ces programmes. Je puis vous désigner bien des gens qui s'y opposent.

L'hon. M. LAMBERT: Ce sont les émissions les moins coûteuses.

L'hon. M. REID: Nous nous sommes opposés aux revues pornographiques tandis que Radio-Canada nous fait entendre des pièces de ce genre. Je conviens que les acteurs sont bons.

L'hon. M. HAIG: Vous pouvez fermer votre appareil. Rien ne vous oblige à les écouter.

L'hon. M. REID: Je connais une femme qui écoute ces pièces toute la journée; c'est à rendre les gens fous.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la question?

L'hon. M. REID: A-t-on déjà fait une enquête à ce sujet?

M. DUNTON: Oui, monsieur le sénateur, des sociétés particulières font de nombreuses enquêtes afin de déterminer le nombre d'auditeurs qui écoutent divers programmes. Vous seriez peut-être renversé, comme bien d'autres, d'apprendre que dans l'ensemble les romans-fleuves sont les émissions les plus suivies pendant la journée. Tout en étant les plus populaires, il est intéressant de noter que ces programmes soulèvent le plus d'objections. Les opinions sont très partagées sur la question.

L'hon. M. REID: La vente de drogues à Vancouver devient très populaire. On peut vendre toutes sortes de drogues et de revues ordurières. Elles sont très populaires, mais ce n'est pas ce qui compte.

Le PRÉSIDENT: Les auditeurs peuvent-ils choisir le programme qui leur plaît?

M. DUNTON: Pas sur nos réseaux. Bien des gens qui habitent les régions où il y a des postes privés ont le choix entre deux ou trois programmes. Puis-je ajouter quelques mots au sujet des romans-fleuves? La Commission Massey a formulé des critiques semblables aux vôtres, monsieur le sénateur Reid. Il y a longtemps que notre bureau cherche à remplacer ces émissions, mais le manque de fonds nous en a empêchés jusqu'ici. Dans le domaine de la radio, on est aux prises avec deux problèmes lorsqu'il s'agit d'abandonner des problèmes commerciaux, certains romans-fleuves par exemple. En premier lieu, il se produit une forte baisse du revenu annuel et en second lieu il faut affecter des fonds supplémentaires aux programmes qui remplacent les romans-fleuves. D'un côté on perd de l'argent et de l'autre il faut en dépenser davantage. Si notre situation financière s'améliore, nous espérons remplacer certaines de ces émissions par des programmes canadiens d'une plus grande valeur.

L'hon. M. HAIG: Je ne suis pas un spécialiste en musique, mais j'estime que nous entendons souvent de la très belle musique au cours des émissions de Radio-Canada. Les véritables musiciens peuvent goûter cette musique, que des gens comme moi n'apprécient pas. Une émission de l'Île du Prince-Édouard...

M. DUNTON: Don Messer's Islanders.

L'hon. M. HAIG: Oui, j'aime mieux cela. Vous remarquerez qu'à la plupart des réunions lorsqu'un musicien réputé se lève pour chanter, on l'applaudit poliment quand il a terminé. Cependant, si quelqu'un entonne une chanson comme "Just a Wee Deoch-an-Doris", que tout le monde connaît, tous les auditeurs manifestent leur satisfaction. Cela leur plaît davantage. A mon avis, dans le domaine musical vous pourvoyez trop aux goûts des dilettantes et vous ne tenez pas suffisamment compte des gens ordinaires qui aiment la musique populaire. A une réunion politique, si vous annoncez que Mme Smith, du *Metropolitan Opera*, sera l'artiste invitée, il n'y aura guère plus de dix personnes dans la salle, tandis que la salle sera comble si le programme comporte des chansons rendues célèbres par Harry Lauder. Je ne

crois pas que la musique classique plaise à la majorité des gens. L'auditeur ordinaire, qui acquitte son droit de permis, devrait avoir l'occasion d'entendre des émissions à son goût.

M. DUNTON: Si vous consultiez l'horaire de nos émissions, vous constateriez qu'une très bonne partie d'entre elles est consacrée à la musique populaire.

L'hon. M. LAMBERT: A mon avis, le programme intitulé "Singing Stars of Tomorrow" constitue l'une des meilleures réponses qu'on puisse donner à l'objection qu'a soulevée le sénateur Haig. C'est de la musique de haute qualité et c'est une émission magnifique.

L'hon. M. HAIG: C'est parce que vous êtes intéressé à faire reconnaître les aptitudes de ces jeunes artistes dans le monde musical.

L'hon. M. LAMBERT: C'est un programme de choix.

L'hon. M. REID: J'ai reçu une lettre touchant un forum agricole, qui a eu lieu l'an dernier à Toronto. Je me demande pourquoi vous prenez la peine de défrayer les dépenses d'un cultivateur de la Colombie-Britannique, de payer son passage aller et retour en avion, ainsi que son logement à l'hôtel, afin qu'il puisse participer à un forum de quinze minutes. Vous avez dû dépenser de \$500 à \$600 pour permettre à cet homme de prendre part à l'émission de Toronto. N'auriez-vous pas économisé en l'invitant à une émission de Vancouver ?

M. DUNTON: On avait l'habitude d'organiser le forum à différents endroits, par exemple à Vancouver, à Calgary, à Saint-Jean, à Halifax et ainsi de suite, mais nous avons décidé d'essayer une nouvelle formule. Ainsi, le forum a lieu presque toujours au même endroit, où nous faisons venir les gens de l'extérieur. Un des avantages de cette méthode, c'est qu'un homme de la Colombie-Britannique, un autre des provinces Maritimes et un autre d'Ontario ou de Québec peuvent participer à la discussion. Lorsque l'émission émanait d'endroits différents, il était plus probable que les opinions énoncées proviennent de gens habitant plus ou moins la même région. D'ailleurs, cette nouvelle façon de procéder n'est pas nécessairement plus coûteuse, car nous économisons en ce qui concerne les frais de déplacement de nos propres employés. Si nous organisons un forum à Vancouver par exemple, nous devons y envoyer une équipe.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous de la difficulté à obtenir des artistes, — je suppose qu'on peut les désigner ainsi, — pour participer à ces émissions ?

M. DUNTON: Très souvent. Il n'est pas toujours facile de trouver quelqu'un qui soit une autorité sur une question particulière et qui possède une voix agréable. En outre, bien des gens semblent hésiter à parler à la radio. Depuis quelques années, nous avons été fort déçus à cause de la difficulté d'obtenir de bons hommes d'affaires pour participer à nos émissions; maintes fois des hommes d'affaires éminents nous ont refusé leur concours. Je dois dire que cet état de choses s'améliore; depuis deux ou trois ans, un nombre sans cesse croissant d'entreprises commerciales semble reconnaître l'importance qu'il y a à exposer leur point de vue aux auditeurs de la radio. Mais il est encore plus difficile d'obtenir le concours de gens d'affaires que celui des représentants d'autres groupes.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que vous n'avez aucune difficulté à obtenir certaines catégories de personnes qui veulent faire de la publicité à leurs opinions particulières.

M. DUNTON: Il y en a qui sont trop faciles à obtenir et que nous cherchons à éviter. Au cours de ces discussions nous cherchons à obtenir des personnes qui représentent divers points de vue.

L'hon. M. REID: Lorsqu'il s'agit d'émissions du service international, employez-vous des personnes nées dans les pays auxquels les programmes sont destinés ?

M. DUNTON: Oui, il nous faut parfois recourir aux services de ces personnes, car au Canada il n'y a pas suffisamment de Canadiens qui ont les aptitudes linguistiques nécessaires. Au service international, nous essayons d'employer autant que possible notre propre personnel; quand nous devons recourir à des gens de l'extérieur, nous essayons d'obtenir des Canadiens s'il y en a de disponibles. Lorsqu'un Canadien de naissance n'est pas disponible en certaines occasions, nous tâchons d'obtenir les services d'un Canadien par naturalisation. Parfois, cependant, nous devons recourir à des gens qui ne sont pas naturalisés. Bien entendu, avant de les employer, nous nous renseignons à leur sujet. Ainsi, les auditeurs en Allemagne ou en Hollande pourraient bien ne pas écouter nos émissions si la langue employée était incorrecte. Il faut prendre garde à ces choses; il faut s'assurer que les conférenciers ont une bonne connaissance de la langue qu'ils utilisent au cours de l'émission et que leurs expressions sont idiomatiques. C'est pourquoi il faut parfois employer des étrangers au service international.

L'hon. M. REID: Je voudrais signaler un point. Quand Radio-Canada diffuse des émissions à l'intention de pays étrangers, il me semble qu'il conviendrait d'employer des conférenciers qui ont l'accent canadien. Il ne faudrait pas, à mon sens, employer des gens qui ont un accent très prononcé. J'ai surtout remarqué que le conférencier utilisé au cours d'émissions émanant du Canada avait parfois un accent britannique très prononcé. Je ne m'oppose pas à l'accent, car je m'exprime moi-même avec un accent qui indique clairement dans quel pays je suis né. Mais nous avons ce qu'on peut appeler une voix canadienne, c'est-à-dire un accent qui est typique de notre pays, de Terre-Neuve à l'Île de Vancouver.

L'hon. M. HAIG: Oh! non.

L'hon. M. REID: L'accent est passablement le même. A mon avis, au cours de nos émissions en anglais sur le réseau international, il conviendrait d'employer des gens qui parlent de cette façon.

M. DUNTON: Je dois dire que pour les émissions en anglais du service international, peut-être plus qu'à l'égard du service national, nous nous efforçons d'employer des gens qui parlent avec l'accent propre au Canada. A mon avis, quand les gens de Grande-Bretagne écoutent une émission canadienne ils s'attendent d'entendre un accent canadien.

L'hon. M. HAIG: Comment choisissez-vous les commentateurs du programme *Capital Report*, diffusé tous les dimanches de Londres, Washington et Ottawa?

M. DUNTON: Ce sont les gens de Radio-Canada qui les choisissent à même une liste. Vous remarquerez, par exemple, qu'à Ottawa les commentateurs ne sont pas toujours les mêmes.

L'hon. M. HAIG: Il semble y en avoir trois qui parlent d'Ottawa.

M. DUNTON: Oui, environ trois.

L'hon. M. HAIG: Et deux qui parlent de Washington et peut-être trois de Londres.

M. DUNTON: Je crois que c'est cela.

L'hon. M. HAIG: J'écoute cette émission tous les dimanches depuis un an et demi.

M. DUNTON: A Ottawa, nous choisissons des hommes qui, à notre avis, sont de bons observateurs et ont une bonne voix et qui semblent avoir un point de vue légèrement différent les uns des autres.

L'hon. M. HAIG: Je suppose que vous choisissez de la même façon les commentateurs de Washington?

M. DUNTON: Nous aimerions confier les causeries à plus de Canadiens à Washington, mais il y a très peu d'observateurs canadiens dans cette ville. Vous convenez sans doute que nous avons de très bons reportages de Washington.

L'hon. M. LAMBERT: Je me permets de signaler que James Minafee, qui diffuse de Washington, est l'un des meilleurs commentateurs que j'aie entendus.

L'hon. M. HAIG: Oui. Ses commentaires me font mieux comprendre que les journaux la situation aux États-Unis. Puis-je vous demander comment vous choisissez vos conférenciers pour les émissions du dimanche soir? Les nouvelles durent environ dix minutes, puis nous entendons un commentateur pendant dix minutes et un autre qui parle pendant dix minutes sur des sujets d'ordre général. Comment les choisissez-vous?

M. DUNTON: Il n'y a pas de méthode précise. Nous aimerions présenter une importante causerie chaque dimanche soir sur un sujet quelconque. Cette causerie devrait être l'une des principales de la semaine. Pour ces émissions, nous cherchons à obtenir des gens éminents, des Canadiens si possible ou des visiteurs de marque.

L'hon. M. HAIG: Un dimanche soir, il y a un peu plus de deux mois je pense, la causerie était une diatribe contre un membre du cabinet. Je m'oppose énergiquement à ce genre d'émission et je crois que vous ne devriez pas permettre la répétition de choses semblables.

M. DUNTON: Il s'agissait de la revue de la fin de semaine (Week-End Review) après les nouvelles?

L'hon. M. HAIG: Oui. C'était purement une attaque d'ordre politique; nous pouvons nous en dispenser au Canada. Je ne m'oppose pas à ce que quelqu'un exprime ses idées politiques, mais je n'aime pas les attaques d'ordre politique. Je me demandais comment on choisit ces conférenciers.

L'hon. M. REID: A la page 44, je remarque qu'il est question de quarante commentateurs par tout le Canada qui collaborent à *Canadian Chronicle*. Quel est le traitement global de ces gens?

M. DUNTON: C'est surtout à l'intention des émissions du service international destinées à l'Europe.

Le PRÉSIDENT: Avant de laisser de côté l'aspect international de la question, je voudrais demander à M. Dunton quelles preuves il a qu'on écoute ces émissions dans les pays étrangers.

M. DUNTON: Il serait très difficile d'obtenir une idée exacte de la popularité ou de l'effet de nos émissions. Les seuls renseignements que nous possédions à ce sujet, et ce n'est pas une preuve parfaite, proviennent du volume de courrier que nous recevons. Il est passablement volumineux pour un service qui existe depuis si peu longtemps. Nous recevons quelque 50,000 lettres par année, ce qui est un chiffre passablement élevé. La plupart de ces lettres sont vraiment sérieuses. Les gens ne se contentent pas de nous dire qu'ils ont entendu nos émissions, mais ils commentent le programme ou parlent du Canada. Ces lettres sont des plus intéressantes.

Le PRÉSIDENT: Ces lettres viennent de pays autres que le Canada?

M. DUNTON: Oui, de partout. L'exemple le plus frappant est le suivant. En décembre dernier, nous avons inauguré notre plus récent service, qui consiste en une émission hebdomadaire, réalisée à très peu de frais, à l'intention de la Finlande. Quelques semaines à peine après notre première émission, nous avons reçu un millier de demandes réclamant l'horaire de nos émissions. Nous recevons des milliers de lettres de la Finlande.

Le PRÉSIDENT: Je crois que 50,000 lettres par année constituent une bonne appréciation.

M. DUNTON: Oui. Nous avons l'habitude de recevoir un volumineux courrier de la Tchécoslovaquie; ce pays était l'une de nos meilleures sources. A compter de 1948, le courrier a diminué. Cependant, certaines personnes réussissent à expédier leurs lettres en contrebande de la Tchécoslovaquie, nous disant de poursuivre notre bon travail, que c'est très important, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Dans ces lettres, les gens manifestent-ils une préférence pour certaines émissions ?

M. DUNTON: Beaucoup demandent des renseignements sur le Canada. C'est cela qui semble le plus important. Bon nombre de gens nous écrivent au sujet de notre service de nouvelles, c'est-à-dire le service général, qui comprend les nouvelles internationales aussi bien que nationales. Mais la plus grande partie des correspondants nous remercient des renseignements au sujet du Canada et nous demandent plus d'émissions portant sur la vie au Canada en général.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, — et c'est ma dernière question, — vous diffusez tous les dimanches soirs, je pense, une émission intitulée "Prairie Schooner".

M. DUNTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Elle passe sur le réseau international ?

M. DUNTON: Oui. Je crois que la chose intéressera le sénateur Reid.

Le PRÉSIDENT: Recevez-vous des commentaires à ce sujet ?

M. DUNTON: Oui, beaucoup. "Prairie Schooner" n'est pas seulement diffusée par notre réseau à ondes courtes, mais l'émission est relayée par la section écossaise de la B.B.C. à l'intention de l'Écosse. Nous recevons beaucoup de lettres de ce pays.

L'hon. M. REID: J'allais demander pourquoi on ne diffuse pas plus de programmes à l'intention de la Grande-Bretagne et des États-Unis, au lieu de s'intéresser surtout à l'Amérique latine. J'ai lu le rapport; à mon avis, s'il y a des pays que nous devrions renseigner sur le Canada, ce sont bien les États-Unis et la Grande-Bretagne. Comme vous le savez, les Américains ignorent à peu près tout du Canada; nous en savons beaucoup plus sur les États-Unis qu'ils en connaissent sur le Canada. S'il y a des pays à l'intention desquels le service international devrait diffuser ce sont la Grande-Bretagne et les États-Unis. Certains Anglais croient que le Canada est un pays glacial; malgré cela, vous concentrez votre activité sur les pays de l'Amérique latine.

M. DUNTON: Cela résulte, en partie, d'un problème d'ordre technique. Nous avons deux émetteurs et ils doivent fonctionner en même temps; chacun diffuse sur une longueur d'ondes différente afin d'atteindre la Grande-Bretagne et l'Europe. A mesure que le service a pris de l'expansion, le ministère des Affaires extérieures a exprimé l'avis qu'il importait de diriger nos émissions vers des pays comme l'Italie, la Russie et ainsi de suite. En Europe, le nombre d'heures de bonne réception est très limité chaque jour. Nous avons réduit les émissions destinées à l'Angleterre à cause des autres programmes à l'intention des pays européens. Pour ma part, je voudrais bien que nous diffusions plus d'émissions en anglais à destination de la Grande-Bretagne, mais la chose est impossible.

L'heure n'est pas la même dans les pays de l'Amérique latine. Si nous commençons nos émissions pour l'Europe à 7 heures du matin, heure du Canada, il serait 1 ou 2 heures de l'après-midi là-bas. Nous commençons un peu plus tard et nous poursuivons les programmes jusqu'à une heure avancée de l'après-midi. Après 7 heures, heure du Canada, il est inutile d'essayer de diffuser à l'intention de l'Europe. Nous dirigeons donc nos émetteurs vers les pays de l'Amérique latine. Par conséquent, pendant le reste de la soirée, autant vaut diffuser à l'intention de l'Amérique latine, étant donné que l'heure d'écoute est défavorable en Europe.

L'hon. M. REID: Pourriez-vous nous dire quelques mots de Radio-Collège ? La plus grande partie des émissions semble être en français. Y a-t-il de l'anglais à Radio-Collège ?

M. DUNTON: Oui. Je dois signaler que du côté anglais nous diffusons des émissions dans les écoles, en collaboration avec les ministères provinciaux de l'instruction publique. A mon sens, c'est un bel exemple de la collaboration entre les autorités fédérales et provinciales.

L'hon. M. REID: Je sais que vous diffusez aux écoles, mais je parle de Radio-Collège.

M. DUNTON: Dans la province de Québec, du côté français, on ne diffuse pas de programmes dans les écoles pendant les classes. Nous avons organisé une série d'émissions appelées Radio-Collège. Ces émissions, de nature instructive, ne passent pas pendant les heures de classe et sont plutôt destinées aux élèves des écoles supérieures.

L'hon. M. REID: Avez-vous des programmes comparables aux émissions anglaises que vous destinez aux autres provinces, comme la Colombie-Britannique ?

M. DUNTON: Oui et non. Des émissions instructives en anglais sont destinées aux jeunes et elles passent pendant les heures de classe, tandis que les émissions dans la province de Québec à l'intention des jeunes sont diffusées après les heures de classe, et ils les écoutent à la maison.

L'hon. M. BASHA: Tout à l'heure, vous avez parlé du courrier de vos admirateurs, si je puis m'exprimer ainsi, signalant que vous receviez environ 50,000 lettres par année. Puis-je vous demander si certaines de ces lettres émanent de pays de l'Europe orientale, comme la Russie ?

M. DUNTON: Oui. Notre service à l'intention de la Russie n'a commencé qu'au début de février cette année. Nous ne nous attendions pas à recevoir de courrier de ce pays et nous n'en avons pas reçu. Il n'y a guère d'espoir d'en recevoir de la Russie. Comme je l'ai signalé, avant 1948 nous recevions plus de 1,000 lettres par mois de la Tchécoslovaquie, mais après le coup d'État de 1948, le courrier a rapidement diminué. Nous n'en recevons presque plus, sauf des gens qui prennent la peine d'expédier leurs lettres en contrebande de la Tchécoslovaquie. S'ils s'exposent ainsi, c'est sûrement un grand signe d'admiration à notre endroit. Nous en recevons suffisamment pour nous indiquer que bien des gens écoutent nos émissions en Tchécoslovaquie, malgré les lois et les restrictions en vigueur là-bas.

L'hon. M. REID: Les émissions destinées aux pays étrangers doivent vous coûter passablement cher, mais elles devraient permettre de renseigner les gens de l'étranger sur les affaires canadiennes.

M. DUNTON: En effet.

L'hon. M. REID: Je constate, dans votre rapport, que vous consacrez une bonne partie du temps à des programmes de musique d'orchestre à l'intention des pays de l'Amérique latine. Je me demande s'il appartient réellement à Radio-Canada de fournir de la musique aux pays étrangers. J'aimerais qu'on diminue quelque peu les dépenses et je me demande si nous avons réellement besoin de divertir ces gens de cette façon.

M. DUNTON: Nous sommes obligés de procéder de cette façon à l'égard des émissions destinées à l'Amérique latine; ce service a commencé plus tard que les autres. Nous nous sommes rendu compte que nous devons présenter des programmes musicaux si nous voulions que les gens de ces pays écoutent nos émissions. Nous avons élaboré des programmes assez impressionnants, pendant la première année, mais nous avons dû diminuer les émissions musicales à l'intention de l'Amérique latine par mesure d'économie. Nous constatons qu'il faut divertir ces gens par des programmes musicaux.

L'hon. M. REID: Emploie-t-on des disques ou des orchestres ?

M. DUNTON: Les deux.

L'hon. M. REID: Il doit vous en coûter très cher pour employer un orchestre à cette fin ?

M. DUNTON: Oui; nous avons diminué ce genre de programmes, mais la musique est un bon attrait. Si nous voulons parler du Canada, nous devons d'abord amener les habitants de l'Amérique latine à écouter en leur offrant de la musique.

L'hon. M. REID: Et vous coupez la musique de temps en temps ?

M. DUNTON: Oui. Nous jouons très peu de musique au cours des émissions destinées à l'Europe; elles sont surtout constituées de nouvelles, de commentaires et de courtes causeries sur le Canada. Il reste très peu de temps pour la musique. Je voudrais bien que nous puissions agrémenter les programmes et attirer plus d'auditeurs. Rien ne sert de diffuser si personne n'écoute.

L'hon. M. REID: Ma question suivante n'est aucunement inspirée par des préjugés, mais j'aimerais être mieux renseigné sur les postes de langue française. On m'a dit que certains postes privés ont demandé un permis afin de diffuser en français, mais qu'ils ont ensuite été obligés de diffuser en anglais faute d'auditeurs de langue française. Je songe surtout aux postes de l'Ouest. A-t-on fait enquête au sujet de ces postes et ont-ils un nombre suffisant d'auditeurs?

M. DUNTON: Vous songez, je suppose, aux demandes de postes de langue française au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?

L'hon. M. REID: Oui; les intéressés affirment catégoriquement qu'il faut dire au commissaire qu'on se propose d'établir un poste de langue française lorsqu'on présente une demande. Après avoir obtenu le permis, ils constatent qu'ils n'ont pas suffisamment d'auditeurs, puis diffusent en anglais. Je me demande si vous vous renseignez sur les cas de ce genre car, à mon avis, ces gens obtiennent un permis frauduleusement.

M. DUNTON: En ce qui concerne le poste de Saint-Boniface et, plus récemment, celui d'Edmonton, nous avons pris bien soin de restreindre le nombre de requérants à l'égard d'un poste français; nous nous sommes renseignés et nous sommes assurés que les émissions sont bien en français.

L'hon. M. REID: Comment pouvez-vous vérifier?

M. DUNTON: Nous avons nos propres bureaux aux deux endroits de sorte qu'il est facile de vérifier.

L'hon. M. HAIG: J'écoute parfois le poste de Saint-Boniface; chaque fois que j'ai écouté, il diffusait en français.

L'hon. M. HOWDEN: Il présente de la très belle musique.

L'hon. M. HAIG: Je ne cherche pas à vérifier, mais il m'arrive de syntoniser ce poste par erreur en essayant d'obtenir CJOB ou un autre poste. Habituellement, il s'agit d'émissions musicales et françaises.

L'hon. M. HOWDEN: La meilleure musique que nous obtenions de Radio-Canada provient de Saint-Boniface.

L'hon. M. REID: Je remarque que certaines émissions sont destinées aux pêcheurs, surtout des provinces Maritimes. Que fait-on à l'égard des pêcheurs de la Colombie-Britannique?

M. DUNTON: Nous songeons en ce moment à une émission à l'intention des pêcheurs de la Colombie-Britannique. Nous avons discuté la question avec les organismes de pêcheurs de cette province. Nous n'avons pas encore commencé, mais nous espérons le faire bientôt.

L'hon. M. REID: De qui obtenez-vous vos renseignements pour les émissions, du ministère des Pêcheries?

M. DUNTON: D'un peu partout. En ce qui concerne la région de l'Atlantique, nous obtenons les renseignements du ministère des Pêcheries, et des gouvernements provinciaux à l'occasion, aussi des météorologistes.

Le PRÉSIDENT: Lorsque vous préparez vos émissions, vous renseignez-vous afin de savoir ce qui plaira à vos auditeurs ou cherchez-vous à leur inculquer des idées nouvelles?

M. DUNTON: Nous combinons les deux. Nous sommes d'avis que le public canadien ne sait pas au juste ce qu'il veut. Il est constitué de gens qui ont des goûts différents et souvent opposés. Nous essayons de répartir les programmes de façon à satisfaire tous les goûts, en présentant différentes sortes d'émissions

musicales, des programmes instructifs, des discussions, des pièces de théâtre et ainsi de suite, dans la mesure où ces émissions se conforment aux désirs du public. Toutefois, nous cherchons à présenter un peu plus de programmes de haute qualité, car l'expérience démontre que si les gens ont l'occasion d'entendre de la bonne musique, d'écouter de bonnes pièces et de bonnes causeries, leur goût s'améliorera, de sorte que le nombre d'auditeurs auxquels ce genre d'émissions plaît s'accroîtra. Nous ne voulons pas forcer les gens à écouter des programmes qui leur déplaisent. Nous estimons, cependant, que nous devons fournir au public l'occasion de se créer de nouveaux goûts, et c'est ce qui se produit.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur Dunton, le sénateur Haig a mentionné le nom d'un commentateur. Ces conférenciers touchent-ils un cachet ?

M. DUNTON: Nous les payons pour chaque émission; ils touchent un cachet chaque fois qu'ils présentent une causerie.

L'hon. M. ISNOR: Et retiendriez-vous de nouveau les services du genre de commentateur dont le sénateur Haig a parlé ?

M. DUNTON: Il a parlé à la radio depuis.

L'hon. M. ISNOR: Et vous étiez au courant de la chose ?

M. DUNTON: Oui, je le savais.

L'hon. M. ISNOR: Sauf erreur, monsieur Dunton, environ 20 p. 100 des émissions sont de nature commerciale ?

M. DUNTON: Oui, d'après les données statistiques environ 20 p. 100 de toutes les émissions de Radio-Canada sont commanditées par des maisons commerciales.

L'hon. M. ISNOR: Ce qui représente, en dollars et en cents, à peu près \$2,200,000, soit environ le tiers de votre revenu global ?

M. DUNTON: C'est exact.

L'hon. M. ISNOR: Et vu que la Commission Massey a signalé dans son rapport que Radio-Canada est censée servir à cultiver le public, avez-vous songé à abandonner tout à fait les émissions commerciales ?

M. DUNTON: Nous y avons souvent songé, mais ce ne serait pas pratique vu notre situation financière actuelle et, à mon avis, ce serait indésirable à moins que nous disposions de beaucoup plus de fonds que nous n'en avons en ce moment ou que nous n'en aurons probablement. Mettons que nous abandonnions toutes les émissions commanditées. Il en résulterait tout d'abord un fléchissement de notre revenu, — environ deux millions et demi cette année, ce qui est une somme importante, — et il nous faudrait remplacer ces émissions. Si nous voulons équilibrer les programmes et diffuser des émissions d'un caractère léger aussi bien que sérieux, il nous faudrait dépenser beaucoup d'argent pour divertir les auditeurs, employer des orchestres, afin d'assurer le même service aux radiophiles, surtout en ce qui concerne les programmes populaires. Il serait plus avantageux, je crois, d'utiliser les fonds disponibles en vue d'améliorer les émissions actuelles. Cela exigera beaucoup de fonds et d'efforts.

L'hon. M. HAIG: J'espère que vous ne retrancherez pas l'émission de Foster Hewitt le samedi soir. Il y aurait sûrement une révolution, un massacre!

M. DUNTON: Nous n'y songeons pas.

L'hon. M. HAIG: Vous êtes bien avisés. A l'exception des nouvelles, je crois que c'est une des émissions les plus populaires.

M. DUNTON: Vous devez aussi vous rendre compte que certaines personnes protesteraient si nous abandonnions un ou deux romans-fleuves!

L'hon. M. HAIG: Les gens laissent tout de côté pour écouter l'émission de l'*Imperial Oil*, le samedi soir.

M. DUNTON: C'est un magnifique programme canadien.

L'hon. M. LAMBERT: A-t-on fait des calculs ou obtenu des crédits précis à l'égard de la télévision pour l'an prochain ?

M. DUNTON: Cette année, le budget des dépenses comporte un crédit d'un million et demi, je crois, qui nous sera prêté.

L'hon. M. LAMBERT: Uniquement pour les recherches ?

M. DUNTON: Non. Ce sera aux fins . . .

L'hon. M. LAMBERT: A l'égard d'immobilisations ?

M. DUNTON: Surtout pour les dépenses initiales et les frais d'exploitation.

L'hon. M. LAMBERT: Pourriez-vous nous indiquer combien il en coûterait pour aménager des installations de télévision partout au pays afin de satisfaire aux demandes des habitants de toutes les régions du Canada ?

M. DUNTON: Oui. Nous avons fait plusieurs enquêtes à ce sujet. Les prix ont peut-être varié légèrement depuis. Cependant, nous estimons que l'établissement de postes émetteurs munis de studios appropriés et le reste, pour assurer le service de la télévision à tous les principaux centres du pays, atteignant ainsi plus de la moitié de la population, supposerait des immobilisations de dix-huit à dix-neuf millions de dollars.

L'hon. M. LAMBERT: Ce montant assurerait un service général de télévision ?

M. DUNTON: Oui, très étendu.

L'hon. M. LAMBERT: Et le revenu provenant des permis ?

M. DUNTON: Nous n'avons pas réglé la question du revenu provenant des permis. Nous avons expliqué à la Commission Massey que nos calculs se fondaient sur un droit de permis de \$10 par appareil récepteur, ce qui n'est pas aussi élevé qu'il y a deux ans et demi quand nous avons fait nos calculs.

L'hon. M. LAMBERT: Ce serait en plus du permis de radio, bien entendu.

M. DUNTON: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous songé dernièrement aux appareils à fac-similer ?

M. DUNTON: Pas spécialement, car à notre avis ce procédé n'a pas grande valeur. On prétend depuis une quinzaine d'années que les appareils à fac-similer seront bientôt une réalité, mais il n'en est encore rien.

L'hon. M. LAMBERT: Pourquoi ?

M. DUNTON: Parce que les gens qui ont fait des expériences avec ces procédés ont jugé qu'ils n'étaient pas économiques. On peut reproduire à distance un extrait de journal; cependant, bien des gens qui ont essayé ces méthodes aux États-Unis les ont trouvées plus coûteuses que l'ancien procédé d'impression d'un journal. Sauf erreur, on a maintenant abandonné toutes les expériences dans ce domaine. Je sais qu'on a confié certains travaux en ce sens à un organisme universitaire de recherches.

L'hon. M. LAMBERT: Croyez-vous qu'on pourrait tirer de cette source un revenu assez élevé pour que le procédé ait des répercussions directes sur la presse et les journaux du pays ? Je me demande si les postes de radio pourraient, au moyen des fac-similés, assurer aux lecteurs canadiens un service de nouvelles différent de celui qui existe actuellement. Je songe au revenu qu'on pourrait en retirer.

M. DUNTON: Nous n'avons jamais songé sérieusement à nous lancer dans la transmission de fac-similés, car il s'agit plutôt de reproduire à distance des images ou des imprimés. Nous sommes d'avis que nous devons nous occuper surtout de la radiodiffusion sonore et, plus tard, de la télévision. J'ignore comment on pourrait utiliser ces procédés au Canada. S'ils semblaient pratiques, les journaux voudraient peut-être s'en servir, mais je ne vois pas là une source de revenu supplémentaire, sûrement pas pour nous. Depuis quelques années, nous sommes passablement sceptiques au sujet de toutes ces rumeurs relatives aux fac-similés. Cependant, du point de vue technique, la chose est possible.

L'hon. M. LAMBERT: Ce procédé pourrait remplacer certaines de vos émissions de nouvelles.

L'hon. M. REID: Croyez-vous être plus tard en mesure de rembourser les prêts du gouvernement à même vos propres fonds?

M. DUNTON: Jusqu'à ces dernières années, la Société avait comme principe de ne pas dépenser plus que son revenu et de faire entièrement ses frais. Nous sommes l'un des rares organismes qui n'ont jamais eu de capital. Nous avons constitué nos biens-capitaux à même notre revenu annuel. Nous comptons rembourser, à même notre revenu, les derniers prêts de deux millions et d'un million et quart, capital et intérêt compris. C'est ainsi que nous avons procédé par le passé.

L'hon. M. REID: D'où proviennent les fonds que vous utilisez pour l'achat d'obligations? Vous avez placé près de 6 millions en obligations. D'où vient cet argent?

M. DUNTON: Je dois vous expliquer qu'une bonne partie de l'emprunt de 4 millions et demi pour la télévision a été touchée, mais n'est pas encore dépensée. Comme il nous fallait acquitter l'intérêt sur le prêt du gouvernement, nous avons placé les fonds en attendant de payer nos entrepreneurs.

L'hon. M. REID: Alors vous ne disposez pas d'autant d'argent que ce tableau semble l'indiquer?

M. DUNTON: Non. Nous avons l'argent, mais nous avons de lourdes dépenses à envisager.

L'hon. M. REID: La situation semble favorable, mais elle ne l'est pas autant si on l'examine de près.

M. DUNTON: La Société se trouve prise entre deux feux: l'augmentation des prix d'une part et un revenu fixe, de l'autre. Nous ne pouvons continuer ainsi. Quelque chose doit céder. Il nous faudra modifier du tout au tout notre mode de revenu, ou bien réduire sensiblement l'ensemble de notre service. Nous comptons qu'on prendra une décision à ce sujet par suite du rapport de la Commission Massey.

L'hon. M. ISNOR: Je constate que vous accordez une certaine valeur à vos obligations du Dominion du Canada. Je me demande sur quoi elle se fonde. S'agit-il de la valeur courante du marché?

M. DUNTON: C'était la valeur du marché à ce moment-là.

L'hon. M. ISNOR: A quel moment?

M. DUNTON: Le 31 mars 1950, soit la date indiquée au bilan.

L'hon. M. ISNOR: J'ai constaté cela en examinant autre chose. J'aimerais savoir quelle a été la réaction à vos programmes commerciaux et ouvriers et aux émissions politiques. Je crois qu'il vaut mieux m'expliquer. A mon avis, le public en général commence à se fatiguer des discussions sur le commerce et la main-d'œuvre et des causeries politiques. Je ne crois pas qu'elles servent une fin utile; à mon sens, vous pourriez employer ce temps de manière plus avantageuse. Vous pouvez peut-être nous démontrer qu'elles intéressent encore les gens.

M. DUNTON: D'abord, pour ce qui est du commerce et de la main-d'œuvre, comme vous nous pensons que les auditeurs pourraient facilement se lasser d'entendre des discussions interminables entre les hommes d'affaires et les ouvriers. Notre principale émission de ce genre sur le réseau national était intitulée *Cross Section*. Nous avons essayé de lui donner une formule plus variée. Certains soirs, ce sera une discussion, ou encore un reportage sur l'industrie d'une certaine région du pays. Certaines émissions se fondent sur des scènes psychologiques comportant le récit de faits personnels touchant des dirigeants ou de simples employés de l'industrie. Je suis d'avis que ce genre d'émission a eu beaucoup de succès. Des hommes d'affaires et des ouvriers nous ont souvent manifesté leur intérêt à ce sujet. Nous essayons de traiter équitablement les uns et les autres. Je crois qu'il est avantageux de maintenir et d'accroître les émissions de ce genre.

Quant aux émissions politiques, il est très difficile de se prononcer. Il semble bien qu'une partie des fonctions d'un réseau de radiodiffusion consiste à permettre la dissémination des opinions politiques. Les dirigeants politiques sont probablement le plus en mesure de le faire. Il leur appartient peut-être autant qu'à nous de décider du nombre et de la durée des émissions à y consacrer.

L'hon. M. ISNOR: Recevez-vous des lettres au sujet des émissions politiques?

M. DUNTON: A notre avis, les gens ne s'y sont pas intéressés beaucoup en ces derniers temps.

L'hon. M. LAMBERT: Ce service n'a-t-il pas été créé par suite des propositions qu'a formulées le comité parlementaire de la radiodiffusion?

M. DUNTON: Je le pense. La Société estime qu'il convient de répartir équitablement un certain nombre de périodes, mises gratuitement à la disposition des partis politiques.

L'hon. M. REID: A la page 62, je remarque le poste suivant: "Ajouter l'allocation aux fins de la dépréciation et de la désuétude, 2½ p. 100 à l'égard des édifices, soit \$45,012.83 et 5 p. 100 à l'égard du matériel, soit \$166,136.04, représentant une somme globale de \$211,148.87." Avez-vous effectivement ces fonds en main ou s'agit-il simplement d'une inscription de comptabilité?

M. DUNTON: C'est une inscription de comptabilité.

L'hon. M. REID: Alors pourquoi l'indiquer comme dépense? Pourquoi fausser ainsi le bilan? Vous portez les gens à croire que vous disposez de plus de \$200,000 à l'égard de la dépréciation relative aux édifices et au matériel.

M. DUNTON: Je ne suis pas versé dans la comptabilité. Je signale cependant que nous procédons de cette façon parce que l'Auditeur général nous dit de le faire.

L'hon. M. BURCHILL: Toutes les sociétés le font. C'est la façon ordinaire de procéder.

L'hon. M. REID: Le poste relatif aux traitements est très élevé. Pourriez-vous me dire combien la Société verse par année à Elmore Philpott?

M. DUNTON: Il ne fait pas partie du personnel de Radio-Canada, autant que je sache et il n'en a jamais fait partie.

L'hon. M. REID: N'a-t-on pas retenu ses services pour certaines émissions? Il est en voyage actuellement?

M. DUNTON: Oui, mais on ne l'a tout de même pas engagé. Il s'occupe de plusieurs émissions, mais il n'est pas un de nos employés. Il reçoit simplement une rémunération chaque fois qu'il participe à une émission.

L'hon. M. GOLDING: Je voudrais poser une question au sujet des commentateurs. Je sais qu'on doit prendre garde de ne pas en dire trop long sur ses affaires, et peut-être préférez-vous ne pas répondre à ma question. La voici: Y a-t-il un tarif fixe en ce qui concerne les commentateurs?

M. DUNTON: Oui. Il n'y a aucun règlement à ce sujet, mais notre service des programmes a établi un barème général à l'égard des commentateurs, — ceux qui participent à l'émission *Capital Report*, par exemple. Le cachet versé à divers commentateurs peut varier, mais très peu. En toute justice, nous devons adopter cette ligne de conduite.

L'hon. M. REID: Quelle entente existe-t-il entre les réseaux américains et Radio-Canada? Je suppose que vous acceptez certains programmes des États-Unis et qu'on en diffuse des vôtres outre-frontière.

M. DUNTON: Oui. Nous aimerions parfois que les réseaux américains en diffusent davantage.

L'hon. M. REID: Devez-vous verser un certain montant à l'égard des émissions américaines que vous diffusez et recevez-vous une rémunération pour vos émissions qui sont irradiées là-bas?

M. DUNTON: Non. Il existe une entente amicale en vertu de laquelle, lorsque nous diffusons un programme commercial émanant d'un réseau américain, nous sommes payés par le commanditaire parce que nous transmettons son programme sur notre réseau. Le réseau américain touche une commission.

L'hon. M. REID: Prenons par exemple le programme *Fibber McGee and Molly*.

M. DUNTON: Nous touchons le taux régulier pour l'utilisation de nos services et le réseau américain reçoit une commission. Cependant, nous n'avons rien à payer à l'égard des émissions non commerciales qui nous proviennent des réseaux américains et ces derniers ne nous versent rien pour nos programmes du même genre.

L'hon. M. REID: Le programme *Fibber McGee and Molly* vous coûte-t-il quelque chose?

M. DUNTON: Non, monsieur le sénateur; nous sommes payés pour le transmettre sur notre réseau.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose que les négociations nécessaires sont effectuées par l'entremise de courtiers?

M. DUNTON: Non, nous négocions directement avec les autres réseaux. Bien entendu, les agences de publicité s'occupent, au nom des commanditaires, de toutes les émissions commerciales.

L'hon. M. LAMBERT: Y aurait-il un moyen quelconque de vous dispenser des services des agences de publicité? Si je me souviens bien, vous aviez l'habitude de verser environ un demi-million par année aux agences de publicité. Pourriez-vous économiser cette somme en négociant directement avec les commanditaires?

M. DUNTON: Ce serait peut-être possible, mais il faudrait passablement révolutionner les méthodes commerciales employées au pays. La plupart des commanditaires ont l'habitude de passer par l'entremise d'agences de publicité qui s'occupent, en leur nom, de toute la réclame dans les journaux et ailleurs; ils comptent généralement sur leurs conseils à l'égard de tout programme destiné à être radio-diffusé.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose qu'il vous faudrait organiser un service spécial pour exécuter ce travail, si votre Société pouvait s'en charger?

M. DUNTON: Oui, mais franchement, nous ne serions pas en mesure de conseiller les commanditaires sur la façon de faire de la réclame à leurs produits.

L'hon. M. REID: Qui dirige le service international?

M. DUNTON: Le directeur général est M. Dilworth.

L'hon. M. REID: Un ministre du cabinet assiste-t-il à la réunion lorsqu'il s'agit d'établir la ligne de conduite relative aux émissions du service international?

M. DUNTON: Je crois qu'on a discuté certaines questions avec le ministre. Il existe un comité consultatif qui se réunit de temps à autre, mais il n'y a aucun organisme officiel dont un ministre fasse partie. Cependant, nous sommes constamment en relations avec le ministère des Affaires extérieures.

L'hon. M. ISNOR: Je remarque que la Commission Massey vous a félicité au sujet d'une publication radiophonique. A-t-elle un fort tirage?

M. DUNTON: Voulez-vous parler de *C.B.C. Times*?

L'hon. M. ISNOR: J'oublie le titre.

M. DUNTON: Je crois, monsieur, que vous songez à *C.B.C. Times*. Le tirage n'est pas aussi fort que nous le voudrions. Je pense qu'il est présentement d'environ 15,000 au Canada.

L'hon. M. LAMBERT: Cette publication a-t-elle le même but que *The Listener* que publie la B.B.C.?

M. DUNTON: Non, sénateur. Elle a un but analogue à *Radio Times* publié en Angleterre. Elle a pour objet de renseigner à l'avance les auditeurs sur les émissions de Radio-Canada. Après avoir entrepris la publication de cette revue,

nous avons constaté que nous pouvions y insérer bien des renseignements divers à l'intention des auditeurs, renseignements que nous avons l'habitude de publier et de distribuer séparément. Nous avons donc pu réaliser certaines économies.

L'hon. M. BURCHILL: Quand la publiez-vous ?

M. DUNTON: Une fois par semaine.

L'hon. M. ISNOR: Combien coûte-t-elle ?

M. DUNTON: Deux dollars par année.

L'hon. M. ISNOR: Vous la vendez, n'est-ce pas ?

M. DUNTON: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Réalisez-vous un bénéfice ?

M. DUNTON: Non. Je pense que les deux dollars défraient le coût de publication, mais non pas le coût initial de rédaction. Cependant, la publication de *C.B.C. Times* n'accroît pas les dépenses nettes de Radió-Canada, car nous y insérons bien des renseignements que nous devrions quand même publier séparément.

L'hon. M. REID: Combien coûtent, en moyenne, les pièces interprétées par plusieurs personnes ?

M. DUNTON: Les pièces de Radio-Canada sont montées par nos propres réalisateurs. Le coût varie selon l'importance de la distribution, la composition de l'orchestre et ainsi de suite. Une de nos grandes pièces d'une heure coûterait probablement de \$1,200 à \$1,500.

L'hon. M. REID: Je me demande combien de personnes les écoutent pendant toute une heure. Parfois lorsque vous écoutez une pièce à la radio quelqu'un vient sonner à votre porte ou vous appelle au téléphone; la conversation terminée, vous revenez à l'appareil pour constater que la pièce est finie.

M. DUNTON: Nous recevons beaucoup de commentaires au sujet de nos pièces de théâtre, — celles du programme *Stage 50*, par exemple, — diffusées le dimanche soir. Les lettres que nous recevons révèlent que bien des gens les écoutent. Les gens qui préfèrent la musique sont libres de choisir; ils n'ont qu'à capter les émissions du réseau national, qui sont très populaires.

L'hon. M. REID: Combien d'heures par jour Radio-Canada diffuse-t-elle ?

M. DUNTON: Seize heures en moyenne; c'est-à-dire seize heures dans six zones horaires différentes. Il va sans dire qu'il y a du chevauchement, de sorte que certaines parties du réseau irradiant vingt-deux ou vingt-trois heures par jour.

L'hon. M. ISNOR: Certaines gens, qui s'intéressent à des sociétés locales d'opéra soutiennent qu'il leur est très difficile de faire diffuser leurs concerts. Parfois ces sociétés mettent des semaines à exercer un opéra; on devrait donc voir à leur permettre de temps à autre de se servir de la radio pour faire entendre un programme d'au moins une demi-heure. Ne croyez-vous pas que le public canadien en bénéficierait ?

M. DUNTON: De nombreux facteurs entrent en jeu, monsieur le sénateur. En premier lieu, nous ne voulons pas diffuser trop de programmes d'opéra; certains auditeurs n'aiment pas l'opéra, lui préférant la musique populaire. J'imagine, cependant, que ce pourrait être intéressant pour un poste local. Si nous diffusons un opéra sur notre réseau, il faut que l'opéra soit digne du réseau et qu'il intéresse les auditeurs en dehors de la région où il est réalisé. Nous devons maintenir l'équilibre entre les demandes qui nous parviennent de toutes les régions du pays. Je ne puis vous donner une réponse catégorique à ce sujet. Nous cherchons à encourager les interprètes et à employer sur le réseau les artistes qui possèdent les aptitudes requises. J'aimerais que les postes privés s'intéressent davantage à ce genre d'émissions, afin de permettre aux interprètes locaux de se faire entendre dans leur propre milieu.

L'hon. M. ISNOR: Je songe à la *Nova Scotia Operatic Society*, qui consacre des mois à la réalisation d'un ou deux opéras par année. Les interprètes s'acquittent

magnifiquement de leurs rôles. Ils aimeraient qu'on leur accorde une demi-heure, — non pas une heure ou deux heures, — afin de présenter un programme d'opéra par l'entremise du poste CBH d'Halifax. Je crois que c'est une requête raisonnable qui devrait être agréée.

M. DUNTON: La réalisation d'un programme d'opéra d'une heure ou deux est une entreprise d'envergure.

L'hon. M. ISNOR: Je n'en demande pas tant, seulement une demi-heure.

L'hon. M. LAMBERT: C'est une question d'intérêt local. Radio-Canada a présenté plusieurs opéras au cours de l'an dernier.

L'hon. M. ISNOR: A grands frais.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose qu'on pourrait combiner les deux dans une certaine mesure. Radio-Canada pourrait peut-être plus tard utiliser la société de la région d'Halifax, dont le sénateur Isnor a parlé, au cours d'une émission sur le réseau national. Pour ma part, j'ai été étonné de la qualité de l'interprétation des opéras présentés par Radio-Canada.

M. DUNTON: Ces émissions démontrent ce que peuvent accomplir les jeunes Canadiens possédant une certaine formation.

L'hon. M. LAMBERT: La qualité de l'interprétation m'a franchement étonné; les voix étaient excellentes.

M. DUNTON: Je crois que le Canada se développe rapidement du point de vue musical.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Notre journée a été passablement longue, mais je ne voudrais pas empêcher les membres de s'exprimer.

L'hon. M. HAIG: Je crois que nous devrions remercier M. Dunton et ses adjoints d'avoir bien voulu témoigner aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: J'allais le faire. Monsieur Dunton, au nom du Comité, je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues d'être venus ici afin de dissiper quelque peu notre ignorance à l'égard de ces questions.

M. DUNTON: Merci.

A 5 h. 30, le Comité s'ajourne.

uniquement de leur côté. Le mouvement en leur faveur n'est pas
encore si avancé qu'il leur permette de se faire entendre en matière
d'administration. Le parti d'Etat, au contraire, est une force
redoutable qui devrait être prise en compte.

M. Duxton: La réalisation d'un programme d'urgence dans leur cas
est une entreprise d'urgence.

L'hon. M. Laxon: Je n'en demande pas tant, seulement un plan d'urgence.

L'hon. M. Laxon: C'est une question d'intérêt local. L'hon. Laxon a
présenté plusieurs projets au cours de son discours.

L'hon. M. Laxon: A grande hâte.

L'hon. M. Laxon: Je suppose qu'on voudrait établir les deux dans une
même mesure. Le parti d'Etat pourrait peut-être plus tard être
de la région d'Etat. Il est certain que le parti d'Etat est
le parti national. Il est certain que le parti d'Etat est
deux fois plus nombreux que le parti d'Etat.

M. Duxton: Ces deux propositions de loi sont destinées à donner
à l'Etat une certaine latitude.

L'hon. M. Laxon: La question de l'implication de l'Etat dans
les affaires étrangères.

M. Duxton: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

L'hon. M. Laxon: Je suis sûr que le Comité se développera rapidement. Le parti d'Etat
est le parti d'Etat.

1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au
Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 12

Séance du mardi 12 juin 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN

M. Clifford Jackson, économiste.

APPENDICES

- F. Statistiques monétaires canadiennes, 1939 a 1950.
- G. Dépenses de l'État et production nationale brute, 1939 a 1950.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-Verbaux du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

COMITE PERMANENT DES FINANCES

L'honorable THOMAS A. CRERAR, C.P., *président.*

Les honorables sénateurs

Aseltine	Golding	McKeen
Baird	Gouin	McLean
Barbour	Haig	Morand
Beaubien	Hayden	Paterson
Bouffard	Horner	Petten
Buchanan	Howard	Pirie
Burchill	Howden	Reid
Campbell	Hugessen	Robertson
Crerar	Hurtubise	Roebuck
Davies	Hushion	Ross
DuTremblay	Isnor	Taylor
Euler	King	Turgeon
Fafard	Lacasse	Vaillancourt
Farquhar	Lambert	Vien
Farris	McDonald	Veniot
Ferland	McIntyre	Wilson
Fogo		

PROCES-VERBAL

MARDI 12 juin, 1951.

Le Comité permanent des finances se réunit à 11 hres du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Basha, Bouffard, Buchanan, Burchill, Euler, Farquhar, Golding, Gouin, Haig, Horner, Howden, King, Lambert, McDonald, McIntyre, McLean, Paterson, Reid, Turgeon et Wilson—23.

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

M. Gilbert Jackson, économiste, de Toronto, Ontario, témoigne.

Il est ordonné que les documents suivants, déposés par M. Jackson, soient imprimés en appendices au fascicule No. 10 des délibérations:

F. Quelques statistiques monétaires canadiennes, 1939 à 1950.

G. Dépenses de l'État et Production nationale brute, 1939 à 1950.

La séance est suspendue à 1 heure du soir.

La séance est reprise à 5 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Buchanan, Burchill, Euler, Golding, Gouin, Haig, King, McDonald, McIntyre, McLean, Reid, Roebuck, Vaillancourt, Vien et Wilson—16.

M. Gilbert Jackson témoigne de nouveau.

A 6 heures du soir, le Comité s'ajourne à une date indéfinie.

Certifié conformé,

Le secrétaire du Comité,

John A. Hinds.

TEMOIGNAGES

SENAT

OTTAWA, mardi le 12 juin 1951.

Le Comité des finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1952, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le **PRESIDENT**: Messieurs, la séance est ouverte. J'ai le plaisir de vous présenter M. Gilbert Jackson, de Toronto. M. Jackson, qui est un économiste distingué, est ici pour nous faire profiter de son avis et de son expérience relativement aux problèmes que nous étudions.

Tout d'abord, il serait bon, je crois, que M. Jackson nous définisse ce qui, selon lui, cause l'inflation. La notion classique et courante est qu'il y a surabondance d'argent et insuffisance de marchandises, d'où concurrence et hausse conséquente des prix, et que le remède consiste soit à réduire la quantité d'argent disponible, soit à accroître la quantité des marchandises. M. Jackson voudra peut-être commencer par nous dire s'il accepte ou non cette théorie ou définition.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, avant de donner la parole à M. Jackson, il conviendrait de dire quelques mots du but de notre enquête; il serait ainsi mieux en état de comprendre ce que nous visons. Sans nécessairement se laisser influencer par cette explication, il pourra saisir ce que nous cherchons à accomplir et se dispenser pour les fins de notre enquête de traiter certains sujets qui auraient leur place dans une discussion d'ordre général. Si le Comité veut bien m'accorder deux ou trois minutes, je ferai volontiers un exposé succinct, mais je ne voudrais pas aller à l'encontre des désirs du Comité.

Une VOIX: Faites donc.

Le **PRESIDENT**: Je dois dire que lorsque j'ai écrit à M. Jackson pour l'inviter à témoigner devant notre comité, je lui ai donné un aperçu de ce que nous cherchions à faire et que je lui subséquemment transmis les comptes-rendus des témoignages que nous possédions à venir jusqu'à la date de son départ de Toronto, soit lundi dernier.

L'hon. M. HAIG: Alors permettez-moi de dire quelques mots. Le Comité tient à mettre le public au courant de ce que les sénateurs ou les députés peuvent faire pour atténuer les effets de la hausse du coût de la vie dans notre pays. Nous ne tenons pas particulièrement à entendre des reproches à l'adresse du gouvernement central ou des gouvernements des provinces ou des municipalités, pas plus que nous n'entendons les protéger. Ce que nous cherchons, c'est à faire connaître au public quelques-uns des éléments essentiels qui entrent dans les différentes phases de ce problème complexe, surtout en matière de cherté de l'existence et à déterminer le rôle que les gouvernements du Canada peuvent jouer, s'ils le désirent, pour abaisser le coût de la vie. Je veux parler surtout des mesures qu'un gouvernement quelconque pourrait adopter, sans m'occuper de quel gouvernement il s'agit. Nous ne cherchons pas à démontrer que telle partie du pays contribue plus que sa part, ni à prouver, par exemple, que les agriculteurs font trop d'argent ou que les manoeuvres ou les avocats sont trop bien rétribués.

D'après moi, le Comité veut faire connaître au public les lignes de conduite essentielles qu'on pourrait adopter pour essayer d'atténuer, si possible, les conséquences de la cherté de la vie.

M. JACKSON: Je crois, monsieur le président, que la meilleure définition pratique de l'inflation est celle que vous avez donnée, à savoir: qu'il y a trop de dollars en quête de trop peu de marchandises. Il n'y a pas de définition qui ne soit contestable, mais celle que vous avez citée me paraît exprimer comme il faut la situation à laquelle nous tâchons de parer.

L'hon. M. HORNER: Il y a une abondance d'articles manufacturés et pourtant le prix continue de monter. Le fait qu'il double ou triple parfois dans l'espace d'un mois, au moment où le monde regorde de ces produits. Dans bien des cas il n'est pas question de rareté de marchandises.

M. JACKSON: Quand je dis qu'il y a "trop de dollars en quête de trop peu de marchandises", cela signifie que la quantité de dollars est trop grande proportionnellement à celle des marchandises et vice versa. Même s'il y a plus de marchandises que jamais sur le marché, il peut y avoir inflation lorsque l'augmentation du pouvoir d'achat dépasse l'accroissement des disponibilités en marchandises. On ne peut pas dire que l'inflation comporte forcément une rareté de marchandises, bien qu'elle puisse être accompagnée de certaines insuffisances de produits.

Au Canada, aujourd'hui, on produit, que je sache, plus de marchandises que jamais et nos gens, dans l'ensemble, vivent mieux qu'ils n'ont jamais vécu auparavant. Il peut y avoir insuffisance ici et là, mais la rareté des marchandises n'est pas générale; néanmoins l'inflation est énorme et cela parce que la provision d'argent a dépassé la provision de marchandises mises en vente.

L'hon. M. McINTYRE: Monsieur le président, je ne crois pas que cette théorie s'applique à tous les articles manufacturés. Prenez les automobiles, par exemple. Il n'y en a jamais eu tant à vendre au Canada, les cours des marchands en sont pleines et l'approvisionnement est loin d'être insuffisant; néanmoins les prix ont monté considérablement au cours de l'année passée. Pour moi, il ne s'agit pas à de trop d'argent pour trop peu de marchandises.

L'hon. M. ASELTINE: Les automobiles sont frappées d'une taxe de 25 p. 100.

L'hon. M. McINTYRE: Je le sais.

Le PRESIDENT: Avez-vous des commentaires à faire sur la question de M. le sénateur McIntyre, monsieur Jackson?

M. JACKSON: Pardonnez-moi, mais je ne pensais pas qu'il s'agissait d'une question; mais si M. le sénateur McIntyre en a une à me poser, j'y répondrai volontiers.

L'hon. M. McINTYRE: Je vous demande pourquoi vous dites que l'inflation est due à ce qu'il y a trop de dollars en quête de trop peu de marchandises. Cette théorie ne semble pas s'appliquer aux automobiles qui sont en abondance et dont les cours des marchands sont pleines. Depuis un an les prix des automobiles ont monté de \$200 à \$300 et on a aujourd'hui plus de voitures qu'on ne peut en vendre. Il me semble donc que la théorie de la surabondance de fonds ne s'applique pas dans la circonstance.

M. JACKSON: Il peut y avoir suffisamment de marchandises de telle sorte, trop de telle autre sorte et pas assez de telle autre encore; mais, d'une façon générale, il est indiscutable que les Canadiens vivent mieux aujourd'hui qu'ils n'ont jamais vécu auparavant et qu'il y a plus de marchandises disponibles qu'il n'y en a jamais eu. Malgré tout, le coût de la vie a monté et monte encore.

L'hon. M. EMMERSON: Monsieur le président, devons-nous alors comprendre qu'il est mauvais pour le pays d'avoir trop d'argent à dépenser? On penserait naturellement qu'on s'en trouverait bien, mais il semble qu'on en ait trop.

M. JACKSON: Je ne me sers pas des expressions "mauvais" et "bien", parce qu'elles préjugent un état de choses. Je m'efforce d'acquiescer à la demande du président et de faire ressortir des faits. J'ai dit simplement que l'accroissement de la provision d'argent a dépassé de beaucoup l'accroissement de la provision de marchandises, et c'est ce que j'entends par inflation.

Que le Comité me permette de citer quelques chiffres à titre d'exemple. Prenons les ressources pécuniaires de toutes sortes par habitant au Canada; numéraire dans les goussets individuels et dans les caisses des établissements de commerce, dépôts bancaires personnels et commerciaux, fonds perçus et dépensés par les gouvernements provinciaux et municipaux, qui ne créent pas eux-mêmes d'argent. En tenant compte de l'accroissement de la population, je constate qu'en 1950 chaque Canadien disposait, en moyenne, d'une somme de \$252 pour chaque \$100 dont il disposait en 1939.

Qu'est-ce que cela représente au point de vue du revenu? Si je prends les relevés des revenus individuels au Canada de 1939 à 1950 (tous les chiffres que je cite viennent du Bureau fédéral de la Statistique, sauf quelques-uns qui viennent du ministère du Revenu national) et que je les compare au nombre d'habitants, je constate que pour chaque \$100 de revenu qu'il possédait en 1939, un Canadien avait, en moyenne, \$252 en 1950. Autrement dit, le taux de l'accroissement des ressources pécuniaires et le taux de l'accroissement des revenus individuels ont été exactement les mêmes.

Si notre production de marchandises et de services avait augmenté de 152 p. 100 en même temps qu'augmentaient d'autant les ressources pécuniaires par habitant et nos revenus individuels, la moyenne des gens pourrait vivre aujourd'hui deux fois et demie mieux qu'en 1939 et le coût de la vie n'aurait pas eu besoin d'augmenter. Mais qu'avons-nous fait? En 1950, nous produisons, par habitant, 47 p. 100 de plus de marchandises qu'en 1939, ce qui est un résultat remarquable et c'est là-dessus que je me base pour dire que les Canadiens vivent mieux aujourd'hui, en moyenne, qu'ils ne vivaient auparavant; mais 47 p. 100 n'est pas 152 p. 100.

Puis-je poursuivre, monsieur le président, au risque de paraître ennuyeux?

L'hon. M. CRAIG: Continuez, je vous en prie.

M. JACKSON: S'il s'agissait d'un simple calcul arithmétique et de comparer d'une part une augmentation de 100 à 252 dans la quantité d'argent en quête de marchandises et d'autre part une augmentation de seulement 100 à 147 dans la quantité de marchandises disponibles, quel résultat attendrait-on? Je crois qu'on attendrait que le coût des marchandises et des services augmente d'environ 71½ p. 100.

Si nous consultons les statistiques du coût de la vie publiées par le Bureau fédéral de la Statistique pour voir dans quelle proportion il a augmenté de 1939 à 1950, que voyons-nous? Je mets de côté les loyers pour la simple raison que d'après les règlements du Canada sur les loyers il est impossible pour les relevés statistiques officiels de représenter de façon précise le coût du logement que la plupart de nos gens, soit par achat ou autrement, ont à payer. Si je m'en tiens aux prix de détail, à l'exclusion des loyers, publiés par le Bureau fédéral de la Statistique, je constate que le coût de la vie a augmenté de 72½ p. 100 de 1939 à 1950, ce qui est remarquablement près du 71½ p. 100 que le calcul arithmétique nous laissait supposer.

Vous avez donc une énorme quantité de marchandises vendues à des prix de plus en plus élevés, parce que cet accroissement énorme de marchandises a été dépassé par une augmentation encore plus forte des ressources pécuniaires et des revenus des Canadiens, qui, naturellement, ayant l'argent, se sont mis à le dépenser.

L'hon. M. PATERSON: Puis-je savoir si ces chiffres visent l'ensemble du pays ou si vous faites une distinction entre les villes et la campagne? Je veux parler du prix du blé et des niveaux d'existence dans l'Ouest.

M. JACKSON: Je parle en ce moment de sommes globales: de la totalité des ressources pécuniaires au Canada, de la totalité des revenus individuels, de la quantité de marchandises de toutes sortes produites au Canada et du prix moyen de détail des marchandises et des services dans le pays. Rien de ce que j'ai dit jusqu'ici ne s'applique à telle ou telle région particulière.

L'hon. M. PATERSON: Mais l'effet n'est pas le même partout.

M. JACKSON: Toutes les régions et toutes les personnes ne s'en ressentent pas de la même façon; mais quand il s'agit d'apprécier une situation, il faut prendre le territoire dans les limites duquel circule une unité monétaire déterminée et qui est assujetti à un régime monétaire unique. On doit envisager les résultats de l'ensemble de ce territoire; on ne peut pas commenter intelligemment sur le régime monétaire du Canada en prenant quelques localités et en se basant sur ce qui s'y produit.

Le PRESIDENT: D'après ce que vous avez dit, ne peut-on pas supposer que nous n'avons guère à nous inquiéter?

M. JACKSON: On peut dire que jusqu'ici la plupart des gens ont semblé bénéficier de l'inflation et que ses terribles effets actuels se sont concentrés sur un nombre de personnes relativement peu élevé. Je dis que la plupart des gens semblent en avoir bénéficié et non pas qu'il en ont bénéficié effectivement. C'est ce qu'il y a de tragique dans l'inflation. Elle met la joie au coeur, du moins au début, et semble profiter à la moyenne des gens, qui trop souvent s'imaginent que ce qui leur arrive personnellement en ce moment arrivera plus tard à toute la nation.

Le PRESIDENT: Si j'ai fait cette observation, c'est parce qu'on entend souvent dire: "Ca va très bien; je n'ai jamais eu autant d'argent dans mes poches; pourquoi se faire de la bile?" Pour moi, c'est un faux raisonnement et je voudrais savoir en quoi réside sa fausseté.

M. JACKSON: Ne réside-t-elle pas dans le fait que nos revenus ne sont pas tous également élastiques?

Le PRESIDENT: Vous voulez dire que les revenus de certaines personnes s'accroissent plus rapidement que ceux des autres et que ceux qui en jouissent sont heureux tandis que les autres se désolent.

M. JACKSON: C'est toute l'affaire en un mot.

L'hon. M. LAMBERT: Est-il juste de supposer qu'il peut y avoir la tension causée par la rapidité du rythme? On va plus vite aujourd'hui qu'on allait antérieurement à 1939 et les gens de notre génération se ressentent plus, je crois, de cette accélération que les plus jeunes. Autrement dit, relativement parlant, il n'y a, en réalité, aucune différence entre aujourd'hui et la période antérieure à 1939.

M. JACKSON: Sans vouloir discuter une question de termes, je ne sais trop ce que M. le sénateur Lambert entend par "aller plus vite."

L'hon. M. LAMBERT: Je tâche d'expliquer ce que le président vient de dire, à savoir: "que la situation n'a rien d'inquiétant." Tout le monde estime avoir plus d'argent qu'auparavant, on produit plus que jamais, les revenus augmentent, on a plus d'argent à dépenser et le reste. Par conséquent, le rythme de l'existence, je le répète, s'est accéléré et il est possible que ceux d'entre nous qui se souviennent un peu mieux du début des années 1930 que les autres ne soient pas entièrement insensibles à cette accélération. Est-ce possible du point de vue de la réalité opposée au souvenir du passé? Pour moi, on a besoin d'une certaine adaptation pour se faire à une époque de transformation intense et rapide comme celle que nous traversons depuis la fin de la guerre. Est-ce que cela peut continuer? Les capitaux doivent s'épuiser très rapidement à ce taux-là, mais, à part ce détail, y a-t-il quoi que ce soit de très mystérieux dans cet état de choses?

M. JACKSON: C'est une question assez compliquée, monsieur le sénateur.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose que je ne me suis pas très bien expliqué.

M. JACKSON: Je dis simplement que le sujet est compliqué. Quand on dit que les revenus des Canadiens ont augmenté, en moyenne, de 152 p. 100 de 1939 à 1950, on résume la situation d'ensemble de 14 millions de personnes dont la situation individuelle peut varier considérablement. Si tous les revenus avaient augmenté de 152 p. 100, tandis que le coût de la vie ne montait que de 72½ p. 100, on pourrait dire avec raison que tous les Canadiens sont, du moins actuellement, en meilleure posture du fait de l'accroissement plus rapide du revenu que de celui du coût de la vie et que ceux qui sont mécontents se ressentent peut-être de l'accélération du rythme de l'existence. Même dans ces conditions, il faudrait faire une stricte réserve.

Le Canadien a généralement une assurance-vie. Il songe au jour où il s'échappera du tumulte de ce monde et laissera cette assurance, en même temps que ses économies, à sa famille pour assurer son entretien après qu'il sera mort. Or, celui qui avait une police d'assurance-vie, disons de \$50,000 en 1939— car il estimait à cette époque-là qu'une somme de \$50,000 bien placée pouvait suffire à l'entretien de sa famille—s'aperçoit aujourd'hui qu'une somme de \$50,000, même bien placée, rapporte un revenu qui suffit à payer la moitié seulement de ce que sa famille aurait pu se procurer, eût-il eu la précaution de mourir en 1939. Autrement dit, l'homme qui est censé être plus à l'aise aujourd'hui, parce que son revenu s'est élevé plus vite que le coût de la vie, laissera un jour une veuve derrière lui, qui sera, pour la même raison, en bien plus mauvaise posture plus tard. Dans un sens, la famille de cet homme devra payer, une fois qu'il sera disparu, pour la prospérité provisoire dont elle et lui jouissent actuellement. C'est un désavantage qu'il ne faut pas perdre de vue.

En outre, quand on dit que les revenus ont augmenté, en moyenne, de 152 p. 100, cela comprend ceux qui se sont accrus dans des proportions énormes. La personne dont le revenu n'a pas augmenté du tout a dû, depuis onze ans, réduire son train de vie environ de moitié; autrement dit, la moitié de ce qu'elle prenait pour vivre lui a été enlevée et a passé à ceux dont le revenu est plus élastique. Le sort de la personne qui a pris sa retraite en 1939 et dont la pension ou la rente viagère constitue le seul revenu, est réellement pitoyable. Il y a dans le pays un certain nombre de gens qui sont justement dans cette situation. Il y en a beaucoup plus dont le revenu n'est pas absolument fixe, mais qui s'est élevé beaucoup moins ou passablement moins rapidement que le coût de la vie. Or, celui dont le revenu a augmenté moins rapidement que le coût de la vie paie actuellement pour les avantages dont jouissent les autres en ce moment et s'il est assuré, il paiera en plus dans l'avenir, comme tout le monde, par suite de la diminution du pouvoir d'achat du revenu que cette assurance procurera plus tard.

L'hon. M. REID: Monsieur Jackson, au sujet de ce que vous venez de dire, j'aurai à signaler un point que je ne saisis pas très bien. Plusieurs Canadiens, surtout parmi les ouvriers syndiqués, prétendent toujours que leur revenu actuel ne suffit à acheter que la moitié environ ce que leur revenu de 1939 leur procurait et que c'est pour cela qu'ils réclament des augmentations de salaire. Dans la presse et par tous les moyens possibles ils signalent à quel point il leur est difficile de vivre et appuient leurs déclarations de données présentées par les services de recherche des syndicats, suivant lesquelles le pouvoir d'achat de leur revenu actuel est inférieur à celui de leur revenu de 1939. Chaque fois que le Bureau de la Statistique publie un relevé indiquant que l'indice du coût de la vie a monté d'un point ou environ, on réclame un revenu plus élevé et chaque réclamation est appuyée par des déclarations à l'effet que les gens trouvent leur revenu insuffisant pour faire face à la cherté de la vie.

M. JACKSON: Les comparaisons qui viennent d'être signalées visent deux sortes d'affirmations. D'abord, il y a énormément de gens qui ne regardent jamais les chiffres. Leur femme se plaint du coût de la vie et du montant d'argent qu'il lui faut dépenser pour acheter du bifteck en 1951. Elle obtient un peu plus pour ses frais de ménage et le mari prend l'habitude de dire que la cherté de la vie le ruine. Mais cette affirmation n'est pas basée sur un calcul statistique. Nous avons tendance à grogner, sans consulter d'abord les statistiques.

Quant aux affirmations des syndicats, malgré que j'en aie vu un grand nombre, mais peut-être pas toutes celles auxquelles le sénateur fait allusion, je ne sache pas qu'un directeur autorisé de syndicat ait jamais nié que les tarifs de salaires au Canada aient augmenté, en moyenne, plus vite que le coût de la vie de 1939 à 1950.

J'ai pris connaissance de bien des déclarations de syndicats ouvriers, appuyées de chiffres, à l'effet que le coût de la vie a dépassé le relèvement des salaires ou la moyenne des salaires de leur industrie. Mais j'ai toujours constaté que les chiffres visaient telle ou telle époque en particulier entre 1939 et 1959, de façon qu'on pouvait dire qu'à partir de ce moment-là jusqu'en 1950 le coût de la vie avait augmenté plus rapidement que le tarif de salaires dont il s'agissait.

Certes, les salaires et les prix n'ont pas toujours marché de pair et, durant cette période, il y a évidemment eu des moments qu'on peut choisir— sans nullement fausser la vérité, mais très ingénieusement—et à partir desquels on peut dire que le coût de la vie a augmenté plus rapidement jusqu'à telle autre époque en particulier que la moyenne des salaires. Néanmoins, quand on demande d'une façon générale quelle est la différence entre le niveau d'existence de la moyenne des Canadiens de la période d'avant-guerre et de celui de l'après-guerre, c'est-à-dire de l'époque actuelle (car c'est pour le temps présent que vous légiférez), il n'y a pas de doute que la moyenne des salariés, l'immense majorité des salariés lorsque vous les prenez individuellement, ont vu leurs salaires et leurs revenus augmenter sensiblement plus que les prix de détail de l'existence entre l'avant-guerre et l'après-guerre.

Le PRESIDENT: D'après ce que vous dites, serait-il juste de conclure que l'inflation qui s'est produite a causé peu ou pas d'embarras à certaines catégories de gens, mais a créé de graves difficultés pour d'autres catégories?

M. JACKSON: Oui. Les effets ont été très inégaux et, d'après moi, c'est le pire de l'inflation.

Le PRESIDENT: On nous dit et nous savons qu'on a adopté certaines mesures fiscales pour enrayer, si possible, la tendance à l'inflation. A supposer que ces mesures n'eussent pas été prises, et que nous eussions continué comme par le passé, que serait-il finalement arrivé, d'après vous?

M. JACKSON: Puis-je répéter la question sous une autre forme, pour être sûr de l'avoir bien comprise? Vous voulez savoir ce qui arriverait finalement si l'on continuait pendant dix ou douze autres années de créer un pouvoir d'achat aussi rapidement qu'on l'a fait au cours des dix ou douze années passées?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que j'avais en vue.

M. JACKSON: On peut dire aujourd'hui en toute confiance que si l'on continuait pendant encore dix ou douze de créer de nouvelles ressources et d'élever les revenus au même rythme qu'on l'a fait récemment, on verrait le coût de la vie augmenter encore plus rapidement qu'il ne l'a fait au cours des dix ou douze dernières années.

Le PRÉSIDENT: L'augmentation s'accélérait?

M. JACKSON: Oui, parce que de 1939 à 1950 le mouvement des prix que la création de nouvelles ressources pécuniaires a provoqué a été ralenti par un frein naturel: pendant cette période la production par habitant a effectivement augmenté d'une façon considérable, soit 47 p. 100. Cette augmentation de 47 p. 100 ne veut pas dire que la production individuelle s'est accrue dans cette proportion, car, au cours des onze années en question, elle n'a pas probablement pas augmenté de plus de 27 p. 100; mais lorsque la guerre a éclaté en 1939, environ 20 p. 100 des ouvriers canadiens chômaient et ne produisaient rien et durant la première moitié de la deuxième guerre mondiale, au moyen d'une inflation nécessaire et habilement conduite, on a remis au travail ces ouvriers qui manquaient d'ouvrage en 1939, ce qui eut pour effet d'accroître rapidement notre production nationale.

L'hon. M. EULER: Puis-je demander si cette proportion vise le volume ou la valeur?

M. JACKSON: Il s'agit de l'augmentation du volume. De 1939 à 1950, le volume des marchandises produites a augmenté de 47 p. 100 par habitant (ce qui signifie, bien entendu, une augmentation de 47 p. 100 par habitant dans le volume des marchandises à être consommées, car le revenu est simplement la consommation de ce que nous produisons). Cette augmentation générale de 47 p. 100 est due en partie à l'accroissement global de 20 p. 100—une sorte de mine d'or—du fait de la remise au travail des chômeurs et en partie à ce que nous pouvons, semble-t-il, accroître assez longtemps notre production individuelle d'environ 2 p. 100 par an.

Pour revenir à la question posée par le président, aujourd'hui nous commençons un autre cycle de dix ou douze ans avec pour ainsi dire pas de chômeurs. Autrement dit, l'augmentation éventuelle du volume de notre production au cours de ces dix ou douze prochaines années sera due soit à l'accroissement de la population, soit à la faculté de chaque individu de produire plus de marchandises et de services qu'auparavant. C'est pourquoi j'oserai dire que pour les dix ou douze prochaines années on doit attendre non pas une augmentation de volume de 50 p. 100 par habitant, qui a été celle de la période écoulée, mais peut-être une augmentation beaucoup moindre. Si nous obtenons une augmentation de volume de 27 p. 100 durant les dix années à venir, au lieu du 47 p. 100 des dix ou douze années passées, ce résultat relativement modeste semblera probablement très raisonnable.

Si l'on continue, comme on l'a fait au cours des dix ou douze dernières années, de créer de nouveaux dollars, on provoquera, à mon avis, un emballement, une inflation qui entraînera plus de tension et plus de dangers que la rapide inflation que nous veons de connaître.

Le PRÉSIDENT: Alors comment résoudre le problème?

L'hon. M. LAMBERT: En arrêtant la guerre, je suppose.

M. JACKSON: En ralentissant la création de nouvel argent et l'augmentation rapide de nos revenus individuels en espèces ou bien en accélérant la production des marchandises.

Il y a eu pour ainsi dire une course depuis 1939 entre deux forces croissantes: la multiplication des dollars et la multiplication des marchandises. La multiplication des dollars a dépassé hors de toute proportion la multiplication des marchandises et cela malgré que nous, Canadiens, nous ayons produit beaucoup.

Il faut, soit enrayer cet accroissement rapide de nos revenus, ce qui est une opération pénible...

L'hon. M. EULER: Au moyen d'impôts, je suppose.

M. JACKSON: Je me suis servi du terme "arrêter" à dessein. Il y a plusieurs façons de l'arrêter. Il faut, je le répète, soit arrêter l'accroissement des revenus, soit accélérer le rythme de l'accroissement de la production individuelle.

L'hon. M. HORNER: Je voudrais demander à M. Jackson si ce n'est pas la seule façon d'en sortir et si éventuellement nous n'aurons pas de plus en plus d'inflation.

J'ai tâché de me faire expliquer par un professeur d'économie politique pourquoi on nous dit que l'inflation ruinerait le pays. Pour moi, on a la preuve du contraire. Prenez l'Allemagne, par exemple. Si elle n'était pas entrée en guerre, il appert que même après une période d'inflation désastreuse, elle était plus forte qu'elle l'avait jamais été auparavant. L'Allemagne s'est développée, a fabriqué des armes, a construit des routes, a rebâti des villes et a fait disparaître ses taudis et cela après une période d'inflation qu'on qualifie de désastreuse. Certains disent que tant que les gens d'un pays sont capables de se remettre à produire et d'avoir leurs ressources naturelles, tout va bien et que nous n'avons rien à craindre même si nous laissons l'inflation suivre son cours jusqu'au bout.

M. JACKSON: Votre question est très à propos, monsieur le sénateur, mais permettez-moi de vous dire que Berlin est en ruines et qu'il n'y a pas une pierre debout en 1951, principalement parce que le mark a été déprécié en 1923 au point de ne plus avoir aucune valeur. J'oserai dire que si le mark n'avait pas été détruit à cette époque, il n'y aurait probablement pas eu de Fuehrer et très probablement pas de deuxième guerre mondiale.

L'hon. M. HORNER: Eh bien, Churchill prétend que rien n'était plus facile que d'empêcher la guerre, même avec un Hitler. Je ne sais pas que la dépréciation du mark ait eu beaucoup à faire avec la guerre. Si Hitler avait été un type d'homme différent, par exemple, s'il avait adopté une attitude pacifique et avec bien d'autres "si", évidemment cela aurait changé le cours des événements. Si je comprends bien, cette inflation n'a aucun rapport avec la destruction éventuelle de l'Allemagne, à moins de supposer que c'était à cause de l'attitude des autres nations, mais celles-ci étaient disposées à lui prêter de nouveau de l'argent, même après qu'elle eût répudié ses engagements. On a versé des sommes énormes au nouveau régime de l'Allemagne.

M. JACKSON: Puis-je essayer de vous convaincre, monsieur le sénateur?

L'hon. M. HORNER: Certainement.

M. JACKSON: La période d'inflation qui a précédé la deuxième guerre mondiale a eu pour effet de détruire complètement la classe moyenne en Allemagne. Celle-ci avait une classe moyenne à peu près semblable à la nôtre. Nous avons un peu honte d'en parler, parce que nous appartenons à cette classe, mais

je dirai que partout où elle existe, la classe moyenne contribue beaucoup plus que sa part d'éducation, d'expérience et de tradition de service public. C'est pourquoi on dit parfois qu'elle est la "force du pays". Cette vérité se manifeste en temps de crise. Or l'inflation, lorsqu'elle a atteint son point culminant en Allemagne en 1923, a annihilé la force du pays en détruisant la classe moyenne. Elle l'a détruite complètement. Les survivants avaient perdu toute influence financière, politique et sociale et la plupart d'entre eux, tout courage moral.

C'est pour cela que je dis que l'inflation de 1923 a permis à un Hitler d'exister. Il ne restait plus assez de courageux partisans de la liberté pour tenir tête à Hitler et ses chemises brunes en Allemagne lorsque survint la crise, comme il y en a eu jusqu'ici, Dieu merci, dans les pays anglo-saxons, chaque fois que nos petits Hitlers ont dressé la tête. Hitler a pris le pouvoir et, suivant moi, le résultat était pour ainsi dire inévitable: cela a fini par la destruction de Berlin.

Ici, lorsqu'on prétend que nous ne devrions pas tant nous préoccuper de la possibilité d'une inflation effrénée au cours des dix prochaines années, étant donné que l'inflation n'a pas fait beaucoup de mal au cours des dix années passées, je ferai remarquer que le tort causé durant les dix dernières années a surtout été concentré sur une petite partie de la société, principalement sur les membres de la classe moyenne. Ce sont eux qui, la plupart du temps, ont des revenus non élastiques et, partant, sont susceptibles "de l'attraper" quand vient l'inflation.

J'oserai dire que si, au Canada, on ne craint pas le régime totalitaire, c'est parce que la classe moyenne y est encore assez forte pour dire: Cela n'aura pas lieu.

L'hon. M. EULER: Voudriez-vous préciser les limites du cadre de la classe moyenne?

M. JACKSON: Je crains que ce ne soit difficile à définir.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous la définir, par exemple, suivant les revenus?

M. JACKSON: Je ne crois pas que ce soit entièrement une question de revenu. C'est plutôt une question de tradition spirituelle. D'une façon générale, la classe moyenne se compose des gens de profession libérale, des administrateurs à appointements fixes de grosses maisons d'affaires et des chefs des petites entreprises commerciales qui existent encore. Il faut inclure, bien entendu, beaucoup d'autres gens, peut-être la plupart des agriculteurs canadiens.

L'hon. M. EULER: Que vous faites-vous des ouvriers industriels? Les incluez-vous?

M. JACKSON: Dieu merci, un très grand nombre de nos ouvriers sont imbus de la même tradition que notre classe moyenne. Mais quand je parle des gens de la classe moyenne, je fais généralement une distinction entre eux et les salariés de la classe industrielle.

L'hon. M. GOUIN: Monsieur Jackson...

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous fini?

M. JACKSON: J'ai fini pour le moment, monsieur le président. J'ai répondu assez gauchement à la question du sénateur, mais je ne trouve rien de mieux à dire.

L'hon. M. GOUIN: Je voudrais savoir jusqu'où vous iriez au-dessus ce que l'on appelle la petite bourgeoisie. Bien entendu, la grande bourgeoisie et les classes supérieures sont en dehors de la définition.

M. JACKSON: Si je m'étais servi de l'expression "bourgeoisie", comme le suggère l'hon. sénateur Gouin, j'aurais peut-être évité la dernière question.

L'hon. M. GOUIN: Ce qui me préoccupe, c'est le nombre de gens à qui cela a fait du tort—veuves qui ont un revenu fixe, tous ceux qui vivent d'une pension de retraite fixe, beaucoup de gens de profession libérale, y compris moi-même. A-t-on calculé la proportion que ces gens-là représentent, afin d'avoir une idée du nombre de ceux qui ont été frappés et qui sont même menacés de disparaître?

M. JACKSON: Je ne sais où l'on trouverait ce renseignement, à moins que ce ne soit dans le nouveau recensement. Je parle du nombre de gens qui ont actuellement un revenu fixe. Ce renseignement serait très utile.

L'hon. M. GOUIN: Pour savoir au juste quel serait l'effet de l'inflation au cours des cinq ou dix prochaines années. Cela nous dépendrait pour ainsi dire ce qui doit se produire, si nous savions qu'ils représentent un million ou un demi-million de gens, ou peu importe le nombre.

M. JACKSON: Avant l'arrivée du sénateur Gouin—si l'on veut bien me permettre de me répéter—j'ai expliqué comment l'inflation réduit le pouvoir d'achat des survivants d'un chef de famille qui laisse une assurance. Même aujourd'hui, celui qui est intimement convaincu qu'il profite actuellement de l'inflation, parce que son revenu a augmenté plus rapidement que le coût de la vie va laisser une police d'assurance-vie avec laquelle sa famille aura beaucoup plus de difficulté à vivre que si l'inflation n'avait pas eu lieu.

Cela allonge considérablement la liste des victimes de l'inflation; mais cela remet beaucoup de souffrance à plus tard.

Le PRESIDENT: Il est possible que le coût de la vie continue de monter du fait que la provision d'argent paraît se maintenir et qu'on ne peut pas, à défaut d'un accroissement de population, comme vous l'avez dit il y a un instant, accroître suffisamment la production des marchandises et des services pour y satisfaire.

M. JACKSON: On ne doit pas supposer que la provision d'argent va s'accroître durant les dix prochaines années comme elle l'a fait depuis dix ans.

Le PRESIDENT: Nous n'avons pas besoin de le supposer.

M. JACKSON: En réponse à une question qui m'a été posée il y a un instant, j'ai dit: "Supposons qu'au cours des dix ou douze prochaines années cette augmentation de ressources pécuniaires se répète et demandons-nous ce que nous pouvons faire au point de vue de l'augmentation des disponibilités en marchandises". J'ai fait aussi remarquer que si l'accroissement des ressources pécuniaires se maintenait au même rythme au cours des dix ou douze prochaines années, ce serait dangereux, parce que nous ne pouvons certainement pas accroître le volume de notre production par habitant aussi rapidement que par le passé. C'est impossible parce qu'il n'y a plus de chômeurs à remettre au travail pour accélérer la production. Si, au lieu de permettre cette dangereuse augmentation des ressources pécuniaires, nous avions la volonté de dire que nous n'allons pas la tolérer plus longtemps et si après avoir fait preuve de courage, nous faisons preuve de suffisamment de civisme et de maîtrise personnelle, je crois alors que nous pourrions y mettre un terme.

L'hon. M. EULER: Lorsqu'il y a un danger de guerre, il faut employer beaucoup de gens pour s'y préparer, mais si cette menace n'existait pas ces gens-là pourraient être retirés d'une production qui est, si je peux dire, en pure perte, pour être occupés à la production de marchandises utiles. Ne serait-ce pas un remède?

M. JACKSON: Oui, je le crois.

L'hon. M. EULER: Cela empêcherait au moins l'inflation de s'accroître.

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur Jackson, diriez-vous que le fait pour les industriels d'exiger les plus hauts prix possibles pour leurs produits n'influe pas sur l'inflation?

M. JACKSON: Cela ne nous avancera guère de commencer une chasse aux soi-disant coupables. On peut reprocher à telle ou telle personne en particulier d'avoir haussé le prix de son propre travail et des produits qu'elle offre en vente, mais, avec tout le respect que je vous dois, cela ne paraît pas être une façon pratique d'aborder le sujet.

L'hon. M. HOWDEN: Mon idée est que certains industriels se mettent de temps à autre à fabriquer un article dont les gens ont grandement envie et que ceux qui ont de l'argent achèteront. Or, ces industriels ont la tentation, si je peux dire, de vendre aussi cher que possible, quelle que soit la valeur de l'article en question. Pour moi cela doit avoir un certain effet sur l'inflation.

M. JACKSON: Dans ce cas, vous me permettez de dire que cela se manifesterait dans le bénéfice du capitaliste qui serait plus élevé.

L'hon. M. HOWDEN: Oui.

M. JACKSON: Or, les données que nous avons prouvent clairement que la marge de bénéfice du capitaliste a baissé.

L'hon. M. HOWDEN: Vraiment?

L'hon. M. HAIG: On confisque actuellement un peu plus de 50 p. 100 des bénéfices des grandes compagnies commerciales qui font plus de \$10,000 par an. C'est ce qu'on fait sous notre régime fiscal actuel. Puis quand l'autre moitié des bénéfices est répartie entre les actionnaires, on en prend une autre tranche sous forme d'impôt sur le revenu. Dans ces conditions, serait-on tenté de faire des bénéfices exorbitants? Est-ce que cela engagerait quelqu'un à forcer ses machines et son commerce? Le fisc ne lui enlèverait-il pas une grande partie de ce que cela lui rapporterait?

M. JACKSON: La tentation est certainement moins grande qu'avant.

L'hon. M. PATERSON: J'aurai deux questions à poser au témoin. Estimez-vous que les dépenses énormes de l'État que nous discutons soient une bonne chose pour l'ensemble de la population du Canada? Deuxièmement, estimez-vous que la meilleure façon de retirer de la circulation l'argent qui est de trop soit au moyen d'impôts?

M. JACKSON: Permettez-moi de répéter la remarque que j'ai faite il y a une heure, quand j'ai dit que j'essayais d'éviter ici l'emploi des expressions "bon" et "mauvais" et de parler simplement des causes et des conséquences et du point de savoir si telle conséquence était souhaitable ou non.

Je ne vois pas comment on peut dire si "telle grosse dépense de l'État est une bonne chose" quand on ne sait pas ce que l'État fait des fonds ou comment il obtient ceux qu'il dépense. Toutefois, si l'on veut bien me le permettre, je dirai ceci: Bien que les grosses sommes que les gouvernements dépensent effectivement nous intriguent avec raison de temps à autre, les gouvernements du Canada pris dans l'ensemble, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux absorbaient à eux tous, au cours des douze mois antérieurs à la campagne de Corée, à peu près la même proportion de notre production nationale brute qu'avant la guerre.

Le PRESIDENT: Avant la guerre de Corée?

M. JACKSON: Non, avant la deuxième guerre mondiale. J'ai ici un tableau qui indique la proportion des dépenses globales des gouvernements par rapport au chiffre de la production nationale brute pour chaque année de 1939 à 1949. C'est par hasard que je vous apporte ces chiffres. J'en ai fait le calcul il y a déjà quelques mois pour satisfaire ma curiosité à propos d'une autre affaire.

L'hon. M. HAIG: Voudriez-vous en remettre un exemplaire au président:

M. JACKSON: Oui, monsieur le sénateur.

(Voir l'appendice).

M. JACKSON: En 1939, les gouvernements du Canada achetaient entre eux tous 12.9 p. 100 de la production nationale brute des marchandises et des services. Pendant les hostilités, l'État a dû forcément acheter une bien plus grande proportion de la production nationale brute pour poursuivre et gagner la guerre, si bien que le chiffre s'est élevé à 42.2 p. 100 en 1944, quand la deuxième guerre mondiale a atteint son point culminant. Puis la proportion a diminué, d'abord rapidement, puis plus lentement. Mais en 1949, elle était revenue à ce qu'elle était en 1939. Cette année-là les gouvernements du Canada achetaient à eux tous 12.9 p. 100 de la production nationale brute des marchandises et des services. Ce chiffre s'est élevé très légèrement en 1950; la campagne de Corée avait notamment changé la situation. Mais, en 1949, nous étions revenus à la proportion de 1939.

Quant à savoir si en 1939 et en 1949 les gouvernements dépensaient trop, c'est là matière d'appréciation personnelle. En tout cas, proportionnellement au chiffre beaucoup plus élevé de la production du Canada, les gouvernements ne dépensaient pas plus en 1949 qu'en 1939.

L'hon. M. HORNER: J'aurai une question à poser à M. Jackson au sujet de la déflation. Je crois comprendre qu'il est beaucoup plus facile de purger une hypothèque en temps d'inflation. Adviene une déflation et il est difficile de la rembourser. Ne serait-il pas beaucoup plus difficile pour tous les gouvernements de supporter le poids de leurs dettes si nous avions une période de déflation?

M. JACKSON: Permettez-moi de faire une réserve en disant que ce serait moins facile. Si je suis le créancier hypothécaire et vous le débiteur et que durant une période d'inflation vous me remboursiez, cela vous fait grand plaisir et moi je suis joué. Au contraire, adviene une période de déflation et vous avez de la difficulté à me rembourser; alors c'est vous qui êtes joué et moi qui en profite. Mais je ne veux pas supposer que celui qui doit l'argent est nécessairement plus méritant que celui qui le lui a prêté en premier lieu.

L'hon. M. McLEAN: Pouvez-vous nous dire dans quelle proportion s'est élevée la production nationale depuis 1939?

M. JACKSON: C'est officiel. La production nationale brute s'est élevée de 5,598 millions de dollars en 1939 à 16,382 millions de dollars en 1949 et à 17,791 millions de dollars en 1950. Bien entendu, les dollars de 1950 et de 1949 ne valent pas autant que le dollar de 1939.

L'hon. M. EULER: Quelle serait la proportion exacte par rapport à la valeur du dollar en 1939?

M. JACKSON: En divisant le chiffre de 1950 par 9 et en multipliant par 5, vous ne seriez pas loin de la vérité, sans toutefois avoir le chiffre absolument exact. En se basant sur le dollar de 1939, la production de 1950 a dû être d'environ 10 milliards de dollars. Il est facile de se procurer le chiffre exact du Bureau fédéral de la Statistique.

L'hon. M. EULER: Je crois qu'on nous l'a fourni l'autre jour; on nous a dit, si je me rappelle bien, que la proportion était d'environ 80 ou 82 p. 100.

L'hon. M. LAMBERT: Ce chiffre de 12.9 p. 100 que vous avez cité pour faire la comparaison entre 1939 et 1949 représente, bien entendu, une somme totale beaucoup plus élevée?

M. JACKSON: Oh! oui.

L'hon. M. LAMBERT: Suivant vous, si notre revenu national brut baissait, cette proportion de 12.9 augmenterait-elle ou diminuerait-elle? Autrement dit, n'est-il pas presque certain que le revenu national brut provenant de la production diminuerait beaucoup plus rapidement que les dépenses de l'État?

M. JACKSON: Oui, inévitablement, dans ce sens que beaucoup de dépenses de l'État représentent des frais fixes. Si la production nationale brute diminuait, les dépenses globales de nos gouvernements en marchandises et en services représenteraient inévitablement une proportion plus grande par rapport au chiffre de cette production.

L'hon. M. LAMBERT: Il est certainement raisonnable de supposer qu'une très grande proportion de cette dépense totale de 16 milliards en 1949—je crois qu'elle se chiffre maintenant à près de 18 ou 19 milliards—est consacrée à ce qu'on appelle la fabrication des moyens de défense militaire. N'est-il pas juste de supposer que si les hostilités cessaient et qu'on déclarât la trêve internationale, notre revenu national brut provenant de la production diminuerait considérablement? Pour le maintenir au même niveau il faudrait remplacer la fabrication militaire par la fabrication pour des fins commerciales et répartir plus largement nos marchandises pour des fins de commerce. Je ne veux pas insister là-dessus, mais, la situation commerciale dans le monde étant ce qu'elle est aujourd'hui, il nous serait très difficile d'atteindre le chiffre actuel de la production si la fabrication militaire diminuait considérablement. Je crois que nous devons nous attendre à ce que les dépenses de l'État augmentent par rapport au revenu national le jour où les dépenses militaires ne seront plus nécessaires. Êtes-vous de cet avis?

L'hon. M. HAIG: Avant que M. Jackson réponde, je ferai remarquer que les dépenses militaires n'ont pas été très élevées en 1949.

M. JACKSON: Je ne sais pas combien on dépense en ce moment pour la défense nationale, mais on dépense évidemment plus qu'avant la campagne de Corée.

L'hon. M. LAMBERT: La dépense est d'environ un milliard de dollars.

M. JACKSON: Je ne peux pas discuter le sujet avec connaissance de cause. Le sénateur Lambert a prétendu que si nous n'avions pas à consacrer autant de travail à la défense nationale, notre production fléchirait et le revenu national diminuerait. Je lui répondrai que cela dépend de la façon dont nous saurions administrer nos affaires.

Si je comprends bien sa politique, surtout d'après l'exposé financier de cette année, le gouvernement tâche maintenant de réduire à des proportions plus modestes les placements qui ont été très élevés au cours des deux dernières années, afin de libérer un certain nombre d'ouvriers et de machines et de les employer à la fabrication de guerre. A supposer que la situation s'éclaircisse et que l'on n'ait plus besoin de consacrer nos efforts à la fabrication de guerre, le gouvernement nous encouragerait probablement à reprendre à peu près le même rythme de placements qu'on a connu avant l'affaire de Corée et si ce rythme pouvait être maintenu et que nous menions nos affaires sagement, le volume de notre production et notre revenu national n'auraient pas besoin de diminuer.

L'hon. M. EULER: Si nous n'avions plus à gaspiller notre énergie à la fabrication de guerre, la production utile, si je peux dire, devrait progresser.

M. JACKSON: Le sénateur Lambert a l'idée que la production de choses utiles ne pourra peut-être pas (du moins immédiatement) absorber les ressources qui seront libérées des tâches actuelles, c'est-à-dire de la production pour des fins militaires.

L'hon. M. EULER: Mais si elle pouvait les absorber, cela tendrait à diminuer l'inflation, n'est-il pas vrai?

M. JACKSON: Si les ressources actuellement employées pour le réarmement étaient inactives, la production se trouverait probablement réduite.

L'hon. M. EULER: Il est peu probable que cela se produise. Nous détournons actuellement nos énergies de ce que j'appelle la production utile vers la production militaire. Ne retourneraient-elles pas à la production utile si nous n'avions plus besoin de fabriquer de matériel militaire?

M. JACKSON: Cela dépend de la mesure dans laquelle nous aurions administrer sagement nos affaires. Autrement dit, à moins de prendre nos précautions, les choses ne suivent pas nécessairement le cours que nous leur traçons. Mais nous pouvons imaginer que nous administrerons nos affaires comme il faut.

L'hon. M. LAMBERT: L'histoire n'a-t-elle pas prouvé que la fabrication de guerre stimule plus la production qu'une situation de paix ou d'après-guerre? Autrement dit, la guerre est un stimulant artificiel et il est difficile dans les cinq ou dix ans qui suivent une guerre d'atteindre une production égale pour des fins pacifiques. On peut difficilement supposer que si le besoin de la fabrication militaire venait à cesser cet automne nous pourrions, pour des fins pacifiques, atteindre le degré d'activité de l'année passée. D'abord, nous ne pourrions pas contrôler la situation internationale pour faciliter le commerce mondial. Nous sommes aujourd'hui, sur le plan national, des partisans de l'isolement et des protectionnistes, comme le reste du monde, parce que nous sommes en guerre ou que nous nous préparons à la guerre et que, par conséquent, nous devons ménager nos ressources nationales et éviter de faciliter le commerce international qui, à mon sens, est le seul moyen d'atteindre en temps de paix la production du temps de guerre.

M. JACKSON: Après chaque guerre, à l'exception de la deuxième guerre mondiale, que nous sachions, la production a fléchi. Chose remarquable, il n'y a pas eu, d'après ce qu'on peut voir, de baisse soudaine après la deuxième guerre mondiale.

L'hon. M. LAMBERT: Vous parlez en ce moment de la deuxième guerre mondiale?

M. JACKSON: Oui. Après cette guerre il n'y a pas eu de baisse soudaine comme cela s'est produit à la suite de toutes les autres grandes guerres. C'est un des faits remarquables de notre époque. On peut peut-être dire qu'il n'y a pas eu de baisse soudaine, mais nous avons effectivement eu à la place une inflation d'après-guerre.

Le PRESIDENT: Pour faire suite au point soulevé par le sénateur Lambert qui, je crois, est très important, permettez-moi de poser une question. D'après ce que vous avez dit, monsieur Jackson, je conclus que si la paix régnait de nouveau dans le monde, nous pourrions, grâce à de sages mesures, passer d'une période de fabrication militaire intense à un état de fabrication civile qui suffirait à maintenir le chiffre de notre production nationale brute. Cela ne dépendrait-il pas des débouchés extérieurs que nous pourrions trouver pour l'écoulement de nos produits?

M. JACKSON: Oui, je le crois.

Le PRESIDENT: Et si les pays où nous exportons normalement nos produits étaient dans une situation difficile, ils chercheraient peut-être à protéger leur propre économie en refusant l'entrée à nos marchandises. Le cas échéant, quel effet cela aurait-il sur le Canada?

M. JACKSON: Cela s'est fait sur une grande échelle depuis cinq ans.

L'hon. M. McLEAN: C'est ce qui se fait actuellement dans la zone sterling.

Le PRESIDENT: Je prierai M. Jackson de me répondre.

M. JACKSON: Le Canada est encore obligé de compter beaucoup sur les marchés de l'extérieur, mais pas autant que par le passé. Depuis quelques années, nous avons eu la chance de pouvoir vendre beaucoup plus aux États-Unis que nous ne l'espérions et cela a compensé jusqu'à un certain point pour l'exclusion délibérée de nos produits des marchés appauvris d'outre-mer. En outre, de concert avec nos cousins des États-Unis, nous avons pris la précaution de prêter ou de donner tant d'argent aux voisins, appauvris par les récents événements mondiaux, qu'ils ont pu, malgré les conditions contre lesquelles il leur fallait lutter, prendre une quantité assez considérable de nos exportations.

L'hon. M. HORNER: Et l'accroissement de notre propre population nous dispenserait d'autant plus d'avoir à trouver des débouchés à l'extérieur.

M. JACKSON: Oui.

Le PRESIDENT: J'aurai quelques autres questions à poser, mais je crois que le sénateur McLean demande la parole.

L'hon. M. HORNER: Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la réponse que vous avez donnée, monsieur Jackson, quand j'ai parlé du remboursement des hypothèques et des dettes. Je ne songeais pas à savoir lequel des deux était le plus méritant: le créancier ou le débiteur. Je visais l'impossibilité de rembourser les dettes contractées en temps d'inflation, au cas où nous aurions à souffrir d'une déflation.

M. JACKSON: Si la déflation est trop accentuée, le remboursement des dettes devient impossible. Nous ne devons pas supposer qu'il devienne impossible de rembourser les dettes à moins d'une déflation très accentuée.

Je reconnais, bien entendu, que la déflation est une plaie, au même titre que l'inflation et quand je dis que nous avons besoin aujourd'hui d'arrêter la création trop rapide de nouvelles ressources pécuniaires, qui est la source de la récente inflation, je ne songe nullement à préconiser la déflation à sa place.

Si l'on jette un coup d'oeil sur le passé, on constate maintenant que l'inflation a été continue depuis seize ou dix-sept ans. Tantôt elle a été relativement rapide et tantôt elle a été relativement lente et les motifs ont varié avec l'époque. Parfois les raisons étaient bonnes et valides et parfois elles étaient loin d'être valides; mais ce qui est à noter, c'est que depuis 1934, nous avons continuellement suivi la même direction.

Aujourd'hui, une cruelle nécessité nous confronte: il faut mettre les freins. Nous savons que c'est difficile et dangereux. Un freinage maladroit arrêtera, il est vrai, l'inflation; mais la maladresse peut facilement déclencher la déflation à sa place. Si nous pouvons arrêter l'inflation maintenant, mais sans amener la déflation à sa place, nous mériterons tous un bon point, c'est-à-dire non seulement le gouvernement du Dominion et la banque centrale, mais tous les Canadiens, à titre de consommateurs et de producteurs.

L'hon. M. EULER: Nous aurions alors la normale. Si l'on arrêta l'inflation et qu'on laissât les choses au point où elles sont au lieu d'avoir la déflation, ce que nous considérons aujourd'hui comme étant une période d'inflation deviendrait une période normale. Nous ne reviendrons jamais aux anciens prix.

M. JACKSON: Nous n'y reviendrons jamais de toute façon.

Le PRÉSIDENT: Vous estimez que c'est une chose difficile à arrêter?

M. JACKSON: Il est énormément difficile de s'arrêter sans mettre en marche arrière.

Le PRÉSIDENT: C'est un peu comme celui qui glisse en bas d'une côte avec l'intention de s'arrêter à tel endroit, mais qui trouve que c'est assez difficile.

M. JACKSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il y a une chose que je voulais demander.

L'hon. M. HAIG: Le sénateur McLean a, je crois, quelques questions à poser.

L'hon. M. McLEAN: Monsieur Jackson, si nous entrions réellement en guerre, il serait beaucoup plus difficile d'arrêter une émission d'argent, n'est-ce pas?

M. JACKSON: Oui.

L'hon. M. McLEAN: Je ne pense pas qu'il y ait une seule guerre dans l'histoire qui ait été perdue faute de fonds pour se procurer des matières premières, des objets et des hommes. Ces mesures qui se rapportent à l'inflation sont notoires: on augmente les impôts, on engage les gens à économiser, ce qui veut dire qu'il y a moins d'argent pour les achats d'objets civils et plus pour les placements dans les obligations de l'État. La hausse des taux d'intérêt est encore un autre moyen qu'on préconise pour enrayer l'inflation. A tout bien considérer, est-ce là un bon moyen d'enrayer l'inflation?

M. JACKSON: Je suis connu, monsieur le sénateur, comme étant partisan de laisser, autant que possible, les taux d'intérêt trouver leur propre niveau.

L'hon. M. McLEAN: Nous savons que les mesures du gouvernement ou de la Banque du Canada ont beaucoup d'effet sur les taux d'intérêt.

M. JACKSON: Je le reconnais parfaitement.

L'hon. M. McLEAN: Le gouvernement joue parfois le principal rôle dans la réglementation de notre régime monétaire. Il sera pas mal difficile de laisser les taux d'intérêt trouver leur propre niveau quand il faudra trouver des fonds pour les achats nécessités par les préparatifs de défense ou par la guerre.

M. JACKSON: Je crois réellement que depuis quinze ans les taux de l'intérêt sur les obligations au Canada, comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis, ont été maintenus artificiellement à un bas niveau. Par conséquent, quand je dis qu'on devrait maintenant les laisser trouver leur propre niveau, je crois qu'avec un jeu libre ils s'élèveraient et resteraient à un niveau plus élevé que dans le passé. Mais je ne suis pas partisan de fixer les taux d'intérêt à un haut niveau, pas plus qu'à un bas niveau. En ce qui me concerne, je laisserais libre jeu aux forces du marché monétaire.

L'hon. M. McLEAN: Évidemment, la modicité du taux d'intérêt comme politique gouvernementale a été inaugurée délibérément aux États-Unis sous le régime Roosevelt, quand cela semblait être absolument nécessaire. J'estime que ce fut un des actes utiles du gouvernement Roosevelt pour sortir le pays du marasme économique. Quant à savoir si cela devrait continuer ou non, c'est une autre affaire. Est-ce que le relèvement du taux d'intérêt ne consiste pas

simplement à prendre de l'argent dans une poche pour le mettre dans l'autre? Vous avez parlé de la classe moyenne. Or, nous savons que la classe moyenne est une classe d'emprunteurs. Je trouve que la hausse du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires tend à l'inflation ou bien prend l'argent du locataire pour le donner au propriétaire. Je voudrais bien savoir comment une hausse des taux d'intérêt peut aider à enrayer l'inflation. Dans les études que j'ai faites j'ai été incapable d'en arriver à cette conclusion.

M. JACKSON: Depuis tant d'années que nous parlons d'Économie Dirigée, avec un grand E et un grand D, (années qui, nous le savons maintenant qu'on se les rappelle, ont toutes été longues et la plupart du temps tristes), nous projetons de fixer les choses dans l'état où, d'après nous, elles devraient être. Des hommes plus sages que nous pensaient autrefois que tous les prix (y compris le taux d'intérêt, qui est le prix des fonds à prêter) devraient s'établir naturellement et que tout va mieux quand les prix et les taux d'intérêt sont libres de trouver leur propre niveau.

Nous savons que dans le passé, chaque fois qu'il y avait une vague de prospérité, les taux d'intérêt s'élevaient naturellement et chaque fois qu'il y avait une crise économique, ils baissaient naturellement. La modicité du prix de l'argent, en temps de marasme, encourageait les gens à emprunter pour des fins utiles, ce qu'ils n'auraient pas fait autrement. La modicité du prix de l'argent était donc un correctif automatique pour un état de dépression.

Qu'est-il arrivé dans les années 1930? Au cours de la pire crise économique qu'on ait jamais connue, le gouvernement Roosevelt a appliqué, entre autres remèdes variés, celui de l'argent à bon marché, copiant ainsi le modèle classique de la modicité du prix de l'argent en temps de marasme, modèle qui s'est répété sans cesse depuis que le commerce existe. Mais dans les années 1930 on a ajouté à cela une innovation. Plusieurs personnes savantes conçurent l'idée d'en faire un objectif permanent et qu'il était tout à fait souhaitable d'avoir de l'argent à bon marché, quel que soit l'état des affaires. Depuis ce temps-là, dans la plupart sinon tous les pays de l'Occident, nous avons maintenu l'argent à bon marché. Nous nous y sommes accrochés dans les mauvaises années et aussi dans les périodes de prospérité.

L'hon. M. McLEAN: Les gouvernements ont estimé jusqu'ici que le relèvement des taux d'intérêt se répercute sur les contribuables. Lorsque le taux d'intérêt monte et qu'il est nécessaire d'emprunter à des taux plus élevés, il semble que nous ayons à payer plus d'impôts pour acquitter ces taux d'intérêt plus élevés. Cela fait partie d'un cercle vicieux. Comme la roue, le navire et le régime monétaire: l'argent fait partie de notre régime et si les taux montent, le coût de la vie montera.

M. JACKSON: Je regrette, mais je ne peux pas considérer le prix de l'argent comme une taxe, pas plus que les salaires.

L'hon. M. McLEAN: Cela entre dans les frais.

M. JACKSON: Certainement. Quand vous multipliez les dollars plus vite que les marchandises, vous pouvez être sûr que vos frais ne seront plus proportionnés et que vous serez parfois fortement embarrassé.

L'hon. M. BURCHILL: Le chiffre de 12.9 p. 100 que vous nous avez cité comme étant la proportion des dépenses de l'État par rapport à la production nationale brute, porte sur les dépenses antérieures à la guerre de Corée?

M. JACKSON: En 1950, le chiffre s'établissait à 13.1 p. 100.

L'hon. M. BURCHILL: Il est possible que les dépenses de l'État aient augmenté depuis ce temps-là. J'ai lieu de croire qu'elles ont augmenté proportion-

nellement, mais peut-être que non. Toutefois, voici ce que je voulais dire au sujet des moyens de remédier à l'inflation: Je sais que cela dépend beaucoup du commerce international, mais d'une façon générale, est-ce que le fait d'employer de nouveau pour des fins civiles les biens qu'on produit actuellement pour des fins militaires n'aura pas directement pour effet d'atténuer l'inflation?

M. JACKSON: Si vous persistez à accroître les ressources pécuniaires et le montant global des revenus personnels des Canadiens plus vite que vous n'augmentez la production des marchandises et des services à vendre, vous ne pourrez pas éviter l'inflation. C'est une simple question de proportions.

A mon avis, on peut accroître pendant longtemps la provision de marchandises d'environ 2 p. 100 par an et par habitant en prolongeant les heures de travail, et peut-être plus que cela. On peut aussi obtenir un certain résultat en employant plus de main d'oeuvre. Si la population augmente rapidement, on peut faire mieux que si elle s'accroît lentement. En tout cas, le nombre d'ouvriers employés et leur capacité de production individuelle régleront et limiteront le taux de l'augmentation du volume matériel du revenu national.

Si on ne laissait pas augmenter les ressources pécuniaires plus rapidement que le volume matériel du revenu national, on n'aurait probablement jamais d'inflation.

L'hon. M. EULER: Que peut-on faire?

M. JACKSON: Soit accélérer la production des marchandises, soit ralentir la production des dollars.

L'hon. M. EULER: Notre fabrication militaire a accéléré la production des marchandises, mais si, comme vous le dites, la dépense s'élève dans la même proportion que la production, alors là n'est pas le remède. Comment peut-on maintenir la dépense de pair avec la production?

M. JACKSON: Quand les gens ont de l'argent dans leurs poches, ils le dépensent. Si nos revenus montent, nous tâcherons au moins d'acheter plus. Ainsi (si le volume des marchandises ne s'accroît pas proportionnellement à l'augmentation de nos ressources pécuniaires) nous nous ferons mutuellement concurrence dans l'achat des biens disponibles et nous en ferons monter le prix.

Par conséquent, pour éviter ce danger il faut enrayer l'augmentation des ressources pécuniaires. Il n'est pas encore trop tard pour le faire.

L'hon. M. EULER: Voilà ce à quoi je voulais en venir. Comment faire? En élevant les impôts?

Le PRESIDENT: C'est un dur remède.

M. JACKSON: Quoi que vous fassiez, le remède paraîtra dur. La hausse des impôts retirera de la circulation les dollars qui existent déjà: c'est un moyen de prévenir l'inflation. L'autre méthode consiste à réglementer, c'est-à-dire à restreindre la création du crédit. Après tout, nos dollars sont créés par le système du crédit.

L'hon. M. EULER: On le fait jusqu'à un certain point aujourd'hui.

M. JACKSON: Oui. Le fait d'empêcher la création de plus ample crédit équivaldrait presque à arrêter l'accroissement de notre approvisionnement monétaire. En ralentissant la création du crédit, on se trouve à appliquer pour ainsi dire les freins. Si ce freinage n'est pas suffisant, alors on pourra supprimer le revenu superflu au moyen d'impôts appropriés. Cela aidera, à condition toutefois que le gouvernement ne dépense pas l'argent. Le dollar qu'on prend dans ma poche et qui est ensuite dépensé par le gouvernement contribue tout autant à la hausse du coût de la vie que si je le dépensais moi-même.

L'hon. M. EULER: Est-ce que l'effet serait le même si le gouvernement se servait de cet argent pour amortir la dette publique plutôt que pour payer tel ou tel service?

M. JACKSON: S'il prend mon dollar pour le mettre dans la poche du porteur de bon qu'il rembourse, il reste alors à savoir ce que ce dernier va en faire.

L'hon. M. REID: Je voudrais poser une question au sujet du rapport qui existe entre le revenu personnel et la production nationale. Vous avez cité les chiffres de 100 pour 1939 et de 252 pour 1950 en ce qui concerne les revenus. Quant à la production nationale, elle a été, suivant vous, d'environ 5 milliards et demi en 1939 et de 17 milliards et demi en 1950. Le rapport n'est pas le même. Les revenus sautent de 100 à 252 et la production de $5\frac{1}{2}$ à $17\frac{1}{2}$. La proportion n'est pas du tout la même. La production nationale a plus que triplé de 1939 à 1950, tandis que les revenus n'ont monté que de 100 à 252.

M. JACKSON: Le chiffre de 252 par rapport à 100 porte sur l'accroissement du revenu personnel par habitant, tandis que celui que j'ai cité pour la production nationale est le chiffre global. Il faut se rappeler que beaucoup plus de Canadiens ont contribué à la production nationale brute en 1950 qu'en 1939. Je regrette de ne pas avoir les chiffres de la production nationale par habitant, mais on verrait qu'ils ne sont pas loin du taux d'augmentation que j'ai cité dans le total des revenus par habitant.

L'hon. M. REID: Pour les marchandises vous nous avez cité respectivement les chiffres de 100 en 1939 et de 252 et vous avez montré que l'augmentation des revenus était proportionnée aux dépenses faites à même les revenus personnels.

M. JACKSON: Non, monsieur le sénateur. Les ressources pécuniaires, les revenus personnels par habitant ont monté de 100 à 252, mais les marchandises mises en vente n'ont augmenté que de 100 à 147. C'est cette regrettable différence entre 252 et 147 qui se manifeste par la hausse du coût de la vie. Si vous consultez les relevés officiels, vous verrez qu'il n'y a pas de confusion possible à cet égard.

L'hon. M. LAMBERT: J'aurai une question à poser au sujet de la circulation monétaire. Vous avez dit plusieurs fois que la quantité d'argent en circulation est beaucoup trop grande et que, conséquemment, les gens ont plus d'argent à dépenser. Les autorités qui contrôlent la circulation monétaire sont, je suppose, les agents du gouvernement?

M. JACKSON: Le régime bancaire crée de l'argent au moyen de prêts.

L'hon. M. LAMBERT: Très bien, mais ce que je veux faire ressortir, c'est qu'il est essentiel de produire avant d'accroître la provision d'argent.

M. JACKSON: Je ne sais pas au juste ce que vous entendez par "essentiel". En réalité, on a très souvent augmenté la circulation monétaire avant d'accroître la production. Parfois (par exemple, au milieu d'une crise économique) il peut être bon de s'attaquer d'abord à la circulation monétaire.

L'hon. M. LAMBERT: C'est justement à cela que je veux en venir. Lorsqu'il y a un ralentissement dans l'activité commerciale par suite de la production, vous avez une dépression économique. Sur quoi vous basez-vous pour estimer l'approvisionnement monétaire?

M. JACKSON: Vous voulez dire l'approvisionnement monétaire nécessaire?

L'hon. M. LAMBERT: Oui. Autrement dit, la proportion de l'approvisionnement monétaire par rapport à la production, ou aux besoins, ou peu importe ce que vous l'appellez? Quel est le principe directeur? Pour moi, en ce qui

concerne l'élément monétaire dans notre économie, on met la charrue avant les boeufs, car ce qui compte réellement, c'est la production et l'argent en circulation doit la faciliter. Il me semble que cela a beaucoup à voir avec l'inflation, parce que les deux éléments ne marchent plus de pair. En d'autres termes, il est possible qu'il y ait trop d'argent comparativement à ce qu'on produit effectivement. Quand la quantité d'argent est insuffisante par rapport à la production, on a évidemment une déflation, comme cela s'est produit au début des années 1930. A mon sens, lorsqu'on envisage l'effet des dépenses de l'État sur l'inflation, prise dans son ensemble, il est important de reconnaître cet élément de la circulation monétaire que notre banque centrale est censée être la première à contrôler.

M. JACKSON: Si ce sont les dépenses de l'État et leur effet sur l'inflation qui nous préoccupent, je dirai qu'elles ont forcément un effet, suivant qu'elles mettent plus ou moins de dollars en circulation ou qu'elles provoquent une augmentation ou une diminution du volume de la production. La politique financière du gouvernement peut provoquer l'inflation en accroissant les ressources pécuniaires; ou encore si le gouvernement retire un certain nombre d'hommes de la production des marchandises et des services, comme, par exemple, lorsqu'il recrute une armée pour faire la guerre, il arrête l'accroissement du volume de la production et cela contribue à l'inflation. Ces deux éléments interviennent continuellement: les ressources pécuniaires et la production des marchandises et des services.

L'hon. M. LAMBERT: L'un stimule l'autre?

M. JACKSON: Non. C'est comme si vous aviez deux chevaux attelés ensemble et qui ne marcheraient pas à la même allure. Vous tâchez, comme il convient, de les garder sur la même ligne. Si le cheval qui représente le volume des ressources pécuniaires avance trop, c'est l'inflation avec ses regrettables conséquences; s'il traîne en arrière du cheval qui représente la production, alors c'est la déflation dont les résultats peuvent être pires.

L'hon. M. HORNER: C'est le cheval qui est en arrière qui a le plus à traîner.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai à M. Jackson de nous donner son avis sur ce qui suit: D'après les renseignements qu'on possède, on sait que le monde libre ou, pour se servir d'un terme large, le monde occidental dépensera, au cours des douze prochains mois, probablement 60 milliards de dollars en préparatifs de défense militaire. Cela fait concurrence à presque tout ce dont les civils ont besoin. D'après vous, quel sera l'effet de cette dépense sur le cours des prix des marchandises?

M. JACKSON: Il est probable qu'elle fera hausser les prix.

Procédons par ordre: d'abord les États-Unis, à eux seuls, vont dépenser plus de 60 milliards de dollars pour leur réarmement au cours des douze prochains mois, de sorte que les dépenses de réarmement de tous les pays libres représenteront une somme bien plus élevée; mais cela ne change pas la question. Si les pays libres financent le réarmement et la campagne de Corée à même leurs propres revenus, c'est-à-dire si tout ce qu'ils dépensent est fourni au fur et à mesure par les contribuables, alors ceux-ci auront autant de moins à dépenser; autrement dit, le chiffre net des dépenses n'augmentera pas.

Le PRÉSIDENT: Vous supposez que les économies disparaîtront pour ainsi dire. Permettez que je précise. Pour pouvoir acquitter les frais de la guerre au fur et à mesure, il faut que le gouvernement prenne l'argent dans la poche des contribuables. Ordinairement, après avoir payé leurs frais d'entretien, les gens mettent de côté quelques économies, mais ils sont susceptibles de les sacrifier pour maintenir leur train de vie et alors qu'arrivera-t-il?

M. JACKSON: Si mes impôts augmentent, comme ils l'ont fait cette année, j'ai le choix: soit de vivre aussi bien qu'avant et d'économiser moins, soit d'économiser autant et de réduire mon train de vie. Sur ce point, chaque contribuable agit comme il l'entend. Nous ne pouvons pas supposer que tous les impôts perçus par les gouvernements libres pour acquitter les frais de réarmement seront payés à même les économies des contribuables, pas plus que nous ne pouvons supposer qu'ils entraîneront toujours une diminution de la consommation individuelle. Ils seront payés en partie par une réduction de consommation et en partie par une réduction des économies.

L'hon. M. LAMBERT: N'oubliez-vous pas une chose? Si, grâce au stimulant des préparatifs militaires, la production des armes augmente beaucoup, la proportion des articles de consommation ne diminuera-t-elle pas?

M. JACKSON: Si les consommateurs ont moins d'argent à dépenser, on fabriquera finalement moins d'articles de consommation; par contre, si l'État dépense plus, on fabriquera plus de munitions. Cela veut dire que le genre de production changera.

Quant au volume global de la production, y compris articles de consommation et munitions, cela dépendra de bien des conditions différentes.

Au début de la deuxième guerre mondiale, on pouvait accroître la production rapidement, parce qu'il y avait 400,000 ou 500,000 chômeurs qui pouvaient être remis au travail. Dans ces conditions on pouvait fabriquer beaucoup de munitions et beaucoup de Canadiens pouvaient quand même vivre mieux qu'auparavant. Mais aujourd'hui, on peut presque dire que tout le monde travaille. Les mêmes gens ne peuvent pas produire à la fois des munitions et des articles de consommation, et si vous ne faites que transférer la main d'oeuvre d'une catégorie de production à une autre, vous n'augmentez pas la production. Par conséquent, le programme de réarmement veut dire qu'il y aura moins d'articles de consommation qu'auparavant, à moins que ce programme n'exige le transfert de si peu de ressources et de main d'oeuvre que l'accroissement annuel de la production dû aux progrès de la science et à l'augmentation de l'effectif ouvrier puisse suffire.

Au Canada, cet accroissement annuel de la production est d'environ 3½ p. 100. Si la guerre et le réarmement n'exigent pas plus de 3½ p. 100 de notre énergie, alors vous pouvez dire que nous pourrions probablement y pourvoir sans réduire notre niveau d'existence actuel; mais, réciproquement, si l'on dépasse cette proportion et qu'on veuille plus de canons, il faudra manger moins de beurre.

L'hon. M. BARBOUR: Si nous payons au fur et à mesure et que l'on n'augmente pas la dette publique, y aura-t-il une inflation?

M. JACKSON: Oui, c'est possible. J'arrive maintenant à la deuxième partie de ma réponse au sénateur Crerar que j'ai encore à présenter.

Supposons que le gouvernement décide de payer ces dépenses à même ses revenus courants et qu'il le fasse. Nos dépenses seront d'une autre nature, mais leur volume n'augmentera pas et ce financement n'exigera pas nécessairement une augmentation des ressources pécuniaires. Mais étant donné que la campagne de recrutement des forces armées retire de l'industrie des gens qui autrement seraient occupés à produire, on doit conclure que du fait de l'ensemble du réarmement le volume de la production diminuera plus que si les nouvelles recrues avaient pu être laissées à leur emploi civil.

Strictement parlant, il faut faire une ou deux autres réserves pour exposer la situation telle qu'elle est réellement. Une heure vient de sonner, mais on me permettra de citer une de ces réserves.

Le sénateur Lambert a déclaré formellement que notre effort de guerre accroîtra la production. Certes, ce que nous avons discuté jusqu'ici nous porte à supposer le contraire, mais si, par exemple, comme contribution à l'effort national, nous travaillions tous plus longtemps chaque jour, nous pourrions contrebalancer cette perte de main d'oeuvre due au recrutement et peut-être même faire plus que la contre-balancer. Il est possible, bien entendu, que nous ne puissions pas produire autant au cours d'une heure de travail supplémentaire que dans une heure de travail régulière, mais nous pourrions certainement porter le volume de notre production au-delà de ce qu'il serait si les heures de travail n'étaient pas prolongées. Pui, si l'on pouvait disséminer rapidement les connaissances professionnelles dont on manque, on pourrait rendre certains ouvriers plus productifs qu'ils ne le sont actuellement en leur fournissant ce supplément de compétence.

Il existe des moyens d'accélérer le rythme de la production, quand il faut faire un grand effort national, même si cet effort débute au moment où tout le monde travaille.

Pour me résumer je dirai ceci: Étant donné, d'une part, le nombre d'hommes et de femmes que le recrutement enlève à l'industrie et, d'autre part, les divers moyens d'augmenter le rendement, on ne peut pas être absolument sûr d'éviter l'inflation, même si l'on paie les frais de cette entreprise entièrement à même les revenus courants.

L'hon. M. LAMBERT: Quand vous parlez de payer les frais à même les revenus courants, il vous faut faire certaines réserves, n'est-ce pas? Durant la dernière guerre, on payait de cette façon environ 55 p. 100 des frais et on s'entendait pour l'autre 45 p. 100.

M. JACKSON: Quand je parle maintenant de payer à même les revenus courants, je veux dire sans augmenter la dette publique. Pour moi, cette expression n'a pas d'autre sens.

L'hon. M. LAMBERT: Cela veut dire que le financement ne laisse aucun déficit.

M. JACKSON: Aucun déficit. Mais cela va exiger de notre part à tous une ferme résolution et la volonté du renoncement, un peu de cette vertu démodée qu'on appelle le patriotisme et, dans les circonstances, peut-être dans une mesure au delà de nos forces. Le caractère des Canadiens va être mis durement à l'épreuve.

L'hon. M. LAMBERT: La deuxième guerre mondiale a grossi notre dette publique et le service de cette dette et la même chose se produit jusqu'à un certain point avec le programme actuel de préparatifs militaires.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais savoir si le Comité désire faire revenir M. Jackson ou si nous n'avons plus besoin de lui.

L'hon. M. LAMBERT: Personnellement, je crois qu'il ne faut pas se montrer trop égoïste. J'aimerais avoir M. Jackson ici toute l'après-midi pour discuter certaines questions, mais j'ignore si c'est le désir du Comité d'attirer l'attention sur certains rapports qui peuvent exister entre les dépenses de l'État et l'inflation. Je ne proposerai donc pas de retenir M. Jackson plus longtemps, car je crois qu'il nous a assez bien éclairés sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Quels sont les membres du Comité qui sont d'avis de se réunir cet après-midi après la séance du Sénat pour avoir de plus amples renseignements de M. Jackson?

L'hon. M. HAIG: Dans ce cas, monsieur le président, il vous faudra limiter le nombre de questions que chacun de nous pourra poser. Il faut imposer une limite. Je sais que certains membres du Comité n'ont guère posé de questions ce matin, tandis que d'autres en ont posé un grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile pour le président de répartir le nombre de questions. C'est à nous de nous restreindre à cet égard.

L'hon. M. HAIG: Je propose que nous levions la séance.

A 1 h. 10 la séance est suspendue jusqu'après la séance du Sénat, cet après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quand nous avons suspendu la séance à une heure, nous avons certaines questions à poser à M. Jackson. Je crois qu'il serait préférable pour chacun de nous de poser toutes les questions qu'il a en vue avant de donner la parole à un autre.

L'hon. M. HAIG: J'aurai une seule question à poser. Voulez-vous me citer les éléments qui constituent l'inflation ou la déflation?

M. JACKSON: Les éléments?

L'hon M. HAIG: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'est-ce qui cause l'inflation?

L'hon M. HAIG: Qu'est-ce qui cause l'inflation? Qu'est-ce qui cause la déflation? Vous nous avez parlé longuement, ce matin, du rapport entre les marchandises et l'argent disponibles de 1939 à 1950. Vous nous avez dit que pour chaque \$100 de revenu qu'ils avaient en 1939 les Canadiens avaient, en moyenne, \$252 en 1950. Y a-t-il d'autres éléments qui constituent l'inflation ou la déflation?

M. JACKSON: C'est la clef du problème; je ne peux pas en dire plus long: si vous augmentez ou laissez accroître les ressources pécuniaires plus vite que la production des marchandises, vous aurez l'inflation.

L'hon. M. EULER: Est-ce que cette augmentation est causée par la hausse des salaires?

M. JACKSON: J'ai dit, par contre, que lorsque les ressources pécuniaires augmentent moins rapidement que la production des marchandises, on a tôt ou tard une déflation.

Le PRÉSIDENT: Soit dit en passant, je m'en tiens à la règle que j'ai énoncée au début de la séance. Pour le moment, le sénateur Haig a la parole.

L'hon. M. HAIG: Il y a autre chose. Le gouvernement restreint actuellement, directement ou indirectement, le crédit bancaire. Je ne dis pas qu'il l'a fait officiellement, mais on a donné à entendre aux banques, je crois, qu'elles ne doivent pas étendre leur crédit au delà de ce qu'il était à une certaine date. La même règle s'applique aux sociétés d'assurance. Puis la vente des marchandises à crédit va aussi être restreinte. D'après vous, quel effet cette mesure aura-t-elle?

M. JACKSON: Vous voulez dire la façon dont le gouvernement applique maintenant les freins?

L'hon. M. HAIG: Vous appelez cela "les freins"?

M. JACKSON: Oui. Il a appliqué les freins pour ralentir l'accroissement des ressources pécuniaires qui a été si rapide depuis si longtemps.

L'hon. M. ROEBUCK: Pourquoi les ressources pécuniaires ont-elles augmenté comparativement aux marchandises qu'on pouvait acheter?

M. JACKSON: Je ne sais pas si je suis en mesure actuellement de vous dire au juste pourquoi, monsieur le sénateur.

Ce matin, j'ai dit que, pour une raison quelconque, nous traversons une période d'inflation depuis environ 1934 ou 1935. Pour le moment, simplement afin de simplifier les choses, je m'en tiendrai à la période qui s'étend de 1939 à aujourd'hui. A venir jusqu'à un certain point au cours de ces douze années, on a augmenté les ressources pécuniaires du pays surtout pour combler les déficits de l'État, causés par les frais de la guerre. J'ai ici des chiffres que l'on peut faire consigner, si l'on veut. Cela résume assez bien, je crois, la situation à venir jusqu'à 1946.

L'hon. M. ROEBUCK: Voulez-vous dire que l'État a émis des valeurs?

M. JACKSON: Le papier-monnaie est une valeur de l'État. Or, pour faire vendre les obligations de guerre qui devaient couvrir les déficits de l'État, on a créé des milliards en papier-monnaie et en dépôts bancaires. Puis quand les grosses dépenses de guerre et de démobilisation cessèrent, le gouvernement prit pour politique d'avoir un surplus de recettes fiscales et de s'en servir pour amortir la dette publique. Autrement dit, le gouvernement renversa sa politique fiscale. Au lieu de créer de nouvelles ressources pécuniaires pour lui permettre de vendre de plus en plus d'obligations et combler son déficit croissant, il commença à amortir la dette. On aurait alors pu supposer que l'augmentation rapide des ressources pécuniaires cesserait, mais le fait est qu'elle ne cessa pas; elle continua.

De 1939 à 1946, nos gouvernements ont accumulé à eux tous un déficit de \$7,769,000,000.

L'hon. M. VIEN: Cela comprend les gouvernements provinciaux.

M. JACKSON: Oui. Pendant ce temps-là on a créé de nouvelles ressources pécuniaires représentant 4,039 millions de dollars.

Depuis quatre ans, à venir jusqu'en 1950, on a réduit les déficits accumulés de plus de deux milliards et demi, soit de \$7,769,000,000 à \$5,185,000,000, mais on a accru en même temps les ressources pécuniaires de \$4,039,000,000 à \$5,858,000,000. En d'autres termes, tout en amortissant rapidement le déficit accumulé, comme je l'ai indiqué, on a créé pendant ces quatre années pour 1,800 millions de nouvelles ressources pécuniaires.

Le PRESIDENT: Comment a-t-on fait?

M. JACKSON: N'ayant pas les chiffres nécessaires à ma disposition, je ne peux pas vous donner une réponse exacte et, de toute façon, quelqu'un de la banque centrale, par exemple, pourrait le faire mieux que moi.

L'hon. M. VIEN: Sommairement parlant, comment cela s'est-il fait? En émettant du papier-monnaie, en vendant des obligations, ou comment?

M. JACKSON: Non, on rachetait les obligations et c'est à cela que j'ai fait allusion en disant qu'on amortissait le déficit accumulé. Le gouvernement avait continuellement un excédent budgétaire, ce qui lui permettait de racheter les obligations de guerre et d'amortir ainsi la dette publique.

L'hon. M. EULER: L'argent versé au public en remboursement des obligations engage à dépenser plus et accentue ainsi l'inflation, n'est-il pas vrai?

M. JACKSON: Cela dépend en partie de ce que la personne recevant l'argent en fait. Permettez-moi de revenir à la question du sénateur Vien. Une fois la guerre finie, on craignait une crise économique comme celles qui avaient suivi si souvent les guerres du passé. On adopta alors délibérément ce qu'on a appelé une politique d'expansionnisme, prêtant très librement au commerce, afin d'éviter l'affaissement des affaires. En même temps, les capitaux de l'étranger avaient une tendance à venir dans le pays et, dans l'ordre naturel des choses, cela accroît les ressources pécuniaires d'un pays. Il en résulta cinq années d'énorme activité économique.

L'hon. M. VIEN: Je comprends. D'après votre réponse, la méthode employée par le gouvernement pour amortir ces déficits accumulés a consisté d'abord à avoir un surplus de recettes au moyen des impôts et, pendant un certain temps l'argent venant de l'extérieur pour les achats faits au Canada. Alors comment justifier le reste?

M. JACKSON: Là peut-être devrai-je revenir à la question posée il y a un instant par le sénateur Euler: Qu'arrive-t-il quand un gouvernement accumule un surplus et emploie ce surplus à l'amortissement de la dette?

Je crains fort que ce qui a été fait à cet égard depuis cinq ans ressemble étrangement à ce qui s'est passé dans les années 1920. A cette époque-là, les revenus de l'État aux États-Unis étaient très soutenus. Le gouvernement avait chaque année un gros excédent de recettes et s'en servait pour amortir la dette de guerre. Cela dura environ pendant cinq ans, soit de 1924 à 1929, et finit par l'effondrement de 1929 dont on se souvient. Durant cette période (je le suppose) l'argent perçu d'abord des contribuables par l'État et versé ensuite par ce dernier aux porteurs des obligations qu'il remboursait, fut entraîné dans la course folle de la spéculation qui marqua les années en question.

L'hon. M. VIEN: Autrement dit, on a remis trop d'argent en circulation.

M. JACKSON: Une grande partie de l'argent qui a servi à rembourser notre propre dette de guerre depuis 1945 a probablement été employée pour financer l'expansion commerciale durant ces cinq ans.

L'hon. M. VIEN: Mais, d'autre part, si vous l'augmentez pour avoir un excédent de recettes et que vous employiez cet excédent pour amortir les dettes de guerre, est-ce que cela ne revient pas au même? N'a-t-on pas retiré de la circulation par un surcroît d'impôts l'équivalent de ce qui a été payé pour le remboursement des obligations de guerre?

M. JACKSON: En accumulant les fonds qui ont servi à amortir la dette on a retiré de l'argent de la circulation au moyen des impôts, mais le porteur de l'obligation qu'on remboursait pouvait faire ce que bon lui semblait avec l'argent qu'il touchait.

L'hon. M. VIEN: Oui, mais si l'on n'avait pas perçu le surcroît d'impôts qui a servi à rembourser les obligations, l'excédent de bénéfices ou de revenu qui serait resté entre les mains de ceux qui l'avaient gagné aurait été disponible pour ces spéculations.

M. JACKSON: Il est juste de supposer que la plus grande partie de cet argent aurait servi à acheter des articles de consommation courante s'il n'avait pas été pris par le fisc. Si vous percevez \$1000 d'un contribuable qui l'aurait dépensé pour acheter des articles de consommation et que vous vous serviez de cet argent pour rembourser un porteur d'obligation, il est peu probable que ce dernier emploie la somme que vous lui remettez pour acheter des articles de consommation.

L'hon. M. VIEN: Voulez-vous dire que la psychologie du porteur d'obligation qui est le placeur d'argent n'est pas tout à fait la même que celle de l'homme qui gagne son revenu?

M. JACKSON: La situation varie. Il y a des gens qui ont acheté des obligations pendant la guerre comme économie, avec l'intention de les vendre et de meubler leur maison à neuf, une fois la guerre finie. Ceux-là ont certainement vendu leurs obligations et ont dépensé l'argent en articles de consommation. Mais j'oserai croire que beaucoup d'autres, lorsqu'on leur a remboursé leurs titres, se sont servi de l'argent non pas comme revenu, mais comme capital à placer.

L'hon. M. EULER: Devons-nous conclure que si ces gens qui ont été ainsi remboursés par l'État se servent de cet argent d'une façon qui encourage l'inflation il est à souhaiter que le gouvernement effectue le remboursement des obligations plus lentement afin d'en atténuer les conséquences?

L'hon. M. ASELTINE: C'est ce qu'il fait.

M. JACKSON: Je ne sais trop si je suis en mesure de répondre à cette question. Depuis cinq ans on a placé énormément d'argent dans de nouvelles usines et du nouveau matériel, ce qui était évidemment une bonne chose pour notre production. Nous sommes rendus au point où, toutes proportions gardées, nous plaçons peut-être une plus grande partie de notre revenu que n'importe quelle autre nation au monde, bien qu'on prétende, je crois, que la Norvège a été encore plus loin que nous. Nous en récoltons maintenant les bénéfices. Notre pays est fort bien équipé. Néanmoins peut-être avons-nous été trop loin durant ces cinq années. Peut-être avons-nous placé plus d'argent que nous pouvions nous le permettre à l'époque.

L'hon. M. BURCHILL: Il y a une chose que je ne saisis pas très bien. Vous avez cité des chiffres, il y a un instant, au sujet de la dette publique qui a été accumulée par nos différents gouvernements et vous avez dit que depuis 1946 cette dette a été amortie jusqu'à un certain point.

M. JACKSON: Oui de deux milliards et demi.

L'hon. M. BURCHILL: Puis vous avez parlé des ressources pécuniaires et vous nous avez cité le chiffre de leur accroissement. Où vous êtes-vous procuré ce chiffre, monsieur Jackson?

M. JACKSON: Il représente simplement l'argent et les dépôts bancaires qui sont à la disposition du public, y compris les maisons de commerce et nos gouvernements provinciaux et municipaux.

L'hon. M. BURCHILL: C'est en réalité l'argent en circulation?

M. JACKSON: C'est l'argent en circulation. Je me suis servi de l'expression "ressources pécuniaires", mais c'est exactement ce que je visais.

L'hon. M. REID: Dans la valeur des marchandises disponibles et des achats faits par le public, avez-vous tenu compte de ce que l'État a acheté pour des fins de guerre et de la valeur des marchandises expédiées à l'extérieur comme cadeaux à d'autres pays, ou bien le chiffre que vous nous avez cité ce matin—252 comparativement à 100—représente-t-il la somme dépensée par le public par rapport à l'ensemble des marchandises disponibles? Est-ce que cela porte sur l'ensemble de la production nationale, ou bien avez-vous mis de côté les marchandises qui ne sont pas à la disposition du public?

M. JACKSON: Le chiffre de 252 représente l'augmentation proportionnelle du revenu personnel par habitant, c'est-à-dire le total des revenus personnels y compris l'argent dépensé et l'argent économisé, divisé par le nombre total d'habitants.

J'ai pris les chiffres dans un tableau indiquant les dépenses en marchandises et en services et je l'ai entre mes mains en ce moment. Le chiffre que j'ai alors cité représente la proportion de l'argent dépensé en marchandises et en services au Canada par l'ensemble des gouvernements canadiens. Ce chiffre s'établissait à 12.9 p. 100 en 1939 et en 1949.

Le relevé des "dépenses en marchandises et services" comprend toutes les marchandises et tous les services, y compris les marchandises importées qui ont été consommées ici, et les divise simplement en deux parties: la proportion achetée et payée par les gouvernements et la proportion achetée et paye par les acheteurs autres que les gouvernements.

L'hon. M. EULER: M. Jackson a dit et nous savons tous que l'inflation est due à ce qu'il y a trop d'argent en circulation comparativement à la valeur des marchandises qu'on produit. C'est exact, n'est-ce pas?

M. JACKSON: Je crois avoir dit que c'est sur ce plan que l'on doit examiner les causes de l'inflation.

L'hon. M. EULER: Est-ce que la hausse des salaires est un facteur important dans l'augmentation de la circulation monétaire? On nous a dit l'autre jour que les salaires ont augmenté dans une plus grande proportion que le coût de la vie.

M. JACKSON: C'est exact.

L'hon. M. EULER: Croyez-vous que ce soit un facteur d'inflation?

M. JACKSON: Si l'industrie a payé les salaires qu'elle a payés, c'est qu'elle était capable de vendre la marchandise pour la fabrication de laquelle ces hauts tarifs de salaires étaient payés et elle était capable de la vendre parce que les gens possédaient le pouvoir d'achat voulu pour acheter de la marchandise aussi chère.

Si, à un moment donné, on avait restreint le crédit au point où les revenus n'auraient plus pu suffire pour payer des marchandises qui coûtaient de plus en plus cher à fabriquer, je crois que l'industrie aurait été obligée de résister plus qu'elle ne l'a fait aux demandes d'augmentation de salaire. A ce sujet, nous avons devant nous une intéressante perspective en ce moment. On entend dire que les hausses de salaire qu'on réclame actuellement ou qu'on réclamera en 1951 vont être au moins aussi élevées que celles qui ont été demandées durant les cinq dernières années. Mais ces demandes vont être présentées dans des conditions tout à fait nouvelles. Depuis cinq ans, on sait que les affaires étaient prospères et que, conséquemment, l'industrie pouvait, du moins dans une large mesure, accéder aux exigences de la main-d'oeuvre; mais aujourd'hui que les affaires ne marchent pas aussi bien, peut-être ne sera-t-elle pas aussi bien disposée à accorder ce qu'on demande.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur Jackson, vous avez parlé ce matin des gens qui vivent ou tâchent de vivre à même un revenu fixe. L'inflation les touche plus que les autres. Les ouvriers et autres travailleurs bénéficient de hausses de salaire qui vont de pair avec les augmentations périodiques du coût de la vie et parfois même les dépassent, mais c'est sur les gens qui sont incapables d'accroître leur revenu que pèse surtout l'inflation. Savez-vous quelle proportion de notre population représentent ces gens à revenu fixe, comment, par exemple, les veuves qui n'ont qu'une pension comme tout revenu?

M. JACKSON: Non, je regrette de ne pas posséder ce renseignement.

L'hon. M. VIEN: Mais, en tout cas, il y a un assez grand nombre de gens qui vivent à même un revenu fixe, notamment les anciens fonctionnaires de l'État et les anciens employés de grandes sociétés comme les banques, les chemins

de fer, la Compagnie de téléphone Belle et autres, qui sont retraités. Ces gens-là sont incapables d'accroître leur revenu et se ressentent vivement de la hausse du coût de la vie.

Puis-je vous demander ceci, monsieur Jackson? N'est-il pas évident que la restriction du crédit et la hausse des impôts n'ont pas réussi à enrayer l'inflation?

M. JACKSON: Je crois qu'il est un peu tôt pour dire que la tentative a échoué. La nouvelle politique n'a été inaugurée que tout récemment.

L'hon. M. VIEN: En tout cas, elle a échoué en partie, dans ce sens que le coût de la vie au Canada n'a jamais été aussi élevé qu'il l'est en ce moment.

M. JACKSON: Monsieur le sénateur, peut-être ne vous ai-je pas bien compris, mais si nous parlons tous les deux de la même chose, il s'agit de la restriction du crédit qui a été appliquée en 1951 à la suite des mesures financières prises par le gouvernement et de la nouvelle politique de la banque centrale.

L'hon. M. VIEN: C'est bien cela.

M. JACKSON: Ce changement de politique concernant la réglementation du crédit n'est entré en vigueur, je crois, que vers la fin de janvier.

L'hon. M. EULER: A peu près à cette époque-là.

M. JACKSON: Les mesures financières en question ne sont entrées en vigueur que lorsque le ministre des Finances a présenté le budget, de sorte qu'elles viennent juste de s'appliquer à cette économie immense et très complexe qui se nomme le Canada.

Permettez-moi d'établir un parallèle: On me dit que le mécanicien d'une locomotive, remorquant un gros train, doit appliquer les freins un demi-mille avant d'arriver au point d'arrêt, sans quoi il risque de faire dérailler le train.

L'hon. M. EULER: Ces mesures n'ont pas encore eu le temps de produire leur effet.

M. JACKSON: Il n'y a pas assez longtemps qu'on les applique pour pouvoir les juger.

L'hon. M. VIEN: Je comprends cela. Il est évident que la restriction du crédit réduit la demande dans une large mesure. Lorsque la demande dépasse l'offre les prix montent forcément; par conséquent, en restreignant le crédit on restreint la demande et on rétablit d'autant l'équilibre. Mais n'y a-t-il pas d'autres façons plus directes de s'attaquer à la cause du mal? Il y a tendance à l'inflation lorsque les gens veulent avoir plus de marchandises qu'il n'y en a à vendre, c'est-à-dire lorsque la demande dépasse l'offre. Ne serait-il pas plus logique d'organiser notre économie de façon à encourager la production et à faire échec aux méthodes employées actuellement pour réduire la production et maintenir les prix? Ne devrions-nous pas consacrer tous nos efforts à produire autant qu'on peut raisonnablement espérer vendre? Ne devrions-nous pas nous efforcer autant que possible d'obtenir un plus fort rendement par homme et par heure de travail?

M. JACKSON: Monsieur le sénateur, voici des années que nous augmentons ce rendement plus vite que n'importe où ailleurs, que je sache, si ce n'est aux États-Unis, et plus vite que ne l'a fait une nation quelconque dans le passé.

L'hon. M. VIEN: En êtes-vous convaincu?

M. JACKSON: C'est un fait, que nous sachions.

L'hon. M. VIEN: Le savez-vous ou non?

M. JACKSON: Je ne connais personne qui ait étudié plus que moi cette question de moyenne de rendement par homme et par heure, mais j'aimerais en savoir encore plus long.

L'hon. M. VIEN: Êtes-vous convaincu qu'on s'efforce réellement au Canada aujourd'hui à augmenter ce rendement?

M. JACKSON: Autant que je sache, je crois que le taux auquel la production moyenne par homme-heure a été augmentée au Canada depuis une génération n'a pas jamais été dépassé ailleurs.

L'hon. M. EULER: Est-ce à cause de l'emploi des machines?

M. JACKSON: Principalement.

L'hon. M. EULER: Si je vous demande cette question, c'est parce qu'on a l'impression que la difficulté vient de ce qu'on ne produit pas autant qu'on le pourrait.

Le PRESIDENT: Silence.

M. JACKSON: La même question semble m'être posée des deux côtés de la salle. Personnellement, je ne vois personne, ni dans les affaires, ni dans le gouvernement, dont on puisse dire qu'il cherche à restreindre ou désire restreindre la production.

L'hon. M. VIEN: Actuellement?

M. JACKSON: C'est de l'époque actuelle qu'on m'a demandé de parler.

L'hon. M. VIEN: Qu'appellez-vous l'époque actuelle? Voulez-vous parler d'il y a six mois ou un an?

M. JACKSON: Il y a un instant, en parlant de l'accroissement de la moyenne de rendement, j'ai cité les statistiques de toute une génération.

L'hon. M. VIEN: Employez-vous encore le terme dans ce sens?

M. JACKSON: Ma déclaration s'appliquait d'une façon générale à la génération récente. Toutefois, je reconnais qu'ici et là des gens ont été trouvés coupables de "restreindre le commerce" sous le régime de la loi des coalitions commerciales et que d'un autre côté il y a eu une certaine restriction des efforts de la part de la main-d'oeuvre.

L'hon. M. EULER: Voilà ce à quoi je voulais en venir.

L'hon. M. VIEN: Les faits qui sont à ma connaissance ne concordent pas avec ce qui vient d'être dit. Par exemple, en ce qui concerne la pose des briques, certains de mes clients et des gens du métier me disent qu'un briquetier peut poser en moyenne de 1000 à 2000 briques par jour, mais que le syndicat l'oblige à n'en poser que 400 au plus; on est même descendu jusqu'à 350, mais c'est 400 aujourd'hui. On m'a informé qu'un briquetier de 1ère classe peut poser jusqu'à 2000 briques par jour.

J'ai été aussi informé par un entrepreneur général que dans la polmberie il faut aujourd'hui 2 heures et demie pour un travail qui s'effectuait en une heure il y a dix ans. En outre, on me dit qu'auaparavant deux charpentiers pouvaient monter douze portes par jour et qu'aujourd'hui ils n'en montent plus que quatre.

Il est donc évident que la production par homme-heure a baissé. D'après les renseignements que j'ai obtenus d'un entrepreneur général de Montréal, qui est digne de confiance, le rendement par homme-heure aujourd'hui n'est pas la moitié de ce qu'il était il y a dix ans.

M. JACKSON: Vous parlez de travail non mécanisé, comme la pose de la brique. Moi aussi, je pourrais vous citer très facilement des douzaines de cas où le rendement a baissé dans les métiers encore non mécanisés; mais ma première déclaration au sujet de la moyenne de rendement par homme-heure visait l'ensemble de notre économie.

En ce qui concerne notre industrie mécanisée, il n'y a pas de doute qu'elle fait actuellement de son mieux pour être bien outillée, suivre le progrès et fabriquer à bon compte, d'où les énormes placements que j'ai déjà mentionnés.

L'hon. M. VIEN: Durant la dernière guerre, on avait constaté qu'on manquait d'acier aux États-Unis et au Canada et on s'était efforcé autant que possible d'en accroître la production. Profitant de l'expérience, on a insisté fortement, une fois la guerre terminée, pour que les aciéries augmentent leur production et leurs installations, notamment pour qu'elles établissent de nouvelles usines de laminage au Canada et fournissent une plus grande quantité d'acier. Les aciéries, aussi bien des États-Unis que du Canada, s'y opposèrent et les gros bonnets de l'industrie de l'acier, qui avaient des intérêts personnels à servir, ne furent pas d'accord avec la politique du président Truman quand celui-ci voulut, après la dernière guerre, que le gouvernement entreprenne la création d'aciéries. Avec les menaces de guerre on a fini par prendre certaines dispositions, mais on a longuement traîné et ce n'est que lorsque la situation est devenue urgente qu'on a fini par engager les gens à accroître leur production d'acier. Mais juste après la guerre les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient demandé instamment aux grands fabricants d'acier d'accroître leur production et d'agrandir leurs usines; ils ont refusé de le faire parce qu'ils craignaient de faire baisser le prix de l'acier et il en est de même de bien d'autres produits.

Le PRESIDENT: Monsieur le sénateur Vien, il peut y avoir d'autres sénateurs ici qui désirent poser des questions. Il faudra lever la séance à six heures. Monsieur le sénateur Haig, avez-vous quelque chose à demander?

M. JACKSON: Pardon! permettez-moi de faire juste une remarque au sujet de ce que vient de dire le sénateur Vien.

Le PRESIDENT: Faites.

M. JACKSON: On dit généralement qu'une nation ne peut investir que 20 p. 100 de sa production totale, sans courir de danger. Seules les nations très fortes et très vigoureuses peuvent se permettre cette proportion. Or, nous Canadiens, nous plaçons environ 20 p. 100 de notre production totale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et, en réalité, lorsque les affaires marchaient bien, depuis même plus longtemps.

En 1949 et 1950, nous avons placé en moyenne près de 24 p. 100 de notre production nationale brute, ce qui est une proportion presque incroyable. Il y a quelques minutes, ici même, nous discutons le point de savoir si l'on avait consacré suffisamment d'énergie à notre expansion industrielle. Or, le sénateur Vien me dit que les industriels se sont montrés égoïstes et qu'ils ont refusé de placer leurs capitaux comme ils l'auraient dû. Pour ma part, je ne peux pas discuter s'il convient d'avoir plus d'acier que d'autres choses; je ne peux parler que de l'ensemble des placements courants au Canada. Or, je puis assurer au sénateur Vien que très peu de pays ont autant placé d'argent en nouvelles usines et en nouveau matériel que nous Canadiens le faisons depuis la deuxième guerre mondiale.

L'hon. M. HAIG: Je crois que le témoin a répondu à ma question.

L'hon. M. ROEBRUCK: J'aurai une question à vous poser, monsieur Jackson. En effet, pendant que vous parliez je me suis demandé si le fait de taxer les contri-

buables, de prélever des impôts sur leur revenu et le reste pour racheter des obligations favorisait ou non l'inflation, car l'application est simple et pratique. C'est ce que nous avons fait et peut-être n'aurions-nous pas dû le faire, mais j'ai des doutes. Je voudrais que vous nous donniez un peu plus de précisions, si vous le voulez bien. Supposons que vous fassiez l'expérience suivante: Si vous preniez, par exemple, tout le revenu de la nation et que vous le remettiez au capitaliste, qu'arriverait-il? D'abord vous auriez enlevé aux masses leur pouvoir d'achat; deuxièmement, vous auriez donné une très grosse somme au capitaliste qui la dépenserait peut-être dans l'achat d'appareils électriques venant de Suède ou dans l'achat de propriétés foncières; les valeurs augmenteraient, parce qu'il y aurait de la concurrence pour ce genre de placement ici et là. Mais est-ce que ce n'est pas le contraire qui se produirait? Autrement dit, cela favoriserait la déflation, parce que les masses n'auraient plus l'argent nécessaire pour acheter de la viande, des vêtements et le reste, tandis que de grosses sommes d'argent seraient peut-être dépensées en dehors du pays pour faire venir des biens de production, ou seraient placées dans des biens fonciers et des concessions minières, ou je ne sais quoi encore. Cela n'aurait-il pas l'effet contraire à celui que vous mentionnez?

M. JACKSON: Je crains que le sénateur ne s'imagine que les soi-disant "masses" sont les gens qui paient les impôts et achètent les articles de consommation et que les capitalistes sont les soi-disant "richards" qui font venir des appareils électriques de luxe de Suède et en même temps possèdent les obligations de l'État.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, il y a un peu de vrai là-dedans.

M. JACKSON: En réalité, ce ne sont pas les masses qui supportent le lourd fardeau des impôts dans ce pays-ci; ce sont les gens qui ont de gros revenus, et c'est juste. Or, ce ne sont plus les gens à gros revenus qui achètent la plupart de nos valeurs, mais bien les grandes compagnies qui servent une quantité innombrable de gens, dont la plupart ont de petits revenus.

Je suppose que nos compagnies d'assurance-vie sont les plus grandes sources de placement dans le pays aujourd'hui et qu'elles étaient, il n'y a pas longtemps, les plus grands fournisseurs de fonds pour combler les déficits de l'État. Or qu'est-ce que sont nos compagnies d'assurance? Elles sont, comme tout le monde le sait, les agents de millions de Canadiens dont la plupart sont porteurs de petites polices d'assurance.

Il est possible que l'argent qui sert à racheter les obligations vienne en grande partie de contribuables relativement riches; or, si l'on s'en sert pour racheter les obligations que possédait telle ou telle compagnie d'assurance, il peut se faire que cet argent soit payé indirectement à des myriades de petites gens qui ont des polices d'assurance de quatre ou cinq mille dollars.

L'hon. M. ROEBUCK: Alors que faites-vous de l'argument du sénateur Vien, à savoir que si vous enlevez à l'un pour le donner à l'autre de la même catégorie et que si les gens qui paient les impôts sont les mêmes que ceux qui possèdent les obligations, vous n'accomplissez rien et le procédé ne favorise ni l'inflation, ni la déflation?

M. JACKSON: Je parle des individus.

Vous percevez l'argent de particuliers, riches et pauvres, qui auraient dépensé l'argent que vous leur prenez et sans doute principalement pour acheter des articles de consommation. Vous versez cet argent aux porteurs d'obligations qui peuvent être des compagnies d'assurance. Au point de vue pratique, dites-moi: Que font alors les anciens porteurs d'obligations de l'argent que vous leur avez

versé? Bien entendu, si les compagnies d'assurance allaient le dépenser dans l'achat des mêmes articles de consommation dont le contribuable a été privé, cela n'aurait aucun effet sur notre économie, mais si, par exemple, au lieu d'acheter des articles de consommation, elles en font un autre usage, alors le remboursement de la dette a un effet sur l'économie nationale qu'on ne peut pas tout à fait ignorer.

L'hon. M. ROEBUCK: Que prétendez-vous? Que font-elles de l'argent?

M. JACKSON: J'ai dit avant le déjeuner que j'avais lieu de croire qu'une grande partie de l'argent était placé de nouveau de telle façon...

L'hon. M. ROEBUCK: Dans des biens capitaux?

M. JACKSON: ...qu'il allait dans l'achat de biens capitaux.

L'hon. M. ROEBUCK: Alors cela devrait atténuer l'inflation et non la favoriser.

L'hon. M. VIEN: Quelle est votre conclusion à cet égard?

M. JACKSON: J'ai émis l'idée qu'il y avait un parallèle entre la situation actuelle et celles des années 1920, quand la même chose s'est produite, et que dans les deux cas l'amortissement de la dette avait été la cause d'une abondance de nouveaux placements, ce qui a accéléré le rythme des affaires en augmentant la proportion des produits qui prenaient la forme de biens capitaux dans une plus large mesure que normalement.

L'hon. M. VIEN: Quelle serait l'autre solution pour remédier à cette tendance? Quel correctif pourrait-on appliquer?

M. JACKSON: Je l'ignore, monsieur le sénateur; Je ne pose pas de doctrine; je ne fais qu'émettre une idée.

L'hon. M. VIEN: Non, mais si votre supposition est exacte, quel serait d'après vous, le remède?

M. JACKSON: Je ne fais même pas de supposition. Je soupçonne simplement une ressemblance entre la situation actuelle et celle des années 1920.

L'hon. M. VIEN: Si vos soupçons sont bien fondés, quel serait, d'après vous, le remède?

M. JACKSON: Je ne sais pas.

L'hon. M. ROEBUCK: En 1921, après la première guerre mondiale, nous avons agi absolument de la même façon: on racheta les obligations et on se mit à amortir la dette publique. Les prix baissèrent, l'argent renchérit et cela amena les embarras financiers de 1921. Ensuite cela ne nous laissa aucun répit et on l'attribua au remboursement des obligations et à la plus-value de l'argent.

M. JACKSON: Permettez-moi, monsieur le sénateur, de vous rappeler que l'effondrement dont vous parlez a commencé en 1920, vers le mois de mai, à la suite de la conclusion de la dernière grande opération financière des États-Unis pour le rapatriement et la démobilisation des troupes. On n'avait pas encore commencé à amortir les dettes en Amérique du nord, mais tout semblait indiquer qu'elles allaient cesser d'augmenter à partir de ce moment-là. Le dernier gros emprunt de guerre—en novembre 1919, je crois—fut le signal d'alarme—et le krach commercial survint six mois plus tard, en mai 1920. Cela mit fin à la période d'inflation causée par le financement des déficits.

L'hon. M. ROEBUCK: La déflation date à peu près de cette époque. J'ai parlé de 1921 et je ne me trompais pas de beaucoup.

M. JACKSON: L'inflation atteint son point culminant en mai 1920 et fut suivie par une période de déflation qui dura dix-huit mois.

L'hon. M. ROEBRUCK: Oui.

M. JACKSON: Je prétends que la déflation n'était pas due au remboursement de la dette, parce que, à l'époque, on n'avait réduit la dette que d'une façon insignifiante.

L'hon. M. EULER: N'est-il pas vrai que lorsque le gouvernement rembourse des obligations détenues par des compagnies d'assurance ou d'autres institutions financières cela n'a aucun effet au point de vue de l'inflation ou de la déflation, parce que cet argent sera placé de nouveau par les compagnies qui le reçoivent? Le raisonnement ne s'appliquerait donc qu'au remboursement des obligations que possèdent les particuliers, car ces derniers peuvent employer l'argent de n'importe quelle façon et contribuer ainsi à l'inflation.

M. JACKSON: Si le porteur d'obligation qu'on rembourse dépense l'argent qu'on lui verse dans l'achat d'articles de consommation et si cet argent qu'il dépense a été pris à une tierce personne qui est ainsi empêchée de le dépenser en biens de consommation, je ne sais pas que la situation se trouve changée du fait de cette opération.

L'hon. M. EULER: Peut-être ne le dépensera-t-il pas de cette façon.

M. JACKSON: Ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est que le remboursement de la dette par le gouvernement canadien a probablement contribué à grossir le flot des capitaux de placement au moment où les placements étaient déjà fort élevés. J'ai ici des chiffres; peut-être les trouverait-on utiles.

L'hon. M. ROEBRUCK: Cela semble probable. L'opération a consisté à convertir la promesse de paiement de l'État que comporte le titre en un compte de banque; or un compte de banque est un peu plus fluide et devient plus facilement un placement.

L'hon. M. HAIG: Je crois que vous avez raison, monsieur Jackson. Le porteur d'obligation qu'on rembourse n'a pas l'habitude de dépenser l'argent; il le place plutôt ailleurs. En ce moment, l'idée est de le placer en biens capitaux, tels que des titres et des biens immobiliers.

L'hon. M. EULER: Ou il achète une automobile.

L'hon. M. HAIG: Ce n'est pas tout le monde qui vend ses titres pour acheter une automobile. J'en sais quelque chose.

M. JACKSON: En 1949-1950, un huitième des énormes placements faits au Canada provenait de l'excédent de recettes du gouvernement. La moyenne annuelle de l'ensemble des placements a été de \$4,061,000,000 pour ces deux années; l'excédent de recettes de l'État a été de \$520,000,000. A mon sens, c'est un facteur très important dans l'accroissement des placements.

Le PRÉSIDENT: Avant de lever la séance je tiens à dire que le sénateur McDonald a demandé ce qui me paraît être une question assez pratique. Il me l'a transmise par écrit et m'a prié de la présenter à M. Jackson. La question est celle-ci: Quels sont, à part l'accroissement de la production, les objectifs pratiques que nous devrions avoir en vue pour doter le Canada d'une saine économie?

L'hon. M. EULER: C'est beaucoup demander.

M. JACKSON: C'est une question très étendue.

L'hon. M. McDONALD: Nous avons eu un très intéressant débat aujourd'hui. Nous avons traité une quantité de sujets et ce serait très intéressant si M. Jackson pouvait nous résumer ce qui a été dit ici aujourd'hui, en nous citant les importants objectifs que nous devons avoir en vue pour avoir une saine économie. A juger d'après le débat de ce matin, je crois que le premier objectif serait l'accroissement de la production. Le deuxième serait peut-être une politique d'immigration appropriée qui fournirait suffisamment de main-d'oeuvre pour accroître la production. Et ensuite?

M. JACKSON: Même si nous nous sommes parfois écartés du sujet en discussion, je crois comprendre d'après vos remarques du début, monsieur le président, que nous nous occupons principalement de l'inflation, de ses conséquences et de savoir jusqu'à quel point les dépenses des gouvernements sur tous les plans peuvent l'avoir causée ou s'y rapportent.

Mon but a été d'attirer l'attention sur deux choses: d'abord, le degré d'accroissement de notre production de marchandises et de services; deuxièmement, le degré d'accroissement des ressources pécuniaires et de l'ensemble de nos revenus personnels.

Je crois que lorsque l'accroissement des ressources pécuniaires et de nos revenus personnels dépasse de façon persistante l'accroissement de notre production de marchandises et de services, il est impossible d'éviter l'inflation.

Évidemment, ce que nous désirons avant tout—même si cela ne nous intéressait pas de combattre l'inflation, nous aurions d'autres bons motifs de le désirer—, c'est d'accroître aussi rapidement que possible la production, employant pour cela tous les moyens qui sont à notre disposition. Quiconque fait en sorte de contribuer à l'accroissement de la production aide à combattre l'inflation. Quiconque retarde cet accroissement favorise un effet contraire. Mais étant donné que depuis plus de dix ans l'accroissement de notre circulation monétaire a dépassé si rapidement l'accroissement pourtant énorme du volume de notre production, je crois que la première chose sur laquelle nous devons porter notre attention est la nécessité vitale d'enrayer dès maintenant cet accroissement persistant des ressources pécuniaires. Faites-le ou nous serons vaincus.

Les nouvelles restrictions du crédit viennent de s'appliquer cette année et ne datent que de quelques mois. Jusqu'ici nous pouvons à peine percevoir leurs chances de réussite; on ne peut pas se prononcer d'après ce qu'on voit actuellement. Toutefois, je crois réellement qu'il est bon pour la nation que nos gens se pénétrant de plus en plus de l'idée que pour enrayer l'inflation il faut s'attaquer aux forces qui la provoquent et qu'on ne peut pas l'arrêter simplement en la blâmant et en empêchant les prix de monter, comme le supposaient beaucoup de Canadiens, il n'y a pas longtemps.

Voilà ce à quoi je prie les membres du Comité de réfléchir. Les politiques actuelles de restriction du crédit ne peuvent pas s'appliquer sans douleur; déjà il y a beaucoup de gens à qui elles font mal et bientôt beaucoup d'autres en souffriront. J'imagine qu'on cherche déjà à exercer une forte pression sur le gouvernement pour qu'il relâche les restrictions actuelles, probablement au profit de certaines personnes en particulier à qui elles font du tort. Mais le peuple canadien ne doit pas se laisser détourner de son but; il ne doit même pas, dans les conditions actuelles, songer à revenir à l'époque où l'argent abondait et que nous avons connue avec plaisir il n'y a pas longtemps. Nous ne pouvons pas nous laisser fléchir sans risquer une autre grave période d'inflation d'après-guerre dont les conséquences pourraient être littéralement catastrophiques pour la classe moyenne au Canada. Je ne sais, monsieur le sénateur, si cela répond comme il faut à ce que vous aviez en vue.

L'hon. M. McDONALD: Oui, je vous remercie.

Le PRESIDENT: C'est un exposé très clair.

L'hon. M. PRATT: La restriction du crédit par l'intermédiaire des banques est un des principaux points de la politique du gouvernement. Pensez-vous, monsieur Jackson, que cela risque de ralentir la production? L'accroissement de la production est un des principaux facteurs dans la prévention de l'inflation et je me demande si, d'après vous, la restriction du crédit peut avoir pour effet de ralentir réellement la production. Ne pensez-vous pas que la politique du Gouvernement devrait être sélective ou faire des distinctions, afin de restreindre le crédit aux industries non essentielles et non productives et l'étendre à l'industrie productive?

M. JACKSON: Personnellement, je n'aime pas l'idée d'une distinction arbitraire entre individus.

L'hon. M. PRATT: Je veux dire entre catégories.

M. JACKSON: Nous avons laissé trop étendre le crédit et la difficulté réside non pas dans le fait qu'Untel ou Untel a trop de crédit, mais bien dans ce que nous tous, Canadiens, nous sommes munis trop vite collectivement de nouvelles ressources pécuniaires. C'est ce penchant qu'il faut arrêter.

Le changement qu'on propose actuellement dans le domaine de la création du crédit est excessivement difficile et excessivement délicat. Parfois c'est une opération dangereuse. Ce que dit le sénateur Pratt peut facilement se réaliser. Nous naviguons entre Charybde et Scylla: nous devons éviter les périls de l'inflation—que nous avons enfin appris un peu à connaître depuis dix ans—et éviter aussi les périls encore plus grands de la déflation—que nous avons appris à connaître durant les dix années précédentes.

L'hon. M. EULER: Cela exige une manoeuvre prudente, n'est-ce pas?

M. JACKSON: Oui, pas mal prudente. Nous devons nous réjouir du fait que, dans notre pays, ceux à qui il incombe d'appliquer ces mesures financières et monétaires sont eux-mêmes très capables. Nulle part on ne saurait en trouver de meilleurs.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, je considère que nous devrions adresser nos remerciements à M. Jackson pour avoir bien voulu venir nous donner ces intéressants renseignements.

Le PRESIDENT: J'allais justement transmettre à M. Jackson les remerciements du Comité. Nous avons eu deux séances intéressantes aujourd'hui. Au nom du Comité, je désire vous remercier, monsieur Jackson, de votre présence et des renseignements très intéressants que vous nous avez communiqués. (Applaudissements).

Je crois pouvoir vous promettre que si le Sénat entreprend un jour une autre enquête de ce genre, vous serez un de ceux qu'il invitera. (Applaudissements).

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau au gré du président.

APPENDICE F

STATISTIQUES MONÉTAIRES CANADIENNES, 1939 À 1950

	1939	1946	1947	1948	1949	1950
1. Ressources pécuniaires par habitant (1939—100)	100.0	222.3	230.6	239.7	245.5	251.7
2. Revenus personnels par habitant (1939—100)...	100.0	205.9	215.3	240.8	245.7	252.7
3. Production nationale brute par habitant en dollars de 1935-1939 (1939—100).....	100.0	147.3	147.5	146.5	145.0	146.9
4. (1) divisé par (3) X 100 (1939—100).....	100.0	150.9	156.3	164.1	169.3	171.3
5. Coût de la vie (excepté loyers) (1939—100).....	100.0	125.0	138.5	161.4	168.0	172.7

APPENDICE G

DÉPENSES DE L'ÉTAT ET PRODUCTION NATIONALE BRUTE, 1939 À 1950

(en millions de dollars)

	A	B			C	D	E	F	B comme % de A	F comme % de A
	Production nationale brute	Dépenses globales de l'État			Versements transférés	Transports à d'autres gouverne- ments	Subventions	Dépenses en marchandises et services x		
		Gouverne- ment fédéral	Autres gouverne- ments	Tous les gouverne- ments						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	%
1939	5,598	459	752	1,211	421	83	-17	724	21.6	12.9
1940	6,772	998	679	1,677	395	74	52	1,156	24.8	17.1
1941	8,434	1,591	666	2,257	378	55	74	1,750	26.8	20.7
1942	10,455	3,734	658	4,392	420	150	93	3,729	42.0	35.7
1943	11,283	4,379	681	5,060	471	148	211	4,230	44.8	37.5
1944	11,919	5,289	738	6,027	580	155	267	5,025	50.6	42.2
1945	11,810	4,265	810	5,075	948	157	262	3,708	43.0	31.4
1946	12,008	2,839	964	3,803	1,561	174	236	1,832	31.7	15.3
1947	13,657	2,045	1,195	3,240	1,306	192	180	1,562	23.7	11.4
1948	15,503	1,898	1,450	3,348	1,325	150	76	1,797	21.6	11.6
1949	16,382	2,146	1,641	3,787	1,422	182	77	2,106	23.1	12.9
1950	17,791	2,284	1,821	4,105	1,457	256	59	2,333	23.1	13.1

Les versements transférés comprennent notamment les pensions de vieillesse, les allocations familiales et l'intérêt sur la Dette Publique.

Les subventions sont les subventions en espèces ou les remises de droits de douane, etc. versées ou accordées aux producteurs de certaines marchandises.

x Par les gouvernements.

1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées
au Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 11

Séance du jeudi 14 juin 1951

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT:

TÉMOIN:

L'honorable D. C. Abbott, C.P., ministre des Finances.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., président

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Golding	McKeen
Baird	Gouin	McLean
Barbour	Haig	Paterson
Basha	Hayden	Petten
Beaubien	Horner	Pirie
Bouffard	Howard	Quinton
Buchanan	Howden	Reid
Burchill	Hugessen	Robertson
Campbell	Hurtubise	Roebuck
Crerar	Hushion	Ross
Davies	Isnor	Taylor
DuTremblay	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien
Farquhar	McDonald	Véniot
Farris	McIntyre	Wilson
Fogo		

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat du mercredi 14 mars 1951:

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions: Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 14 juin 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 4 h. 15 de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Burchill, Farquhar, Golding, Haig, Howden, Hugessen, Lambert, McDonald, McIntyre, Paterson, Reid, Roebuck, Turgeon et Wilson—19.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

L'honorable D. C. Abbott, C.P., ministre des Finances, est entendu.

A 5 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau au gré du président.

Certifié conforme

Le secrétaire du Comité,
John A. Hinds.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

OTTAWA, jeudi 14 juin 1951.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires, déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, se réunit à 4 h. 15 du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Nous avons le plaisir et l'avantage d'avoir avec nous, cet après-midi, M. Abbott, qui, dans la mesure du possible, nous éclairera sur quelques-uns des problèmes que nous sommes en train d'étudier relativement aux dépenses de l'Etat, à l'inflation et à d'autres maux de la sorte. Je n'ai pas besoin de vous présenter M. Abbott, car si nous ne le connaissons pas tous personnellement, nous le connaissons au moins financièrement parlant. Je prierai donc M. Abbott de nous adresser la parole et probablement après cela, s'il y a des questions . . .

L'hon. DOUGLAS C. ABBOTT: Merci, monsieur le président. Quand vous avez bien voulu me demander de venir au comité, je vous ai dit que je le ferais très volontiers. J'ai suivi ses délibérations avec grand intérêt et j'estime qu'il a accompli une besogne très utile cette année. Je n'ai pas pensé que vous attendiez de moi un exposé très étendu et, conséquemment, je ne me suis pas préparé pour cela; mais je suppose qu'au cours de vos séances certaines questions ont surgi, au sujet desquelles vous aimeriez peut-être avoir des explications de ma part. Donc, avec l'entente qu'il s'agira plutôt d'une discussion des problèmes d'actualité, si des sénateurs désirent m'interroger sur des points spécifiques, je ferai de mon mieux pour leur répondre.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait.

L'hon. M. HAIG: Dans le même ordre d'idées, nous avons discuté aujourd'hui un projet de loi relatif au logement et au cours du débat il s'est agi du taux d'intérêt qui devait être exigé. A ma demande, on a bien voulu consentir à en remettre l'adoption à plus tard, afin que vous puissiez venir discuter la chose avec nous, mais comme il était urgent de rapporter le bill sans tarder, nous avons eu un débat spécial cet après-midi et le Sénat l'a adopté en troisième lecture avec l'entente que je pourrais vous poser quelques questions ici à ce sujet.

L'hon. M. ABBOTT: Oui. Je serais venu ici hier si je n'avais pas été retenu à la Chambre par le bill de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. HAIG: La première question que j'aurai à poser porte sur le projet de loi. J'ai déclaré au Sénat que, vu les taux actuels d'intérêt sur les obligations, vous pouvez autoriser un taux de 5.20, tandis que vous n'allez accorder que 5 p. 100. Voudriez-vous dire au Comité comment le taux est calculé?

L'hon. M. ABBOTT: Le principe du projet de loi en question est que le taux d'intérêt à exiger sur les prêts consentis par l'Etat en vertu de la Loi du logement sera proportionné au taux d'intérêt versé dans le moment sur les obligations à long terme de l'Etat. La loi prescrit que le gouverneur en conseil fixera le taux d'intérêt, mais celui-ci ne doit pas varier de plus de — j'oublie combien au juste, mais je crois que c'est d'un demi pour cent du taux courant des obligations à long terme et l'on définit ce qu'on entend par obligations à long terme.

L'hon. M. HAIG: Des obligations remboursables en douze ans.

L'hon. M. ABBOTT: Des obligations à douze ans ou plus. J'ai trouvé que c'était une limite raisonnable pour la loi du logement, car si le taux d'intérêt était sensiblement plus élevé que pour les obligations de l'Etat, on se trouverait à surcharger les emprunteurs outre mesure; d'un autre côté, s'il était sensiblement plus bas, cela aurait l'air d'une subvention qu'il serait difficile de justifier à moins d'en rendre l'application générale. C'est pour cela qu'on a pris comme critère du taux que le gouverneur en conseil aura à fixer pour les prêts de la sorte celui qui a cours pour les obligations à long terme de l'Etat qui sont définis dans l'article de la loi.

L'hon. M. HAIG: Quel taux d'intérêt cela donnera-t-il aux sociétés de prêt?

L'hon. M. ABBOTT: M. Winters pourrait vous le dire mieux que moi; mais, si je ne me trompe, les sociétés de prêt fournissent 75 p. 100 des fonds et l'Etat et la Corporation centrale d'hypothèque et de logement, 25 p. 100. Sur le 25 p. 100 que fournit l'Etat, le rendement est disons de 4 ou 4½ p. 100 et le taux qu'on exige de l'emprunteur est disons de 5 p. 100; en établissant la moyenne des deux, vous avez le taux dont profite effectivement la société d'assurance et qui est probablement au moins 1 p. 100 de plus que celui que rapporte l'argent fourni par l'Etat.

L'hon. M. HAIG: C'est ce que je pensais.

L'hon. M. ABBOTT: Il est possible que mes détails ne soient pas absolument exacts, mais, au fond, c'est ainsi que c'est calculé.

L'hon. M. ASELTINE: Qu'arriverait-il si, par exemple, les obligations que nous possédons et que nous avons toujours cru devoir être remboursables au pair n'importe quand baissaient à 90? Elles sont cotées à 97 à l'heure actuelle. Si elles baissent à 90, quel effet cela aura-t-il sur les taux d'intérêt en général?

L'hon. M. ABBOTT: Alors, le cas échéant, le taux d'intérêt sur ces prêts hypothécaires sera élevé en conséquence. Cela indiquera une hausse générale des taux d'intérêt. Vous savez qu'aujourd'hui les taux d'intérêt dépendent de celui que rapportent les obligations à long terme de l'Etat qui sont des valeurs de tout premier ordre. Le taux d'intérêt des obligations industrielles, provinciales, municipales et autres dépend de celui que rapportent ces titres de tout repos; les taux d'intérêt de toutes ces obligations sont proportionnés à celui des obligations à long terme de l'Etat. Je souligne les obligations à long terme, parce que leur taux d'intérêt est généralement plus significatif que celui des obligations à court terme; ces dernières, pour diverses raisons, n'ont pas le même effet sur le taux d'intérêt général des valeurs industrielles que les autres.

L'hon. M. REID: Je me demande si M. Abbott pourrait préciser un peu mieux. Les gens s'inquiètent de la baisse du cours des obligations de l'Etat. Je me suis laissé dire que les obligations municipales sont en train de baisser à cause du fléchissement dans le cours des obligations de l'Etat. Cette baisse est-elle motivée?

L'hon. M. ABBOTT: Comme la plupart des membres du Comité le savent probablement, il y a eu une légère hausse dans les taux d'intérêt. Nos taux d'intérêt, ici au Canada, comme tant d'autres choses, subissent l'influence des taux d'intérêt des Etats-Unis; or, à la suite de la longue controverse entre la Trésorerie et la Réserve fédérale des Etats-Unis, les taux d'intérêt sur les valeurs à long terme de l'Etat ont augmenté approximativement d'une demie pour cent. Le même changement s'est manifesté au Canada et nos obligations à long terme de l'Etat, qui, il y a environ un an étaient vendues sur une base de rapport de 2.75 p. 100, se vendent aujourd'hui sur une base de 3.20 ou 3.24 p. 100, de sorte que le taux d'intérêt se trouve haussé d'autant. Les membres du Comité savent tous que le cours des obligations dépend du taux d'intérêt courant. L'engagement est de payer la valeur nominale de l'obligation à l'échéance, soit au bout de douze, seize ou dix-huit ans, et d'ici là de verser un intérêt, soit semi-annuellement ou annuellement, suivant le cas, au taux stipulé dans le contrat. Il est possible, lorsqu'il y a beaucoup d'argent

en circulation, que la demande des obligations soit si forte que leur prix hausse, ce qui, bien entendu, fait baisser proportionnellement le taux d'intérêt que touche l'acheteur. D'un autre côté, si l'argent est rare, la demande sera moins forte et le taux d'intérêt tendra à monter.

L'hon. M. PATERSON: Le gouvernement n'a-t-il pas pour politique bien définie de refuser de maintenir le cours des obligations à 100 p. 100?

L'hon. M. ABBOTT: Je dirai qu'étant donné la tendance des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le gouvernement considérerait, je crois, inopportun d'essayer de faire monter le taux d'intérêt à un chiffre plus élevé que ne le motive la situation. Les membres du Comité savent que les achats des valeurs de l'Etat par la Banque du Canada et par les divers gouvernements ont une influence sur le marché des obligations. Les achats des sociétés d'assurance, des banques commerciales et des grandes compagnies contribuent à la hausse ou à la baisse des cours.

L'hon. M. HAIG: Je suppose que vous voulez dire par cela que le taux effectif des Etats-Unis a un effet sur le nôtre?

L'hon. M. ABBOTT: C'est inévitable, monsieur le sénateur, parce que, comme vous le savez, nous empruntons à New-York. Nos provinces et nos municipalités empruntent là-bas. Nos valeurs y sont achetées et vendues et les économies des deux pays sont si étroitement liées que les taux d'intérêt des Etats-Unis ont forcément un effet très prononcé sur ceux du Canada. C'est inévitable.

L'hon. M. HAIG: Alors il ne serait pas juste de dire que le fait d'avoir laissé baisser le cours des obligations au-dessous de 100 l'automne dernier était dû à l'initiative du gouvernement. C'était simplement dû à ce que les taux avaient baissé aux Etats-Unis.

L'hon. M. ABBOTT: Pour être juste, je dois dire que, vu la situation, le gouvernement a jugé et j'ai moi-même jugé, à titre de ministre des Finances, qu'une légère hausse des taux d'intérêt était à souhaiter.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

L'hon. M. ABBOTT: Celui qui achète aujourd'hui une obligation portant intérêt de 2 p. 100 ou plus touche la pleine valeur qu'il a convenu de recevoir; s'il garde son titre jusqu'à l'échéance, il aura la pleine valeur nominale. Dans notre pays nous avons toujours rempli intégralement nos engagements et nous continuerons sans doute de le faire. Celui qui a un excédent d'économies à placer le placera au taux sensiblement plus élevé qui a cours aujourd'hui.

L'hon. M. HAIG: Pensez-vous que la hausse des taux d'intérêt a un effet quelconque sur le coût de la vie?

L'hon. M. ABBOTT: C'est assez difficile de répondre catégoriquement. Je crois que le recours au taux d'intérêt comme arme financière est traditionnellement une des mesures propres à enrayer l'inflation: c'est une de celles auxquelles nous avons maintenant recours pour restreindre le crédit au consommateur. Les banques ont convenu d'essayer de maintenir leur crédit au niveau actuel. Les sociétés d'assurance ont déclaré spontanément qu'elles désiraient faire tout leur possible, au point de vue des placements, pour faire échouer les fortes tendances actuelles à l'inflation. En dépit de ce que peuvent dire certains membres de la Chambre des communes, j'estime que la politique fiscale que j'ai exposée dans mon budget aidera aussi à obtenir ce résultat; mais je sais que c'est un point sur lequel on peut différer d'opinion.

L'hon. M. LAMBERT: Je voudrais savoir, monsieur Abbott, si quand on finançait la guerre on s'attendait le moins à ce que les taux d'intérêt aient tendance à monter dans l'après-guerre?

L'hon. M. ABBOTT: Je l'ignore, monsieur le sénateur Lambert. Je me rappelle fort bien, comme vous tous, j'en suis sûr, que pendant les campagnes des emprunts de la Victoire, M. Ilsley avait déclaré que le gouvernement ferait en sorte de

stabiliser le cours des obligations de l'Etat, et je dis que c'est ce qui s'est produit.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois que les causes qui ont amené la hausse des taux d'intérêt sont assez naturelles, mais je parle en ce moment au point de vue de ce qui pouvait se produire à la fin du compte. La politique économique que nous partagions avec les autres pays durant la guerre consistait à payer les frais de la guerre autant que possible au fur et à mesure et la modicité des taux d'intérêt devait en faire les frais. Puis, après la guerre, quand le commerce et les crédits à l'extérieur reprendraient, il devait toujours y avoir cet élément régularisateur des taux d'intérêt peu élevés. Pensez-vous que l'idée était fausse?

L'hon. M. ABBOTT: Je ne sache pas qu'il y ait à redire à cela, mais pour moi jamais un gouvernement n'a tenté de garantir indéfiniment un taux d'intérêt; ce serait là s'embarquer dans une bien grande entreprise. Les taux d'intérêt varieront forcément suivant l'offre et la demande, tant que notre régime sera ce qu'il est aujourd'hui. Tout ce qu'on peut attendre du gouvernement, d'après moi, c'est de faire en sorte d'avoir un marché ordonné et stable pour ses valeurs, mais je ne pense pas qu'un ministre des Finances, conscient de ses responsabilités, puisse même envisager la possibilité de garantir que les obligations émises aujourd'hui par l'Etat rapporteront le même taux d'intérêt que celles émises l'an dernier ou l'année précédente.

L'hon. M. LAMBERT: Serait-il juste de dire que l'économie absolument dirigée n'existe pas?

L'hon. M. ABBOTT: C'est une question d'opinion, mais je serai parfaitement d'accord avec vous pour dire que cela n'existe pas. D'autres peuvent être d'avis contraire.

L'hon. M. LAMBERT: Les beaux projets qu'on avait faits pour l'avenir ont été bouleversés parce que la guerre n'a pas pris fin comme elle aurait dû le faire. Tous ces préparatifs de guerre aujourd'hui ont créé une tendance à l'inflation. La cessation probablement hâtive de la réglementation et le reste ont dû avoir aussi un grand effet.

L'hon. M. ABBOTT: Certes les fortes tendances à l'inflation qui existaient pendant la guerre furent bloquées jusqu'à un certain point à ce moment-là et atténuées par la suite, mais elles ont réapparu par suite de la forte augmentation des dépenses que, de concert avec d'autres pays, nous allons être obligés de faire pour les fins de défense. Les membres du Comité se rappellent qu'il n'y a guère plus d'un an nous semblions traverser une sorte de faible dépression économique: le chômage s'accroissait, les prix fléchissaient, les marchandises s'accumulaient et le reste, et je me rappelle qu'à la Chambre des communes on entendait souvent dire que le Gouvernement devrait y aviser. Eh bien, la situation peut changer rapidement. Cela se passait en mars et avril de l'an dernier et l'affaire de Corée est venue tout transformer.

L'hon. M. HAIG: A quelles mesures de réglementation ou à quelles manœuvres prétendez-vous avoir eu recours, comme ministre des finances, pour aider à enrayer l'augmentation en spirale du coût de la vie?

L'hon. M. ABBOTT: Je ne les qualifierai pas de manœuvres, monsieur le sénateur, mais les divers moyens indirects que nous employons pour atténuer ces tendances à l'inflation sont: notre politique financière, notre politique fiscale, la restriction du crédit au consommateur, la restriction du crédit bancaire, avec le concours des banques, une hausse modérée des taux d'intérêt, la proposition que j'ai faite relativement à une dépréciation différée et le reste. Toutes ces mesures constituent, j'ai lieu de croire, une façon essentielle quoique assez fallacieuse de s'attaquer au problème et je crois effectivement qu'elles s'attaquent à la source même. A en juger d'après quelques-uns des rapports que je reçois, il appert que le programme commence à porter ses fruits.

L'hon. M. PATERSON: A supposer que le coût de la vie se compose de deux choses: la main-d'oeuvre et les taux d'intérêt — et, au fond on constate que même les frais de transport des marchandises sont des frais de main-d'oeuvre — si vous abaissez les taux d'intérêt, qui sont la seule chose qui ait baissée depuis le commencement de la guerre, vous augmentez quand même le coût de la vie, n'est-ce pas?

L'hon. M. ABBOTT: Oui. Quand je discute des questions de la sorte, je parle au point de vue du niveau des prix plutôt que du coût de la vie. Bien entendu, vous avez parfaitement raison de supposer que la main-d'oeuvre est l'élément qui compte le plus dans le coût des marchandises, car même les matières premières qui entrent dans le produit fabriqué exigent de la main-d'oeuvre pour être extraites du sol, traitées, etc. Comme on l'a dit si souvent déjà, notre propre niveau de prix dépend énormément des conditions de l'extérieur, parce que nous importons tant de choses qui sont absolument essentielles à notre économie. Nous en exportons aussi beaucoup qui sont écoulées sur le marché mondial et nos propres gens doivent payer les prix que nous pouvons obtenir à l'extérieur. C'est pour cela que j'ai toujours cru que nous, au Canada, ne pouvions pas compter sur une inflation beaucoup moindre que celle qui se manifeste aux États-Unis. Elle pourrait être beaucoup plus accentuée si nous ne dirigions pas nos affaires de façon intelligente, mais vu qu'une très grande partie de notre commerce est avec les États-Unis, je crois que ce que je viens de dire explique assez bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. En d'autres termes, l'inflation qui peut se produire n'importe quand dans notre pays est forcément une inflation importée.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Abbott, je voudrais vous demander ce que nous, Canadiens, pouvons faire pour avoir une économie aussi saine que possible. Je crois que vous avez suggéré il y a quelque temps qu'on accroisse la production.

L'hon. M. ABBOTT: Tout le monde reconnaît que le remède essentiel pour l'inflation est l'accroissement de la production. Je parle en ce moment de la production en général et non d'un article ou d'une catégorie de marchandises en particulier. Il me paraît anormal pour la nation en ce moment d'envisager la possibilité d'avoir à la fois plus de loisirs, de plus fortes dépenses militaires et une plus grosse consommation individuelle. Je ne vois pas comment on peut avoir tout cela à la fois. Comme je l'ai déjà dit, il y a une façon d'aider à vaincre l'inflation: c'est que chacun, dans sa propre sphère, travaille un peu plus fort et peut-être un peu plus longtemps.

Le PRÉSIDENT: Ce qui préoccupe les gens aujourd'hui, c'est la hausse du coût de la vie, le fait que leurs dollars ne leur procurent pas autant de marchandises qu'avant. Evidemment, le coût de la vie s'est ressenti énormément de la politique internationale des pays de l'Occident qui a abouti à l'affaire de Corée. Si nous pouvions réduire de 20 p. 100 le chiffre total de nos dépenses individuelles et celles d'autres groupes, quel effet cela aurait-il sur l'inflation? On s'attaquerait au problème en diminuant la demande des marchandises et services disponibles.

L'hon. M. ABBOTT: Je ne sais pas trop si je tiendrais à me prononcer catégoriquement sur l'effet qu'une réduction de 20 p. 100 dans les dépenses particulières et publiques pourrait avoir. Si la réduction atteignait 20 p. 100, cela pourrait avoir des effets regrettables sur l'économie canadienne. Nos dépenses militaires absorberont apparemment 10 p. 100 de notre production nationale durant l'année qui vient. Si vous essayez de réduire la consommation des marchandises et des services plus qu'il ne le faut pour contrebalancer ces achats, je suppose qu'il en résultera une certaine mesure de chômage et ce qui s'en suit. C'est une question de proportion. Pour ce qui est des dépenses de l'État, j'estime — et je ne cesse de le répéter — qu'on doit faire en sorte de se dispenser de toutes celles qui n'ont pas une haute priorité. Malgré tout ce qui a été dit en bien des lieux, je sais personnellement que nous avons réellement fait des progrès vers cet objectif cette année et que nous ferons encore plus dans ce sens qu'auparavant. Bien entendu,

quand on parle des dépenses de l'Etat, il faut se rappeler que notre champ d'opérations actuel est relativement restreint. Les gens parlent d'une économie approximative de 35 millions par an sur un total de 2 milliards, mais cette proportion n'est pas juste, parce que sur les deux milliards il n'y a environ que 500 millions, à part les dépenses militaires, qui sont dans la catégorie des dépenses comprimeables. Autrement dit, cette somme de 500 millions de dollars représente la dépense globale annuelle des services réguliers du gouvernement, y compris le service administratif, les services agricoles et le reste.

Le PRÉSIDENT: Je pensais que si chaque particulier dépensait sensiblement moins, cela aurait forcément un effet sur la spirale des prix. Bien entendu, les dépenses militaires se feraient largement sentir, mais le fait est que nous ne pouvons pas maintenir le régime de vie dont nous avons bénéficié jusqu'ici et en même temps dépenser un milliard et trois quarts de dollars par an pour la défense du pays.

L'hon. M. ABBOTT: C'est absolument exact. Le budget de cette année et les autres restrictions sont destinés à réduire quelque peu les dépenses commerciales. Je ne veux pas ressasser ce qui a déjà été dit, mais c'est une des raisons d'être du relèvement de la taxe de consommation. On taxe les dépenses. Dans bien des cas, les gens peuvent éviter la taxe en se dispensant d'acheter et économisent ainsi de l'argent. On peut en dire autant du relèvement des droits d'accise qui sont imposés sur des marchandises moins essentielles. En général, c'est là le but de certaines de ces mesures, mais je ne veux pas prétendre que dans les conditions actuelles il soit nécessaire ou souhaitable de diminuer sur toute la ligne les dépenses normales.

L'hon. M. ASELTINE: Engagerait-on les gens à économiser en haussant le taux d'intérêt des banques sur les dépôts d'épargnes?

L'hon. M. ABBOTT: Je suppose que cela y contribuerait. Je ne sais au juste jusqu'à quel point les épargnants se soucient de l'intérêt que paient les banques ou que peuvent rapporter les bonnes valeurs.

L'hon. M. ASELTINE: Le taux est très bas.

L'hon. M. ABBOTT: Combien? Est-ce 1½ p. 100?

L'hon. M. ASELTINE: Oui.

L'hon. M. REID: Ma question avait réellement un double but, monsieur Abbott. Elle se rapporte à notre situation économique actuelle comparativement disons à 1935. Je me demande, comme beaucoup d'autres, si notre régime de vie et nos normes économiques actuels ne finiront pas par se stabiliser. Nous sommes arrivés graduellement au point où nous en sommes et chaque stage a été qualifié de période d'inflation. Aujourd'hui, nous payons cher pour la nourriture et nous songeons aux bas prix de 1935. Or, il me semble que nous n'envisageons pas la situation sous son vrai jour. Les prix et les salaires élevés que nous payons aujourd'hui peuvent fort bien se stabiliser. Voudriez-vous nous donner votre avis à cet égard?

L'hon. M. ABBOTT: Il est toujours dangereux de faire des prophéties. Je ne connais pas la réponse, mais à juger d'après l'histoire, surtout depuis deux siècles, l'inflation a été graduelle, principalement à cause des guerres. Chaque grande guerre a causé plus ou moins d'inflation et la dernière guerre n'a certainement pas fait exception à la règle.

L'hon. M. REID: Mon autre question est liée à la première. Certains membres de notre comité craignent que les dépenses de l'Etat ne se stabilisent et qu'il soit impossible de les comprimer. On croit que s'il y a un fléchissement dans la production avec le rétablissement de la paix, notre économie se trouvera gravement disloquée. Le gouvernement s'est lancé dans des dépenses qu'on ne peut guère diminuer.

L'hon. M. ABBOTT: On a de bonnes raisons de s'en préoccuper. Une assez grande partie des dépenses de l'Etat sont des dépenses obligatoires; j'en ai parlé il y a un instant. Par exemple, il y a 400 millions pour la dette publique, de 300 à 400 millions pour les allocations familiales, les pensions de vieillesse et autres paiements de ce genre et il est maintenant question d'ajouter à cette redistribution de revenu — car c'en est une — une somme supplémentaire de 250 à 260 millions par an pour la pension de vieillesse universelle. Ce sont autant de dépenses dont un ministre des Finances a lieu de s'inquiéter, mais je suis un optimiste en ce qui concerne l'avenir du Canada. Je ne crains pas que les gens de notre pays soient incapables de supporter les charges qu'ils jugent à propos de s'imposer, quelles qu'elles puissent être. Toutefois, quand on décide de les contracter, il faut bien comprendre qu'on devra les payer et qu'elles feront partie des dépenses courantes. Notre économie s'étend et à moins que le monde n'aille à la ruine, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter de l'avenir.

Le PRÉSIDENT: J'en conviens, mais ce qui intéresse beaucoup de gens c'est le moment présent. A-t-on d'autres questions à poser à M. Abbott? Je suppose qu'il a d'autres choses à faire.

L'hon. M. ABBOTT: Dont certaines sont bien moins agréables que celle-ci.

L'hon. M. HAIG: Avez-vous d'autres hauts fonctionnaires comme M. Bryce?

L'hon. M. ABBOTT: Nous en avons quelques-uns.

L'hon. M. HAIG: C'est un des hommes le plus capables qui soient jamais venus devant le Comité.

L'hon. M. ABBOTT: Je lui ai dit que certains sénateurs s'étaient montrés très satisfaits des renseignements qu'il avait fournis et de la façon dont il s'était acquitté de sa tâche. M. Bryce est un fonctionnaire très capable et très dévoué. Il occupe le poste de secrétaire du Conseil du Trésor, qui est une des plus dures besognes du ministère; le travail est très astreignant, mais il a sous ses ordres un personnel compétent et il est lui-même un rude travailleur. Vous avez pu vous rendre compte qu'il est capable de tout expliquer d'une façon très lucide.

L'hon. M. HAIG: Il ne s'est pas retranché une seule fois derrière la politique du gouvernement. En réalité, il disait: la politique du gouvernement est la suivante, mais voici quelle est mon idée. Son témoignage a été éminemment satisfaisant.

L'hon. M. ABBOTT: Mais vous avez constaté que ses avis n'allaient pas à l'encontre de la politique du gouvernement, car, comme tous les bons fonctionnaires, il est conscient de ses devoirs et de ses responsabilités en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de la ligne de conduite du gouvernement. Il peut conseiller le ministre, mais une fois qu'une ligne de conduite est arrêtée, il fait son possible, en bon fonctionnaire, pour l'appliquer.

L'hon. M. REID: J'en suis venu à la conclusion qu'il doit avoir beaucoup d'influence auprès du gouvernement quand il s'agit de fixer une ligne de conduite.

L'hon. M. ABBOTT: Comme il arrive la plupart du temps, ceux qui ont besoin de conseils doivent pouvoir juger de la valeur de ceux qui les leur donnent et se rendre compte s'ils valent la peine d'être suivis.

L'hon. M. PATERSON: Avant que M. Abbott nous quitte, puis-je demander quelle est la proportion des dépenses budgétaires qui sera effectuée au Canada et combien d'argent sera mis en circulation et assujetti à l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. ABBOTT: J'hésite à vous donner mon opinion à ce sujet, mais je dirai qu'une assez forte proportion représente des importations directes ou indirectes. Par exemple, dans notre programme de défense, il nous faut acheter beaucoup de choses soit au Royaume-Uni, soit aux Etats-Unis. Je ne mentionnerai pas de proportion, mais une grande partie de l'argent sera dépensée au pays même, surtout en traitements et salaires, allocations familiales, versements

d'intérêt sur la dette publique dont la plupart des créanciers sont au Canada, et ainsi de suite.

L'hon. M. PATERSON: La proportion des dépenses faites au Canada n'a pas une si grande importance du fait que cet argent peut être récupéré en impôts.

L'hon. M. ABBOTT: Oui. Bien entendu, nous ne voulons pas le taxer outre mesure.

L'hon. M. HAIG: J'aurai une question à poser; si vous la jugez irrégulière, vous n'êtes pas obligé d'y répondre. Hier soir, vous avez proposé certaines modifications dans le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu qui est actuellement en discussion devant l'autre Chambre. Voudriez-vous expliquer au Comité le changement que vous avez fait au sujet de l'impôt sur les compagnies?

L'hon. M. ABBOTT: C'est tout à fait régulier; c'est une question d'information publique. Relativement à la surcharge de 20 p. 100 sur les bénéfices des compagnies, j'avais dit qu'elle ne s'appliquerait pas lorsqu'elle aurait pour effet de réduire les bénéfices d'une compagnie à moins de 5 p. 100 du capital engagé. Il fallait pour cela définir ce qu'on entend par "capital engagé". Voilà des mois que nous travaillons là-dessus avec l'aide des meilleurs conseillers possibles et, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier soir, je viens de constater qu'il est impossible pour le moment d'arriver à une définition qui soit juste envers tous les contribuables, de sorte que la proposition a dû être abandonnée.

L'hon. M. HAIG: Merci.

L'hon. M. ABBOTT: Si bien que la surcharge de 20 p. 100 s'applique dans tous les cas. Comme je l'ai dit, j'avais surtout en vue les compagnies dont les taux sont réglementés par l'autorité publique, mais cela ne marche pas.

L'hon. M. BURCHILL: Il y a un cas en particulier. J'ai des intérêts dans une société de service public.

L'hon. M. ABBOTT: Je le sais.

L'hon. M. BURCHILL: Cette société a demandé une réduction de taux à la Commission des services d'utilité publique pour l'exécution d'un programme qui était basé sur ce que nous croyions devoir être à l'époque les prix de revient présents et futurs. Ces taux semblaient être un peu exorbitants d'après les renseignements que nous possédions à l'époque, mais avec le nouveau budget nous voici de nouveau en déficit et il va nous falloir maintenant retourner à la Commission des services d'utilité publique et lui demander d'autoriser une hausse de tarif à cause de l'augmentation des impôts.

L'hon. M. ABBOTT: Ce que peu de gens comprennent, c'est que ce surcroît d'impôts sur les bénéfices des compagnies doit être répercuté sur les gens qui emploient soit les marchandises, soit les services de la compagnie en question.

L'hon. M. BURCHILL: Très bien.

L'hon. M. ABBOTT: Il ne peut pas en être autrement; c'est bien évident. Certes, quelques compagnies pourront être privées de bénéfices, mais, au fond, l'impôt doit être réparti sur les clients de la compagnie. Il ne peut pas en être autrement, parce que les clients constituent la seule source de revenu de la compagnie. Cette dernière est un corps sans âme; comme on dit, c'est une création de la loi.

L'hon. M. BURCHILL: Nous espérons que vous trouveriez une définition pour cela.

L'hon. M. ABBOTT: J'ai fait de mon mieux, mais j'ai échoué.

L'hon. M. HUGESSEN: Je crois que les hommes de loi qui sont dans le Comité...

L'hon. M. ABBOTT: ... comprendront pourquoi j'ai échoué? Oui, je le crois. Ceux d'entre nous qui ont eu affaire avec l'impôt sur les excédents de bénéfices

pendant la guerre comprendront que mes intentions étaient bonnes, mais je n'ai pas pu réussir.

L'hon. M. HUGESSEN: Dès que j'ai eu connaissance de la chose, j'ai pensé que vous alliez vous créer des embarras.

L'hon. M. ABBOTT: Oui, j'ai essayé, mais en vain.

L'hon. M. HAIG: Nous remercions beaucoup le ministre des Finances d'avoir bien voulu venir discuter librement et assez longuement ce sujet avec nous. Personnellement, je lui en sais gré et je crois exprimer l'avis de tous nos collègues en disant que nous lui en sommes reconnaissants. Nous ne cherchons pas à vous critiquer, monsieur Abbott, ni à vous faire de la réclame; nous tâchons simplement de nous mettre au courant des faits et pour pouvoir vous aider et aider le gouvernement à réduire les dépenses, si toutefois la chose est possible, nous avons besoin de les examiner soigneusement à cette fin.

L'hon. M. ABBOTT: Merci infiniment. Il me fait toujours plaisir de venir devant ces comités, où l'on discute les sujets de façon calme et objective. Cela me procure l'avantage d'expliquer quelques-uns de nos problèmes et les motifs de mes actes.

L'hon. B. BEAUBIEN: C'est un bon endroit pour savoir la vérité.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous adresserons nos remerciements à M. Abbott pour avoir bien voulu nous consacrer trois quarts d'heure de son temps, avec l'espoir de le revoir un jour.

Le Comité s'ajourne.

1951

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées devant
le Parlement pour l'année financière se
terminant le 31 mars 1952

Fascicule n° 12



Séance du mercredi 20 juin 1951

PRÉSIDENT:
L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

RAPPORT DU COMITÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., président

Les honorables sénateurs

Aseltine	Golding	McKeen
Baird	Gouin	McLean
Barbour	Haig	Peterson
Basha	Hayden	Petten
Beaubien	Horner	Pirie
Bouffard	Howard	Quinton
Buchanan	Howden	Reid
Burchill	Hugessen	Robertson
Campbell	Hurtubise	Roebuck
Crerar	Hushion	Ross
Davies	Isnor	Taylor
DuTremblay	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien
Farquhar	McDonald	Veniot
Farris	McIntyre	Wilson
Fogo		

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du mercredi 14 mars 1951.

“Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière devant expirer le 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant ledit budget. Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements sous des titres distincts, ainsi que des estimations de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année à l'égard de laquelle il existe des renseignements, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen du budget des dépenses; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 20 juin 1951.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 5 h. 40 de l'après-midi.

Présents: Les hon. sénateurs Crerar (*président*), Beaubien, Bouffard, Burchill, Fogo, Golding, Howden, Lambert et Taylor—9.

Le Comité termine l'étude prévue par l'ordre de renvoi du 14 mars 1951.

Un projet de rapport est pris en considération et adopté.

A 5 h. 50 du soir, le Comité s'ajourne à la discrétion du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

JOHN A. HINDS.

Conformément aux instructions qu'il a reçues le 14 mars 1951, le Comité permanent des finances, auquel ont été renvoyées les prévisions budgétaires déposées devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, a examiné lesdites prévisions et demande maintenant à en faire rapport ainsi qu'il suit:

Le budget principal pour les dépenses gouvernementales au cours de l'année financière en cours, qui s'est ouverte le 1^{er} avril, a été déposé devant la Chambre des communes le 12 mars 1951 et devant le Sénat un jour ou deux plus tard.

Le 14 mars, le Sénat a adopté la résolution suivante:

ORDRE DE RENVOI

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière devant expirer le 31 mars 1952, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant ledit budget. Qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année à l'égard de laquelle il existe des renseignements, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen du budget des dépenses; et que le comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.

Avant les vacances de Pâques, on s'était adressé aux divers ministères afin d'en obtenir certains renseignements d'ordre statistique qui furent communiqués au Comité lorsqu'il s'est réuni de nouveau au début du mois de mai. On décida de procéder à une analyse de ces données, pour déterminer, dans la mesure du possible, les répercussions que les dépenses gouvernementales à tous les échelons pouvaient avoir sur l'augmentation du coût de la vie,—en d'autres termes, sur les pressions inflationnistes qui en poussent toujours plus haut l'indice.

Se conformant à ce dessein, le Comité a procédé à l'examen du total des dépenses prévues par le gouvernement fédéral pour l'année en cours; il a établi une comparaison entre ces dépenses et celles de l'année financière qui expira le 31 mars 1939, choisie comme année de base. En outre, les dépenses effectuées au cours des années financières se terminant en 1950 et 1951 furent rapprochées de celles que l'on prévoit pour l'année financière se terminant en 1952, ces dernières étant portées aux prévisions budgétaires que l'on examine en ce moment.

Toutes ces données se retrouvent à la pièce I, annexée au présent rapport. Cette pièce est un résumé des prévisions budgétaires annuelles, classées en articles courants et en catégories spéciales:

- a) Les dépenses occasionnées par nos préparatifs de défense, sont rangées sous la rubrique de la "Défense nationale et production de défense".

- b) Les dépenses des ministères autres que ceux de la Défense nationale et de la Production de défense et qui constituent les dépenses civiles ordinaires du gouvernement.
- c) Le total de ces dépenses, sous la rubrique: "Total, pour l'ensemble des ministères".

Des notes explicatives pour chacun de ces postes sont annexées à la Pièce I. Même exprimées en dollars de 1939, les augmentations que l'on constate dans la presque totalité des ministères du gouvernement fédéral, sont très considérables. Nous devrions nous en inquiéter et les analyser à la lumière du problème des impôts et du fardeau toujours plus lourd que ceux-ci font peser sur notre économie. Une machine gouvernementale dont le coût de fonctionnement augmente plus rapidement que le chiffre de la population ou que la richesse nationale, représente un péril qui menace l'État lui-même.

La pièce 2 montre les dépenses et les recettes réunies de tous les gouvernements du Canada: fédéral, provinciaux et municipaux et ce, pour 1939 (toujours considérée comme année de base), pour 1948 et 1949; en outre, elle renferme un tableau semblable des prévisions budgétaires provisoires pour 1950. Il convient de signaler que le sommaire des divers revenus ne comprend pas les transferts inter-gouvernementaux. Ainsi, le gouvernement fédéral verse des subventions statutaires aux provinces, outre les sommes considérables qui reviennent, aux termes des conventions fiscales, celles des provinces qui ont cédé à l'autorité fédérale leur droit de lever l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Le Comité aimerait tout particulièrement souligner l'importance de la pièce n° 2. On y indique la source à laquelle les gouvernements, à tous les paliers, obtiennent leurs revenus, ainsi que les fins auxquelles ces revenus sont affectés. On y voit, par exemple, ce que coûte le service de l'ensemble de la dette du pays qui, d'environ 264 millions en 1939, a passé à 492 millions en 1949 et dépasse maintenant le demi-milliard. Presque toute cette augmentation a pour cause les dépenses encourues durant la seconde Guerre mondiale. Nous y voyons encore les fortes augmentations de dépenses, au cours de la même période, au chapitre des services sociaux qui rapprochent notre pays de l'idéal qui vise l'État providence. D'après cette rubrique, sans tenir compte des pensions et des soins payés à l'égard des militaires, les dépenses, qui étaient d'environ 208 millions, ont dépassé 800 millions en 1949. A ce chapitre, les dépenses continuent de s'accroître.

La pièce numéro 3 indique le revenu national et le produit national brut pour chaque année depuis 1939 jusqu'à 1950; on y ajoute quelques notes explicatives. Il importe ici de distinguer entre le produit national brut et le revenu national net. Le premier est constitué du revenu brut de tous les Canadiens, revenu obtenu de toutes les sources et qui peut être mis en regard du revenu brut des sociétés commerciales, des agriculteurs ou des ouvriers. Pour obtenir le revenu national net, il faut opérer certaines déductions du produit national brut. Avec le temps, l'outillage dont on se sert a perdu de la valeur, soit parce qu'il est devenu désuet, soit parce qu'il s'est usé de la façon ordinaire, de sorte qu'il vaut moins à la fin qu'au début de l'année. On peut en dire autant des maisons et des automobiles. Lorsqu'on additionne ces frais et d'autres semblables et qu'on les déduit du produit brut, le reste peut être désigné sous le nom de revenu national net. De l'ensemble du revenu national des Canadiens, il faut déduire tout ce qu'il leur en coûte pour vivre et, vu qu'au Canada le niveau de vie est élevé, le montant ainsi déduit est le plus important. En second lieu, il faut soustraire du revenu national de l'ensemble des Canadiens, les sommes qu'ils versent en impôts à leurs divers gouvernements. De façon

générale, ce qui reste constitue le montant des épargnes qui servent à l'expansion et à d'autres mises de fonds, qui peuvent être placées dans des polices d'assurances ou des rentes, ou bien que les Canadiens peuvent garder par devers eux en prévision des mauvais jours. Il est inquiétant de noter que, depuis quelques années, le volume de l'épargne personnelle a révélé une tendance marquée à la baisse. Au cours de son récent exposé budgétaire, le ministre des Finances, rappelant l'importance de l'épargne personnelle, s'est exprimé ainsi qu'il suit:

Il est de l'intérêt de tous les Canadiens de déployer le plus grand effort possible afin de réaliser des épargnes ou de relever le niveau de leurs épargnes; de la sorte ils contribueront directement à éviter l'inflation et à assurer la poursuite fructueuse du programme de défense. L'argent épargné peut servir à l'achat d'obligations d'épargne du Canada, à purger plus rapidement une hypothèque sur une maison ou une ferme, à accélérer le remboursement d'autres dettes ou à accroître ses épargnes sous toutes autre forme qui convienne aux conditions de chacun. Ce qui importe, c'est que l'ensemble des épargnes atteigne un niveau au moins égal à celui des nouvelles immobilisations que nous devons effectuer cette année.

Le Comité a pensé qu'il était très important que chaque Canadien saisisse le mieux possible le sens de cet énoncé. Si tous les Canadiens dilapident leurs biens, s'ils vivent dans la paresse et l'imprévoyance, il ne peut en résulter que des embarras pour eux-mêmes et pour leurs gouvernements. Si les gouvernements, sous le coup des exigences de la population, dépensent les deniers publics d'une manière insensée et à des fins inutiles, ils imposent au contribuable un fardeau plus lourd et suscitent du mécontentement et de l'instabilité politiques. Si les partis politiques rivalisent de promesses envers les votants, s'efforçant, de la sorte, d'obtenir leur appui politique, ils rendent un bien mauvais service à leur pays. La voie facile est rarement la plus sage ou la plus prudente à suivre. Il se passe à peine une semaine sans que certains groupes, certains organismes tâchent d'obtenir, de l'un ou l'autre gouvernement, au Canada, l'adoption de mesures nécessitant une plus forte dépense des deniers publics. Aussi, nous en sommes venus au point où à presque tous les paliers du gouvernement, au pays, ceux qui sont revêtus de l'autorité cherchent à lever de nouveaux impôts, directs ou indirects, qui leur permettent de répondre aux demandes qui leur sont adressées. Si l'on maintient une telle façon de procéder, le bien-être de notre population en subira des contre-coups désastreux.

Par suite de beaucoup de verbiage et d'un manque de réflexion sérieuse, il est alarmant de constater que, dans l'esprit de plusieurs, les gouvernements obtiennent leurs fonds d'une certaine façon mystérieuse, que, pour une part, la responsabilité des gouvernements consiste à résoudre les difficultés des collectivités et des particuliers, difficultés que ces collectivités et ces particuliers devraient résoudre eux-mêmes. De cette façon, on détruit la confiance en soi et l'esprit d'initiative chez les individus. Ce n'est pas ainsi que l'immensité qui constituait le Canada d'il y a quelques siècles est devenue le Canada que nous connaissons aujourd'hui.

D'après votre Comité, l'idée sans cesse croissante qu'on observe depuis plusieurs années, idée qui porte à s'en remettre à l'État, ne peut que produire l'un ou l'autre des deux résultats que voici: soit l'accroissement constant des pouvoirs de l'État à l'égard des droits des citoyens, soit l'écroulement du régime de la représentation démocratique, tel que nous l'avons compris et pratiqué par le passé. L'histoire nous a fourni à ce sujet des leçons qui sautent aux yeux.

La pièce n° 4 comprend un tableau indiquant le nombre des fonctionnaires du Canada pendant les années 1948 à 1951 inclusivement, en prenant de nouveau l'année 1939 comme année de base. Un examen réfléchi de ce tableau fera saisir l'essor qu'ont pris les services de l'État. Il était inévitable, il va sans dire, que le nombre des fonctionnaires augmentât pendant les années de guerre, mais on aurait pu s'attendre qu'il diminuât après la guerre et surtout à ce qu'il fût moins élevé cinq ans après la fin des hostilités. Au contraire, il n'a cessé de croître. Le Comité ne dispose pas des données relatives aux tendances analogues quant aux autres échelons du gouvernement au Canada, c'est-à-dire relativement aux provinces et aux municipalités, mais il croit qu'à l'égard de ces domaines aussi, l'augmentation a été très marquée.

La pièce n° 5 indique les fluctuations de l'indice du coût de la vie. Depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, cet indice a monté de façon alarmante. Il nous fait toucher du doigt les poussées inflationnistes à l'œuvre dans notre économie. Le Canada n'est pas seul à s'en ressentir. Tous les pays démocratiques du monde sont aujourd'hui aux prises avec ce problème. En somme, l'inflation tient à ce qu'on dépense trop tandis qu'on produit trop peu. Les méthodes adoptées pour faire les frais de la seconde guerre mondiale, ont indubitablement donné lieu à d'énormes poussées inflationnistes. C'est ce qui s'est produit à l'occasion de toutes les grandes guerres, mais au cours de la seconde Guerre mondiale, qui a fait surgir des hostilités dans tout l'univers, ces poussées ont pris une envergure qu'on ne leur avait jamais connue. La raison en est très simple. La guerre influe de façon affreusement destructive sur tout économie. Elle accroît énormément le crédit et l'argent et les peuples démocratiques, qui n'ont pas encore appris quels dangers se cachent sous une telle situation, n'ont pas sur eux-même la maîtrise nécessaire pour reprendre leur équilibre. Il faut avouer, en outre, que les programmes financiers adoptés par les gouvernements depuis la fin des hostilités n'ont pas toujours été conçus en vue d'enrayer efficacement cette menace cachée.

Pendant la guerre et avec raison, toute l'activité économique était dirigée en vue de la victoire. Mais une telle ligne de conduite, suivie pendant quatre années, a fait le vide dans le monde entier quant aux denrées de consommation de toutes sortes. A cela se sont ajoutés les frais de services de bien-être social très étendus, c'est-à-dire les dépenses consenties par les États, à même leur trésor, en crédits de toutes sortes pour le bien-être social. Le Comité ne s'arrête pas à l'utilité ou à l'inutilité de ces dépenses, mais il ose affirmer qu'on ne saurait contester qu'elles ont donné lieu à de nouvelles poussées inflationnistes.

Il y a lieu de noter ici un autre point important. Si le coût de la main-d'œuvre augmente, sans qu'il se produise une hausse équivalente de la production par homme, ces frais accrus s'ajoutent presque toujours au coût des denrées ou des services et constituent, en conséquence, une inflation. A la fin de mai, le coût de la vie avait augmenté de 82 p. 100 depuis douze ans. D'après un récent communiqué du ministre du Travail, l'indice des salaires s'établissait à 225.5 pour le mois d'avril 1951, au regard de 100 pour l'année 1939. Au cours de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a affirmé: "Les chiffres et les graphiques soumis dans le Livre blanc que j'ai déposé démontrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation appréciable dans la productivité, par tête d'habitant, au cours des cinq dernières années." Il semble donc que l'accroissement enregistré dans la productivité soit presque entièrement attribuable à un accroissement de la main-d'œuvre embauchée. Une hausse de salaire non accompagnée d'un accroissement correspondant de la productivité cause néces-

sairement l'inflation des prix. Il n'y a pas de solution à la ronde des salaires et des prix qui s'élèvent en une spirale vertigineuse ayant déjà atteint une hauteur alarmante.

Les sociétés commerciales, grandes et petites, ainsi que les entreprises des particuliers, cherchent à se protéger des frais grandissants, qu'ils découlent du coût de la main-d'œuvre ou de divers impôts, en les ajoutant au prix que doit acquitter le consommateur.

On peut mesurer autrement l'importance de l'inflation. En 1950 notre production nationale brute a atteint près de 18 milliards, mais en dollars de 1939, cette somme équivaut à un peu moins de 10 milliards. Voilà qui nous montre combien l'inflation nous leurre en faussant la perspective de notre situation économique. L'inflation actuelle de notre économie est très grave, à n'en pas douter, car l'inflation grandissante agit sur l'économie d'un pays de la même façon qu'un virus mortel mais inconnu sur le sang du malade. Lorsque s'exercent les poussées inflationnistes, il importe au plus haut point que les gouvernements, à tous les échelons, fassent preuve de la plus stricte économie et s'abstiennent, par-dessus tout, de s'endetter davantage. A quoi leur servirait d'exhorter les particuliers à pratiquer l'économie s'ils n'en donnent d'abord l'exemple.

Le Comité félicite le ministre des Finances d'avoir, dans son exposé budgétaire, signalé la présence des graves dangers que comportent les poussées inflationnistes et que semblent ignorer la plupart des Canadiens. Grâce au Livre blanc déposé au moment de l'exposé budgétaire, le Parlement a obtenu une foule de renseignements très utiles. Tout membre du Parlement ou tout autre citoyen qui étudie l'économie canadienne peut avoir une bonne idée de son fonctionnement. Une compréhension nette de cette question, tout difficile qu'il puisse être à la population d'une société démocratique de s'y intéresser, est essentielle au maintien de notre mode de vie.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a dit qu'il s'attendait à ce que notre produit national brut, au cours de la présente année financière, serait d'environ vingt milliards de dollars. Cela devrait rapporter un revenu national net d'au moins seize milliards. Les renseignements fournis au Comité indiquent que, cette année, les dépenses gouvernementales à ses trois paliers, fédéral, provincial et municipal, dépasseront les cinq milliards. En d'autres termes, les Canadiens verseront en impôts à leurs gouvernements près du tiers du revenu national net. Les dépenses plus fortes pour fins de défense qui, vu la situation mondiale, sont inévitables, constituent le plus gros élément de cet accroissement. Par suite de ce lourd fardeau d'impôts auquel s'ajoute le haut niveau d'existence que nous cherchons à maintenir au sein de notre population, nous constatons, comme nous l'avons déjà signalé, une diminution alarmante du volume des épargnes qui doivent servir à de nouvelles expansions. Dans les jours critiques que nous traversons, les gouvernements comme tous les citoyens du pays doivent s'astreindre à la rigoureuse nécessité de comprimer leurs dépenses. Il faut encourager la population à accumuler ses épargnes. La loi projetée sur la pension que tous semblent réclamer ajoutera probablement quatre cents millions de dollars à la somme de nos dépenses et il faudra, pendant plusieurs années, puiser la majeure partie de cette somme à même notre production courante. Personne ne peut prédire avec précision l'avenir, mais nous savons que la sombre crise économique des années 30 est survenue à la suite de l'effondrement d'une prospérité inflationniste qui avait duré dans le monde pendant les huit ou dix années précédentes. Il est indubitable que l'économie canadienne ne peut éviter d'être profondément atteinte par ce qui se passe dans d'autres pays, surtout par les événements qui se déroulent actuellement aux États-Unis.

L'incertitude de l'avenir nous fournit le plus fort motif de nous mettre en garde contre l'édification de dépenses fixes que notre économie ne pourra supporter, si jamais les jours sombres s'abattent sur nous.

Il importe que la population se rende compte que l'inflation, par l'effet qu'elle exerce sur notre vie quotidienne et par l'incertitude et la crainte du lendemain qu'elle engendre, peut paralyser non seulement notre économie, mais aussi la façon saine de penser de l'individu, qui est à la base de notre façon démocratique de vivre. Il nous faut nettement comprendre que, si l'on n'y met pas d'entraves, ce danger peut causer de graves embarras à des centaines de milliers de nos concitoyens. Tous doivent le combattre par tous les moyens possibles. A cette fin, il nous faut saisir l'importance primordiale d'accumuler nos épargnes et d'accroître la production des denrées et des services.

La majorité des êtres humains aimeraient maintenir ou améliorer leur niveau de vie en travaillant moins par jour, par semaine ou par mois, tout en retirant de plus gros revenus de leur apport à la société. Mais si une personne travaille moins longtemps par semaine et ne produit pas autant que si elle travaillait pendant un plus grand nombre d'heures et si elle touche un plus fort revenu mensuel en retour d'une production moindre, il est hors de doute que les prix auront tendance à monter, ce qui alimentera le brasier de l'inflation. Si quelque classe de la société accroît la part qu'elle touche de l'effort productif global, il faudra de toute nécessité qu'une autre classe obtienne moins. Il est déplorable de constater que les citoyens estimables qui ont cherché à assurer leur avenir par l'épargne, par la souscription à des polices d'assurance-vie ou à des rentes, sont ceux qui souffrent le plus durement du simple fait que, par suite de l'inflation, le revenu que rapportent les épargnes, les assurances-vie et les rentes ne permet d'acheter qu'un peu plus de la moitié des articles qu'on aurait pu se procurer il y a douze ans. La situation de ces personnes s'est aggravée d'année en année. Les gouvernements, a-t-on proposé, pourraient la maîtriser en assumant l'entier pouvoir d'orienter et de surveiller l'existence quotidienne des citoyens. Aujourd'hui, la Russie nous donne l'exemple le plus frappant de ce genre de régie par l'État. Il y est défendu de critiquer le gouvernement. Les journaux ne peuvent publier que les articles que leur dicte le gouvernement. La liberté de parole, la liberté de culte et, en somme, toutes les libertés disparaissent. L'État, représenté par le petit groupe qui le gouverne, devient tout-puissant. L'initiative, la confiance en soi et toutes les autres qualités que nous conférons à toute personne au caractère bien trempé, ne sont plus qu'un vain mot et, dans un tel État, la collectivité humaine déchoit graduellement et inévitablement, tant du point de vue spirituel que matériel.

Cette façon de s'exprimer peut paraître plutôt énergique et peu conforme à un rapport de cette nature, mais le Comité estime que ce sont là des faits que chaque citoyen doit peser et sur lesquels il doit réfléchir. Sans doute, les gouvernements assument-ils des responsabilités qui leur appartiennent en propre. Les masses populaires, à la recherche d'un guide, se tournent volontiers vers eux. Mais les habitants des divers pays ont, eux aussi, des responsabilités diverses; il convient qu'ils aient la sagesse de ne pas précipiter leurs gouvernants dans une politique irréfléchie et dans des dépenses blâmables. Il faut aussi qu'ils apprennent à contenir et à réprimander leurs gouvernements par le truchement de la presse et de l'opinion publique, dans tous les cas où les guides qu'ils se sont donnés suivent une ligne de conduite étourdie ou s'adonnent à des dépenses inconsidérées.

Le Comité propose au gouvernement de s'efforcer de réduire au minimum toutes les dépenses en immobilisation, à l'exception des dépenses essentielles à la défense nationale, à l'érection des logements indispensables et à l'exception

aussi des dépenses qui visent normalement à l'accroissement de la production des biens et des services auxquels les Canadiens ont droit. Dans chacun de ces domaines, y compris celui de la défense, nos gouvernants devraient avoir pour devise: rendement et économie pour le plus grand bien de la nation.

Le Comité voudrait également que le gouvernement fédéral, dans son rôle de frère aîné, s'efforce d'enrôler sous sa bannière des gouvernements provinciaux et municipaux. Sans doute, nous admettons que ces gouvernements jouissent de la plus large autonomie dans leur propre sphère; mais nous nous risquons à affirmer qu'il conviendrait de solliciter et d'obtenir leur aide.

A la fin de son rapport, le Comité présente l'observation suivante: à son avis, il est impossible de trouver, dans tout l'univers, une société plus remarquable que la société dont nos compatriotes sont des parties constituantes. En pourrions-nous fournir une meilleure preuve qu'en signalant l'œuvre qu'ils ont su accomplir en 80 ans, dans la période allant de la constitution de quelques groupements de pionniers, dispersés aux quatre coins du continent, à la formation d'une Confédération solidement cimentée? Ils ont créé de toutes pièces leurs organes de gouvernement; ils ont fait progresser parallèlement à leurs besoins les moyens d'instruction, en créant et en développant les écoles et les universités. Notre niveau de vie est l'un des plus élevés du monde, d'après tous les indices que l'on peut se procurer. Il n'y a aucun autre pays qui offre aux jeunes gens qu'anime la flamme de l'enthousiasme, un meilleur terrain d'expériences et de réalisations. Les qualités d'indépendance, d'initiative, de compréhension charitable, de persévérance, ainsi qu'un sens profondément enraciné de la justice et de l'équité, ont contribué à faire des Canadiens ce qu'ils sont aujourd'hui. L'une des responsabilités essentielles de tout gouvernement consiste à user avec discernement de son pouvoir et de son influence, afin de contribuer au maintien et au développement de ces vertus. Le caractère d'une nation est-il autre chose que la somme des caractères de tous ses citoyens?

Le Comité tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont comparu en qualité de témoins et qui l'ont puissamment aidé à s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

Respectueusement soumis.

Le président,

T. A. CRERAR.

PIÈCE No 1

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES, D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

DÉFENSE NATIONALE ET *PRODUCTION DE DÉFENSE

	1938-1939	1949-1950	1950-1951	1951-1952
		(en milliers de dollars)		
(1) Salaires et traitements civils	\$ 2,586	\$ 41,611	\$ 44,625	\$ 61,035
(2) Allocations civiles	2	316	487	1,191
(3) Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale	11,395	112,526	138,346	209,184
(4) Services professionnels et spéciaux	198	3,897	4,822	8,771
(5) Frais de déplacement et de déménagement..	1,101	10,964	13,985	22,363
(6) Transport: petite vitesse, messagerie et camion	167	5,974	8,660	10,935
(7) Affranchissement	6	253	255	483
(8) Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications	57	2,074	2,409	3,680
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères	1,276	1,381	2,260
(10) Films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.	5	1,022	1,995	3,862
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	232	1,622	2,488	6,327
(12) Matériel et fournitures	190	64,568	108,225	375,918
<i>Bâtiments et ouvrages, y compris les terrains:</i>				
(13) Acquisition et construction	4,261	52,384	57,750	362,767
(14) Réparations et entretien	1,046	15,448	20,537	30,334
(15) Loyers	840	974	1,086
<i>Matériel:</i>				
(16) Acquisition et construction	12,265	73,988	127,142	737,444
(17) Réparations et entretien	588	45,604	62,074	131,333
(18) Loyers
(19) Services municipaux et d'utilité publique...	2,964	3,402	3,702
(20) Allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs	104	1,383	4,190	2,320
(21) Pensions, caisse de retraite et autres prestations	2	14,365	16,163	22,214
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	1,772	6,838	205,859	180,096
Total des articles courants	\$ 35,967	\$ 459,957	\$ 825,769	\$ 2,177,323
(23)-(33) Catégories spéciales
Total des articles courants et des catégories spéciales	\$ 35,967	\$ 459,957	\$ 825,769	\$ 2,177,323
(34) Moins économies prévues et montants recouvrables	68,823	55,186	513,111
Total net des dépenses prévues	\$ 35,967	\$ 391,134	\$ 770,583	\$ 1,664,212

*Aucune prévision à l'égard de la production de défense, en 1938-1939. En 1949-1950, seuls les chiffres relatifs à *Canadian Arsenal Limited*, sont mentionnés dans le présent tableau.

MINISTÈRES AUTRES QUE CEUX DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA
 PRODUCTION DE DÉFENSE

	1938-1939	1949-1950	1950-1951	1951-1952
	(en milliers de dollars)			
(1) Salaires et traitements civils	\$ 74,271	\$ 276,741	\$ 282,157	\$ 301,856
(2) Allocations civiles	1,183	5,172	5,964	6,393
(3) Solde et allocations, Gendarmerie royale....	3,750	8,227	10,157	14,588
(4) Services professionnels et spéciaux	4,104	22,155	24,041	26,676
(5) Frais de déplacement et de déménagement..	3,504	12,808	13,802	13,946
(6) Transport: petite vitesse, messageries et camion	479	2,097	2,159	2,379
(7) Affranchissement	449	2,918	3,092	3,023
(8) Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications.....	689	4,475	4,635	4,859
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères		3,950	4,018	3,905
(10) Films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc..	1,794	4,373	5,083	4,850
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau.....	2,464	11,356	11,500	11,235
(12) Matériel et fournitures	5,957	32,920	37,601	39,438
<i>Bâtiments et ouvrages, y compris les terrains:</i>				
(13) Acquisition et construction	30,631	144,949	145,634	114,252
(14) Réparations et entretien	2,958	15,103	18,944	15,643
(15) Loyers	1,763	7,194	8,031	8,034
<i>Matériel:</i>				
(16) Acquisition et construction	2,013	16,482	19,200	15,695
(17) Réparations et entretien	584	4,386	5,017	5,056
(18) Loyers		597	886	774
(19) Services municipaux et d'utilité publique....	924	4,371	5,334	5,717
(20) Allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs	50,629	116,023	105,591	60,163
(21) Pensions, caisse de retraite et autres prestations	5,446	9,168	11,132	12,406
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des caté- gories spéciales)	12,254	33,471	19,175	14,319
Total des articles courants	\$ 205,846	\$ 738,936	\$ 743,153	\$ 685,207
<i>Catégories spéciales</i>				
(23) Intérêt sur la dette publique et autres éléments de dette	\$ 132,368	\$ 451,441	\$ 433,046	\$ 437,642
(24) Subventions et paiements spéciaux aux provinces	21,210	127,365	106,335	115,135
(25) Allocations familiales		284,880	307,000	320,000
(26) Pensions de vieillesse, y compris pensions de cécité	30,541	74,646	104,697	111,350
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la loi des pensions	40,920	101,589	99,739	97,105
(28) Autres paiements aux anciens combattants et à leurs ayants droit	9,445	92,929	63,575	54,156
(29) Versement de l'État à la caisse d'assurance- chômage		23,000	23,000	27,500
(30) Subventions générales à l'hygiène		33,200	25,000	25,000
(31) Versements relatifs à la route transcanadienne			20,250	15,000
(32) Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)	15,574	34,104	33,557	36,471
(33) Déficit: entreprises de l'État	57,185	49,407	3,238	2,604
Total des catégories spéciales	\$ 307,243	\$ 1,272,561	\$ 1,219,437	\$ 1,241,963
Total des articles courants et des catégories spéciales	513,089	2,011,497	1,962,590	1,927,170
(34) Moins: économies prévues et montants recouvrables	104	2,582	4,618	6,466
Total net des dépenses prévues	\$ 512,985	\$ 2,008,915	\$ 1,957,972	\$ 1,922,704

TOTAL DE TOUS LES MINISTÈRES

(1) Salaires et traitements civils	\$ 76,857	\$ 318,352	\$ 326,782	\$ 362,891
(2) Allocations civiles	1,185	5,488	6,451	7,584
(3) Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale	15,145	120,753	148,503	223,772
(4) Services professionnels et spéciaux	4,302	26,052	28,863	35,447
(5) Frais de déplacement et de déménagement...	4,605	23,772	27,787	36,309
(6) Transport: petite vitesse, messageries.....	646	8,071	10,819	13,314
(7) Affranchissement	455	3,171	3,347	3,506
(8) Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications	746	6,549	7,044	8,548
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères	5,226	5,399	6,174
(10) Films, étalages, radiodiffusion, publicité, etc.	1,799	5,395	7,078	8,712
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	2,696	13,018	13,988	17,562
(12) Matériel et fournitures	6,147	97,488	145,826	415,356
<i>Bâtiments et ouvrages, y compris les terrains:</i>				
(13) Acquisition et construction	34,892	197,333	203,384	477,019
(14) Réparations et entretien	4,004	30,551	39,481	45,977
(15) Loyers	1,763	7,034	9,005	9,120
<i>Matériel:</i>				
(16) Acquisition et construction	14,278	90,470	146,342	753,139
(17) Réparations et entretien	1,172	49,990	67,091	136,389
(18) Loyers	597	886	774
(19) Services municipaux et d'utilité publique....	924	8,335	8,736	9,419
(20) Allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs	50,733	117,406	109,781	62,483
(21) Pensions, caisse de retraite et autres prestations	5,448	23,533	27,295	34,620
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des caté- gories spéciales)	14,016	40,309	225,034	194,415
Total des articles courants.....	\$ 241,813	\$ 1,198,893	\$ 1,568,922	\$ 2,862,530
<i>Catégories spéciales</i>				
(23) Intérêt sur la dette publique et autres éléments de dette	\$ 132,368	\$ 451,441	\$ 433,046	\$ 437,642
(24) Subventions et paiements spéciaux aux pro- vinces	21,210	127,365	106,335	115,135
(25) Allocations familiales	284,880	307,000	320,000
(26) Pensions de vieillesse, y compris pensions de cécité	30,541	74,646	104,697	111,350
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la loi des pensions	40,920	101,589	99,739	97,105
(28) Autres paiements aux anciens combattants et à leurs ayants droit	9,445	92,929	63,575	54,156
(29) Versement de l'État à la caisse d'assurance- chômage	23,000	23,000	27,500
(30) Subventions générales à l'hygiène	33,200	25,000	25,000
(31) Versements relatifs à la route transcanadienne	20,250	15,000
(32) Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes).....	15,574	34,104	33,557	36,471
(33) Déficits: entreprises de l'État	57,185	49,407	3,238	2,604
Total des catégories spéciales	307,243	1,272,561	1,219,437	1,241,963
Total des articles courants et des catégories spéciales	549,056	2,471,454	2,788,359	4,104,493
(34) Moins: économies prévues et montants recouvrables	104	71,405	59,804	517,577
Total net des dépenses prévues	\$ 548,952	\$ 2,400,049	\$ 2,728,555	\$ 3,586,916

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

ARTICLES COURANTS (N^{os} 1 à 22)

1. *Traitements et salaires civils*

Cette rubrique comprend les traitements et salaires de tout le personnel civil à emplois continus ou discontinus, saisonniers ou occasionnels et que l'on considère normalement comme "employés du gouvernement" (mais ne comprenant pas les employés de compagnies de la Couronne et d'organismes analogues), que le paiement soit établi à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année, y compris le surtemps ou toute autre rémunération spéciale. Elle englobe aussi les traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs, ainsi que les indemnités des membres des deux Chambres du Parlement, mais non la rémunération de travailleurs employés à une entreprise spéciale à l'égard de laquelle les salaires et tous autres frais sont inclus dans le coût global de l'entreprise.

2. *Allocations civiles*

Cette rubrique comprend les allocations de subsistance, les allocations spéciales de service sténographique, les allocations de subsistance et de représentation à l'étranger, les allocations de service spécial, les allocations de parcours aux personnels postaux ambulants, les allocations d'aides, les allocations des régions septentrionales, les allocations d'isolement, les allocations de pension et de subsistance et autres allocations du genre aux employés civils du gouvernement. Y figurent aussi les allocations aux ministres pour automobiles et les allocations pour frais aux sénateurs et aux députés.

3. *Solde et allocations—Forces de défense et Gendarmerie R.C.*

Cette rubrique comprend la solde et les allocations de tous genres (non comprises les allocations de déplacement inscrites au n^o 5 ci-dessous) payables aux membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada, y compris les allocations de subsistance et autres deniers versés d'ordinaire à ces services.

4. *Services professionnels et spéciaux*

Cette rubrique comprend toutes dépenses faites sous formes d'honoraires, de commissions, etc., pour services professionnels et spéciaux, tels que services médicaux, dentaires et juridiques de l'extérieur; les honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et d'analystes; services du Corps des commissionnaires, des comptables, services sténographiques de l'extérieur, des médecins et infirmières pour le traitement et l'examen, à l'extérieur, d'anciens combattants candidats à des pensions, et autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur, traitements et soins hospitaliers à l'extérieur, paiements aux œuvres d'Églises pour l'éducation des Indiens; annuités, autres paiements effectués sous forme d'honoraire ou de commissions, honoraires de traduction et d'écriture et tous autres services de l'extérieur. Y figurent aussi les services contractuels de fonctionnement et d'entretien autres que ceux rangés parmi d'autres postes mieux spécifiés tels que stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports, lesquels sont mentionnés au n^o 8 "Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications".

5. *Frais de déplacement et de déménagement*

Cette rubrique comprend les frais de déplacement, de transport et de déménagement des employés du gouvernement, des membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada. Y figurent les frais de subsis-

tance et autres de ces personnes en voyage commandé, les dépenses de voyage des juges et les dépenses et allocations de voyage payables aux sénateurs et aux députés, ainsi que le transport par contrat et les envolées par avions nolisés, les parcours en automobile, les billets d'avions, le transport local, etc. Cette rubrique ne comprend pas le déplacement et le transport autres que ceux des employés de l'État, comme le transport des expulsés et des anciens combattants demandant des traitements ou des pensions, etc., lesquels figurent au n° 22 "Toutes autres dépenses".

6. *Transport: petite vitesse, messageries et camion*

Cette rubrique comprend le coût du transport de tous genres d'approvisionnements, de matériaux, de matériel, etc., depuis celui des matières postales transportées des bureaux de poste aux divers départements du gouvernement jusqu'à celui du matériel lourd voituré entre les camps et autres établissements des services de défense. Le transport des matériaux et approvisionnements pour des entreprises est normalement inclus dans le coût de l'entreprise. Le transport du courrier par chemin de fer, bateau et avion, ainsi que la livraison du courrier rural tombent sous une rubrique distincte, le n° 32 ci-dessous.

7. *Affranchissement*

Cette rubrique comprend l'affranchissement ordinaire, l'envoi par courrier aérien, en recommandé, par exprès, ainsi que la location de cases postales et toutes autres formes de communication postale. Elle ne comprend pas, cela va de soi, le courrier jouissant de la franchise.

8. *Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications*

Cette rubrique comprend tous les frais des services de communication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. et les services par messagers. Sont inclus les taxes, taux, loyers et autres frais de communication tels ceux qui découlent d'un service de messagers fourni en vertu d'un contrat par des entreprises et des services de communication de l'extérieur comme les stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports.

9. *Impression des rapports et autres publications des ministères*

Cette rubrique comprend l'impression, la reliure, la gravure, la lithographie, etc. de tous les rapports et autres publications des ministères, y compris les bulletins d'information et d'instruction, les brochures et autres publications portant sur des questions d'intérêt national; les publications scientifiques et techniques, celles traitant des ressources naturelles, de statistique et d'autres matières analogues; le Journal des débats et autres documents parlementaires. L'impression des formules et autre papeterie de bureau est comprise dans la rubrique n° 11.

10. *Films, étalages, réclame et autre publicité d'information, sauf les publications*

Cette rubrique comprend la production de films, d'étalages et d'autre matériel de présentation visuelle; réclame pour fins publicitaires et autres, telles que les offres, les soumissions, l'achat ou la vente de propriétés et la publication de proclamations, d'annonces, d'avis, etc., et autres formes de publicité éducative et instructive par la radio, les affiches, la presse et autres moyens. Le crédit total affecté à l'Office national du Film tombe sous cette rubrique.

11. *Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau*

Cette rubrique comprend la papeterie, les enveloppes, le papier buvard et autres fournitures de bureau telles que les porte-plume, plumes, crayons, gommes à effacer, encre, etc.; matériel de dessin et d'artistes; formules imprimées

et en-têtes de lettres; feuilles pour livres de comptes; papier carbone, stencils et autres fournitures en papier; l'achat, la réparation et la location d'appareils de bureau, de machines à écrire, à additionner, à calculer, à enregistrer, à dresser des tableaux, de rouleaux pour machines enregistreuses, et de tout autre accessoire de bureau; la rubrique comprend en outre les pupitres, chaises, tables, cabinets classeurs et autres meubles de bureau du même genre.

12. *Matériel et fournitures*

Cette rubrique comprend les dépenses d'achat du matériel et des fournitures requis pour assurer le fonctionnement et le maintien des services de l'État, mais ne comprend pas l'achat de papeterie et des approvisionnements et fournitures de bureau. Elle inclut donc le combustible pour navires, avions transports, chauffage, etc.; le fourrage pour bestiaux; les aliments et autres fournitures pour navires et autres établissements; bestiaux achetés pour consommation éventuelle; graines de semence devant servir à la culture; vivres, vêtements et autres fournitures pour Indiens malades et indigents; uniformes et fourniture; matériel de monnayage et d'affinage pour l'Hôtel des Monnaies; matériel scientifique et de laboratoire; matériel nécessaire aux relevés, études, etc.; ingrédients chimiques; matériel hospitalier, chirurgical et médical; sacs de dépêches pour le transport de la poste; matériel du service de nettoyage; bois d'œuvre et autres matériaux de construction requis pour les petits travaux ordinaires de réparation et d'entretien des édifices et travaux publics (à distinguer des travaux d'amélioration et de réparation exigeant une mise de fonds plus ou moins considérable et couverts par d'autres crédits); charbon, bois et fournitures électriques, et tous les matériaux et approvisionnements autres que ceux achetés pour une entreprise déterminée de construction ou de réparation et qui seraient ordinairement imputés sur une telle entreprise.

13. *Acquisition ou construction de bâtiments et d'ouvrages y compris l'acquisition de terrains*

Cette rubrique comporte les crédits couvrant toutes dépenses relatives à la construction de nouveaux bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts ou de tout autre bien immeuble de ce genre. Cela comprend les améliorations importantes comportant des modifications de structure, ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante de la structure, comme les ascenseurs, les accessoires de chauffage et d'aération, etc. La rubrique comprend en outre les crédits pour l'achat de terrains.

14. *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend le coût des matériaux et autres qui sont directement portés au compte de l'entretien et des réparations majeurs ou extraordinaires, du genre des valeurs matérielles durables indiquées à la rubrique 13 ci-dessus (à distinguer des réparations et de l'entretien ordinaires et peu importants entrepris par un ministère ayant recours à son propre personnel dans le cours normal de ses fonctions).

15. *Location de terrains, bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend les crédits pour location de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et pour le logement de bureaux et de services du gouvernement, location faite par le ministère des Travaux publics.

16. *Acquisition ou construction de matériel*

Cette rubrique comprend tous les nouveaux articles de machinerie et d'outillage, autres que les accessoires de bureau. Elle comprend donc les véhicules motorisés, les avions, les tracteurs, le matériel routier, l'équipement

scientifique et le laboratoire, les navires, brise-glace et autres aides à la navigation, ainsi que d'autres genres de matériel léger et lourd, y compris différents genres de ce matériel, pour la Défense nationale, soit des navires, aéronefs, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs, pièces de rechange et ainsi de suite. Il faut aussi inclure dans cette rubrique les bestiaux, les chevaux et les chiens achetés pour emploi comme tels plutôt qu'en vue d'une consommation ultérieure. (Voir rubrique n° 12 ci-dessus.)

17. *Réparation et entretien du matériel*

Cette rubrique comprend tout le matériel, les pièces de rechange et tous les autres frais afférents à la réparation et à l'entretien du matériel énuméré à la rubrique n° 16 ci-dessus.

18. *Loyer de matériel*

Cette rubrique comprend les prévisions nécessaires pour le loyer et l'affrètement de navires et d'avions à des fins autres que les voyages d'agrément; le loyer d'usines, d'outillage et de tout matériel autre que les machines et les accessoires de bureau qui sont comprises dans la rubrique n° 11, "Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau".

19. *Services municipaux ou d'utilité publique*

Cette rubrique comprend les prévisions nécessaires pour les dépenses afférentes à l'approvisionnement d'eau, d'électricité, de gaz, comme le taux d'abonnement aux eaux de la ville, l'éclairage, l'énergie électrique et le service du gaz; les taxes municipales et le taux d'abonnement aux eaux de la ville pour les propriétés diplomatiques et autres frais semblables. Elle comprend également les indemnités versées aux municipalités en remplacement d'impôts.

20. *Contributions, allocations, subventions, etc., non compris ailleurs*

Cette rubrique comprend les prévisions nécessaires à la participation du Canada aux organismes internationaux et du Commonwealth; la quote-part canadienne des dépenses des organismes internationaux; les allocations à diverses organisations comme les Associations des Scouts et des Guides, les sociétés agricoles, les organismes de santé et de bien-être et autres paiements de cette nature; les subventions accordées comme aide pour l'amélioration du fromage et des fromageries; les versements aux provinces pour la formation professionnelle, conformément aux ententes conclues; les versements en application de la Loi du transport des marchandises dans les provinces Maritimes, les cotisations à titre de membre, les bourses d'études, etc. Elle ne comprend pas les allocations versées aux municipalités en remplacement d'impôts (rubrique n° 19); les subventions et les paiements spéciaux aux provinces (rubrique n° 24); la contribution du gouvernement à la Caisse de l'assurance-chômage (rubrique n° 29); les subventions générales aux services de santé (rubrique n° 30); la quote-part fédérale pour la construction de la grande route transcanadienne (rubrique n° 31); les déficits des entreprises de l'État (rubrique n° 33).

21. *Pensions, caisse de retraite et autres prestations pour services personnels*

Cette rubrique comprend les pensions, les caisses de retraite et autres prestations aux anciens employés civils, aux membres de la Gendarmerie royale

ou aux personnes à leur charge. Elle comprend également les autres versements en application de la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de l'État; la contribution de l'État à la caisse de retraite; les pensions des juges, les allocations aux familles de fonctionnaires décédés; les versements en vertu de la Loi des pensions de la milice et la contribution du gouvernement, à titre d'employeur, à la caisse d'assurance-chômage. Elle ne comprend cependant pas la part du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, soit un cinquième du montant net versé conjointement, à titre de contribution, par l'employeur et l'employé (rubrique n° 29); les pensions d'invalidité relatives à la première et à la seconde Grandes Guerres (rubrique n° 27), ou autres versements aux anciens combattants ou à leurs ayants droit (rubrique n° 28).

22. *Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)*

Cette rubrique comprend tous les autres reliquats d'importance secondaire indiqués sous le titre "Divers" dans presque tous les crédits. Elle comprend des dépenses comme celles que comporte le service des serviettes; la buanderie; les abonnements aux journaux et périodiques; le savon et divers autres petits articles et services. Elle comprend également des crédits pour certains articles de dépenses et services énumérés au Budget des dépenses et qui ne peuvent être répartis sous les diverses rubriques mentionnées dans ce sommaire.

CATÉGORIES SPÉCIALES (Rubriques 23 à 33)

23. *Intérêt sur la dette publique et autres éléments de dette*

Cette rubrique comprend l'intérêt sur la dette consolidée du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres exigibilités comme le Fonds de fiducie et autres fonds spéciaux. Elle comprend également les frais d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement annuel de l'escompte sur les obligations, les primes et commissions et autres frais de service de la dette publique.

24. *Subventions et autres paiements aux provinces*

Cette rubrique comprend les subventions aux provinces en application des Lois de l'Amérique du Nord britannique et autres textes législatifs; les indemnités particulières versées aux provinces en remplacement de certains impôts tel qu'il est prévu dans les conventions entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de location de domaines fiscaux. Elle comprend également certaines allocations à Terre-Neuve conformément aux Conditions de l'Union. En général, elle ne comprend pas les versements aux provinces à l'égard de dépenses pour des fins précises dont quelques-unes sont comprises dans les rubriques nos 20, 26, 30 et 31.

25. *Allocations familiales*

Versements des mensualités autorisés par la Loi sur les allocations familiales, modifiée (chap. 40, Statuts de 1944-1945).

26. *Pensions de vieillesse, y compris pensions de cécité*

Cette rubrique comprend le paiement de la quote-part fédérale (75 p. 100 du total) des pensions à payer en vertu de la Loi des pensions de vieillesse, modifiée (S.R.C., chap. 156) et des paiements sous forme de pensions aux vieillards indiens.

27. *Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la Loi des pensions*

Cette rubrique comprend les pensions et autres paiements autorisés par la Loi des pensions, la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils et l'ordonnance d'indemnisation des employés civils de l'État (service de guerre). Elle englobe la seconde guerre mondiale aussi bien que la première et comprend un faible crédit relatif aux vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885.

28. *Autres paiements aux anciens combattants et à leurs ayants droit*

Cette rubrique englobe des allocations de guerre aux anciens combattants, y compris des versements à la caisse de secours, des allocations d'hospitalisation aux anciens combattants et d'autres allocations, des indemnités de chômage aux anciens combattants, des allocations pour réadaptation après le licenciement, des gratifications pour service de guerre, des crédits de rétablissement et d'autres articles divers.

29. *Versement de l'État à la Caisse d'assurance-chômage*

Cette rubrique englobe le versement de l'État à la Caisse d'assurance-chômage, soit un cinquième de la quote-part des employeurs et des employés réunis.

30. *Subventions générales à l'hygiène*

Cette rubrique comprend des subventions générales à l'hygiène accordées aux provinces, aux termes et conditions approuvés par le gouverneur en conseil, et destinés à aider à exécuter des études sur la santé, à construire des hôpitaux, à assurer la bonne marche des services généraux de la santé publique, à extirper la tuberculose, à prévenir les maladies mentales, à lutter contre les maladies vénériennes, à prévenir les infirmités chez les enfants et à y remédier, à instruire le personnel des services de la santé publique et des hôpitaux, à exécuter des recherches en matière d'hygiène publique et à dresser des programmes de lutte contre le cancer.

31. *Versements relatifs à la route transcanadienne*

Cette rubrique comprend les paiements faits aux provinces qui ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur la route transcanadienne (chap. 40, Statuts de 1949), relativement à la construction de la route transcanadienne.

32. *Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)*

Cette rubrique englobe les crédits prévus au chapitre du ministère des Postes, pour le service ambulant, le transport par vapeurs et par avions et le transport terrestre ordinaire, y compris la distribution rurale.

33. *Déficits—Entreprises de l'État*

Cette rubrique comprend les déficits subis du fait de l'exploitation du chemin de fer de la baie d'Hudson, du réseau de communications du Nord-

Ouest, du service de transbordement et des ports terminus de l'Île du Prince-Édouard, de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, du port de Churchill et de la Société Radio-Canada.

34. *Moins—Économies prévues et montants recouvrables*

Dans certains cas spéciaux, des engagements pris et la vérification exigent de décomposer le total des crédits prévus pour quelques services, mais, afin de ne voter que le montant réellement requis, déduction est faite des économies prévues et des montants recouvrables. Vu que les articles courants embrassent l'ensemble des exigences, le total de ces articles doit être réduit du montant de ces déductions pour obtenir le montant total net prévu au Budget des dépenses.

PIÈCE N° 2

ENSEMBLE DES REVENUS DE TOUS LES GOUVERNEMENTS DU CANADA POUR 1939, 1948 ET 1949

SOMMAIRE SELON LA PROVENANCE

Années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre
(en milliers de dollars)

Poste n°		Total			Fédéral			Provinciaux			Municipaux			Poste n°
		1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949	1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949 ¹	
	Impôts:													
	Impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés—													
1	Impôts sur le revenu des particuliers.....	60,678	762,749	622,012	45,407	762,563	621,982	12,113	186	30	3,158			1
2	Impôts sur le revenu des sociétés.....	89,452	623,029	702,876	77,920	536,782	601,415	11,082	86,247	101,461	450			2
3	Autres impôts sur les sociétés.....	23,153	23,267	24,661	1,875 ²	3,505 ²	3,900 ²	21,278	17,762	20,761				3
4	Impôt de rétention.....	11,122	43,445	47,475	11,122 ³	43,445 ³	47,457 ³							4
5	Sous-total (postes 1 à 4).....	184,405	1,452,490	1,397,024	136,324	1,346,205	1,274,772	44,473	106,195	122,252	3,608			5
6	Droits successoraux.....	27,850	54,672	58,391		25,550	29,920	27,850	29,122	28,471				6
7	Biens réels et personnels.....	248,922	341,265	375,501				5,504	4,709	4,779	243,418	336,556	370,722	7
8	Droits de douanes et autres droits d'importation.....	106,819	223,786	226,403	106,819	223,786	226,403							8
	Taxes d'accise et de vente—													
9	Impôts sur l'essence.....	53,069	124,305	136,601				53,069	124,305	136,601				9
10	Boissons alcooliques et régie des spiritueux.....	54,423	229,712	237,876	21,014	100,875	107,077	33,409	128,837	130,799				10
11	Tabac.....	42,447	199,398	216,791	42,447	190,501	207,234		8,897	9,557				11
12	Taxe générale de vente.....	144,861	440,502	478,718	137,446	377,303	403,437	2,717	48,351	59,274	4,698	14,848	16,007	12
13	Taxe sur les divertissements.....	2,615	19,735	17,571		2,588		2,615	17,147	17,571				13
14	Denrées et services divers.....	24,175	169,244	74,274	24,175 ⁴	169,244 ⁴	74,274							14
15	Autres taxes.....	25,547	48,471	54,553				2,624	7,324	7,785	22,923	41,147	46,768	15
16	Total des impôts (postes 5 à 15).....	915,133	3,303,580	3,273,703	468,225	2,436,142	2,323,117	172,261	474,887	517,089	274,647	392,551	433,497	16
	Licences, permis et droits divers—													
17	Véhicules moteurs.....	28,092	51,471	55,939				28,092	51,471	55,939				17
18	Autres.....	18,498	30,793	32,656	2,542	2,977	3,430	8,975	16,118	16,356	6,981	11,698	12,870	18
19	Sous-total (postes 17 et 18).....	46,590	82,264	88,595	2,542	2,977	3,430	37,067	67,589	72,295	6,981	11,698	12,870	19
20	Domaine public.....	24,745	74,228	89,751	736	2,315	1,790	24,018	71,913	87,781				20
21	Revenus excédentaires du National-Canadien ⁸													
22	Recettes des services d'utilité publique... versées par les municipalités.....	10,181	20,415	24,378							10,181	20,415	24,378	21
23	Recettes diverses.....	36,556	193,701	148,562	8,524	134,080 ⁵	82,881 ⁵	2,877	21,308	25,815	25,155	38,313	39,866	22
24	Revenu global.....	1,033,214	3,674,188	3,624,809	480,027	2,575,514	2,411,218	236,223	635,697	702,980	316,964	462,977	510,611	23

PIÈCE N° 2

ENSEMBLE DES REVENUS DE TOUS LES GOUVERNEMENTS DU CANADA POUR 1939, 1948 ET 1949—(Fin)

SOMMAIRE SELON LA PROVENANCE

Années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre

(en milliers de dollars)

Poste n°		Total			Fédéral			Provinciaux			Municipaux			Poste n°
		1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949	1939	1948	1949 ²	1939	1948	1949 ¹	
	TRANSFERTS INTER-GOUVERNE- TAUX NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS													
25	Subventions versées par le gouvernement fédéral aux provinces.....	19,184	17,034	18,673				19,184	17,034	18,673				25
26	Subventions versées par les provinces aux municipalités.....	4,507	8,192	10,075							4,507	8,192	10,075	26
27	Accords visant la suspension des impôts.....		84,279	102,913					84,279	102,913 ⁶				27
28	Intérêts sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres sco- laires.....	1,585	1,466	1,466				1,585	1,466	1,466				28
29	Garantie relative à la taxe sur l'essence.....													29
30	Taxe routière de la Nouvelle-Ecosse.....	452	342	251				452	342	251				30
31	Commission municipale du Manitoba.....	828	1,303	400				828	1,303	400				31
32	Total ⁷	26,556	112,616	133,778				22,049	104,424	123,703	4,507	8,192	10,075	32

RENOIS

¹ Provisoire. Inclut Terre-Neuve pour la 1^{re} fois.² Se compose de la taxe sur la circulation des billets de banques à charte et de la taxe sur les primes des compagnies d'assurance.³ Principalement pour les non-résidents.⁴ La taxe de 3 p. 100 sur les importations est reportée au poste 8.⁵ Comprend 86,142 (1948) et 31,596 (1949) représentant l'excédent des remboursements sur les dépenses, au chapitre de l'expansion industrielle.⁶ Comprend la subvention temporaire versée à Terre-Neuve, soit: 6,500.⁷ Les écarts entre les chiffres de ce tableau et ceux du tableau des dépenses, en ce qui concerne les transferts inter-gouvernementaux, s'expliquent par la diversité des méthodes de comptabilité et le fait que les années financières ne prennent pas toutes fin en même temps.⁸ Toutes les années en cause ont accusé un déficit qui est porté au poste no 10 du tableau.
des dépenses.

ENSEMBLE DES DÉPENSES—TOUS GOUVERNEMENTS AU CANADA POUR 1939, 1948 ET 1949

COMPTES COURANTS ET DE CAPITAL—SOMMAIRE PAR SERVICES

ANNÉE FINANCIÈRE EXPIRANT À LA DATE LA PLUS APPROCHÉE DU 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)

Poste n°		Total			Fédéral			Provinciaux			Municipaux			Poste n°
		1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949	1939	1948	1949 ¹	1939	1948	1949 ¹	
1	Service net de la dette, remboursements non compris	264,300	475,136	492,265	151,653	395,242	408,232	60,719	51,491	53,323	51,928	28,403	30,710	1
	Bien-être public—													
2	Hygiène et hospitalisation	47,145	137,738	183,363	1,153	11,091	19,451	30,432	93,425	127,564	15,560	33,222	36,348	2
3	Travail et assurance-chômage	3,272	45,466	52,404	1,282	41,905	48,310	1,990	3,561	4,094				3
4	Secours	82,629	10,992	16,558	23,620			42,811	6,927	11,050	16,198	4,065	5,508	4
5	Pension de vieillesse	39,587	93,938	127,868	29,121	64,296	89,725	10,279	29,308	38,143	187	334		5
6	Allocations familiales		272,608	299,347		272,608	299,347							6
7	Autres dépenses	35,613	98,705	121,994	4,433	16,131	20,482	12,371	29,536	36,180	18,809	53,038	75,332	7
8	Sous-total (postes 2 à 7)	208,246	659,447	801,534	59,609	406,031	477,315	97,883	162,757	217,031	50,754	90,659	107,188	8
9	Instruction	128,682	364,405	406,434	3,543	37,040	28,691	38,004	139,054	156,232	87,135	188,311	221,511	9
10	Transport, routes, ponts, voies aériennes, ferrovières et fluviales, etc.	163,159	467,703	514,825	46,041 ²	119,810 ²	157,612 ²	89,103	257,738	254,294	28,015	90,155	102,919	10
11	Agriculture	60,498	89,971	106,544	53,151	67,879	82,339	7,347	22,092	24,205				11
12	Domaine public	37,648	91,304	102,558	14,577	38,416	53,574	23,071	52,888	48,984				12
13	Défense nationale	126,915	256,092	372,596	126,915	256,092	372,596							13
14	Pension et soins aux anciens combattants	55,267	235,578	202,466	55,267	235,578	202,466							14
15	Aide mutuelle													15
16	Expansion de l'industrie	247			247									16
17	Réglementation des prix et contingentement	55	30,721	2,748	55	30,721	2,748							17
18	Autres frais	185,644	450,257	494,596	60,140	212,595 ⁴	225,214 ⁴	38,756	89,794	110,629	86,748	147,868	158,753	18
19	Dépenses totales	1,230,661	3,120,614	3,496,566	571,198	1,799,404	2,010,787	354,883	775,814	864,698	304,580	545,396	621,081	19
	TRANSFERTS ENTRE GOUVERNEMENTS NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS													
20	Subventions fédérales aux provinces	19,244	17,095	19,170	19,244	17,095	19,170							20
21	Subventions provinciales aux municipalités	4,511	10,930	11,846				4,511	10,930	11,846				21
22	Accords visant la suspension des impôts		84,387	84,756		84,387	84,756 ⁵							22
23	Garantie relative à la taxe sur l'essence													23
24	Intérêt sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires	1,585	1,466	1,466	1,585	1,466	1,466							24
25	Taxe routière de la Nouvelle-Écosse	455	321	246							455	321	246	25
26	Commission municipale du Manitoba	763	1,314	473							763	1,314	473	26
27	Total ⁶	26,558	115,513	117,957	20,829	102,948	105,392	4,511	10,930	11,846	1,218	1,635	719	27

RENOUVOIS:

¹ Provisoires; comprend également Terre-Neuve pour la première fois² Comprend les déficits (nets, déduction faite des bénéfices) des diverses entreprises de transport appartenant à l'État: Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard, Chemin de fer de la baie d'Hudson, Lignes aériennes Trans-Canada, ports de Québec et de Churchill et *Canadian National (West-Indies) Steamships*.³ Comprend l'excédent des remboursements sur les dépenses au chapitre de l'expansion industrielle. Voir le renvoi n° 5 sur le revenu.⁴ Comprend 345 (1948) et 1,132 (1949) versés après que les secours de l'UNRRA eurent pris fin.⁵ Comprend la subvention provisoire au montant de 6,500, versée à Terre-Neuve.⁶ Les écarts entre les chiffres du présent tableau et ceux du tableau des rentrées, sous la rubrique des transferts entre gouvernements, sont attribuables aux divergences dans la date à laquelle les années financières ont pris fin et dans les méthodes comptables des gouvernements.

ÉVALUATIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE TOUS
GOUVERNEMENTS, SANS DÉTAILS, POUR
L'ANNÉE 1950

RÉCETTES¹

	(En millions de dollars)
Total	\$ 4,112
Gouvernement fédéral	2,864
Provinces	708 ²
Municipalités	540 ²

DÉPENSES¹

Total	\$ 4,105
Gouvernement fédéral	2,518
Provinces	936 ²
Municipalités	651 ²

Renvois

¹ Les transferts effectués entre gouvernements non compris.

² Comprend Terre-Neuve.

NOTE: Les chiffres suivants ne sont qu'approximatifs, puisqu'ils font l'objet d'une revision et de certains redressements lorsqu'on dispose des comptes définitifs à l'égard des années financières visées.

PIÈCE N° 3
REVENU NATIONAL NET 1939-1950
(en millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949 ¹	1950 ¹
Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre.....	2,583	2,944	3,586	4,251	4,746	4,908	4,915	5,322	6,212	7,139	7,800	8,300
Soldes et allocations militaires...	32	193	386	641	910	1,068	1,117	340	83	82	115	137
Revenu des placements ²	783	1,127	1,487	1,721	1,766	1,770	1,905	1,987	2,299	2,379	2,367	2,996
Revenu net de l'agriculture et d'autres entreprises non constituées en sociétés—												
Des cultivateurs, à même la production agricole.....	461	508	548	1,089	969	1,213	959	1,130	1,104	1,567	1,513	1,424
Autres entreprises non constituées en sociétés.....	430	483	587	671	711	782	892	1,040	1,218	1,307	1,374	1,451
REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS.....	4,289	5,255	6,594	8,373	9,102	9,741	9,788	9,819	10,916	12,474	13,169	14,308
Impôts indirects, moins les subventions.....	737	837	1,056	1,085	1,117	1,111	1,003	1,269	1,601	1,768	1,831	2,001
Allocation de dépréciation et autres frais du même genre.....	582	655	751	883	912	863	785	846	1,036	1,126	1,321	1,471
Erreur restante d'estimation.....	-10	25	33	114	152	204	234	74	104	135	61	11
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ.....	5,598	6,772	8,434	10,455	11,283	11,919	11,810	12,008	13,657	15,503	16,382	17,791

¹ Ces chiffres comprennent Terre-Neuve et ajoutent un peu plus de 1 p. 100 au produit national brut.

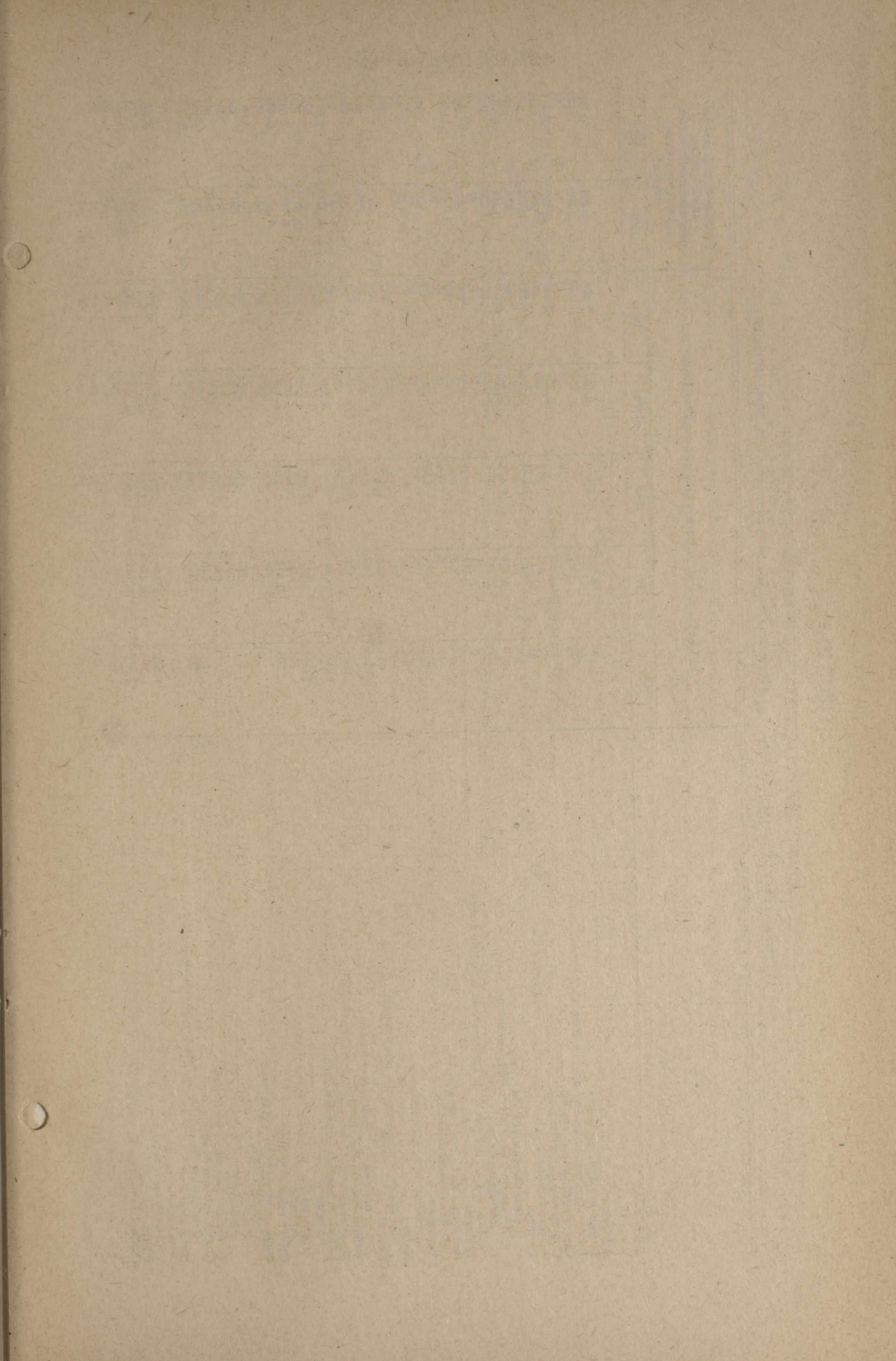
² Outre les bénéfices des sociétés et l'intérêt et les loyers nets que touchent les particuliers, ces chiffres comprennent les bénéfices réalisés par les entreprises de l'État, les bénéfices non encore distribués de la Commission du blé et les redressements visant les stocks de blé aux mains d'entreprises commerciales.

PRODUCTION NATIONALE BRUTE, 1939-1950

(en millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949 ⁽¹⁾	1950 ⁽¹⁾ (Prov.)
Dépenses des particuliers pour les denrées de consommation et les services.....	3,861	4,379	5,014	5,531	5,880	6,382	7,050	8,018	9,225	10,151	11,086	11,810
Dépenses de l'État en biens et services.....	724	1,156	1,750	3,729	4,230	5,025	3,708	1,832	1,562	1,797	2,106	2,333
Placements bruts au pays—												
Logement.....	145	153	163	128	131	157	210	338	492	647	741	782
Usines et outillage.....	409	560	832	803	697	599	672	1,024	1,565	2,016	2,229	2,381
Changements à l'égard des inventaires.....	327	371	217	330	-47	-67	-283	538	901	609	108	805
Exportation de denrées et de services ²	1,451	1,805	2,458	2,354	3,462	3,596	3,597	3,210	3,638	4,054	4,011	4,173
Importation de denrées et de services ²	-1,328	-1,626	-1,967	-2,307	-2,917	-3,569	-2,910	-2,878	-3,621	-3,636	-3,837	-4,482
Erreur restante d'estimation.....	9	-26	-33	-113	-153	-204	-234	-74	-105	-135	-62	-11
PRODUCTION NATIONALE BRUTE AUX PRIX DU MARCHÉ.....	5,598	6,772	8,434	10,455	11,283	11,919	11,810	12,008	13,657	15,503	16,382	17,791

⁽¹⁾ Y compris Terre-Neuve.⁽²⁾ De légères rectifications ont été apportées à la statistique visant les recettes et dépenses courantes indiquées dans le bulletin: *La balance canadienne des règlements internationaux, 1949*, Bureau fédéral de la statistique, afin que les données concordent avec celles des autres tableaux.



NOMBRE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(A l'exclusion des militaires et de la Gendarmerie royale du Canada), au 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950 et 1951

	Chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique					Chiffres fournis par les ministères au ministère des Finances aux fins du présent rapport	
	1939	1948	1949	1950	1951	1950	1951
Agriculture.....	3,122	5,381	5,914	6,667	7,078	6,495	6,863
Bureau de l'Auditeur général.....	231	173	173	169	163	169	163
Bureau du directeur général des élections.....	15	10	19	13	14	(2)	(2)
Citoyenneté et Immigration.....	(Voir ministères antérieurs)			2,657	2,917	2,799	3,411
Commission du service civil.....	235	532	572	580	536	(3)	(3)
Affaires extérieures.....	193	1,054	1,234	1,301	1,341	1,302	1,368
Finances.....	213	677	698	645	602	636	607
Bureau du contrôleur du trésor.....	1,073	4,653	4,524	4,300	4,034	4,344	4,031
Bureau de la Monnaie royale canadienne.....	126	288	402	222	222	222	222
Commission du tarif.....	20	11	11	17	17	17	17
Commission des prix et du commerce en temps de guerre.....		1,145	1,029	690	260	687	260
Pêcheries.....	235	533	569	925	962	(5)	(5)
Secrétariat du Gouverneur général.....	14	12	10	10	10	10	10
Chambre des communes.....	516	541	636	656	662	(7)	(7)
Assurances.....	53	59	63	72	82	72	8
Commission mixte internationale.....	6	4	4	10	11	10	11
Justice.....	106	152	170	192	204		204
Bureau du commissaire des pénitenciers.....	985	1,174	1,255	1,364	1,590	1,557	1,509
Travail.....	244	620	620	645	635	726	674
Commission de l'assurance-chômage.....		7,140	6,957	7,148	7,051	8,347	7,724
Bibliothèque du Parlement.....	27	31	34	31	36	31	36
Mines et Relevés techniques.....	(Voir ministères antérieurs)			1,661	1,720	1,778	1,816
Défense nationale: Administration.....					2,368		2,676
Armée.....	1,142	8,741	10,045	9,118	7,119	13,217	13,757
Marine.....	178	2,984	3,451	4,022	4,119	6,731	7,527
Aviation.....	104	3,314	3,408	3,707	4,121	4,628	5,795
Office national du film.....		598	547	596	561	603	572
Santé nationale et Bien-être social—							
Administration.....		223	236	268	257	264	251
Santé.....		725	497	847	880	841	864
Bien-être.....		752	743	755	733	779	765
Services de santé des Indiens.....		646	812	931	1,084	1,031	1,196
Conseil national de recherches.....	226	1,543	1,524	1,694	1,891	(8)	(8)
Commission de contrôle de l'énergie atomique.....		7	7	7	7	7	7
Revenu national—							
Douane et accise.....	4,415	5,552	5,776	6,086	6,211	6,086	6,194
Impôt sur le revenu.....	1,291	10,478	11,704	10,629	7,011	10,629	7,011
Postes.....	12,518	17,105	18,049	18,899	18,938	(9)	(9)
Cabinet du premier ministre (11).....				34	37	34	35

Conseil privé.....	19	68	72	53	48	(10)	63	48
Archives publiques.....	67	54	55	61	65		61	66
Impression et papeterie publiques.....	652	786	856	991	1,041		991	1,041
Travaux publics.....	4,124	6,574	6,547	6,954	7,103	(12)	7,628	6,809
Ressources et Développement économique.....		(Voir ministères antérieurs)		1,570	1,689		2,277	2,397
Gendarmerie royale du Canada.....	86	463	490	568	622		668	910
Secrétariat d'État (13).....	346	528	557	608	588		608	575
Sénat.....	145	148	152	156	159	(7)	156	159
Commerce (y compris le Bureau fédéral de la Statistique).....	1,024	2,562	2,470	2,801	2,775		2,798	2,772
Commission des grains.....	642	781	791	813	779		806	774
Élévateurs de l'État.....	128	157	140	137	169		137	169
Transports.....	5,163	7,828	(14) 8,535	(14) 9,479	10,028	(14)	11,979	(14) 11,698
Commission du service aérien.....		36	42	48	54		48	53
Commission des transports.....	97	136	144	155	158		155	158
Affaires des anciens combattants.....		(15) 15,173	(15) 14,011	(15) 13,748	12,931	(15)	13,748	(15) 12,917
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants.....		1,678	1,468	1,334	1,224		1,334	1,224
Mines et Ressources—								
Administration.....	70	108	127					
Immigration.....	595	1,079	1,281					
Affaires indiennes.....	1,038	771	877					
Terres et développement économique.....	558	683	789					
Services miniers, forestiers et scientifiques.....	437	1,562	2,107					
Entreprises spéciales.....	449	8	6					
Pensions et Santé nationale.....	2,638							
Reconstruction et Approvisionnements.....		329	408					
Totaux.....	46,106	118,370	123,924	127,044	124,866		155,960	156,22
Sociétés de la Couronne et organismes constitués en sociétés, autres que le National-Canadien et ses filiales (17).....							13,189	15,194

(Voir nouveaux ministères d'après-guerre pour les chiffres de 1950 et 1951)

(1) Le Bureau fédéral de la Statistique publie chaque année des données statistiques sommaires sur les services administratifs; les chiffres de 1939, 1948, 1949 et 1950 ont été tirés de ces publications. Les chiffres de 1951 n'ont pas encore été publiés mais ont été obtenus directement du Bureau fédéral de la Statistique pour les fins du présent rapport.

(2) Inclut le directeur général des élections.

(3) Inclut 3 commissaires. Les chiffres de 1951 comprennent 4 employés en congé de retraite; (1 en congé pour se perfectionner, 1 en congé pour service militaire et 4 ont été prêtés).

(4) Comprend 6 employés chargés d'appliquer la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

(5) Comprend le personnel du Conseil de recherches sur les pêcheries (276 employés en 1950, 328 en 1951) et ceux des commissions internationales sur la pêche au saumon du Pacifique et la pêche au flétan.

(6) Ne comprend pas les deux aides-de-camp du Gouverneur général.

(7) Inclut les employés de la session.

(8) Inclut les employés de l'usine d'énergie atomique de Chalk-River (Ont.) et 57 boursiers d'université pour recherches postsecondaires.

(9) Comprend 14,065 (1950) et 14,024 (1951) employés de bureaux de poste à commission qui sont rémunérés par le service des finances du ministère des Postes.

(10) Inclut 10 employés du personnel de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences.

(11) Avant 1950, le personnel du cabinet du premier ministre était inscrit sous une autre rubrique.

(12) Ne comprend pas 240 (1950) et 276 (1951) maîtres de poste à commission qui sont aussi employés à temps discontinu par le ministère des Travaux publics.

(13) Inclut le personnel du séquestre des biens ennemis.

(14) Comprend le personnel de la Commission maritime canadienne et de la Commission royale d'enquête sur les transports.

(15) Comprend le personnel de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et 56 employés des recherches médicales sur des travaux spéciaux dans les hôpitaux du ministère.

(16) Comprend les fonctionnaires nommés sous l'empire de la loi sur les matières essentielles à la défense et la loi sur les approvisionnements de défense avant l'adoption de la loi sur la Production de défense.

(17) Voici la liste des sociétés de la Couronne et des organismes constitués en corporations:

La Banque du Canada, *Canadian Arsenals Ltd.*, la Société canadienne de radiodiffusion, la Corporation commerciale canadienne, la Commission canadienne du prêt agricole, la Commission canadienne du blé, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Corporation de stabilisation du prix des denrées, l'Office fédéral du charbon, l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Ltd.*, la Corporation sur l'assurance des crédits à l'exportation, la Commission du district fédéral, la Banque d'expansion industrielle, la Commission des champs de bataille nationaux, le Conseil des ports nationaux, la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest, la *Northern Transportation Company Ltd.*, la *Park Steamship Company Ltd.*, la *Polymer Corporation Ltd.*, la Corporation d'aliénation des biens de la Couronne.

PIÈCE n° 5

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—DIVISION DES PRIX
 INDICE FÉDÉRAL DU COÛT DE LA VIE
 (1935-1939=100)

Année	Indice
1945	119·5
1946	123·6
1947	135·5
1948	155·0
1949	160·8
1950	166·5
1950 3 janvier	161·0
1 ^{er} février	161·6
1 ^{er} mars	163·7
1 ^{er} avril	164·0
1 ^{er} mai	164·0
1 ^{er} juin	165·4
3 juillet	167·5
1 ^{er} août	168·5
1 ^{er} septembre	169·8
2 octobre	170·7
1 ^{er} novembre	170·7
1 ^{er} décembre	171·1
1951 2 janvier	172·5
1 ^{er} février	175·2
1 ^{er} mars	179·7
2 avril	181·8
mai	182·0

